ALEXIS DE TOCQUEVILLE

ŒUVRES COMPLÈTES

TOME XV

CORRESPONDANCE D'ALEXIS DE TOCQUEVILLE ET DE FRANCISQUE DE CORCELLE

CORRESPONDANCE D'ALEXIS DE TOCQUEVILLE ET DE MADAME SWETCHINE

LE PRÉSENT VOLUME A ÉTÉ ÉTABLI
PAR PIERRE GIBERT

★

nrf

GALLIMARD

CORRESPONDANCE
D'ALEXIS DE TOCQUEVILLE
ET DE FRANCISQUE DE CORCELLE

CORRESPONDANCE
D'ALEXIS DE TOCQUEVILLE
ET DE MADAME SWETCHINE

★

ŒUVRES

PAPIERS ET CORRESPONDANCES
D'*ALEXIS DE TOCQUEVILLE*

Cette édition a été entreprise sous la direction de J. P. Mayer et sous le contrôle de la Commission nationale pour la publication des Œuvres d'Alexis de Tocqueville. Elle est désormais dirigée par cette Commission.

COMMISSION NATIONALE

MM.

Raymond ARON, Président
Jean BAILLOU
François BOURRICAUD
Jean-Claude CASANOVA
Jean-Jacques CHEVALLIER
Luis DIEZ DEL CORRAL
Jean-Baptiste DUROSELLE
Jean FAVIER
Martial DE LA FOURNIÈRE
François FURET
Claude GALLIMARD
Louis GIRARD
Alain GOURDON
Michaël HERETH
Guy D'HÉROUVILLE
Stanley HOFFMANN
André JARDIN, Secrétaire scientifique
Douglas JOHNSON
Jean-Claude LAMBERTI
David LEE
Max LERNER
Marceau LONG
Peter MAYER
Pierre PAPON
George PIERSON

Édition réalisée avec le concours de :

L'UNIVERSITÉ DE READING,
LE CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET LE SOCIAL SCIENCE RESEARCH COUNCIL

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

ŒUVRES COMPLÈTES

TOME XV

CORRESPONDANCE D'ALEXIS DE TOCQUEVILLE ET DE FRANCISQUE DE CORCELLE

CORRESPONDANCE D'ALEXIS DE TOCQUEVILLE ET DE MADAME SWETCHINE

LE PRÉSENT VOLUME A ÉTÉ ÉTABLI
PAR PIERRE GIBERT
IL A ÉTÉ SOUMIS
POUR CONTRÔLE ET APPROBATION
À CLAUDE BRESSOLETTE
ET ANDRÉ JARDIN

★

nrf

GALLIMARD

Il a été tiré de cet ouvrage, le premier volume du tome XV des Œuvres, Papiers et Correspondances d'Alexis de Tocqueville, un exemplaire sur vélin d'Arches Arjomari-Prioux, hors commerce, marqué A.

Ouvrage publié avec le concours du Centre National des Lettres

© *Éditions Gallimard, 1983.*

Correspondance d'Alexis de Tocqueville et de Francisque de Corcelle

La correspondance Tocqueville-Corcelle, importante déjà par le seul nombre des lettres que nous présentons dans cette édition, pose plusieurs énigmes dont le nombre même des lettres n'est pas l'une des moindres. Comme on s'en rendra compte, le nombre des lettres de Tocqueville, qui dépasse les deux cents, est sans commune mesure avec celui des lettres de Corcelle. De Corcelle nous n'avons que trente-huit lettres. Ainsi, par rapport à Tocqueville, Corcelle ne nous offre plus aujourd'hui que quelques lettres de 1849.

L'appartenance même aux archives Harcourt-Corcelle n'élucide pas toujours les énigmes que pose cette correspondance. Corcelle avait fait relier en un fort volume tous les billets et les lettres qu'il avait reçus de son ami. A part deux lettres que nous avons trouvées dans différents dossiers, une lettre qui appartient à la bibliothèque de Caen[1] *et une que possède la Beinecke Library, la majeure partie des lettres de Tocqueville avait donc été colligée par Corcelle lui-même et ne présentait en principe au chercheur que les difficultés d'une écriture parfois illisible ou celles de quelques nécessaires remises en ordre.*

Car malgré cela, il n'est pas sûr que nous ayons vraiment l'intégralité des lettres de Tocqueville. Même si l'on exclut les moments où les deux correspondants habitaient à proximité l'un de l'autre, demeurent des « silences » considérables qui ne peuvent être expliqués, quand on connaît l'aisance épistolière de l'un comme de l'autre, que par la disparition de plusieurs lettres. Ainsi n'en avons-nous aucune entre le 3 avril 1848 et le 10 juin 1849 si l'on excepte trois courts billets que nous avons dubitativement datés de décembre 1848 et janvier 1849[2]*. Or, rien dans la vie de nos deux correspondants ni dans l'histoire de leurs relations ne nous permet de donner une explication à ce silence en dehors d'une disparition quelconque des lettres qu'ils se sont certainement adressées pendant cette longue période de quatorze mois.*

1. Cf. ci-dessous lettres n[os] 40 et 40 *bis*.
2. Cf. ci-dessous lettres n[os] 97, 98, 99.

tout prédisposait Corcelle et Tocqueville à se rencontrer ou que rien ne les y préparait.

A la date de l'échange des premières lettres, lettres où ils se donnent réciproquement du « Monsieur », Tocqueville entre dans la voie de la célébrité. Nous sommes en 1835. La première partie de la Démocratie en Amérique *vient de paraître et ces premières lettres tournent autour du livre dont Corcelle va assurer une longue recension dans* La Revue des Deux Mondes [6].

Jusqu'ici Tocqueville a conduit sa vie loin encore des voies de l'action politique. Inscrit en 1827 au tribunal de Versailles comme juge-auditeur, il s'y est lié d'amitié avec un jeune substitut, Gustave de Beaumont. C'est avec lui qu'il effectuera d'avril 1831 à mars 1832 son fameux voyage aux États-Unis d'où est directement issu De la Démocratie en Amérique.

Socialement, il appartient à une vieille famille de noblesse normande qui, après avoir connu les dispersions et les drames provoqués par la Révolution française, est restée légitimiste. Son père, Hervé, qui dut sa vie et celle de sa femme à la chute de Robespierre, le 9 Thermidor, ne fera vraiment carrière, une carrière préfectorale, que sous la Restauration.

Sur un plan plus personnel, voire intime, Tocqueville est un homme secrètement et profondément troublé. Alors que le jeune Corcelle, au même âge, connaît déjà, comme nous le verrons, les périls des engagements politiques, soit à travers ceux de son père, soit par les siens propres, Tocqueville, à Metz notamment où son père est préfet, connaît, autour de sa seizième année, d'autres périls, davantage liés aux questions et passions de son âge qu'à celles de la contestation politique et sociale. Des lectures clandestines et empoisonnées, des rivalités galantes conduisant même au duel, des études menées avec plus ou moins de rigueur et de vigueur, laisseront dans son propre souvenir leur part de traces douloureuses comme il en témoignera ici ou là en écho, mais une seule fois, à notre connaissance, de façon très explicite [7].

Ainsi, jusqu'à leur premier échange de lettres, l'itinéraire des deux hommes est non seulement indépendant, mais radicalement différent.

Plus âgé de trois ans que Tocqueville puisqu'il est né en 1802, Corcelle a déjà derrière lui en 1835 une vie politique agitée, ce qui s'explique d'abord par un contexte familial très différent de celui de Tocqueville.

Claude-François-Philibert Tircuy de Corcelle, dont le prénom usuel sera Francisque et le seul sous lequel nous le rencontrerons et en parlerons, est né le 2 juin 1802 à Marcilly d'Azergues, dans le département du Rhône. Il est le fils de Claude (1768-1843) et de Hélène de Rivérieulx de Varax (1774-1842).

Sa famille tient son titre d'une seigneurie en Beaujolais, près de Romanèche, aujourd'hui dans le département du Rhône, acquise sous le règne de Henri IV à la fin du seizième siècle. Comme Tircuy de la Barre, du nom d'un

6. Cf. ci-dessous lettre nº 1, note 1.
7. Dans sa lettre à Mme Swetchine du 26 février 1857, lettre nº 28.

fief dans l'Avallonnais qu'elle possédait encore en 1599, cette famille remonte beaucoup plus haut. Mais faute de documents disparus au cours des guerres de religion nous ne pouvons en savoir plus.

C'est donc une famille d'origine bourguignonne qui, par un jeu d'alliances et d'appropriations diverses, va, avec Francisque de Corcelle surtout, devenir normande sans cependant se défaire totalement de ses liens bourguignons. Ainsi, comme nous le verrons, Corcelle pensera un moment entamer sa carrière parlementaire à côté de ses lieux d'origine.

Plus immédiatement, le milieu familial dans lequel il grandit explique directement une première étape de sa vie vis-à-vis de laquelle il prendra plus tard ses distances.

Son père, Claude, l'aîné de trois garçons qui suivirent des itinéraires fort différents dus pour une part à la Révolution française, était né en 1768 et entré à l'École militaire du Champ de Mars en 1784. Là il devait rencontrer le jeune Bonaparte et, en 1791, l'accompagner jusqu'à son affectation de Valence, lui-même étant affecté dans un régiment de Provence.

Il semble qu'il soit resté un admirateur de son ancien condisciple de l'École militaire sans avoir jamais tenté de le revoir ni d'utiliser sous l'Empire son ancienne camaraderie d'armes.

Le destin ne jouera pas de la même façon avec les deux hommes... Claude de Corcelle rejoint l'armée des princes à Coblence; mais il se sent très vite en désaccord profond avec les options tant politiques que nationales qu'elle représente. En 1793 il décide de passer en Angleterre où il mènera une existence difficile, exerçant le métier de portraitiste-miniaturiste. Dès qu'il le pourra, c'est-à-dire après le 9 Thermidor, il gagnera son château de Corcelles.

En 1797, il épouse Hélène de Rivérieulx de Varax qui lui apporte la terre de Saint-Paul-de-Varax dans les Dombes. De 1797 à 1804, quatre enfants naîtront de cette union, trois filles et un garçon, Francisque, qui sera le troisième enfant. Jusqu'en 1813, Claude de Corcelle mènera la vie de gentilhomme campagnard, exploitant d'abord la terre de Saint-Paul qu'il vend vers 1802 pour s'installer au manoir des Mouilles, près de Villefranche-sur-Saône, oubliant, semble-t-il, la vie politique comme la vie militaire.

Celles-ci se rappelleront à lui en cette année 1813 où Augereau le nomme lieutenant-colonel des gardes nationales du Rhône. En 1814, Claude de Corcelle suit son chef dans la retraite et se retrouve colonel pendant les Cent-Jours. Il résistera aux alliés, n'acceptant de déposer les armes que lorsque la situation sera devenue impossible.

Arrêté et menacé pendant la Terreur Blanche, relâché en février 1816, il s'exilera afin d'échapper aux tracasseries policières. Il ira d'abord en Belgique puis en Suède et ne rentrera en France qu'à la fin du printemps de 1818.

« Mon père était sorti de l'École militaire avec une certaine indépendance d'esprit, qui ne ressemblait pas à l'ardente piété dont son frère ne s'est jamais départi... »

C'est en ces termes qu'à la fin de sa vie Corcelle opposera le caractère et l'itinéraire de son père à ceux de son oncle. Car, dans les influences qu'il subit et qu'il devait ainsi relire, on ne peut passer sous silence celle de François de Corcelle, frère puîné de Claude, influence qui explique une grande part de son évolution et qui sera parfois une cause de malentendus ou d'incompréhension entre Tocqueville et lui.

*Né en 1772, François se destinait à la prêtrise. Il entra pour cela au collège des Grassins où se trouvaient de grands boursiers en théologie et quelques petits boursiers en humanités. C'est là que la Révolution le surprit. Alors que son frère partait pour l'armée de Condé, il devait être enrôlé comme hussard dans l'armée républicaine. Pendant ses mois de campagne, il conserva toujours auprès de ses cartouches un exemplaire de l'*Imitation de Jésus-Christ *et dans les combats eut toujours le souci de tirer en l'air afin de ne pas courir le risque de « tuer un chrétien ».*

Cet homme à la piété vive et parfois courageuse semble avoir gardé une indépendance d'esprit tant vis-à-vis de son frère et de ses choix que vis-à-vis des différentes situations qu'il traversa, prenant son parti d'un enrôlement dans les armées de la République sans chercher à s'y soustraire, sans doute par devoir filial pour ne pas aggraver une situation familiale menacée par l'émigration de son frère aîné.

Parrain de Francisque, il assurerait une part de l'éducation de son neveu et filleul lorsque son frère Claude reprit du service à partir de 1813 puis fut contraint de s'exiler. Corcelle allait ainsi faire de nombreux séjours auprès de cet oncle dans la demeure ancestrale du Beaujolais dont le souvenir et même la nostalgie ne s'effacèrent jamais en lui.

Car, les plus grands troubles passés, la formation sacerdotale devenue impossible dans la France post-thermidorienne, François héritait en 1808, à la mort de son père, du château de Corcelles. Ce château devait normalement revenir à Claude. Mais celui-ci, occupé à exploiter les terres des Mouilles et n'ayant, semble-t-il, pas gardé un bon souvenir du lieu pour l'éducation qu'il y avait reçue, laissa son frère rejoindre leur mère qui y demeurait. C'est donc là que le jeune Francisque devait séjourner, se souvenant plus tard « que [son] oncle bien-aimé [l']avait recueilli, enfant, sous le toit du vieux manoir et s'était fait son précepteur ». De là naquit une « vénération » qu'il qualifiera de « filiale ».

A Corcelles, sous l'autorité de cet oncle « trappiste dans son intérieur le plus secret », la vie était quasi monacale, ponctuée par les différents moments de prières du jour auxquelles participaient famille et domestiques.

Pourtant, au sortir de l'adolescence, l'évolution que Corcelle allait connaître ne laisserait guère d'illusion sur une fidélité à cette pieuse éducation qui semble avoir été interrompue, selon ses propres dires, par « une hardiesse inexpérimentée et imprudente », son envoi dans « les Écoles universitaires ».

Il ne s'est guère étendu sur cette période de sa vie, mais un certain nombre d'événements qui la marquèrent de 1819 à 1830, entre sa dix-septième et sa trentième année, permettent de voir en quoi il a pu juger qu'il y avait eu

imprudence et hardiesse à l'envoyer dans ces fameuses Écoles universitaires. Et ici nous le retrouvons aux côtés de son père dont l'influence et l'exemple, quoi qu'il en ait dit plus tard, allaient être importants.

Mais le retrouver avec son père au sortir de son adolescence, c'est le retrouver dans un milieu familial et social qui va être désormais dominé par la figure d'une vieille gloire, voire d'un héros finissant, mais qui n'a pas fini de vouloir faire parler de lui, de prendre la pose devant l'histoire, quitte à se dérober à ses rendez-vous ou à ceux dont il aurait voulu avoir l'initiative. La Fayette, alors âgé de soixante-deux ans, avait repris du service officiel et légal en se faisant élire le 26 octobre 1818 député de la Sarthe. Or, à la fin du printemps 1818, nous l'avons vu, Claude de Corcelle était rentré de son exil bruxellois et suédois. Lui-même élu à son tour député de Lyon en 1819 retrouvait La Fayette sur les bancs de l'Assemblée.

En 1820, pour autant qu'on puisse le préciser, une société secrète est introduite en France, la Charbonnerie, venant d'Italie et plus exactement de Naples, mais avec peut-être une origine jurassienne. D'inspiration religieuse dans le royaume de Naples et marquant l'opposition aux envahisseurs autrichiens, la Charbonnerie, passant en France, prendra un tour exclusivement politique avec comme principe général la lutte contre les Bourbons imposés à la France par la victoire des alliés, c'est-à-dire des étrangers.

La Fayette s'y affilie. Claude de Corcelle, que tout son passé et surtout son passé récent d'exilé pour fait de résistance aux alliés ne pouvait que sensibiliser à ce principe général de lutte contre les Bourbons, en fit également partie. On sait que dans cette ambiance de conspiration il était désigné pour être, en cas de destitution des Bourbons, des cinq directeurs d'un gouvernement provisoire aux côtés de La Fayette avec Koechlin, d'Argenson et Dupont de l'Eure.

Des projets s'échafaudèrent dont le plus fameux fut celui d'un mouvement que devaient lancer des officiers, sous-officiers et hommes de troupe du 29^e^ régiment de ligne stationné à Belfort. La date, plusieurs fois renvoyée, fut fixée à la nuit du 1^er^ au 2 janvier 1822. Mais par suite d'erreurs de manœuvre, le complot fut éventé. On sait que La Fayette devait arriver à Belfort, qu'il prêta même une voiture aux comploteurs. Mais un concours de circonstances et la peur du gouvernement de provoquer des troubles en s'attaquant à lui firent qu'en fin de compte il put se dégager même s'il dut se défendre.

Le complot avait donc tourné court; mais il connut des velléités en Provence et dans l'Ouest surtout. Tout ceci devait d'ailleurs se terminer dramatiquement avec, notamment, l'exécution, le 22 septembre de la même année, à La Rochelle, des fameux quatre sergents.

Le jeune Corcelle n'était évidemment pas absent de toute cette agitation. Tout laisse à penser qu'il y fut même étroitement associé par son père et qu'en même temps que lui ou à quelques mois de distance il fut affilié à la Charbonnerie.

Quelques années plus tard, en 1831, lorsqu'il publiera son premier essai littéraire intitulé Documents pour servir à l'histoire des conspirations, des partis et des sectes, *il ne pourra s'empêcher de jeter un regard à la fois admiratif et pitoyable sur cette société de Carbonari plus rêveurs qu'acteurs, romantiques en un mot :*

« L'hiver de 1822, écrit-il, vit échouer toutes ces tentatives par un concours d'accidents qu'il est inutile d'exposer ici. Cela ne servirait qu'à prouver davantage que la Charbonnerie ne fut jamais un parti définitif, lié par les mêmes idées, mais une transaction entre de vifs ressentiments et des principes divers, une sorte de coalition transitoire, hors d'état de survivre aux circonstances extraordinaires qui l'avaient produite [...]. On pourrait y trouver aussi des scènes pathétiques, quelques pages d'un drame sanglant; mais nous ne profanerons point de généreuses mémoires par de prétentieux récits. Ô vous, qui avez montré sur l'échafaud la tranquillité du vrai courage, votre modestie dans l'accomplissement de tous les devoirs comme de tous les sacrifices que vous vous étiez imposés, votre cause était belle, mais la France ne l'avait pas adoptée! » (pp. 12-13).

Si le mouvement de la Charbonnerie devait échouer dans ses projets factieux, il ne devait pourtant pas mourir avant 1830, année où il compta peut-être jusqu'à 60 000 membres. Corcelle écrira encore en 1831 :

« Nous ne voyons aucun inconvénient à le dire aujourd'hui, au commencement de l'année 1822, la Charbonnerie était partout, dans l'armée, dans les écoles, dans la haute et moyenne industrie, dans la Chambre des députés et jusque dans la Chambre des pairs. Comme elle avait à sa disposition des régiments de ligne, les généraux ne lui manquaient pas. Nous ignorons ce qui serait résulté d'une révolution; mais elle était possible et même probable » (p. 12).

Telle apparaît la Charbonnerie à travers le premier ouvrage de Corcelle. Affilié, il ne dut certes pas l'être avant 1820, mais peut-être pas non plus avant 1821 ou 1822. Or il n'attendit pas ces années-là pour se compromettre dans des engagements qui auraient pu lui coûter cher.

Alors que son père était rentré depuis un an en France et qu'il vivait avec lui au 38 de la rue Saint-Lazare, Corcelle est arrêté comme professant des opinions dangereuses; on trouve même de la poudre dans sa chambre. Il ne fut guère retenu et, après perquisition chez lui, on le relâcha.

Quelles qu'aient été ces idées et la provenance comme la destination de la poudre, on peut supposer qu'à dix-sept ans le jeune Corcelle n'était pas du côté du gouvernement en place. En ce sens, et même s'il n'en a guère parlé en dehors des pages ferventes qu'il consacra aux Carbonari des années 1820, il entrait à l'école de sa génération, même si ce fut de façon « inexpérimentée et imprudente » comme il le dira plus tard parlant de ses études.

Dans les dix années qui suivirent, Claude de Corcelle, non réélu en 1822, devait entrer à nouveau à l'Assemblée en 1828 comme député de Paris et se rapprocher encore plus étroitement de La Fayette. Cette proximité se convertirait en liens familiaux lorsque quelques années plus tard Francisque pren-

drait femme dans la famille du général, et en devoirs quasi filiaux lorsqu'en 1838 il serait avec Rémusat l'éditeur de ses Mémoires.

Dans l'esprit de cette situation, se place ici un incident qui allait avoir des rebondissements dans sa carrière politique et qui témoigne à la fois de son état d'esprit au lendemain des journées de Juillet et de l'évolution politique qu'il connaîtrait.

Sans qu'on puisse dire par qui, Corcelle fut sollicité pendant l'été 1830 pour entrer dans la Société des Amis du Peuple. Il était alors aide de camp du commandant général des gardes nationales, autrement dit de La Fayette, lequel s'était momentanément rallié au duc d'Orléans. C'est dire combien le fils se retrouvait comme son père parmi les proches du vieux général.

Pour Corcelle, entrer dans cette Société de type philanthropique qui n'avait rien à voir avec la Charbonnerie tant du point de vue des buts que des méthodes, c'était à la fois renouer avec les clubs de la Révolution et se mettre à une école d'action politique et sociale à laquelle il ne pouvait qu'aspirer au sortir d'une révolution qui avait chassé les Bourbons et promettait un ordre politique et social nouveau.

Mais fût-ce perception rapide des choses ou évolution déjà sérieusement avancée d'une conscience politique qui pressentait de nouvelles orientations, toujours est-il que Corcelle n'assista qu'à une réunion de la Société et surtout qu'il adressa à ses membres une lettre-conférence datée du 22 septembre 1830 et dans laquelle il explique les raisons de sa démission.

Il vaut la peine de parcourir ce document qui, à notre sens, marque une nette évolution dans l'état d'esprit du carbonaro des années 1820 et une lucidité annonciatrice d'une carrière qui n'aura plus grand-chose à voir avec les méthodes de sociétés secrètes en état de complot aussi stérile que permanent, ni même avec des idées généreuses certes, mais parfaitement inefficaces.

Ainsi commence-t-il par définir la Société des Amis du Peuple dans laquelle il voit l'image actuelle de la France, comme « une vaste assemblée délibérante unie par de fort bons sentiments, mais divisée en plusieurs écoles philosophiques, religieuses et politiques... Elle ne sait pas bien ce qu'elle veut et encore moins ce qu'elle peut ». Mélange de « jacobinisme et de religion saint-simonienne », elle ne peut, avec ces vieux oripeaux, qu'inutilement effaroucher.

En fait, cette Société est révélatrice d'une jeunesse dans laquelle Corcelle se place, se permettant du même coup de dire avec réalisme ce qu'il en est et ce qu'elle doit espérer et faire :

« La jeunesse française a déployé dans les camps, dans les conspirations, dans les journaux, dans les écoles et dernièrement sous la mitraille royale, une intelligence pleine d'énergie, qui lui assure tous les genres de gloire. Que lui manque-t-il? La pratique des affaires dont elle a déjà tout le bon esprit » (c'est nous qui soulignons).

Est-il abusif de voir là, dans la réponse à cette dernière question, un programme auquel Corcelle entendait se soumettre après plus d'une décennie

d'agitation, de complots dont, au sortir d'une révolution et proche de la trentaine, il pouvait mesurer la vanité?

En tout cas, les moyens qu'il propose désormais pour parvenir à une ère de plus grande justice témoignent de sa prise de distance définitive avec les voies de la violence qu'il pouvait prôner dans les « ventes » de la Charbonnerie.

« Le grand problème de notre nouvelle ère de justice ne se résoudra qu'à force de transitions et de termes moyens. Plus les transitions seront clairement ménagées, plus rapides seront nos progrès et dans les esprits et dans les mœurs. »

L'ère des révolutions est donc révolue. Le temps n'est plus de verser le sang : il y en eut trop.

« Voyez les grandes révolutions sociales qui ont perfectionné jusqu'à ce jour le genre humain; elles commencent presque toutes par des transports de magnifique ivresse. Chez les premiers chrétiens, l'Évangile s'appelait la bonne nouvelle. N'avons-nous pas aussi quelque bonne nouvelle pour ce peuple qui a versé tant de sang inutile dans nos longues discordes, et qui maintenant demande aux lois, mais aux lois seulement, qu'on s'occupe enfin de lui, de sa grandeur morale comme de son bien-être matériel? Voilà, Messieurs, quels sont mes vœux les plus chers; ils doivent être aussi les vôtres. »

La brochure fut soigneusement imprimée. Le contenu plut à Louis-Philippe qui en « fit compliment » à l'auteur, le prince royal en ayant même fait demander plusieurs exemplaires... Il est aisé de déduire, derrière ce succès, l'intervention de La Fayette. Alors en bons termes avec le roi, avec lequel il devait rompre à la fin de cette année 1830, il y a fort à parier qu'il révéla à Louis-Philippe un document émanant de son aide de camp, du fils d'un de ses amis. Faut-il pousser plus loin et voir dans cette conférence, bien solennelle pour un membre si occasionnel de cette éphémère Société, une sorte d'acte d'allégeance à un souverain et à un régime qui en fin de compte rompaient avec le souverain et le régime précédents auxquels son père, La Fayette et lui-même s'étaient opposés de diverses façons?

Plus profondément, à notre sens, et sans exclure absolument les hypothèses précédentes, il faut y voir surtout le signe d'une évolution qui marque la fin d'une époque et annonce une nouvelle étape dans la vie de Corcelle. C'est une sorte d'adieu à sa jeunesse qu'il prononce là, à une jeunesse romantique, encore sous l'emprise de l'anarchie exaltante des opposants, qui prend un jour conscience des nécessités et des réalités exigeant expérience et détermination au-delà des théories et des discours.

Se révèle également une autre force chez ce jeune aristocrate qui a connu, dans l'histoire de son propre père et dans les contrecoups qu'il dut en subir en 1815 et 1816, les effets négatifs de la violence révolutionnaire et guerrière. Et si, par le biais de la Charbonnerie notamment, il goûta à cette « intelligence pleine d'énergie » qui paraît « dans les conspirations », les journées de juillet 1830 où « la jeunesse française » à laquelle il appartient encore a essuyé le feu « de la mitraille royale », lui font prendre conscience

de tout le sang inutilement répandu en France depuis quarante ans. Il y a là une lucidité, nouvelle chez lui, qui est certainement à souligner.

Nous verrons un peu plus loin que cette lettre-conférence allait avoir sur sa vie politique, près de dix ans plus tard, un effet inattendu.

D'ici là, la vie de Corcelle va prendre un tour nouveau tant en raison d'événements personnels et familiaux que des activités rédactionnelles auxquelles il se consacrera.

Si 1831 voit son père entrer pour la dernière fois à l'Assemblée comme député de Chalon-sur-Saône, c'est surtout pour lui l'année de son mariage. Le 22 septembre, en l'église de l'Assomption, rue Saint-Honoré, il épouse Mélanie de Lasteyrie du Saillant.

De sept ans plus jeune que son mari puisque née en 1809, elle est la petite-fille de La Fayette. Sa mère, Virginie, quatrième et dernière enfant du général, avait épousé en 1803 le marquis de Lasteyrie, d'une vieille famille du Bas-Limousin. Mélanie était la seconde de cinq enfants, dont un seul garçon, Jules, souvent présent dans cette correspondance.

Par cette alliance, on voit comment les liens d'amitié du père se transforment en liens familiaux. Désormais Corcelle appartiendra doublement à la mouvance de La Fayette, par tradition politique et par milieu familial.

Cette même année 1831, il fait paraître l'ouvrage que nous avons déjà cité, Documents pour servir à l'histoire des conspirations, des partis et des sectes, *avec en exergue ces mots de la* Vita del Dante : « Che cerchi? — La pace... »

Quelle paix désirait-il en cette année? Pour lui, d'abord, celle sans doute de la vie familiale. Mais il la voit aussi à l'œuvre chez ces anciens carbonari dont il ne partage plus ni le compagnonnage ni les reconversions, même si la dernière qu'il signale sera un jour la sienne :

« Chaque opinion fut bientôt modifiée selon les besoins et la portée de ceux qui s'en détachaient. Les esprits les plus emportés par une profonde exaltation morale se livrèrent à des spéculations philosophiques, devenues peu à peu des essais de religion; d'autres se contentèrent d'une philosophie plus sceptique, plus limitée, et aussi mieux appropriée à l'humeur du siècle comme aux exigences de chaque jour. Beaucoup prirent leur part d'un nouveau genre d'aventures, au milieu du délire industriel qui, dès cette époque, dispersait les capitaux européens dans les plus téméraires entreprises. Afin de ne rien négliger dans le tableau de ces vicissitudes, ajoutons que plusieurs se réfugièrent dans le catholicisme. Il nous semble injuste de n'attribuer de telles conversions qu'à des motifs d'intérêt personnel. Tous les principes du libéralisme étant controversés et réduits à l'impuissance, des esprits fatigués ont pu chercher dans l'immobile tradition un repos moral que les partis ne leur offraient pas » (pp. 14-15).

Bilan plutôt lugubre tiré par un homme, jeune encore, qui promène sur sa génération un regard désabusé, comme si une vie s'achevait. Les utopies saint-simoniennes, l'aventure industrielle et capitaliste et même le retour au

catholicisme, tout le siècle qui reste à vivre à Corcelle est ici profilé, avec une tonalité dont il nous appartiendra en son temps de préciser la nature, voire la justesse en ce qui concerne en particulier le domaine religieux.

Naturellement, ce retour à la paix, cette activité rédactionnelle ne vont pas être les seuls soucis et occupations de Corcelle en cette année de son mariage et de sa première publication un peu conséquente. Il demeurait dans une perspective et une ambiance d'action politique dans la mesure où son père est encore élu à l'Assemblée.

Mais ce n'est qu'en 1834 qu'on peut commencer à parler d'un véritable engagement dans l'action politique. Celle-ci se marqua de deux façons, d'une part, par la publication de sa brochure De l'impôt progressif, *d'autre part, par sa tentative aux élections législatives, l'une n'étant d'ailleurs pas indépendante de l'autre.*

Sans entrer dans le détail de l'analyse de cette brochure, retenons pourtant un élément essentiel qui a présidé à sa composition, la réfutation par le biais d'un point précis de leur programme, des théories des Saint-Simoniens. Prolongeant deux chapitres de son précédent ouvrage sur les Documents pour servir à l'histoire des conspirations..., *il récuse les utopies d'un groupe dont il ne semble pas alors pressentir toute l'importance qu'il prendra, sous le Second Empire notamment. Une telle brochure, outre l'avantage de lui faire préciser à lui-même ses propres idées et prendre ses distances par rapport à toutes formes de clubs ou de sociétés plus ou moins secrètes ou plus ou moins philanthropiques, ne pouvait aux yeux d'éventuels adversaires que le faire situer du côté des hommes sûrs et raisonnables, autrement dit du côté des éligibles.*

C'est pourtant l'échec qu'il connaîtra en tentant de se présenter aux élections législatives à Sées. Trop jeune ou trop hésitant, ni bourguignon ni normand, Corcelle manquait sûrement de cette assise sociale et locale nécessaire dans une France encore très rurale. 1839 qui verra pourtant son succès témoignera encore de ce manque d'assise dans les hésitations qu'il éprouva à se présenter soit à Sées soit à Chalon-sur-Saône.

Cette année 1834 qui voit son échec électoral est aussi celle de la mort de La Fayette. Corcelle se met à nouveau à un travail littéraire, la préparation avec Charles de Rémusat de l'édition des Mémoires *du général,* Mémoires *qui devaient comporter six volumes dont deux parurent en 1837. S'il ne faut pas négliger une telle entreprise à laquelle il s'attacha avec soin, elle est surtout significative d'une fidélité à une tradition, à un esprit, desquels, à ce moment-là, il n'est sûrement pas encore nettement détaché.*

Faut-il parler de liberté de pensée, d'esprit « philosophe » à la manière du dix-huitième siècle? Rien en tout cas ne nous permet de dire que, dans le domaine de la pensée philosophique et plus précisément religieuse, il se distingue de ce qu'il était en 1830, qui lui faisait notamment considérer le catholicisme comme un refuge pour esprits libéraux déçus. De fait, dix ans plus tard, encore en 1844, Tocqueville verra en Corcelle quelqu'un qui n'est « pas catholique » tout en lui reconnaissant « des délicatesses en matière de

catholicisme qui sont plus grandes peut-être que celles que montrerait un croyant[8] ».

Car entre-temps justement, Corcelle a fait la connaissance de Tocqueville. Comme pour beaucoup d'autres relations et amitiés, il est difficile ici encore de donner avec précision la date et l'occasion de leur première rencontre. Comme nous l'avons déjà signalé, les premières lettres que nous ayons de Tocqueville adressées à Corcelle sont de l'année 1835 et n'expriment pas une amitié au sens même banal du mot. Le ton en est encore très officiel et le « je vous regarde si bien comme un ami » d'une lettre qu'il faut sans doute dater d'octobre 1835[9] *laisse percevoir la distance qui empêche de parler d'amitié. Il faudra attendre la lettre du 18 octobre 1837*[10] *pour que Tocqueville parle d'« une amitié qui est fort tendre quoiqu'elle ne soit pas fort vieille ».*

S'il est toujours difficile de situer le commencement d'une relation amicale, c'est-à-dire de désigner le moment où elle est devenue telle, il reste également difficile dans le cas de Tocqueville et de Corcelle de dire quelle fut l'occasion qui les mit en relation.

Comme nous le disions en commençant, rien a priori ne prédisposait les deux hommes à se rencontrer, même si l'appartenance à un même milieu social ne pourrait, un jour, que faciliter cette rencontre. L'éloignement géographique d'abord, d'un Normand de la pointe est du Cotentin et d'un Bourguignon dont le père s'était marié dans la région lyonnaise, mais plus encore l'éloignement idéologique, politique, voire « philosophique », ne pouvaient que les tenir séparés. Dans de telles conditions, seule une occasion fortuite permettrait la rencontre.

A défaut de témoignages précis, tant de la part de Tocqueville que de celle de Corcelle, il semble qu'il faille trouver cette occasion du côté d'abord de Tocqueville.

Nous avons vu qu'en 1825, nommé juge-auditeur auprès du tribunal de Versailles, il se lie d'amitié avec le jeune Gustave de Beaumont avec lequel il effectuera en 1831 le voyage aux États-Unis. Or la famille de Beaumont est alliée à La Fayette et celui-ci joindra ses propres lettres de recommandations à celles que les deux voyageurs avaient pris soin d'obtenir de diverses personnalités afin de se voir ouvertes diverses portes outre-Atlantique. Il n'est donc pas concevable que Beaumont n'ait rien dit de son compagnon aux membres de sa famille comme aux proches de ce milieu où dominait La Fayette et auquel appartenait Corcelle. Ainsi Corcelle dut très tôt entendre parler de Tocqueville et peut-être le rencontrer dès son retour des États-Unis.

Quoi qu'il en soit, ces premières lettres ont pour objet le livre de Tocque-

8. Lettre de Tocqueville du 23 août 1844, n° 60.
9. Lettre datée d'octobre 1835 (?), n° 4.
10. Lettre du 18 octobre 1837, n° 20.

ville qui vient de paraître. En bon auteur, celui-ci se préoccupe des comptes rendus de presse et de revues. Corcelle est en relation avec Buloz qui dirige La Revue des Deux Mondes. *C'est donc sans difficulté que non seulement Tocqueville aura un compte rendu dans la revue, mais que Corcelle l'assurera. Il paraît dans la livraison du 15 juin 1835* [11].

A partir de là, les deux hommes vont connaître une carrière assez étroitement parallèle, quelles qu'aient été par ailleurs les différences de tempérament, d'évolution et de conviction qui les sépareront souvent.

Comme Corcelle préparant l'édition des Mémoires *de La Fayette, Tocqueville connaît les soucis de l'édition, en l'occurrence de la seconde partie de la* Démocratie en Amérique; *et comme lui, il brûle de s'engager dans l'action politique, commençant comme lui encore par un échec avant de connaître avec lui sa première entrée à l'Assemblée en 1839.*

Ici se marque le premier intérêt de leur correspondance : nous suivons semaine après semaine, même si nous n'avons que les lettres de Tocqueville, les aléas de la campagne, les états d'âme qu'elle engendre, les hésitations, les désillusions, les espérances et jusqu'aux discussions pour savoir quelle place occuper dans l'hémicycle.

Quelles que soient les raisons profondes ou extérieures qui les aient poussés à cette entrée dans la vie politique, tous les deux témoignent, de par la multiplicité même des endroits où ils pensent poser leur candidature, de ce qu'on appellerait aujourd'hui leur déracinement. Corcelle finissant par être élu à Sées et Tocqueville à Valognes ne peuvent faire oublier que leur vie, les hasards des vingt et trente dernières années, l'entrée dans la magistrature pour Tocqueville et le mariage pour Corcelle, leur ont créé des liens multiples et divers qui peuvent aussi bien les faire se présenter à Chalon-sur-Saône qu'à Sées pour Corcelle, à Paris, Versailles ou Valognes pour Tocqueville.

La correspondance révèle ces atermoiements, ces complications même, sans parler des incompréhensions des uns et des autres, à commencer par leurs amis ou ceux qui surveillaient leurs premiers pas dans la carrière politique. Ainsi Royer-Collard ne se gênera pas pour rappeler à Tocqueville qu'en politique il faut savoir ne pas se presser, d'autant moins que le jeune auteur de la Démocratie en Amérique *a, avec un tel palmarès, les meilleures garanties d'un bel avenir* [12].

Pour Corcelle la situation était un peu différente. Lui aussi disposait d'un certain capital, mais d'un capital empoisonné pourrait-on dire. La carrière de son père, son amitié pour La Fayette, le fait que lui-même ait eu affaire au grand homme, peuvent à la fois le servir et le desservir. S'il pensa un moment se présenter à Chalon-sur-Saône, c'est qu'il pouvait profiter à la fois du voisinage de la maison ancestrale mais surtout du précédent de son propre

11. Cf. ci-dessous lettres nos 1 et 2, note 2.

12. Cf. par exemple la lettre de Royer-Collard du 28 septembre 1837 (O.C., t. XI, lettre n° 18, pp. 42-43 et lettre n° 32, pp. 72-73).

père. Se présenter à Sées, à proximité de son lieu d'habitation et non loin des derniers lieux habités par La Fayette, demandait à ce moment-là, en pleine monarchie bourgeoise et devant un électorat rural, d'autres garanties. A ce titre est particulièrement significatif l'épisode de la publication à son insu de sa fameuse lettre-conférence à la Société des Amis du Peuple de 1830!

On se souvient de ce texte et des circonstances dans lesquelles il était né[13]. *Il y a tout lieu de croire qu'en 1839 Corcelle l'avait oublié. Or voilà qu'au moment où il se présente devant les électeurs de Sées circule en brochure imprimée par un certain Crapelet sa lettre-conférence, non sans avoir subi un certain nombre de « corrections ».*

Ces falsifications étaient déjà graves en elles-mêmes; mais il n'y avait pas à se méprendre sur une telle publication, œuvre en sous-main du ministère de l'Intérieur désirant couler un candidat considéré comme de la « Coalition ». Car pareil texte dans ce milieu de cultivateurs ne pouvait faire que le plus mauvais effet. Il ressort, en effet, tant de la mise au point que Corcelle fit imprimer dès la fin février que de son intervention à la Chambre le 9 avril 1839, qu'on avait voulu le faire passer pour « républicaniste », voire « anarchiste ». Il doit donc s'en défendre et se présenter comme un « dévoué défenseur de l'ordre » :

« Assurément, écrit-il dans la brochure de réfutation, si mon écrit est illégal, anarchique, républicain, jacobin, je me charge par les mêmes procédés des faiseurs du ministère, de métamorphoser les discours de Robespierre, les sentences de leur patron le régicide Sieyès, et les articles du journal La Presse *ou du* Bulletin français, *en véritables homélies d'ordre et de paix publique. »*

Par un jugement en date du 3 mai 1839, Corcelle obtenait gain de cause contre l'imprimeur Crapelet qui se voyait condamné à 3 000 francs d'amende.

L'intérêt pour nous de cet épisode réside non tant dans des manœuvres auxquelles pouvait se heurter un jeune candidat à la députation, que dans ce qu'il signifie de l'évolution d'un homme qui voudra siéger a gauche à l'Assemblée. Car à regarder les choses de près, on se rend compte que cette fameuse lettre de 1830 révélait une sympathie pour un mouvement dont il dénonçait davantage l'impuissance ou l'inutilité que les caractères « clubistes », comme il tente de le donner à penser en 1839. Ce qu'il marquait cette année-là, c'est son détachement d'avec toute une partie de sa vie dont cette lettre de 1830 était en quelque sorte le chant du cygne. Apparaître en 1839 comme homme de liberté certes, mais d'ordre aussi, était indispensable à l'ancien carbonaro qui voulait se faire élire dans un arrondissement rural et normand. Il savait qu'on pouvait le gêner en le faisant passer pour « républicaniste » ou « anarchiste ». Mais à relire cette lettre, sans qu'il soit besoin des falsifications dont elle fut l'objet dans la réédition Crapelet, on peut se rendre compte de la gêne qu'elle risquait de produire. Et il est significatif que Corcelle se soit vigoureusement défendu non seulement contre des méthodes qui déshonorent leurs auteurs, mais aussi contre un texte qui n'aurait pu

13. Cf. ci-dessus, p. 19.

que lui nuire. Du moins marque-t-il ainsi qu'une étape de sa vie, déjà close en 1830, l'est définitivement et sans retour en 1839, ce que la décennie suivante et surtout son attitude pendant l'affaire de Rome à partir de 1848 ne feront que confirmer.

C'est la correspondance des deux hommes qui sert désormais de source d'informations. Les années qui vont précéder leur entrée dans une autre phase de la carrière politique, pour Tocqueville le ministère des Affaires étrangères, pour Corcelle la diplomatie, les verront tous les deux assez étroitement associés, et pas seulement dans l'opposition à la Chambre.

Le contexte de la laborieuse conquête de l'Algérie et de sa non moins laborieuse colonisation les sollicitera ensemble dans des commissions d'enquêtes ou d'études. Corcelle accompagnera Tocqueville dans le voyage de 1841 et depuis lors s'intéressera de plus en plus à l'avenir de cette entreprise dans laquelle il va introduire les trappistes à Staouëli [14].

Un peu plus tard, l'un et l'autre allaient prendre en charge Le Journal du Commerce. *Dès le début de 1844, semble-t-il, Tocqueville avait désiré marquer de son influence un organe de presse. Quelques mois de collaboration au* Siècle *avec Beaumont ne l'avaient pas satisfait, d'autant moins qu'il n'était pas en accord avec la ligne générale du journal. Or, en cette année 1844,* Le Commerce *changeait de propriétaire. Autant qu'on puisse le déduire, c'est Corcelle qui semble avoir eu la part la plus active dans les tractations d'acquisition, bien que tous les deux deviennent à la fois actionnaires et directeurs politiques. Et c'est encore Corcelle qui semble avoir recherché les collaborateurs dans la mesure où on retrouve parmi eux un certain nombre d'anciens carbonari, tels les frères Scheffer.*

L'entreprise serait pourtant éphémère puisque Le Commerce *disparaissait l'année suivante, non sans être entré en polémique avec* Le Siècle *où Beaumont continuait d'écrire, au risque de mettre sérieusement en péril son amitié avec Tocqueville* [15].

Signalons enfin, pour cette période, la décision que prit Corcelle à la fin de 1844 d'acquérir une maison en Normandie. Par là il s'enracinait davantage dans son fief électoral, renonçant définitivement à ses attaches bourguignonnes dont il garda pourtant jusqu'à sa mort une vive nostalgie. Désormais propriétaire de Beaufossé sur la commune d'Essay, à quelques kilomètres de Sées, il appartiendrait au cercle des notables de la Basse-Normandie tout en conservant, en ces années 1840, ses liens avec la gauche et avec un certain républicanisme de fond, même s'il ne l'avouait pas toujours à ses électeurs.

14. Les relations entre les deux amis n'allèrent pas sans heurts graves au cours de ce voyage si l'on en croit Beaumont; cf. sa lettre à Tocqueville du 7 septembre 1841 (O.C., t. VIII, vol. 1, lettre 130, p. 443).

15. Cf. la *Correspondance de Tocqueville-Beaumont* (O.C., t. VIII, vol. 1, Introduction p. 31 et lettres nos 164 à 168).

Si bref que fût le laps de temps occupé par l'affaire de Rome dans la vie de Tocqueville comme dans celle de Corcelle, puisqu'elle ne les concerna en tant qu'acteurs que pendant quelques mois, elle n'en marqua pas moins une phase importante de leur relation comme de leur vie. Diplomate, souvent à son corps défendant, Corcelle passerait six mois en Italie, de juin à novembre 1849, pendant que Tocqueville deviendrait son chef immédiat en tant que ministre des Affaires étrangères dans le cabinet Barrot. Mais dans le corps de cette édition, cette période est marquée par un échange de lettres assez intense pour lequel nous disposons de celles de Corcelle.

D'autre part, cette période nous permet de saisir l'évolution religieuse de Corcelle avec ce qu'elle pourra parfois engendrer de tensions ou de malentendus dans sa relation avec Tocqueville.

Ce qu'on allait appeler l'affaire de Rome et qui devient une question pour la France en 1848 remonte évidemment plus haut. Si ce n'est pas le lieu de retracer le long cheminement qui, depuis la fondation des États pontificaux avec Charlemagne, devait aboutir à leur remise en question pour des raisons d'ordre à la fois national et démocratique, il est cependant nécessaire de rappeler ce qui, avec l'avènement de Pie IX, devait irrémédiablement conduire à la crise qui nous intéresse dans le cadre de cette édition.

Accédant à la papauté en 1846, le cardinal Mastaï-Ferreti qui allait régner pendant trente-trois ans sous le nom de Pie IX héritait non seulement d'une histoire trouble depuis plus d'un demi-siècle, en particulier du fait de la France, mais d'une situation internationale où les idées libérales avaient fait leur chemin. Ainsi, dans ses Mémoires posthumes, *Odilon Barrot décrivait-il l'influence des successives révolutions en France :*

« La première de ces révolutions, celle de 1789, après avoir chassé le pape de Rome, finit par en faire le prisonnier du premier Napoléon; la seconde révolution, celle de 1830, après avoir provoqué le soulèvement des Romagnes, enfonça les portes d'Ancône, prit possession de cette ville et fit de la réforme du gouvernement temporel du pape une question européenne » (III, p. 138).

L'effet de la révolution de 1848 fut d'abord sensiblement différent. Dans un premier temps du moins, Pie IX avait paru prendre la direction d'un mouvement libéral et dès 1847 s'était engagé dans la voie des réformes politiques et sociales dans ses États. Il avait également pris parti contre la domination et l'intervention de l'Autriche dans la péninsule au point d'apparaître à ses propres troupes comme un garant de l'indépendance italienne.

Il devait pourtant très vite réagir puisque par une encyclique promulguée le 29 avril 1848 il se déclarait opposé à toute intervention de sa part dans la guerre qui opposait le Piémont à l'Autriche. Autrement dit, il se retirait de ses engagements favorables à une indépendance et donc à une éventuelle unification de l'Italie. Du même coup il se révélait favorable à une nation incontestablement opposée à cette indépendance.

Ainsi l'Autriche se retrouvait-elle avec les mains libres dans la péninsule. D'abord vaincue par le roi du Piémont, Charles-Albert, elle devait lourde-

ment défaire ses troupes à Novare le 23 mars 1849. Dans de telles conditions, les « passions s'exaspérèrent par l'humiliation de la défaite et par le désespoir d'une nationalité entrevue et perdue; elles firent explosion à Rome par des insurrections et des violences qui forcèrent le pape à fuir et à chercher un asile dans les États du roi de Naples » (Barrot, op. cit., *p. 139).*

« Telle est la série d'événements, continue Barrot, qui nous plaçaient, à notre tour, en face du grand et redoutable problème de la conciliation à trouver entre le pouvoir temporel des papes et les besoins de la civilisation moderne. Prendrions-nous parti pour la révolution contre ce pouvoir ou pour ce pouvoir contre la révolution? » (id.).

C'est Corcelle qui serait le premier impliqué dans l'affaire de Rome puisque Tocqueville n'aurait à y intervenir directement qu'en 1849. Tant dans ses Souvenirs *inédits que dans l'article qu'il écrivit pour* Le Correspondant *en 1857, il place à l'origine de son implication une initiative du général Cavaignac alors président de la II^e^ République. Plus précisément, c'est dans les premiers jours de septembre 1848 que Cavaignac avait convoqué Corcelle avec l'intention de lui proposer une mission à Rome.*

Les deux hommes, bien que s'étant perdus de vue, étaient de vieux camarades de collège. Ils s'étaient retrouvés en 1841 lors de la mission de Tocqueville en Algérie où Cavaignac était colonel de zouaves. En ce mois de septembre 1848, les soucis du président de la République n'étaient pas que d'ordre étranger ou extérieur. On devait débattre à l'Assemblée de ses attributions, du mode d'élection du président, sans parler de son attitude pendant les journées de Juin. Aussi, sans que Corcelle ait jamais su exactement pourquoi, la proposition fut sans lendemain.

Dans son article du Correspondant, *il alléguera la nomination de Rossi à la direction du cabinet pontifical, nomination qui aurait rassuré Cavaignac, lui permettant de temporiser. « Il était donc permis de croire, écrit-il, que nous avions quelque temps devant nous pour mieux savoir ce qu'il y avait à faire, et prendre un parti. »*

De fait, Cavaignac profita du répit pour renforcer son ministère dans la majorité constituante. Le 13 octobre, trois nouveaux ministres, Dufaure, Vivien et Freslon étaient nommés. Pour ce remaniement, il faut savoir que dès septembre Corcelle avait suggéré à Cavaignac de prendre Tocqueville parmi ces trois ministres de renfort. Il l'avoue dans ses Souvenirs, *mais sans préciser pour quel portefeuille ni pour quelle raison Cavaignac n'a pas retenu sa suggestion.*

Pendant quelques semaines, c'est-à-dire jusqu'au 15 novembre, les choses en restèrent là. Mais le 15, au moment où l'assemblée romaine, démocratiquement constituée, devait se réunir, l'assassinat de Rossi remit en question le fragile équilibre romain. Avec les retards dus aux lenteurs de transmission tant par la voie télégraphique que par la voie diplomatique, ce n'est que le 21 novembre que Cavaignac convoquait Corcelle pour lui confirmer cette fois une mission qui n'était restée en septembre qu'à l'état de projet.

Paradoxalement, et même si elle était devenue critique, la situation romaine

n'était pas désespérée. La plupart des réformes mises en place ou acceptées par Pie IX l'année précédente le restaient, l'assemblée romaine n'était pas dissoute. On peut même s'interroger sur l'opportunité de l'exil du pape dont le départ s'effectua dans des conditions rocambolesques, encouragé notamment par le cardinal Antonelli, exil qui très vite allait singulièrement compliquer les choses non seulement sur place mais sur la scène internationale.

C'est donc dans ce contexte que Corcelle est nommé par Cavaignac « envoyé extraordinaire », mais avant tout pour assurer la sécurité et la liberté du pape ainsi que sa retraite momentanée en France. Il devra se rendre à Civita-Vecchia sans intervenir dans les affaires romaines et ne disposera de troupes, d'ailleurs peu considérables, que dans la stricte nécessité pour que sa mission soit menée à bien.

Un chassé-croisé de nouvelles laissèrent d'abord Corcelle dans l'incertitude quant à la conduite à tenir. Le 26 novembre, Pie IX s'était réfugié à Gaëte après avoir fait faire à son bateau une manœuvre de diversion donnant à croire qu'il partait pour la France. Corcelle, arrivé à Marseille le 30, ne savait encore rien de cet exil. Aussi se décida-t-il à envoyer le jeune La Tour d'Auvergne, futur secrétaire d'ambassade, qui, parti le 1^er^ décembre, apprit de Rayneval, ministre plénipotentiaire de la France à Naples, que Pie IX était à Gaëte.

La mission de Corcelle devenait sans objet. Il décida pourtant de s'embarquer et de maintenir la proposition du gouvernement français d'offrir au pape l'hospitalité de la France, M^gr^ de Mazenod, évêque de Marseille, lui proposant l'asile de sa ville épiscopale. Après avoir retrouvé La Tour d'Auvergne, Corcelle est conduit par l'ambassadeur de France à Rome, le duc d'Harcourt, auprès de Pie IX. Il devait essuyer là un échec : prétextant la nécessité de connaître la réaction des gouvernements aux événements, Pie IX s'estima en devoir d'attendre.

En fait, et Corcelle le laisse entendre dans son article du Correspondant, *Pie IX, incertain sur l'issue de l'élection présidentielle française et ayant, semble-t-il, plus confiance dans l'Autriche, accompagna de sa bénédiction pontificale son refus de l'offre d'un exil en France, tout en laissant entendre qu'il espérait bien un jour la remercier sur son propre sol.*

« J'insistai ardemment pour ce voyage, écrit Corcelle, quel que dût être le résultat régulier de l'élection présidentielle qui allait s'accomplir, et en cela je me conformais aux patriotiques sentiments de celui qui m'avait envoyé. »

Telle fut la première mission de Corcelle à Rome. Dix ans plus tard, il verrait dans les atermoiements gouvernementaux de septembre 1848 l'une des causes de la situation impossible dans laquelle la France, en 1849, allait s'enfoncer avec le pape et l'Italie tout entière. Il ne s'était alors guère fait d'illusions, sentant bien que dans cette situation délicate la France avait alors été dans une « réelle difficulté d'agir utilement ».

Ainsi s'était amorcée l'aventure où Corcelle et Tocqueville devaient agir dans le cadre du ministère Barrot constitué le 2 juin 1849. Il est à regretter que nous n'ayons, pour cette première mission de Corcelle, aucune lettre de nos

deux correspondants : les impressions et les réactions de Tocqueville seraient précieuses pour ce préambule à un épisode compliqué, permettant, avant que s'engage entre eux une partie difficile dans l'histoire de leurs relations, de situer les intentions et les appréciations de l'un comme de l'autre sur le rôle qu'ils auraient à jouer ensemble.

En 1849, l'affaire de Rome se présente naturellement sous des aspects nouveaux tant du côté romain que du côté français. Du côté français, les effets psychologiques et donc politiques de la révolution de 1848 s'étaient estompés. Louis-Napoléon avait enfin accédé au pouvoir, par voie légale, du fait de son élection à la présidence de la République le 10 décembre 1848. Le 20 décembre, date de son entrée en fonctions, le premier ministère Barrot était mis en place.

Les mois qui suivirent furent marqués par une lutte entre l'opinion qui avait porté Louis-Napoléon à la présidence et une Assemblée constituante issue des événements de Février. Le vote de la loi interdisant les clubs, la décision de dissoudre la Constituante en mai pour laisser la voie à une Assemblée législative marquaient déjà les tendances d'une opinion qui glissait nettement de la gauche vers la droite. De fait, le 28 mai, l'Assemblée constituante se retirait après un an d'activité.

L'Assemblée législative qui lui succédait comportait une majorité nettement conservatrice, forçant en quelque sorte l'opposition, quelques jours plus tard, à manifester dans la rue à l'occasion précisément des troubles romains.

Quoi qu'il en soit, Louis-Napoléon reconduisit dans la responsabilité de former le gouvernement celui qu'il avait déjà chargé de cette tâche le 20 décembre précédent, Odilon Barrot.

Étant donné le glissement de l'Assemblée, les choses n'étaient pas aisées. « Il s'agissait, écrira Barrot dans ses Mémoires posthumes, *de rassurer les républicains sur le maintien de la République, de modérer la majorité sans la blesser, et de retenir le président dans le cadre parlementaire sans l'amoindrir ni l'humilier » (III, p. 278). De là des tractations laborieuses qui aboutirent cependant à la reconduction de la plupart des ministres du précédent gouvernement. Mais Barrot devait malgré tout obtenir, outre Lanjuinais placé au Commerce et à l'Agriculture, Dufaure pour l'Intérieur et Tocqueville pour les Affaires étrangères.*

En réalité le Cabinet avait une teinte nettement libérale, à tel point qu'au dernier moment Falloux devait faire des difficultés, ne voulant pas collaborer à ce qu'il appelait « un ministère de gauche ». Finalement il accepta de conserver son portefeuille de l'Instruction publique et des Cultes.

Tocqueville avait été élu vice-président de l'Assemblée. Barrot lui proposa d'abord le ministère de l'Agriculture. Il aurait préféré l'Instruction publique qui était déjà en bonnes mains et devait le rester... Il accepta donc les Affaires étrangères. Ainsi se trouvait-il, de par le désir de Barrot, ministre à quarante-quatre ans, mais à un moment où l'affaire de Rome allait se révéler un imbroglio ne lui laissant qu'une étroitesse de manœuvre dont la correspondance avec Corcelle révèle presque au jour le jour les causes et la nature.

L'élection de Louis-Napoléon n'avait pu qu'aggraver les choses dans la mesure où il devait prendre la responsabilité d'un état de fait qui n'avait pas d'abord dépendu de lui et auquel tout son passé, comme ses idées, s'opposait.

En effet, même si avant la révolution de Février, le protestant Guizot avait rassemblé dans le Midi cinq mille hommes prêts, à la demande de Rossi, à intervenir pour le soutien du Saint-Siège, même si Cavaignac n'avait pas d'abord été poussé par un zèle de croyant à soutenir la cause pontificale, Louis-Napoléon était sûrement opposé, par conviction comme par son passé, à une entreprise qui aurait gêné la cause de l'unité italienne.

Corcelle lui-même le percevra lors de l'entrevue qu'il eut avec lui avant son départ pour Rome en juin 1849. Non seulement Louis-Napoléon lui parut comme absent de la conversation, mais lui conseillant de rencontrer des gens qui l'aideraient à se faire une opinion et qui étaient de ses amis, il ajouta : « Il est vrai que la plupart doivent être parmi les assiégés », autrement dit parmi ceux qu'au nom de la France il était en principe chargé d'éliminer.

Car l'élection de Louis-Napoléon avait placé à la tête de l'État français un personnage naturellement hostile aux revendications d'un souverain que son pouvoir temporel et sa signification spirituelle plaçaient aux antipodes de ses idéaux. Mais réaliste, il avait accepté un cabinet conservateur dès son installation le 20 décembre 1848 et l'avait reconduit, même légèrement libéralisé, en juin 1849. D'autre part, à la tête de cette nation dont les sentiments catholiques étaient profonds, il ne pouvait immédiatement ou trop visiblement faire état de ses propres convictions, quant à l'idée d'unité italienne notamment. Mais nous verrons que l'ambiguïté de sa position sinon de ses convictions allait, au cours des prochains mois, placer ses collaborateurs, Tocqueville et Corcelle en particulier, dans une délicate situation.

Certes, la population française n'était pas faite que d'inconditionnels du pouvoir pontifical. Dès le 13 juin, et même si les tentatives de soulèvement avortèrent rapidement, la garde nationale à Paris montrerait suffisamment que toute une couche populaire ne voyait pas de façon positive l'engagement de la France et plus précisément de son gouvernement républicain dans une campagne qui visait, d'une façon ou d'une autre, à renverser une république, la République romaine.

Celle-ci, contrairement à ce que l'entourage de Pie IX aurait voulu donner à croire, n'était pas faite que d'anticléricaux et d'anarchistes. Elle ne visait pas d'abord ou exclusivement à contester l'autorité spirituelle du pape. Barrot, *dans ses* Mémoires, *dit bien ce qu'il en était au moment de l'éclatement des troubles qui aboutiraient à l'intervention française de 1849. Leurs causes « ne tenaient pas à l'oppression accidentelle de l'étranger, comme à Turin, Milan, Venise, mais aux incompatibilités que le temps et les progrès de la civilisation avaient établies entre la population des États romains et le gouvernement clérical » (III, p. 136).*

Cependant l'européanisation de la question romaine expliquerait aussi

l'intervention de la France, en 1848 comme en 1849. Il y eut là une curieuse conjonction d'influences, celle de la révolution de 1848 en France et celle des risques d'intervention de l'Autriche. Ainsi Corcelle résumait-il en 1857 la situation et les intentions du gouvernement, sans être dupe des propres convictions de Louis-Napoléon :

« En 1849, aussi bien que dans l'année précédente, deux raisons ont déterminé l'intervention française : 1° la nécessité de secourir le chef de la catholicité, de sauvegarder les droits de conscience de l'immense majorité catholique de notre pays; 2° l'impossibilité de laisser l'Autriche restaurer seule le gouvernement pontifical; la crainte, dans l'intérêt même de l'Église, et pour notre grandeur nationale, que la même puissance, si nous ne la devancions, ne prît en Italie une influence inacceptable qui pût devenir un sujet de guerre générale » (Le Correspondant, *1857, p. 19).*

En fait, le gouvernement français était intimement divisé quant à cette intervention. S'il s'agissait de ne pas laisser l'Autriche agir seule en faveur du pape, les sympathies pour la République romaine étaient également fortes, et pas seulement chez une poignée d'opposants. Mais soutenir cette République revenait pour la France à s'isoler des nations européennes qui soutenaient le Saint-Père et à les voir se dresser, les armes à la main, contre elle.

On en était donc là à la fin de mars. Après de houleux débats à l'Assemblée, où il fallut avoir recours à toutes les astuces de l'éloquence contre la Montagne et contre Ledru-Rollin en particulier, l'Assemblée vota par 395 voix contre 283 les crédits destinés à une intervention militaire française à Rome. Barrot nommait alors le général Oudinot comme chef du corps expéditionnaire.

Quelles qu'aient été les qualités personnelles de courage de cet homme qui portait par ailleurs un nom prestigieux comme fils du maréchal d'Empire, il faut reconnaître que le choix avait été particulièrement malheureux. Tocqueville et Corcelle, souvent opposés dans toute cette entreprise, se trouvèrent toujours d'accord quant à l'appréciation à porter sur le général, sur l'erreur que constitua toujours à leurs yeux sa nomination, et Corcelle n'eut de cesse que fût rappelé celui qui aurait dû normalement être son plus proche et plus précieux collaborateur.

A sa décharge, Barrot, dans ses Mémoires, *reconnaît que les instructions que lui avait alors données le ministre des Affaires étrangères prédécesseur de Tocqueville, Drouyn de Lhuys, « étaient plutôt de nature à l'égarer qu'à le diriger dans cette situation si difficile et si complexe qu'il allait aborder; elles trahissaient une grande impatience d'en finir de* [sic] *la République romaine, tout en recommandant au général de ne marcher sur Rome qu'autant qu'il paraîtrait y être appelé par le vœu de la population » (III, p. 200). Certes; mais les mois qui suivirent et où il eut affaire à d'autres instructions et à d'autres hommes ne le révélèrent pas meilleur stratège. Curieusement, il n'était pas question dans ces instructions, ni même dans celles qui émanaient du ministre de la Guerre, de la question pontificale : Oudinot devait d'abord se rendre à Civita-Vecchia et y attendre les ordres.*

Le 20 avril, il arrivait à Marseille. Disposant de trois brigades d'infanterie, c'est-à-dire d'un effectif de 12 000 hommes, de 250 chevaux, 18 canons et 16 pièces de siège avec deux compagnies de génie, il partait pour Civita-Vecchia d'où il devait éconduire successivement le ministre des Affaires étrangères du gouvernement romain et un délégué du pape.

Contrairement à ce qu'avaient un moment espéré l'Assemblée nationale et le gouvernement français, le bruit des bottes françaises ne suffit pas à dissoudre toute velléité de résistance romaine; bien au contraire. Dès le 25 avril, et ce malgré le désir d'une partie de la population romaine et de deux triumvirs, le troisième, Mazzini, appuyé par toute une autre partie de la population romaine, se prononçait pour une résistance à ce qu'il considérait comme l'envahisseur français.

« Que restait-il à faire au général Oudinot, dès qu'il avait la certitude que notre arbitrage était repoussé? marcher immédiatement et sans perdre un seul instant sur Rome afin de mettre à profit le premier trouble des esprits et l'hésitation des partis; ou s'il croyait à une résistance sérieuse, attendre l'arrivée de sa réserve et de son artillerie de siège qui ne pouvaient tarder à débarquer; il ne devait, dans aucun cas, s'exposer à un échec dont les contrecoups pouvaient être si funestes à la France. Il ne fit malheureusement ni l'un ni l'autre... » (Barrot, op. cit., *III, pp. 204-205).*

Oudinot marquait dès le commencement l'esprit d'indécision qui fut par la suite souvent le sien. Hésitant sur la conduite à prendre, il permit aux Romains de recevoir des renforts militaires, un millier de chasseurs lombards et 1 200 fantassins sous les ordres de Garibaldi. Arrivé le 30 avril sous les murs de Rome, Oudinot ordonna une double attaque qui se heurta à la résistance bien organisée des Romains. Il dut commander la retraite et télégraphia laconiquement à Paris.

Ce qui n'aurait dû être qu'une escarmouche ou une tentative malheureuse suivie d'une autre qui aurait été décisive, prenait, dans le contexte, tant à Rome qu'à Paris, les dimensions d'une catastrophe ou d'un désastre. Il était urgent de rétablir la situation tant sur le plan politique à Paris que sur le plan militaire et diplomatique à Rome. En un mot, il fallait réparer l'échec du 30 avril.

Les semaines qui suivirent furent donc occupées à cela. Elles devaient aboutir, le 2 juin, au remaniement ministériel qui permettait la nomination de Tocqueville aux Affaires étrangères en remplacement de Drouyn de Lhuys, à la mission de Corcelle, le 5, et à l'envoi de renforts à Oudinot. Mais auparavant une intervention diplomatique en la personne de Lesseps allait s'avérer malheureuse malgré la qualité du diplomate et les bonnes intentions du gouvernement.

Le futur promoteur du canal de Suez devait en principe rappeler que la France ne reconnaissait que l'autorité souveraine du pape sur ses États tout en gardant les relations avec les chefs de la République romaine. En bref, il devait faire œuvre de diplomate dans une situation délicate sans blesser l'une ou l'autre partie. Il devait d'autre part agir avec les représentants

officiels de la France, Harcourt et Rayneval, et rester en bons termes avec Oudinot.

« Malheureusement, constate Barrot, M. de Lesseps avait emporté de Paris des impressions peu conformes à l'esprit de ces instructions; soit par suite de ses relations politiques avec le parti républicain, soit à raison de la fausse idée qu'il s'était faite des forces de l'avenir de nos démagogues de France, ou même, comme il l'a prétendu, sous l'influence des paroles qu'il aurait reçues du président de la République lui-même dans son audience de départ, il se permit de changer complètement la ligne de conduite que nous lui avions tracée » (Mémoires posthumes, *III, p. 218).*

Pendant qu'à Paris la situation politique se compliquait du fait du passage de l'Assemblée constituante à une Assemblée législative, Lesseps négociait avec les chefs de la République romaine. Au grand dam d'Oudinot dont, nous dit Barrot, « le vieil honneur se révolta », il se plia à l'exigence de ses interlocuteurs d'interdire à l'armée française toute perspective d'entrée dans Rome et d'immixtion dans les affaires romaines, ainsi que d'empêcher toute autre intervention militaire pouvant venir d'une nation étrangère.

Le général Oudinot dénonça l'armistice, ne voulut rien accepter des conventions passées par Lesseps avec les chefs romains et annonça qu'il se préparait à mettre le siège devant Rome selon toutes les règles de l'art et avec la ferme intention d'aboutir.

Le Conseil désavoua Lesseps et ordonna à Oudinot de prendre Rome dans les plus brefs délais. Telle était la situation tant politique et diplomatique que militaire lorsque Tocqueville et Corcelle furent appelés à y intervenir.

Si la responsabilité de Tocqueville était nettement définie du fait même de son statut de ministre, il n'en allait pas de même pour Corcelle. Car il n'était tout d'abord pas question de lui donner le titre d'ambassadeur dans la mesure où le poste de Rome était officiellement pourvu. Par ailleurs, étant donné le caractère exceptionnel de l'intervention française dans une situation où il s'agissait en principe de rétablir un souverain légitime dépossédé de ses États, un diplomate à pouvoirs spéciaux s'imposait qui aurait maintenu la cohésion entre le gouvernement français, le gouvernement pontifical et l'état-major.

Ainsi se dessinait dans des contours à la fois précis et flous la mission de Corcelle, diplomate muni de « pouvoirs spéciaux[16] *» mais sans les titres habituels sinon celui d'« envoyé extraordinaire » de la République française. En cas de nécessité et parce que chargé de la coordination entre les différentes autorités françaises à Rome, il avait pleins pouvoirs tant sur les ambassadeurs que sur le général Oudinot.*

La correspondance révélera que les choses ne se passèrent pas aussi facilement que les consignes ou les ordres pouvaient le laisser prévoir. Le général Oudinot fit l'étonné devant l'autorité de Corcelle; d'Harcourt, diplomate

16. Cf. le texte de Tocqueville, ci-dessous lettre nº 132, p. 344, n. 1. Cf. p. 251, n. 8.

chevronné, eut du mal à admettre le pouvoir d'un cadet; quant aux autorités romaines et particulièrement au cardinal Antonelli, la première occasion serait la bonne pour contester, dans leur jeu politique, toute représentativité de Corcelle [17].

Quoi qu'il en soit, la correspondance de Tocqueville et de Corcelle constitue à partir de ce moment un document de première main sur l'affaire de Rome. Détaillées, écrites parfois au jour le jour, complétées par des dépêches officielles particulièrement fournies de la part de Corcelle, leurs lettres offrent un document à chaud sur une situation exceptionnelle.

Certes, les deux hommes ne disparaîtront jamais totalement derrière le ministre des Affaires étrangères ou derrière le diplomate aux titres d'abord incertains. Les agacements, les incompréhensions et les malentendus ne leur manqueront pas. Pourtant leur amitié résistera à ces mois de relations difficiles marqués par l'évolution intime des deux hommes, par celle de Corcelle surtout qui va mêler, et souvent au grand dam du ministre des Affaires étrangères d'un gouvernement républicain, les impressions par trop personnelles ou subjectives aux rapports objectifs et officiels.

Pour Tocqueville la situation est claire sinon simple. Homme politique promu à une responsabilité ministérielle, il a à appliquer une politique dont il n'ignore les écueils ni à Paris ni à Rome. De façon plus générale, s'il hérite d'une situation, il ne tient pas à en déborder. Il est d'accord pour que le pape rentre à Rome et pour ce faire est disposé à utiliser tous les moyens dont il dispose, à commencer par les moyens militaires déjà engagés sur le terrain. Mais il n'entend pas le faire à n'importe quel prix et surtout pas au prix d'une restauration de type absolutiste qui nierait tout libéralisme tant politique que social.

A Paris il a, d'autre part, l'oreille de l'Assemblée et de l'opinion publique; il ne saurait les ignorer. Et s'il accorde à Corcelle comme à Oudinot les moyens et les délais qu'ils réclament, c'est en pensant toujours à la solidarité qui le lie au gouvernement. Pareillement, il reste sensible aux effets européens de l'intervention française. En ce sens, sa lettre du 1^er^ juillet est particulièrement éloquente :

« Vous ne sauriez croire, écrit-il à Corcelle, combien dans tous les côtés de l'Europe ce que nous faisons à Rome excite dans tous les partis de répulsion profonde. Nous sommes trop engagés pour reculer sans doute; il faut marcher et marcher avec la plus extrême vigueur... Je ne me dissimule pas qu'à partir de ce moment la véritable responsabilité de l'affaire de Rome pèse sur nos têtes. Je porte cette responsabilité courageusement, comme un devoir; mais avec une grande anxiété et une profonde tristesse. Si Rome est saccagée et à moitié détruite par suite de cette expédition équivoque et d'une utilité si douteuse, nous serons peu excusables aux yeux de l'histoire; c'était aux Autrichiens à se charger d'une pareille besogne. Des fautes antérieures sans nombre nous ont amenés, nous qui ne les avons pas commises, dans cette

17. Cf. ci-dessous lettre nº 127, note 2.

alternative formidable ou de livrer Rome à toutes les horreurs de la guerre, ou de nous retirer honteusement, vaincus par les mêmes hommes qui fuient depuis dix-huit mois de tous les champs de bataille de l'Italie... Je n'ai pas besoin de vous dire que si une capitulation est demandée, il faut accorder tout ce qui a un caractère personnel et non politique *avec empressement. Trop heureux si nous pouvions sortir d'affaire ainsi*[18]*... »*

On ne peut suspecter Tocqueville d'un mépris ou d'une indifférence de fond vis-à-vis du pape et de son pouvoir spirituel. Quels que soient alors ses sentiments religieux intimes — et ils sont difficiles à préciser faute de données et de documents précis, à la différence des années antécédentes ou postérieures — , on ne peut, par exemple, le soupçonner d'une indifférence ou d'un scepticisme à la Louis-Napoléon. Et même s'il faut faire la part du jeu politique, son opposition aux manœuvres de la Montagne n'était pas que de solidarité avec un gouvernement et une politique qu'il n'aurait pas choisis ou acceptés. D'autre part, ses condamnations des tendances voltairiennes du Siècle *et de toutes les campagnes anticléricales empêcheraient de suspecter son attitude officielle.*

Parti d'un autre horizon, Corcelle va curieusement se retrouver dans une position personnelle que Tocqueville aura non seulement du mal à suivre mais à comprendre.

L'ancien carbonaro issu de l'ambiance « philosophe » dans laquelle son père et La Fayette lui avaient tracé la voie, connaît depuis près d'une décennie une évolution importante. Certes, nous avions vu que dans ses Documents pour servir à l'histoire des conspirations... *il avait en quelque sorte condescendu à ces anciens révolutionnaires qui allaient demander à la « tradition immobile » du catholicisme une sorte de recours pour combler le vide de leur pensée ou de leur conscience. L'expression elle-même était déjà typique d'une conception des choses. Le catholicisme apparaissait donc au jeune homme de 1830 comme une sorte de refuge que sa nature même constituait comme tel : au sortir d'un demi-siècle de révolutions et donc d'instabilité tant politique et sociale qu'intellectuelle, la « restauration » catholique, comme l'expression l'indiquait, marquait un retour à quelque chose de pérenne, d'immuable. La réorganisation de tout un appareil extérieur d'institutions et de rites pouvait effectivement être comprise comme le signe d'un tel retour et d'une telle nature des choses.*

Faut-il considérer Corcelle dans son évolution à partir de 1849 comme succombant à la tentation qu'il dénonçait quelque vingt ans plus tôt? Autrement dit, serait-il revenu à son tour à une « tradition immobile » par besoin ou nécessité psychologique? Rien dans sa correspondance comme dans ses divers écrits et Souvenirs *ne permet d'avancer cela.*

Dès 1844, nous l'avons vu, Tocqueville lui-même avait perçu en lui une profondeur de conscience qui révélait une sensibilité plus grande aux choses de la religion que ne l'avaient beaucoup de croyants avoués. D'autre part, il

18. Cf. ci-dessous lettre n° 114.

est incontestable que s'il l'avait un moment oublié, il restait impressionné par le souvenir de la piété de son oncle François chez lequel il avait vécu plusieurs moments de sa jeunesse. Enfin la mort en 1847 de son jeune fils Gilbert devait contribuer à le rappeler sensiblement à des sentiments longtemps oubliés ou enfouis.

En fait Corcelle nous paraît typique de ces retours à la foi de beaucoup d'hommes du dix-neuvième siècle. Dans ce sens est significative sa rencontre avec Pie IX jusque dans les malentendus qu'elle engendrera entre Tocqueville et lui.

Il faut se souvenir qu'au sortir de la Révolution de 1789, l'Église de France, qui avait été une puissance spirituelle et culturelle encore considérable pendant tout le cours du dix-huitième siècle, est complètement vidée de ses ressources. Non seulement elle est à reconstituer socialement et institutionnellement, mais aussi spirituellement et théologiquement. Elle ne dispose plus de centres de formation pour ses prêtres d'abord et n'a pas non plus de corps de théologiens ou de penseurs. Il lui faut parer au plus pressé, refaire des structures institutionnelles qui lui permettront de redonner un enseignement.

Certes, l'influence d'un Chateaubriand sur la jeunesse romantique est loin d'être négligeable; la prédication d'un Lacordaire dès 1834 au collège Stanislas, en 1835 à Notre-Dame, marquera un retour non seulement à l'enseignement mais aussi à l'intelligence de la foi. Malgré leur importance de tels exemples ne touchent qu'une élite.

C'est par une sorte de suppléance que les choses vont se faire. Même si l'expérience de foi n'a pas besoin d'un « savoir » ou d'une théologie au sens savant du mot, le dix-neuvième siècle va donner l'exemple de la suppléance par un développement de la piété avec ce que cela peut avoir de juste et d'émouvant mais aussi parfois de faux et de caricatural. Une véritable « religion du sentiment », favorisée d'abord par l'ambiance romantique et dont les plus grands écrivains du siècle fourniront une illustration, tels Lamartine et Victor Hugo lui-même, se développe et, à certains moments, boursoufle la conscience religieuse. Car pour cela, il ne sera pas nécessaire d'être croyant ou du moins croyant orthodoxe : Viollet-le-Duc restaurant les cathédrales en style néo-gothique, Mérimée courant après les monuments religieux en péril, Lamartine écrivant son Jocelyn *et Victor Hugo élaborant la figure de M^gr Myriel dans* Les Misérables, *témoignent de cette distance entre une foi vive et orthodoxe et une pieuse sentimentalité qui peut s'en passer.*

Ce fut donc le génie aux résultats parfois ambigus de l'Église catholique du dix-neuvième siècle d'avoir compensé ses carences en matière d'enseignement théologique par un développement des pratiques de piété, par un attachement organisé aux manifestations extérieures de la foi à travers constructions d'églises, processions, pèlerinages, etc. Tout ce qui toucherait le sentiment, tout ce qui serait cause d'émotion se verrait promu et développé.

Il ne faut sans doute pas voir en tout cela le fruit d'une délibération

consciente, d'une décision que certains jugeraient machiavélique. Il y a là aussi l'air du temps, quelque chose qui déborde le seul cadre de l'Église et qui, en elle, témoigne aussi de l'esprit d'un siècle.

Mais dans la mesure où le vide laissé par l'intellectualité ne pouvait être comblé du jour au lendemain, dans la mesure où il est plus facile de se rattacher aux expressions les plus simples et les plus éclatantes de la foi, on comprend qu'il y ait eu, comme spontanément, un tel développement d'expressions et de manifestations.

C'est dans ces conditions qu'il faut percevoir l'attachement progressif qui va se manifester tout au long du dix-neuvième siècle à la personne du pape. Que cette nation gallicane se retrouve, à la fin du siècle, du côté de l'Ultramontanisme ne peut s'expliquer, pour une part tout au moins, que par la nécessité de se rattacher à ces manifestations extérieures et pour ainsi dire tangibles de la foi de l'Église et dans l'Église.

Corcelle est, de ce point de vue, un bon témoin de son temps. Impliqué dans une situation qui met en question l'autorité du pape, il va réagir, lui aussi, par l'émotion. Et ce n'est pas le dévaluer que de présenter ainsi son évolution personnelle. Dans la mesure où au plus profond de lui-même il se trouvait engagé dans un mouvement qui le ramenait progressivement à une foi oubliée ou insuffisamment éclairée, il ne pouvait réagir autrement.

Ses réactions et expressions, dans sa correspondance avec Tocqueville, sont particulièrement significatives. Ainsi lui écrit-il le 20 juillet 1849 :

« Vous ne pouvez vous figurer l'accueil que m'a fait cet admirable et saint pape[19]*. »*

Le langage de la dépêche officielle n° 13 qui accompagne cette lettre ne laissera pas d'étonner dans la mesure où on s'attendrait à ce que Corcelle réservât à la correspondance particulière ses effusions et à un document précisément officiel un langage non moins officiel :

« Il serait difficile, Monsieur le Ministre, de vous parler de la douce effusion du Saint-Père dès qu'il m'a aperçu : je n'oublierai jamais ce moment. Ceux qui connaissent la grâce de ses tendresses paternelles savent combien il est difficile de ne pas y répondre avec émotion. Les sentiments que j'exposais devant ce cœur si religieux et d'une élévation si rare, le souvenir de ma première visite du mois de décembre 1848, mêlé à l'expression des dernières nouvelles de Rome m'aidaient à lui représenter avec toute la chaleur d'âme dont j'étais capable, les dangers aussi bien que les véritables intérêts de l'Église. »

Certes, il ne faudrait pas trop isoler pareil passage au langage pourtant significatif. Corcelle garde la tête froide et, dans la suite de la dépêche et jusqu'au terme de sa mission en novembre 1849, il sait parfaitement rendre compte des incompréhensions du pape, de ses velléités et faiblesses par rapport à une nécessaire évolution politique. Mais on comprendra à la fois ce qui pouvait se passer dans la conscience de Corcelle et les réactions d'un

19. Cf. ci-dessous lettre n° 125.

Tocqueville qui, tant sur le plan politique que sur le plan personnel, n'avait sans doute que faire d'un tel langage.

Car il faut bien parler ici du malentendu qui fut souvent très grave entre les deux hommes pendant cette période où ils exercèrent tous les deux de hautes responsabilités.

En effet, de son côté, même s'il refuse de mêler ses sentiments personnels à une tâche qui lui paraît essentiellement politique, Tocqueville n'est pas sans attention religieuse. Il sait pertinemment ce que représente l'autorité du pape dans le monde catholique et si, un jour, sans doute agacé par les expressions un peu trop chaleureuses de Corcelle, il en vient à comparer l'Église à « un camp turc sur la rive du Bosphore [20] », il ne faudrait pas pour autant voir là, comme Corcelle le fait, le signe d'un mépris foncier ou d'un manque de foi caractérisé.

A plusieurs reprises dans cette correspondance il fait part à Corcelle de ce qui a été une constante dans sa vie et dans sa réflexion depuis l'introduction à la Démocratie en Amérique *: réconcilier l'Église avec l'esprit du siècle et l'esprit du siècle avec l'Église, et le découragement dont il lui fera part, en 1850, à propos d'une rencontre déçue avec M^gr^ Cœur [21], témoigne suffisamment, dans le cadre même de leur relation, d'un esprit bien différent du voltairianisme de nombre de leurs contemporains.*

Bien plus, la correspondance de ces mois d'été 1849 révèle chez Tocqueville une perspicacité et donc une attention assez étonnantes pour les forces vives de l'Église. C'est ainsi qu'à Paris il est en contact avec l'abbé Gerbet, ancien ami de Lamennais avec lequel celui-ci avait fondé L'Avenir. *De même, il conseille à Corcelle à Rome de se mettre en relation avec les esprits ouverts susceptibles de l'éclairer sur le pape et la politique romaine, et au premier rang de ces esprits il cite à plusieurs reprises Rosmini, l'un des plus originaux sinon le plus original des membres du clergé italien du dix-neuvième siècle, philosophe à la belle intelligence en même temps que prêtre de grande charité, véritable précurseur de la modernité.*

Que perçut Corcelle de toutes ces invitations? Pris dans un véritable imbroglio politico-diplomatique, séduit pour une part par la personnalité de Pie IX, bientôt malade et momentanément écarté des affaires, il donnera vite l'impression, et sans doute dès la fin du mois de juillet, de ne pas comprendre Tocqueville. Aussi la lettre de ce dernier le 2 septembre sera-t-elle grosse d'un désaccord latent qui devait culminer quelques semaines plus tard avec l'envoi de la démission de Corcelle :

« Je vois avec chagrin par votre lettre qu'il n'y a pas une parfaite identité dans nos points de vue [22]... »

Si Corcelle tente de s'accommoder de ce qui peut être sauvé dans une situation délicate où la France est maintenant trop engagée, quitte à mini-

20. D'après la réponse de Corcelle dans sa lettre du 10 octobre 1849, lettre n° 164.
21. Cf. ci-dessous lettre n° 181.
22. Cf. ci-dessous lettre n° 145.

miser les entêtements pontificaux, Tocqueville ne veut à aucun prix jouer indéfiniment du compromis avec ce qu'il n'hésite pas à appeler « un gouvernement détestable ». Et la suite de sa lettre sera une longue mercuriale non seulement contre l'entourage du pape mais contre le pape lui-même qui s'est ingénié depuis des mois à faire l'opposé de ce que lui demandait ou lui conseillait la France, sans parler de façons de gouvernement qui pour Tocqueville n'en sont pas.

Cela n'ira pas non plus sans malentendus même de lecture. Le 9 septembre, Tocqueville invite Corcelle à relire la lettre qu'il lui adressait le 18 août pour éviter de lui faire dire ce qu'il n'a jamais voulu dire.

« ... Votre dépêche... me met en contradiction avec moi-même et semble prouver que le langage que je tiens aujourd'hui est dicté par la circonstance et que je désavoue ce que j'ai approuvé. Je vous prie de trouver un moyen de réparer dans la prochaine dépêche cette erreur, afin qu'elle ne devienne pas une vérité officielle qui me serait fort préjudiciable [23]. »

Dans sa lettre particulière du 24 septembre, Corcelle se disait désapprouvé par Tocqueville. Tocqueville lui répond :

« Cette impression de votre part est très exagérée. J'ai constamment et vivement approuvé depuis l'origine tous ceux de vos actes qui étaient relatifs aux institutions. Mais je vous avoue que, quant aux personnes, je n'ai jamais trouvé que vous vous missiez exactement dans mon point de vue et cela depuis l'origine [24]. »

Or il est intéressant de voir ce que laisse sous-entendre, d'ailleurs assez clairement, cette lettre : Corcelle, pris par ce qu'on pourrait appeler, sans acception péjorative, sa vénération du pape, ne se rend pas suffisamment compte, aux yeux de Tocqueville, qu'il est un représentant du gouvernement français et de la France dont il doit sauvegarder l'honneur et les intérêts. Ainsi devient-il même inconscient quant à des agissements et des durcissements du pape, à propos de la question de l'amnistie notamment, qui ne conviennent guère à un souverain qui, de plus, se trouve qualifié de « pontife ».

Quelques jours plus tard, le langage de Corcelle ne sera guère plus amène à l'égard de Tocqueville; ainsi lui écrit-il le 10 octobre :

« Plus vous oublierez le qu'en-dira-t-on du vieux parti irréligieux et plus vous serez à votre toilette. Malheureusement je trouve encore dans vos lettres particulières fort peu de bienveillance pour l'Église. Vous êtes modéré avec un langage de plus en plus véhément... Que Dieu vous accorde le discernement de la foi [25]!... »

La suite du texte porte simplement suspicion sur Tocqueville placé, au dire de Corcelle, sur une pente qui le conduirait du protestantisme au socialisme en passant par le socinianisme et l'éclectisme!

23. Cf. ci-dessous lettre nº 149.
24. Cf. ci-dessous lettre de Corcelle nº 156 et lettre de Tocqueville nº 160.
25. Cf. ci-dessous lettre nº 164.

La tension deviendra telle que le 2 octobre Corcelle présentera à Tocqueville sa « démission immédiate », le priant de la déposer au sein du Conseil. Et jusque dans sa lettre du 13, il la maintiendra alors que le 9 Tocqueville lui écrit :

« Laissez-moi croire que votre résolution de revenir et de revenir de cette manière n'est pas irrévocable... Vous comprenez que je n'ai aucun moyen de vous retenir malgré vous... Vous êtes connu pour être un de mes amis particuliers, vous séparer publiquement de moi sur le terrain de Rome, me désavouer ne peut que m'être nuisible, et peut-être pouvais-je avoir conçu l'espérance qu'à moins de nécessité absolue, ce ne serait pas de vous que ce mal dût me venir[26]*... »*

Même si, à partir de ce moment-là, les choses allaient rentrer dans l'ordre, les dernières lettres que nous ayons de Corcelle pour cette époque laissent intact le malentendu entre les deux hommes quant à l'appréciation de la situation. Une sorte de dialogue de sourds s'instaure alors entre eux, dans lequel Corcelle continue de faire la morale à Tocqueville tandis que Tocqueville feint de n'y prêter aucune attention et lui écrit comme s'il ne lui avait rien dit ou reproché. Seuls la chute du cabinet Barrot à la fin d'octobre et le retour de Corcelle en France un mois plus tard mettront un terme à cette phase, sans doute la plus pénible dans l'histoire de leur relation.

Des épisodes proprement dits de cette mission il n'y a sans doute rien à ajouter à ce qui est déjà connu et à ce que cette correspondance ravive tout en appelant souvent le complément des dépêches officielles[27]*. Les troupes françaises étant enfin entrées dans Rome le 3 juillet 1849, les incessantes démarches des représentants des différents pays pour jouer de leur influence sont évoquées, tantôt en échos, tantôt en témoignages directs dans cette importante série de lettres. Et lorsque le ministère Barrot tombera, lorsque Corcelle aura rejoint la France, sa correspondance avec Tocqueville reprendra son cours comme si l'affaire de Rome n'avait été qu'une parenthèse dans leur relation.*

On peut pourtant s'interroger sur la politique menée par les deux hommes et sur la valeur de leur collaboration.

Comme nous l'avons vu, ni la nomination de Tocqueville aux Affaires étrangères ni la mission de Corcelle à Rome n'avaient été le fruit direct de leur volonté ou de leur initiative. Au moment où Corcelle s'embarque pour Civita-Vecchia au début du mois de juin, Tocqueville n'a sans doute aucune réserve à faire quant aux capacités de son ami.

De façon générale, et jusqu'au mois d'octobre 1849, les lettres de Corcelle ne permettent jamais de dire qu'il se soit départi d'une ligne de conduite qui

26. Cf. ci-dessous lettre nº 163.

27. C'est pourquoi nous avons cité en note, autant que nous le pouvions dans les limites de cette édition, des passages de ces dépêches officielles, notamment de celles de Corcelle particulièrement circonstanciées.

aurait contredit de front la politique de Tocqueville et celle du gouvernement. Même si, comme le lui reprochera Tocqueville, il ne fait pas suffisamment le départ entre ses impressions personnelles et l'analyse objective de la situation et surtout des hommes, à commencer par Pie IX, il reste fidèle à un libéralisme de fond conforme à celui du ministre des Affaires étrangères.

Pour Tocqueville la situation était par certains aspects plus complexe. Il a non seulement à maintenir une politique qui est celle d'un gouvernement, mais il a aussi à traiter avec des puissances étrangères. S'il n'est pas sur le terrain, comme le lui rappelle parfois Corcelle sans beaucoup de ménagement, il a du moins l'avantage de disposer de renseignements et de rapports étrangers précieux. Plusieurs agents, les lettres du colonel Callier à son chef de cabinet, Gobineau, les entrevues régulières avec l'ambassadeur d'Autriche, lui permettent d'avoir une vue de la situation qui fit parfois défaut à Corcelle.

Celui-ci prit souvent ombrage de ces sources parallèles d'information comme il eut la plupart du temps un jugement unilatéral sur l'Autriche. Si Tocqueville ne se fait aucune illusion sur les principes politiques du vieil empire, il sait aussi qu'il faut compter avec lui sur l'échiquier européen parce qu'il détient plusieurs clés de l'imbroglio italien et aussi parce qu'il dispose de diplomates formés à l'école de Metternich dont la réputation n'est plus à faire, même s'il faut s'en méfier d'autant plus.

A cela s'ajoute l'imbroglio qu'a constitué pour les puissances participantes et leurs représentants l'affaire de Rome en cette année 1849. Un pape sûr de son bon droit mais indécis et jouet d'un Antonelli, un Antonelli sans sympathie ni confiance à l'égard de la France, plein de suffisance et nettement favorable à l'Autriche, des libéraux italiens et en particulier romains amalgamés, parfois en toute mauvaise foi, à des extrémistes, un prince-président français qui n'a jamais caché ses penchants pour le nationalisme italien, peu préoccupé de ce que le pape pouvait représenter mais soucieux en même temps de se ménager une opinion publique à forte sensibilité catholique, tout concourait à mettre ceux qui auraient à régler cette affaire dans une situation qui coïnciderait rarement avec leurs convictions, leur réalisme et même avec les intérêts qu'ils représentaient.

Autant que Tocqueville, Corcelle a été pris dans cet imbroglio. Il est donc difficile en fin de compte de dire s'il fut ou non l'homme de la situation. Ses dépêches officielles révèlent incontestablement un homme lucide, fidèle malgré tout aux consignes données. Tocqueville, en tout cas, refusera sa démission.

On pourra toujours inférer de la proposition qu'il lui fait quelques jours avant la chute du cabinet Barrot de le faire nommer ministre de l'Instruction publique pour dire qu'il lui avait trouvé là une élégante porte de sortie par voie de promotion. Mais la lassitude de Corcelle[28] *suffirait déjà à expli-*

28. Selon plusieurs témoignages et en particulier celui du futur Mgr de Mérode alors présent à Rome, Corcelle ne cessa pendant tout son séjour d'aspirer à son retour en France.

quer cette proposition. Et sauf documents nouveaux, rien pour l'instant ne permet d'affirmer que Tocqueville ait cherché à se débarrasser de son ministre plénipotentiaire ou à l'écarter, et ce malgré les incessants reproches de Corcelle à Tocqueville.

Dans la lettre qu'il lui adresse le 21 octobre il lui écrit explicitement :

« Je n'ai jamais été furieux contre vous, mais peiné que vous m'ayez mis ainsi le marché à la main du premier moment que nous semblions ne pas être du même avis, et en me demandant un successeur par le retour du courrier. J'ai été peiné aussi, je vous l'avouerai, de ce que vous transportiez si souvent les idées et le ton de la lettre particulière dans la dépêche. Mais cela ne m'a pas empêché un seul moment de désirer très vivement comme je le désire encore que vous restiez à Rome où personne, la situation donnée, ne me paraît pouvoir faire aussi bien que vous[29]. »

Malheureusement la réponse de Corcelle, comme les quelques lettres qui suivent, ne laissera guère de doute sur la persistance du malentendu :

« Vous savez que j'ai nettement déclaré dès l'origine que ma conscience ne me permettait pas d'être un agent de contrainte. Je n'ai jamais admis que l'autorité morale[30]*... »*

Quels que soient ses sentiments profonds, Tocqueville n'a cessé de se comporter en homme politique qui voit le jeu politique, parfois sournois et nettement malhonnête du côté romain, tandis que Corcelle voit de plus en plus « le gouvernement pontifical », avec ce que cette expression peut recouvrir de confusion entre pouvoir temporel, politique, et pouvoir spirituel. Or quelle que soit la noblesse de ses sentiments, on ne fait pas seulement des « représentations respectueuses », on ne s'en tient pas seulement à une « autorité morale » lorsqu'il est question d'abus de pouvoir, d'imprévoyance et d'inconséquences politiques dans un monde de rivalités et de luttes.

Tout sera donc résolu entre les deux amis par la chute du cabinet Barrot le 31 octobre. La dernière lettre de cette période cruciale de leur relation laisse entendre que l'attitude de Corcelle dans l'affaire de l'amnistie dut être le détonateur de la crise[31]*. Tocqueville ne désavouera pas son ministre à Rome pas plus qu'il n'acceptera, comme le Conseil lui-même, de le remplacer. Mais Louis-Napoléon ressentit cette résistance comme une blessure d'amour-propre.*

Curieusement, la réponse de Corcelle, le 14 novembre, ne semble pas comprendre l'attitude de Tocqueville, au point de ne recevoir qu'en termes de désaccord ou de désaveu ce qui était une approbation totale[32]*. Mais il est à notre sens non moins curieux que leur amitié ait résisté à pareille épreuve.*

29. Cf. ci-dessous lettre n° 169.
30. Cf. ci-dessous lettre n° 170.
31. Cf. ci-dessous lettre de Tocqueville, 2 novembre 1849, n° 173.
32. Cf. ci-dessous lettre n° 177.

Le renvoi du cabinet Barrot à la fin d'octobre, le retour de Corcelle de Rome marquent une étape dans la vie des deux hommes. Dans leur correspondance il y a là une véritable rupture qui ne peut s'expliquer autrement que par la perte ou la disparition de plusieurs lettres. En effet, après la lettre de Corcelle du 14 novembre 1849, il nous faut attendre le 7 juin 1850 pour avoir la lettre suivante, celle de Tocqueville puisque, à partir de là, dans l'état actuel des recherches, nous ne disposons plus des lettres de Corcelle.

Si la fin du cabinet Barrot a vu le ministre des Affaires étrangères reprendre sa place à l'Assemblée, la vie politique active qui sera celle de Tocqueville jusqu'au coup d'État du 2 décembre 1851 va cependant connaître un profond ralentissement, préfigurant la retraite définitive.

Alors que sa santé avait paru lui laisser quelque répit pendant son ministère, tandis que Corcelle, de constitution plus robuste, connaissait de profondes fatigues à Rome, Tocqueville tombe malade à la fin de cette année 1849 et ne retrouvera quelques forces qu'à la fin de mars de l'année suivante, non sans avoir eu au début de ce même mois un crachement de sang. Se rétablissant mal, il dut d'abord demander un congé à l'Assemblée et partit se reposer à Tocqueville. A la fin de 1850, c'est à Sorrente qu'il tenterait de refaire ses forces.

Malgré cela, il restait présent à la politique, non seulement en ne démissionnant pas de l'Assemblée, mais encore en se laissant élire, en août 1850, à la présidence du Conseil général de la Manche et en recevant Louis-Napoléon en visite à Cherbourg.

Il reprenait en même temps son activité rédactionnelle, mais cette fois presque en écrivain, plus qu'en historien ou en philosophe : pendant sa convalescence tocquevillaise il se met à la rédaction de ses Souvenirs *sur la révolution de 1848, rédaction qu'il poursuivra durant son séjour sur la baie de Naples à Sorrente.*

Absent de France pendant sept mois, il n'en continuera pas moins de s'informer auprès de ses amis, accueillant l'un ou l'autre, recevant les lettres des uns et des autres et naturellement de Corcelle.

Si les questions politiques, nationales et internationales ne perdent pas leurs droits, leur correspondance entre à partir de ce moment-là, du moins pour ce que nous en avons, dans l'anecdotique familial. S'agissait-il, de la part de Tocqueville surtout, d'une sorte de modus vivendi *après une longue période où il avait pu mesurer la distance psychologique, politique et religieuse qui le séparait de Corcelle? Était-ce une façon de conserver une amitié dont il savait que sur les grandes questions elle courait le risque de se briser? S'il est difficile de répondre de façon définitive à de telles questions, surtout lorsqu'on ne peut être assuré d'avoir l'intégralité de leur dialogue, on peut du moins se les poser à partir de ce que nous en avons.*

Certes, il ne reste plus aux deux amis qu'une brève période de vie politique à partager, les quelques mois qui les séparent du coup d'État du 2 décembre. Pour Tocqueville elle sera essentiellement marquée par le souci de faire des concessions à Louis-Napoléon dans le cadre de la légalité et pour l'y main-

tenir, afin de ne lui fournir aucun argument susceptible de le renforcer dans ses intentions. C'est ainsi qu'il proposait à l'Assemblée, le 24 juillet, de le rendre rééligible de façon à lui ôter tout prétexte à un coup d'État.

On sait la suite. Elle fut psychologiquement éprouvante pour des hommes qui, par tempérament comme par conviction, ne pouvaient souffrir en matière politique la moindre violence et le moindre attentat à la liberté. Le 2 décembre 1851, Tocqueville et Corcelle se retrouvaient dans le même fourgon cellulaire qui les emmena à la caserne du quai d'Orsay.

Corcelle devait ainsi rapporter l'événement à l'un de ses familiers dans une lettre qu'il écrivit le 1er janvier 1852 :

« Vous savez que j'y ai été conduit dans une voiture cellulaire, ornée de chaînes et d'une chaise percée pour chaque voyageur, avec les forçats suivants : l'amiral Lainé, le duc de Montebello, Vitet, Lanjuinais, Tocqueville, Moulin, Chapot. Les autres voitures, au nombre de huit, n'étaient pas composées de moins affreux scélérats. »

On sait qu'il dut être placé à côté du cocher, sa grande taille l'empêchant d'entrer dans l'un des box de la voiture!

Tous deux furent pourtant libérés dès le lendemain.

Pour Tocqueville c'était, cette fois, la fin de toute activité politique. Il mourrait moins de huit ans plus tard sans y être revenu. Quant à Corcelle, même s'il lui fallut attendre la chute de l'Empire pour reprendre une carrière politique en France, il pourrait entre-temps renouer avec son action lors de l'affaire de Rome en allant réorganiser, à la demande même de Pie IX, les finances des États pontificaux.

Mais en ce qui concerne leur correspondance, la politique sera celle désormais d'observateurs, d'hommes qui n'y sont plus impliqués directement et qui volontairement s'en tiennent éloignés, malgré les regrets que Tocqueville en éprouve et dont il ne se cachera pas à Mme Swetchine notamment.

Les dernières années de leur correspondance vont donc être marquées par un caractère de retraite semi-studieuse. Corcelle réfléchit à sa mission romaine et en prépare une relation qui paraîtra avant la fin de la décennie 50 en trois livraisons du Correspondant. *Tocqueville, lui, se met à la préparation de ce qui sera, en 1856,* L'Ancien Régime et la Révolution. *Pour cela, il séjournera surtout à côté de Tours, à Saint-Cyr, profitant des archives de la généralité, et pensant se refaire une santé sur les bords de la Loire.*

Il voyagera encore à l'étranger, en Allemagne et en Angleterre. Mais c'est désormais un homme malade qui malgré ses espoirs sent la maladie faire des progrès. La correspondance se ressent alors de ces difficiles états de santé.

Tous les deux continuent d'échanger des idées. Mais on perçoit à plusieurs reprises des agacements de la part de Tocqueville, aboutissant à des sous-entendus que la correspondance de Tocqueville avec Beaumont notamment éclairera, mais pas toujours au bénéfice de la charité.

Corcelle poursuit, en effet, son évolution vers un catholicisme de plus en plus fervent. Sa vision de l'affaire de Rome commence à s'en res-

sentir. L'évolution de Tocqueville est tout autre. S'il est difficile d'affirmer que Corcelle ait été à l'origine de sa rencontre avec M^me^ Swetchine au début des années qui ont suivi la retraite politique de Tocqueville en 1852, sa correspondance avec celle-ci et en particulier sa lettre-confession du 26 février 1857 [33] *marquent une tout autre réalité et une tout autre conception des choses que celles dont vit Corcelle.*

Aussi, dans leur correspondance, sur ce plan-là en particulier, on ne retrouvera rien d'autre que des approbations peu engageantes de la part de Tocqueville ou des silences dont on peut parfois, et sans difficulté, déceler ce qu'ils masquent d'agacement ou d'incompréhension.

Malgré cela et malgré les jugements acides et même injustes que Tocqueville porte contre Corcelle comme contre beaucoup d'autres de ses amis d'ailleurs, les relations entre les deux hommes ne seront jamais interrompues; elles seront même plus resserrées que jamais si l'on prend comme signe les visites que l'un et l'autre se rendent avec leurs épouses à Beaufossé et à Tocqueville. Dans ce sens est à souligner la part très active que prendra Tocqueville dans la conclusion du mariage de Marthe, la fille aînée de Corcelle, avec Adolphe de Chambrun.

En ces années 1850, ce mariage constitue la grande préoccupation du ménage Corcelle, d'autant plus, d'après ce qu'on devine à travers les lettres de Tocqueville, que les désillusions voire les indélicatesses ne furent épargnées ni à la jeune fille ni à ses parents par différents prétendants. Aussi, lorsque Adolphe de Chambrun manifestera, au-delà des difficultés et même d'une rupture passagère, son attachement à celle-ci, Tocqueville, qui avait perçu les excellentes qualités du jeune homme, fera tout son possible pour que le projet aboutisse.

Quoi qu'il en soit de leur amitié et de la conscience que pouvait en avoir Corcelle, celle-ci ne prit sans doute jamais pour Tocqueville les caractères d'une confiance totale. Non que Corcelle ne l'eût moralement méritée, mais les deux hommes étaient trop différents, leurs évolutions personnelles trop divergentes et Tocqueville trop secret pour qu'une telle amitié correspondît tout à fait aux termes, forts pourtant, dont Tocqueville lui-même se sert à plusieurs reprises pour la définir. Et lorsque, le sachant gravement malade à Cannes, ses amis s'inquiéteront, c'est à Beaumont que Tocqueville, le 4 mars 1859, fera un pathétique appel, non à Corcelle qui voulait pourtant venir auprès de lui. Et il mourra le 16 avril sans l'avoir revu.

Telle fut la relation entre ces deux hommes que rien tout d'abord n'aurait dû rapprocher et qui, au terme, restent malgré tout irréductibles dans leurs différences réciproques. Une mort prématurée fit entrer Tocqueville dans le silence alors que Corcelle put non seulement reprendre une activité politique et diplomatique, comme nous l'avons déjà dit, mais s'exprimer sur son amitié avec Tocqueville. Rédigeant, dictant puis corrigeant ses Souvenirs *à des époques très différentes de sa vie, depuis 1851 et jusqu'à la veille de*

33. Cf. *Correspondance Tocqueville-M^me^ Swetchine*, lettre n° 28.

sa mort en 1892, il garde en quelque sorte seul l'appréciation d'une relation dans laquelle entrait, et il ne s'en cache pas, une grande part d'admiration pour l'auteur de La Démocratie en Amérique. *Mais il n'est pas sûr qu'il mesurât toujours ce qui le séparait de lui.*

L'un et l'autre respectèrent cependant une amitié qui dura près de vingt-cinq ans et qui au fort de leur tension, en 1849, arracha ce cri à Corcelle : « Je vous défie de me mettre en colère et de m'empêcher d'être votre ami [34]. »

*

Riche de noms et d'allusions de toutes sortes, cette correspondance a présenté un certain nombre de difficultés dont la moindre ne fut pas, comme nous le disions en commençant, l'incertitude dans laquelle nous restons quant à son intégralité.

Dans les recherches pour mener à bien la présente édition, des concours nous ont été précieux, c'est-à-dire indispensables.

Nos remerciements vont d'abord à M^me^ la Comtesse Amédée d'Harcourt qui nous ouvrit ses archives familiales, nous donnant accès aux documents de son grand-père, Francisque de Corcelle. Les compétences de sa fille, M^lle^ Marie d'Harcourt, de l'Institut de recherche et d'histoire des textes (C.N.R.S.) ont été inestimables pour nous informer et nous guider dans une très riche documentation. Grâce à elle et à M^me^ la Comtesse d'Harcourt, cette édition bénéficie de l'utilisation de nombreux documents inédits.

M. Raymond Aron, président de la Commission nationale de publication des Œuvres de Tocqueville, nous a assuré l'aide des deux assistantes de ce Comité, M^lle^ Lise Queffelec et M^me^ Mélonio. C'est peu dire que sans leurs connaissances et leur disponibilité à répondre à nos questions nous n'aurions pu mener notre tâche à bien et surtout dans les délais exigés. Qu'elles trouvent ici, ainsi que C. Bressolette qui a accepté de revoir notre travail, l'expression de notre plus vive gratitude.

Enfin, et plus que nous ne saurions le faire, il nous faut naturellement remercier M. Jardin. Le meilleur de ce travail est dû à son exigeante compétence qui nous a permis, dans des conditions parfois difficiles, de mener à terme cette tâche d'édition. Les limites et les faiblesses de celle-ci ne sauraient donc lui être imputées pas plus qu'on ne saurait les imputer à celles et ceux que nous avons tenu à remercier.

P. G.

34. Cf. ci-dessous, lettre n° 164, p. 450.

I

DES ORIGINES D'UNE AMITIÉ (février 1835) À LA PRÉPARATION DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES (février 1839)

1. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

[Paris, ce 19 février 1835.][1]

Monsieur,

Immédiatement après avoir reçu le billet plein d'obligeance que vous avez bien voulu m'adresser, j'ai cru devoir écrire à M. Faucher[2] pour l'instruire de l'état de la question. Je devais cette démarche à la proposition toute amicale qu'il m'avait faite sponta-

1. - 1. Ce premier billet indique que c'est autour de la recension de la *Démocratie en Amérique*, dont la première partie venait de paraître en janvier chez l'éditeur Gosselin, qu'allait se créer la relation entre Corcelle et Tocqueville. Le billet laisse entendre que Tocqueville avait pris contact avec Faucher qui collaborait alors au *Courrier français* et qui dès avant la parution de l'ouvrage en avait assuré la recension (*Le Courrier français*, 24 décembre 1834). Buloz, rédacteur en chef de *La Revue des Deux Mondes*, avait dû déjà demander à Corcelle le même travail pour sa revue, à moins que Corcelle ne se soit lui-même proposé, Buloz et Tocqueville le laissant en fin de compte libre de sa décision, comme permet encore de l'entendre ce billet. Cette longue recension devait paraître dans la livraison du 15 juin 1835 de *La Revue des Deux Mondes;* cf. ci-dessous lettre nº 2, n. 2.

2. Léon Faucher (1803-1854) qui allait devenir en 1839 le principal collaborateur du *Courrier français* après avoir dirigé pendant trois ans, au lendemain de la Révolution de 1830, le journal *Le Temps* et avoir passé quelque temps au *Constitutionnel*, avait connu des débuts difficiles. Il devait faire surtout une carrière de journaliste. Député en 1846 et 1851, il serait ministre des Travaux publics en 1848 puis de l'Intérieur en 1851 avant de renoncer définitivement à la carrière politique après le coup d'État du 2 décembre 1851. Il s'intéressait également à la question des prisons dans un sens profondément humanitaire. Signalons qu'il assurera également une recension de la seconde partie de la *Démocratie en Amérique* dans la livraison du 20 janvier 1841 du *Courrier français*.

nément de rendre compte de l'ouvrage. M. Faucher a vu M. Buloz[3]; celui-ci lui a tenu le même langage qu'à vous; c'est donc vous, Monsieur, qui restez définitivement mon juge, si depuis deux jours vos intentions à cet égard ne sont pas changées. Quel que soit votre arrêt, je m'en féliciterai puisqu'il aura établi entre nous des rapports auxquels j'attache un grand prix.

Agréez, Monsieur, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Alexis de Tocqueville.

Paris, ce 19 février 1835.

A Monsieur
Monsieur F. de Corcelle
à Paris.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

2. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

[Paris ce 12 avril 1835.]

Mon cher Monsieur de Corcelle,

En me demandant mon avis sur le travail que vous avez bien voulu me laisser lire[1], vous m'avez imposé des conditions auxquelles je ne saurais me soumettre. Après m'avoir permis de connaître la manière flatteuse dont vous parlez de moi, vous me défendez de vous exprimer ma reconnaissance. Ce sont là deux choses inconciliables et puisque vous avez souffert que je visse en quels termes vous vous exprimez, il faut souffrir mes remerciements. Je vous dirai donc que j'ai été très touché et très fier de vos paroles. Je serais heureux de les entendre de tout autre, sortant de votre bouche elles me sont particulièrement précieuses.

J'ai examiné vos critiques avec autant d'impartialité qu'un auteur

3. François Buloz (1803-1877) s'était vu confier en 1831 *La Revue des Deux Mondes* fondée en 1828 par Mauroy et Ségur-Dupeyron. Il en était alors le rédacteur en chef. Sans avoir pour lui une particulière estime à en juger par le qualificatif dont il l'affuble dans une lettre à Beaumont (cf. O.C., t. VIII, vol. 1, lettre 34, pp. 156-157), Tocqueville avait pour lui suffisamment de considération au point de tester sur ses réactions une idée pour la seconde partie de son ouvrage.

2. - 1. Il s'agit de la recension faite par Corcelle de la première partie de la *Démocratie en Amérique* et qui devait paraître dans *La Revue des Deux Mondes* du 15 juin 1835.

peut en mettre. Quelques-unes m'ont paru très fondées, toutes sont présentées avec une bienveillance qui les rend presque favorables au succès général de l'ouvrage. En somme, Monsieur, j'exprime ma pensée réelle en disant que je ne voudrais point les voir retrancher, elles cachent l'extrême bienveillance de l'auteur de l'article sous un air d'impartialité rigoureuse qui donne un nouveau poids à ses jugements.

Je ne ferai qu'une seule observation. La voici. Je crois que vous me faites voir un peu trop en noir l'avenir de la Démocratie; si mes impressions étaient aussi tristes que vous le pensez, vous auriez raison de croire qu'il y a une sorte de contradiction dans mes conclusions, qui tendent en définitive à l'organisation progressive de la Démocratie [2]. J'ai cherché, il est vrai, à établir quelles étaient les tendances naturelles que donnait à l'esprit et aux institutions de l'homme un état social démocratique. J'ai signalé les dangers qui attendaient l'humanité sur cette voie. Mais je n'ai pas prétendu qu'on ne pût lutter contre ces tendances, découvertes et combattues à temps, qu'on ne pût conjurer ces dangers prévus à l'avance.

2. Dans la mesure où l'article de Corcelle se présente comme une longue compilation de l'ouvrage de Tocqueville, c'est sans doute aux conclusions de celui-là que l'auteur de la *Démocratie en Amérique* fait allusion. Enchaînant sur les derniers paragraphes où Tocqueville compare les destins des États-Unis et de la Russie, Corcelle commente :

« Est-ce là tout ? N'apercevez-vous rien de plus ? Ah ! si nous gravissions à notre tour la colline qui s'élève au-dessus de cette grande cité démocratique où vous avez si ingénieusement dirigé nos pas, nous voudrions voir un autre ensemble, de plus consolantes merveilles et des cieux nouveaux; mais nous détournerions nos regards de ce géant peu redoutable par sa masse [la Russie], puisqu'il est privé de la vie morale, seule condition des hautes et puissantes destinées. Non, la moitié du monde ne sera point sa proie; on lui demandera compte du martyre de la patrie polonaise, et il sera rejeté dans l'Orient, sa terre promise... [...]

« La démocratie américaine s'adore elle-même, se croit infaillible dans ses continuelles innovations, et soumet toutefois ses volontés aux maximes tolérantes de ses pères, n'imaginant pas qu'on puisse arriver à son but par des moyens iniques. Il lui est facile de respecter des droits individuels et des intérêts établis qui ne contrarient presque jamais ceux de la société. Lorsqu'elle s'écarte de cette manière d'agir, dans ses relations avec les noirs ou les Indiens, elle prouve que sa religion n'est pas aussi vive que son patriotisme, et qu'il est plus facile aux peuples de fonder des empires que de se corriger de leurs vices.

« La démocratie européenne s'effraie de ses propres inspirations, parce qu'elle n'a point trouvé sa loi, et souvent, dans cette incertitude, tout lui paraît permis. Elle n'a que des instincts et point de règles... [...]

« Tandis que la démocratie américaine se renferme dans la pratique et l'expérience, la démocratie européenne ne procède que par esprit de secte ou par insurrection. Or, les sectes sont sujettes à délirer, quoiqu'elles donnent quelquefois un salutaire mouvement aux discussions et recommandent des principes utiles, à travers leurs paradoxes » (*La Revue des Deux Mondes*, 15 juin 1835, pp. 759-760).

Il m'a semblé que les Démocrates (et je prends ce mot dans son bon sens), que les Démocrates de notre temps, dis-je, ne voyaient clairement ni les avantages ni les périls de l'état social et politique vers lequel ils cherchaient à diriger la société et que conséquemment, ils étaient exposés à se méprendre sur les moyens à employer pour rendre les premiers le plus grand possible et les seconds le plus petit qu'on puisse le faire. J'ai donc entrepris de faire ressortir, clairement et avec toute la fermeté dont je puis être capable, les uns et les autres, afin qu'on voie ses ennemis en face et qu'on sache contre quoi on a à lutter. Voilà ce qui me classe, je pense, complètement dans une autre catégorie que M. Jouffroy[3]. Ce dernier signale les périls de la Démocratie, il les considère comme inévitables. Il ne s'agit que de les conjurer le plus longtemps possible, et lorsqu'enfin ils se présentent, il n'y a plus qu'à se couvrir la tête de son manteau et à se soumettre à la destinée. Moi je voudrais que la société vît ces périls comme un homme ferme qui sait que ces périls existent, qu'il faut qu'il se soumette à ces périls pour obtenir le but qu'il se propose, qui s'y expose sans peine et sans regret comme à la condition nécessaire de son entreprise et ne les craint que quand il ne les aperçoit pas dans tout leur jour.

Je vous demande pardon de m'être étendu sur ce sujet. Il s'agit ici non pas d'un détail de mes opinions, mais de la donnée génératrice du point de départ, de l'idée mère et j'attache une très grande importance à ce que le public en pareille matière ne puisse errer.

Je ne veux pas finir, mon cher Monsieur de Corcelle, sans vous exprimer encore toute ma reconnaissance et sans vous dire que j'espère qu'après avoir loué beaucoup trop le livre vous voudrez bien devenir un des amis de l'auteur.

Alexis de Tocqueville.

Paris, ce 12 avril 1835.

Archives Harcourt-Corcelle. — Publication partielle dans l'édition Beaumont (t. VI).

3. Théodore Jouffroy (1796-1842), philosophe, disciple de Cousin, chargé de conférences puis professeur à l'École Normale, collabora au journal *Le Globe;* il avait été élu en 1833 à l'Académie des sciences morales et politiques. Tocqueville fait ici allusion aux idées que Jouffroy venait de développer dans son « Cours de droit naturel » (qui venait de paraître) et dans les *Mélanges philosophiques* édités en 1833. De façon plus précise, c'est sans doute à la 10e leçon du Cours de droit naturel, intitulée « Du scepticisme actuel », que pense Tocqueville (cf. t. I, pp. 273-307, 12 mars 1834). On trouve des idées approchantes dans l'article du *Globe* (24 mai 1825) : « Comment les dogmes finissent », que reprend le chapitre I des *Mélanges philosophiques*.

3. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

[Paris ce 20 octobre 1835.]

Vous devez m'en vouloir beaucoup, mon cher Monsieur de Corcelle, de ne vous avoir pas encore écrit. J'avais bien des raisons pour le faire : d'abord je devais vous remercier non pas de l'article que vous aviez bien voulu composer sur mon ouvrage, je l'avais déjà vu avant mon départ, mais des efforts heureux que vous a coûtés son insertion dans *La Revue des Deux Mondes* [1]. J'ai vu là qu'il n'était pas plus aisé de vous rebuter quand il s'agit de rendre des services à vos amis que quand vous suivez un projet que vous croyez utile à la société. Enfin, plus récemment, j'aurais dû vous exprimer, comme l'a déjà fait Beaumont, la reconnaissance que m'a fait éprouver votre invitation d'aller à La Grange [2]. Voilà mes crimes; voici mon excuse. A peine de retour en France [3], j'ai quitté Paris pour habiter quelque temps la campagne [4]. A mon retour ici, je me suis trouvé fort préoccupé par des idées de mariage [5] qui, tout en me laissant le loisir de penser à ceux qui, comme vous, veulent bien me témoigner de l'intérêt, ne m'ont point laissé celui de leur écrire.

3. - 1. Cf. ci-dessus lettre n° 1, n. 1. Les « efforts » dont Tocqueville remercie Corcelle semblent relever de la clause de style, la correspondance de Buloz ne révélant aucune difficulté pour admettre une recension de la *Démocratie en Amérique* dont il avait accepté le principe dès février.

2. Le château de La Grange, près de Rosoy-en-Brie, avait appartenu à La Fayette qui y passa la fin de sa vie. Beaumont devait y faire de fréquents séjours (cf. O.C., t. VIII, vol. 1, p. 158, n. 2 et p. 167 n. 4).

3. En mai, accompagné de Beaumont, Tocqueville avait effectué son deuxième voyage en Angleterre d'où il était rentré, par Dublin, Southampton et Guernesey, autour du 23 août à Cherbourg. Sur ce séjour, cf. O.C., t. V, *Voyages,* vol. 2, pp. 45-170.

4. Selon les lettres de Tocqueville à Beaumont de cette époque, c'est au château de Baugy près de Compiègne que Tocqueville se retire « à la campagne ». Ce château était alors la propriété de son frère Édouard.

5. Quelques jours plus tard, le 26 octobre, Tocqueville épousait Mary Mottley (1799-1864). Anglaise, de six ans plus âgée que lui, sans titre ni fortune et d'origine protestante, elle fut difficilement acceptée dans le milieu social et familial de Tocqueville. Douée d'une certaine intelligence, attachée à son mari, elle était aussi de tempérament autoritaire et jaloux. Pour sa part, Corcelle semble avoir approuvé ce mariage et même admiré le courage de Tocqueville pour avoir su braver les oppositions et les réticences.

Si quelque chose avait pu augmenter le regret très naturel que j'éprouve à ne pouvoir accepter votre invitation, c'est la manière tout amicale dont elle est faite. Votre lettre que m'a montrée Beaumont témoigne un véritable désir de nous voir; et nous aussi, je vous assure, mon cher Monsieur de Corcelle, nous nous serions trouvés heureux de causer avec vous. Le nombre des hommes sincères, de ceux qui sentent ce que tant d'autres ne font que dire, pour lesquels l'idée sainte du droit, le sentiment de la dignité humaine, l'amour de l'ordre et le goût ferme et éclairé de la liberté ne sont pas de vains mots, le nombre de ceux-là est malheureusement trop petit, pour qu'on ne cherche pas à les connaître, quand il s'en présente, et à les aller quelquefois retrouver, quand on les a connus.

On m'a dit chez vous que vous ne reviendriez que très tard à Paris. J'aime à croire qu'on s'est trompé. En tout cas, dès que vous serez de retour, faites-le-moi savoir. Je vais moi-même quitter Paris dans huit jours, c'est-à-dire immédiatement après mon mariage pour aller passer trois semaines à la campagne.

Adieu, mon cher Monsieur de Corcelle, croyez à mon sincère attachement.

Alexis de Tocqueville.

Paris, ce 20 octobre 1835.

A Monsieur
Monsieur F. de Corcelle
au château de La Grange
par Rosoy (Seine-et-Marne).

Cachets de la poste :
20 octobre 1835
Rosoy-en-Brie, octobre 1835.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

4. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

[après le 15?] [octobre 1835.]

J'ai été extrêmement content de votre article[1], mon cher ami, ceci est le résumé très exact de mon opinion. Je voudrais qu'on

4. - 1. Il s'agit de l'article de Corcelle publié dans *La Revue des Deux Mondes*.

pût en faire souvent qui lui ressemblassent. La cause du droit et de la vérité serait plus en progrès qu'elle ne l'est. Je ne sais si Buloz[2] ne sera pas effarouché de la tendance démocratique de l'article. Il est dans les eaux des doctrinaires dont les penchants ne se dirigent pas précisément vers la démocratie.

Il y a un morceau de votre œuvre qui m'a fait particulièrement grand plaisir. C'est celui où vous indiquez comme remède aux excès de la démocratie les élections à plusieurs degrés. C'est là, à mon avis, une idée capitale qu'il faut présenter très prudemment, mais qu'il est très important de faire arriver peu à peu à l'imagination de ceux qui aiment la liberté et l'égalité des hommes. Je crois fermement, sans le dire encore aussi hautement que je le pense, que les différents degrés d'élection forment le plus puissant et peut-être le seul moyen que possèdent les peuples démocratiques de donner la direction de la société aux plus habiles sans les rendre indépendants de tous les autres.

Vous voyez que je vous écris en toute hâte.

Tout à vous

A.

P.-S. Je vous regarde si bien comme un ami que j'allais oublier de vous remercier pour ce que vous avez trouvé le moyen de dire de flatteur et d'aimable sur moi[3].

Ma femme a été heureuse de faire connaissance avec Madame de Corcelle, elle me prie de vous le dire[4].

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

2. Sur Buloz, cf. ci-dessus lettre n° 1, n. 3. Tocqueville lui attribue ici des penchants politiques qui le rendaient proche de l'école des « doctrinaires » dont Guizot et Royer-Collard étaient à la fois les fondateurs et les meilleurs représentants. Ils étaient partisans de la politique du juste milieu entre la souveraineté du peuple et le pouvoir de droit divin. D'après la lettre de Beaumont à Tocqueville du 15 octobre 1837 (cf. O.C., t. VIII, vol. 1, lettre 61, pp. 245-246 et n. 7), Buloz faisait également partie des proches de Molé.

3. Dans l'article dont il a été question au début de la lettre.

4. Françoise-*Mélanie* de Lasteyrie du Saillant (1809-1895) avait épousé Corcelle le 22 septembre 1831. Elle était la fille de Virginie du Motier de La Fayette, marquise de Lasteyrie du Saillant et donc la petite-fille de La Fayette. Cousine germaine de Clémentine de La Fayette qui allait épouser en 1836 Gustave de Beaumont, l'ami de Tocqueville, elle établirait un lien de parenté étroit entre Beaumont et Corcelle. Trois enfants devaient naître de son mariage avec Corcelle.

5. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

[Ce lundi matin.] [début 1836?]

Votre lettre m'a fait éprouver mille regrets, mon cher Monsieur de Corcelle. Je ne savais point que vous et les personnes dont vous parlez vous dussiez vous réunir aujourd'hui et j'ai accepté un petit dîner de famille chez un de mes amis auquel je n'ose manquer de parole. Je charge Beaumont[1] d'exprimer aux autres convives le chagrin que j'éprouve de ne pouvoir être des leurs, mais j'ai voulu vous dire moi-même combien je regrette de manquer cette occasion de vous rencontrer. Croyez que ce n'est point une manière de parler ni un compliment. J'espère, du reste, que ce petit dîner se renouvellera bientôt. Je voudrais s'il était possible être un peu averti d'avance afin de ne pas m'engager.

Mille remerciements de l'article qui était joint à votre lettre[2]. Il m'a appris une foule de choses que j'ignorais complètement et qui sont très curieuses.

Tout à vous de cœur

Alexis de Tocqueville.

Ce lundi matin.

P.-S. Je n'ai pas reçu de lettre de convocation pour la Société abolitionniste[3].

5. - 1. Gustave Bonnin de la Bonninière de Beaumont (1802-1866), l'un des meilleurs amis de Tocqueville et auquel nous devons l'une des plus riches correspondances échangées (cf. O.C., t. VIII, 3 volumes), connaissait Tocqueville depuis plus de dix ans déjà, exactement depuis 1825, année où celui-ci était en stage de juge-auditeur à Versailles. Il avait fait avec lui le voyage aux États-Unis. Sur leur relation, cf. l'introduction d'A. Jardin à leur double correspondance (O.C., t. VIII, vol. 1, pp. 11 et *sq.*). C'est très vraisemblablement par Beaumont que Tocqueville fit la connaissance de Corcelle. En cette année 1836, Beaumont allait épouser Clémentine du Motier de La Fayette, petite-fille de La Fayette, cousine germaine de Mélanie de Lasteyrie, femme de Corcelle, également petite-fille de La Fayette. Beaumont et Corcelle, par leur mariage, étaient donc apparentés.

2. Il est difficile de dire quel est l'article que Corcelle a adressé à Tocqueville. Il ne semble pas qu'il s'agisse d'un article de Corcelle lui-même, d'autant moins que ses deux plus récents articles, « De l'impôt progressif » et l'« Administration financière des États-Unis », parus dans *La Revue des Deux Mondes*, remontaient respectivement au 1er avril 1833 et au 1er mars 1834.

3. La *Société abolitionniste* ou *Société pour l'abolition de l'esclavage*, avait été fondée en 1834. Elle relevait d'une double origine ou mouvance, celle de la *Société de morale chrétienne*, évangéliste et libérale, à laquelle Tocque-

A Monsieur
Monsieur de Corcelle
Paris.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

6. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

[Mardi matin.] [9 février 1836?]

Mon cher Monsieur de Corcelle,

Beaumont m'a dit hier matin, d'abord que nous ne dînions pas ensemble, secondement que le dîner qui devait avoir lieu était remis au lundi suivant. J'espère qu'il est encore temps de changer cet arrangement qui me forcerait, à mon grand regret, de renoncer au plaisir d'être des vôtres. J'ai depuis long[temps] invité quelques personnes à venir dîner chez moi ce même jour 22 février. Je ne puis me dégager vis-à-vis d'elles et cependant j'ai un extrême désir de faire partie de votre réunion. Ne serait-il pas possible de la remettre au mardi ou tout autre jour de la même semaine? Ils sont tous libres et j'aurais soin qu'ils ne cessassent pas de l'être. Vous feriez une œuvre d'ami, si vous vous employiez à opérer la petite révolution que j'indique et si vous réussissiez vous me causeriez un grand plaisir.

Je voulais vous expliquer tout cela hier à la réunion abolitionniste [1], mais vous n'êtes point venu. Du reste, vous n'avez rien perdu; on n'a pas même *causé* d'une manière intéressante.

Agréez, je vous prie, mon cher Monsieur de Corcelle, l'assurance de ma bien sincère amitié.

Alexis de Tocqueville.

Mardi matin.

Monsieur F. de Corcelle
rue de La-Ville-l'Évêque n° 1
Paris.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

ville appartint, et celle des idées du républicain passionnément anti-esclavagiste, Schoelcher. La Société abolitionniste se démarquait pourtant des positions de ce dernier, que ses membres jugeaient par trop extrêmes. Tocqueville retrouvait là Tracy, Agénor de Gasparin, Hippolyte Passy, etc. (Cf. Doris S. Goldstein, *Trial of Faith. Religion and Politics in Tocqueville's Thought*, New York, 1975, pp. 2 et 22.)

6. - 1. Sur la Société abolitionniste, cf. lettre précédente, n° 5, n. 3. Cette allusion évoque donc la régularité des réunions de cette Société.

7. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE.

[Ce 18 mars] [1836.]

Avant-hier au soir j'ai rencontré une personne qui venait de voir et d'entendre plusieurs membres de l'Académie des Sciences morales et politiques. Leurs discours qu'il [*sic*] m'a rapportés m'ont fait voir que ma conduite était mal interprétée par plusieurs d'entre eux et que ma réserve passait à leurs yeux pour un orgueil déplacé [1]. Ce rapport a fait une grande impression sur moi; je ne demandais pas mieux que de n'être pas académicien, mais je tiens beaucoup à garder le caractère qui convient à tout homme. Je me suis donc déterminé hier à porter des cartes partout.

Maintenant que j'ai été ainsi attiré, presque malgré moi, sur un terrain qui ne me plaît guère, je vous avoue, mon cher ami, que je sens un désir extrême d'y réussir. Je crains cependant d'échouer et j'ai bien peur qu'il ne m'arrive comme à la plupart des hommes d'avoir fait trop et trop peu.

J'ai entrevu par ce qui m'a été raconté que le système de mes adversaires se réduisait à ceci et il n'est que plus dangereux. Je suis bien jeune, disent-ils (il y en a qui poussent la bienveillance jusqu'à me rajeunir de deux ou trois ans), la première place qui deviendra vacante dans les sections de Morale ou de Politique ne peut lui manquer. Il y arrivera à l'unanimité. Nous tous, qui sommes ses amis, nous pouvons donc sans lui porter un grave préjudice, lui préférer cette fois M. Lucas [2] qui n'a presque pas de chances d'arri-

7. - 1. Cette lettre évoque les circonstances de la première candidature de Tocqueville, sans doute poussé par quelques amis et admirateurs, à la deuxième section (Morale) de l'Académie des sciences morales et politiques. Tocqueville devait échouer, au grand regret de Corcelle qui semble s'être beaucoup démené pour lui faire attribuer le siège laissé vacant par la mort de Roederer. Ancien conseiller au Parlement de Metz avant la Révolution et rallié à Bonaparte lors du 18 Brumaire, le comte Roederer était non seulement le voisin de Corcelle par sa propriété de Bois-Roussel mais aussi son parent, ce qui justifiait d'autant plus les démarches de Corcelle en faveur d'un ami qu'il admirait. Ce fut Lucas (cf. note ci-dessous), qui se présentait pour la même section, qui l'emporta, malgré le soutien apporté à Tocqueville par des hommes tels que Guizot et Talleyrand.

2. Charles-Jean-Marie Lucas (1803-1889) fut l'un des adversaires de Tocqueville et de Beaumont à propos de la réforme des prisons dont il fut, de 1830 à 1865, inspecteur général. C'est au titre de ses travaux sur la question pénitentiaire qu'il entra en 1836 à l'Académie des sciences morales

ver jamais, s'il échoue cette fois. Voilà le langage qu'on tient en ce moment. Je n'ai que de chauds partisans au milieu desquels il se trouvera difficilement peut-être une majorité en ma faveur. Pour moi, et je crois que vous me comprendrez sans peine, l'avenir qu'on m'offre n'existe pas. Vous sentez que ballotté avec *M. Charles Lucas* et échouant, il m'est bien difficile de me représenter dans une nouvelle lutte, et que ce serait le cas de me tenir pour bien et complètement battu. Telle est aussi ma résolution très arrêtée[3].

Je désirerais que toutes ces choses fussent bien comprises de ceux de mes *amis* qui voudraient me garder précieusement comme une poire pour la soif; et si tout en gardant les égards qu'on doit à un adversaire, et ceux qu'il est prudent de garder vis-à-vis d'un corps qui pense à vous admettre dans son sein, vous pouviez aux yeux de quelques académiciens placer l'affaire dans son vrai jour, je vous serais obligé.

Mais en tout cas, je ne veux point qu'on fasse usage contre M. Lucas de la découverte de B[4]. Il ne m'appartient pas de faire connaître dans mon intérêt seul de pareils faits.

Vous voyez que je ne me gêne pas et use de votre amitié. Mais vous m'avez donné le droit d'y compter.

Tout à vous

Alexis de Tocqueville.

Ce 18 mars.

A Monsieur
Monsieur François de Corcelle
1, rue de La Ville-l'Évêque
Paris.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

et politiques. Tocqueville conteste, non sans raison, l'argumentation de ses adversaires dans la mesure où non seulement ils le rajeunissaient « de deux ou trois ans », mais aussi dans la mesure où Lucas n'avait que deux ans de plus que lui!

3. En fait, Tocqueville devait entrer à l'Institut moins de deux ans plus tard, le 6 janvier 1838.

4. Il ne nous a pas été possible de déterminer à quels « faits » Tocqueville fait ici allusion et qu'aurait découverts B., c'est-à-dire selon toute vraisemblance Beaumont.

8. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE.

[Baujy ce 22 mai 1836.]

Je joins à cette lettre, mon cher ami, une autre ostensible que vous montrerez, s'il y a lieu, à la Princesse [1], ou même lui laisserez pour peu que cela soit bon à quelque chose. Mais comme avec vous je ne fais pas de diplomatie, je vais vous dire les véritables raisons qui me portent à ajourner l'entrevue que M. Thiers paraît désirer.

Ma femme est en effet assez souffrante depuis son arrivée à Baujy [2], mais elle n'est pas assez malade pour que je ne puisse pas m'absenter trois ou quatre jours. Voici mes vrais motifs. La question sur laquelle M. Thiers paraît particulièrement vouloir m'entretenir est pour moi pleine d'obscurités. Je ne l'ai jamais étudiée à fond; ce que j'ai vu aux États-Unis ne donne que peu de lumières sur ce qui pourrait se passer aux Antilles [3]. Je n'aurais donc que des *à peu près* à fournir. Vous avouerez que ce n'est pas la peine d'aller en grande cérémonie faire plus de quarante lieues, et quitter des travaux très en train maintenant, pour apporter des doutes à l'homme du monde qui a le plus besoin de certitudes, puisqu'il va être attaqué à la tribune par des gens qui auront étudié à loisir ce qu'il doit apprendre

8. - 1. L'autre lettre « ostensible » est la lettre suivante, nº 9. L'ensemble de la présente correspondance nous permet de reconnaître ici la princesse Christine Trivulzio de Belgiojoso (1808-1871), célèbre patriote italienne qui résidait alors à Paris, ayant fui Milan où elle ne pouvait supporter la domination autrichienne. Son accueil comme sa culture et ses idées rassemblaient autour d'elle écrivains et hommes d'État. Depuis 1833, année où elle avait retrouvé sa fortune, elle tenait un brillant salon dont Thiers, Augustin Thierry et Mignet étaient des participants les plus assidus. Quant à Corcelle, ses sympathies de jeunesse pour la cause de l'unité italienne ne pouvaient que l'attirer dans l'entourage de cette passionaria.

2. Dans une lettre à Beaumont écrite quelques jours plus tard, le 14 juin, Tocqueville précisera que sa femme avait « gagné le long des canaux de Baugy une irritation de poitrine très vive » (cf. O.C., t. VIII, vol. 1, lettre 36, p. 160).

3. Thiers avait formé son ministère le 22 février 1836. Les questions qu'il avait l'intention de poser à Tocqueville et pour lesquelles il avait sollicité une entrevue témoignaient de son esprit d'indépendance à l'égard du roi pour la politique extérieure et devaient sans doute porter sur les problèmes posés à la France par la situation intérieure de Haïti depuis l'abolition de l'esclavage. Il devait faire front lors des séances de la Chambre des 19, 21 et 28 mai sur les questions d'indemnités aux colons.

à la volée. Les choses étant ainsi, il ne me restait plus qu'à trouver le moyen de rester sans manquer à la politesse dont je tiens d'autant plus à suivre les lois scrupuleusement avec M. Thiers que je ne veux jamais être pour lui que poli. J'ai donc écrit la lettre ci-jointe[4]. Je vous prie de la prendre pour sérieuse vis-à-vis de la princesse et de lui exprimer le regret que j'éprouve de ne pouvoir quitter Baujy en ce moment. Je tiens à ne pas me faire sans nécessité un ennemi déclaré de M. Thiers. Je prévois que tôt ou tard l'occasion s'en présentera. Il faut l'attendre et ne pas la prévenir. Ajoutez à la Princesse que je regrette vivement le dîner en plein air. Ce regret est plus sincère que l'autre et quelque peu femme qu'elle puisse être, je suis sûr qu'elle y croira encore plus aisément.

Je vous écris à la hâte afin que ma lettre parte aujourd'hui. Je veux cependant vous dire que la tournure que prennent les affaires de Beaumont[5] nous enchante, je dis *nous,* car ma femme s'y intéresse autant que moi. J'espère qu'il sera heureux, et j'ose dire que je suis sûr qu'il rendra heureuse celle qui s'unira à lui. Il y a bien peu d'âmes taillées sur le modèle de la sienne; vous pouvez m'en croire. Vous pensez avec quel plaisir j'irais à La Grange; mais je ne sais malheureusement pas si mes travaux me le permettront[6]. Je suis ce qui s'appelle *lancé.* Mon esprit est en plein mouvement et l'expérience m'a appris qu'une petite interruption peut en quelque sorte le paralyser pour longtemps.

Répondez je vous prie, mon cher ami, à cette lettre et en général ne perdons pas s'il est possible la bonne habitude de correspondre. J'y tiens beaucoup[7].

Ma femme me prie de la rappeler au souvenir de Madame de Corcelle qu'elle a vue avec grand plaisir l'hiver dernier et qu'elle espère voir bien plus souvent encore l'hiver prochain. Quant à vous, vous savez ce que je vous suis.

Mille amitiés.

Alexis de Tocqueville.

4. Cf. lettre suivante, nº 9.

5. Beaumont allait épouser, le 27 juin, Clémentine de La Fayette (1809-1886), petite-fille du général et fille unique de George.

6. Tocqueville travaillait alors à la deuxième partie de la *Démocratie en Amérique* qui ne devait paraître qu'au début de 1840.

7. Cette vivacité affective de Tocqueville, qui se perçoit ici en écho, s'exprimera quelques jours plus tard avec inquiétude à l'égard de Beaumont en raison de son mariage : « Que nous restions intimes amis, cela est bien certain. Mais que notre intimité soit toujours aussi complète, voici ce qui n'est que probable. [...] Ne perdez donc pas dans vos rapports journaliers avec [votre femme] cette habitude d'expansion que vous avez avec moi. Je crois que non, mais je n'en suis pas sûr... » (lettre du 7 juin 1836 à Beaumont, cf. O.C., t. VIII, vol. 1, lettre 35, pp. 158-159); cf. aussi le début de la lettre nº 10 à Corcelle.

A Monsieur
Monsieur Francisque de Corcelle
1, rue de La Ville-l'Évêque
à Paris.

Cachets de la poste :
Compiègne, 22
23 mai 1836.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

9. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE[1]

[22 mai 1836.]

Je reçois à l'instant, mon cher ami, la lettre que vous m'avez écrite hier. Vous ne pouvez pas douter du plaisir que j'aurais à rencontrer Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et de l'empressement que je mettrais à répondre à toutes les questions qu'il me ferait l'honneur de m'adresser. Mais une trop bonne excuse me retient à Baugy. Ma femme y est sérieusement indisposée et je ne pourrais dans ce moment m'éloigner d'elle sans une vive inquiétude. J'espère que la santé de Madame de Tocqueville me permettra de me rendre à Paris à une époque prochaine. Je ferai alors de mon mieux pour répondre aux questions que Monsieur Thiers me fera l'honneur de m'adresser.

A Corcelle[2].

Archives Tocqueville. — Lettre inédite.

10. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

[Paris ce 6 juillet 1836.]

Je vous remercie beaucoup, mon cher ami, de la bonne et aimable lettre que j'ai reçue de vous. Vous savez que je tiens d'une manière toute particulière à votre amitié, je vous l'ai dit plusieurs fois et

9. - 1. D'après un brouillon d'A. de Tocqueville. Ce billet constitue la lettre « ostensible » dont il est question au début de la lettre précédente.
2. « Pour montrer à M. Thiers qui avait demandé à me voir. »

l'ai pensé bien d'autres sans le dire. Je vous ai toujours vu penser ce que vous dites et sentir ce que vous exprimiez; cela seul, sans le reste, aurait suffi pour vous placer à part dans mon esprit. Ce qui manque le plus aux hommes de nos jours, et peut-être à ceux de tous les temps, c'est de n'être jamais eux-mêmes; je leur passerais, je crois, d'être méchants, s'ils n'étaient pas, outre cela, empruntés et faux. C'est trop de ces deux choses à la fois. Mais je suis bien bon de vouloir vous expliquer pourquoi j'ai de l'amitié pour vous. Cela se sent mieux qu'on ne l'explique. Je crois comprendre ce qui fait que je compte sur vous, mais je ne le saurais pas que je pense que j'y compterais encore, car en ces matières nous ne sommes pas seulement conduits par le raisonnement, mais par une sorte d'instinct qui souvent vaut mieux que lui.

J'ai vu Beaumont quelques minutes à son passage. Je ne l'ai trouvé seul qu'un instant, mais ce moment-là a suffi pour qu'il me montrât combien il se trouvait heureux. C'était un véritable débordement sentimental. Je ne puis vous dire combien de nouvelles qualités morales il prétend avoir encore découvert en sa femme depuis le 27 juin[1]. Il a une confiance extrême dans l'avenir et je crois en vérité qu'il a raison. Madame de B. est venue voir ma femme le lendemain de son arrivée (nous nous étions présentés la veille chez le nouveau ménage sans le trouver). Elle a été on ne saurait plus aimable et gracieuse durant cette courte visite. Je vous assure qu'elle rencontrera chez nous des gens bien disposés à avoir une vive amitié pour elle.

J'ai fait votre commission et j'envoie chez vous le père de la philosophie[2]. Si vous pouvez en tirer meilleur parti que moi, vous me ferez part de vos idées. Pour moi, je vous l'avoue, sauf le respect qu'on doit aux gens qui ont été admirés pendant près de trois mille ans, je le trouve un peu trop antique pour mon goût. Nous ne sommes pas assez grecs pour trouver un grand profit à ces livres là. [Ceci] dit entre nous car je parle ici sans trop...[3].

Adieu, mille amitiés bien sincères pour vous. Mes hommages à Madame de Corcelle. Ma femme qui écrit conjugalement à côté de moi ne veut pas que je finisse cette lettre sans parler d'elle.

Je serai à Berne le 25 juillet et à Genève le 25 août[4]. Tout le reste

10. - 1. Ce 27 juin 1836, Beaumont avait épousé Clémentine du Motier de La Fayette. Le mariage avait eu lieu à Paris en l'église de la Madeleine.

2. Le fait qu'en 1838, dans une lettre à Beaumont (cf. O.C., t. VIII, vol. 1, lettre 77, du 22 avril, p. 292), Tocqueville fasse allusion à Platon qu'il avait lu plume en main, permet de penser qu'il s'agit bien ici des œuvres de ce dernier.

3. Ici, un mot illisible par suite d'une déchirure du manuscrit.

4. Tocqueville allait partir, le 17 juillet, avec sa femme, pour la Suisse, en passant par Metz et Strasbourg. Sur ce voyage en Suisse, cf. O.C., t. V, *Voyages*, vol. 2, pp. 171-188.

est douteux. Écrivez-moi là je vous prie, non pas seulement comme vous le prétendez pour m'annoncer des choses importantes, mais simplement pour me dire ce qui vous passe par la tête.

Alexis de Tocqueville.

A Monsieur
Monsieur Francisque de Corcelle
au château de La Grange
par Rosoy (Seine-et-Marne).

Cachets de la poste :
Chambre des Députés, 6 juil. 1836
Rosoy-en-Brie.

Archives Harcourt-Corcelle. — Publication partielle dans l'édition Beaumont (t. VI).

11. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

Metz[1] ce 12 juillet 1836.

Mon cher ami, comme je viens de vous écrire, il y a peu de jours, je n'ai pas grand-chose à vous dire aujourd'hui sinon ceci qui a peu d'importance mais que je suis pourtant curieux d'éclaircir.

Je viens de lire dans la chronique de *La Revue de Paris*[2] du 3 juillet un petit article sur moi dont je n'ai pas précisément à me plaindre, mais qui cependant indique peu de bienveillance[3]. En énumérant mes titres à l'Académie des Sciences morales et politiques on laisse entendre que M. Lerminier[4] ne trouve pas convenable de se pré-

11. - 1. Metz constituait la première étape du voyage de Tocqueville et de sa femme vers la Suisse. Cf. le programme de ce voyage qu'il donne à Beaumont dans sa lettre du 6 juillet (O.C., t. VIII, vol. 1, lettre 37, p. 162).

2. *La Revue de Paris* avait été fondée en 1829 par le Dr Véron et apparut vite comme la rivale de *La Revue des Deux Mondes*. Elle commença par compter parmi ses principaux collaborateurs E. Sue, Balzac, A. Dumas, J. Janin. Malgré les talents de Buloz qui la racheta en 1834, elle déclina et fut interrompue en mai 1845, avant de reparaître en 1851.

3. Dans le « bulletin littéraire » de la livraison du 3 juillet 1836, *La Revue de Paris* (t. 31, p. 65) avait fait un examen des titres de Tocqueville à l'Académie des sciences morales et politiques. L'article, non signé, n'était pas aussi malveillant que Tocqueville le croit; cf. ci-dessous lettre n° 12, p. 69. Signalons que l'année précédente la même revue avait fait une recension anonyme de la *Démocratie en Amérique* en des termes bienveillants mais assez banals (mai 1835).

4. Jean Lerminier qui briguait alors l'Académie des Sciences morales et politiques était professeur de droit comparé et de philosophie au Col-

senter et que l'Académie ferait bien d'introduire dans son sein un écrivain impartial, et plus *théorique* que pratique. Je désirerais savoir qui a écrit cela. J'imagine que l'article a été fait sous l'inspiration de M. Lerminier. Vous savez du reste que je ne me présente pas à l'Académie et n'ai donné à personne mission de me présenter.

La petite attaque détournée que je viens de vous faire connaître m'a fait quelque impression parce que je la considère comme le prélude de bien d'autres plus directes auxquelles je m'attends. Je sais que ceux qui voudront m'attaquer ne manqueront pas de me faire deux reproches qui, quoique contradictoires, ne sont pas moins de nature à gêner l'esprit du public. Ils diront en premier lieu que je n'ai que des idées générales qui ne peuvent se plier aux détails et, secondement, ils prétendront que je me suis tellement nourri des détails de l'administration américaine que je veux tout voir dans ce cadre-là. Je sais que c'est par ces deux côtés-là principalement que je suis accessible et vous pouvez compter que je ferai de mon mieux pour m'y défendre et prouver que les reproches que l'on me fait sur ces deux points ne sont pas fondés.

Mais pour en revenir à l'article de la Revue, il est rédigé de manière à ce que je ne puis encore m'en fâcher aucunement. Mais il suffit pour me donner l'éveil. Je vous prie donc, mon cher ami, vous qui restez à la source de toutes choses, de vouloir bien veiller sur les deux Revues *Buloz*[5] pour savoir s'il n'y est pas question de moi pendant mon absence. Je vous serais aussi fort obligé la première fois que vous en aurez l'occasion de savoir par qui a été rédigée la chronique.

Je ne vous dis rien de plus, car je pars pour Strasbourg. Vous savez que je suis tout à vous de cœur. Mes hommages à Madame de Corcelle.

Alexis de Tocqueville.

P.-S. Je viens de lire les journaux dans lesquels il est question de la dernière séance de la Chambre des Pairs dans le procès Alibaud[6]. Je ne veux pas fermer cette lettre sans vous dire mes réflexions à

lège de France. Il avait dû renoncer à sa chaire en novembre 1838, ayant exaspéré les étudiants par son ralliement au ministère Molé et son étude sur les abus de la presse publiée dans *La Revue des Deux Mondes*. De nouveaux essais pour enseigner en 1839 puis en 1849 se soldèrent par des échecs. Si l'on en juge par une lettre à Beaumont du 5 décembre 1838, Tocqueville n'estimait guère le personnage (cf. O.C., t. VIII, vol. 1, p. 329).

5. Buloz, qui était depuis 1831 à *La Revue des Deux Mondes* dont il avait contribué à corriger le mauvais départ, avait racheté en 1834 *La Revue de Paris* alors déclinante.

6. Le 25 juin 1836, Louis-Philippe échappait au coup de feu de Louis Alibaud, près du Pont-Royal. L'auteur de l'attentat fut exécuté le 11 juillet 1836 malgré démarches et campagnes de presse dont Tocqueville donne ici les effets.

ce sujet. Ce qui me frappe dans toute cette affaire, c'est l'incroyable lâcheté des journalistes, qui cédant à une menace directe ou indirecte ont consenti à ne point reproduire les dernières paroles de l'accusé[7]. Il y a là un symptôme de pusillanimité politique qui m'afflige profondément. Où en sommes-nous, s'il faut chercher dans les hommes du *National* des exemples du respect viril pour les lois? Croit-on à Paris que le commissaire de police qui s'est rendu aux bureaux de *La Gazette*[8] et du *Messager*[9] fit une démarche officieuse, comme le prétendait *Le Moniteur*[10]? Pour moi, j'ai peine à le croire, et je pense que c'est l'espèce de rumeur causée par l'audace inouïe de la mesure qui a porté le gouvernement à désavouer ses agents.

Cette fois-ci adieu tout de bon

A. de T.

A Monsieur
Monsieur Francisque de Corcelle
au Château de La Grange
par Rosoy-en-Brie (Seine-et-Marne).

7. Le 9 juillet 1836, Alibaud devait lire en séance publique à la Chambre des Pairs une « défense » qui était en fait une apologie du régicide. Il ne put lire que le début de son discours, presque immédiatement interrompu. L'incident est raconté par la plupart des journaux du 10 juillet, mais le discours de l'accusé ne sera publié que par trois d'entre eux. S'il est vrai qu'un commissaire de police se présenta au siège des journaux, l'interprétation de sa démarche diffère d'un journal à l'autre. *La Gazette de France* la présenta comme un rétablissement de la censure tandis que *Le Moniteur* niait qu'il y ait eu là la moindre sommation ou menace : il ne s'agissait que de demander aux journaux de « s'abstenir de la publication d'un discours qui portait les caractères de la plus odieuse provocation ». Une polémique devait s'ensuivre entre ce journal et *La Gazette,* les autres journaux s'inquiétant pourtant de ce qu'ils considéraient comme une atteinte à la liberté de la presse.

8. Héritière de *La Gazette* de Renaudot fondée en 1631, devenue en 1762 *La Gazette de France;* elle avait survécu à la Révolution pour devenir *La Gazette nationale de France.* Elle était alors l'un des principaux organes légitimistes et était dirigée par l'Abbé Génoude.

9. *Le Messager des Chambres. Journal des villes et des campagnes* avait été fondé en 1828 par Martignac pour soutenir sa politique. La rédaction avait été confiée à Capefigue et Malitourne. Le journal devait passer à l'opposition sous Polignac. Jusqu'à son rachat par Thiers après 1839, il connut plusieurs propriétaires (Aguado, Boulé, Walewski). Avec Thiers il redevenait journal ministériel et disparut en 1846. A cette époque, il attaquait violemment Louis-Philippe.

10. *Le Moniteur universel* ou *Gazette nationale* était, depuis 1799, le journal officiel publiant les actes du gouvernement. Il est l'ancêtre direct de notre *Journal officiel,* bien que, par suite de rupture d'accords entre le gouvernement et ses éditeurs, les Panckoucke-Dalloz, il poursuivît à partir de 1868 et jusqu'en 1901 une carrière d'organe conservateur.

Cachets de la poste :
Metz, 15 juillet 1836
Rosoy-en-Brie, 16 juillet 1836.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

12. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

Berne ce 27 juillet 1836.

J'ai trouvé ici, mon cher ami, vos deux lettres. C'est assez vous dire que j'ai bien des remerciements à vous faire. Ce que vous m'apprenez, dans la dernière, relativement à *La Revue de Paris* [1] fait bien voir comme il faut être sobre d'interprétations, surtout quand on interprète en mal les actions des autres. Si je ne vous avais pas connu, ou que vous n'eussiez pas eu pour vos amis ce zèle persévérant qui surmonte les *petits* obstacles aussi bien que les grands, je serais probablement resté toute ma vie dans une demi-conviction que l'article en question avait été fait pour me desservir et à l'instigation de Lerminier [2]. Ce qui m'aurait peut-être conduit de mon côté à des actes injustes ou imprudents. Nous finirons peut-être par découvrir que la charité chrétienne qui n'imagine jamais le mal et qui attend toujours qu'on le prouve est une vertu aussi utile que sainte. Je confesse pourtant que je doute encore qu'on en arrive jamais là.

Je vous remercie du petit envoi de journal que vous m'avez fait. Malgré tout ce qu'on dit, je ne crois pas qu'on me nomme à l'Académie, parce que je ne me présenterai pas [3]. De nouvelles réflexions

12. - 1. Cf. lettre précédente n° 11, n. 3.

2. Outre la recension de la *Démocratie en Amérique* en mai 1835, *La Revue de Paris,* dans son Bulletin littéraire du numéro du 3 juillet 1836, examine les titres de Tocqueville à l'Académie des Sciences morales et politiques. Tocqueville avait jugé l'appréciation, d'ailleurs anonyme, comme lui étant défavorable. Voici pourtant ce qui est dit de lui : « M. de Tocqueville est l'enfant gâté des Académies. Pour la seconde fois, le prix Monthyon vient de lui être décerné. L'Académie ne saurait d'ailleurs que gagner à l'adjonction d'un talent aussi impartial, aussi jeune et beaucoup plus théoricien que pratique. »

3. C'est sur proposition de Victor Cousin que le nom de Tocqueville parut dans les candidatures au siège de Roederer mort le 18 décembre 1835. Tocqueville, quant à lui, n'avait fait aucune démarche pour cette élection à l'Académie des Sciences morales et politiques. Il fut maintenu

dont je vous ferai part, quand je vous verrai, mon cher ami, me font de plus en plus persister dans la volonté de ne faire aucune démarche directe ni indirecte pour arriver à cette Académie. Et pour mieux réussir à ce qu'on ne m'embarque pas, malgré moi, dans quelques visites douteuses (cousino adjuvante) je suis déterminé à ne pas être à Paris à l'époque de l'élection.

J'ai trouvé aussi ici en arrivant une lettre de Beaumont[4]. Il ne m'avait pas encore écrit car l'amour fait tort à l'amitié, c'est dans l'ordre. Il est au quatrième ciel, ni plus ni moins, si tant est que le quatrième ciel soit le dernier auquel il soit permis d'aspirer. Je crois que sa femme a fait décidément sur son âme une impression profonde et qui sera très durable car B. qui est un homme très vif n'est pas pour cela changeant. Il éprouve des sentiments pleins de chaleur et en même temps de durée.

Le mariage de Montalembert m'a fait grand plaisir[5]. Il me semble qu'il doit le lier de plus en plus aux idées *libérales,* auxquelles il tient déjà je ne sais pas trop par quel bout, mais enfin il tient.

Je voyage ici beaucoup plus en amateur de *la belle nature,* qu'en philosophe. Cependant, quand je me trouve par hasard forcé de lire un journal ou de faire une conversation raisonnable, je tâche de comprendre ce qu'on m'apprend. J'ai donc déjà en ma qualité d'*Américain* conçu un dédain très superbe pour la constitution fédérale de la Suisse que j'appelle sans façon une ligue et non une fédération; un gouvernement de cette nature est à coup sûr le plus mou, le plus impuissant, le plus maladroit et le plus incapable de

au second tour et obtint 8 voix contre 13 à Lucas qui fut élu le 17 décembre 1836. La parenthèse du « cousino adjuvante » évoque très certainement l'intervention de Cousin en sa faveur.

4. Cette lettre n'a pas été retrouvée. Sur les appréhensions de Tocqueville, traitées ici à l'humour, quant aux torts faits à l'amitié par l'amour, cf. sa lettre à Beaumont du 7 juin 1836 (O.C., t. VIII, vol. 1, lettre 35, pp. 158-159) et ci-dessus, lettre nº 8, n. 7.

5. Charles Forbes de Tryon, comte de Montalembert (1810-1870), descendant d'une vieille famille poitevine, devait allier un esprit libéral à un catholicisme fervent. Il fut l'un des premiers rédacteurs du journal de Lamennais, *L'Avenir,* et s'était lié à Lacordaire avec lequel il partagea dès 1831 les déboires de la fondation d'une « École libre »; ce qui le conduisit en police correctionnelle. En 1835 il était entré à la Chambre des Pairs. Le 6 septembre 1836, il épousait Marie-Anne de Mérode. Par cette alliance, Montalembert pénétrait dans une des plus importantes familles d'Europe, à laquelle, quelques années plus tôt, on avait même offert la couronne de Belgique. En cette année 1836, il publiait son *Histoire de sainte Élisabeth de Hongrie* dont descendait sa femme. Malgré une certaine communauté de sentiments et d'idées, Montalembert ne conquit jamais vraiment l'estime de Tocqueville qui a porté sur lui des jugements parfois injustes.

mener les peuples autre part qu'à l'anarchie, qu'on puisse imaginer[6]. Je suis déjà frappé aussi du peu de vie politique qui règne dans la population. Le royaume d'Angleterre est cent fois plus républicain que cette République-ci. Mignet[7] dirait que cela tient à la différence des races. Mais c'est un argument que je n'admettrai jamais qu'à la dernière extrémité et quand il ne me restera plus absolument rien à dire. J'aime mieux trouver la raison de ceci dans un fait peu connu, ou du moins ignoré jusqu'à présent de moi. C'est que la liberté communale est un fait très récent dans la plupart des cantons de la Suisse. La bourgeoisie des villes gouvernait les campagnes, comme le pouvoir royal le fait en France. C'était une petite centralisation bourgeoise qui comme notre centralisation royale (chef d'œuvre d'un grand homme, comme dit M. Thiers) ne souffrait pas qu'on mît le nez dans ses actes.

Assez sur la politique. Je vais quitter Berne et il faut fermer ma lettre. J'espère que vous n'oublierez pas que je suis à Genève le 25 août et que je serai bien content de trouver là de votre écriture. Veuillez présenter mes hommages à tout ce qui vous entoure et prendre pour vous ma bien tendre et bien sincère amitié.

T.

Si le discours de Quincy Adams[8] est encore dans vos mains, je vous prie d'avoir la complaisance de me le garder.

Monsieur
Monsieur Francisque de Corcelle
au château de La Grange
par Rosoy-en-Brie.

6. Sur ses impressions politiques et « philosophiques » sur la Suisse, cf. ses « Remarques sur l'Histoire suisse » dans le vol. 2 du t. V des O.C., *Voyages*, pp. 171-188. Cf. Emile Dürr, *Die Demokratie in der Schweiz nach der Auffassung von Alexis de Tocqueville* (Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde, 1925).

7. François-Auguste Mignet (1796-1884), tout en étant lié à Thiers dont il était un ami de jeunesse, entretint d'excellentes relations avec Tocqueville. Sur l'explication par « la différence des races » que Tocqueville dénonce ici, cf. A. Jardin, « Alexis de Tocqueville, Gustave de Beaumont et le problème de l'inégalité des races » dans *L'idée de race dans la pensée politique française contemporaine* (Éditions du C.N.R.S., Paris, 1977, pp. 200-219).

8. John-Quincy Adams (1767-1848) fut le sixième président des États-Unis (1824-1828). Tocqueville l'avait rencontré au cours de son voyage. C'est au discours prononcé le 25 mai qu'il est ici fait allusion. Adams s'opposait à l'annexion du Texas qui conduirait les États-Unis à une guerre de conquête contre le Mexique et au rétablissement de l'esclavage dans le territoire d'un pays qui l'avait aboli. *Le Journal des Débats* du 19 juillet publiait de larges extraits de ce discours.

Cachets de la poste :
Suisse par Delle
Berne, 27 juillet 1836
Rosoy-en-Brie, 1er août.

Archives Harcourt-Corcelle. – Publication partielle dans l'édition Beaumont (t. VI).

13. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

Paris ce 26 matin [septembre 1836].

Je pars dans cinq minutes pour Cherbourg, je ne puis répondre que deux mots à votre lettre que j'ai reçue hier au soir.

Comment voulez-vous, mon cher ami, que je réponde pertinemment dans une affaire qui ne m'est pas personnelle et sur une pièce que je n'ai point vue. Je ne saurais en vérité le faire. Tout ce que je puis dire, c'est que si les lettres sont en effet honorables, comme je le pense bien, et qu'elles ne contiennent rien qui soit contraire au caractère ostensible que jouait alors M. de L.[1] et aux opinions qu'il professait, il me semble qu'à votre place, et vu la *presse* où vous êtes, je prendrais le parti de publier. En ceci, la lecture attentive des lettres fait beaucoup. Beaumont qui connaît les La Luzerne presque autant que moi et qui est avec vous et les lettres est bien plus en état de dire le dernier mot que moi.

Je pars à l'instant comme je vous le disais mais pour ainsi dire sans espérance. J'ai appris hier que l'électeur principal et influent

13. - 1. Cette lettre de Tocqueville se rapporte à la préparation par Corcelle de l'édition des *Mémoires, Correspondance et Manuscrits du général La Fayette* (cf. ci-dessus Introduction, p. 22), dont les deux premiers volumes devaient paraître en 1837. Plutôt que César-Henri de La Luzerne (1737-1814) qui avait été ministre de la Marine sous Louis XVI, il semble qu'il s'agisse ici de son frère, César-Anne, dont effectivement la correspondance avait été publiée en 1830 aux États-Unis. Les hésitations de Corcelle devaient très vraisemblablement porter sur les allusions au duc d'Orléans. En effet, dans les lettres finalement publiées dans les deux premiers volumes, La Luzerne parle à La Fayette de l'arrivée et du séjour du duc d'Orléans à Londres (t. II, lettre du 25 novembre 1789, pp. 427-428, pp. 431-432; lettre du 4 juillet 1790, pp. 475-478 où il est précisé que si le duc d'Orléans reste à Londres sur les conseils de La Fayette ce n'est pas par lâcheté mais pour éviter des troubles que ne manquerait pas de provoquer son retour à Paris). Signalons que les La Luzerne étaient neveux de Malesherbes.

qui me portait vient de mourir subitement [2]. Tout le monde s'accorde à dire que c'est pour moi un revers décisif. Cependant je vais là-bas pour l'acquit de ma conscience. Dites à Beau[mont] de m'y écrire. Je vous fais la même recommandation et n'ai que le temps de vous embrasser.

Alexis.

P.-S. Ma femme a reçu hier une charmante petite lettre de Madame de Beaumont. Rappelez-moi je vous prie au bon souvenir de tous les habitants de La Grange. Comment va votre beau-frère?

A Monsieur
Monsieur Francisque de Corcelle
au château de La Grange
par Rosoy (Seine-et-Marne).

Cachet de la poste :
Paris, 26 septembre 1836
Rosoy-en-Brie, 27.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

14. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

Nacqueville [1] 7 octobre 1836.

Je vous remercie beaucoup, mon cher ami, du renseignement que vous m'avez fourni. Veuillez remercier en mon nom Madame de Rémusat [2] de l'obligeance qu'elle a mise dans cette petite affaire.

2. Il est difficile de dire de quel « électeur principal et influent » Tocqueville veut parler ici. Bien qu'il semble que Tocqueville ait eu quelques velléités de candidature au Conseil général de la Seine-et-Oise, d'après une lettre à Beaumont du 16 octobre 1836 (cf. O.C., t. VIII, vol. 1, lettre 41, p. 168), il pensait dès cette époque au Conseil général de la Manche. Mais ce n'est qu'en novembre 1842 qu'il se fera élire pour représenter les cantons de Sainte-Mère-Église et de Montebourg; cf. ci-dessous la lettre suivante du 7 octobre 1836.

14. - 1. Le château de Nacqueville, à quelques kilomètres de Tocqueville, appartenait à la femme d'Hippolyte de Tocqueville.

2. Pauline de Lasteyrie du Saillant, sœur de Mélanie, femme de Corcelle, était la femme de Rémusat, alors sous-secrétaire d'État à l'Intérieur dans le ministère Molé-Guizot qui, le 6 septembre, avait succédé au ministère Thiers. Belle-sœur de Corcelle, M^me^ de Rémusat était en outre cousine germaine de M^me^ de Beaumont.

Je suis à peu près sûr, du reste, de n'avoir point à mettre à profit la communication semi-ministérielle que vous m'avez faite[3]. Je ne crois pas que je me présente pour le Conseil général; les chances de réussite ne sont pas assez grandes. Tenter une pareille élection ce serait, comme on dit, vouloir prendre le bœuf par les cornes. Il m'est plus difficile d'être élu au Conseil général qu'à la Chambre parce que dans le premier cas, je n'ai affaire qu'à des électeurs campagnards et à des électeurs campagnards livrés à eux-mêmes, sans presque aucun mélange d'hommes éclairés. La grande majorité de ces braves gens ne me connaît pas. Presque tous font de l'élection non une affaire d'opinion ou de principe, mais de commérage, d'amitié ou d'inimitié locale. Ma propriété n'est pas située dans le canton qu'il s'agit de représenter[4]. Cette raison me ferait échouer quand elle serait seule. Je suis cependant très satisfait d'être venu, principalement pour deux raisons. La première, c'est que j'ai eu l'occasion de faire connaissance et d'établir de très bonnes relations avec des gens qui pourront m'être utiles plus tard. La seconde, est que j'ai acquis sur la *matière* électorale et les effets du système d'élections des notions précieuses. Je comprends très bien d'une part comment il arrive tant d'hommes médiocres aux places électives et de l'autre pourquoi, malgré cela, le système électif imprime un mouvement de progrès à toutes choses. C'est une chose surprenante à voir que l'activité sociale qui règne dans ces campagnes-ci depuis que les fonctionnaires de la commune et surtout du département sont élus. Ce ne sont pas les *élus*. ce sont surtout les *candidats* qui impriment ce mouvement à la machine. C'est là le secret. Celui qui a quelque ambition et quelque capacité ne rêve qu'au moyen de s'emparer des populations et il ne peut le faire qu'en travaillant pour elle. Il s'établit ainsi entre les intérêts du peuple et ceux des hommes placés au-dessus de lui des rapports forcés et tout le monde en profite. Il en résulte un mouvement d'idées qui n'est rien si on le compare à ce qui se passe en Angleterre ou en Amérique, mais qui est déjà beaucoup si on compare la France à elle-même.

Ce que je dis là me rappelle ce que vous me dites dans votre lettre sur l'Angleterre où l'on craint de voir arriver un ministère tory. Si vous entendez par ministère tory la nuance Peel et les conservateurs prudents, je suis tenté de croire qu'on a grandement

3. Sans doute s'agit-il des renseignements qu'il avait fait demander à Corcelle par Beaumont sur les élections au Conseil général de l'année, dans sa lettre à Beaumont du 22 septembre 1836, Corcelle se trouvant avec ce dernier au château de La Grange (cf. O.C., t. VIII, vol. 1, lettre 40, p. 166; cf. ci-dessus lettre nº 12, n. 2).

4. Tocqueville pensait donc très vraisemblablement se présenter pour le canton de Beaumont-Hague.

raison[5]. Divers symptômes dont je crois vous avoir parlé et plusieurs conversations que j'ai eues à Paris, me portent à croire que, pour le moment, la réforme est entravée en Angleterre et que, sous peu, nous verrons les tories au pouvoir. Mais je crois que ces tories-là seront obligés de faire une partie des réformes qu'ils refusent aujourd'hui de laisser faire, et je ne vois pas trop ce que nos ministres ont à en craindre. J'ai lu hier le manifeste contre les Suisses. Je pense qu'on dira bientôt l'*affaire suisse,* comme on disait l'affaire américaine il y a deux ans[6]. C'est, à mon avis, un enchaînement de fausses mesures de part et d'autre; car il faut avouer que si notre dernière note est violente le langage des Suisses dans l'affaire Conseil[7] était passablement grossier et qu'après un pareil

5. Dans une lettre à Beaumont du 17 mai 1837 (cf. O.C., t. VIII, vol. 1, lettre 47, pp. 186-191), Tocqueville poussera l'analyse qu'il fait ici de la situation gouvernementale anglaise. L'incertitude de cette situation tenait au fait de la faible majorité que les *whigs* avaient au Parlement depuis 1835.

Sir Robert Peel (1788-1850) était entré à vingt ans à la Chambre des Communes. Il devait être chargé de différents portefeuilles ministériels dont celui de l'Intérieur en 1822 et 1828. De tendance libérale, il défendit l'émancipation des catholiques et une politique d'apaisement en Irlande. Après 1830, il combattit la réforme électorale et reprit en main le parti conservateur avec lequel il devait, en 1841, revenir au pouvoir.

6. Il s'agit d'une affaire de réfugiés qui, aux dires de Tocqueville dans sa lettre à Beaumont du 30 juillet 1836 (cf. O.C., t. VIII, vol. 1, p. 163), méritaient d'être chassés de Suisse en raison de leurs conspirations. Quant à « l'affaire américaine », qui venait à peine d'être réglée au début de cette année 1836, il s'agissait d'un litige qui remontait au Premier Empire : entre 1807 et 1812 avaient été détruits plusieurs navires et cargaisons dont les Américains réclamaient le remboursement. Les négociations devaient traîner pendant toute la Restauration avant de commencer d'aboutir avec la monarchie de Juillet. Les États-Unis n'arrivant pas à obtenir des indemnités suffisantes de la part de la France, le président Jackson avait proposé au Congrès, le 2 décembre 1834, qu'ils se payent sur les biens français aux États-Unis. Le 15 janvier 1835, la France rappelait son ambassadeur à Washington et en avril se prépara à la guerre. La crise devait se dénouer, grâce à l'entremise anglaise, par le message conciliant de Jackson du 8 février 1836. Mais l'image des États-Unis en France en sortait fortement ternie.

7. Auguste Conseil avait été chargé en juin 1836 par le secrétaire du ministère de l'Intérieur, peu après l'attentat d'Alibaud, de surveiller les réfugiés étrangers en Suisse, de gagner leur confiance et de voir s'ils préparaient un attentat contre la famille royale. Introduit dans un groupe d'immigrés italiens (Boschi, Primaveri, le comte Bertola, Mataxa, Migliari), il fut finalement trahi par ces immigrés qui, très vite, s'étaient méfiés de lui. Montebello, l'ambassadeur de France à Berne, n'avait pas été, semble-t-il, informé de la mission et de la présence de Conseil, lequel ne se présenta à lui que le 6 août. Conseil devait être arrêté le 10 août en possession de trois passeports. Par décision du Conseil exécutif, l'affaire fut portée devant la Diète. Un rapport, tiré à 10 000 exemplaires et intitulé « Les diplomates démasqués », chargeait la diplomatie française et en particu-

éclat il était difficile que nous nous en tirassions avec honneur sans mettre M. de Montebello[8] en accusation. Du reste, vous en savez sur tout cela bien plus que moi; vous êtes au milieu même des rayons du soleil.

J'ai reçu l'autre jour une lettre de M. de Metz[9] (dont par parenthèse vous aviez fait M. Maës). Il me dit que Beaumont m'a sans doute mandé ce que lui de Metz lui avait dit. B. ne m'en a pas dit le premier mot. Il s'agit, je crois, de donner à M. de M. des lettres de recommandation pour l'Amérique. Avant d'écrire les miennes, je désirerais savoir à qui B. écrit, afin qu'il n'y ait pas de double emploi. Voudriez-vous le prier de ma part de m'envoyer ce renseignement à Paris, où je serai, j'espère, le 14 au soir pour en repartir le 15 au matin. Il me rendrait service. Je compte, du reste, pouvoir lui écrire d'ici à mon départ de ce lieu-ci. J'ai reçu dernièrement une lettre de lui dans laquelle il me mande qu'il travaille beaucoup[10].

Adieu, mon cher ami, je termine cette lettre écrite fort à la hâte en vous priant de me rappeler au souvenir de tous ceux qui vous entourent. Je ne vous dis rien pour vous, vous n'avez pas besoin de mes paroles pour compter sur ma vive amitié.

A. de T.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

lier Montebello. Les relations entre la France et la Suisse devaient gravement souffrir de cette affaire jusqu'à ce que fin novembre Molé accepte au nom de la France les principes d'une circulaire suisse du 7 novembre sur le droit d'asile des réfugiés pacifiques. Cf. J.-Ch. Biaudet, *La Suisse et la Monarchie de Juillet, 1830-1838*, Lausanne, 1941.

8. Napoléon-Auguste Lannes de Montebello (1801-1874), fils du maréchal d'Empire, polytechnicien, fit surtout une carrière diplomatique. En poste à Copenhague, Stockholm puis Berne et Naples, il serait aussi ministre des Affaires étrangères en 1839 et de la Marine en 1847-1848. D'abord opposé au Second Empire, il devait se rallier et représenter la France à Saint-Pétersbourg (1858-1864). Tocqueville l'avait rencontré lors de son séjour en Suisse en cette même année 1836 (cf. sa lettre à Beaumont du 30 juillet 1836, O.C., t. VIII, vol. 1, lettre 38, p. 163).

9. Frédéric Demetz (que Tocqueville, corrigeant ici Corcelle, orthographie mal également) était un magistrat envoyé, en 1836, par le Gouvernement français aux États-Unis pour enquêter sur les essais pénitentiaires. Cette mission n'était pas sans lien avec celle de Tocqueville et Beaumont quelques années plus tôt (cf. la lettre de Tocqueville à Beaumont du 26 mai 1837, O.C., t. VIII, vol. 1, lettre 48, p. 194).

10. Dans la *Correspondance Tocqueville-Beaumont* cette lettre manque comme manquent toutes les lettres de Beaumont pour les années 1835 et 1836.

15. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

Tocqueville ce 10 juin 1837.

Je n'ai pas de fort bonnes nouvelles à vous donner de nous, mon cher Corcelle; en arrivant ici ma femme a été prise d'un gros rhume qui lui a duré quelques jours, et, lorsqu'elle se rétablissait, j'ai été saisi moi-même par une de ces terribles crises nerveuses de l'estomac auxquelles malheureusement je suis sujet. J'ai d'abord horriblement souffert pendant vingt heures; et maintenant encore je suis hors de mon assiette ordinaire. Il me faut encore quelques jours pour me remettre entièrement. Afin de m'achever, je viens de lire dans les journaux ma nomination à la croix [1]. Cette nouvelle m'a causé une vive contrariété. J'ai de l'ambition comme un autre, mais je n'ai pas l'ambition des décorations et je ne sais, en vérité, qui pourrait l'avoir de notre temps à la manière dont on les donne. Ce qui me désespère, c'est qu'on croira peut-être que je l'ai sollicitée, tandis que j'ai longtemps cherché dans ma tête le moyen honnête et modeste de la refuser. En voyez-vous? Je n'en aperçois pas pour mon compte. Il n'y a que vous et quelques gens qui vous ressemblent qui puissent comprendre à quel point cette *faveur* m'est désagréable. Mandez-moi, je vous prie, franchement, l'effet que ces nominations ont produit. Je suis très avide de cela et de toutes autres nouvelles; car je ne vois le monde politique qu'à travers les journaux; ce qui forme un milieu fort grossier.

J'ai trouvé et je trouve notre pauvre gentilhommière mille fois plus laide depuis que je pense à nos hôtes futurs. C'est *abominable,* mon cher ami, le mot est juste, je n'en retire rien. Imaginez-vous une mauvaise ferme et tous ses accessoires et vous verrez la chose. Aussi sera-ce bien glorieux pour nous, si vous venez. Vous serez mal logé, mais vous trouverez des hôtes très heureux de vous posséder et qui regarderont le temps de votre séjour comme du meilleur qu'ils aient jamais passé. C'est quelque chose. Mais apprêtez-vous à vivre au milieu d'une basse-cour. Des poulets, des cochons,

15 - 1. C'est sur la proposition de Salvandy, ministre de l'Instruction publique, que Tocqueville et Beaumont avaient été promus chevaliers de la Légion d'honneur à l'occasion du mariage du duc d'Orléans. Tocqueville avait découvert cette nomination dans *Le Journal des Débats* et dans *Le Moniteur* (cf. lettre à Beaumont n° 49, O.C., t. VIII, vol. 1, pp. 196 et *sq.*).

des dindons et des oies, ce sont les objets récréatifs qui attireront vos yeux. Nous n'y pouvons que faire.

Je ne vous en dis pas plus long parce que je ne suis pas encore bien vigoureux. C'est M. Thiers qui a ainsi manqué me tuer en nous faisant dîner l'autre jour à 7 1/2. Depuis ce temps j'ai toujours été en mauvais état. Ne dites point cela à la Princesse [2] et rappelez-moi seulement à son souvenir.

Je vous embrasse de tout mon cœur. Ma femme et moi nous voulons que vous parliez beaucoup de nous à Madame de Corcelle.

Que devient Beaumont? Je n'entends plus parler de lui.

Une lettre le plus tôt possible, je vous prie, et un paquet de nouvelles.

Alexis de Tocqueville.

A Monsieur
Monsieur Francisque de Corcelle
28, rue d'Anjou-Saint-Honoré
Paris.

Cachets de la poste :
Cherbourg, 11 juin 1837
13 juin 1837.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

16. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

Paris ce 21 juin [1837].

Mille remerciements, mon cher ami, de vos bonnes et aimables lettres. Écrivez-en souvent de semblables, elles arrivent à merveille dans notre solitude; nous les lisons, je dis nous, car jusqu'à présent c'est le ménage tout entier qui en a pris connaissance, et puis nous causons à perte de vue sur tout ce que vous racontez. Je vous laisse à juger si le narrateur est oublié; nous parlons donc beaucoup de vous et de Madame de Corcelle et nous finissons toujours par nous réjouir à l'idée de vous avoir l'un et l'autre sous notre toit. Vous nous joueriez un bien mauvais tour si vous y manquiez.

Le matin du jour où j'ai reçu votre dernière lettre, j'avais répondu au ministre (qui est Salvandy [1] et non M. Molé [2]. Ce der-

2. Sur la princesse Belgiojoso, cf. ci-dessus lettre nº 8, n. 1.

16. - 1. Narcisse-Achille, comte de Salvandy (1795-1856) venait d'être nommé par Molé ministre de l'Instruction publique et avait proposé

nier qui est un pauvre homme d'État, mais un homme de salon très parfait, n'eût pas fait la chose, il a trop de tact pour cela. D'ailleurs j'avais pris mes précautions vis-à-vis de lui en lui exprimant ma façon de penser sur la Croix[3]). Après cette longue parenthèse à la façon de celles de Montaigne je reprends ma phrase. J'ai donc écrit à M. de Salvandy et j'ai accepté, ce qui m'a fort coûté, mais les raisons pour le faire étaient évidentes. En acceptant et après lui avoir témoigné ma reconnaissance personnelle pour sa bonne volonté, j'ai cru devoir ajouter la phrase que voici : *Mais permettez-moi de dire, M. le M[inistre], que je n'avais point sollicité cette* faveur, *et que je croyais n'y avoir aucun droit. Dans la mission que j'ai remplie aux États-Unis je n'ai fait que mon devoir et rien de plus. Depuis lors, je n'ai pris part à aucune affaire publique et je me suis borné à garder, comme je garde encore, mon entière indépendance entre tous les partis.* Je crois que cette lettre leur ôtera désormais l'envie de me faire des gracieusetés avant de s'assurer, au moins, si elles me seront agréables. En somme cette petite affaire m'a été très désagréable. Que le ciel les confonde avec leur amabilité désordonnée.

Le propos de la Princesse ne m'étonne pas[4]; vous savez que j'ai toujours pensé que cette femme-là visait avant tout à l'originalité, *per fas et nefas;* cette fois-ci la tentative est innocente. Le refus de Ste-Beuve serait plus grave à mes yeux[5]; j'en serais véritablement affligé. J'espère que le bruit qu'on vous a rapporté n'est point

Tocqueville et Beaumont pour la Légion d'honneur; cf. ci-dessus, lettre précédente.

2. Matthieu-Louis, comte Molé (1781-1855) était parent de Tocqueville par sa mère. Entré au Conseil d'État en 1806, il s'était rallié aux Bourbons et était devenu ministre de la Marine de Louis XVIII (1817-1818) avant de passer à l'opposition. Ministre des Affaires étrangères en 1830, il avait remplacé Thiers au gouvernement en septembre 1836. Louis-Philippe se l'était attaché pour servir sa politique.

3. Sur cette nomination à la Légion d'honneur, cf. ci-dessus lettre nº 15, n. 1. D'après l'extrait de la lettre de Tocqueville à Salvandy qu'il donne un peu plus loin à Corcelle, c'est donc au titre de son voyage aux États-Unis et de son livre *de la Démocratie en Amérique* qu'il avait reçu cette croix, à l'occasion du mariage du duc d'Orléans (30 mai 1837).

4. Il est difficile de préciser à quel propos exact de la princesse Belgiojoso fait ici allusion Tocqueville. A part un gigantesque « gala de charité » au profit des réfugiés italiens en mars 1837, la vie de la Princesse de 1836 à 1839 ne fut traversée par « aucun événement notable » au dire de Malvezzi. Il s'agissait peut-être d'un propos concernant Corcelle et Tocqueville ou Tocqueville seul, à moins qu'il ne s'agisse de la question de la Légion d'honneur (cf. n. 5 ci-dessous).

5. Le « refus de Sainte-Beuve » porte sur la Légion d'honneur qui lui avait été offerte en même temps qu'à Tocqueville et à Beaumont. Sainte-Beuve avait écrit à Salvandy pour la refuser et se tint fermement à ce refus. Tocqueville et Beaumont devaient avoir une attitude plus hésitante : cf. leur échange de lettres à ce sujet, O.C., t. VIII, vol. 1, lettres 49 et 51.

fondé. Toutefois j'en ai été tout troublé, car je suis fort chatouilleux sur ce chapitre.

Ce que Thiers et ses amis disent sur l'impression faite par le premier sur moi ne me fait rien. Si jamais j'arrive à la Chambre, on verra bien que je n'appartiens ni à Pierre ni à Paul, mais à la nation tout entière et qu'en dehors des intérêts généraux on ne met pas aisément la main sur moi.

Nous avons frémi ma femme et moi en pensant à l'affreux événement qui aurait pu arriver, si Madame d'Assailly n'eût pu se tirer à temps de cette foule meurtrière du Champ de Mars[6]. Nous ne pouvons pas nous permettre de gronder le mari. Mais dans notre sagesse nous le blâmons fort. Du reste, je suis sûr qu'il s'en dit plus que personne sur ce sujet.

Ce que vous me dites de Lamoricière[7] m'étonne; je le croyais sentimental comme la lame de son sabre. La première fois que vous m'écrirez, faites-moi donc connaître quelques cancans sur ce sujet. En tout cas, Armide et Renaud sont maintenant séparés, car j'ai vu dans le journal le nom du colonel parmi les passagers du vaisseau à vapeur qui va en Afrique.

Je crois que B.[8] deviendra fou en Angleterre. Il ne m'écrit pas ou il oublie la moitié des choses en écrivant. L'autre jour il me mande de Londres qu'il allait partir pour l'Irlande. Il ne me dit pas où il faut lui adresser la réponse. Dès que la famille de sa femme saura quelque chose de certain sur ce sujet je vous prierai de me le mander. N'oubliez pas non plus de me donner votre adresse à la cam-

6. Le 15 juin 1836, lors d'une fête populaire donnée à Paris à l'occasion du mariage du duc d'Orléans, devait avoir lieu sur le Champ-de-Mars la simulation de l'attaque d'un fort. Une panique se produisit; les sorties étant mal gardées et trop étroites, des personnes furent renversées et écrasées. Amplement rapporté et commenté par les journaux, cet « incident » provoqua la mort de 23 ou 38 personnes, selon les estimations, *La Gazette de France* parlant de 150 blessés, dont 40 grièvement.

M^me^ d'Assailly était la femme du vicomte Charles-Philippe-Alfred d'Assailly (1804-1869), beau-frère de Lasteyrie et parent de La Fayette.

7. Louis-Christophe-Léon Juchaut de Lamoricière (1806-1865) avait pris une part importante à la conquête de l'Algérie. En 1847, il devait recevoir la reddition d'Abd el-Kader. Élu député de Saint-Calais, à la suite du désistement de Beaumont qui, ayant bénéficié d'une double élection, avait opté pour Mamers et renoncé à Saint-Calais, il entreprit ainsi en 1846 une carrière politique que devait briser son opposition à Louis-Napoléon. En 1860, il devait mettre son épée au service du pape. — Par l'évocation d'Armide et de Renaud, les héros romanesques de la *Jérusalem délivrée* du Tasse, Tocqueville fait allusion à un épisode de la vie personnelle de Lamoricière.

8. Ce séjour de Beaumont en Angleterre avait, de fait, mal débuté. Malade, il n'avait d'abord pu faire les visites d'hommes politiques qu'il escomptait. A propos de l'oubli de Beaumont, Tocqueville fait sans doute allusion à la lettre 49 : cf. O.C., t. VIII, vol. 1, pp. 196 et *sq.*

pagne. Adieu. Mes respects à Madame de Corcelle et à vous mille et mille amitiés.

A Monsieur
Monsieur Francisque de Corcelle
15, rue d'Anjou-Saint-Honoré
Paris.

Cachets de la poste :
Cherbourg, 21 juin 1837
23 juin 1837.

Archives Harcourt-Corcelle. – Lettre inédite.

17. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

Tocqueville ce 5 juin 1837 [1].

Je vous ai déjà dit, je crois, mon cher ami, que vous étiez le plus aimable correspondant du monde; mais je veux vous le redire, tant je suis convaincu de la vérité du fait. Vous savez écrire une lettre, ce que moi ni pas un de nos contemporains ne comprennent. Ils parlent et dissertent la plume à la main; vous, vous causez et cette causerie-là a autant de laisser aller et presqu'autant de charme que la causerie véritable, ce qui est beaucoup dire.

Il faut tout de suite que j'aborde le grand sujet, qui est votre arrivée ici, car tous les jours nous désirons davantage que vous teniez votre promesse. J'aurai un grand plaisir à vous voir et je vous assure que j'en sens de plus le besoin. Je voudrais parler en détail de *l'avenir,* ce que je ne saurais faire par lettre, sans tomber dans une lourde dissertation qui ne serait, à tout prendre, que le squelette de ma pensée. Vous nous faites espérer d'être ici vers le 19. Nous sommes à notre grand regret obligés de vous prier d'ajourner jusqu'au 24 [2]; voici pourquoi : du 15 au 22 ou 23 je suis *obligé* d'al-

17. - 1. Les cachets de la poste indiquant juillet, il y a là manifestement erreur de la part de Tocqueville.

2. D'après un P.S. de Mme de Tocqueville à une lettre de Tocqueville à Beaumont du 9 juillet 1837, les Corcelle étaient attendus à Tocqueville pour le 24 juillet (cf. O.C., t. VIII, vol. 1, lettre 51, p. 208). D'après la lettre suivante et d'après la lettre de Beaumont à Tocqueville en date du 3 septembre (cf. O.C., t. VIII, vol. 1, lettre 56, p. 224), les Corcelle durent séjourner du 24 juillet au 11 ou 12 août.

ler faire à Cherbourg et dans les environs des courses électorales [3]. Il serait trop long de vous expliquer pourquoi il faut que ce soit alors et non avant ni après, je vous le dirai de vive voix. Ce petit retard ne vous dérange-t-il pas beaucoup? Ne vous portera-t-il pas à nous quitter plus tôt? Nous en serions désolés. Ceci, mon cher ami, n'est pas un compliment, mais une vérité bien sentie par moi et ma femme. Nous désirons vivement que vous restiez *au moins* quinze jours avec nous et nous vous le demandons en grâce malgré l'effrayant itinéraire que vous m'avez fait connaître l'autre jour. Pensez qu'il faut que vous vous donniez le temps de prendre ici tranquillement votre assiette. Vous verrez comme au milieu de nos ruines le temps finira par s'écouler doucement. Mais si au lieu de cela vous ne faites que paraître et disparaître, nous vous en voudrons réellement. Faites donc un effort, je vous prie, pour nous contenter. Nous avions compté sur un mois, ne rognez pas trop nos espérances.

Mes affaires électorales semblent marcher assez bien. Il est arrivé il y a trois jours un petit événement qui aurait pu beaucoup me nuire, mais dont le résultat a été fort heureux. J'ai su heureusement que dans une réunion assez nombreuse, où se trouvait M. Mercier [4], le sous-préfet de Cherbourg [5] avait *affirmé* que ne pouvant me rendre aux fêtes de Versailles je m'étais fait donner un certificat de médecin que j'avais envoyé au Ministère à l'appui d'une lettre d'excuse [6]. Il ajoutait charitablement qu'au moyen de ce certificat je me ferais bien voir du gouvernement tandis que mon absence me servirait aux yeux de l'opposition. Vous sentez que rien n'était plus funeste pour moi qu'un pareil bruit; car je n'ai ici en ma faveur que

3. En vue des élections législatives qui se déroulèrent le 4 novembre, Tocqueville devait un moment songer à se présenter à Cherbourg à la place du comte de Bricqueville qui, de fait, s'était d'abord retiré en sa faveur. Mais celui-ci devait revenir sur sa décision pensant que Tocqueville ne pourrait l'emporter sur Quénault, lequel devait pourtant le battre.

4. Théodore, baron Mercier, né en 1804, était alors préfet de la Manche. Sous le Second Empire il devait faire une carrière de parlementaire comme député de la Mayenne et appartenir à la majorité conservatrice. En cette année 1837 et en vue des élections législatives de novembre, il avait de prime abord appuyé la candidature de Tocqueville auprès des électeurs de Valognes; ce qui avait fort embarrassé celui-ci (cf. O. C., t. VIII, vol. 1, p. 231, n. 2).

5. Auguste Bonnissent, admis à la retraite en 1841.

6. Au cours de ces fêtes de Versailles qui prolongeaient les fêtes de Fontainebleau du 30 mai pour le mariage du duc d'Orléans, un banquet de 1 500 couverts avait été présidé par le roi dans les galeries du palais. Des « hommes de lettres », dont Tocqueville, avaient été invités. Pour Tocqueville les choses se compliquaient du fait de sa nomination à la Légion d'honneur par un souverain et un régime auxquels il s'opposait. Sur cette question, cf. la lettre de Beaumont à Tocqueville autour du 15 juin 1837 (O.C., t. VIII, vol. 1, lettre 49, p. 197).

la considération qu'on a pour mon caractère et l'idée de mon entière indépendance. J'ai donc vu que c'était le cas d'en finir avec le système des calomnies et [de] faire un éclat. Conséquemment, j'ai écrit au sous-préfet en lui demandant de vouloir bien désavouer un pareil bruit. Le brave homme, qui a vu qu'il s'agissait d'aller sur le pré, m'est venu aussitôt trouver à Tocqueville. Il m'a assuré qu'il n'avait parlé du certificat en question que comme d'un bruit absurde que mon caractère démentait et que la malveillance seule pouvait avoir inventé. Il mentait très probablement; mais j'ai fait semblant de le croire et l'ayant conduit chez mon voisin qui est membre du Conseil général pour le canton [7] je lui ai fait répéter de point en point ce qu'il venait de me dire, après quoi je me suis séparé de lui, à moitié accablé par ses politesses. J'ai trouvé dans cette dernière entrevue l'occasion de faire naturellement une sorte de petite profession de foi fort nette. Le sens en était que je n'étais point un ennemi systématique du gouvernement, mais que j'avais gardé et que je garderais toujours mon entière et complète indépendance vis-à-vis de lui; et que sans vouloir le renverser je combattrais toujours ceux de ses actes qui me paraîtraient contraires au bien public. J'ai fini en déclarant qu'étant peu connu dans le pays, j'étais déterminé à ne laisser circuler aucun bruit diffamatoire sans remonter aussitôt à la source et me trouver face à face avec l'auteur.

En rentrant chez moi j'ai cru devoir écrire à M. Mercier une lettre que je crois convenable et ferme pour détruire l'impression fâcheuse qu'il avait dû recevoir et dessiner clairement et nettement ma position à ses yeux. On m'assure que je suis en progrès dans le pays; c'est ce que l'expérience montrera.

Je vous quitte ici, mon cher ami, quoique j'aie mille autres choses à vous dire, mais le temps me manque. D'ailleurs bientôt je vous aurai à ma disposition et nous parlerons à notre aise. Faites agréer mes hommages à Madame de Corcelle et croyez à ma bien vive amitié. Madame de Tocqueville a été bien touchée de votre souvenir.

P.S. Beaumont ne m'écrit pas et moi je ne puis lui écrire, quoique j'aie besoin de le faire. Ne pourriez-vous pas m'éclairer sur son domicile actuel [8]?

T.

7. Il s'agit très vraisemblablement de Cabart du Longpré, maire de Saint-Pierre-Église, effectivement membre du Conseil général à ce moment-là.

8. Tocqueville était resté pendant plus de trois semaines sans nouvelles de Beaumont voyageant entre Irlande et Angleterre. Dans la lettre qu'il écrira à son ami le 9 juillet après avoir reçu « à l'instant » une lettre de lui datée le 2 de Dublin, Tocqueville fait allusion à plusieurs lettres de Corcelle qui ne lui apportèrent aucune précision d'adresse (cf. O.C., t. VIII, vol. 1, lettre 51, p. 205).

A Monsieur
Monsieur Francisque de Corcelle
au Bois-Roussel
par Le Mesle-sur-Sarthe (Orne).

Cachets de la poste :
Cherbourg, 6 juillet 1837
Le Mêle, 8 juillet 1837.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

18. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

Tocqueville ce 2 septembre 1837.

J'espère, mon cher ami, que vous dites vrai quand vous m'assurez que vous avez été heureux chez nous [1]; car de notre côté, nous répétons sans cesse entre nous et autour de nous que nous n'avons jamais passé quinze jours plus agréables dans notre vie. Nous faisons mieux que le dire, nous le pensons et le sentons très vivement. Votre séjour à Tocq. sera un événement dont nous ne perdrons point le souvenir. Je voudrais bien que l'année prochaine nous retrouvât encore réunis, car nous formons vraiment une heureuse république; à mesure qu'on vit davantage au milieu de toutes les vilaines et haineuses passions du monde, on apprécie de plus en plus une bonne et douce amitié comme la nôtre, dont la confiance et l'honnêteté forment le lien.

Vous savez déjà que les Beaumont nous sont arrivés trois ou quatre jours après votre départ. J'ai mieux aimé cela que s'ils étaient venus le jour même ou le lendemain, auquel cas nous leur aurions fait mauvais visage. Nous aurions eu toutefois quelque peine à y réussir, car de leur côté, ils montraient une bien vive joie de nous retrouver. Ils ont fait, du reste, pour arriver plus tôt un véritable coup de tête, tel qu'on en fait quand on est garçon et qu'on a 20 ans. Ne voulant pas rester plusieurs jours à Guernesey pour attendre un bon bâtiment, ils ont nolisé un petit sloop de quinze ou vingt tonneaux et, quoique le temps fût fort orageux et que l'équipage du navire ne fût jamais venu à Cherbourg, ils ont mis

18. - 1. Les Corcelle qui avaient séjourné une quinzaine de jours à Tocqueville étaient repartis le 11 ou le 12, trois ou quatre jours avant l'arrivée des Beaumont.

bravement à la voile. Mais au lieu d'être six heures en mer, ils y sont restés 24 et ne sont entrés enfin dans le port qu'au hasard à peu près. Il ne faut pas raconter cela aux grands-parents, de peur qu'ils ne fassent interdire Gustave. Quoi qu'il en soit, ils sont arrivés enfin ici bien fatigués, mais très contents de leur expédition et encore plus de son résultat. Ça a été, comme vous pouvez croire, des exclamations sans fin et des désespoirs infinis, quand on a su qu'on ne vous avait manqué que de quelques jours. Pour s'excuser, Beaumont a tâché de m'embrouiller dans le récit de tous les accidents et de tous les retards qu'il avait éprouvés en route; mais je l'ai pressé sans pitié et lorsqu'il s'est vu forcé d'être clair, il s'est trouvé qu'il avait été à peu près aussi vite qu'on peut le faire et que le temps perdu s'était passé dans les délices du château de M. Whitmore [2].

J'ai trouvé Madame de B. à peu près dans l'état où nous l'avions laissée. Gustave a l'air bien plus fort et mieux portant qu'à son départ. Tous deux sont charmés l'un de l'autre et le fait est qu'ils sont constamment charmants l'un pour l'autre. C'est un heureux ménage, s'il en fut jamais. Nous avons encore passé une bonne quinzaine, mais au milieu de notre satisfaction, nous vous regrettions sans cesse. Car il est écrit que l'homme ne sera jamais satisfait de son sort. Madame de Beaumont nous plaît plus à mesure que nous la voyons davantage. Il est difficile de rencontrer un être plus distingué en tous points. Aussi avons-nous bien vivement regretté qu'elle fût si tôt obligée de nous quitter. L'Irlande et les élections les ont forcés à prendre congé de nous, il y a trois jours. Beaumont est tellement entraîné dans son sujet [3], que sans moi et sans vous, dont la lettre a été fort utile, il lâchait prise d'avance et ne faisait aucune démarche. Ce qui eût été une grande folie, car il n'est pas impossible qu'il réussisse [4]. Il est peu connu dans son pays, mais il y a de bons amis; c'est ce qui me manque absolument ici. J'y ai un certain nombre de partisans, mais pas un seul ami véritable. Ce que vous me dites d'une candidature à Paris m'a fait venir l'eau à la bouche [5]. Mais je doute fort qu'il y ait la moindre chance. Beau-

2. Pendant leur séjour en Angleterre, les Beaumont avaient été les hôtes de M. Whitmore, beau-frère du mathématicien Charles Babbage (1792-1871).

3. Beaumont avait réservé une part de son séjour outre-Manche à une visite d'étude de l'Irlande. Il devait en ramener la matière d'un livre, *L'Irlande sociale, politique et religieuse,* qui parut en 1839. On a ici l'écho des conversations avec Tocqueville qui contribuèrent à la qualité de l'ouvrage (cf. l'introduction d'A. Jardin à la *Correspondance Tocqueville-Beaumont,* O.C., t. VIII, vol. 1, p. 24).

4. Tocqueville fait allusion aux projets de candidature de Beaumont aux élections de 1837. Il devait échouer, pour cette fois du moins, dans la circonscription de Saint-Calais dans la Sarthe.

5. Il est intéressant de noter ici la part d'initiative qui serait revenue à

mont m'a promis dès son arrivée de revoir Taschereau[6] et Fournier[7] à ce sujet. Je vous manderai plus tard ce que j'en saurai. Mes affaires à Versailles[8] paraissent prendre un peu meilleure tournure; mais il serait trop long de vous dire pourquoi; je suis si pressé par mon travail que je me reproche d'enlever à ma Démocratie[9] le temps que je donne même à de bons amis comme vous. J'ai un peu fait marcher la besogne depuis votre départ. J'ai fini le chapitre relatif à l'espèce d'égalité de l'homme et de la femme dans les démocraties[10]. Je l'ai lu aux Beaumont qui en ont paru contents. Me voici dans les *manières*[11], sujet très difficile pour tout le monde, mais particulièrement pour moi, qui me trouve mal à l'aise dans les petits détails de la vie privée. Aussi serai-je court. J'espère dans une huitaine de jours avoir fini et pouvoir entrer dans les grands chapitres qui terminent le livre, ce qui ne veut pas dire que le livre soit près d'être terminé. Ce qui me manque essentiellement ici, ce sont des conversations comme la vôtre et celle de Beaumont. N'ayant

Corcelle dans une éventuelle candidature de Tocqueville à Paris. Dans les difficultés à constituer puis à maintenir un « comité de la gauche », avec notamment Odilon Barrot et ses amis, on cherchait à attirer de jeunes espoirs. Tocqueville devait apparaître comme tel, en particulier aux yeux de Taschereau qui tenta de le faire porter candidat pour le 10e arrondissement (cf. les lettres de Beaumont à Tocqueville des 22 septembre et 7 octobre 1837, O.C., t. VIII, vol. 1, lettres 58 et 60, p. 232 et n. 3 et p. 239 et n. 2).

6. Jules Taschereau (1801-1874), éditeur érudit des œuvres de Corneille et de Molière, alors directeur de *La Revue rétrospective*, allait devenir député de Loches en 1839. Il évolua d'une position libérale vers le parti conservateur à partir de 1850. — D'après ses lettres à Tocqueville des 7 et 22 septembre, Beaumont avait effectivement rencontré Taschereau. Les deux hommes s'étaient entretenus des projets de candidature tant de Tocqueville que de Beaumont lui-même (cf. O.C., t. VIII, vol. 1, lettre 57, p. 226 et lettre 58, p. 230).

7. Parmi les différents Fournier qui à cette époque occupent la scène littéraire et politique, il s'agit vraisemblablement ici de Henri Fournier, imprimeur et libraire, ami de Taschereau.

8. Dans ses hésitations sur les lieux de sa candidature aux élections législatives, outre Cherbourg et Valognes, Tocqueville avait pris avis de ses amis libéraux ou légitimistes pour une éventuelle candidature à Versailles, comptant pour cela sur *Le Journal de Seine-et-Oise* dont il était actionnaire.

9. Tocqueville travaillait à la deuxième partie de la *Démocratie en Amérique* qui devait paraître en 1840.

10. Il s'agit du chapitre XII de la 3e partie de l'édition définitive (O.C., t. I, vol. 2, p. 219). La « lecture » qu'en fit Tocqueville aux Beaumont permet de penser que ce chapitre avait été achevé au mois d'août, peut-être dans l'intervalle de jours qui sépara le séjour des Corcelle de celui des Beaumont à Tocqueville.

11. Ce qui allait devenir le chapitre XIV de la 3e partie : « Quelques réflexions sur les manières américaines » (O.C., t. I, vol. 2, pp. 225-228).

point de contradicteur et de guide, souvent je ne vois plus rien ou je vois mal.

Je ne vous donnerai point de nouvelles politiques. Je ne pourrais rien vous dire que vous ne sussiez.

Je termine donc ma lettre ici, mais non sans vous faire deux recommandations.

La première est de ne point aller à Marseille [12], et la seconde est de m'écrire très longuement et très complètement tout ce qui a rapport à vos affaires électorales ou autres [13]. Vous savez le plaisir que me font vos lettres. Je ne les trouve jamais assez volumineuses.

Mignet m'a écrit une lettre très aimable pour m'inviter à prendre la place de M. Laromiguière [14]. J'ai répondu le plus amicalement que j'ai pu que j'accepterais avec reconnaissance, si on me nommait; mais que je persistais à ne pas vouloir me mettre sur les rangs. J'espère qu'il comprendra mes raisons et les approuvera lors même que ma conduite le contrarierait un peu. Je sais qu'en agissant ainsi je risque de n'avoir rien. Mais il y a certaine position où il est raisonnable de manquer une certitude médiocre pour poursuivre une éventualité plus grande. Je crois que c'est le cas.

Adieu, mon cher ami, nos amitiés et nos hommages à Madame de Corcelle. Nous embrassons très tendrement la chère petite Marthe [15].

T.

A Monsieur
Monsieur Francisque de Corcelle
au château de St-Germain les bois
par Buxy (Saône-et-Loire)

adresse rayée et rectifiée :
Petit Saint-Foy. Hameau de Grange Bruyère
Maison nouvelle par Lyon.

12. Les Corcelle devaient se rendre à Hyères visiter leur ami Syon. Une épidémie de choléra, d'ailleurs à son terme, sévissait à Marseille, ce qui explique le conseil de Tocqueville. Les Corcelle évitèrent le détour à l'aller mais y firent étape au retour, ayant appris qu'il n'y avait plus de risques.

13. En prévision d'une éventuelle dissolution de la Chambre sous l'inspiration de Molé alors Premier ministre, Corcelle, à l'instar de Tocqueville et de Beaumont, entrait dans la bataille électorale. Comme ses deux amis il devait échouer en 1837 et, comme eux, être élu en 1839.

14. Pierre Laromiguière (1756-1837), philosophe, disciple de Condillac, s'il ne fut pas de grande envergure, n'en exerça pas moins une certaine influence reconnue par Cousin et Taine. En cette année 1837 où il meurt, Mignet, qui était depuis peu secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques, se souciait de l'avenir académique de Tocqueville.

15. Marie-Hélène-*Marthe* de Corcelle (1832-1902), fille aînée de Corcelle, alors âgée de cinq ans, épouserait en juin 1859 le marquis Charles-Adolphe Pinneton de Chambrun; Tocqueville devait intervenir activement en faveur de ce mariage dans les mois qui précédèrent sa mort.

Cachets de la poste :
Cherbourg, 3 septembre 1837
Buxy, 7 septembre
11 septembre 1837.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

19. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

[Septembre 1837 ?]

Nous sommes convenus M. O. B.[1] et moi de dîner samedi ensemble. Mais nous ne nous sommes pas entendus sur le lieu. Si vous pouviez l'en instruire, je vous serais fort obligé.

Je n'ai, pour inviter M. Chambolle[2], qu'une seule répugnance dont je vous fais juge. Léon Faucher[3] m'a dit que Chambolle était voltairien (ce sont ses expressions), et son journal est en effet de cette nuance. Vous savez à quel point je suis opposé aux tendances sceptiques et irreligieuses du 18e siècle. Cette raison ne m'empêcherait nullement de me rencontrer avec plaisir à la même table que M. Chambolle ; mais je ne sais si sa présence dans le dîner de demain ne jetterait pas une difficulté de plus dans les rapports naissants que nous voudrions établir entre M. B. et nous.

19. - 1. Odilon Barrot. Tocqueville connaissait depuis 1833 celui dans le gouvernement duquel il serait ministre des Affaires étrangères en 1849. Cette année-là, selon sa lettre à Beaumont du 7 août 1833, il avait non seulement rencontré Barrot mais il avait même été reçu à dîner chez lui (cf. O.C., t. VIII, vol. 1, lettre 19, p. 123). Dans la mesure où cette lettre — non datée — montre que Tocqueville connaît à peine Chambolle, il doit s'agir de la préparation des élections de 1837 plutôt que de celles de 1839 où Chambolle apparaîtra proche de Tocqueville (cf. ci-dessous lettres 29 et 30). On peut retrouver ici l'écho de la tentative de constitution d'un comité de la gauche (fin août 1833), après quoi Barrot devait regrouper ses amis, dont Chambolle et Faucher, regroupement qui aboutit en octobre. Beaumont essayait alors d'intéresser ces deux derniers à la candidature de Tocqueville.

2. François-Adolphe Chambolle (1802-1883), journaliste et futur député, était l'ami de Barrot, de Thiers et de Beaumont. Après avoir collaboré au *Courrier Français* et au *National*, il prenait, en cette année 1837, la direction du *Siècle*. D'abord ami de Tocqueville, il devait connaître une brouille assez vive lorsque Tocqueville en 1844-1845 prendrait la responsabilité du *Commerce*. Chambolle a laissé d'intéressants souvenirs intitulés *Retours sur la vie*, Paris, 1912.

3. Sur Léon Faucher, cf. ci-dessus, lettre n° 1, n. 2.

Vous connaissez mieux les individus que moi, mon cher ami. Jugez donc cela en dernier ressort. Je sens comme vous l'utilité de faire connaissance avec M. Chambolle, et s'il ne peut nous nuire dans la circonstance actuelle, je n'ai aucune objection contre lui.

Tout à vous.

A. T.

Vous aurez sans doute peine à lire cet affreux griffonnage qui est bien mal écrit de *toutes les manières*.

A Monsieur Francisque de Corcelle.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

20. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

Tocqueville ce 18 octobre 1837.

Beaumont m'a mandé hier, mon cher ami, une nouvelle qui me fait la plus grande peine. Vous croyez, dit-il, n'avoir jusqu'à présent de chances nulle part [1]. Je ne puis vous dire combien je suis chagriné d'apprendre cela. Nous en avons été attristés toute la soirée, ma femme et moi. J'en suis fâché pour vous et aussi pour le pays, je vous le dis, sans flatterie aucune. Ce sont des esprits et des cœurs droits comme le vôtre qui peuvent seuls nous aider à sortir du misérable état où nous sommes. Mais ne perdez-vous pas trop vite espérance? Je vous crois sujet à vous décourager et j'espère que vous vous exagérez en ce moment les difficultés qu'on vous oppose. Permettez-moi de vous prier de ne point vous abandonner vous-même dans cette circonstance critique et de ne laisser à la mauvaise fortune aucune des chances que vous pouvez lui arracher. En tout cas, mandez-moi, je vous prie, vous-même où vous en êtes. Voilà un siècle que vous ne m'avez écrit, et je commençais à être

20. - 1. Dans une lettre à Tocqueville, datée du 15 octobre 1837, Beaumont écrit : « Corcelle est arrivé hier; il n'a quant à présent de chances nulle part, ce qui est désolant; il faut espérer qu'il s'offrira quelque porte d'entrée dans un collège. Il est bien découragé et il y a de quoi. Taschereau avait voulu le fourrer à Loches; le nom de Corcelle a fait peur aux Tourangeaux. » (O. C., t. VIII, vol. 1, lettre 61, p. 248). Corcelle devait se sentir exclu de la lutte électorale soit en raison de la réputation d'opposant à la Restauration qu'avait son père, soit en raison de son passé libéral et carbonaro, soit pour ces deux raisons à la fois.

inquiet de vous. Qu'avez-vous fait depuis trois mois, où avez-vous été? Avez-vous reçu la lettre que je vous ai écrite en réponse à la vôtre? J'ai besoin de savoir tout cela et mille autres choses encore, car vous savez, à n'en pas douter, que je m'intéresse vivement à tout ce qui vous touche et que j'ai pour vous une amitié qui est fort tendre quoiqu'elle ne soit pas fort vieille.

De mon côté je n'ai pas grand-chose à vous dire que vous ne sachiez déjà. Je suis ici en face d'un grand *peut-être*[2]. Les chances se balancent entre moi et mon concurrent ou plutôt mes concurrents, car il y en a plusieurs. L'administration se prétend neutre et m'attaque de son mieux sous main. J'ai publié il y a cinq ou six jours une circulaire que Beaumont vous montrera[3]. J'espère qu'elle aura votre approbation. J'ai tâché d'y être simple, clair et ferme. Vous jugerez si j'ai réussi. Je suis jusqu'à présent assez content de l'effet qu'elle produit. Mais j'ai affaire à des préjugés intraitables. De plus je ne suis pas heureux en adversaire. Je quitte l'arrondissement de Valognes[4] pour ne pas être en face d'un homme qui avait l'avantage singulier d'être fils d'un curé et d'une nonne et je trouve dans celui de Valognes le fils d'un général qui a amassé une fortune immense dans les fourgons de la grande armée et qui jouit par conséquent de tous les avantages que procure la richesse sans qu'on puisse lui reprocher de la tenir de ses aïeux[5]. Quoi qu'il en soit je ne me plains pas de mon sort; je vois que ma place est désormais faite dans l'esprit des classes éclairées de ce pays-ci et ma position y restera belle et agréable lors même que je ne serais pas député.

Je ne vois pas encore clairement où en sont mes chances à Paris[6].

2. Ayant finalement opté pour une candidature à Valognes, Tocqueville se bat contre Le Marois qui profite alors du soutien peu déguisé, semble-t-il, du ministre de l'Intérieur. Sur ce point cf. les lettres de Beaumont à Tocqueville des 7, 15, 21 et 23 octobre 1837 (O.C., t. VIII, vol. 1, lettres 60 à 63, pp. 238-255).

3. Cette circulaire électorale, datée du 14 octobre 1837, figurera dans le second volume des Écrits politiques (O.C., t. III). On en trouvera un extrait en note de la lettre de Beaumont à Tocqueville du 21 octobre 1837 (O.C., t. VIII, vol. 1, lettre 62, p. 250).

4. Tocqueville commet ici une « erreur de copiste » en écrivant Valognes pour Cherbourg. L'adversaire qu'il aurait dû affronter à Cherbourg était Hippolyte-Alphonse Quénault (né en 1795). Avocat, né à Cherbourg, Quénault devait poursuivre une carrière de conseiller d'État et de conseiller à la Cour de cassation. En 1837 il serait élu député contre le comte de Bricqueville (cf. ci-dessus lettre n° 17 et n. 3).

5. Jules-Polydor comte Le Marois (1802-1870) possédait le vaste domaine de Pépinvast près du Vicel (Manche). Fils d'un général d'Empire qui avait même été témoin au mariage de Napoléon et de Joséphine, il devait se rallier à Louis-Napoléon et devenir sénateur en 1852.

6. Sur cette possibilité de candidature de Tocqueville dans le 10e arrondissement de Paris, cf. ci-dessus lettre n° 18 et n. 5.

Ce serait une bien belle entrée pour moi à la Chambre que celle-là. Malheureusement, on ne peut parler d'une affaire semblable que sur les lieux et je ne saurais m'y rendre.

Vous voyez que je vous écris à la hâte. Je suis en effet accablé de petites choses à faire. Répondez-moi bien vite et longuement; ne perdez pas courage, je vous en supplie, et remuez-vous comme si vous étiez sûr du succès. Je vous embrasse de tout mon cœur.

Rappelez le ménage au souvenir de Madame de Corcelle et embrassez la chère petite Marthe pour nous.

T.

A Monsieur
Monsieur Francisque de Corcelle
28, rue d'Anjou-Saint-Honoré
Paris.

Cachet de la poste :
Barfleur, 18 octobre 1837.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

21. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

Baujy ce 2 janvier 1838.

J'ai été bien fâché, mon cher ami, de ne pouvoir passer chez vous avant mon départ et de m'être trouvé absent de chez moi lorsque vous vous êtes donné la peine de venir. Vous savez combien vos affaires m'intéressent. Elles sont plus intéressantes que jamais en ce moment. Je vous ai laissé en état de crise et je meurs d'envie de connaître le dénouement. Hâtez-vous donc, je vous prie, de me mander où vous en êtes avec les électeurs de Chalon [1] et surtout avec les faiseurs de députés à Paris. Rien n'était encore décidé lors de mon départ. Avez-vous quelque chose de nouveau maintenant? Votre visite que j'ai eu la mauvaise fortune de manquer avait-elle

21. - 1. En vue des élections de novembre 1837, Corcelle avait été sollicité pour se porter candidat à Chalon-sur-Saône dont son père avait été député en 1831, ville dans la région de laquelle il avait ses propriétés. En fait l'idée ne devait pas aboutir et Corcelle se présenterait à la fois à Sées et à Charolles. Cf. ci-dessous lettre nº 22, p. 96 n. 7.

pour objet de me le faire connaître? Répondez vite à ces questions. Je désire ardemment que vous parveniez à vous créer une bonne position dans l'arrondissement de Chalon. Il y a générosité de ma part à faire de pareils vœux, car à Sées je vous considère comme mon voisin. Mais il faut aimer ses amis pour eux-mêmes et je crois que votre intérêt est de vous faire une candidature plus certaine, s'il est possible, que celle de Sées.

Je suis tout charmé du dîner que nous avons fait l'autre jour au cabaret. C'était réellement une bonne et agréable réunion composée comme il fallait et précisément au nombre désirable. Je crains seulement que nous n'ayons été un peu rudes contre Montalembert[2]. Nous l'avons réellement lapidé. Mais aussi pouvez-vous concevoir rien de plus étrange dans sa bouche que ce qu'il nous disait? Montalembert qui étouffe au milieu du matérialisme du 19e siècle, qui ne trouve rien de trop quintessencié en fait de spiritualisme et de dévotion et qu'on surprend admirant l'âme de Louis-Philippe! Tout ce qu'on peut faire en vérité pour un pareil homme, quand on a beaucoup d'amitié pour lui, lorsqu'il tient un semblable langage, c'est de ne pas le jeter par la fenêtre. Il doit donc s'estimer très heureux d'être sorti sain et sauf d'entre nos mains. Plaisanterie à part, il n'y a rien de plus biscornu que l'esprit de cet homme-là. Rien ne se tient en lui; c'est un vrai fouillis. Mais l'ensemble n'en est pas moins fort aimable et je me fais un grand plaisir de le retrouver dans deux mois avec nos autres convives.

Je ne sais rien de nouveau de l'Académie des Sciences morales et j'ignore si cet enragé de Mignet réussira enfin à m'y faire entrer[3]. Somme toute, je regarde cet événement, de quelque manière qu'il arrive, comme fâcheux pour moi. Mais c'est une tuile qu'on ne peut détourner maintenant. Il n'y a plus qu'à faire bonne contenance. Je désirerais du moins très vivement que les journaux qui annonceront ma nomination, si elle a lieu, fissent connaître dans une phrase sans prétention l'état des choses, c'est-à-dire que l'Académie m'a *choisi* et non *accepté*. Ce que, du reste, devraient toujours faire toutes les académies. Vous sentez que si je dois dans quelque

2. D'après la fin du paragraphe, Tocqueville semble faire allusion à des repas réguliers où il se retrouvait avec quelques amis, dont Corcelle et Montalembert. Au sujet de ce dernier, on retrouve ici l'« agacement » que Tocqueville éprouva jusqu'à la fin de sa vie et qui lui fit parfois tenir d'injustes propos sur celui avec lequel, pourtant, il ne rompit jamais les relations.

3. Tocqueville allait être élu le 6 janvier par 20 voix sur 22 en remplacement de Laromiguière. Pour cela il n'avait fait aucune démarche. Il témoigne ici de ses réticences vis-à-vis d'une académie qui lui paraissait inférieure à l'Académie française pour laquelle il ne cachait pas ses ambitions.

temps me présenter à l'Académie française il est fort important pour moi de ne pas laisser établir que je me suis déjà présenté à celle-ci. Je crois qu'il vous sera facile si vous avez l'occasion de voir Chambolle[4] cette semaine de lui faire comprendre cela. J'aurais aussi bonne envie que la chose fût dans les *Débats*[5]. Mais je n'en connais que très imparfaitement les différents rédacteurs, excepté peut-être Carné[6] que je ne crois plus à Paris.

J'imagine que Beaumont a quitté Paris depuis deux jours. Il m'a lu un *excellent* chapitre[7]. C'est, je crois, ce qu'il a jamais fait de mieux. Je suis fâché que vous n'ayez pu l'entendre. Si le reste du livre ressemble à ce fragment, il ne peut manquer d'avoir un grand succès. Du reste, je n'ai presque pas vu notre ami durant son séjour à Paris. On ne pouvait le trouver ni le tenir quand on le trouvait. Il était dans un état de surexcitation singulière.

Que devient Lamartine[8] et que dit-il? Vous aviez commencé l'autre jour à me raconter une entrevue avec lui où il avait été question de moi; nous avons été interrompus et, depuis, nous ne nous sommes pas retrouvés. Fermons la grande parenthèse que nous avons ouverte depuis lors, et reprenez l'histoire où vous l'avez laissée.

Je vous demande pardon de mon affreux griffonnage. Je vous écris presque plus vite que je ne pense, mais je vous écris avec grand plaisir, ce qui est, suivant moi, le premier mérite d'un correspondant et ce qui doit être mon excuse. Le fait est que le temps me manque et qu'il ne m'en reste avant l'arrivée du piéton que ce qu'il m'en faut pour vous embrasser de bon cœur. Mille tendres hommages à Madame de Corcelle. Ma femme me parle sans cesse d'elle. Elle a pour elle une bien vive et bien sincère amitié.

T.

4. Sur François-Adolphe de Chambolle cf. ci-dessus p. 88 n. 2.

5. Tout en étant devenu orléaniste après 1830, *Le Journal des Débats* passait alors pour un journal libéral. Il avait été fondé en 1789 par Gaultier de Biauzat, député du Tiers-État, afin de rendre compte des débats de la Constituante. Il devait subsister sous les différents régimes qu'il traversa jusqu'à sa disparition en 1944.

6. Louis Marcein comte de Carné (1804-1876), de noblesse bretonne et de tradition légitimiste, était attaché au ministère des Affaires étrangères depuis 1825. En 1839 il devait entrer à la Chambre dans le « parti social » de Lamartine, avant de s'afficher nettement dans l'opposition. Conjointement à sa carrière politique, il mena une carrière de publiciste catholique.

7. De son ouvrage *L'Irlande;* cf. ci-dessus lettre nº 17.

8. Corcelle fut plusieurs fois invité à dîner par Lamartine chez lequel il devait rencontrer des personnalités marquantes, notamment Victor Hugo que dans une lettre à un familier il qualifie de « prodigieusement absurde ». Mais il ne semble pas que les deux hommes soient allés au-delà des limites de l'estime et du respect.

A Monsieur
Monsieur Francisque de Corcelle
15, rue d'Anjou-Saint-Honoré
Paris.

Cachets de la poste :
Compiègne, 2 janvier 1838
janvier 1838.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

22. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

Baujy ce 17 janvier 1838.

Je vous demande bien pardon, mon cher ami, de ne vous avoir pas répondu plus tôt. Voici mes excuses : d'abord au moment où j'ai reçu votre lettre, j'étais au beau milieu d'un des chapitres les plus importants de mon livre[1] et toute espèce de distraction m'eût été extrêmement nuisible; secondement, et c'est là ma plus grande raison, il n'y avait pas nécessité de me hâter, quant à l'affaire qui avait été l'objet de ma première lettre. Ce n'est qu'en annonçant ma nomination à l'Académie qu'il eût été possible de glisser un mot sur les circonstances qui l'avaient précédée[2]. En reparler ensuite eût été donner à cette affaire une importance exagérée. Or, je ne pouvais plus guère vous répondre de manière à ce que la chose se fît ainsi, et, pour vous dire la vérité, je n'étais pas convaincu qu'il fût très utile de la faire d'une façon quelconque. N'ayant rien à vous mander sur ce point et approuvant votre immobilité, j'ai attendu pour vous récrire que je fusse hors de mon coup de feu, comme disent les cuisiniers. Vous ne m'en voudrez pas, j'espère.

Ce que vous me dites de Mignet me chagrine[3]. Si je croyais que la confidence vous eût été faite pour m'être rendue, je lui récrirais. Car je serais véritablement peiné que Mignet crût avoir à se

22. - 1. De la 2e partie de *la Démocratie en Amérique*.

2. Sur l'élection de Tocqueville à l'Académie des Sciences morales et politiques, cf. lettre ci-dessus n° 21, n. 3.

3. Mignet, qui avait joué un rôle important dans l'élection de Tocqueville à l'Académie des Sciences morales et politiques, pouvait en effet se montrer blessé des réticences de Tocqueville envers cette élection.

plaindre de moi. Au milieu de tous ses systèmes qui sont peu de mon goût, je ne puis m'empêcher d'avoir une véritable amitié pour lui. De plus, je ne puis qu'être très sensible à la manière dont il a parlé de moi dans toute cette affaire. Je lui en sais beaucoup de gré, quoique le résultat ne m'ait pas entièrement satisfait, et je serais, en vérité, chagriné qu'il crût que je n'ai pas été vis-à-vis de lui ce que je dois être. Je suis très fâché de n'être pas instruit officiellement de son mécontentement, je lui écrirais et j'espère qu'il ne m'en voudrait plus après avoir lu ma lettre, car j'y exprimerais des sentiments que j'éprouve réellement. Comment même ne les a-t-il pas découverts dans la lettre dont il se plaint? Je ne voulais pas paraître satisfait de la nomination et je ne le pouvais réellement pas après ce que je lui avais dit et écrit à lui-même, mais du reste la lettre était pleine d'une véritable amitié. En tout cas, ma première visite en arrivant à Paris sera pour lui et j'espère fondre sa glace sans trop de peine.

Quant à l'affaire du journal vous avez bien prévu ma réponse[4]. Un refus net enveloppé de beaucoup de politesses. Ma grande raison ostensible est mon livre qui m'absorbera un an encore. Un homme sérieux ne prend pas d'engagement à un an de distance et s'embarque encore moins dès à présent dans une entreprise où il ne donne que son nom. Voilà ce qu'il faut répondre, je pense, le tout environné de miel. Vous sentez que j'ai une multitude d'autres raisons; vous les connaissez aussi bien que moi, mais il n'est pas nécessaire de les donner.

Ne pourriez-vous pas découvrir enfin ce que fait mon vainqueur à la Chambre[5]? Il me serait agréable et même assez utile de le savoir. Est-il enfin Armagnac ou Bourguignon? De quelle réunion fait-il partie? Où siège-t-il, comment vote-t-il? Avec qui s'est-il levé dans l'affaire d'Espagne[6]? Tout cela doit être de notoriété publique. Il ne s'agit que de le demander. Si l'occasion se présentait de l'apprendre, je vous serais obligé de la saisir.

Je vous quitte à la hâte pour reprendre ce fameux chapitre dont je vous parlais au commencement et que je n'ai pas encore fini malgré le travail obstiné que je lui consacre depuis dix jours. Je vous demande pardon de l'insignifiance de mes lettres, les vôtres

4. Il s'agit là d'un journal ou plutôt d'un projet de journal que voulait lancer Lamartine afin de soutenir le programme de son fameux « parti social ». Dès 1836, Lamartine avait pensé à un tel projet, et comme il avait cherché à recruter Tocqueville, Corcelle et Beaumont pour son « parti », il cherchait alors à s'assurer leur collaboration pour son journal.

5. Le Marois, élu le 4 novembre par 247 voix contre 210 à Tocqueville.

6. Thiers, alors ministre des Affaires étrangères, voulait faire approuver sa politique d'intervention en Espagne qu'il avait élaborée avec son cabinet, en 1836, lorsqu'il était Premier ministre. Il devait échouer.

mériteraient d'autres réponses. Mais ne vous lassez pas, je vous prie, de m'en écrire. Pensez au plaisir qu'elles me font.

Adieu, mes respectueux hommages à Madame de Corcelle, croyez à ma vive et tendre amitié.

Alexis de Tocqueville.

P.-S. Vos affaires électorales me paraissent encore bien embrouillées[7]. Dès que vous aurez quelque chose de net à me mander, hâtez-vous, je vous prie, de le faire.

A Monsieur
Monsieur Francisque de Corcelle
15, rue d'Anjou-Saint-Honoré
Paris.

Cachets de la poste :
Compiègne, 17 janvier 1838
janvier 1838.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

23. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

Baujy ce 19 mars 1838.

Il y a longtemps, mon cher ami, que nous n'avons causé ensemble, car je ne donne pas le nom de causerie à l'entrevue que nous avons eue, il y a près de trois semaines, chez Beaumont[1]. Vous nous avez quittés si vite pour retourner à vos travaux qu'à peine avons-nous pu échanger deux ou trois idées. J'aimerais presque autant une

7. Corcelle avait été candidat à la fois à Sées et à Charolles. En outre, quelques-uns de ses partisans avaient adressé à son insu une fausse circulaire aux électeurs de Trévoux, le 4 novembre précédent, jour des élections. Cet imbroglio manifestait aussi les hésitations et incertitudes d'un candidat tiraillé entre sa région d'origine et celle où son mariage notamment l'avait fixé et dans laquelle il ne sera vraiment intégré que lorsqu'il sera élu député de Sées en 1839 et aura acquis la propriété de Beaufossé en 1844. Rappelons que Corcelle garda toute sa vie une nostalgie du château de Corcelles où l'attachaient le souvenir de son oncle François et les longs séjours qu'il y fit pendant son adolescence (cf. ci-dessus, Introduction, p. 16).

23. - 1. D'après la lettre de Beaumont à Tocqueville du 28 janvier 1838, Tocqueville était invité à La Grange pour le mois de mars. Il semble donc qu'il y ait séjourné dès la fin février et qu'il y ait rencontré Corcelle.

lettre qu'une entrevue comme celle-là. Je vous prie donc très fort de ne pas croire que je n'ai plus rien à apprendre sur vous et de m'écrire fort au long. Je voudrais pouvoir vous donner l'exemple, mais les matériaux d'une grosse correspondance me manquent absolument. Si je lâchais sur vous mes *idées démocratiques,* vous en seriez noyé en un moment et le reste est un petit filet presque invisible. Le fait est que je ne vis que dans mon livre[2] et c'est, je vous assure, une vie bien laborieuse. Non pas tant à cause des efforts continuels qu'il faut faire que des découragements qui me saisissent de temps en temps et qui pendant qu'ils durent font de moi un véritable galérien, un esclave travaillant sans espoir de salaire. C'est là pour moi le fléau qui accompagne toujours la composition. J'y éprouve des hauts et des bas sans nombre, tantôt au troisième ciel et d'autres fois assis fort platement le cul à terre, sans voir à plus de trois pas autour de moi. Vous avez dû éprouver ces choses, car elles ne sont étrangères à aucun de ceux qui se mêlent d'écrire; mais elles m'arrivent plus qu'à bien d'autres, je pense. Je trouve de plus que ces moments pénibles n'ont pas pour moi de compensations suffisantes. Je ne suis jamais parfaitement content et je suis souvent désespéré.

Au demeurant, j'avance : chaque jour, je vois le but qui grossit, mais je ne le touche pas encore, il s'en faut. Et c'est maintenant surtout que j'aperçois bien pleinement qu'il m'eût été impossible de terminer mon livre cette année, si j'étais resté à Paris. A peine pourrai-je le finir à l'automne, quoique jamais à aucune époque de ma vie je n'aie travaillé comme cet hiver.

Je ne fais pas toujours cependant de la Démocratie. Dans mes moments perdus, je lis de plusieurs ouvrages que j'ai apportés avec moi, entre autres de Plutarque[3]. Cette lecture a un grand charme pour moi et, pour l'avouer à vous seul, un charme presque nouveau, car je n'en avais guère lu avant. Toutefois, je n'en fais point abus. Ce livre jette mon âme trop loin du monde de nos jours. Il l'enivre de grands sentiments à travers lesquels il est difficile d'apercevoir la vie réelle et de la peindre. Mais c'est une belle lecture. Ces hommes-là ne sont pas parfaits; je conçois la vertu de mille autres manières qu'eux. Mais ils sont grands, et c'est de grandeur dont il est permis d'avoir faim dans le siècle où nous sommes.

Je lis aussi ou plutôt j'étudie très attentivement dans mes moments

2. La 2e partie de la *Démocratie en Amérique.*

3. Il existe encore dans la bibliothèque du château de Tocqueville trois éditions de Plutarque traduit par Amyot, dont deux sont du XVIe siècle et la troisième, celle que lut vraisemblablement Tocqueville, de 1825. Tocqueville fait également état de cette lecture dans une lettre à Beaumont (cf. O.C., t. VIII, vol. 1, lettre 75, du 21 mars 1838, p. 284; cf. n. 1).

perdus, le Coran[4]. Vous voyez que je ne perds pas de vue l'Afrique. C'est une lecture très fatigante, mais très instructive. Nous en causerons quelque jour. Tout ce que je peux vous dire quant à présent, c'est que je ne suis pas encore tenté de devenir Musulman. Ce prophète-là ne me séduit pas et pourtant je vous réponds que c'est un habile homme au milieu de toutes ses divagations. Il est difficile de faire une transaction plus habile entre le spiritualisme et le matérialisme, l'ange et la bête. Le Coran n'est que cela.

Mais je parle de divagations et je vois que je m'en permets d'interminables. Si j'avais quelque chose d'intéressant à vous dire, je ne battrais pas ainsi les buissons, mais je n'ai rien. Nos jours s'écoulent paisiblement sans laisser de traces. Je reçois cependant *un* journal, mais ce n'est pas assez pour soupçonner même ce qui se passe. J'ai lu cependant les discours qui ont eu lieu lors de la discussion des fonds secrets[5]. La *morale* de M. Guizot commence à me fatiguer plus que je ne puis dire. Je m'éloigne de cet homme-là à mesure que j'approuve davantage ses paroles, car elles me prouvent qu'il est en état de concevoir dans son entier une certaine élévation qu'il n'a jamais cherché pratiquement à atteindre. Il me prend toujours envie quand je le lis de lui arracher son grand manteau philosophique et de le laisser tout nu avec son ambition.

J'ai lu la brochure de Lacordaire[6] qui me paraît constituer un mauvais livre et même, si je ne me trompe, une mauvaise action. Qu'en dit notre ami Montalembert, lorsqu'il ne s'occupe pas à

4. Effectivement, en ce mois de mars 1838, Tocqueville prenait des notes sur le Coran dans l'édition suivante : *Le Coran, traduit de l'Arabe, accompagné de notes et précédé d'un abrégé de la vie de Mahomet tiré des Écrivains Orientaux les plus estimés par M. Savary,* 2 vol., Paris, 1783. Ces notes de Tocqueville ont été publiées dans la présente édition, O.C., t. III, *Écrits et discours politiques,* vol. 1, pp. 154-162.

5. Le 12 mars, la discussion des fonds secrets devait fournir le prétexte à une opposition désorganisée depuis les dernières élections, de tenter de refaire front commun. Thiers voulait rallier Guizot qui avait d'abord défendu le ministère Molé. Mais Guizot n'ayant pas obtenu de la Chambre l'accueil escompté, Thiers se tut et les fonds secrets furent votés. Tocqueville critique vraisemblablement ici la volte-face de Guizot à l'égard de Molé.

6. La *Lettre sur le Saint-Siège* de Lacordaire, qui venait de paraître, était une réfutation, sans que leur auteur soit nommé, des thèses que Lamennais venait d'exposer dans *Les Affaires de Rome,* ouvrage dans lequel il s'en prenait aux juges romains après ses condamnations de 1832 et 1834. Cette *Lettre sur le Saint-Siège* était rédigée dès la fin de 1836, mais en raison d'oppositions rencontrées dans l'entourage de l'archevêque de Paris, M^gr^ de Quélen, et malgré les interventions de M^me^ Swetchine, elle ne put paraître qu'au début de 1838. L'opinion émise ici par Tocqueville est intéressante quant à ses sentiments sur Lamennais, même s'ils ne sont pas explicitement exprimés.

médire de la liberté de l'industrie, comme il l'a fait l'autre jour à la Chambre[7]?

Je vous prie, mon cher ami, d'avoir la bonté de faire passer la lettre ci-jointe à M. Michelet[8] dont j'ai absolument oublié l'adresse. Je vous demande bien pardon de vous donner cet ennui, mais je ne sais comment m'y prendre si vous ne venez à mon aide.

Adieu, ma femme veut être rappelée très particulièrement au souvenir du ménage. Croyez à ma bien tendre et sincère amitié.

Alexis de Tocqueville.

A Monsieur
Monsieur Francisque de Corcelle
28, rue d'Anjou-Saint-Honoré
à Paris.

Cachets de la poste :
Compiègne, 20 mars 1838
21 mars 1838.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

24. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

Tocqueville ce 25 juin 1838.

Voilà près d'un mois que j'ai quitté Paris, mon cher ami, et je n'ai encore rien appris de vous. Je serais bien tenté de vous gronder de votre silence, si je ne me sentais coupable de mon côté et pour une cause semblable. Le fait est que nous avons tort l'un et l'autre et c'est un tort qu'il faut nous hâter de réparer. Écrivez-moi donc bientôt, je vous prie, écrivez-moi longuement si vous avez le temps; en peu de mots s'il vous reste encore peu de loisirs. Mais écrivez-

7. En ce mois de mars 1838 avait lieu à la Chambre une importante discussion d'un projet de loi sur la police du roulage. Les chemins de fer n'étant pas encore développés c'était là une loi importante. Montalembert proposa un « article additionnel » visant à un contrôle des prix des messageries par l'administration préfectorale. Bien qu'ayant l'air de mettre une restriction à la liberté de l'industrie, Montalembert protégeait celle-ci contre le monopole privé des deux grandes compagnies de messageries. Cet article additionnel fut finalement repoussé.

8. Corcelle, héritant sans doute en cela des relations de son père, et du milieu de La Fayette, entretenait des relations avec Michelet, relations dont il reste une correspondance.

moi d'une manière quelconque, car j'aime à voir votre écriture quand je ne puis voir votre personne et voilà, comme je le disais en commençant, près d'un mois que je suis privé de l'une et de l'autre. Dites-nous d'abord et surtout comment va la santé de Madame de Corcelle. Vous savez que c'est un sujet auquel on s'intéresse beaucoup à Tocqueville. Dites-nous ensuite où en est votre travail. Je vous ai laissé au milieu des contrariétés que vous causait l'absence de vos collaborateurs. Il me paraît que cette absence s'est prolongée puisque je ne vois dans les journaux rien qui annonce la parution prochaine des *Mémoires* du Général [1]. Comment prenez-vous tous ces retards? Votre patience commençait à s'user lorsque nous nous sommes quittés. Donnez-moi donc des détails sur toutes ces tribulations d'auteur que vous vous imposez depuis deux ans avec tant de dévouement. Je trouve que toute votre famille n'a pas l'air d'apprécier suffisamment, quoiqu'elle me paraisse l'apprécier beaucoup, l'immense sacrifice d'effort et de temps que vous venez de faire à la mémoire de son représentant. J'avoue que j'aurais voulu qu'il vous revînt quelque chose de tant de travaux, ne fût-ce qu'une *préface*. Vous avez trop de désintéressement pour concevoir vous-même cette idée; mais vos amis ne sont pas obligés à être aussi désintéressés pour vous que vous-même.

J'ai retrouvé mon vieux Tocqueville toujours aussi solitaire et aussi mélancolique que vous le connaissez. Il ne manque qu'une pensée plus religieuse que la mienne pour faire de ce lieu-là une espèce de thébaïde. Mais nous ne sommes pas dans le siècle des anachorètes et je crois que dans aucun siècle je n'aurais été d'humeur à le devenir. J'ai l'âme trop inquiète pour pouvoir la tenir toujours sur une seule idée. Pour en revenir à Tocqueville, je vous dirai que nous y avons déjà introduit je ne sais pas combien d'ouvriers qui après nous avoir chassés successivement de chambre en chambre nous tiennent bloqués en ce moment dans cette partie du château où sont nos chambres à coucher. Deux ou trois planchers sont à jour et les vénérables poutres qui ornaient le vestibule et la salle à manger vont bientôt être remplacées par des plafonds un peu plus civilisés. Voilà pour notre vie extérieure. Quant à celle de l'esprit, en voici l'histoire : je travaille de mon mieux, mais lentement et péniblement. Cette fin de mon livre [2] m'écrase et si je

24. - 1. L'année précédente, exactement le 13 mai 1837, d'après une lettre de Tocqueville à Beaumont (O. C., t. VIII, vol. 1, lettre 46, du 14 mai 1837, p. 183), Corcelle avait apporté les trois premiers volumes des *Mémoires, Correspondance et Manuscrits* du Général de La Fayette, dont il établissait l'édition. 1838 marquait la fin de ce travail qui se présentait alors en six volumes.

2. Il est difficile de préciser ici « la fin » de la *Démocratie en Amérique*, Tocqueville devant encore travailler de nombreux mois à l'achèvement de son ouvrage.

ne retrouve pas un peu d'élan pour la terminer, elle me donnera assurément la jaunisse; je vous réponds que je suis corrigé sinon pour toujours, du moins pour longtemps, du désir de faire un livre.

J'ai déjà vu la plupart de mes amis électoraux[3], je les trouve toujours des plus chauds; mais je ne m'aperçois pas jusqu'à présent qu'ils gagnent du terrain, ou plutôt rien ne peut me faire connaître s'ils en gagnent. Dans une société comme la nôtre ou personne ne dépend de personne et ne tient à personne, il y a autant de combinaisons électorales que d'électeurs et on ne tient rien jusqu'au dépouillement du scrutin. Je crois cependant que si mon adversaire me faisait la guerre dans les règles, c'est-à-dire avec les places du gouvernement, les chances seraient pour lui; car les hommes de nos jours qui sont si indépendants les uns des autres sont tous plus ou moins dépendants de l'administration et celui qui dirige d'une manière constante de son côté les forces de l'administration doit à la longue l'emporter.

Je vous écris à la hâte pour reprendre mon travail qui est mon plus grand et même mon seul intérêt véritable en ce moment. Adieu, rappelez-nous, ma femme et moi, au bon souvenir de Madame de Corcelle et croyez toujours à ma tendre amitié. Je vous embrasse.

A. de T.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

25. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

Nacqueville ce 9 octobre 1838.

J'aurais dû vous remercier beaucoup plus tôt, mon cher ami, des deux excellentes nouvelles que contient votre lettre. La première est l'état dans lequel se trouve Madame de Corcelle. Nous jouissons bien vivement, je vous assure, pour vous et pour elle de ce bonheur et nous faisons les vœux les plus sincères et les plus affectueux pour que votre satisfaction soit bientôt complète et

3. Comme dans sa lettre du 15 juin à Beaumont (n° 81, O. C., t. VIII, vol. 1, p. 304), Tocqueville fait mention de la tentative de ses amis pour constituer un « comité permanent » destiné à le renseigner régulièrement sur l'arrondissement de Valognes. Ce projet était naturellement lié à la dure campagne électorale de l'année précédente.

qu'il arrive un petit frère à Mademoiselle Marthe[1]. Je voudrais vous annoncer quelque chose d'analogue pour notre ménage. Malheureusement, je n'ai pas le moindre prétexte pour le faire. Je commence à craindre que nous ne soyons destinés à n'avoir pas d'enfants. C'est le seul bien qui nous manque, mais c'est un grand bien. Croyez, du reste, mon très cher ami, que ce retour sur moi-même ne nous empêche pas de nous réjouir de tout notre cœur de l'événement heureux qui vous arrive.

La seconde nouvelle que vous nous apprenez et qui nous a causé une véritable joie, c'est celle de votre établissement à Bois-Roussel[2]. Je ne puis vous dire la satisfaction que nous éprouvons à vous voir ainsi vous fixer dans nos environs et devenir nos voisins. Paris est un lieu où on ne se voit guère et où l'on se voit mal, les meilleures amitiés finissent par s'y attiédir. C'est à la campagne qu'elles se resserrent toujours davantage et qu'elles deviennent un lien indissoluble. Ce lien d'estime et d'amitié existe déjà entre nos deux ménages, toutes les circonstances qui peuvent contribuer à le rendre encore plus étroit sont heureuses. A peine ma femme, qui est une grande faiseuse de projets, comme vous savez, a-t-elle connu votre résolution que son imagination s'est aussitôt mise à l'œuvre. Elle a tout de suite envisagé que l'année prochaine en venant à Tocqueville nous irions vous faire une petite visite et elle se fait déjà une fête de penser que, l'année suivante, quand notre habitation sera *purgée* de maçons, de menuisiers et de peintres, vous viendrez avec les Beaumont passer une grande partie de l'été chez nous. Je vous laisse à juger toutes les circonstances agréables qu'elle ajoute à ce premier fonds. Il ne tiendra qu'à vous que tout ceci ne soit pas un château en Espagne.

Je suis sorti vivant de la grande entreprise gastronomico-électorale dont je vous parlais dans ma dernière lettre[3]. J'ai dîné près de vingt fois de suite en ville et chaque dîner a duré au moins trois heures. Je vous laisse à calculer le temps prodigieux que j'ai passé à table durant ces trois semaines. Je ne crois pas en avoir consacré autant dans tout le reste de l'année. J'ai trouvé beaucoup de chaleur chez mes amis et de la considération chez tout le monde. Je suis revenu néanmoins de cette tournée comme j'y avais été, c'est-à-dire per-

25. - 1. M^me^ de Corcelle attendait la naissance de Claude-Simon-*Gilbert*, qui eut lieu le 11 mars 1839. L'enfant devait mourir prématurément en 1847. Rappelons qu'à sa grande tristesse, Tocqueville n'eut jamais d'enfant.

2. Bois-Roussel, sur la commune de Bursard, à 3 kilomètres de Beaufossé, appartenait au comte Roederer, beau-père de Blanche-Joséphine de Corcelle.

3. Encouragé par ses amis, Tocqueville entreprenait une sorte de précampagne électorale en vue des élections législatives de mars 1839 où il devait effectivement l'emporter.

suadé que je ne tenais rien d'assuré. Notre collège a maintenant près de 700 membres. Quelle certitude voulez-vous avoir sur les dispositions d'une pareille cohue?

Vous avez peut-être vu dans les journaux une longue lettre de moi à M. Langlois [4] sur le système pénitentiaire. Cette lettre n'était pas destinée à la publicité comme vous avez pu vous en apercevoir en la lisant. Je l'avais écrite au membre du Conseil général pour Valognes et il m'a fait demander de la faire publier dans le journal de l'arrondissement. Je ne pouvais refuser. Cette pièce écrite négligemment en une soirée a été reproduite par plusieurs des journaux de Paris et *Le Moniteur*. C'est un honneur dont je me serais bien passé.

J'ai appris avec un véritable chagrin la mort de Madame de Broglie [5]. Malgré ses défauts, c'était un être remarquable. Il n'y avait pas jusqu'à son rigorisme d'honnêteté que je ne regrette vivement. C'est un défaut si rare dans le temps plein de mollesse et de lâcheté où nous vivons.

Je vous écris de Nacqueville, demeure de mon frère aîné [6]. Samedi nous quittons ce lieu-ci pour retourner dans notre cher Tocqueville. Je vous dirai bien bas que j'en suis enchanté. Nos hôtes nous reçoivent à merveille, mais tous leurs soins ne sauraient nous faire oublier les douceurs et la tranquillité de notre vieille masure. Je désire aussi y retourner pour me remettre plus sérieusement au travail. Car, vous ne l'ignorez pas, la vue d'un homme désoccupé ébranle les résolutions les plus studieuses. Je ne veux revenir à Paris qu'avec la certitude de pouvoir publier au printemps prochain. Cela me mènera bien je pense jusqu'à la fin de décembre. C'est donc à cette époque que je remets le plaisir de vous serrer la main.

Adieu, mille tendres souvenirs du ménage à Madame de Corcelle. Croyez à mon bien vif et bien sincère attachement.

Alexis de Tocqueville.

4. Sur le détail de cette affaire, cf. la lettre de Tocqueville à Beaumont du 19 octobre 1838 (O.C., t. VIII, vol. 1, lettre 87, pp. 318-321 et la très importante note 1, p. 319). Langlois, notaire à Valognes, était alors membre du Conseil général de la Manche et l'un des plus fervents partisans de Tocqueville lors des élections de 1837.

5. Femme du duc Victor de Broglie, née Albertine de Staël, M^me^ de Broglie était la fille unique de M^me^ de Staël (et peut-être de Benjamin Constant). Elle était décédée le 22 septembre. Protestante fervente, femme intelligente et austère, elle tenait le plus grand salon doctrinaire de Paris où s'étaient retrouvés Barante, Guizot, Charles de Rémusat, Beugnot, Royer-Collard, Molé, etc.

6. Hippolyte, le second des trois frères Tocqueville, mais l'aîné d'Alexis qui était le troisième.

A Monsieur
Monsieur Francisque de Corcelle
à Bois-Roussel
par Le Mêle-sur-Sarthe (Orne).

Cachets de la poste :
Cherbourg, 9 octobre
Caen, 10 octobre
Alençon, 11 octobre 38
Le Mêle, 12 octobre.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

26. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

Tocqueville 20 décembre 1838.

Vous ne m'écrivez plus, mon cher ami, et c'est bien mal à vous, car vous avez largement le temps de le faire tandis que moi il me faut prendre le moment de griffonner une lettre sur les rognures de mes courtes récréations, alors que ma plus grande étude est de tâcher de ne penser à rien. Mais enfin cela ne prouve encore qu'une chose, c'est que vous êtes un paresseux et il faut vous pardonner ce vice de paresse, à cause de toutes les bonnes qualités dont vous savez l'entourer. Nous vous en voulons cependant de ne nous avoir pas donné des nouvelles de Madame de Corcelle. Votre dernière lettre annonçait des espérances que nous voudrions savoir réalisées[1]. Écrivez-nous donc enfin, ou nous nous fâchons.

Je vous écris cette lettre sans savoir où vous l'adresser. Je ne puis croire que vous soyez encore à la campagne n'ayant pas comme nous l'obligation de vous y enterrer pour y travailler plus à loisir. Je vais donc vous envoyer cette épître à Paris. On vous la fera parvenir ailleurs, si vous n'êtes pas encore ou si vous n'êtes plus dans la grande ville.

Mon intention est de revenir vers le 8 janvier. J'aurais quitté la campagne plus tôt si j'avais pu le faire. Mais le désir d'imprimer cet hiver m'y a retenu prisonnier[2]; et malgré tant de sacrifices et

26. - 1. Sur les espérances de maternité de M^me^ de Corcelle, cf. lettre précédente, n° 25, n. 1.

2. La 2^e^ partie de la *Démocratie en Amérique* qui ne sera effectivement mise à l'impression qu'un an plus tard.

d'efforts, je ne suis pas encore sûr d'arriver au bout de ma tâche à l'époque que je m'étais fixée. Je puis cependant considérer mon livre comme terminé. Tout l'édifice est maintenant debout, il n'y a plus que quelques arrangements intérieurs à faire. Mais cela prend un temps prodigieux. J'ai cependant terriblement travaillé depuis trois mois et vous le concevrez quand je vous dirai qu'il a fallu jeter au feu et refaire entièrement tout le commencement de l'ouvrage. Mais ce dernier effort est accompli et maintenant je n'ai plus de difficultés très sérieuses à vaincre. Je compte vous trouver à Paris dans trois semaines et si vous n'êtes pas devenu sourd et muet aussi bien que manchot, il faudra bien que vous écoutiez mes confidences et que vous y répondiez par des avis.

J'ai retardé le plus que j'ai pu le retour à Paris, où cependant tant de véritables affections m'attirent, parce que je crains d'être entraîné malgré moi loin de mon travail par la cohue politique qui s'y agite. Je vis maintenant comme dans une forêt vierge. Mais on ne peut pas toujours être huron.

Il faut dire que le pays que j'habite est un des plus calmes qui soient en France et, je pense, sous le soleil. Je ne sais si les discussions et l'agitation préparatoire de la session vous troublent beaucoup à Paris. Mais ici personne absolument ne s'en occupe. Les questions métaphysiques sur l'étendue de la prérogative royale et de la prérogative parlementaire n'y intéressent qui que ce soit que je connaisse[3]. Et je vous avouerai tout bas qu'elles ne m'intéressent pas beaucoup moi-même, je ne puis les prendre au sérieux. Je vois des ambitions satisfaites ou déçues qui se font la guerre, mais pour des principes ou même de véritables et grandes passions politiques, je n'en vois point. C'est peut-être à cause de la distance. Du point d'où je vois les événements la plupart des reproches qu'on fait aux ministres actuels me paraissent manquer de gravité ou de sincérité et il me semble qu'on ne leur fait guère ceux [qui] paraissent graves et qui me touchent. C'est l'affaire suisse, c'est l'odieux emploi des lois de septembre dans l'affaire Laity[4]... Ceci et plusieurs autres

3. Le 17 décembre, la rentrée des Chambres avait vu la revanche de la « coalition » constituée au début de l'année entre les chefs de la droite, du centre gauche et de la gauche. Il s'agissait de faire tomber le ministère Molé. Le débat qui s'ouvrit alors s'enfonça dans des discussions sur « l'intime union des pouvoirs » qui, de fait, pouvaient paraître académiques. Molé devait faire front. Finalement une telle bataille, à laquelle le pays ne s'intéressa guère, devait aboutir, le 2 février 1839, à la dissolution de la Chambre.

4. Le 21 juin 1838, Laity avait été arrêté pour attentat contre la sécurité de l'État. Il s'agissait d'un partisan de Louis-Napoléon en Suisse. Il devait être condamné à cinq ans de détention et dix mille francs d'amende.

Les « lois de septembre » étaient un ensemble de lois de répression établies à la suite de l'attentat de Fieschi contre Louis-Philippe le 28 juillet

faits encore que je ne veux point citer m'irritent, mais je ne puis me passionner pour les prérogatives de la Chambre que je ne crois pas sérieusement en péril et que ceux qui les réclament le plus haut aujourd'hui ont mis sous les pieds du roi, quand leur intérêt était de le faire. En somme, si j'approuve les principes actuels des doctrinaires, leur personne me revient moins que jamais [5]. Je ne serais pas cependant très étonné qu'ils n'arrivassent de nouveau aux affaires, car si le roi se voit enfin serré entre eux et Thiers, je crois qu'il leur donnera encore la préférence. Mais mon opinion est qu'il essaiera une dernière fois de marcher sans eux ni lui. Voilà, mon cher ami, purement et simplement du bavardage. Car, comme je vous le disais plus haut, je suis en ce moment un sauvage qui veut parler civilisation. Peut-être qu'en voyant les choses de plus près, j'entrerais dans l'esprit du combat, mais pour le moment je n'y suis point. J'assiste à la lutte comme à une partie de boules.

Adieu, je vous embrasse de tout mon cœur. Une lettre d'ici à huit jours ou une querelle. C'est comme qui dirait la bourse ou la vie. Parlez-moi un peu des affaires publiques et beaucoup de vous. Mille hommages de ma part à Madame de Corcelle; des amitiés sans nombre de ma femme pour le ménage sans oublier la petite Marthe à laquelle, j'espère, que bientôt nous connaîtrons un petit frère.

Alexis de Tocqueville.

P.-S. Je suis dans ce moment en marché avec Gosselin [6] pour mon ouvrage. Je manque de lumières et si vous pouviez m'en procurer quelques-unes vous me feriez bien plaisir.

La première partie a été tirée à 4 000 exemplaires presque tous écoulés. Ne pensez-vous pas que ce serait le cas de tirer sur-le-champ l'autre à ce nombre? Mais Gosselin ne veut point et je crains qu'il ne me trompe. J'aurais quelque envie de lui céder

1835 et renforçant les lois de 1834 votées à la suite des journées d'insurrection d'avril 1834 à Lyon.

5. Les « doctrinaires » regroupés autour de Royer-Collard et Guizot érigeaient en système la politique du juste milieu. Ils devaient constamment animer de leurs principes les discussions sur le rapport des pouvoirs entre le roi et le parlement, refusant notamment le principe libéral selon lequel le roi règne et ne gouverne pas; « Le trône n'est pas un fauteuil vide », disait Guizot; ce qui ne devait pas empêcher certains d'entre eux, dans le cadre de la « coalition », de lutter contre l'abus de la prérogative royale.

A cette époque, Tocqueville entretient une correspondance suivie avec Royer-Collard (cf. O.C., t. XI).

6. Gosselin éditait la *Démocratie en Amérique*. Tocqueville eut avec lui des relations parfois délicates, la probité de l'éditeur n'étant pas au-dessus de tout soupçon.

pour cinq ans le droit de publier comme il l'entendrait la seconde et la première partie de ce livre, c'est-à-dire les quatre volumes. Avez-vous une idée de [ce] qu'il serait raisonnable de lui demander pour cela?

A Monsieur
Monsieur Francisque de Corcelle
24, rue d'Anjou-Saint-Honoré
Paris.

Cachets de la poste :
Cherbourg, 22 décembre 1838
Paris, 24 décembre 1838.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

27. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

Tocqueville ce 2 janvier 1839.

Votre lettre, mon cher ami, m'a singulièrement intéressé et de plus très touché; vous m'y témoignez une affection dont je n'abuserai jamais, mais dont je serai toujours très reconnaissant. Les bonnes nouvelles que vous nous donnez de Madame de Corcelle nous ont rendus très heureux. Nous envions votre bonheur, mais nous ne ressentons pas d'envie, ce qui est bien différent. Nous jouissons au contraire avec vous de ce qui vous plaît dans le présent et de ce qui vous charme avec raison dans l'avenir. Puissiez-vous être toujours l'un et l'autre aussi heureux que vous méritez de l'être. Nous nous occupons déjà avec un grand plaisir du plan de vous aller voir à la campagne l'an prochain.

Quand je vous ai dit, mon cher ami, que je ne pouvais prendre au sérieux les débats actuels du monde politique, je ne voulais parler que de l'intérieur et de la fameuse question *le roi gouverne*[1]... Il y a un moment où cette question m'a aussi paru très grave, c'est celui où la nation au sortir de la révolution de Juillet paraissait prête à se jeter sous les pieds du prince qui lui garantissait l'ordre

27. - 1. La « coalition » qui s'était formée au début de 1838 entre les chefs de la droite et le centre gauche contre Molé voulait lutter contre la prérogative royale, non sans arrière-pensées quant à leur accession au pouvoir. Le débat s'était cristallisé autour de la formule lancée par Thiers : « Le roi règne et ne gouverne pas », formule que les « doctrinaires » pourtant récusaient.

et la paix et où ce même prince avait derrière lui tous les hommes habiles et énergiques du pays. Mais aujourd'hui que la nation n'a plus peur et que le pouvoir royal se trouve pour adversaires ces mêmes hommes éminents qu'il avait pour serviteurs, j'avoue que je ne redoute point qu'il se mette à la place du pouvoir parlementaire. La question toujours très grave pour moi en théorie a donc, je le confesse, perdu son intérêt actuel et pratique et je ne la regarde plus que comme un champ de bataille où l'on peut se déployer de part et d'autre sans exposer ses derrières. Tant que M. Thiers et les doctrinaires[2] seront de l'opposition, la liberté n'aura rien à craindre du pouvoir royal, mais il faudra recommencer à y regarder de près, quand ils seront devenus ministres à la place des petits hommes qui représentent la couronne, en ce moment.

Quant aux questions extérieures, je reconnais avec vous qu'elles sont très graves, plus graves qu'elles ne l'ont peut-être jamais été depuis 1830. Je suis parfaitement d'accord avec vous que les affaires du pays à l'étranger ont été déplorablement conduites; que l'affaire de Suisse[3] est le comble de l'impéritie, que nous nous retirons d'Ancône[4] avec une légèreté impardonnable, que nos rodomontades dans l'Amérique du Sud[5] sont ridicules et dangereuses, que nous refroidissons l'Angleterre et qu'en même temps nous nous laissons pousser par les épaules dans sa politique. Tout cela est vrai. Je pense de plus que si les Belges[6] tirent l'épée, nous ne pourrons laisser la nôtre dans le fourreau; enfin et autant que vous je suis

2. Tocqueville semble bien mettre ici au jour les véritables arrière-pensées de ces principaux membres de la « coalition ».

3. Il s'agissait d'obtenir de la Suisse l'expulsion de Louis-Napoléon qui n'y était plus seulement en qualité de réfugié mais qui, ayant reçu le « droit de bourgeoisie » dans le canton de Thurgovie, ne pouvait plus être considéré comme un étranger. Devant l'indignation et le refus de la Suisse, Molé avait fait concentrer 25 000 hommes à la frontière.

4. Lors des premiers troubles à l'intérieur des États pontificaux, le cardinal Albani avait fait entrer les Autrichiens à Bologne, le 28 janvier 1832. En riposte, Casimir Perier faisait occuper Ancône le 23 février. Grégoire XVI, qui avait d'abord protesté, finit par accepter l'occupation française. En octobre 1838, Metternich faisait évacuer Bologne, acculant la France à évacuer Ancône, sans pouvoir obtenir de la part du pape une reconnaissance explicite pour cette évacuation.

5. A la suite du refus de la République de Haïti de dédommager les colons français dépossédés, une escadre française alla à Port-au-Prince. Puis contre le président argentin Rosas et pour protéger les intérêts de ses ressortissants, la France établit, d'ailleurs sans efficacité, le blocus de Buenos Aires. Enfin, en novembre 1838, une escadre française occupait au Mexique Saint-Jean d'Ulloa et Vera Cruz.

6. La France soutenait les droits de la Belgique lésée par le roi de Hollande, Guillaume Ier. Mais Louis-Philippe se contenta de demander des compensations pécuniaires pour la Belgique qui dut adhérer à regret aux décisions de la Conférence de Londres, le 19 avril 1839, l'amputant d'une part du Limbourg et du Luxembourg rendus à la Hollande.

excédé de notre interminable prudence et de notre patience ultra-chrétienne. Et après avoir dit tout cela, j'en reviens à dire cependant que je ne vois pas sans une grande crainte ces apparences de guerre. Songez, mon cher ami, que c'est la première fois depuis huit ans que nous nous trouvons, sans un seul allié, en face de l'Europe et dans cette circonstance où nous semblons enfin disposés à lui jeter le gant, il s'agit non de peuples tout entiers que notre Révolution avait soulevés et que nous avons laissé écraser, non d'un agrandissement considérable pour nous-mêmes, non pas d'une grande question de liberté ou de servitude pour l'Europe, mais d'assurer à la Belgique trois cent mille citoyens qu'elle a consenti depuis sept ans à céder. Ce n'était certes pas la peine d'attendre si longtemps et je ne puis m'empêcher de croire que si les partisans actuels de la guerre (excepté M. Thiers) étaient au ministère, ils attendraient encore. Voilà le fond de ma pensée sur ce point. Je pense avec vous que la conduite des Belges nous engage, mais j'en suis fâché. Je ne trouve pas que le but soit proportionné aux dangers; et c'est pour quelque chose de plus grand que le Luxembourg que je voudrais embarquer la France dans les hautes aventures. Du reste, je ne puis encore croire que la guerre ait lieu. Je m'imagine que la Chambre mollira devant l'idée d'entrer en campagne et si elle se roidit, il me paraît probable que l'Europe entrera en transaction. Quoi qu'il en soit, les circonstances sont très graves. C'est la première fois que je regrette de n'avoir pas été élu; non pas assurément que je crusse faire grand-chose dans la Chambre, mais le spectacle du moins y est grand quand on regarde les choses et qu'on oublie les hommes.

L'avenir s'embrouille singulièrement. Il ne me paraît qu'un point clair au milieu de ce nuage, c'est que le pouvoir marche rapidement et sûrement vers M. Thiers. Et vous savez que cet homme malgré ses grandes qualités me fait peur. Son premier ministère des Affaires étrangères[7] ne l'a pas laissé très haut dans mon esprit comme homme d'État, et comme administrateur des affaires intérieures il y a longtemps que je l'ai jugé. Quoi qu'il en soit, il devient, de plus en plus, l'homme nécessaire. Et quelque grimace que fasse Sa Majesté, il faudra bien qu'elle finisse par le souffrir. Rappelez-moi au souvenir de M. Barrot[8]. C'est le seul homme dont le caractère me paraisse être sorti intact de tous ces derniers événements. Tous

7. Thiers avait détenu pour la première fois le portefeuille de ministre des Affaires étrangères dans son propre cabinet du 22 février 1836. Il avait été ministre pour la première fois en 1832 au ministère de l'Intérieur.

8. Odilon Barrot (1791-1873), dans le gouvernement duquel Tocqueville devait devenir en 1849 ministre des Affaires étrangères, était alors chef du parti de la gauche dynastique à la Chambre des députés. Il gardait des attaches avec les républicains. Après la chute de Thiers, en 1836, il était entré dans la « coalition ».

les autres ont changé plus ou moins vite et plus ou moins honnêtement de place. Lui seul est resté immobile à la sienne.

Nous comptons revenir le 12. J'aurais voulu retourner plus tôt mais diverses circonstances me retiennent de force jusque-là. Je vois d'après votre lettre que Beaumont, qui ne m'a pas écrit depuis un mois, n'est point encore arrivé ni près de l'être. Cela me donne un peu de large, car je désirais revenir le plus tôt possible à Paris pour entendre la lecture de son ouvrage [9].

Je ne sais en vérité si le mien sera terminé pour le printemps. Mon goût et mon intérêt le demandent. Mais je trouve infiniment plus de travail à la revue que je ne comptais [10]. Je ne rapporterai pas plus d'un volume terminé. Et je ne sais si le brouhaha de Paris me permettra de pousser l'autre aussi vite qu'il le faudrait pour commencer à imprimer au premier mars. C'est un chien de métier que celui d'écrivain et l'on [ne] me reprendra pas de longtemps, je vous assure, à le pratiquer.

Ce que vous me dites de la princesse [11] et de sa sœur est inconcevable. C'est extraordinaire comme un conte des mille et une nuits et noir comme une chronique italienne du moyen âge. Vous ne me dites pas ce qui a refroidi Antinoüs Mignet? Faites du reste mille amitiés de ma part audit Mignet. Je l'aime réellement, quoique nos esprits ne sympathisent guère. Mais il est bon garçon au travers de tous ses grands mots. Ce que vous me dites du capricant Janvier [12] est charmant. Je crois le voir. Embrassez-le aussi pour moi et dites en général bien des choses de ma part à tous nos autres amis de cabaret. Je reprendrai avec un extrême plaisir ma place au milieu d'eux.

Adieu, le temps me presse. Mille amitiés bien tendres.

Alexis.

9. Beaumont était en train d'achever son ouvrage sur l'Irlande.

10. Tocqueville relisait l'ensemble de son manuscrit de la 2e partie de la *Démocratie en Amérique*.

11. En 1838, la princesse Belgiojoso avait fait venir auprès d'elle ses trois jeunes sœurs dans le but de les marier. Elle-même devait, à la fin de cette année, se retirer à la campagne pour cacher une grossesse dont elle ne put obtenir la reconnaissance de son mari. Le 23 décembre elle avait mis au monde sa fille Marie dont la naissance fut, un temps, gardée secrète. Aujourd'hui encore on ignore quel fut vraiment le père. Mignet fut un des rares amis de la Princesse à pouvoir l'approcher à ce moment-là sans qu'on puisse en déduire grand-chose, l'appellation d'Antinoüs étant parfois utilisée au dix-neuvième siècle pour désigner une « beauté un peu molle ». Il est difficile de préciser quel fut le rôle d'une des sœurs de la Princesse dans toute cette affaire qui, par ailleurs, inspira le marquis de Custine pour son roman *Ethel* et dont deux fragments parurent dans *La Presse*, l'un dès le 3 janvier 1839 et l'autre, le 7 février suivant.

12. Eugène Janvier de la Mothe (1800-1852), avocat et député conservateur de Montauban, était ami de Tocqueville et de Beaumont.

P.-S. Ce que vous me dites d'Ampère [13] me chagrine beaucoup. Parlez-lui beaucoup et très affectueusement de moi si vous lui écrivez. J'aurais voulu l'avoir pour juge avant le public.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

28. — A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

[Ce mercredi soir] [17 janvier 1839?]

Je suis passé chez vous aujourd'hui, mon cher ami, pour vous reparler encore de mon très honorable adversaire M. Le Marois [1]. Je pense que si d'ici à huit jours une note dubitative paraissait dans un journal de l'opposition, quelque ménagée qu'elle puisse être, pourvu qu'elle le mette dans la nécessité de répondre, cela serait dans ce moment un fait *déterminant* pour moi. Un électeur de notre arrondissement a déjà interpellé M. Le M. par écrit dans les journaux locaux, il y a deux mois. M. Le Marois a gardé le silence, ce qui a déjà produit un grand effet contre lui, effet qui n'a été atténué que par le peu d'importance de l'électeur en question. Si, pendant que les esprits sont ainsi en suspens, un journal de Paris posait une question analogue et que M. Le M. ne répondît pas davantage, nous aurions, je crois, partie gagnée. S'il répondait, nous ne l'aurions probablement pas moins, car alors le ministre ferait connaître les pièces [2] qu'il a entre les mains. Il est donc d'une bien grande impor-

13. Jean-Jacques Ampère (1800-1864), historien, fils du célèbre savant, fut l'un des amis intimes de Tocqueville. Il échangea avec lui une importante correspondance (O.C., t. XI).

En l'absence des lettres de Corcelle comme de celles d'Ampère pour cette période, il est difficile de dire à quoi Tocqueville fait ici allusion. Quant au « juge » qu'il voyait en lui, c'était sans doute pour lui soumettre la 2e partie de la *Démocratie en Amérique*.

28. - 1. Sur Le Marois, cf. ci-dessus lettre n° 22, n. 5. S'il est possible de dater cette lettre du 17 janvier 1839, les allusions à Le Marois tendraient à montrer que dès ce moment-là Tocqueville pressentait une dissolution prochaine de la Chambre et s'apprêtait à se présenter aux élections. Dès lors il comptait jouer de l'attitude ambiguë de Le Marois qui avait dû paraître aux yeux de ses électeurs comme candidat de l'opposition alors qu'on l'accusait de collusion avec le pouvoir. La bataille qui s'engageait alors contre le gouvernement Molé apparaîtrait évidemment décisive pour contraindre Le Marois à se démasquer.

2. Sans doute les pièces montrant que lors des élections de 1837 Le Marois, tout en se présentant comme candidat de l'opposition, était soutenu par le ministère de l'Intérieur.

tance pour moi que vous ne perdiez pas de vue cette affaire. Elle est capitale, quant à ce qui regarde mon élection.

Mille amitiés bien tendres

Alexis de Tocqueville.

Ce mercredi soir.

A Monsieur
Monsieur Francisque de Corcelle
28, rue d'Anjou-Saint-Honoré
Paris.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

29. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE[1]

Mon cher ami, je vous envoie à tout hasard les deux pièces dont parlait hier Chambolle[2]. Vous en ferez ce que vous voudrez.

Tout ce qui se passe prouve bien que nous avons laissé passer le moment précieux. M. Lem.[3] est un grand sot, si maintenant que le

29.-1. Les billets et brèves lettres qui suivent (nº 29 à 32, pour la plupart non datés avec précision, ont tous pour objet les préparatifs de la candidature de Tocqueville pour les élections législatives du 2 mars. Sans qu'il soit toujours possible de les dater avec exactitude, ils retracent le film des événements des semaines qui vont de la mi-janvier à la fin février. On verra que la lutte contre Le Marois, député sortant de Valognes dont Tocqueville allait prendre la place, occupe l'esprit et les énergies de ses amis comme de lui-même. On complétera les choses en se reportant à la *Correspondance Tocqueville-Beaumont* (O.C., t. VIII, vol. 1, lettres 95 à 102, pp. 338-355).

2. Sur Chambolle, cf. ci-dessus lettre nº 19, n. 2. Il ne nous a pas été possible de découvrir à quelles pièces fait ici allusion Tocqueville à moins qu'il ne s'agisse des pièces supposées ci-dessus, lettre nº 28, p. 111, n. 2.

3. Le Marois. Cette allusion à la chute du ministre permet de dater ce billet approximativement de la fin janvier 1839. Mais le ton des lettres que Tocqueville adresse alors à Beaumont, préoccupé en particulier de l'état de sa santé, ne permet guère de faire remonter ce billet antérieurement au 31. Il faut sans doute le placer après le samedi 2 février, date de la dissolution officielle de la Chambre. En effet, le 22 janvier, Molé, Premier ministre, était allé porter la démission de son cabinet au roi, estimant ne pas pouvoir se maintenir avec seulement 5 ou 6 voix de majorité. Le maréchal Soult appelé à lui succéder se récusa. Il ne restait plus à Louis-Philippe qu'à dissoudre la Chambre; ce qu'il fit le 2 février. Ce mot pourrait donc se situer juste après la démission de Molé.

Le Marois, aux dires de l'article du *Constitutionnel* du 9 février 1839, avait voté avec les 213 opposants à Molé, malgré la promesse qu'il avait faite à Montalivet, de soutenir le gouvernement. D'après ce mot, il semble que Le Marois ait voulu ménager différents représentants des

ministre est à bas il ne nie pas audacieusement tout ce qu'on lui impute. Ce qui me démontre qu'il le fera, c'est ce que m'a raconté hier Lamartine[4].

Il était de son bureau et dans le dernier scrutin pour le choix du président de ce bureau, M. Lem. avait l'incroyable faiblesse *de faire écrire* ses bulletins par Havin[5], afin que ce dernier ne pût douter qu'il ne trahissait pas. Vous comprenez qu'un homme qui fait cela ne tient guère au décorum. En somme, si l'interpellation paraît et ne porte pas énergiquement sur le passé aussi bien que sur le présent, elle sera bien plus nuisible qu'utile. Et, après tout, il aurait mieux valu ne rien dire *maintenant*.

Mille amitiés bien tendres. Je suis toujours très souffrant. Ma sortie d'hier m'a fait mal.

T.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

30. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

[Mardi matin] [12 février 1839?]

Mon cher ami, l'affaire qui nous occupe en ce moment a tant d'importance pour moi que vous me pardonnerez de vous en parler une dernière fois[1]. Pour achever de nous bien comprendre, je vais vous dire comme je concevrais l'article en question :

tendances opposées en vue des nouvelles élections pour lesquelles il pressentait les risques que lui ferait courir la candidature de Tocqueville.

4. En l'absence d'autres témoignages, nous n'avons pu découvrir l'objet de l'entretien entre Tocqueville et Lamartine.

5. Léonor-Joseph Havin (1799-1868), notaire à Thorigny, fut député de Saint-Lô. Sans être un ami véritable de Tocqueville, il avait de l'estime pour lui. En 1839, il allait soutenir sa candidature. Que Le Marois ait utilisé ses services pour les scrutins à la Chambre qui précédèrent la démission de Molé laisse entendre qu'il voulait que sa position d'opposant soit confirmée. L'« interpellation » dont parle ensuite Tocqueville vise sans doute la campagne de presse destinée à situer Le Marois par rapport à lui.

30. - 1. S'il faut préciser le « mardi matin » de cette lettre en 12 février, l'« affaire » et « l'article général » dont il est question ici constitueraient des allusions à la préparation de la circulaire que Tocqueville allait rédiger pour ses électeurs de Valognes et à son entrée dans une campagne de presse qui visait autant à le présenter aux électeurs qu'à disqualifier son adversaire Le Marois. Il s'agissait de montrer la position équivoque de ce dernier à la Chambre avant la dissolution, alors qu'à Valognes il faisait figure d'opposant au pouvoir. L'article de Chambolle paru dans *Le Siècle*

Il serait d'abord fort à désirer que la vérité que nous désirons faire parvenir au public vînt *accidentellement* dans un article général et ne fût pas à part. Je suppose pour texte une idée analogue à celle que nous développait hier Mignet[2], c'est-à-dire le progrès du système représentatif chez nous manifesté par le chiffre toujours le même de l'opposition et la fermeté de la plupart des députés dans la position prise dès le principe. Ceci me conduirait à dire qu'il n'y a eu qu'un petit nombre de députés dont la position soit restée douteuse. Suivraient les noms déjà cités, après lesquels j'ajouterais : « Des bruits analogues circulent sur le compte de M. Le Marois. M. L. siège à gauche, cependant un grand nombre de députés de la gauche doutent encore qu'il ait voté contre le ministère et, de leur côté, MM. les ministres assurent qu'il a voté pour eux. Ils prétendent de plus avoir dans les mains la preuve que M. L. leur a demandé leur appui à l'époque des élections. »

L'article finirait en reprenant l'idée générale qui en forme la base.

Voilà, mon cher ami, comme je comprends la chose. Vous sentirez que la dernière phrase est absolument nécessaire et qu'elle a pour objet d'empêcher M. Lem. de répondre à la première. Ne mettre que la première serait pis que mieux. M. Lem. serait à son aise pour répondre; mais les deux idées étant intimement liées, il ne peut répondre à la première sans répondre à la seconde et il doit trembler de répondre à la seconde, car il sait que ce qu'on suppose est vrai.

Je pense qu'il est facile de faire adopter cette rédaction à Chambolle. Parce qu'elle est modérée et que tout en mettant M. Lem. dans une position critique, elle n'implique pas nécessairement une opinion du rédacteur, lequel ne rapporte que des faits qu'il est dans l'intérêt même de M. Lem. de connaître. Il faut *surtout éviter de sommer* M. Lem. de répondre. Je crois que mes phrases rendent *exactement* la mesure qu'il faut adopter et il serait bien utile de les faire passer *textuellement*.

du 14 février et rédigé le 12, confirmerait cet état de choses (cet article a été reproduit dans la *Correspondance Tocqueville-Beaumont*, O.C., t. VIII, vol. 1, lettre 99, p. 348, n. 2).

2. D'après la lettre de Beaumont à Tocqueville du 16 février (cf. O.C., t. VIII, vol. 1, lettre 100, p. 350), Mignet et Thiers avaient promis à Beaumont d'insérer un article de lui dans *Le Constitutionnel*. Or, précise Beaumont, Mignet lui-même lui « en avait verbalement dicté le sens et presque les termes ». Malheureusement ni Thiers ni Mignet ne tinrent parole.

D'après cette lettre de Tocqueville il s'agissait de faire taire Le Marois en l'accusant sur les deux fronts opposés, dans la mesure où il s'était à la fois présenté comme candidat de l'opposition devant ses électeurs en 1837 et où il aurait été convaincu en même temps de collusion avec le pouvoir. Finalement Tocqueville devait renoncer à publier cet article; cf. ci-dessous la lettre du 6 mars, n° 33.

Adieu, l'affaire est en bonnes mains. J'ai bon espoir que nous parviendrons enfin à démasquer notre fourbe.

Mille tendres amitiés.

Alexis de Tocqueville.

Mardi matin.

A Monsieur
Monsieur Francisque de Corcelle
24, rue d'Anjou-Saint-Honoré
Paris.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

31. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

[15 février 1839.]

Mon bon ami, je vous envoie ci-joint une circulaire [1]. Je voudrais que vous l'approuvassiez. J'en ai besoin. Je crois lui avoir donné la seule couleur qu'elle peut avoir dans un pays qui aime l'opposition et craint ses chefs, une révolution et la guerre.

Mes affaires vont bien jusqu'ici. Elles iraient très bien si la presse opposante de Paris ne me faisait sourdement ou ostensiblement une guerre continuelle [2]. Ceci rend ma position très difficile et me perdra infailliblement, si l'on continue. Si j'avais jamais cru aux beaux désirs de me voir à la Chambre exprimés par les membres de l'opposition, je serais bien détrompé maintenant. Il me suffirait de leur silence pour me faire arriver, et je ne puis pas l'obtenir et au contraire ils me préfèrent M. Le Marois. Cela m'attriste et me dégoûte profondément. Mais n'ayez pas peur que cela me change en quoi que ce soit. Mes principes tiennent à quelque chose de plus ferme et de plus stable que les actions des hommes. L'opposition peut bien m'empêcher d'arriver à la Chambre, mais ce que je la défie de faire, c'est de m'ôter les doctrines que je professe avec elle. J'ai écrit aujourd'hui à Barrot une lettre. Mais je n'en espère rien.

31. - 1. Cette lettre circulaire aux électeurs de Valognes sera publiée dans le vol. 2 des *Écrits et discours politiques* (O.C., t. III; cf. t. VIII, vol. 1, p. 348, n. 1).

2. Tocqueville fait allusion aux articles du *Nouvelliste*, du *Constitutionnel* et du *Siècle* sur sa candidature (cf. les extraits de ces articles dans la *Correspondance Tocqueville-Beaumont*, O.C., t. VIII, vol. 1, p. 339, n. 1 de la lettre 96 et p. 341, n. 3).

M. Le Marois s'est tellement jeté dans leur dépendance et ils sont maintenant si sûrs de son obéissance qu'ils l'appuieront quoi qu'il arrive. Les hommes sont toujours les mêmes et ils préfèrent toujours à un allié un valet.

Écrivez-moi; parlez-moi de vos affaires auxquelles je m'intéresse autant qu'aux miennes. J'ai écrit, il y a deux ou trois jours, à Blosseville[3], pour qu'il presse les légitimistes d'aller à vos élections, en vous prônant *quoique anti-légitimiste*[4]. Je crois que c'est ce qui vous convient.

Adieu. La semaine prochaine va décider mon affaire. Si la presse opposante cesse enfin son feu, il y a de grandes espérances; si elle le continue, de faibles.

Mille tendres amitiés

A. de T.

A Monsieur
Monsieur Francisque de Corcelle
à Bois-Roussel
par Sées (Orne).

Cachets de la poste :
Valognes, 15 février 1839
Alençon, 17 février
Le Mêle-sur-Sarthe, 17.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

3. Bénigne-Ernest Poret, marquis de Blosseville (1799-1886) était lié à Chateaubriand qui fit de lui un attaché d'ambassade en Espagne. Il devint à Versailles l'ami de Tocqueville et de Beaumont alors qu'il était conseiller à la Préfecture. A partir de 1832, il entama une carrière de journaliste dans la presse légitimiste. En 1839, il était directeur de *La Quotidienne*. Appartenant à une famille bien implantée en Normandie et de forte réputation légitimiste, il ne pouvait apporter que des garanties à Corcelle, comme l'en assure ici Tocqueville.

4. Du fait de ses convictions et de ses liens familiaux avec La Fayette, Corcelle ne pouvait évidemment pas être considéré comme légitimiste, son affiliation à la Charbonnerie au début des années 1820 le situant précisément comme anti-légitimiste. Mais pour son élection il avait incontestablement besoin de cette part importante de l'électorat local légitimiste. Sa situation avait d'ailleurs été rendue délicate par la publication intempestive et faussée de sa lettre du 22 septembre 1830 à la Société des Amis du Peuple. Il y avait là reconnaissables en sous-main les officines du ministère de l'Intérieur. Corcelle, après les élections qu'il gagna, gagna aussi son procès contre l'imprimeur indélicat; sur cette affaire, cf. ci-dessus Introduction, p. 25.

32. - A DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

[Fin février 1839?]

Mon cher ami, j'étais chez moi lorsque vous y êtes venu. C'est par suite de l'imbécillité de mon portier que vous n'avez pas été reçu. J'ai en effet été bien souffrant hier, je pourrais presque dire bien malade. Mais me revoilà sur mes pieds et j'ai voulu en profiter pour venir causer avec vous.

Notre affaire me laisse je l'avoue dans une grande perplexité. Si M. Lem. laisse passer l'article dont nous parlions [1], il est perdu. Mais si, poussé ainsi au pied du dernier mur, il nie avec de l'assurance, nous aurons beaucoup reculé au lieu d'avancer. Et il pourrait bien se faire qu'il se rejetât ainsi violemment dans l'opposition, vu le peu d'avenir des gens actuels. A l'heure qu'il est, il jouit de ce triste avantage que chaque côté croit le tenir. Il y a trois jours j'ai rencontré M. Molé chez Mme de Cast. [2] et je lui ai demandé de but en blanc s'il était content de notre député. Sa réponse textuelle a été : *Montalivet en répond* [3]. Puis il a ajouté comme se parlant à lui-même. M. Lem. veut arriver à la pairie. Cela est bien. Mais si Montalivet s'en va et qu'on aperçoive dans un avenir prochain la pairie dans les mains de M. Thiers ou M. Od. Barrot, vous sentez que notre homme nous échappe. Je pense donc que quelque tentant que soit le piège que nous voulions tendre à un si déloyal adversaire, il serait imprudent dans ce moment de le lui dresser. Il est, je crois, moins chanceux d'attendre. J'aurais beaucoup aimé venir ce soir chez M. de Tracy [4] mais je suis encore trop souffrant pour le faire.

Mille amitiés bien tendres

A.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

32. - 1. Sur ce projet, cf. ci-dessus lettre n° 30; et dans la *Correspondance Tocqueville-Beaumont* les lettres 96 à 100 (O.C., t. VIII, vol. 1, pp. 339-352).

2. Cordelia Greffulhe (1796-1847), devenue comtesse de Castellane par son mariage avec le général et futur maréchal (1788-1862), tenait un salon rue du Mont-Blanc. Elle était très liée à Molé.

3. Marthe-Camille Bachasson, comte de Montalivet (1801-1880), pair de France, ministre de l'Intérieur, jouait un rôle important dans la préparation des élections.

4. Alexandre Destutt de Tracy (1781-1864), fils du célèbre philosophe inventeur de l'« idéologie », ancien officier, était l'oncle de Mme de Beaumont. Républicain modéré, il était député de l'Allier.

II

DU 6 MARS 1839 À LA FIN DE 1843

33. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

Valognes ce 6 mars 1839.

J'aurais peine à vous exprimer, mon ami, la joie extrême que m'a causée ou plutôt que *nous* a causée votre succès[1]. Ça a été un plaisir plus vif et moins mélangé que celui que m'a donné le mien, je ne crains pas de le dire. Vous aurez éprouvé sans doute comme moi qu'au moment où on se sent élevé à la haute position que nous occupons maintenant et surtout qu'on y est élevé pour la première fois, la crainte de ne pas répondre complètement à une si grande tâche modère et empoisonne en partie la joie que la victoire fait naître. Ce mauvais côté n'existe point quand il s'agit de ses amis, pour moi du moins qui suis toujours disposé à avoir plus de confiance en mes amis qu'en moi-même. Je suis donc heureux de votre nomination, complètement heureux; heureux pour vous, heureux pour le pays dont la moralité n'a jamais été plus attaquée que dans votre élection[2].

J'éprouve maintenant la plus cruelle anxiété. Je meurs de peur que Beaumont n'ait échoué[3]. Ce serait un terrible revers. Je ne

33. - 1. Le 2 mars, Corcelle avait été élu à Sées par 130 voix sur 228.

2. L'expression de Tocqueville peut s'entendre soit pour la région où se présentait Corcelle soit pour la France dans son ensemble. Il était alors manifeste que le gouvernement usait de méthodes pour le moins douteuses afin de conserver son électorat. La corruption des électeurs n'était pas exclue, chose qui continuera en ne faisant que s'aggraver avec Guizot.

3. Beaumont devait effectivement échouer à Saint-Calais par 155 voix contre 175 à Montesquiou; mais la mort du député de Mamers, le 4 novembre, devait lui permettre d'entrer à la Chambre en décembre.

puis croire qu'il fût irréparable. Probablement, il y aura des réélections de l'opposition, ne pourrait-on pas obtenir que notre ami y fût énergiquement porté? Employez-vous à cela, je vous en conjure; employez-y mon nom. Je m'y emploierai moi-même, dès que je saurai s'il y a lieu de le faire. Deux députés nouveaux doivent peser d'un certain poids sur les différentes nuances de l'opposition lorsqu'ils veulent réclamer un service. Enfin, mon cher ami, employez là je vous prie, s'il en est besoin, tout votre esprit et tout votre cœur. La chose en vaut la peine.

Je vous prierai aussi de veiller à choisir nos places au centre gauche[4]. Je serai retenu encore une dizaine de jours dans ce pays et je craindrais d'arriver trop tard, si je ne vous prenais dès à présent pour intermédiaire.

J'ai été élu à 80 voix de majorité[5]. Mais ce qui m'a rendu mille fois plus heureux que l'élection c'est la manière dont la population l'a accueillie. Dès que le résultat a été connu, une grande partie des habitants sont sortis de chez eux. Une foule énorme a voulu me reconduire jusque chez moi avec des cris de joie et des vivats dont j'aurais été étourdi et enivré, si j'avais été sûr de pouvoir justifier cet enthousiasme. Il a fallu adresser de ma fenêtre quelques paroles à la foule. C'était enfin une véritable ovation, comme Valognes n'en avait jamais vu. Mais vous savez l'adage : du Capitole à la roche tarpéienne, il n'y a qu'un pas; il ne faut jamais l'oublier[6].

Je ne vous dis rien de plus aujourd'hui. Je pars pour Tocqueville où je vous prie de me répondre.

Mille compliments bien vifs et bien tendres. Je vous embrasse du fond de mon cœur. Vous savez que c'est comme cela aussi que je vous suis attaché. Tâchez qu'on épargne en discours M. Le Marois. Il ne faut plus chercher à écraser un homme à terre.

Alexis de Tocqueville.

Mes amis font imprimer les trois ou quatre mots que j'ai prononcés. Je vais dire qu'on vous les envoie[7].

4. Tocqueville devait occuper la place 319 au centre gauche et Corcelle la place 11 à gauche.

5. Exactement 76; Tocqueville avait obtenu 317 voix contre 241 à Le Marois.

6. Allusion à la roche proche de la forteresse du Capitole à Rome d'où, selon la légende, les Sabins au VIII^e siècle av. J.-C. précipitèrent Tarpéia, fille du commandant de la forteresse qui la leur avait livrée contre leurs bracelets d'or. Par la suite on devait précipiter de cette roche les condamnés à mort politiques.

7. Il s'agit d'une brève harangue que Tocqueville prononça devant ses

A Monsieur
Monsieur Francisque de Corcelle
25, rue d'Anjou-Saint-Honoré
Paris.

Cachets de la poste :
Valognes, 6 mars 1839
mars 39.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

34. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

[Valognes ce 7 mars 1839.]

Je viens, mon cher ami, de lire dans le journal l'échec arrivé à Beaumont[1]. J'en suis atterré. J'aimerais autant avoir échoué moi-même. N'y a-t-il aucun moyen de réparer ce grand malheur ? Je ne vois guère de députés de l'opposition élus par plusieurs collèges; mais peut-être cela se rencontre-t-il dans les 200 nominations qui ne me sont pas encore connues[2]. S'il en était ainsi, je vous prie, au nom de Dieu, de vous mettre en mouvement et pour faciliter vos mouvements je vous envoie deux lettres, une pour Thiers, l'autre pour Barrot. Il ne faut remettre celle de Thiers que si l'utilité en est visible. Mais dans ce cas, il ne faut pas hésiter. Je ne demanderais jamais à M. Thiers un service personnel, mais je le sollicite volontiers pour Beaumont. Il pourra être très influent dans cette affaire. Enfin, faites des pieds, des mains et des dents, s'il le faut. Si vous croyez que ma présence soit nécessaire, écrivez-moi à l'instant, le retour du courrier m'amènera près de vous.

électeurs à Valognes, le soir de sa victoire et que reproduisit la presse locale. Cette harangue sera publiée dans le 2e volume des *Écrits et discours politiques* (O.C., t. III).

34. - 1. Cf. ci-dessus lettre précédente, n. 3. Sur les effets de l'échec de Beaumont sur Tocqueville, cf. A. Jardin, Introduction à la *Correspondance Tocqueville-Beaumont,* O.C., t. VIII, vol. 1, p. 25.

2. Comme Beaumont lui-même l'écrira à Tocqueville le 8 mars 1839 (cf. O.C., t. VIII, vol. 1, lettre 104, p. 360), il n'y eut pas de doubles élections dans l'opposition, ce qui écartait toute chance d'entrer immédiatement à la Chambre. D'autre part, il lui aurait répugné « absolument de [se] faire porter *par un parti* ».

Je ne puis vous en dire plus long aujourd'hui, car je suis accablé de lettres à écrire.

Je vous embrasse de tout mon cœur

Alexis de Tocqueville.

Valognes ce 7 mars 1839.

A Monsieur
Monsieur Francisque de Corcelle
25, rue d'Anjou-Saint-Honoré
Paris.

Cachets de la poste :
Valognes, 7 mars 1839
Paris, 9 mars 1839.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

35. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

[8 ou 9 mars 1839?]

Je suis extrêmement contrarié, mon bon ami, que nous n'ayez pas trouvé de places au centre gauche à cause de l'effet moral produit sur nos paysans [1]. N'y aurait-il donc pas moyen de s'y caser? Si cela est impossible, je prends la place que vous indiquez. Comment avez-vous pu douter que je voulusse être à côté de vous?

Je lis à l'instant l'article des *Débats* [2]; j'y réponds à l'instant aussi. Je joins à cette lettre-ci une lettre publiée par moi avant les élections et qui achève d'établir ma position [3].

Je n'ajoute pas un mot de plus; ma lettre ne partirait pas.

Mille tendres amitiés.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

35. - 1. Après pas mal d'hésitations dont on suivra les phases dans les lettres suivantes, Corcelle devait siéger à la place 11 à gauche et Tocqueville à la place 319 au centre gauche.

2. *Le Journal des Débats* du 7 mars avait fait de Tocqueville un *ministériel*. La lettre de protestation de Tocqueville ne fut pas insérée. Une simple note, le 16 mars, en faisait mention et rectifiait l'article du 7. On trouvera un extrait de l'article du *Siècle* défendant Tocqueville d'être ministériel dans la *Correspondance Tocqueville-Beaumont* (O.C., t. VIII, vol. 1, p. 363, n. 8).

3. Il s'agit vraisemblablement de la circulaire aux électeurs de Valognes datée du 13 février; cf. ci-dessus, lettre n° 31 et n. 1.

36. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

Tocqueville ce 10 [mars 1839]

Je suis de plus en plus contrarié, mon bon ami, en pensant à l'impossibilité où vous me dites que nous sommes de nous placer au centre gauche[1]. Je crains un détestable effet produit dans nos campagnes où on ne juge et où l'on ne peut juger que sur les faits extérieurs. Aux yeux de ces gens-là, l'endroit où on place son derrière a une importance du premier ordre. N'y aurait-il donc pas moyen de se glisser dans cette enceinte? Si je n'étais un débutant, je me moquerais de cela; mais, dans ma position, cela est grave. Est-ce que sur la dernière cime du centre gauche ou sur les limites de la gauche de ce côté-là, il ne reste pas quelque trou propre à nous y nicher? Enfin je m'en rapporte à vous.

Un moment après avoir lu l'article des *Débats* du 7[2], je lui ai fait une réponse qu'il insérera probablement le jour où vous recevrez cette lettre; aussi je ne vous l'envoie pas.

Je ne puis me consoler de l'échec de Beaumont ni de l'impossibilité actuelle de le réparer. Il me réveille deux ou trois fois chaque nuit et me rend, je vous assure, presque insensible à ma victoire. J'en suis profondément affligé pour lui et plus encore pour moi, pour nous.

J'ai été d'autant plus irrité de l'impertinence des *Débats,* qu'elle me forçait de répondre et qu'il m'était désagréable de répondre, même modérément, dans un moment où, les ministres étant bien décidément battus, il y avait peu de gloire à leur tourner les épaules. Je n'aime pas comme vous savez à sonner la trompette après la victoire. Mais je ne pouvais me taire.

Vous voyez que je vous écris à bâtons rompus. Je suis venu ici pour me reposer et depuis que j'y suis j'ai tous les jours vingt lettres à écrire et vingt personnes à voir.

Ne vous étonnez donc pas si je vous quitte là en vous embrassant à deux bras et très tendrement.

Alexis de Tocqueville.

36. - 1. Sur les places de Tocqueville et de Corcelle à la Chambre, cf. ci-dessus lettre nº 33, n. 4 et lettre nº 35, n. 1.

2. Cf. ci-dessus, lettre précédente, n. 2.

P.-S. M. Le Marois siégeait au centre gauche. On s'est donc déjà emparé de sa place. Cependant elle est encore chaude.

A Monsieur
Monsieur Francisque de Corcelle
28, rue d'Anjou-Saint-Honoré
Paris.

Cachets de la poste :
Barfleur, 10 mars 1839
Paris, 12 mars.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

37. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

Tocqueville ce 11 mars 1839.

Votre dernière lettre, mon cher ami, me jette dans une étrange perplexité. La place que vous me proposez à droite à côté de vous et de M. Ducos[1] et à moitié chemin de la tribune, me conviendrait parfaitement sous mille rapports[2]. Cependant, j'hésite. Je suis en face d'un parti vaincu, mais non détruit, qui va tenir acte de mes moindres démarches pour les grossir et les noircir. Rappelez-vous à quels préjugés je suis en butte, et quelle peine incroyable on a à comprendre qu'un homme qui porte mon nom puisse aimer réellement la liberté et n'ait pas au fond du cœur le désir de démentir par ses actes les professions de foi libérales que la nécessité des cir-

37. - 1. Jean-Étienne-*Théodore* Ducos (1801-1855), armateur bordelais, député depuis 1834, appartenait à l'opposition dynastique. Il devait se lier à Tocqueville à la fin de la monarchie de Juillet.

2. Aussi paradoxal que cela puisse paraître après la bataille électorale qu'il dut mener contre Le Marois, Tocqueville se trouvait trop reconnu et par des parties trop diverses dans son élection. Tenant à être considéré comme homme de gauche malgré sa famille et son nom, sa notoriété de « philosophe », comme le lui rappelle Beaumont (cf. sa lettre du 8 mars 1839, O.C., t. VIII, vol. 1, lettre 104, p. 361), faisait que le roi lui-même se félicitait de son entrée à la Chambre. On a vu les efforts qu'il dut déployer pour ne pas être considéré comme *ministériel* (cf. ci-dessus, lettres 35 et 36). « On *s'vous arrache* », lui écrit Beaumont; « c'est très beau, mais commande une grande circonspection ». Corcelle avait un moment pensé proposer à Tocqueville de siéger avec lui à l'extrême droite où se retrouvaient les inclassables, voire ceux qui, par oubli, n'avaient pas retenu de place. Sur les conseils de Beaumont, Corcelle était revenu de cette idée.

constances lui a arrachées. J'ai dit que je m'assoirais au centre gauche, j'aurai de la peine à faire comprendre qu'on puisse avoir les opinions du centre gauche en habitant la droite. Du moins je le crains, peut-être il est vrai avec exagération. Avant de me déterminer je voudrais du moins sonder le terrain et savoir si la place que vous me proposez ne me fera pas faire une mauvaise querelle. Ne serait-il pas possible de demeurer encore quelques jours dans le statu quo? avec mon nom au centre gauche et votre note à la droite. Je tâcherai d'ici là de consulter quelques-uns de mes amis patriotes-paysans. Ce sont ceux-là que je crains. Ils ont de bonnes intentions, mais des têtes de bois, et je n'ai pas été jusqu'à présent sans m'apercevoir que leurs préventions sont *engourdies,* mais non pas tuées. J'en juge par les supplications qu'ils me font tous les jours pour monter à la tribune dès le premier moment de mon entrée à la Chambre, chose que je ne veux point faire, comme vous pouvez croire. Il leur tarde de pouvoir dire à leurs amis : « *Vous voyez que nous ne nous étions pas trompés!* » Toute cette petite affaire me cause une vive contrariété. Car, d'une autre part, que diable voulez-vous que j'aille faire tout seul au centre gauche à côté de ce gros ballon rempli de vent qu'on nomme Sauzet[3]? J'aimerais mieux me battre en champ clos contre chacun de mes électeurs. Du reste, j'y verrai plus clair dans peu de jours, si vous pouvez attendre jusque-là.

Je trouve comme vous qu'il serait bon d'être à Paris. La nécessité ne m'en paraît pas cependant fort pressante, attendu que cette fois l'imprévu est renfermé dans des limites assez étroites. Ce qui me tient ici, c'est indépendamment de quelques engagements qu'il a fallu contenter, le besoin *extrême* de repos après les agitations de l'élection et avant les agitations de la session. La première condition pour agir est de vivre, vous ne l'ignorez pas, et dans ce moment j'avoue que je remplis cette condition indispensable fort incomplètement. Je ne retournerais donc immédiatement à Paris que si ma présence y était absolument nécessaire.

Je vous quitte pour écrire de nouveau à plusieurs de mes amis et en aller voir quelques-uns.

Mille amitiés bien tendres

Alexis.

P.-S. Je ne vous parle point politique parce qu'il y aurait trop à en dire. Notre rôle prochain me paraît devoir être *de soutenir le nou-*

3. Jean-Pierre, dit Paul Sauzet, avocat lyonnais, avait paru comme défenseur dans le procès des ministres de Charles X. Élu député en 1834, il devait constituer avec Lamartine et Janvier le « parti social ». De l'opposition légitimiste, il passait au centre gauche et fit partie des 213 qui votèrent contre Molé en 1838. Réélu en 1839, il entreprenait une longue carrière de président de l'Assemblée.

veau ministère, sans devenir ses hommes[4]. Je crois de plus que nous devrons nous appliquer à faire le plus de connaissances possibles et le plus vite possible avec tous les députés nouveaux auxquels nous supposons quelque sympathie avec nous. Il y a, je crois, une soixantaine de députés nouveaux. C'est là, surtout, je pense, qu'est notre avenir. Il faut tâcher de faire quelque chose de réellement nouveau, tout en fuyant de toutes nos forces les fadaises du parti social[5]. Tout ce que je vous dis là est bien incomplet, mais vous y verrez la direction présente de ma pensée. Je voudrais que la vôtre prît la même route.

A.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

38. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

Mardi midi [12 mars 1839]

Je vous ai déjà écrit ce matin, mon cher ami; votre lettre m'engage à vous récrire encore. Je suis très contrarié pour les raisons déjà indiquées de ne pas être au centre gauche non pas pour l'effet à Paris, mais pour l'effet en Basse-Normandie. Vous êtes un vrai parisien, mon bon ami, si vous vous imaginez que toutes les petites révolutions qui ont eu lieu dans l'intérieur du centre gauche soient parvenues jusqu'à l'intelligence de nos paysans. Cela n'est pas. Le nom de *gauche* seul reste dans leur mémoire. Et c'est ce mot-là que je voulais accoler à mon nom et qui y serait ensuite resté attaché jusqu'à la vie éternelle. D'une autre part, j'approuve très positivement que vous ayez ôté mon nom d'à côté de votre Paillard[1]. C'est

4. En fait, il ne devait y avoir de véritable ministère que le 12 mai. En attendant, Louis-Philippe chercha à en constituer un à sa dévotion en manœuvrant contre les coalisés. Il devait faire successivement appel à Soult et à Broglie qui se récusèrent. Finalement, le 31 mars, fut constitué un ministère provisoire sans président avec Gasparin, Girod de l'Ain, Montebello, Cubières, Tupinier, Parent et Gautier. L'insurrection du 12 mai organisée par l'association secrète « la Société des Saisons », laquelle avait succédé à « la Société des Familles », devait contraindre le roi à former un ministère ce jour-là avec Soult à la présidence et aux Affaires étrangères, ce qui lui assurait un ministère selon ses désirs.

5. Le parti de Lamartine.

38. - 1. Paillard-Ducléré était beau-frère de Montalivet, lequel avait été lié à Le Marois, même si celui-ci, contre ses promesses, avait voté contre Molé en janvier. Il apparaissait comme ministériel. On comprend la réac-

un détestable voisinage. D'une autre part aussi, je n'approuve pas la situation ambulatoire indiquée par Beaumont [2]. Assez de nuages, le temps du grand jour est venu. D'une autre part encore, le voisinage de Lamartine [3] et de quelques légitimistes à la droite m'offusque beaucoup et offusquera encore plus mes électeurs. Mais entre plusieurs maux, il faut choisir le moindre. Retenez donc ma place à la droite, s'il est décidément impossible de se caser, ne fût-ce que pendant un temps, au centre gauche, mais ailleurs qu'à côté de ce Paillard, beau-frère d'un autre paillard, dont le contact serait plus fâcheux encore [4].

Votre lettre me détermine aussi avec une de Beaumont [5] à hâter mon retour. Je serai à Paris au moins huit jours avant l'ouverture. Je dis une lettre de Beaumont, non que Beaumont me conseille de revenir, au contraire, mais il me dit qu'il va imprimer et je voudrais pouvoir au besoin lui donner quelques avis. Car son livre devient une immense affaire [6].

Tous les propos dont vous me parlez m'impatientent mais ne peuvent avoir de gravité à mes yeux, parce que nous touchons au moment de l'action. Seulement je trouve indécent de la part de gens bien élevés comme M. Lanjuinais [7] de demander si je suis ministériel, quand j'ai déclaré plusieurs fois le contraire à la face du pays. Mes passions ne sont pas, il est vrai, excitées contre ce ministère. J'ai avec son chef des liaisons anciennes que je ne prétends ni nier ni expliquer [8]. Mais depuis quand ne peut-on pas

tion de Tocqueville après son élection contre Le Marois et ses propres rectifications adressées au *Journal des Débats*.

2. Cf. la lettre où Beaumont écrivait à Tocqueville le 8 mars 1839 : « Il me paraît surtout pour vous moins fâcheux de ne point avoir de place retenue d'avance que d'en retenir une qui vous poserait mal ou incomplètement. Ce qui me paraît important, c'est que le jour où vous paraîtrez publiquement dans la Chambre on vous voie y prendre place à côté des hommes avec lesquels vous devez voter, sauf à vous asseoir ailleurs un instant après si, à cette place où l'on vous verra, il n'y a pas où s'asseoir. » (O.C., t. VIII, vol. 1, lettre 104, pp. 361-362.)

3. Si jusque-là Lamartine se vantait de siéger « au plafond », avec la nouvelle législature il allait se retrouver à l'extrême droite.

4. C'est-à-dire Montalivet.

5. Dans sa lettre du 8 mars (cf. O.C., t. VIII, vol. 1, lettre 104, pp. 360 et *sq.*). Beaumont conseillait à Tocqueville de n'arriver que pour le 25 mars, date de l'ouverture de la petite session.

6. De fait, dans sa lettre du 8 mars, Beaumont fait allusion à ses démarches auprès de l'éditeur Gosselin pour la publication de son ouvrage sur l'Irlande.

7. Victor-Ambroise, comte Lanjuinais (1802-1869) allait devenir l'ami de Tocqueville et appartiendrait avec lui à l'opposition dynastique modérée. Ils se retrouveraient dans le cabinet Barrot en 1849, après avoir collaboré, en 1844, avec Corcelle, au *Commerce*.

8. C'est au ministère Molé que fait allusion Tocqueville. Même s'il n'était

avoir de l'amitié pour l'homme et repousser le ministre? Telle est exactement ma situation et c'est la situation que je prétends garder, car vous devez concevoir que je n'entre pas nouveau aux affaires pour y apporter de vieilles haines et d'anciennes rancunes que rien ne justifierait de ma part. Le ministère après l'amnistie[9] m'a proposé la candidature, je l'ai refusée; il me l'a proposée il y a un mois, je l'ai refusée. Je ne serais point entré à la Chambre pour le soutenir, je n'y entrerai pas en lui faisant la guerre, puisqu'il n'existe plus et que la guerre que je lui déclarerais maintenant aurait, surtout de ma part, un caractère peu généreux et peu honorable.

Je vous embrasse à deux bras

T.

Mardi midi.

A Monsieur
Monsieur Francisque de Corcelle
28, rue d'Anjou-Saint-Honoré
Paris.

Cachets de la poste :
Valognes, 12 mars 1839
Paris, 14 mars 1839.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

39. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

Valognes ce 18 mars 1839.

Je n'ai pas besoin de vous dire, mon cher ami, avec quelle extrême joie nous avons appris le nouveau bonheur qui vous arrive. Je dis *nous,* car ma femme a été au moins aussi contente que je pouvais être satisfait[1]. Aussitôt après avoir reçu votre lettre, j'ai

pas possible à Louis-Philippe de le rappeler, il demeurait encore la référence. Sans toujours tenir sur lui des propos amènes, Tocqueville gardait une certaine estime à Molé.

9. L'amnistie « à tous les individus détenus pour crimes ou délits politiques » était celle de l'ordonnance du 8 mai 1837. Il s'agissait alors d'une mesure d'apaisement, destinée à relever le crédit et la popularité du ministère, prise à l'instigation de Molé, chef du cabinet, à l'occasion du mariage du duc d'Orléans. Si cette mesure fut bien reçue par la gauche, elle le fut moins bien par les doctrinaires.

39. - 1. Le 10 mars était né le second enfant de Corcelle, Gilbert, qui devait décéder prématurément le 7 juin 1847.

couru à sa chambre et nous nous sommes embrassés de bien bon cœur en l'honneur du nouveau-né. Quoique je sois bien près de mon retour à Paris, je n'ai pas voulu attendre ce moment-là pour vous exprimer combien nous sommes heureux de votre joie.

Du reste, cette lettre est en vérité inutile. Je pars demain matin et je serai après-demain soir à Paris. Jeudi matin j'irai vous voir, ainsi que notre ami que je voudrais tant pouvoir appeler notre collègue [2].

A propos de députation et d'intérêts électoraux je vous dirai que ce que j'avais prévu arrive. L'annonce de mon siège à droite fait un détestable effet; si mauvais que je ferai des efforts extrêmes à mon arrivée à Paris pour trouver, ne fût-ce qu'un trou, à gauche, c'est-à-dire au centre gauche. La droite aux yeux de tous nos campagnards est restée le côté droit de la Restauration. C'est une impression fort stupide, mais contre laquelle dans ma situation il serait très dangereux de vouloir lutter. La prochaine session sera probablement très courte; je n'aurai peut-être aucune occasion d'y parler. Le seul signe extérieur qui restera de mon passage à la Chambre serait alors mon siège à droite. Il ne faut pas laisser mes adversaires exploiter pendant aussi longtemps ce fait-là. Mes premiers efforts en arrivant à Paris tendront donc à obtenir, ne fût-ce que pour la session, une place au centre gauche. Il m'est venu ce matin une idée. Il me paraît évident qu'un ou plusieurs ministres seront pris de ce côté de la Chambre. Il doit être possible de s'emparer aussitôt de leur siège, quitte à s'obliger à le rendre à l'époque toujours plus ou moins prochaine où le grand homme sera redevenu un simple législateur. Ceci me semble la seule ressource qui reste.

Adieu, je vous embrasse du fond de mon cœur. Mille amitiés et mille hommages à Madame de Corcelle.

A. de Tocqueville.

P.-S. Le langage des journaux que je viens de lire me fait croire que le ministère est enfin formé [3]. Ne perdez donc pas de temps je vous prie pour voir si ce que je disais plus haut est praticable. La chose a de l'importance, croyez-le.

A Monsieur
Monsieur Francisque de Corcelle
28, rue d'Anjou-Saint-Honoré
Paris.

2. Beaumont qui venait d'échouer aux élections à Saint-Calais.

3. Il ne s'agissait en fait que du ministère provisoire sans président qui ne serait officiellement formé que le 4 avril, date de l'ouverture de la session; cf. ci-dessus, lettre n° 37, n. 4.

Cachets de la poste :
Valognes, 18 mars 1839
Paris, 20 mars 1839.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

40. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

[Fin mai ou début juin 1849?][1].

Mon cher ami, j'ai entendu dire qu'une des premières questions qui se présenteront dans nos bancs sera relative au crédit supplémentaire à accorder pour la Guerre du *Mexique* et celle de *Buenos-Ayres*. Il y aura peut-être là quelque chose à dire. Si vous avez quelques documents *quelconques* sur ce qui a amené ou accompagné ces expéditions, veuillez, je vous prie, m'en faire part.

Tout à vous

A. de Tocqueville.

Monsieur Francisque de Corcelle
Paris.

Manuscrits de la bibliothèque de Caen, in-folio 178, pièce page 146. — Lettre inédite.

40. - 1. Les allusions à la double guerre menée par la France contre le Mexique et l'Argentine permettent de situer cette lettre des semaines qui précédèrent la discussion à la Chambre le 19 juin 1839 sur un amendement pour couvrir le déficit annuel et le coût de la continuation des opérations navales en Amérique, Tocqueville et Corcelle faisant alors leurs premières armes de députés.

L'intervention contre Buenos Aires à partir de février 1838 avait pour cause lointaine le rejet par l'Argentine de diplomates français à la suite de l'instauration du régime Rosas que Louis-Philippe avait pourtant reconnu dès 1835. Malgré une tentative de médiation anglaise, la France avait fait le blocus de Buenos Aires et emporté une forteresse. Conjointement elle menait une action contre le Mexique qui refusait de compenser les pertes que la France avait subies du fait de l'abolition de l'esclavage. L'amiral Baudin avait été envoyé comme négociateur et devant l'échec de ses négociations avait pris le fort de Saint-Jean d'Ulloa devant la ville de Vera Cruz le 27 novembre 1838. La reddition du fort et de la ville avait eu un grand retentissement en Europe.

Cette double campagne amena de vives discussions à la Chambre. La nouvelle Assemblée devait adopter l'amendement le 19 juin en faveur du coût des opérations mais à condition que la paix soit conclue. Malgré une convention signée le 29 octobre 1840, les difficultés devaient perdurer et aboutir à un second blocus de Buenos Aires en 1845 par la France et la Grande-Bretagne.

40 bis. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

Vendredi matin [21 ou 28 juin 1839][1].

Mon cher ami, comme l'affaire d'Orient ne vient que lundi, il est bien inutile que vous vous dérangiez ce matin pour venir me voir. Mais je vous attends toujours pour dîner. Je crois qu'avec Urquhart[2] nous aurons Lamoricière de sorte que les nationalités turques et arabes se trouveront en présence.

Mille et mille amitiés

Alexis de Tocqueville.

Vendredi matin.

Monsieur
Monsieur Francisque de Corcelles
Paris

Manuscrits de la Yale university Library. — Lettre inédite.

41. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

[4 septembre 1839.]

Non sans doute, mon bon ami, ce n'est pas par refroidissement que je ne vous écrivais pas. Nous sommes liés, Dieu merci, pour la vie. Je vous en veux même d'avoir fait une supposition

40 *bis*. - 1. La question d'Orient fut discutée à la Chambre en 1839, 1840 et 1841. Mais Lamoricière ne se trouvait en France que lors de la première discussion en 1839. Le rapport Jouffroy sur la question d'Orient fut lu le lundi 24 juin 1839 et la discussion fut ouverte le lundi 1er juillet. On peut donc dater cette lettre du 21 ou du 28 juin.

2. David Urquhart (1805-1877) avait effectué pour la Grande-Bretagne diverses missions en Turquie. De septembre 1835 à mars 1837, il fut secrétaire d'ambassade à Constantinople. Son hostilité à la Russie le fit rappeler et il dirigea alors la revue diplomatique *Portfolio*. Il avait la réputation d'être un turcophile acharné et publia plusieurs études sur le Moyen-Orient.

semblable. Vous n'avez pas besoin de mes lettres pour savoir que je vous aime de tout mon cœur. Mon silence a tenu à mille autres causes. D'abord à un peu de contrariété contre vous. Lorsque je suis arrivé à Paris il y a un mois et que j'ai vu le manifeste électoral qu'on publiait en notre nom [1], j'ai senti un désir extrême de savoir ce qui en réalité s'était passé au sein de la conférence dont nous faisions partie. J'ai cru que j'allais trouver ou recevoir une lettre de vous dont j'aurais eu grand besoin pour me piloter au milieu des difficultés que me créait ce manifeste. Je n'avais pas le temps de vous écrire de manière à recevoir votre réponse à Paris; j'ai donc fait, après l'avoir communiquée à Barrot et à Chambolle, la lettre au *Siècle* [2] et je suis parti pour Tocqueville. Une fois ici, j'ai été accablé à un point tel que je suis sûr que vous ne pouvez pas vous en faire une idée. Les visites, le rapport sur l'abolition de l'esclavage [3], et enfin mon misérable livre [4], que je ne terminerai, je crois, jamais, m'ont pris toutes mes minutes. Ne m'en voulez donc pas, je vous en supplie, et surtout ne concluez jamais en pareille occurrence que j'ai moins d'amitié pour vous; c'est un enfantillage, qui me ferait de la peine. Et ce n'est pas le sentiment qu'il faut nous causer.

Vous pouvez vous apercevoir qu'en ce moment même je suis bien pressé. Je veux tâcher cependant de vous dire les deux ou trois choses principales.

Quant au tonnerre, le journal a fait le mal un peu plus grand qu'il n'a été réellement [5]. La foudre est en effet tombée chez nous et à côté de notre chambre; elle a circulé autour des lits de sept personnes et rempli le château tout entier d'une effroyable odeur de

41. - 1. On lira l'intégralité de cette lettre dans la *Correspondance Tocqueville-Beaumont* (O.C., t. VIII, vol. 1, p. 373, n. 2. Sur l'ensemble de cette affaire, *id.*, lettres 106, 107 et 108). En juillet, un « comité de l'opposition de gauche » avait été constitué autour de Barrot pour « préparer par une enquête l'examen de la question de la réforme électorale » (*Le Nouvelliste* du 26 juillet). Le 31 juillet, un article du *Siècle*, tout en marquant que la réforme n'était pas urgente, avait énoncé les principes d'un accord au sein de ce comité (pas de cens d'éligibilité, indemnité de 20 francs par jour pendant les sessions, incompatibilités, etc.). Dans une lettre au *Siècle* publiée le 2 août, Tocqueville contestait le caractère définitif des « principes » exposés dans l'article du 31 juillet, lui-même se démarquant de tel ou tel de ces principes.

2. Cf. note 1 ci-dessus.

3. A la suite d'une proposition de loi déposée par Tracy pour abolir l'esclavage dans les colonies, la Chambre avait constitué une Commission dont Tocqueville avait été élu rapporteur. Il avait achevé sa tâche dès le 23 juillet. Ce rapport est publié dans le vol. 1 du t. III des O. C., pp. 41-78.

4. La deuxième partie de la *Démocratie en Amérique*.

5. Dans sa lettre à Royer-Collard du 3 septembre 1839, Tocqueville donne plus de détails sur les dégâts et effets de la foudre; cf. *Correspondance Tocqueville-Royer-Collard*, O.C., t. XI, lettre 38, p. 85.

soufre, mais les dégâts n'ont pas été très graves. Le tonnerre a cassé de vieilles fenêtres que nous allions remplacer et enlevé sur le toit quelques centaines d'ardoises, ce qui ne sera pas très cher à rétablir. Nos santés n'ont point souffert.

Je suis très contrarié que vous n'ayez pu lire ma lettre au *Siècle*. Elle a été cependant insérée dans plusieurs journaux. J'ai longtemps hésité à l'écrire. J'aurais voulu que vous fussiez là pour me donner un bon avis. Je crois, du reste, de plus en plus, que, dans ma situation, elle était nécessaire. Il faut être net en politique plus qu'en toutes choses. Le manifeste du *Siècle* et le nom de la plupart de ceux qui y figuraient me mettaient au-delà de mon opinion réelle. Je ne veux que deux choses, quant à présent, en fait de loi électorale, la destruction des petits collèges et l'introduction de la seconde liste du jury. Je l'avais déclaré d'avance très catégoriquement à Barrot et à Chambolle et c'est à ce titre seul que j'avais consenti à venir dans la conférence. Quant à l'abaissement du cens, à l'introduction des officiers de la Garde nationale et à l'indemnité des députés, à l'expulsion de presque tous les fonctionnaires de la Chambre, j'avoue que ce sont là des réformes que je ne puis croire opportunes et je n'imagine pas que vous soyez sur ce point fort loin de mon opinion. J'ai donc écrit ma lettre afin de me *particulariser* et de bien établir ce que j'adoptais du nouveau programme et ce que j'en repoussais. Bien m'a pris, du moins quant à l'intérêt d'élection. J'aurais été assez mal reçu ici sans ma lettre. Mais elle a rétabli les choses. Je suis, quant à présent, au mieux avec mes électeurs. Ce qui m'a amusé en lisant votre lettre, c'est qu'elle me reproduisait sur ce point absolument mon histoire. J'ai été aussi présider une distribution de prix. J'ai fait une petite harangue improvisée qui a eu grand succès et le soir j'ai eu la même sérénade. Malheureusement, là s'arrête la similitude. Je n'ai pas le moyen d'arriver au conseil général et je suis réduit à n'en avoir pas le désir, car tous les titulaires actuels sont mes amis.

Ce que vous me dites de votre bonheur m'émeut et me charme. Pourquoi ne seriez-vous pas heureux ainsi longtemps ? Assurément personne n'est plus fait pour l'être et n'a plus de raison de l'être que vous et Madame de Corcelle[6]. Je serais aussi fort content de mon sort si je n'étais rongé par la crainte de ne pas finir mon livre à temps. Mais cette préoccupation empoisonne tout le plaisir que je ressens d'ailleurs à me replonger au milieu d'idées générales après avoir langui plusieurs mois parmi les misérables petits faits particuliers de la session dernière. Cette préoccupation jointe au travail me rend, du reste, en ce moment, comme étranger à ce qui se passe dans le monde. Je ne sais où en est le ministère, où il va,

6. A cause du petit Gilbert né le 10 mars précédent.

ce qu'il veut[7]. Je lis à peu près le journal et c'est tout. C'est un état forcé, presque maladif mais dont la nécessité est absolue. Si je veux y échapper, je ne publie pas mon livre. Et il faut, quoi qu'il arrive, le publier.

Nous avons ici depuis quatre ou cinq jours Ampère qui veut bien paraître content de la vie qu'il y mène[8]. Cependant, notre habitation n'est vraiment pas dans ce moment présentable. Les ouvriers la remplissent; depuis le soleil levant jusqu'à la nuit ils y font un vacarme effroyable, sans compter les saletés et la poussière qu'ils nous amènent. Ampère paraît supporter héroïquement tous ces inconvénients qui commencent à nous devenir insupportables à nous-mêmes, malgré notre qualité de propriétaires. Je n'ai pas besoin de vous dire que sa société nous est très agréable. Vous connaissez l'homme. Je crois que son intention est d'ajouter un mot à cette lettre.

Adieu, mon bon ami, je vous quitte bien que j'aie encore un grand nombre de choses à vous dire, parce qu'il faut que je me remette au travail.

Je ne sais plus ce que devient Combarel[9]. Il s'est attiré par une

7. Le ministère Soult, constitué le 12 mai ne devait durer que jusqu'au 21 février 1840. Il ne satisfaisait personne, à droite comme à gauche. Il assura les affaires courantes, notamment le vote sans difficulté des fonds secrets et celui du budget.

8. C'était le premier séjour que faisait Ampère à Tocqueville.

9. C'est sans doute dans les colonnes de faits divers du *Journal des Débats* du 17 août 1839 qu'il faut trouver le détail de cette « imprudence » dont Combarel fut le héros. Les initiales C. L. permettent d'identifier Combarel avec une très grande probabilité : « Un accident qui pouvait avoir les plus funestes conséquences est arrivé hier sur le canal Saint-Denis. Voici le fait. Une société d'avocats et d'hommes de lettres se livrait au délassement de la pêche à la ligne sur le canal; plusieurs d'entre eux, moins exercés ou plus malheureux, n'avaient pas beaucoup contribué à remplir le filet commun. Vers cinq heures du soir, MM. W... et C.L... se détachant de la société allèrent se placer sur le talus du pont de l'île Saint-Denis, au bas de l'écluse. Il y avait à peine une demi-heure qu'ils étaient en cet endroit lorsqu'un fort bateau chargé de pierres de taille et traîné par trois chevaux, se présenta pour remonter l'écluse. M. C. L... qui l'aperçut le premier n'eut que le temps de crier à M. W. de se garer. Puis il se coucha sur le talus pour passer lui-même sous la corde; mais par une manœuvre maladroite du conducteur, la corde s'enveloppa autour de lui et le précipita au milieu du courant. M. W. avait déjà ôté sa redingote pour aller à son secours. Mais, par une heureuse présence d'esprit, M. C. L..., qui ne sait pas nager, s'était accroché à la corde au fond de l'eau. Le charretier fouetta ses chevaux; cette corde se tendit et il put ainsi regagner le rivage. On s'empressa de lui donner les secours que réclamait sa submersion, et peu d'instants après, il put rire avec ses amis de cet accident. »

Le Courrier français publie la même nouvelle dans sa livraison du 18 août.

Bien que ni avocat ni homme de lettres, Matthieu Combarel de Leyval, qui semble bien avoir été le héros de cet incident, était député de Riom.

imprudence bien inutile un article fort piquant et qui lui donne un visage ridicule. En somme c'est un grand étourdi et j'ai bien peur qu'il [ne] reste tel.

Adieu encore une fois; je vous embrasse du fond de mon cœur. Présentez mes hommages et les tendres amitiés de ma femme à Madame de Corcelle.

A Monsieur
Monsieur Francisque de Corcelle
à Essay
par Le Mêle-sur-Sarthe (Orne).

Cachets de la poste :
Cherbourg, 4 septembre 1839
Caen, 5 septembre 1839
Alençon, 6 septembre 1839
Le Mesle-sur-Sarthe, 6 septembre.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

42. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

Tocqueville ce 19 octobre 1839.

Je m'empresse, mon cher ami, de répondre à la longue et intéressante lettre que j'ai reçue, il y a deux jours, de vous. Je vois avec un plaisir extrême que nous nous entendons parfaitement bien sur cette grande question de la réforme électorale [1], qui est soulevée assez intempestivement, suivant moi, au milieu de l'indifférence réelle du pays sur ce point. J'ai trouvé votre lettre à M. Barrot d'une grande force [2]. Le seul reproche que j'aurais à y faire, ce serait un peu trop de vivacité d'expression dans les critiques, du reste, très justes. Je n'ai pas été à même de faire une démonstration semblable auprès de Barrot, parce que je n'ai pas reçu la même missive que vous. On m'a transmis seulement le factum publié dans les journaux; plus une circulaire imprimée signée d'Isambert [3]. Ces pièces

Entré en même temps que Tocqueville à la Chambre, il devait devenir l'un de ses amis.

42. - 1. Cf. ci-dessus lettre n° 41.

2. Pas plus que dans les papiers de Barrot aux Archives nationales il n'existe, pour cette période, de lettre de Corcelle à Barrot dans les archives Harcourt-Corcelle. Il est assez étonnant que Corcelle n'ait pas gardé un double de cette lettre à laquelle il fait allusion dans une lettre du 17 novembre 1839 à un de ses familiers.

3. François-André Isambert (1792-1857), avocat libéral, assez anticlérical, appartenait à ce comité pour la réforme électorale dont *Le Nouvel-*

m'étaient envoyées comme député; mais rien n'annonçait qu'on me les eût transmises comme membre du comité. J'ai trouvé, comme vous, qu'il y avait dans le factum beaucoup de choses que je ne pouvais approuver. Il était de plus trop précis et trop vague. Trop vague pour passer immédiatement à l'action, trop précis pour admettre la délibération. J'ai trouvé, ainsi que vous, qu'on traitait bien lestement la théorie du vote à deux degrés; j'ai été irrité, je l'avouerai, qu'on ameutât contre elle à dessein les basses et mauvaises passions démocratiques de notre pays. J'en dirai autant *du salaire*. Il était indigne de M. Barrot de faire ressortir que l'état actuel constituait un privilège pour les riches et de le faire avec cette âpreté *épicière*. Ce sont là, je le répète, des sentiments et des idées qui ne me paraissent pas dignes de lui. Je dis de lui, car je ne serais pas étonné qu'il ne fût l'auteur du factum. Après avoir fait ces reproches à cette pièce, je dois dire cependant que je lui trouve, en masse, un ton de modération qui ne me déplaît point. Mais, en somme, la gauche me paraît s'être engagée là sur un très mauvais terrain, où elle livrera le combat seule et avec désavantage. Je ne sais si toute la France ressemble à nos contrées, mais je vous assure que, parmi nous, l'extension des droits électoraux n'est point désirée; je ne puis croire que la Chambre ne se montre pas fort froide sur un pareil sujet. Cette discussion a produit un effet que, moi, je trouve bon, parce qu'il y a dans la gauche un grand nombre d'hommes avec lesquels je voudrais pouvoir marcher plus tard, mais qui, pour le moment, est une cause d'affaiblissement pour l'opposition : c'est la séparation que cette question électorale vient d'opérer entre l'extrême gauche et la gauche. Les voilà bien et dûment séparées, et je m'en réjouis sincèrement pour ma part.

Comme vous, mon cher ami, je suis attristé de notre avenir parlementaire. Je ne vois approcher l'ouverture des Chambres qu'avec ennui et dégoût, parce que je n'aperçois rien dans la situation qui puisse permettre d'espérer que nous fassions dans cette cohue quelque chose de mieux que l'année dernière et qui nous honore réellement à nos yeux et à ceux du pays. Vous l'avouerais-je dans la sincérité de mon cœur? Je regrette vivement d'être à la Chambre.

liste du 26 juillet avait donné la liste des noms où figurait celui de Tocqueville. Celui-ci ne devait assister qu'à la première réunion; cf. sa lettre à Beaumont du 4 août 1839 (O.C., t. VIII, vol. 1, lettre 107, p. 370) où il se plaint de pressions qu'avaient exercées sur lui Chambolle et Barrot.

Le « factum » dont parle ici Tocqueville semble avoir eu pour auteur O. Barrot. Il s'agissait d'un projet de réforme électorale du Comité de la gauche. Il avait été publié le samedi 5 et le dimanche 6 octobre dans *Le Siècle*.

Le système du vote à deux degrés auquel était favorable Tocqueville consistait en ce que les électeurs élisent de « grands électeurs », ceux-ci devant élire les députés.

Je ne conçois pas l'ardeur avec laquelle je désirais y être, il y a un an. Car, de croire qu'on y peut faire quelque chose de bon, c'était en vérité une folie. Heureusement l'avenir et un long avenir nous reste vraisemblablement, mais le présent est bien dur à passer. J'aimerais cent mille fois mieux un état de révolution que la misère où nous sommes et dont je ne vois point par où nous pourrons sortir. Entrer dans un parti par ambition de place, par camaraderie, par irritation contre le voisin, je ne saurais le faire, ma nature s'y refuserait, lorsque ma volonté m'y inclinerait. Je vais donc recommencer le même métier que l'année dernière, c'est-à-dire un je ne sais quoi qui n'est ni de l'adhésion ni de l'opposition, qui ne donne point d'amis non plus que d'adversaires, pauvre situation s'il en fut jamais, mais dont, quant à présent, je le confesse, je ne vois pas l'issue. Ne verrons-nous donc jamais s'élever de nouveau le vent des véritables passions politiques, mon cher Corcelle, de ces passions violentes, dures, cruelles quelquefois, mais grandes, désintéressées, fécondes; ces passions qui sont l'âme des seuls partis que je comprenne et auxquels je me sentirais volontiers disposé à livrer mon temps, ma fortune et ma vie. Je ne m'accoutume point à ce que nous avons sous les yeux. Je ne m'y accoutumerai jamais.

J'aime à épancher ainsi mon âme dans la vôtre, parce que tout ce que je sens sur ce point vous le sentez, mais moins vivement que moi, je crois. Vous êtes plus patient que moi. Le temps a toujours été pour moi comme un mur contre lequel je vais à chaque instant me casser la tête.

Je ne sais ce que Rémusat veut dire avec sa hardiesse en fait d'esclavage[4]. Sur ce point, il faut s'entendre. Il proposait de petites mesures insignifiantes en apparence, mais dont le résultat inévitable eût été d'amener l'affranchissement sans indemnité et en ruinant les colonies. Moi, d'accord du reste avec la Commission, je propose une série de mesures très graves qui ont pour objet de sauver les colonies tout en donnant la liberté aux esclaves[5]. J'avoue que j'ai

4. François-Marie-*Charles* comte de Rémusat (1797-1875), député de Muret, appartenait depuis sa fondation en 1834 à la Société pour l'abolition de l'esclavage présidée par le duc de Broglie. Le 12 juin 1838 il avait fait un rapport au nom de la commission chargée de l'examen de la proposition de l'économiste H. Passy « sur le sort des esclaves dans les colonies françaises ». Ce rapport, publié par la Société sous le n° 9, était dans l'ensemble très modéré et assez vague. Tout en se prononçant pour l'abolition de l'esclavage, il est dit que « l'abolition immédiate et complète de l'esclavage serait prématurée » en même temps qu'on donne quelques conseils : développer la religion, l'éducation primaire et le mariage légal afin de favoriser l'abolition en moralisant les Noirs; favoriser le pécule du « Noir » en en faisant une institution légale et ainsi faciliter le rachat dont on fera un droit pour l'esclave...

5. Le 23 juillet, Tocqueville avait publié son « rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner la proposition de M. de Tracy, relative

évité avec grand soin toutes les déclamations inutiles; je n'ai écrit qu'avec une seule idée, dire ce qui était le plus utile pour faire comprendre la question à la France, sans irriter inutilement les colonies. Je me rends cette justice sans hésiter, que je n'ai jamais pensé aux louanges de la presse et sans cesse au résultat à atteindre. Je doute un peu entre nous que Rémusat en ait fait autant et peut-être que, malgré son esprit, qui est très grand et très fin, est-il hors d'état de comprendre qu'on agisse ainsi et cherche-t-il curieusement à l'heure qu'il est quel est l'intérêt particulier qui a pu me faire agir dans la rédaction de ce rapport. Du reste, il vous sera envoyé comme député, jugez-le et mandez-moi sincèrement ce que vous en pensez. C'est de gens comme vous que je veux être compris.

Adieu, mon cher ami, je vous embrasse très tendrement et je me réjouis de plus en plus à l'idée que nous allons vivre presque dans la même rue[6], comme nous nous asseyons sur le même banc.

Votre femme a écrit à la mienne une lettre qui a touché et charmé celle-ci plus que je ne puis dire.

A Monsieur
Monsieur Francisque de Corcelle
Député de l'Orne
Le Mêle-sur-Sarthe (Orne).

Cachets de la poste :
Barfleur, 20 octobre 1839
Caen, 21 octobre
Alençon, 22 octobre
Le Mesle-sur-Sarthe, 22 octobre 1839.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

43. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

[Paris ce 14 novembre 1839.]

J'arrive à Paris, mon cher ami, et je trouve une lettre de vous qui m'est renvoyée de Tocqueville. Vous me faites des reproches

aux esclaves des colonies ». On en trouvera le texte dans O.C., t. III, vol. 1, pp. 41-111; cf. l'introduction à ce volume, pp. 9-11 et 17-20.

6. Comme tout le « clan La Fayette », Corcelle habitait rue d'Anjou-Saint-Honoré, près de la Madeleine, et Tocqueville, dès les derniers mois de 1839, 11 rue de Castellane, également dans le quartier de la Madeleine.

assez mérités sur mes jérémiades. J'avoue qu'en vous écrivant l'autre jour j'avais mal à l'estomac et que ce petit accident très vulgaire a mêlé un peu trop de noir à mes couleurs [1]. Mais, d'une autre part, je vous reconnais pour le plus grand peintre de l'époque, si vous pouvez me faire du temps présent un tableau qui anime et qui élève. Je vous en défie, mon cher Maître; malgré tout votre talent, vous n'en ferez jamais que ce que cela est, une chose petite, décolorée et plate. Mais vous rentrez dans votre droit et dans la réalité lorsque vous dites que cela ne doit pas empêcher d'agir honnêtement et énergiquement. En cela, vous avez mille fois raison et, Dieu aidant, vous me verrez, j'espère, faire de compagnie avec vous l'un et l'autre. Il y a des positions honnêtes et honorables à prendre et à garder dans le monde politique. Tout ce que je veux dire, c'est que tant que les circonstances ne changeront pas, et un accident peut les faire changer, il n'y a pas moyen d'y trouver des positions très utiles ni surtout glorieuses. Et je le regrette, car je sens au fond du cœur quelque chose qui me dit sans cesse, que si les événements permettaient d'apporter à la politique les grandes passions politiques, je ne manquerais pas à moi-même ni à ma cause. Que votre amitié pardonne cette fusée d'orgueil.

J'ai appris avec un plaisir que je ne puis vous dire, en arrivant ici, que la candidature de notre ami Gustave prenait, grâce à vous, une bonne tournure [2]. Ne vous endormez pas, je vous prie, et si de mon côté je pouvais, ce que malheureusement je ne crois pas, être utile à quelque chose, n'hésitez pas à me faire coopérer à cette entreprise. C'est la seule planche de salut qui reste à G. et, s'il ne peut s'en servir, j'augure qu'il se passera plusieurs années sans qu'il entre à la Chambre. S'il y pénètre cette fois, ce sera assurément par votre fait et je m'en réjouis doublement. D'abord à cause de la chose en elle-même; ensuite parce qu'elle prouve la juste considération dont vous jouissez dans votre pays, ce qui, du reste, me revient de tous les côtés. Je n'ai aussi de ce côté-là que des motifs de satisfaction. Je suis très content de ce que j'ai recueilli dans mon séjour à Tocq.

43. - 1. Malgré le mois qui sépare presque cette lettre de Tocqueville de la précédente, il semble bien que par ses « jérémiades » il fasse allusion au passage qu'on trouve dans sa lettre du 19 octobre sur son dégoût d'être député et sur ses doutes quant à une action politique possible ou efficace, à moins qu'il ne s'agisse d'une lettre postérieure qui n'aurait pas été conservée par Corcelle; cf. ci-dessus, pp. 138-139.

2. Après son échec de mars aux élections, Beaumont avait espéré, en août, pouvoir entrer à la Chambre en lieu et place de Montesquiou qui escomptait sa nomination de pair de France. Finalement, et grâce en partie à Corcelle, Beaumont devait être élu dans l'arrondissement de Mamers, en remplacement du jeune député Edmond Letronne qui, né en 1804, était mort prématurément le 4 novembre 1839.

J'avoue que l'autre jour j'ai été un peu vif à l'article de Rémusat[3]. Je me sentais fort irrité en ce moment non pas précisément contre lui, avec lequel j'ai eu les plus agréables rapports durant toute la session, mais contre son couvent[4]. J'ai toujours bien vécu avec les individus de cette petite congrégation, je partage la plupart des opinions qu'ils ont autrefois mises dans le monde, et je les trouve néanmoins toujours sur mon chemin, par cela seul que je n'ai pas voulu me faire tonsurer comme eux. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'en mettant à part leurs petites et souvent peu honorables passions, qui me sépareront toujours d'eux, ce sont peut-être les hommes de la Chambre avec lesquels j'ai le plus naturellement de sympathie politique. Ils entendent plus semblablement à moi l'idée d'un État libéral et non révolutionnaire que ne le fait l'extrême gauche et même la gauche. Ce sont de plus des esprits bien ouverts. Mais toutes ces causes de bienveillance réciproque ne suffisent point pour les empêcher d'être malveillants. C'est cependant tout ce que je leur demanderais. Pour en revenir à Rémusat que j'ai étudié avec grand soin l'hiver dernier, ce n'est pas en effet un homme qui se dirige toujours ni même habituellement vers son intérêt, en cela vous avez raison. Mais c'est un homme (entre nous la sincérité est permise même sur ce point) qui se dirige vers ce qui lui plaît, intérêt ou gloire, sans règle et sans principe fixes. Je lui crois le cœur empli de nobles instincts et la tête plus vide en matière de principes politiques et même de principes de moralité politique que qui que ce soit dans la Chambre.

Il est bien temps enfin de vous dire pourquoi je suis à Paris et ce que j'y fais. J'y suis venu, mon très cher ami, réjouissez-vous de cette nouvelle, parce que mon livre est entièrement fini, ce qui s'appelle fini[5]. Je viens pour recueillir quelques avis et imprimer. Quel sera le succès? Dieu seul le sait. Pourquoi n'êtes-vous pas là, mon cher Corcelle, pour entendre ou lire mon manuscrit avant qu'il ne paraisse devant ce redoutable public? Je ne me console qu'en pensant à ce que vous faites du côté de Mamers[6]. Écrivez-moi, je vous prie. Vos lettres me font un extrême plaisir.

J'ai laissé pour dix ou quinze jours ma femme à Tocqueville

3. Tocqueville se repent en quelque sorte de ses propos sur Rémusat dans sa précédente lettre, sans doute à la suite de remarques de Corcelle. Les rapports différents que Tocqueville et Rémusat avaient présentés sur l'abolition de l'esclavage, Rémusat le 12 juin 1838 et Tocqueville le 23 juillet 1839, ne devaient pas être étrangers à ces réactions un peu vives de la part de Tocqueville.

4. Il s'agit sans doute des amis de Thiers qui intriguaient à la Chambre.

5. La 2e partie de la *Démocratie en Amérique*.

6. Pour l'élection de Beaumont.

afin de terminer nos travaux. Rappelez-moi je vous prie au souvenir de la vôtre et croyez à mon bien tendre attachement.

Alexis.

Paris, ce 14 novembre 1839.

A Monsieur
Monsieur de Corcelle député de l'Orne
à Essay
par Le Mêle-sur-Sarthe.

Cachets de la poste :
Paris, 14 novembre 1839
Le Mesle-sur-Sarthe, 15 novembre 1839.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

44. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

[Paris ce 17 novembre 1839.]

Mon très cher ami, au reçu de votre lettre, j'ai été à la Chambre des députés; mais je suis arrivé beaucoup trop tard, ce dont vous serez convaincu quand je vous aurai dit que non seulement il ne restait plus de places à prendre, mais qu'il restait dans les mains de M. Larchevêque encore plus de vingt lettres ayant pour objet d'obtenir quelque chose d'analogue à ce que vous demandez[1]. Je me vois donc dans l'impossibilité de remplir la mission que vous m'aviez confiée, bien que le zèle ne m'ait pas manqué.

Je ne vous écris que pour vous montrer que je n'ai pas oublié vos instructions; car, du reste, j'ai peu de choses à dire et beaucoup à faire. Je pars ce soir pour Baujy où je vais passer huit jours à achever de mettre l'ordre dans mes papiers.

Quant à notre grande affaire, celle de Beaumont[2], c'est plutôt

44. - 1. Du 26 juillet 1839 au 7 janvier 1840, les Chambres furent en vacances. La « mission » dont Corcelle avait chargé Tocqueville consistait à chercher des places où tous deux puissent siéger à la prochaine session. En effet, l'endroit où ils siégeaient à la Chambre leur donnait, aux yeux de leurs électeurs, leur couleur politique. Ils briguaient le centre gauche, mais c'était là des places très demandées. On sait que dès leur élection en mars 1839, ce fut un sujet de discussion entre eux. M. Larchevêque rencontré par Tocqueville était alors le chef des huissiers de la Chambre.

2. Il s'agit de la candidature de Beaumont à la Chambre, candidature

à vous qu'il faudrait demander des nouvelles. Vous êtes sur les limites du champ de bataille. Ce qui se passe à Paris jusqu'à présent n'est pas mauvais. Les journaux sont pour nous en masse. Le peu d'hommes politiques présents nous aident. Nous voulions que le gouvernement fût neutre. Croiriez-vous que Duchâtel [3] hésite, que Mallac [4] fait des difficultés et que nous aurons bien de la peine à empêcher l'un et l'autre de pousser énergiquement l'ancien 221 [5]? Rémusat qui s'est entremis avec beaucoup de zèle et d'ardeur n'a pu encore obtenir l'immobilité que nous désirions et qui, dans l'état d'indécision où est le ministère lui-même et en face d'un homme aussi honorable et aussi modéré que Beaumont, était cependant la seule attitude convenable, j'avais eu de la peine à empêcher Passy [6] d'être trop favorable. Dufaure [7] et Teste [8] eussent été dans les mêmes dispositions; mais le coin doctrinaire se retrouve partout quand il s'agit de nous. Tout cela, du reste, n'empêchera pas Beaumont de réussir, si son affaire est bien menée là-bas. Vous n'aviez pas besoin de me recommander le secret sur votre coopération à ce grand œuvre. Je connaissais la délicatesse de votre position et je n'avais ouvert la bouche à personne.

rendue possible depuis quelques jours par la mort du député de Mamers; cf. ci-dessus lettre 43, n. 2. Dans sa lettre du 10 novembre à Tocqueville, Beaumont donne un certain nombre d'éléments qui recoupent les allusions de Tocqueville à Corcelle (cf. O.C., t. VIII, vol. 1, lettre 115, pp. 387-399). D'après la suite de la présente lettre, il semble que le ministère Soult ait été divisé quant à cette candidature, sinon en raison de la personnalité de Beaumont, du moins en raison de celle de son adversaire (cf. ci-dessous n. 5).

3. Charles-Marie-Tanneguy comte Duchâtel (1803-1867), député de Jonzac en Charente inférieure en 1833, fut ministre de l'Agriculture, des Finances et de l'Intérieur jusqu'en 1848. Il était alors ministre de l'Intérieur et avait dans son cabinet le journaliste Edmond Mallac.

4. Edmond Mallac, créole originaire de l'Ile de France (actuellement île Maurice), journaliste, avait appartenu aux cabinets de Rémusat et de Guizot. C'est comme membre du cabinet de Duchâtel que Tocqueville signale ici ses agissements. Sous le Second Empire il devait évoluer vers l'ultraconservatisme.

5. Cet « ancien 221 », Caillard d'Aillères, qui avait échoué aux élections de mars 1839 pour avoir justement fait partie de la majorité qui avait soutenu le gouvernement Molé à la fin de 1838, s'opposait à Beaumont dans la candidature au remplacement du député Letronne, à Mamers.

6. Hippolyte-Philibert Passy (1793-1880), ancien ministre des cabinets Bassano et Thiers, était un spécialiste de finances et d'économie politique. Dans le ministère Soult, chargé du département des finances, il apparaissait comme un véritable chef politique.

7. Jules-Armand-Stanislas Dufaure (1798-1881) était depuis 1834 député de Saintes. Il était alors ministre des Travaux publics. Tocqueville acquit de l'estime à son égard.

8. Jean-Baptiste Teste (1780-1852), avocat à Paris puis à Nîmes, était député du Gard. Il était alors ministre de la Justice avant de passer, en 1840, aux Travaux publics.

Est-ce que vous ne comptez pas revenir à Paris quelque temps avant l'ouverture des Chambres? J'y suis très intéressé, car je veux vous montrer mon manuscrit.

Adieu, je vous embrasse du meilleur de mon cœur. Mes hommages à Madame de Corcelle.

Alexis de T.

Paris ce 17 novembre 1839
11, rue Castellane.

P.-S. Vous avez bien compris, je pense, que ce n'était pas seulement les places des quatre pairs [9] qui étaient déjà prises, mais toutes les places passables que celles-là avaient découvertes.

A Monsieur
Monsieur de Corcelle
à Essay
par Le Mesle-sur-Sarthe (Orne).

Cachet de la poste :
Paris, 18 novembre 1839.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

45. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

[Tocqueville ce 16 juillet 1840.]

Je ne veux pas laisser passer un temps plus long, mon cher ami, sans vous donner signe de vie et sans demander de vos nouvelles ainsi que de celles de Madame de Corcelle et de vos enfants. Notre histoire à nous est bien simple : nous arrivions ici dans la ferme croyance que nous allions trouver une maison prête à habiter et dans laquelle il n'y aurait plus qu'à ranger des meubles. C'était ce qu'on nous écrivait à Paris ou peu s'en faut. Jugez de notre décon-

9. Le 7 novembre 1839 il y avait eu nomination de pairs, parmi lesquels quatre députés d'opinion assez modérée : Alphonse Bérenger, député de Valence (Drôme), Charles-Guillaume Étienne, député de Commercy (Meuse), le marquis Armand de Lusignan, député de Nérac (Lot-et-Garonne) et Denis-Simon Caroillon de Vandeul, député de Langres (Haute-Marne). Corcelle avait donc espéré que ces départs laisseraient libres des sièges. C'est pourquoi Tocqueville s'était rendu à la Chambre pour les demander.

fiture, lorsque nous nous apercevons que le château est plus inhabitable qu'il ne l'a jamais été. Tout est très avancé, rien n'est absolument fini. Les chambres peintes sentent encore à renverser. Des murs viennent d'être crépis, que vous dirais-je! nous en sommes réduits à la seule chambre où vous m'avez vu travailler. C'est là notre chambre à coucher, notre salon, notre salle à manger, notre cabinet de travail, notre véritable maison en un mot, tout le reste ne nous appartient pas encore. Vous pouvez croire combien ce spectacle nous a désolés. Il a fallu écrire aussitôt à notre grand regret aux Beaumont pour les prier de remettre la visite qu'ils avaient promis de nous faire [1]. Nous avons également écrit à mon père pour le même objet, de sorte que nous voilà encore réduits à l'état de loup-garou pour un an. Mais cette fois, je crois que nous ne serons pas trompés. Du reste, quant à présent, je n'aurai pas beaucoup à souffrir des incommodités de ma demeure, attendu que je la quitte après-demain pour aller courir le pays pendant trois semaines. Priez Dieu que pendant ce temps il inspire aux Bas-Normands l'idée de ne pas rester trop longtemps à table.

Je vous raconte toutes ces fadaises parce que dans ce moment j'ai l'esprit vide. En quittant Paris, j'y ai laissé toutes les préoccupations politiques que la vue journalière des affaires me suggérait et je ne suis point encore assez entré en contact avec la population qui m'environne pour que ses impressions en aient fait naître chez moi de correspondantes. Je vis donc dans une délicieuse nullité; tranquille, bien portant et aussi intellectuel à peu près que les bœufs qui sont sur la prairie en face. Ce bonheur animal ne vous fait-il pas envie? Malheureusement on n'est pas bête aussi longtemps qu'on voudrait bien et je prévois que d'ici à peu de jours je redeviendrai aussi préoccupé, aussi agité et aussi peu content qu'il convient à un être raisonnable.

Ne prenez donc cette lettre que pour une façon de bonjour et une manière de vous contraindre à m'écrire. Faites-le, je vous prie, *poste restante,* à Valognes. Ce sera pendant 15 jours mon quartier général. J'espère que vous avez le malheur de n'être pas aussi enfoui dans la matière que moi et que vous m'écrirez une de ces bonnes et longues lettres comme vous savez en faire et comme on ne sait plus en faire, de ces longues causeries la plume à la main qui valent presque une conversation. De mon côté, je vous promets aussitôt après avoir fait ma tournée, de vous adresser une grandissime lettre dans laquelle je vous parlerai des dispositions du pays à l'égard du ministère et de nous [2]. Je suis très curieux de vérifier

45. - 1. Cf. la lettre de Tocqueville à Beaumont du 12 juillet 1840 (O.C., t. VIII, vol. 1, pp. 406 et *sq.*).

2. Le 15 juillet, les Chambres s'étaient séparées, Thiers ayant réussi à ne pas compromettre l'existence de son ministère dans les débats qui

l'état des choses sur ce point. L'opinion du pays ne doit jamais être un guide, mais c'est un élément de décision auquel il faut toujours faire l'attention la plus grande. Mandez-moi, de votre côté, ce que vous aurez découvert. Vous savez mieux que moi faire causer vos interlocuteurs et en tirer des lumières. Réfléchissez ces lumières-là de mon côté, je vous prie.

Mon ancien concurrent est dans le pays depuis un mois et tient table ouverte[3]. C'est un rude adversaire. Quoiqu'il ne soit pas fort du reste, il a un estomac du premier ordre. Et moi, qui suis assez vigoureux, j'en ai un détestable. La partie n'est pas égale; et je vous assure très sérieusement qu'il pourrait bien m'en arriver malheur.

Adieu, je vous embrasse de tout mon cœur. Ma femme en fait autant à la vôtre. Mille amitiés du ménage à tous les deux.

Alexis.

Tocqueville ce 16 juillet 1840.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

46. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

Tocqueville ce 26 septembre 1840.

Et moi aussi, mon très cher ami, je ne puis concevoir que nous ayons été si longtemps sans correspondre. Cela me paraissait contraire à toutes les habitudes de gens qui ont autant d'affection que nous en avons l'un pour l'autre et autant de confiance réciproque. Je trouve vos raisons de silence bonnes en logique, mais fâcheuses. Vous n'étiez pas accoutumé, ce me semble, à tous ces petits maux physiques dont vous me faites l'énumération. J'ai tou-

agitaient élus et opinion publique sur la réforme électorale avec tout ce qu'elle impliquait de problèmes politiques et surtout sociaux (le régime électoral restant lié à un certain degré de fortune, éliminant de ce fait tous ceux qui n'avaient pas la « capacité suffisante » permettant de payer deux cents francs d'impôt).

3. Dans sa lettre à Beaumont du 12 juillet 1840, Tocqueville parlait déjà de la nécessité de cette tournée parmi ses électeurs, Le Marois « (remuant) ciel et terre et (dépensant), rondement cette fois, son revenu en mangeaille » au point d'en faire, selon Tocqueville, « un adversaire bien plus redoutable qu'on ne le supposerait... » (O.C., t. VIII, vol. 1, p. 408).

jours envié entre autres choses votre santé. N'allez pas la compromettre dans la vie politique. Le gain en vérité n'équivaudrait pas à la perte. Je croyais être l'homme le plus impressionnable qu'il y eût au monde. Mais j'ai trouvé en vous pire que moi. Je dis pire, car cette faculté de s'agiter et de se laisser exciter trop aisément lorsqu'elle dépasse une certaine limite nuit beaucoup à l'action au lieu de lui servir. Tâchons donc de devenir un peu plus philosophes. Quant à moi, je confesse humblement que je ne me trouve point au milieu de mes grands maux un atome de philosophie. Ce n'est pas la peine de faire de gros livres. Ce que je vous dis là, je me le répète toute la journée, je fais de belles résolutions de calme pour la session prochaine. Je ne sais si j'en serai plus sage pour cela. Je l'espère néanmoins, non de mes réflexions, mais de l'habitude. On s'accoutume à tout, même à voir de misérables petites passions décider des grands intérêts de l'humanité.

Je vois par votre lettre et avec une satisfaction extrême que sans nous être écrit nous sommes arrivés aux mêmes opinions à peu près sur la situation actuelle. C'est ainsi que dans la Chambre nous votons ordinairement de même sans nous concerter. Je trouve comme vous qu'à tout prendre la conduite du ministère dans la question d'Orient[1] a été, autant du moins qu'on en peut juger par ce qu'on voit, exempte de reproches. Je pense, de plus, qu'à moins de raisons très fortes, il serait insensé et même peu honnête de vouloir renverser le ministère en face des événements qui se préparent. C'est, au contraire, le moment ou jamais de faire trêve aux questions d'hommes et même, jusqu'à un certain degré, aux questions d'opinion, pour montrer à l'Europe un gouvernement fort et une nation unie. Je suis, pour ma part, bien décidé à ne point m'écarter, sans de bien grands motifs, de cette ligne et à fouler plus que jamais aux pieds tous les intérêts individuels, à

46. - 1. La question d'Orient avait été ouverte le 21 avril 1839 lorsque les troupes turques avaient franchi l'Euphrate pour conquérir la Syrie. Battue à Nezib par l'armée du pacha d'Égypte, la Turquie pouvait espérer une paix à laquelle s'opposèrent Palmerston et, à la surprise de celui-ci, le gouvernement français. La France, en effet, était alors dans une position difficile ayant à ménager le pacha, auquel elle était la seule nation européenne sympathique, à rétablir le « concert européen », seul moyen efficace de régler la question, et voulant également écarter la Russie. Au moment où écrit Tocqueville, le ministère Thiers était à la veille de sa chute. Thiers avait en vain essayé de ménager un accord direct entre le sultan et le pacha d'Égypte : il avait été doublé dans ce jeu par Palmerston qui avait conclu, le 15 juillet, un accord avec la Russie à l'insu de la France. Humilié et ne pouvant accepter un traité qui enlevait la possession de la Syrie à Méhémet-Ali, Thiers avait ordonné une mobilisation des classes 1836 à 1839 et une fortification de Paris. Un peu plus loin Tocqueville dit sans ambages son accord sur la politique extérieure de Thiers, tout en maintenant ses distances sur la politique intérieure.

commencer par le mien, pour atteindre ce grand objet. J'ai eu l'occasion de m'expliquer, il y a quelque temps, dans ce sens, avec M. Thiers [2] lui-même, tout en marquant de nouveau avec beaucoup de soin la ligne qui nous séparait quant à la politique intérieure. Je suis fâché, surtout au point de vue de la moralité politique, des sorties de M. de Lamartine [3]. Il y a longtemps du reste qu'il nous donne de ces chagrins-là. Quel problème insoluble que cet homme! Quelle force et quelle puérile faiblesse! Que de hauteur d'âme et d'esprit et au milieu de ces grandeurs quel misérable et malhonnête amour-propre! J'ai toujours été frappé de l'incohérence qui régnait dans les mêmes âmes. Et j'ai ri souvent de bon cœur en voyant les historiens s'efforcer de faire une seule pièce d'un être tout composé de morceaux rapportés qui n'avaient pas d'analogie entre eux. Mais jamais cette singulière incohérence ne m'a frappé autant que dans notre illustre ami. Il y a tout en lui, c'est un fouillis, une mêlée. Il n'y a que quelques instincts très élevés qui tiennent tout cela ensemble.

Vous me demandez si je suis satisfait enfin de la grandeur des événements qui semblent se préparer. Non, parce que je songe à notre pays, pour lequel la grande question de la guerre se pose de la manière la plus défavorable qu'on puisse imaginer. Mais si je ne songeais qu'à moi-même, je persisterais à dire que j'aime mieux cet avenir orageux que l'espèce de brouillard étouffant et de mauvaise odeur dans lequel nous vivons depuis notre arrivée à la Chambre. Il se peut que tout ceci nous conduise finalement, comme vous dites, à nous faire pendre; mais vous avouerez que je ne saurais être pendu à côté d'un homme que j'estime plus et que j'aime mieux. Au fond, je ne crois pas qu'on nous pende, ou du moins pour que cet accident arrivât, il faudrait beaucoup de malheur; car je ne crois pas à la vitalité ni à la durée de véritables passions révolutionnaires en France. Je crois qu'on s'exagère beaucoup ce qui pourrait se faire en ce sens. Nous ne reverrons ni les crimes ni l'énergie de nos premières guerres. On aurait tort de l'espérer ou de le craindre. Mais nous pouvons voir de grands désordres et l'abaissement de notre patrie. C'est bien assez pour faire réfléchir mûrement avant d'agir.

Je pense comme vous que la France ne saurait sans se dégrader elle-même abandonner Mehemet. Mais je suis porté à croire que

2. Cf. ci-dessus n. 1.

3. Le 1er juillet 1839 et le 11 janvier 1840, Lamartine était intervenu sur la question d'Orient dans des discours qui furent regroupés, en cette année 1840, dans un opuscule, *Vues, discours, articles sur la question d'Orient*. Tenant de la décomposition de l'empire ottoman, il réclamait « un protectorat général et collectif de l'Occident sur l'Orient ». Il s'opposait en outre à toutes les solutions proposées tant par l'Angleterre que par la France notamment.

dans le principe on s'est exagéré l'importance de cet empire égyptien. Ce qui me fait juger ainsi, c'est l'âge du Pacha. On ne fonde point d'institutions en Orient. Tout tient aux hommes. Et un système politique qui n'est appuyé que sur la vie d'un homme de 72 ans n'a pas en lui-même une grande valeur. Mais, je le répète, à la manière dont les choses sont maintenant engagées non par la volonté seule du ministère, mais, on peut le dire, par celle des Chambres et de la nation, il n'y a pas moyen de reculer. Une faiblesse n'empêcherait pas que bientôt la guerre ne sortît de tout ceci et nous nous présenterions dans la lice avec de la force morale de moins.

Je ne sais si de vos côtés il en est ainsi que des nôtres, dans cette portion-ci de la France, toute l'administration est dans une hostilité presque publique avec le ministère et surtout avec les députés de la gauche ou du centre gauche qui ont formé la majorité. C'est une guerre en forme et qu'on poursuit en disant soit qu'on obéit aux goûts secrets des ministres, soit tout franchement qu'il faut détourner le ministère de la mauvaise voie où il est entré, soit enfin qu'il faut le renverser. Je ne dis pas cela pour moi personnellement qui n'ai pas à me plaindre des autorités locales. Je trouve seulement qu'un pareil état de choses embrouille toutes les idées et qu'il renverse toutes les notions ordinaires du gouvernement. M. Thiers n'aime pas l'opposition administrative par instinct ni par raison, et je suppose que, s'il souffre un pareil état de choses, c'est qu'il a l'arrière-pensée qu'il sera peut-être obligé un de ces jours de se jeter dans les bras de ces mêmes conservateurs qui remplissent aujourd'hui les places. Sans cela, souffrir une pareille opposition dans le sein même de l'administration me paraîtrait une vraie niaiserie. En tout cas, cela me paraît une faute. Le ministère mécontente ainsi ses amis, sans gagner ses ennemis, et il propage lui-même l'opinion qu'il n'a qu'une position transitoire aux affaires, puisqu'il ne peut se faire respecter de ses propres agents et que ceux-ci sont les premiers à dire et à laisser entendre que bientôt un nouveau pouvoir prendra la place. Ce n'est pas qu'il y ait beaucoup de destitutions à faire. Je crois qu'une attitude menaçante vis-à-vis des préfets suffirait; car il n'y a rien de plus poltron et de moins viril qu'un fonctionnaire public. Cette opposition systématique de l'administration s'est particulièrement manifestée chez nous par le choix des maires qui tous ont été choisis parmi les plus chauds amis des députés de l'opposition et parmi les ennemis des députés qui soutiennent le ministère.

J'ai plus d'une fois cherché à travailler depuis que je suis ici. Je l'ai toujours fait mollement et sans suite, ce qui a tenu à des courses dans le pays, à ma santé qui n'a pas toujours été bonne et enfin au trouble incessant que me causent les ouvriers qui remplissent ma

maison et auxquels il faut à chaque instant donner des ordres. Au milieu de tous ces embarras, je suis cependant parvenu à étudier et à bien étudier tous les documents officiels relatifs à l'Algérie[4]. Je vous avoue que malgré ce qui arrive en Orient, cette étude m'a confirmé dans mes opinions, mais en y ajoutant cependant un sentiment plus triste que celui que j'avais déjà. J'écrirais un volume sur ce sujet et je veux finir cette longue lettre. Je ne vous donnerai donc que mes conclusions : je pense que nous ne ferons jamais en Algérie toutes les grandes choses dont on nous avait bercés et, qu'à tout prendre, nous avons là une assez triste possession. Mais, d'une autre part, je demeure plus convaincu que jamais : 1° qu'il n'y a pas de milieu entre l'abandon complet et je ne dis pas la conquête, mais la domination entière; 2° que cette domination à des conditions analogues à celle des Turcs est très praticable et qu'elle aurait lieu si, ce qui est possible, nous arrivons enfin à détruire Abd el-Kader[5]. Mais vouloir vivre dans une certaine partie du territoire de la Régence en laissant derrière nous dans l'autre une grande puissance arabe qui ne peut se maintenir qu'en nous faisant la guerre et que nous séparons de la mer qui lui est nécessaire, voilà, mon cher ami, ce que l'examen des pièces du procès m'a démontré encore plus infaisable que je ne le croyais[6]. C'est, je crois, ce que je pourrais déduire longuement; mais il est temps de finir.

Nous passons très agréablement nos soirées à lire votre Burns[7],

4. En 1841, Tocqueville devait effectuer un voyage en Algérie, chargé par la Chambre des députés de faire un rapport sur les problèmes de la nouvelle colonie. Dès 1840 il fait des lectures et prend des notes pour s'y préparer, notes qu'on trouvera dans le volume 1 des *Écrits et discours politiques* (O.C., t. III, pp. 163-208).

5. Ce n'est qu'en 1847 qu'Abd el-Kader devait se rendre à Lamoricière et être exilé en France après plus de quinze ans de résistance entrecoupés de trêves et de traités. Au moment où Tocqueville écrit, Abd el-Kader était engagé dans une rude campagne contre les troupes françaises sous le commandement du duc d'Orléans et du maréchal Valée. Elle tenait à la rupture progressive de la paix entre l'émir et les Français, paix qui avait été scellée par le traité de Tafna. Mais lui interdisant l'accès des territoires du sud et du Sahara aussi bien que de la province de Constantine, ce traité était peu à peu devenu lettre morte pour Abd el-Kader; ce qui força la reprise des hostilités par la France.

6. L'analyse de Tocqueville a pour arrière-fond les deux conceptions de la colonisation de l'Algérie qui s'opposaient dans les instances dirigeantes. Une ordonnance du 31 octobre 1838 prônait un système d'occupation restreinte : à côté de zones occupées par la France, seraient institués des chefs indigènes sous souveraineté française et payant tribut. Le maréchal Valée était alors hostile à l'établissement de colons isolés qui provoquaient des spéculations. A l'opposé, à partir de 1840, Bugeaud prônait la colonisation militaire et l'occupation totale par des troupes mobiles. Le 29 décembre de cette même année il était nommé gouverneur pour assurer cette occupation totale.

7. Il s'agit très vraisemblablement de Sir Alexander Burns et de son

qui malheureusement, comme tous les voyageurs, parle plus de lui que des peuples qu'il visite. C'est cependant un bon esprit, simple, ferme, net, mais court. Dites-moi donc, vous qui savez tant de choses sur l'Orient, quels sont les livres, voyages ou histoires qui peuvent donner les notions les plus claires sur l'état de tous ces pays-là et de l'Inde britannique entre autres. Je me les procurerai aussitôt, car c'est une nécessité du premier ordre de notre temps de savoir tout ce qu'on sait sur cet Orient qui doit désormais jouer un si grand rôle dans nos destinées.

Adieu, je vous embrasse du fond de mon cœur. Rappelez-moi très particulièrement, je vous prie, au souvenir de Madame de Corcelle et croyez à ma tendre amitié.

Alexis de Tocqueville.

Je n'ai pas entendu parler de Combarel. Vous me faites plaisir en me disant que vous lisez mon livre. Finissez-le et dites votre avis.

Archives Harcourt-Corcelle. — Publication partielle dans l'édition Beaumont (t. V).

47. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

Tocqueville ce jeudi [9 juin 1842].

Mon cher ami,

Je ne puis encore vous donner une idée très exacte de ce qui se passe dans ce pays, ne faisant que d'y arriver. Mon impression cependant est que mes affaires vont bien, malgré les prodigieux efforts que font M. Le Marois et le ministère [1]. Je viens de prendre ce dernier *la main dans le sac*. Un S[ieu]r Blanche [2] qui est attaché au cabinet particulier

ouvrage paru en 1834, *Travels into Bokhara, being the account of a journey from India to Cabbul, Tartary and Persia; also narrative of a voyage on the Indus in the years 1831, 1832 and 1833* (trois volumes). Une traduction française était parue dès 1835, *Voyages de l'embouchure de l'Indus à Lahor, Caboul, Balkh et à Boulchara, et retour par la Perse pendant les années 1831, 1832 et 1833*.

47. - 1. A la fin de la session, le 12 juin, Louis-Philippe décidait la dissolution de la Chambre. Les élections devaient avoir lieu le 9 juillet. Tocqueville rencontrait à nouveau à Valognes son adversaire, le comte Polydor Le Marois, soutenu, comme il le dit ici, par le ministre de l'Intérieur, Duchâtel.

2. Il est possible qu'il s'agisse là d'Alfred-Pierre Blanche, né en 1816 et qui devait devenir secrétaire général du ministère de l'Intérieur en 1851.

de M. Duchâtel et qui est de ce pays a écrit à un de ses fermiers électeurs qu'il fallait voter pour M. Le Marois qui était *candidat ministériel* et agir vivement pour lui; que quant à moi j'étais un fourbe qui trompait le pays et qui en ayant l'air de vouloir soutenir le gouvernement cherchait sous main à le renverser; que j'étais un carliste déguisé [3]. Enfin un article du *Globe* [4] tout frais éclos du cabinet particulier. Il est probable que la lettre était confidentielle, mais mon paysan croyant bien faire l'a fait circuler et on m'en a remis une copie. Je n'avais pas besoin de cette preuve, car au même moment un juge de paix de mes amis me faisait lire deux lettres du même personnage contenant les mêmes grossièretés et les mêmes calomnies et de plus des menaces directes de destitution. J'ai lu ces lettres *de mes yeux*. Mais je ne puis et vous ne pouvez en parler, de crainte de compromettre celui qui les a reçues. Je vous avoue que cette manière odieuse et déloyale de me faire la guerre m'a exaspéré au dernier point. J'ai écrit à Duchâtel une lettre fort raide dans laquelle je lui demande si c'est à sa connaissance qu'un employé de son cabinet emploie de si odieuses manœuvres. Je crois qu'il serait bon que pendant que le monde politique n'est pas encore dispersé, mes amis fassent connaître par leurs paroles combien de pareils procédés leur paraissent honteux. Il est inutile jusqu'à nouvel ordre de faire arriver ces plaintes dans les journaux. J'ai même des raisons de désirer qu'en ce moment la presse parisienne ne s'occupe point de moi. Mais ce qu'il faut bien faire remarquer c'est que les lettres de M. Blanche reproduisent si exactement les pensées et jusqu'aux expressions des articles du *Globe* qu'il est impossible de nier que les uns et les autres sortent de la même source.

Comme j'ai peu de temps, je passe à un autre sujet. Un intérêt de mariage fait désirer à un de mes amis de savoir précisément si les actions de l'ancienne Banque des États-Unis, depuis Banque de

3. Dans la mesure où Tocqueville siégeait dans l'opposition, il était loisible à ses adversaires, ne fût-ce qu'au nom de sa tradition familiale, de le présenter comme partisan de la dynastie de Charles X qui, en 1830, avait d'abord abdiqué en faveur de son petit-fils, le duc de Bordeaux. Ce dernier devait en 1836, à la mort de son grand-père, se présenter comme « prétendant légitime » à la couronne de France.

4. Au cours de cette campagne, Tocqueville fut très souvent pris à parti par *Le Globe* pour lequel il représentait un adversaire tant à cause de ses idées anti-esclavagistes que de sa position à la Chambre. *Le Globe, Gazette des Deux Mondes*, avait été fondé en janvier 1837 et devait paraître jusqu'en septembre 1845. Il était devenu quotidien à partir du 11 mars 1841. Selon l'intention de son fondateur, Théodore Le Chevalier, il s'agissait de « venir en aide aux intérêts coloniaux ». Il soutenait alors Guizot.

Dans la campagne menée contre Tocqueville, demi-vérités et « erreurs » caractérisées ne devaient pas manquer; cf. les notes aux lettres 136, 137, 138 de Tocqueville à Beaumont (O.C., t. VIII, vol. 1, pp. 458-461).

Philadelphie, ont aujourd'hui quelque valeur et peuvent compter d'une manière quelconque dans l'appréciation d'une fortune[5]. Vous me feriez un vrai plaisir si vous éclaircissiez ce point soit par vous-même soit par le ministre des États-Unis ou tel autre Américain bien instruit et si vous me rendiez compte de la réponse. Cette petite affaire est *très pressante* et je vous prie instamment de vous en occuper sans retard.

Voici une dernière affaire assez délicate dont j'ai à vous entretenir. Vous savez que je vous ai parlé de M. Bertrand[6] qui veut se présenter aux élections de l'Orne en concurrence avec M. Ayliès[7]. Je crois M. Bertrand un homme de mérite; j'ai, de plus, un intérêt véritable à rester en ce moment *très* bien avec lui. Il a de l'influence ici. De plus, Boulatignier[8] que vous connaissez s'intéresse vivement à lui. C'est Boulatignier qui m'avait prié de vous en parler. Je lui mande que je vous en ai entretenu et qu'il peut en aller causer avec vous. Tâchez, je vous prie, s'il vous est impossible de faire ce qu'il demande qu'il se retire au moins satisfait de votre accueil et de ma recommandation.

Adieu. Mille amitiés de cœur. Communiquez cette lettre à Beaumont à qui je vais écrire[9].

Alexis de T.

5. La question de la valeur des actions de la Banque des États-Unis pouvait d'autant plus se poser que cette banque était alors dans une fâcheuse posture. En 1833, le président des États-Unis, Jackson, jugeant cette banque trop puissante face à l'État, en avait retiré les fonds de l'État. La Banque réagit en liquidant ses diverses branches à travers les États-Unis et en restreignant le crédit. Puis, à la suite de l'inflation, elle suspendit même ses paiements, une première fois en 1837, puis en 1839. En 1841, elle devait se déclarer en faillite.

6. François-Gabriel Bertrand (1797-1875), professeur de lettres à Caen dont il devait devenir maire. Homme de culture, son passage à la mairie de Caen fut marqué par des restaurations intelligentes. Il se présenta sans succès aux élections législatives à Domfront en cette année 1842 contre Ayliès.

7. Raymond-Séverin-André Ayliès (1798-1875), avocat qui en 1821 plaida pour le professeur Hénon dans l'affaire des quatre sergents de La Rochelle, fut l'un des premiers adhérents de la société politique « Aide-toi, le ciel t'aidera ». En cette année 1842 il avait été élu à Domfront comme député de l'opposition contre le candidat ministériel, le vicomte Lemercier.

8. Sébastien-Joseph Boulatignier (1805-1895), originaire de Valognes, devait, en tant que chef de bureau au ministère de l'Intérieur, rendre souvent service à Tocqueville. Député en 1848 et 1849, il devait être élu conseiller d'État par la Constituante. A la suite de son ralliement à l'Empire, il devait perdre l'amitié de Tocqueville.

9. Si Tocqueville a effectivement écrit ce jour-là ou dans les jours suivants à Beaumont, il ne semble pas qu'il s'agisse de la lettre du 21 juin (cf. O.C., t. VIII, vol. 1, lettre 136, pp. 458-459); en ce cas, cette lettre annoncée serait perdue.

A Monsieur
Monsieur Francisque de Corcelle député
24 rue d'Anjou-Saint-Honoré
Paris.

Cachets de la poste :
Barfleur, 10 juin 1842
Paris, 11 juin 1842

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

48. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

[10 juillet 1842.]

Mon cher ami,

Je viens d'avoir un bien grand succès. J'ai obtenu 288 voix de plus que mon adversaire [1]. Voilà le résultat de trois mois d'injures, de calomnies, de promesses et de menaces. Voilà une belle campagne pour le ministère. Je ne doute pas de votre réélection, on me dit que vous n'aviez pas de concurrent. J'ai trouvé votre circulaire excellente [2]. C'est vous tout entier.

Je ne puis vous en dire plus long aujourd'hui. Mille amitiés bien tendres.

Alexis.

10 juillet. 6 h du soir.

A Monsieur
Monsieur de Corcelle
à Sées (Orne).

adresse rayée et rectifiée :
à Essay par Le Mêle.

Cachets de la poste :
Valognes, 11 juillet 1842
Caen, 12 juillet 1842
Sées, 12 juillet
Mêle-sur-Sarthe, 13.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

48. - 1. Tocqueville fut élu par 465 voix contre 177 à Le Marois (sur 741 inscrits et 644 votants). Corcelle devait être réélu à Sées à l'unanimité des 190 votants sur 276 inscrits.

2. Tocqueville fait allusion à la circulaire adressée par Corcelle : « A Messieurs les Électeurs du 2e Arrondissement électoral du Département de l'Orne. » Elle est datée d'Essay le 29 juin 1842.

49. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

[Tocqueville ce 14 juillet 1842.]

Mon cher ami, vous avez vu que par un mouvement sympathique tandis que vous m'écriviez le résultat de votre élection, je vous mandais celui de la mienne. Ce sont deux grands succès assurément. Je m'attendais au vôtre; mais non au mien. Le maximum de mes espérances était 150 voix de majorité [1]. Je n'aurais jamais deviné que je dusse en avoir 288. Par le fait, les attaques furieuses du ministère et de mon adversaire m'ont beaucoup servi. Elles ont fini par révolter la population et amener en ma faveur une de ces réactions généreuses et indépendantes comme on en voit encore quelquefois dans le pays, mais comme on n'en voit plus à la Chambre. Tous les témoignages d'estime, de confiance et de sympathie que j'ai reçus dimanche dernier ne sortiront de longtemps de mon souvenir. Ce sont là, à vrai dire, les seules joies véritables que m'ait données jusqu'à présent la vie politique.

Maintenant, il va s'agir de rentrer dans le prosaïque du métier. Ce que je sais des élections m'étonne. Je croyais que la Chambre reviendrait à peu près la même avec une nuance plus ministérielle [2]. C'est le contraire qui semble avoir lieu; et, bien que les forces matérielles des différents partis qui la divisent ne soient que peu changées, la puissance morale de l'opposition me paraît fort augmentée. Les élections de Paris surtout sont de nature à faire croire à son avenir [3]. Nous allons donc voir se reproduire tous les misérables tiraillements de personnes dont nous avons été témoins depuis trois ans. Cela est triste et ennuyeux à penser. Mais il faut s'y attendre. Je ne me rappelle plus si votre intention est de vous rendre à la petite session d'août. Je le désirerais vivement pour ma part. Je ne doute point que dans cette première rencontre les partis ne s'organisent. Il est important d'être là. Nous pouvons d'ailleurs

49. - 1. Sur cette élection et ses résultats, cf. ci-dessus les lettres nos 47 et 48, n. 1.

2. Les changements de la Chambre ne furent pas décisifs. La majorité gouvernementale disposait de 266 sièges sur 459. Il y avait 92 nouveaux députés dont 54 étaient ministériels. Cependant il faudra attendre les élections de 1846 pour avoir une Chambre nettement plus conservatrice et ministérielle.

3. Paris avait envoyé à la Chambre 10 opposants sur 12.

avoir de bonnes connaissances à faire. Je vais écrire dans ce sens à Combarel. Écrivez-lui de votre côté. Quand nous n'aurions, d'ailleurs, pour but que de nous voir et de nous concerter sur la situation nouvelle qui ressort des élections, cela vaudrait encore bien le voyage.

J'en viens à votre affaire privée qui nous intéresse, je vous jure, autant que nos affaires publiques. Il est impossible de voir Mlle R.[4] sans s'intéresser vivement à elle. Et puis! elle est votre nièce, ce qui est un grand titre à nos yeux. Malheureusement, j'ai bien peu de chose à vous dire de M. de Jo.[5]. Je ne l'ai vu que dans les salons et je n'ai jamais eu l'occasion de rien apprendre de lui. On le dit homme d'esprit. Je lui crois, en effet, de l'instruction et de l'esprit; mais ce n'est pas un esprit qui me plaise pour l'usage journalier de la conversation. Il me semble cassant et mêlé plus qu'il ne le faudrait de contentement de soi-même. Mais ce ne sont pas là des défauts essentiels et qui puissent, après tout, nuire au bonheur domestique. Je ne vous rends cette...[6] que parce que vous me demandez mon sentiment sur l'homme.

Votre lettre du 8 nous a attristés en nous faisant connaître que vous n'étiez pas encore entièrement satisfait de la santé de Madame de Corcelle. Vous savez qu'on a ici pour elle une amitié bien vive et bien tendre. Nous parlons souvent de vous et, ne vous en déplaise, plus souvent d'elle et nous en arrivons presque toujours à dire que nous ne lui désirons qu'une seule chose de plus, la santé. Donnez-nous bien souvent de ses nouvelles, je vous prie. Priez-la d'en donner elle-même quelquefois à ma femme qui l'aime de tout son cœur, comme vous savez. Je crains que l'agitation des élections, quelque peu agitées qu'aient été les vôtres, n'ait nui au rétablissement complet de votre chère convalescente. Ce qu'il lui faut, c'est du repos et encore du repos. Tâchez de le lui procurer, fût-ce malgré elle.

Adieu, mon bon ami, nous voilà redevenus rameurs dans la même galère. Tâchons, du moins, de sortir de ce second voyage comme du premier avec la vive affection que nous avons l'un pour l'autre en le commençant.

Je vous embrasse de tout mon cœur

Alexis de T.

Tocqueville ce 14 juillet 1842.

4. Tout semble indiquer qu'il s'agit de Régine Roederer, nièce de Corcelle. Pourtant, cette année-là, Régine n'avait pas dix-sept ans, ce qui rend étonnante la perspective d'un mariage, à moins que ce M. de Jo. ait pris l'initiative de la demander en mariage.

5. Nous n'avons pu identifier le personnage que recouvre cette initiale dont la lecture n'est d'ailleurs pas sûre.

6. Un mot illisible.

Il y a aujourd'hui 53 ans que nos pères s'efforçaient de fonder quelque chose de plus grand que ce que nous voyons [7].

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

50. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE [1]

Mon cher ami,

N'oubliez pas d'aller aujourd'hui à *midi* à l'assemblée de la gauche. Peut-être aurons-nous intérêt à y être tous. On assure que l'idée de l'autre jour ne sera pas reprise. Mais dans l'état de certains esprits, agissant sous l'influence malfaisante que vous connaissez, il ne faut jurer de rien. A tantôt.

Alexis.

Dimanche matin.

A Monsieur
Monsieur de Corcelle.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

7. Le 14 juillet 1789.

50. - 1. Il est difficile de dater ce billet avec certitude. Il pourrait correspondre à la situation de la Chambre avant sa dissolution par Guizot en juin 1842. Le centre gauche et la gauche avaient alors fait alliance sur la réforme parlementaire pour obtenir l'interdiction du mandat législatif aux fonctionnaires et l'inscription sur les listes électorales de tous les citoyens inscrits sur les listes du jury. Tocqueville inviterait donc Corcelle à aller à cette réunion de la gauche où Thiers et Lamartine étaient actifs : l'« influence malfaisante » qu'il dénonce pourrait être celle de celui-ci ou de celui-là. Guizot devait finalement l'emporter par 48 voix de majorité. Sûr d'une victoire plus nette, il se décida à dissoudre la Chambre. Les élections devaient avoir lieu le 9 juillet 1842.

Il n'est pas non plus à exclure que ce billet date d'août 1842 et soit l'écho de la situation créée par la mort du duc d'Orléans; cf. lettre suivante, n. 3.

51. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

[Tocqueville ce 1er septembre 1842.]

Mon cher ami, je m'afflige de n'avoir point encore reçu de nouvelles de vous, silence qui, du reste, est imité par Beaumont et Combarel [1]. Vous m'aviez bien promis cependant de m'écrire et de m'écrire longuement. Tant que votre enquête a duré, je l'ai accusée et non pas vous. Mais j'ai lu, il y a déjà cinq à six jours, dans les journaux, qu'après une dernière séance vous vous étiez ajournés à l'hiver prochain [2]. Vous voilà donc sans excuses et cependant vous en auriez besoin. Je suis parti de Paris le lendemain d'une bien grande affaire, grande pour tout le monde, grande surtout pour nous [3]. Je n'ai pu revoir aucun des hommes politiques avec ou contre qui nous avons marché. Vous connaissez assez la réalité de la vie politique pour savoir que la lecture des journaux ne m'apprend presque rien. Je suis donc sorti tout à coup de ce grand bruit pour tomber dans le plus profond silence et de la vue des coulisses je me suis trouvé passer à l'obscurité presque complète. Il n'y a que vous et un ou deux autres qui puissiez me tirer de là et je n'entends parler d'aucun de vous. Vos lettres cependant, indépendamment de ce qu'elles me seraient très agréables, me seraient bien utiles aussi. Je voulais, et cela a, je crois, quelque importance, ouvrir une correspondance avec Barrot et Chambolle. Mais dans l'état de demi-ignorance où je suis que voulez-vous que je leur dise? Je ne sais quelle attitude ils ont définitivement prise avec M. Thiers. Que les amis communs, si cela peut s'appeler des amis, fassent de très grands efforts pour les rapprocher de nouveau et les remettre en intimité, je n'en doute point. Les susdits amis y trouvent trop bien leur compte. Mais dans

51. - 1. Le même jour Tocqueville commence dans les mêmes termes une lettre à Beaumont (cf. O.C., t. VIII, vol. 1, lettre 141, p. 467).

2. Le 10 août 1842, une commission avait été nommée pour enquêter sur la régularité des élections à Carpentras, Embrun et Langres. Corcelle, comme Beaumont, faisait partie de cette commission (cf. O.C., t. VIII, vol. 1, lettre 149, p. 493, n. 1).

3. A la suite de la mort accidentelle du duc d'Orléans, le 13 juillet, une discussion s'était engagée à la Chambre sur la loi de régence. Thiers avait plaidé pour le projet ministériel de régence confiée au duc de Nemours. Tocqueville ayant convaincu Barrot, d'abord séduit par les tentatives de Thiers, s'opposait naturellement à ce dernier.

quelle proportion y sont-ils parvenus? Quel est l'état d'esprit de Barrot? Que pense au fond Chambolle? J'ai été assez content de son journal[4], tandis que celui de Faucher m'a indigné[5]. On ne saurait être plus plat vis-à-vis du maître et plus insolent vis-à-vis de nous. Il est évident que Faucher a pris son parti. Il veut une *situation,* comme on dit dans le jargon du jour. Pensez-vous que l'esprit de Barrot et celui de Chambolle soient à ce point qu'on puisse leur parler avec quelque ouverture et qu'on puisse discuter avec eux avec sincérité et sûreté le plan d'une action commune? Je ne puis rien écrire sans connaître vos impressions sur tous ces points. Mais où vous trouvera cette lettre? Je l'ignore. A Paris, j'espère, tout en en doutant encore. Dans quelque lieu qu'elle vous trouve, répondez-y je vous prie sans tarder et ne soyez plus aussi longtemps sans me communiquer vos idées. De mon côté, je vous promets l'exhibition de toutes les miennes. C'est ainsi qu'il convient d'agir entre gens qui s'estiment et s'aiment autant que nous.

J'ai trouvé ma femme bien portante et engraissée malgré le veuvage, ce qui m'a paru presque un mauvais procédé. La chère femme veut que je la rappelle très particulièrement à votre souvenir. Vous savez qu'elle a toujours eu un certain faible pour vous. Pour moi, je vous embrasse de tout mon cœur.

Alexis de T.

Tocqueville 1[er] septembre 42.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

4. *Le Siècle* où Chambolle était alors rédacteur.

5. Faucher était alors rédacteur en chef du *Courrier français*. Dans le cadre des discussions sur la loi sur la Régence débattue lors de la session de la Chambre ouverte le 26 juillet, *Le Courrier français* avait publié une série d'articles sur la Régence les 13, 14, 15, 16, 19, 20, 21, 23, 24, 25, 26, 29 et 30 août. Ces articles n'étaient pas signés mais étaient très probablement de Faucher. Ils prônaient une régence élective, s'élevant donc contre la régence héréditaire et présentant l'image plutôt fallacieuse d'une gauche unie. C'est très probablement l'article du 21 août qui irrita Tocqueville dans la mesure où l'auteur ménageait Thiers alors que Tocqueville ne voulait pas entendre parler d'une union de la gauche avec Thiers.

52. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

Tocqueville ce 19 octobre 1842.

Je commence cette lettre, mon cher ami, sans trop savoir comment vous l'envoyer. Je crois que vous êtes encore chez votre beau-frère [1]. Mais quelle est l'adresse précise de votre beau-frère, c'est ce que j'ignore et ce que vous ne m'avez pas appris ni vous ni Madame de Corcelle dans la lettre que celle-ci a écrite à ma femme. J'en serai réduit à adresser la lettre au chef-lieu de l'arrondissement. Je ne doute pas qu'elle ne soit fidèlement transmise au député. Mais je ne suis pas absolument sûr que vous soyez encore chez lui. Je ne vous avais pas vu très disposé à vous y établir à poste fixe. Quoi qu'il en soit et dût ma lettre postillonner longtemps avant de vous rejoindre, je veux vous écrire, d'abord parce que j'aime à vous écrire, et aussi parce que je vois bien que c'est le seul moyen de m'attirer une lettre de vous. J'ai vu le temps où il ne fallait pas ainsi vous mettre dans l'obligation d'une réponse pour avoir de vos nouvelles. Mais vous êtes devenu ou moins expansif ou plus paresseux. Où êtes-vous, que faites-vous et que pensez-vous? Je veux que vous me disiez cela dans le plus bref délai possible.

Quant à moi, je me suis beaucoup remué depuis six semaines que je ne vous ai écrit, mais je n'ai pas fait grand-chose et malheureusement je n'ai guère pensé. J'ai été en visites électorales à l'infini. Déjeuners, dîners, soupers. On m'a accablé de tendresses et je suis revenu de toutes ces courses un peu fatigué, la tête un peu vide, mais le cœur assez content. Resserrée sur ce petit théâtre la politique n'est pas grande, mais elle a un avantage qui lui manque absolument sur la scène principale, elle est agréable et elle découvre çà et là quelques bons côtés du cœur humain. Malheureusement, il faudra bientôt quitter ces joujoux, pour s'occuper des véritables affaires. Je m'y prépare, je l'avoue, sans empressement. Cependant, à tout prendre, je ne suis pas mécontent de notre situation. Elle serait bonne. Mais il faut en savoir tirer parti et c'est là le point de la question. Je crois la scission entre la gauche et M. Thiers non pas irrémédiable, mais très profonde [2]. La plaie est fort large et il faudra

52. - 1. Chez Charles de Rémusat, dans son château de Laffitte-Vigordanne (Haute-Garonne).

2. Dans son discours à la Chambre le 20 août, Thiers avait déclaré que la gauche était incapable de gouverner comme de se gouverner...

bien du temps et des circonstances pour en rapprocher et en unir les bords. Dans cette situation Barrot et le peu d'hommes intelligents et raisonnables qui existent dans la gauche ne peuvent se passer de nous et il y a des espérances raisonnables d'agir sur eux plus qu'ils n'agiront sur nous; de leur faire prendre une nouvelle couleur plutôt que de nous absorber nous-mêmes dans la leur. Si nous parvenions ainsi à donner à l'opposition ou du moins à sa plus forte et meilleure partie nos propres allures, nous aurions assurément fait une grande chose non seulement pour nous, mais surtout, ce qui vaut mieux, pour le pays. Nous aurions formé, je crois, ce qui a toujours manqué à ce pays-ci depuis que le système représentatif y est en vigueur, une *opposition de gouvernement*, c'est-à-dire une opposition qui, devenant majorité, pût prendre les affaires et les conduire sans faire du désordre ou des révolutions nouvelles. Quand je songe à ce but, cela m'échauffe et m'élève le cœur. Mais les difficultés sont grandes. La première viendra vraisemblablement de l'absence d'événement et par suite d'animation. Jamais depuis douze ans nous n'avons vu une stérilité plus complète d'incidents et une existence politique plus somnolente. Cela n'est pas un mal en soi; mais les conséquences de cet état de choses sont gênantes pour ceux qui voudraient créer quelque chose de nouveau et ont besoin de circonstances qui mettent en relief les nuances nouvelles de leur conduite. Si on nous plante durant toute la session dans des discussions d'intérêts matériels, que voulez-vous que nous fassions là? Nous y pourrirons comme dans un fumier. Nous sommes heureusement à trois mois encore de la session et, Dieu merci, nous vivons dans un temps où trois mois ont quelquefois suffi pour changer la face des affaires. En attendant et suivant le conseil que vous m'avez donné, je cherche à resserrer de plus en plus les liens qui existent entre Chambolle, Barrot et nous. J'ai écrit à Chambolle avec beaucoup d'amitié; il m'a répondu de même quoique avec un peu moins d'abandon que de coutume. Je crois que le rôle que nous avons joué dans les dernières querelles lui reste un peu sur le cœur. Cependant, je le répète, sa lettre est très amicale. Je lui annonce que je vais tâcher de lui envoyer quelque chose pour *Le Siècle*[3] et en effet je m'en occupe, sans beaucoup de goût, il est vrai. Car j'ai l'esprit et le style les moins propres aux journaux que cela puisse s'imaginer. Quant à Barrot, je lui ai écrit une lettre de

3. Dans sa lettre du 16 novembre à Beaumont, Tocqueville parle de ce projet d'articles, manifestant d'ailleurs les mêmes réserves quant à ses propres dispositions (cf. O.C., t. VIII, vol. 1, lettre 145, pp. 483-484). Effectivement, en janvier 1843, *Le Siècle* publiait une série d'articles non signés mais dont la présentation désignait clairement Tocqueville. Ils étaient placés sous le titre « Lettres sur la situation intérieure de la France ». Ils devaient paraître les 2, 3, 5, 7, 13 et 14 janvier.

dix pages, un vrai traité que je ne vous copie point parce que cela serait trop long et que d'ailleurs j'ai gardé une copie que je vous montrerai[4]. Cette pièce a de l'importance pour nous. C'est une exposition courte mais cependant assez complète de la manière dont je comprends la position de l'opposition et les allures nouvelles qu'il faut qu'elle prenne si elle veut remplacer en puissance morale dans le pays ce que la défection de M. Thiers lui fera perdre en puissance matérielle dans la Chambre. Cette lettre est écrite avec beaucoup de confiance. Barrot mérite ce sentiment et y est sensible. Tout en lui témoignant beaucoup de considération et d'amitié je ne lui dissimulais pas le peu de sympathie que j'éprouvais pour la plupart de ceux qui marchaient derrière lui et pour plusieurs des maximes que l'opposition en corps a jusqu'à présent professées et je lui faisais très clairement entendre que si j'étais disposé à m'unir très intimement à lui, ce n'était pas pour faire précisément les mêmes choses que l'opposition avait faites jusqu'à présent. Barrot a répondu à cela une lettre qui est un gros volume. Je vous la donnerai aussi à lire. Cette lettre le peint tout entier. Elle est absolument vide d'idées, mais toute remplie de bons et honnêtes sentiments. C'est un article du *Siècle* entremêlé des choses les plus aimables pour nous, et de mille témoignages de satisfaction de notre désir de vivre en accord avec lui. Ces derniers sentiments ont l'air sincères et je crois qu'ils le sont. Car Barrot, au fond, nous tient de beaucoup plus près qu'à la plupart de ses meilleurs amis. Mais quelle tête creuse! Voilà, mon très cher, tout ce que je puis vous dire pour le moment. Je suis au fond de mon sac à nouvelles. Videz s'il vous plaît le vôtre, tant du côté des affaires publiques que de celui des affaires privées. Comment va la plus grande de ces dernières, la santé de votre femme? Madame de Corcelle a écrit, il y a quelque temps, à ma femme une lettre comme à l'ordinaire pleine d'affection et qui, comme à l'ordinaire aussi, a profondément touché celle-ci. Je ne crois pas que Madame de Corcelle ait sur aucun point du monde une meilleure amie qu'ici, une amie plus tendre et plus dévouée. C'est un grand lien pour nous-mêmes indépendamment de tous ceux qui existent d'ailleurs. J'aime à penser cela, car il y a peu de choses auxquelles je tienne plus ni même autant qu'à votre amitié.

Je crains de n'être plus ici que pour un mois ou six semaines. Nous sommes très invités à aller passer la fin de l'année chez mon frère Édouard[5]. Nous ne pourrons guère nous en dispenser. J'aime

4. Cette lettre, dont il est également question dans la lettre de Tocqueville à Beaumont du 19 septembre, n'existe plus que sous forme de brouillon aux Archives Tocqueville (cf. le condensé donné dans la note 2 à cette lettre, O.C., t. VIII, vol. 1, lettre 143, p. 472).

5. C'est effectivement au château de Baugy, près de Compiègne, que

ce lieu-ci malgré l'hiver. Je dirais presque à cause de l'hiver, car en cette saison j'y suis plus libre.

Vous devez avoir appris où vous êtes beaucoup de détails sur l'état de l'esprit et les projets de M. Thiers[6]. Dites-moi quelle est l'impression générale qui en résulte pour vous.

Adieu, je vous embrasse de tout mon cœur. Présentez mes hommages affectueux à Madame de Corcelle. Rappelez-moi au souvenir de Madame et de Monsieur de Rémusat.

A. de Tocqueville.

A Monsieur
Monsieur Francisque de Corcelle
chez Monsieur de Rémusat
Député de la Haute-Garonne
à Muret.

Adresse rayée et rectifiée :
à Laffitte (Haute-Garonne).

Cachet de la poste :
Saint-Pierre-Église, 20 octobre 1842.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

53. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

[Septembre 1843][1].

J'ai reçu, mon très cher ami, votre lettre au moment où j'allais partir pour le conseil général. Je l'ai emportée avec moi, espérant trouver à St-Lô un moment pour y répondre. Cet espoir a été trompé. Vous savez à quel point la session d'un conseil général est chargée de petites, mais incessantes affaires[2]. Vous compren-

Tocqueville devait passer les derniers jours de l'année avant de regagner Paris le 4 janvier 1843.

6. Après son intervention du 20 août, Thiers s'apprêtait à prendre, par un silence relatif, une sorte de retraite de la Chambre. Il était alors absorbé par son *Histoire du Consulat et de l'Empire* dont les premiers volumes sortiraient en 1845.

53. - 1. La série de nouvelles ou d'incidents auxquels fait allusion Tocqueville dans cette lettre permettent de la dater de ce mois de 1843.

2. Tocqueville avait été élu au Conseil général en 1842 par les cantons de Sainte-Mère-l'Église et de Montebourg.

drez donc cette prolongation de mon silence. Mais me voilà enfin revenu chez moi et, bien que je m'y trouve en face d'une montagne de lettres arrivées durant mon absence, je veux rejeter les affaires à tous les diables et causer enfin avec vous. Vous dire que Madame de Corcelle et vous, mais elle surtout, avez eu nos vives et constantes sympathies durant la pénible crise dont vous sortez, ce n'est rien vous apprendre assurément que vous ne sachiez[3]. Je ne m'étendrai donc pas sur ce sujet, laissant à votre amitié le soin du commentaire. Ma femme a reçu à cette occasion de la vôtre une lettre toute aimable comme celle-ci sait si bien en écrire. Marie en a été très touchée et cependant n'y a pas encore répondu, ce qu'il faut attribuer principalement à deux grands frères[4] hauts de six pieds qui lui sont arrivés des antipodes sans savoir un mot de français et dont elle était obligée de s'occuper du matin au soir, surtout pendant mon absence. Il y en a un qu'elle n'avait pas vu depuis 25 ans, officier supérieur dans la marine anglaise. Le frère et la sœur ont eu assez de peine à ne pas s'appeler Monsieur et Madame. Ils commencent seulement à s'y faire. Elle va profiter de mon retour pour retourner à ses amies. Vous savez qu'au premier et meilleur rang se place Madame de Corcelle. Ma femme a une confiance sans bornes dans son affection et elle espère que la vôtre est et sera toujours dans des sentiments analogues à son égard. Pour en revenir à mes beaux-frères, ce sont de braves et honnêtes gens dont je suis charmé d'avoir fait connaissance. Ils nous quittent bientôt et nous les regretterons.

Je suis au même point que vous avec notre ami Combarel. Pas un mot de lui depuis que j'ai assisté comme son témoin au commencement de cette grande et périlleuse aventure qu'on appelle un mariage de raison[5]. Où est-il, que pense-t-il, que lui arrive-t-il? J'ignore parfaitement tout cela et n'ai pas même la ressource de m'en informer, car je sais qu'il avait l'intention de voyager et j'ignore où il a été. Quel sable mouvant que l'esprit et parfois le cœur de cet homme-là! et pourtant, au travers de tous ces défauts, il s'est entremêlé une certaine quantité de qualités solides

3. Les Corcelle avaient redouté de perdre la mère de Mélanie de Corcelle, M^me^ de Lasteyrie; cf. lettre de Beaumont à Tocqueville du 7 octobre 1843 (O.C., t. VIII, vol. 1, pp. 501-504).

4. M^me^ de Tocqueville avait deux frères dans la marine britannique. Le plus âgé, Joseph-Martin Mottley était entré dans la marine en 1812 et devait terminer vice-amiral. Il mourut en 1882. Le second, Henry-Bayes, qui venait d'être promu lieutenant, était additional lieutenant sur le *Queen 110*. Il devait mourir l'année suivante à Malte.

5. Combarel avait épousé une Marie Aubertot dont la famille avait ajouté à son nom celui de « de Coulanges », de manière abusive d'après l'*Annuaire de la noblesse* de 1848. Il s'agissait d'une famille très riche, d'« une des plus populaires maisons de commerce de la capitale ».

et attachantes. De sorte qu'on ne peut jamais ni devenir son ami intime ni être indifférent à son sort.

Quant à Beaumont dont vous me parlez, je n'ai reçu de lui qu'un billet qui m'est arrivé à St-Lô pendant le conseil général[6]. Cette petite lettre avait seulement pour objet de m'apprendre qu'il quittait Paris pour les environs de Nice ou d'Hyères; il ne savait pas encore. Du reste, point de nouvelles politiques ou autres.

J'ai écrit à Barrot aux eaux d'Ems et j'en ai reçu une réponse très tendre, mais aussi très triste et très abattue. Il se passera du temps avant que ce pauvre homme-là se relève[7].

En politique, je ne sais rien. Je vis depuis deux mois que j'ai quitté Paris, comme si j'avais passé la frontière. Votre lettre est la seule ouverture qui m'ait permis d'entrevoir ce qui se passait derrière le rideau. Quant à l'intérieur, je crois qu'il ne s'y passe réellement rien ou peu. Je ne crois pas que depuis 1787 il ait régné en France un calme si profond, un vide plus complet de pensées et de passions politiques de tout genre; car enfin l'entraînement et le fracas guerrier de l'Empire étaient encore de la fièvre politique avec d'autres symptômes que ceux de la République. La paix de la Restauration était en réalité une courte trêve. Mais ceci a l'air du désarmement universel, paisible et complet de tous les partis. Est-ce un accident, est-ce un état final? En vérité, je n'en sais rien. Je vois seulement que l'accident n'est pas prêt à finir. Au milieu de cette décrépitude de l'esprit libéral, l'esprit de cour a un véritable retour de jeunesse. Toujours la même nation insolente ou servile avec ses maîtres. Est-ce que la fin de notre jeunesse et tout notre âge mûr s'écouleront au milieu de ce que nous voyons? En vérité, je commence à le craindre et je m'en afflige.

J'éprouve un grand regret que vous n'ayez pas pu venir ici. Ce n'est que dans le calme de la campagne que deux esprits comme les nôtres peuvent bien jouir l'un de l'autre. A Paris les petits détails de la vie pratique préoccupent, agitent et souvent absorbent outre mesure. Dans le silence de la campagne, l'âme échappe à ces misères et se remet en possession de ses principaux goûts, l'intelligence de ses idées mères. C'est dans cette région-là, mon bon ami, que nous sommes toujours sûrs de nous trouver et de nous unir. Il m'arrive quelquefois de n'être pas de votre avis dans une affaire particulière; mais vous êtes, je crois, le seul homme au monde avec lequel je sois toujours d'accord sur *la fin* à poursuivre et que je sois sûr de rencontrer dans la partie la plus profonde de mes sentiments

6. Ce billet du 30 août 1843 se trouve dans la *Correspondance Tocqueville-Beaumont* (O.C., t. VIII, vol 1, pp. 497-498).

7. Barrot avait perdu sa fille unique le 1er juillet 1843.

et la plus haute de mes idées. Aussi ai-je pour vous une de ces affections que le temps accroît et qui sortira plus grande, j'en ai la confiance, de l'épreuve la plus périlleuse où jamais amitié puisse être mise, la vie politique.

Je serais bien fâché que tous vos travaux et connaissances sur l'Afrique aboutissent à zéro[8]. L'idée de votre travail dans *Le Siècle* me paraît très utile et je vous verrais avec beaucoup de peine y renoncer. La meilleure époque était assurément le lendemain des discussions des Chambres sur l'Algérie, soit aux crédits supplémentaires, soit même au budget. Maintenant que cette époque est passée, il serait sage d'attendre les approches de la session et de publier ces articles un mois environ avant la réunion des Chambres.

Il faut en rester là pour aujourd'hui. Je vous embrasse de tout mon cœur. Ma femme veut être rappelée bien particulièrement à votre souvenir.

A.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

54. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

Tocqueville ce 12 octobre 1843.

Je commence, mon cher ami, à m'ennuyer de ne point entendre parler de vous et je vous écris puisque vous ne m'écrivez pas. Quoiqu'il ne se passe point dans notre politique d'événements qui rendent nos correspondances nécessaires, je n'aime point à les laisser si longtemps suspendues. J'éprouve toujours du bien et du plaisir à vous communiquer mes pensées et à recevoir la confidence des vôtres. J'avais encore, il y a deux jours, un autre motif pour vous écrire qui était de savoir des nouvelles de votre belle-mère et de votre chère femme. Mais une visite que nous avons faite hier à

8. Corcelle, qui ferait des interventions aux sessions de la Chambre de 1843 et 1844, envisageait peut-être à ce moment-là une publication dans *Le Siècle*. Quoi qu'il en soit le projet ne devait pas aboutir puisque rien ne parut de lui ni dans *Le Siècle* ni ailleurs.

Madame Duparc[1] m'a donné sur ce point les meilleurs renseignements.

Vous avez sans doute été aussi désagréablement affecté que moi de la polémique soulevée à l'occasion des fortifications de Paris[2]. Toute cette affaire est une nouvelle manifestation d'une vérité déjà ancienne, savoir que personne ne conduit l'opposition et qu'elle marche au hasard surtout quand la session est close. Le ministère, en augmentant imprudemment les fortifications de Paris au-delà des limites prescrites par la loi de 1841 et en montrant le projet de concentrer à Paris tous les grands établissements militaires, fournissait lui-même un excellent champ de bataille sur lequel toutes les nuances de l'opposition pouvaient se réunir sans renier leurs précédents votes. Au lieu de cela, notre ami *Le Commerce* change la thèse et demande la démolition des nouveaux murs et l'abrogation de la loi de 41[3]. C'était se diviser à plaisir et sans profit; car ce n'est pas au bout de deux ans qu'on peut demander à des hommes politiques de condamner leurs actes. Les légitimistes qui se chargent toujours de rendre tout impossible sont venus aussitôt adopter cette thèse; et nos propres journaux en ont pris prétexte pour répandre encore cette sotte et odieuse calomnie que ceux qui ne veulent pas des fortifications veulent de l'invasion étrangère. On ne saurait imaginer une partie plus absurdement menée. J'espère, cependant, que quand tout ce bruit sera apaisé, la véritable et grande question restera celle de savoir si en effet la conséquence de la loi de 41 est non seulement d'entourer Paris de murs, mais d'y concentrer tous les grands établissements militaires de France et d'en faire le quartier général de tous les traîneurs de sabre du royaume. Quant à la question même des fortifications, il n'y a plus que l'expérience qui puisse nous donner raison. Mais elle nous donnera tôt ou tard cette triste satisfaction. Il faut attendre de l'avoir reçue pour agir sur l'esprit de la nation.

54. - 1. Il s'agit de l'épouse du comte Henri Duparc, maire de Réville. Malgré des opinions divergentes, les Duparc entretenaient de bonnes relations avec les Tocqueville dont ils étaient les voisins.

2. En 1841, Guizot avait continué la tâche entamée par Thiers dans le contexte de l'affaire d'Orient, de faire fortifier Paris. Mais cette tâche menée par simple voie d'ordonnance et se heurtant à des adversaires dans tous les partis, exigeait d'être abandonnée ou d'être fondée en législation. A la fin de 1841, et grâce à l'appui de Thiers, Guizot avait obtenu une loi qui reconnaissait le projet d'enceinte continue contre le projet de forts détachés soutenu par Soult.

3. *Le Commerce* publiait à ce moment-là une importante série contre les fortifications de Paris (cf. les articles des 11, 15, 16, 18, 19, 20, 22, 23, 24, 25, 27 et 28 septembre, et des 1er, 2, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 octobre 1843). Il semble que ce soit l'article du 16 septembre qui corresponde aux remarques de Tocqueville. Ces articles n'étaient pas signés.

Vous avez dû aussi être, comme moi, bien révolté de toute cette petite et misérable guerre que *Le Siècle* fait au clergé sous le nom des jésuites[4]. Il y a un mois j'ai écrit à ce sujet une longue lettre à Chambolle. Il n'y a pas répondu. Mais depuis ce temps-là, il me semble que la petite guerre dont je parle est beaucoup moins vive. J'en avais aussi écrit à Barrot qui m'avait répondu qu'il partageait mon avis. Toutes ces bonnes dispositions ne mèneront, je le prévois, à rien de durable. Barrot et même Chambolle ne sont pas maîtres du *Siècle*. *Le Siècle*, en réalité, appartient à une canaille littéraire qui y braille à volonté pendant que le rédacteur en chef dort ou fait l'amour. Ce qui me console de ce bruit de la presse, c'est au fond le peu de retentissement que je lui vois. Les passions très réelles qui agitent d'une part certains membres du clergé et de l'autre les universitaires pénètrent peu dans le fond de l'opinion publique[5]. Elles manquent de prises. Je ne puis m'empêcher de rire de pitié quand je pense à l'importance que se croit notre ami Quinet[6], importance de martyr et de défenseur de la liberté de pensée et de la morale chrétienne. Le moindre accident qui occuperait réellement l'opinion publique ferait porter tous ses factums chez l'épicier et le replongerait dans la demi-obscurité qui est son atmosphère naturelle. Jamais on n'a vu les piqûres de l'amour-propre devenir de si grandes plaies. Tant que le gouvernement n'interviendra pas et ne donnera pas d'influence politique au clergé, toute cette guerre restera à la surface; mais elle n'en détourne pas moins l'opinion publique du droit chemin et en cela elle est déplorable. Elle a, de plus, ce grand danger de laisser sacrifier lors de la loi prochaine la liberté de l'enseignement ou, du moins, de laisser établir contre elle des préjugés bien funestes. Il faut avouer que de son côté le clergé a été bien imprudent et, je crois, parfois, calomniateur dans ses attaques.

4. Durant les débats sur la loi d'enseignement, les polémiques allaient bon train dans la presse, qu'elle soit de gauche ou de droite. En août et septembre 1843, *Le Siècle* publie de nombreux articles polémiques, faisant flèche de tout bois, mais avec une dominante assez nettement gallicane. Dans cette perspective la Compagnie de Jésus ne pouvait qu'être une cible de choix, dénoncée notamment comme une « compagnie qui n'a produit en trois siècles que des ruines et des scandales » et « qui marche à la domination par l'abrutissement des peuples ».

5. A partir de 1840, les débats étaient devenus vifs à propos de la liberté de l'enseignement. Les efforts de Guizot pour améliorer les relations entre l'Église et l'État, les différents projets sur l'enseignement, les négociations avec le Vatican pour le départ des Jésuites, sont ici en toile de fond de la lettre de Tocqueville.

6. Edgar Quinet (1803-1875) avait été appelé en 1842 par Villemain au Collège de France pour une chaire des littératures de la France. En 1843 et 1844 ses cours sur les Jésuites et l'Ultramontanisme devaient heurter une partie du clergé qui obtint de Guizot leur suspension. Ces mêmes

Mais revenons à vous. A quoi, mon cher ami, vous occupez-vous au milieu de vos champs? Avez-vous renoncé à écrire sur l'Afrique [7]? J'en serais bien fâché. J'avoue que je désirerais qu'avant l'ouverture des Chambres vos articles (il n'en faut pas beaucoup si vous voulez frapper) eussent paru. Vous êtes un vrai martyr de l'amour de la perfection. Vous feriez bien mieux si vous preniez plus facilement votre parti de mal faire. Je ne vous ai jamais vu si bien réussir et en même temps si malheureux que quand le temps vous manquait et que vous étiez obligé de jeter à la hâte vos idées. Vous connaissez l'Afrique mieux que qui que ce soit. Vous ne pouvez manquer de dire sur ce sujet les choses les plus utiles et je regarde comme très important que vous les disiez. Mais avant cela je voudrais bien que [vous] me fissiez savoir à moi demi-africain tout au plus ce que vous pensez de l'état présent de nos affaires dans l'Algérie. Il me semble qu'on n'en entend guère parler. J'entends dire que vos trappistes sont établis et commencent à prospérer [8]. Cela est-il vrai? En qualité de supérieur temporel de l'ordre vous devez en savoir quelque chose. On assure qu'on va envoyer décidément le duc d'Aumale [9] commander la province de Constantine. C'est peut-être à cause de cela qu'on ne publie pas *nos ordonnances*. Car le gouvernement de Constantine est évidemment un préliminaire du gouvernement général et on ne veut point établir de règles qui puissent gêner son A. R. Que le retard soit dû à cette cause ou à une autre il ne me paraît pas moins scandaleux.

Avez-vous quelque idée de ce que sera l'attitude des partis à la session prochaine? Pour moi, je l'ignore complètement. Il n'est pas sorti des coulisses le plus petit bruit qui puisse m'apprendre ce qui se prépare pour le théâtre. Je doute qu'il se prépare rien dans l'opposition de considérable et j'avoue que je ne vois pas de terrain qui puisse réunir, même momentanément, les principaux hommes politiques qui la représentent dans ses différentes nuances. Si le ministère tombe, il ne tombera que devant les luttes intestines de son propre parti. Je crois à la probabilité de ces luttes car la victoire

cours sont à l'origine du pamphlet de Michelet sur les jésuites paru en 1845.

7. Sur ces projets d'articles, cf. la lettre n° 53, n. 8.

8. En août 1843, les trappistes s'étaient établis dans le Sahel algérois, à Staoueli. Corcelle était intervenu auprès de Bugeaud pour faciliter leur installation; celle-ci devait s'avérer d'abord difficile malgré des terres défrichées par des condamnés militaires et un cheptel pris dans des razzias.

9. Le duc d'Aumale avait pris, le 16 mai 1843, la smala d'Abd el-Kader. En décembre il allait remplacer Baraguey d'Hilliers comme commandant de la division de Constantine. Comme le présumait déjà Tocqueville dans cette lettre, le duc devait devenir gouverneur général d'Algérie, mais en 1847 seulement.

sur nous paraît si bien remportée que le moment est arrivé où les différentes nuances des conservateurs vont croire pouvoir se manifester sans péril. Je suis cependant porté à penser que M. Guizot surmontera encore cet obstacle. M. Thiers excite encore trop de répugnances; et puis! M. Guizot est si évidemment le plus illustre et le plus habile représentant des idées de la majorité, qu'un gros bon sens amènera toujours cette majorité à juger qu'elle ne pourrait que perdre au change. Notre position, à nous, sera délicate et difficile, placés entre le centre gauche qui ne voudra rien faire et M. de Lamartine qui nous pousse de tout son pouvoir en pleine réforme électorale. Cette vue d'un avenir si prochain ne laisse pas que de me donner beaucoup de soucis. Qu'en pensez-vous vous-même? Le temps marche, la session nous arrive comme un boulet de canon. Il faut tâcher de ne pas se laisser surprendre par elle et de savoir un peu à l'avance comment l'ouvrir.

Je suis en correspondance avec ce malheureux Barrot dont l'abattement a l'air de croître au lieu de diminuer. Ses lettres font mal. Je lui ai déjà écrit deux fois. Je vois qu'il en est touché et qu'il désire que cette correspondance continue. Je me suis mis à lui reparler politique. Je le fais avec ménagement; car son esprit est encore bien peu préparé à recevoir cette nourriture. Lui avez-vous écrit aussi? Si vous ne l'avez pas fait, je vous engage à le faire. Cela est bon et utile. Barrot a une véritable amitié pour nous et il est vraiment digne de celle que nous avons pour lui.

Savez-vous ce que devient maître Combarel? Je n'en ai pas plus entendu parler depuis son mariage que s'il avait été passer la lune de miel aux antipodes.

Je ne sais guère mieux ce que devient Beaumont. Il ne m'a écrit qu'une fois et deux lignes pour s'excuser de ne pas écrire depuis son départ pour Nice. Je sais cependant par sa femme qui a écrit à la mienne qu'il se porte bien et s'occupe; mais à quoi, c'est ce que j'ignore absolument.

Quant à moi, je n'ai pas fait grand-chose depuis que je ne vous ai vu. Je viens cependant de finir pour *Le Siècle* une série d'articles relatifs à la question de l'abolition de l'esclavage[10]. Je crois qu'ils résument assez bien la question. Je les ai faits avec assez de soin et je vous prie de les lire quand ils paraîtront et de m'en dire votre avis.

Adieu, mon bon ami, je vous aime et vous embrasse de tout mon cœur. Je regrette de ne pas vous tenir ici. Rappelez-moi bien parti-

10. Cette série d'articles, intitulée « De l'émancipation des esclaves », a paru dans *Le Siècle* les 23 et 29 octobre, 9 et 20 novembre, 7 et 15 décembre 1843. Ils ont été publiés dans les O.C., t. III, vol. 1, pp. 79-111.

culièrement au souvenir de Madame de Corcelle et croyez à ma tendre amitié.

Alexis de Tocqueville.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

55. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

[Ce 15 novembre 1843.]

Nous avons beaucoup pensé, tous ces derniers temps, mon cher ami, à vous et aux vôtres. Ma femme, comme vous le savez, meurt d'envie de marier votre nièce et quoique en général j'aie la plus grande répugnance à me mêler de ces sortes d'affaires, je me laisse aller cette fois à en parler souvent avec ma chère moitié et je me suis entraîné à faire les mêmes vœux qu'elle [1]. Le fait est que le jeune homme est gentil, que je [le] regarde comme un de mes meilleurs amis me paraît particulièrement propre à satisfaire une femme comme votre nièce. Je ne connais pas de cœur mieux... [2] et d'âme plus élevée et plus délicate. Je défierais sous ce rapport votre nièce de faire jamais un meilleur mariage, quoique sous plusieurs autres je crois que cela lui serait facile. Réfléchissez-y donc sérieusement, je vous prie. Je crois qu'il y aurait là de bien grandes chances de bonheur domestique pour l'un et pour l'autre.

Mardi matin. J'en étais là de ma lettre lorsque j'ai reçu la vôtre dont je vous remercie. Il y règne d'un bout à l'autre un ton de véritable affection auquel l'habitude que j'ai de le rencontrer dans vos lettres ne me rendra jamais insensible. Vous savez déjà depuis bien longtemps tout le prix qu'a à mes yeux votre amitié.

Beaumont ne m'a pas écrit depuis un siècle. J'ignorais qu'il voulût insérer dans *Le Siècle* les articles dont vous me parlez, bien que je susse qu'il s'occupait à réfléchir et même à écrire sur ce sujet [3]. Je trouve comme vous l'œuvre délicate et bien dangereuse et j'espère

55. - 1. Il semble qu'il s'agisse de la même nièce et donc du même projet de mariage dont il a été question dans la lettre du 14 juillet 1842, n° 49, et n. 4 et 5.

2. Ici, un mot illisible.

3. Dans sa lettre du 1er décembre à Tocqueville, Beaumont parle effectivement d'une série d'articles (O.C., t. VIII, vol. 1, lettre 156, p. 512). Ces articles sur la situation à la veille de la session furent publiés dans *Le Siècle* des 14, 17, 19, 23 et 28 décembre et des 1er, 2, 3, 4, 8, 10, 11 et 12 janvier 1844.

qu'il n'insérera rien légèrement et qu'il n'oubliera pas qu'en écrivant il ne parle pas pour lui seul. J'imagine que je recevrai une lettre de lui un de ces jours et qu'il attend pour m'écrire que ses idées soient arrêtées sur l'ouvrage dont il vous a parlé. Je ne lui ai pas moi-même écrit depuis longtemps. L'idée de la poste piémontaise m'arrête[4]. Il n'y a rien de plus propre à ôter le goût d'écrire que d'avoir sans cesse devant les yeux le fantôme d'un commis qui va vous lire.

La question religieuse me préoccupe comme vous; elle fait plus, elle m'afflige profondément. L'un de mes rêves, le principal peut-être en entrant dans la vie politique, était de travailler à réconcilier l'esprit libéral et l'esprit de religion, la société nouvelle et l'Église. Cette réconciliation si nécessaire à la liberté et à la moralité publique est maintenant impossible; elle le sera peut-être toujours, car les positions, qui au sortir de la révolution de Juillet étaient indécises, sont maintenant prises de part et d'autre de telle sorte qu'il faudra des années pour nous replacer au point où nous étions il y a trois ans[5]. Heureux si nous y revenons jamais. Cela, je le répète, me remplit de douleur et aussi d'irritation contre ceux qui ont fait ce grand mal. Je m'irrite contre les petits amours-propres et les détestables passions qui animent une partie des adversaires du clergé dans cette lutte; mais j'avoue que je m'irrite encore plus contre leurs adversaires, quoique je les estime davantage. Quand je pense à l'état où se trouvaient l'opinion publique et la presse, il y a à peine trois ans, à l'égard de la religion, et [à] ce qui existe aujourd'hui, je ne puis m'empêcher de voir qu'il faut que le clergé ait commis des fautes énormes pour en arriver où nous sommes. Et cela est vrai aussi. La violence de leurs injures à l'égard des personnes, l'exagération de leurs accusations contre l'université sont parvenues à gâter une excellente cause[6]; au lieu de se rattacher au droit commun et de se borner à en réclamer l'exercice ils ont montré la secrète pensée de dominer l'éducation tout entière sinon de la diriger. Les dernières déclarations des évêques sont réellement intolérables. Cette menace de mettre les établissements d'instruction publique en interdit est assurément de nature à menacer la liberté de tous ceux qui enseignent, d'autant plus que l'Église qui frappe dans ce cas est un *concurrent*.

4. Beaumont séjournait alors à Nice qui relevait des États sardes.

5. Cf. ci-dessus lettre précédente et n. 4.

6. Alors qu'effectivement les tractations avaient repris en 1840 dans une atmosphère détendue entre représentants de l'Église et de l'Université, le climat devait se détériorer dès 1841 en raison notamment des exigences de qualification proposées par l'État aux professeurs des écoles catholiques. Certains évêques lancèrent alors une campagne de dénigrement de l'Université et de « ses écoles de pestilence », un M^gr^ Clausel de Montals accusant l'Université de faire « un horrible carnage d'âmes ».

Je n'en trouve pas moins vos réflexions parfaitement justes et je les approuve dans *toutes* leurs parties. Comme vous, je crois que les écarts du clergé seront toujours infiniment moins dangereux à la liberté que son asservissement. Comme vous, je pense que la révolte du clergé contre le pouvoir est l'état exceptionnel et passager; que l'état habituel et permanent est sa servilité; ou du moins un partage inégal de pouvoir avec lui; une sorte d'arrangement qui ferait du gouvernement et de l'Église deux associés aux dépens de la liberté, l'une aidant à restreindre la liberté de conscience et l'autre en retour la liberté politique. J'agirai et je parlerai certainement dans le sens de cette opinion et les fureurs de nos journaux ne m'empêcheront pas de dire ce que je pense de leur papauté administrative. Je suis également décidé à tenir ferme dans la question de la liberté de l'enseignement. Mais je désire que le gouvernement ait la prudence de ne pas présenter la loi avant que cet orage soit calmé; car la question serait décidée contre nous en ce moment.

Au point où en sont arrivées les choses, il est impossible de dire où s'arrêtera la querelle. Chacune des deux puissances s'appuie sur des principes si absolus qu'elle ne saurait vivre en paix avec l'autre qu'en ne poussant pas son droit jusqu'au bout; du moment au contraire où elles veulent le faire, un arrangement entre eux [*sic*] est impossible.

Ce que vous dites sur les jésuites est ingénieux et vrai. Mais, entre nous, ce qui est plus dangereux qu'eux c'est l'esprit même du catholicisme, cet esprit intraitable qui ne peut vivre nulle part s'il n'est le maître. Le catholicisme, qui produit de si admirables effets dans certains cas, qu'il faut soutenir de tout son pouvoir parce qu'en France l'esprit religieux ne peut exister qu'avec lui, le catholicisme, j'en ai bien peur, n'adoptera jamais la société nouvelle. Il n'oubliera jamais la position qu'il a eue dans l'ancienne et toutes les fois qu'on lui donnera des forces, il se hâtera d'en abuser. Je ne dirai cela qu'à vous. Mais je vous le dis, parce que je veux vous faire pénétrer dans ma plus secrète pensée. C'est celle-là qui me tourmente plus que toutes les autres. C'est cette idée générale qui m'occupe plus que toutes les idées particulières qui naissent des faits actuels. Si ces faits n'étaient que la maladie, j'en prendrais mon parti. Mais ils ne sont que le symptôme d'une maladie plus grave et plus durable. C'est ce qui me désole. Le clergé ressemble parfaitement aux hommes de l'ancien régime. Dès qu'un vent de popularité lui arrive ou que la main du pouvoir se tend vers lui, il se croit follement le maître de la société et, au lieu de profiter de cette fortune pour prendre dans la nouvelle hiérarchie une place utile et grande quoique secondaire, il se fait briser en voulant se rasseoir à la première. Le même esprit qui a perdu la Restauration perdra toujours, j'en ai bien peur, le clergé et, malheureusement avec lui, la religion.

Adieu, mon bon ami, je vous quitte pour aller déjeuner; c'est un devoir que je remplis assez mal depuis quelque temps. Après m'être porté comme un valet de ferme pendant tout l'été, je me suis mis depuis un mois à être tout malingre et tout souffrant. J'espère que cet état n'aura pas de durée, le commencement d'une session comme le matin d'une bataille n'est pas un moment où il soit commode d'être malade. J'ai trop travaillé cet été. Pendant que vous vous enfonciez dans l'Afrique, je parcourais l'Inde en tous sens [7]. Je me flatte d'être maintenant maître du sujet et en état de comprendre non seulement ce qui arrive là, mais dans toute l'Asie. Mais encore, pour profiter de toutes ces belles connaissances, faut-il vivre! Veuillez me rappeler bien particulièrement au souvenir de Madame de Corcelle et croire à mon bien tendre attachement.

Alexis de Tocqueville.

Ce 15 novembre 43.

Archives Harcourt-Corcelle. — Publication partielle dans l'édition Beaumont (t. VI).

56. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

Tocqueville ce 11 décembre 1843.

Mon cher ami, malgré tous mes efforts, il m'est *absolument* impossible d'arriver à Paris avant le 22. Il faut, entre autres choses, que j'aille au Mont-St-Michel afin de constater, de mes propres yeux, ce que je sais déjà, savoir que le régime qui a été si funeste aux détenus politiques renfermés dans ce lieu ne ressemble point à celui que je veux généraliser en France, ainsi que le dit avec autant de mauvaise foi que de mauvais procédé pour moi Faucher dans l'article dont votre bonne et tendre amitié s'est si émue [1]. Je serais plus que contrarié de ces retards si vous n'étiez à Paris; au moins, en arrivant, je trouverai un tableau complet et exact de la situation.

7. Le résultat des lectures et travaux de Tocqueville sur l'Inde a été publié dans le t. III des O.C., vol. 1, pp. 443-550.

56. - 1. Tocqueville avait déjà rédigé un rapport sur la réforme des prisons en 1840. En 1843, une nouvelle commission d'enquête ayant été élue, Tocqueville, à nouveau rapporteur, refit son rapport de 1840. Le 2 décembre, Léon Faucher écrivit dans *Le Siècle* un article intitulé « De l'emprisonnement solitaire » contre le rapport de Tocqueville. Une polémique devait s'ensuivre à laquelle se mêla Beaumont (cf. *Correspondance Tocqueville-Beaumont,* O.C., t. VIII, vol. 1, lettre 157, n. 1, pp. 515-518).

J'en aurai bon besoin; car je confesse que pour le moment je ne vois pas clairement avec qui ni contre qui nous allons combattre, point utile cependant à éclaircir avant d'entrer en campagne.

J'en étais là de ma lettre, mon bon ami, quand on [me] remet la vôtre. J'allais précisément vous dire que j'avais reçu avant-hier une lettre de Beaumont datée comme la vôtre du 1er décembre, lettre dans laquelle il m'apprend ainsi qu'à vous sa velléité d'aller en Afrique[2]. Je partage la plus grande partie de vos impressions sur ce voyage. Il est évidemment intempestif. Il fallait le faire il y a un mois ou point. Quant au fond, j'en espérerais quelque utilité si B. ne veut pas en faire sortir des vues générales sur l'Algérie et la manière d'y faire la guerre. Toute la partie de la question relative aux essais de colonisation déjà tentés peut être examinée en peu de jours et si Beaumont ne prétend tirer de son voyage que la connaissance de ce qui existe, en fait de villages, autour d'Alger, il peut nous fournir des éléments précieux de discussion. Mais je regrette comme vous que cet examen est [*sic*] fait en temps inopportun. Beaumont qui, comme je vous l'ai dit, je crois, avait été près de trois mois sans m'écrire, m'annonce dans cette même lettre une nouvelle qui me trouble davantage que son voyage en Algérie; c'est l'annonce de l'envoi de ses articles au *Siècle*[3]. Cet envoi tombe mal. De plus, comme il ne me dit pas un mot de ce que contiennent ces articles, j'avoue que je ne suis pas sans inquiétudes. Du reste, si Beaumont, avant de partir pour l'Algérie, lit le factum de Faucher, peut-être cette lecture lui paraîtra-t-elle assez significative pour lui faire modifier son projet de campagne africaine ou du moins arrêter l'insertion des articles[4].

La publication de la lettre de Faucher est en effet un fait grave et qui peut paraître significatif à Beaumont. Elle constitue de la part de Chambolle deux très mauvais procédés très patents : le premier consiste à avoir inséré une pareille attaque sans nous prévenir et sans nous mettre à même d'y répondre sur-le-champ ou même de la faire modifier. Ceci est sans excuse, car la matière ne devant pas venir de longtemps devant les Chambres, rien ne pressait, et Chambolle pouvait, à son aise, attendre notre retour. Le second mauvais procédé, et celui-ci frise singulièrement la perfidie, c'est d'avoir permis qu'on désignât Beaumont comme l'auteur des articles antérieurs. Cela nous donne un air de camaraderie et de

2. Cf. O.C., t. VIII, vol. 1, lettre 156, pp. 511 et *sq.*

3. Sur ces articles, cf. ci-dessus lettre précédente, n. 3.

4. Beaumont envisagea une réponse à l'article de Faucher et de son côté Tocqueville prépara une réfutation. Mais ni la lettre de Beaumont ni la réfutation de Tocqueville ne furent publiées par *Le Siècle*. On trouvera ces deux documents dans la *Correspondance Tocqueville-Beaumont* (cf. O.C., t. VIII, vol. 1, p. 515, n. 1).

coterie détestable. Cela tend à faire considérer le système que nous préconisons comme notre œuvre et à le mettre tout entier sous notre seule responsabilité. Tout cela est insoutenable et je pense que B. pensera comme moi. Du reste, je n'ai jamais eu la velléité de répondre à Faucher. Quoique son article soit de nature à faire un tort réel, non seulement à mes idées, mais à ma personne, ma position de rapporteur de la Commission me condamne évidemment au silence. C'est même ce qui rend la précipitation de Chambolle à publier l'œuvre de Faucher si inexcusable; c'était une diatribe qui devait nécessairement rester sans réplique. Beaumont seul peut répondre et il est à 300 lieues [5]. Je crois que cet incident aura cet avantage au moins qu'il décidera une crise à laquelle je m'attends depuis longtemps et éclaircira les positions. Dieu veuille qu'après cet éclaircissement et plusieurs autres, nous ne nous trouvions pas bien isolés. Je crois, comme vous, que la *clique* se remue prodigieusement et je ne doute pas qu'elle ne gagne du terrain durant notre absence. C'est le cas, ainsi que vous le dites, de jouer serré; d'écouter plus que de parler jusqu'à ce que nous soyons en état de prendre un parti et d'agir. Ménagez beaucoup Lamartine. Il se peut que les progrès de Thiers dans la gauche nous forcent à nous rapprocher de lui.

Adieu. Ai-je besoin de vous dire que je grille de vous voir? L'amitié et l'intérêt sur ce point sont d'accord. Je courrai chez vous en sortant de voiture. Que n'y suis-je déjà! Ce voyage au Mont-St-Michel me contrarie de bien des manières, même pour ma santé qui ne vaut pas le diable depuis deux mois [6].

Je vous embrasse de tout mon cœur.

Alexis.

P.-S. Je ne vous parle pas de mon frère [7] de peur de le faire avec plus d'irritation et d'amertume qu'il ne convient.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

5. Il était alors à Toulon.
6. Sur ce voyage, cf. p. 175 et n. 1.
7. Il s'agit d'Hippolyte de Tocqueville qui, le 29 novembre précédent, avait participé avec Chateaubriand à une manifestation à Londres, à Belgrave Square, en faveur du comte de Chambord. Tocqueville devait faire part des mêmes regrets à Beaumont dans sa lettre du 27 décembre (cf. O.C., t. VIII, vol. 1, lettre 159, p. 526).

57. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

[fin 1843?][1].

Mon cher ami, j'ai oublié de vous dire hier que Dufaure nous a donné rendez-vous aujourd'hui à *huit* heures du matin chez Lanjuinais. Venez-y donc. Apportez-moi par la même occasion la proportion exacte du chiffre de la mortalité pour les enfants trouvés de France[2].

Tout à vous

Alexis.

Jeudi.

M. de Corcelle
Paris.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

57. - 1. Il est difficile de préciser la date exacte de ce billet, l'allusion à la question de la mortalité des enfants trouvés de France supposant que Tocqueville s'y intéressait en vue d'un rapport qu'il devait faire en septembre 1844 au Conseil général de la Manche. Sa présence à Paris comme celle de Corcelle permet cependant de placer ce billet à ce moment de 1843.

2. Il existe dans les archives Tocqueville un dossier (nº 82 III 18) intitulé « Enfans trouvés : notes et documents », dans lequel on trouve la statistique du nombre des enfants trouvés dans le département du Nord des années 1836 à 1842. Il semble que ce dossier ait été constitué par Tocqueville pour le Conseil général de la Manche (auquel il avait été élu en 1842) au sujet de la suppression des tours (dans lesquels on plaçait les enfants à abandonner). D'autre part, il existe dans les archives Harcourt-Corcelle le regroupement des « Rapports faits au Conseil général du département de l'Orne dans sa session de 1840 » par M. de Corcelle, député, membre de ce Conseil. On trouve dans un de ces rapports (p. 7) la statistique des décès d'enfants trouvés de 1824 à 1839, comportant proportion et chiffre absolu.

III

DE 1844 À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE DE LOUIS-NAPOLÉON

(10 décembre 1848)

58. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

[Après le 17 mai 1844][1].

Voilà, mon cher ami, votre article. Voyez si vous voulez y changer quelque chose et envoyez-le chez moi avant neuf heures. N'ajoutez pas de lettre au paquet. Je dîne en ville; le paquet ne sera pas ouvert par moi, mais ira directement au journal. Mettez même le nom du journal en suscription et non le mien.

A.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

58. - 1. L'allusion à cet article permet de situer ce billet des jours ou des semaines qui ont suivi le 17 mai 1844. En effet, à cette date eut lieu le rapport sur les crédits extraordinaires pour l'Algérie. L'article de Corcelle ne pouvait avoir paru longtemps après ce rapport car il devait saisir le moment où ce problème était encore d'actualité. Or on trouve dans *Le Commerce* du 5 juin 1844 un très long éditorial intitulé « L'Algérie » et qui répond en tous points aux recommandations de Tocqueville et de Beaumont; il est donc très vraisemblable que cet éditorial soit de Corcelle. Il est reproché dans ce texte au gouvernement de n'en faire qu'à sa tête, d'agir sans plan ni but précis.

59. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

Ce mardi 13 août 44.

Je reçois, mon cher ami, votre lettre d'avant-hier dimanche. J'ai trouvé comme vous les deux derniers articles de Scheffer [1] sur nos rapports avec l'Angleterre [2], surtout le dernier, fort différents de ce que j'aurais désiré qu'ils fussent. Ce n'est pas le moment de rappeler les anciens griefs que nous pouvons avoir contre les Anglais, lorsque les passions sont déjà de part et d'autre si excitées [3]. Notre devoir est de nous tenir au niveau de ce qu'il y a de juste et de légitime dans le sentiment national; cela ne fût-il pas de notre goût serait encore dans l'intérêt de l'influence honnête que nous voulons obtenir. Mais dépasser cette limite et jeter de l'huile sur le feu en rappelant de vieux souvenirs et de vieilles querelles, me paraîtrait presque coupable dans les circonstances si critiques où nous sommes. Je pardonne volontiers une vivacité même exagérée contre le Cabinet à propos des affaires de Taïti [4], mais je suis affligé et pour la chose et pour moi-même, quand je

59. - 1. Charles-Arnold Scheffer (1796-1853), frère des deux peintres Ary et Henry, était un ami de Corcelle qui l'introduisit au *Commerce*. Après avoir été carbonaro et révolutionnaire, il menait une carrière de journaliste libéral. Pendant un temps il avait été secrétaire de La Fayette.

Cette lettre indique les difficultés qui marquèrent la reprise du *Commerce* à la suite de la constitution d'une société d'exploitation le 29 juin 1844 (cf. *Correspondance Tocqueville-Beaumont,* O.C., t. VIII, vol. 1, lettre 161, p. 528, n. 1).

2. Ces articles avaient pour occasion l'affaire Pritchard et étaient parus dans *Le Commerce* les 9, 10 et 11 août. Bien que non signés ils étaient évidemment pour Tocqueville l'œuvre de Scheffer. Le dernier article surtout se distinguait par sa violence; il envisageait l'éventualité d'une guerre avec l'Angleterre et exaltait le patriotisme français.

3. Depuis 1840, Guizot s'ingéniait à restaurer une Entente cordiale toujours fragile. De part et d'autre, différents gestes politiques et diplomatiques devaient, en principe, contribuer à masquer les divergences de fond qui marquaient les relations entre les deux nations. Ainsi, en août 1843, Victoria avait rendu visite à Louis-Philippe au château d'Eu et en octobre 1844, Louis-Philippe devait se rendre à Windsor. Malgré cela, les « circonstances si critiques » que rappelle ici Tocqueville ne manquaient pas entre les deux nations.

4. Le commandant Bruat avait expulsé de l'île, le 26 juillet, Pritchard, pasteur et ex-consul anglais. L'Angleterre demandait à la France réparation pour cet acte, réparation que Guizot était prêt à accorder, ce que lui refusait l'opposition.

vois notre journal rendre plus difficile encore des rapports internationaux déjà si épineux. Si l'article de demain est analogue aux deux derniers j'écrirai à M. Scheffer. Mais je dis comme vous : cela sera-t-il très efficace? Et du moment où de pareilles nuances ne sont pas aperçues sans qu'on les montre, peut-on espérer de les faire voir et comprendre complètement?

Tout ceci, j'en conviens, est contrariant et triste. Mais il me semble, mon bon ami, que vous en concluez bien vite qu'il n'y a plus qu'à faire votre paquet et à vous retirer sous votre tente particulière. Cela, je vous le dis franchement, ne me paraîtrait ni bien, ni raisonnable. Si M. Scheffer est difficile à diriger quand il y a pour aider à le conduire de vieilles habitudes de confiance, de longs souvenirs d'amitié, une camaraderie de vingt ans, que serait-ce, je vous le demande, si tous ces éléments venaient à nous manquer? Vous ne faites pas de lui tout ce que vous voulez, d'accord. Mais il ferait évidemment bien plus mal si vous n'étiez pas là. De plus, il me semble qu'il faut traiter les affaires politiques avec un esprit politique et n'y pas apporter toutes les susceptibilités délicates qu'on apporte dans la vie privée. Quelle est l'action commune dont le résultat remplit précisément tout l'objet qu'individuellement on se serait proposé et dans laquelle on ne fait pas un peu plus, un peu moins, un peu autrement qu'on ne ferait si on était seul? C'est la condition nécessaire de l'association. Si on ne veut pas la subir, on reste sans doute plus complètement soi-même, mais on ne peut faire aux autres aucune portion du bien qu'on leur désire, et en définitive on travaille plus pour soi que pour son pays. Ne perdons d'ailleurs jamais de vue, je vous en supplie, le but principal que nous nous sommes proposé : ce but est de créer dans la presse opposante un journal qui complètement indépendant de M. Thiers pût lutter contre lui dans les grandes questions de politique extérieure et intérieure qui pourraient se présenter; qui défendît du point de vue libéral la liberté d'enseignement et qui ne s'associât point à la guerre déclarée au clergé. Eh bien! ce journal nous l'avons. Faut-il travailler maintenant à le ruiner, parce qu'il ne parle pas toujours comme nous voudrions, par suite de circonstances qui certainement se modifieront plus tard? Cela ne me paraîtrait ni politique ni raisonnable, et bien que je respectasse profondément le sentiment qui vous ferait agir, je le regretterais vivement.

Vous vous exagérez, d'ailleurs, prodigieusement, suivant moi, votre responsabilité. Des hommes politiques, surtout absents, ne sont responsables que de la direction générale d'une feuille qui est sous leur patronage, mais jamais on n'a imaginé de s'en prendre à eux de tels ou tels articles. Croyez-vous que je ne souffre pas autant que vous de numéros du *Commerce* comme celui que je

viens de recevoir et que l'effet surtout qu'ils peuvent produire en Angleterre, où j'ai des amis très respectables qui peuvent y voir et y signaler l'expression de ma pensée personnelle, ne soit pas pour moi une chose très pénible? J'y suis, je vous jure, extrêmement sensible. Mais c'est un mal particulier que je tâche de souffrir patiemment en considération du but général que j'espère atteindre en restant maître de cet organe de la presse. Je voudrais vous voir dans le même état d'esprit, c'est-à-dire disposé à faire les plus grands efforts possibles pour restreindre l'étendue du mal dont je me plains et décidé à prendre votre parti de souffrir la portion sur laquelle, quant à présent, nous ne pouvons rien.

Je tâcherai de vous envoyer demain ou après-demain un morceau sur le clergé et la guerre dont il est l'objet de la part d'une portion de nos alliés politiques. Je ne sais si vous approuverez ces articles [5]. Dans le cas contraire, ils ne paraîtront pas. Mais j'en serais fâché. Car, cette querelle avec le clergé devient de plus en plus la grande et principale affaire de la politique intérieure, peut-être la seule. La question de l'enseignement qui l'a fait naître est aujourd'hui secondaire. Nous aurions là une position très difficile mais très importante à prendre et qui serait unique dans la presse opposante; car aujourd'hui, tous les journaux parlent ou plutôt crient sur un seul ton. Mais, pour être utile, pour être écouté même, il ne faut pas se présenter comme l'avocat du clergé, ce qui devrait nous être bien facile, car nous ne le sommes pas, en effet; du reste, vous jugerez vous-même. Tout ce que je puis affirmer, quant à moi, c'est que je ne dirai *rien* que je ne croie profondément utile de dire non pas à nous, mais à la situation dont la gravité vous frappera bien plus encore quand vous serez revenu en province. J'ai déjà vu ici une dizaine de personnes depuis mon retour; je suis *effrayé* du chemin immense qu'ont parcouru les esprits depuis quelques mois et de l'animation mutuelle qui se fait voir entre la population et le clergé. *Le Siècle* fait un mal prodigieux et je reconnais avec douleur que son arme la plus puissante ce sont ses vilaines plaisanteries et ses anecdotes scandaleuses auxquelles nous ne pouvons rien opposer. Vous savez qu'il a accru ses abonnés de mille depuis quelques mois malgré le succès du *Constitutionnel*. Je n'attribue ce développement singulier qu'à cette cause honteuse. L'histoire d'Argenteuil [6] fait le bonheur de tous mes voisins et ce miracle à pro-

5. Corcelle devait refuser ces articles; cf. lettre suivante.

6. On vénère à Argenteuil, depuis le XII[e] siècle, une « tunique sans couture » considérée comme celle du Christ (selon l'évangile de Jean 19,23). Alors qu'elle ne paraît guère avant 1156, sinon dans des allusions légendaires du temps de Charlemagne, il semble bien qu'il s'agisse d'un tissu copte du II[e] ou III[e] siècle de notre ère. L'incident ou « miracle » auquel fait ici allusion Tocqueville se situe dans le contexte de la translation de la

pos de bottes trop étroites semble à tous ces lourdauds une plaisanterie digne de Voltaire. Mais aussi, *entre nous*, par quelle fureur insensée est-ce de nos jours et au milieu de notre atmosphère que l'Église va étaler de pareilles mômeries aux regards de la foule, et demander à des esprits au moins aussi chancelants que ceux de nos jours de croire à la robe de Jésus-Christ quand on croit à peine à Jésus-Christ lui-même! Quand je vois tant de folie d'un côté et de l'autre tant de passions détestables, je suis tenté de croire à quelque arrêt fatal de la providence sur ce pays.

Vous ne me dites point ce qu'on a décidé pour le feuilleton et pour Forgues [7]. J'aurais cependant besoin de le savoir afin d'écrire à celui-ci que je n'ai pas été voir avant mon départ de Paris, n'ayant rien à lui dire sur ce sujet. C'est un homme cependant à ménager; car il pourra nous rendre de grands services dans quelques mois. Est-ce qu'on ne pourrait obtenir de ce porc littéraire de Balzac autre chose que sa *Courtisane* [8]? Pour Dieu! soignons le feuilleton, car si nous n'assaisonnons pas nos bons principes de cette poudre-là, nous perdrons le journal. Tenez pour certain qu'il n'y a rien aujourd'hui de plus impopulaire que ce que nous voulons faire et que nous y succomberons si nous n'usons de toutes les ressources d'esprit dont on peut honnêtement se servir, pour échapper à cette destinée.

Je vous quitte. Vous écrire m'a un peu ragaillardi quoique cependant je ne vous aie pas dit de drôleries. Mais j'ai mis du moins mon esprit en communion intime avec le vôtre et cela fait du bien. Ne perdons rien du moins de cette force qu'une bonne amitié appuyée sur de bonnes intentions peut donner dans une œuvre commune. Nous poursuivons le même but honnête; ne nous laissons pas arrêter par des dissidences secondaires et par toutes les épines qu'on peut jeter du dehors dans notre chemin.

Je vous embrasse du fond de mon cœur. Votre petite opération m'ennuie. Donnez-m'en des nouvelles dès qu'elle sera faite.

Alexis.

tunique dans une nouvelle châsse qui fut solennellement célébrée le 12 août 1844 sous la présidence de M^gr^ Jean-Nicaise Gros, évêque de Versailles. Les archives de la basilique qui conservent le détail de ces cérémonies n'ont gardé aucune trace de ce « miracle », pas plus que de tout autre événement du même genre. Le récit du *Siècle* est donc à mettre au compte soit d'une campagne malveillante se fondant sur des ragots, soit d'échos d'une piété mal éclairée que l'Église refusa alors de faire siens.

7. Émile Daurand-Forgues (1813-1883), journaliste et auteur de feuilletons, signant souvent Old Nick, devait collaborer régulièrement au *Commerce* entre 1844 et 1845. Il venait du *National* où il s'était acquis une certaine notoriété.

8. Tocqueville semble faire allusion à un extrait publiable en feuilleton de *Splendeurs et misères des courtisanes* dont la publication avait commencé en 1838 et qui ne s'achèverait qu'en cette année 1844.

P.-S. Ma femme veut absolument que je rouvre ma lettre pour la rappeler à votre souvenir.

Archives Harcourt-Corcelle. – Lettre inédite.

60. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

[2e quinzaine d'août 1844?]

Je vous envoie, mon cher ami, mon griffonnage. Cela compose la valeur de deux articles et pourrait être suivi d'autre chose [1]. J'aurais voulu vous faire cet envoi deux jours plus tôt; mais vous savez que *la liberté de la campagne* consiste à être la proie du premier sot ou importun venu qui vient frapper à votre porte et qu'on ne peut repousser sans s'en faire un ennemi mortel. Ma maison a été pleine de ces animaux-là depuis huit jours. Ce n'est donc qu'à bâtons rompus et très péniblement que j'ai écrit ce peu de pages. Je crois fermement les idées qu'elles contiennent utiles à produire et vrais, en tous cas elles sont bien miennes. Maintenant, faites-en ce que vous voudrez nonobstant. Ce sujet est si hérissé d'épines si pointues que pour ma part je suis fort peu empressé de m'y jeter et il n'y a que le sentiment de l'utilité dont cela peut être qui m'y détermine. Ces mêmes articles, auxquels vous trouverez vraisemblablement beaucoup à redire, feront mille querelles au journal et à moi de la part des gens placés au point de vue opposé au vôtre. C'est donc une *fichue* bataille où l'on n'a, comme on dit, que des coups à attraper et je répète que je m'en retirerais au plus vite si je n'étais convaincu que les choses que je dis sont le plus utiles qu'on puisse dire dans les circonstances présentes. Faites vos observations et renvoyez-moi mon manuscrit.

Du reste, la colère dans laquelle vous a mis l'article sur le discours de Villemain [2] se conçoit sans peine et je l'ai éprouvée comme vous. Nous avons trouvé le moyen d'être plus aimable pour ce double

60. - 1. Il s'agit très certainement des cinq articles inédits dont il a déjà été question. Il y a une note dans les Archives Tocqueville indiquant que ces articles ont été repoussés par Corcelle. Précisons qu'il n'y avait pas un accord total entre Corcelle et Tocqueville sur les questions de l'enseignement.

2. Dans *Le Commerce* du 14 août 1844 avait été publié le discours de Villemain prononcé lors de la distribution des prix du Concours général (concours des collèges de Paris et de Versailles). A cette publication était joint un article non signé très élogieux pour Villemain.

cuistre que tous les autres journaux ensemble. Il n'y avait pas besoin de nous donner tant de tracas pour arriver à un si beau résultat. J'espère que vous n'oublierez pas de me mander quel est l'auteur de cet article; car je ne puis croire encore qu'il soit sorti de la plume d'Arnold.

Il y a dans *Le Commerce* du 16 que j'ai reçu aujourd'hui un article très vif contre M. Jubelin[3] et le ministère de la Marine. J'aurais désiré qu'on s'en abstînt. M. Jubelin est un homme de bien qu'on a appelé avec raison dans le poste qu'il occupe. Le journaliste ne pouvait peut-être pas savoir cela; mais ce qu'il aurait dû connaître puisqu'il se mêlait de critiquer cette nomination comme plaçant à la tête de l'administration de la Marine un *officier*, et non un *administrateur*, c'est que précisément M. Jubelin est un commissaire général et non un officier. Je vous dis cela parce que le journal semble annoncer d'autres articles sur le même sujet, ce qu'il faut empêcher à moins qu'on ne les modifie. Quel est l'auteur de cette ignorante tirade?

Vous ne m'avez encore rien dit sur Old Nick[4]?

Je conçois l'irritation que vous causent toutes les pointes que fait sans cesse le journal hors de la ligne où nous voudrions le tenir, quoique pour vous parler en toute sincérité je trouve que vous prenez un pareil malheur terriblement au tragique et que vous y voyez, suivant moi, une atteinte beaucoup plus profonde à votre propre considération que cela n'est dans la réalité des choses. Du moins, moi qui ai au moins autant à en souffrir que vous, je ne sens pas la chose aussi vivement. Cependant je ne discuterai pas avec vous, mon bon ami, le plus ou moins de vivacité que doit avoir l'impression; assurément, elle ne peut pas être agréable et je m'en aperçois du reste en m'examinant moi-même. Tout ce que je veux remarquer est que, jusqu'à présent du moins, votre contrariété ne naît pas de dissidence réelle entre vous et nous, mais des faits et gestes de Scheffer dont nous souffrons autant que vous et en conséquence

3. *Le Commerce* du 15 août 1844 (et non du 16) comprend un article sur Jubelin et le ministère de la Marine.

Jean-Guillaume Jubelin (1787-1860) était entré assez jeune dans l'administration maritime et devait être successivement commissaire de la marine, gouverneur du Sénégal, de la Guyane française, de la Guadeloupe, commissaire général au Conseil d'amirauté, sous-secrétaire d'État à la Marine. Après la révolution de 1848, il devait s'occuper d'affaires industrielles et devenir administrateur de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest et de la Société des forges et chantiers de la Méditerranée.

L'article du *Commerce* voyait dans Jubelin « un très bon marin » plutôt que le nécessaire administrateur qu'il fallait : en quoi cet article se trompait, Jubelin étant bon administrateur. *Le Globe* ne devait pas manquer de le faire remarquer dans un article ironique du 22 août 1844.

4. Nom de plume de Forgues (cf. ci-dessus lettre n° 59, n. 7).

desquels il ne serait pas très juste de nous planter là en nous laissant dans l'embarras; ce que je ne dis pas du reste pour éviter de me trouver à Paris avec vous le 1[er] octobre. Je l'aurais fait bien volontiers même sans votre article comminatoire. En vérité, quand je vois la difficulté prodigieuse qu'on a à conduire les entreprises honnêtes, cela m'explique que tant de gens se bornent à suivre la grande route des passions, des préjugés et des vices de leur temps.

Je vois avec plaisir que votre première opération ne vous gêne guère et j'approuve infiniment le médecin de n'avoir fait ce que vous désiriez et de vous avoir remis à une autre fois pour achever son œuvre. Il me tarde cependant d'apprendre la fin de cette petite aventure.

Ma femme vous fait mille amitiés et moi je vous embrasse de tout mon cœur.

Alexis.

Ce samedi soir.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

61. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

[Ce 23 août 1844.]

Mon cher ami,

Votre dernière lettre m'a soulagé d'un grand poids. Celle qui l'avait précédée m'avait causé une extrême inquiétude. Il y régnait d'un bout à l'autre une sorte d'agitation et de surexcitation fébrile qui me faisait amèrement regretter de vous avoir laissé tant d'affaires sur les bras et une tête ouverte. Je craignais sérieusement qu'il ne résultât de tout cela pour vous quelque accident grave que je ne me serais jamais pardonné. Cette lettre-ci écrite à la hâte au moment de partir pour le Conseil général n'a pour objet que de vous exprimer ma satisfaction de vous voir hors de Paris, des atteintes de Scheffer et de l'atmosphère irritante du journal [1]. Maintenant donnez-moi encore une fois des nouvelles de votre santé et donnez-les-moi à St-Lô.

Je m'attendais à ce que vous ne voudriez pas laisser passer mes articles [2], bien qu'ils me parussent, à moi, et qu'ils me paraissent

61. - 1. Sur cette « atmosphère », cf. lettre précédente.

2. Sur ces articles, cf. lettre précédente et n. 5. Ces articles seront publiés dans le vol. 2 des *Écrits politiques* (O.C., t. III).

encore ce qu'il y avait de plus utile à dire dans le moment et, suivant mon opinion, de plus vrai. Mais je sais à quel point dans cette matière vous tenez avant tout à rester dans toutes les nuances de vos propres sentiments et de vos propres idées. Je crains que pour atteindre ce résultat vous ne nuisiez à la cause qu'en définitive l'un et l'autre dans un degré différent nous voulons servir. Mais je répète que je respecte vos scrupules sans les approuver. Je voudrais bien seulement que nous arrivassions bientôt à nous entendre pratiquement sur ce chapitre. Car, ne pas parler de l'affaire qui est aujourd'hui la plus grande affaire intérieure et qui préoccupe particulièrement les esprits, ce n'est pas une solution. D'abord c'est empêcher le journal de prendre la couleur et l'attitude qui peuvent le plus peut-être le différencier des autres organes de l'opposition et ensuite c'est le condamner à une insignifiance désespérante. Si nous arrivions à une conclusion semblable sur quelques autres sujets délicats et intéressants, Scheffer pourrait avec vérité nous dire ce que Figaro dit des censeurs de son temps [3]. Je vous engage donc fortement, dès que le Conseil général sera terminé, à vous occuper du travail que vous m'annoncez. Il me semble qu'il y aurait un moyen très simple de vous soustraire à la responsabilité qui vous gêne et qui vous inquiète et qui, si je ne me trompe, vous pèse surtout dans la question religieuse. Ce serait de traiter vous-même sous votre nom et à votre manière cette question dans une publication quelconque, une brochure par exemple. Certes, elle en vaut bien la peine. Quand vous auriez ainsi fait votre manifeste particulier, les nuances qui vous sépareraient du journal ne pourraient pas, ce me semble, vous gêner beaucoup. Quand on a fait bien connaître sa personnalité tout entière, il est évident qu'on s'est mis à part de ce qui peut y être opposé dans l'œuvre collective à laquelle d'une manière générale on s'associe. Vous avez une manière de sentir si particulière, si spéciale, sur ce sujet, et vous tenez tant à mettre tous les traits de votre physionomie individuelle bien en relief, ce que je comprends du reste parfaitement, qu'il faut désespérer dans une pareille matière d'arriver à être pleinement satisfait de ce que feront et diront les autres, même ceux qui sont placés aussi près que

3. Dans la tirade de Figaro au comte Almaviva (*e Barbier de Séville*, acte 1, scène 2) : « Voyant à Madrid que la république des lettres était celle des loups, toujours armés les uns contre les autres, et que, livrés au mépris où ce risible acharnement les conduit, tous les Insectes, les Moustiques, les Cousins, les Critiques, les Maringouins, les Envieux, les Feuillistes, les Libraires, les Censeurs, et tout ce qui s'attache à la peau des malheureux Gens de Lettres, achevait de déchiqueter et sucer le peu de substance qui leur restait; fatigué d'écrire, ennuyé de moi, dégoûté des autres, abîmé de dettes et léger d'argent; à la fin convaincu que l'utile revenu du rasoir est préférable aux vains honneurs de la plume, j'ai quitté Madrid... »

possible de vous. Vous n'êtes pas catholique et vous avez des délicatesses en matière de catholicisme qui sont plus grandes peut-être que celles que montrerait un croyant vis-à-vis d'un journal qui, sans partir de son point de vue, voudrait cependant dans une certaine mesure venir en aide à sa cause. Sur un terrain si particulier il sera difficile de nous entendre complètement et absolument; je le crains du moins, bien que nous soyons plus d'accord ensemble sur ce sujet que personne, je crois, ne l'est dans la Chambre avec vous.

Là-dessus je vous quitte, bien que j'eusse un million de choses à vous dire. J'ai écrit deux fois à Scheffer qui ne m'a pas encore répondu. Il arrivera probablement une lettre de lui demain. Mais je serai parti. Je n'ai non plus rien reçu de Combarel ni de Beaumont.

Je vous embrasse du fond de mon cœur.

Alexis.

Ce 23 août 1844.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

62. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

Tocqueville ce 13 septembre 1844.

Depuis que je vous ai écrit la dernière fois, mon cher ami, je puis dire que je n'ai pas eu un seul moment de repos. La session du conseil général a été pour moi l'occasion d'un travail forcé qui a duré dix ou douze jours. A peine étais-je de retour chez moi qu'il nous est arrivé une belle visite dont je me serais bien passé en ce moment, c'est celle d'un Anglais de ma connaissance nommé Lord Radnor [1]. Il a fallu s'occuper de lui et de sa fille du matin au soir. Ils nous ont enfin quittés hier et, bien qu'ils fussent réellement aimables, je leur préfère encore ma solitude. C'est le premier jour depuis huit ou neuf mois que je puis en jouir. Je vous avoue, mon cher ami, qu'il me paraîtrait bien cruel d'en sortir dans quinze

62. - 1. William Pleydell-Bouverie, lord Radnor (1779-1869), pair d'Angleterre, était un grand propriétaire terrien non dénué de préoccupations sociales, que Tocqueville avait rencontré en Angleterre en 1833 et 1835 (cf. *Voyages en Angleterre, Irlande, Suisse et Algérie*, O.C., t. V, vol. 2, pp. 21-23, 26-28, 51, 54). En 1857, il devait séjourner dans son grand domaine de Longford-Castle.

jours pour me rendre à Paris, d'autant plus que je n'en vois pas réellement la nécessité. Voilà la crise extérieure passée. Quant aux affaires du dedans, nous sommes pour le moment au calme plat. Il n'y a, d'ailleurs, rien de plus facile que maintenir le journal[2] dans l'attitude silencieuse qu'il a prise. J'ai écrit sur ce sujet, il y a quinze jours, au milieu de mon conseil général, une longue lettre raisonnée à Scheffer, lettre dans laquelle je lui expliquais pourquoi je ne voulais du Quinet sous aucune forme, ni du Voltaire d'aucune façon, pas même à l'article Annonces[3]. Je lui ai recommandé de nouveau de ne reproduire aucune nouvelle et de ne se livrer à aucune discussion qui pût gêner ultérieurement la ligne que nous nous déciderions de prendre à notre retour. Il résulte de tout cela un journal *terne* sans doute, mais inoffensif pour nous et il me semble que quand cet état se prolongerait jusqu'en novembre, rien ne serait en péril et nous pourrions passer chacun chez nous un temps heureux et utile. Je me suis assuré que *Le Commerce* ne perdait point d'abonnés, ce qui donne encore le temps d'attendre. Je conçois ce dernier fait quand je lis les autres journaux. Excepté quelques injures fort grossières et par-ci par-là de bonnes impiétés qui relèvent le goût du *Constitutionnel*[4], sa saveur ne me paraît pas plus délicate que celle du *Commerce*. Ils me semblent aussi insignifiants l'un que l'autre et je ne verrais pas pourquoi l'abonné du *Commerce* le quitterait pour aller ailleurs. C'est là un résultat négatif qu'il faudrait regarder comme extrêmement fâcheux s'il devait être définitif, mais qui permet d'attendre. L'esprit dans lequel *Le Commerce* est écrit ne me paraît pas, en somme, mauvais et, quant au talent, je ne le trouve pas, ainsi que je le disais tout à l'heure, sensiblement au-dessous de celui que font voir les autres journaux de l'opposition, maintenant que tous les hommes politiques qui leur donnaient des idées sont loin de Paris. La conclusion de tout ceci est que je vous prie très instamment de ne pas tenir à la réunion du 1er octobre. Si elle n'était que momentanée, elle n'aboutirait à rien et si elle était définitive, elle nous imposerait un très grand sacrifice sans compensation suffisante.

2. *Le Commerce* à la société d'exploitation duquel Tocqueville appartenait depuis juin.

3. Défenseur de la laïcité, Quinet publiait en ces années 1843 et 1844 une série d'ouvrages soit d'histoire, soit de polémique, pour répondre notamment aux attaques dont l'enseignement laïc était l'objet. Cette activité devait lui valoir en 1846 la suspension de son cours au Collège de France.

4. Dans le contexte de la bataille pour la liberté de l'enseignement et des prises de position du clergé sur lesquelles Tocqueville ne ménageait pas ses réserves, *Le Constitutionnel* ne désarmait pas contre les évêques et le clergé en général.

Avez-vous quelques nouvelles de Combarel? Il ne m'a pas donné signe de vie depuis que nous nous sommes quittés, il y a six semaines. Savez-vous où il faut lui écrire? Cet homme-là sera toujours pour moi incompréhensible. Ces alternatives d'intérêt passionné pour une chose et d'oubli complet de cette même chose me passent. C'est à l'antipode de ma nature.

Je ne sais si vous avez reçu comme moi une belle lettre signée Quinet, Isambert et Béranger contenant invitation de faire partie d'un comité chargé d'élever à l'aide de souscriptions une statue nationale à Voltaire[5]. J'ai trouvé que me faire cette proposition dans les circonstances actuelles n'était pas sérieux et je n'ai pas répondu.

Je ne vois pas, du reste, que la question de l'enseignement ait eu un grand retentissement dans les conseils généraux. Elle n'a pas été agitée dans le mien quoique le conseil d'arrondissement de Valognes eût imaginé de demander que les petits séminaires ne pussent pas faire de bacheliers et eût déclaré que l'envahissement de l'instruction publique par le clergé lui paraîtrait une calamité. Le conseil général a eu le bon esprit de ne pas faire de ce vœu l'objet d'une délibération. De ce côté, l'opinion est en général hostile au clergé, mais sans passion. L'administration n'est pas non plus favorable aux prêtres et je crois qu'elle ferait volontiers de la popularité à leurs dépens. De leur côté, ceux-ci s'unissent de plus en plus avec les légitimistes et prennent une attitude mécontente vis-à-vis du gouvernement. C'est du moins là le tableau *local*. Malgré tout, cette querelle n'agite pas assez profondément le pays pour que s'il survenait quelque affaire considérable elle ne pût facilement s'oublier. Mais le calme plat partout ailleurs forcera peut-être les passions à prendre cette arène.

Je ne vous en écris pas plus long, mon très cher ami, parce que depuis que j'ai commencé cette lettre, j'ai été interrompu par cinq visites dont une des Duparc et que me voici à la fin du jour et au moment où il faut fermer mon épître, si je veux qu'elle parte aujourd'hui, ce à quoi je tiens. Ma femme écrira demain à Madame de Corcelle. Elle se borne à lui faire en ce moment mille tendres

5. En réponse aux attaques ultramontaines, lors de la querelle suscitée par la réforme de l'Université, Quinet et Michelet avaient, dans leurs leçons, insisté sur le rôle de Voltaire et de Rousseau. Sur l'initiative de leurs auditeurs au Collège de France, ils rédigèrent en juillet 1844 une circulaire proposant de constituer un comité pour l'érection de statues de Voltaire et de Rousseau sur la place du Panthéon; cette circulaire, d'abord signée par Quinet, Isambert et Béranger, fut adressée le 16 août à de nombreuses personnalités du monde politique et artistique, dont Tocqueville; le 7 août, Michelet fit également paraître une note dans *Le Siècle*. Le projet n'aboutit pas, il ne fut repris qu'en 1867. Cf. l'article de G. Monod dans *Le Censeur* du 9 mars 1907 : « La statue de Voltaire et de Rousseau. »

amitiés. Veuillez aussi me rappeler à son bon souvenir. Je vous embrasse de tout mon cœur.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

63. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

Tocqueville ce 17 septembre 44.

Je reçois à l'instant, mon très cher ami, votre lettre du 14. Je me hâte de vous dire que l'idée d'un petit voyage à Matignon [1] nous sourit prodigieusement à ma femme et à moi et que nous sommes aussi heureux de vous aller trouver que vous paraissez désirer de nous recevoir. Je ne fais qu'un amendement à votre proposition. Au lieu du commencement d'octobre, je vous propose de substituer la fin. Nous irons, si vous voulez, passer la dernière semaine du mois avec vous et nous retournerons ensemble à Paris après nous être longuement concertés et entendus. Je crois sincèrement qu'il n'y a pas de péril dans la demeure. A l'extérieur on va vivre probablement sur la situation actuelle jusqu'à la session. Au dedans, les affaires de Taïti [2] ont fait perdre de vue la liberté d'enseignement et la chasse au jésuite. Avant qu'on se soit remis en bataille sur ce terrain, il faudra du temps et quand même nous n'y entrerions nous-mêmes qu'au mois de novembre rien ne serait perdu. D'ici là je crois pouvoir répondre du silence de Scheffer. Pour Dieu! donnons-nous donc un mois pour travailler paisiblement, pour réfléchir et pour vivre. Gardez mes articles [3]; ils serviront, comme vous le dites, de point de départ pour des conversations infinies dont la perspective m'enchante. Comment ne finirions-nous pas par tomber d'accord des moyens, quand nous nous entendons si bien sur la fin à atteindre? *Le Commerce* ne perd point d'abonnés à ce que m'écrit encore Scheffer il y a trois jours. Nous n'avons donc pas besoin de mettre dès demain flamberge au vent.

Le temps me manque aujourd'hui pour vous écrire une longue lettre. D'ailleurs pourquoi traiter péniblement par écrit des sujets sur lesquels on doit causer intimement et longuement? Je ne vous exprimerai donc que deux ou trois idées générales relativement à nos grandes affaires et puis j'irai dîner.

63. - 1. Matignon, où habitaient les Corcelle, était une propriété appartenant à Roederer. En cette année 1844, Corcelle allait acquérir une propriété voisine, Beaufossé.

2. Sur ces affaires, cf. ci-dessus lettre n° 59, n. 4.

3. Sur ces articles, cf. ci-dessus lettres n^{os} 59, 60 et 61.

Je crois qu'il ne faut ni exagérer ni amoindrir ce qui se passe dans les esprits à propos de la question religieuse. Croyez que toute la situation peut se résumer ainsi : un sentiment réel exploité par des passions factices. Rien ne peut en ce moment agiter profondément et passionnément les âmes et la question universitaire n'a pas plus cet effet qu'aucune autre. Mais elle est toutefois la seule qui produise un certain ébranlement dans l'opinion publique et qui ait ses racines dans des idées et des passions qui ne sont pas de circonstance. C'est une question qui n'est du reste très commode pour personne et si nos amis du centre gauche eux-mêmes peuvent en prendre une autre, je crois qu'ils aimeront autant le faire; mais je crains bien qu'ils ne puissent pas monter sur un autre cheval de guerre et s'ils enfourchent résolument celui-là croyez qu'ils agiteront réellement le pays, autant du moins qu'il peut l'être. Je réponds, du moins, de la chose, pour la contrée que j'habite et je l'affirmerais pour toutes les autres.

Quant au journal, vous apportez, ce me semble, dans l'idée que vous vous formez de ce qu'il doit être, deux sentiments que je ne saurais partager et que j'ai déjà combattus bien des fois. Il me paraît que vous sentez sans cesse se calmer l'irritation que vous causent les fautes ou les faiblesses du ministère actuel par la considération des fautes ou des faiblesses que feraient vraisemblablement ses successeurs[4]. C'est là, je vous l'avoue, une manière de voir que je ne saurais admettre. Notre rôle me paraît être d'attaquer vivement et énergiquement le mal qui se produit sans nous embarrasser du mal que d'autres feraient à la place de ceux qui gouvernent. Parce que tant d'autres attaquent le Cabinet sans conviction et dans le seul but de se mettre à sa place, ce n'est pas une raison pour ne pas l'attaquer nous-mêmes avec vigueur quand nos convictions désintéressées nous y portent. Il faut bien prendre garde d'avoir l'air de flotter entre la majorité et l'opposition, laissant le public en doute sur la question de savoir si nous faisons ou non la guerre au Cabinet. Il ne faut la lui faire que pour des griefs légitimes, mais quand nous en avons, il faut la faire vive, tel est mon avis.

Quant au ton de la polémique, je suis de votre avis qu'il ne doit pas être grossier et comme vous le dites très bien à propos du *Siècle, aviné*. Mais vous voulez faire d'un journal un parfait gentleman et c'est ici, si je ne me trompe, une erreur capitale et féconde en agitation et en trouble pour vous. Il n'y a rien qui ait une valeur

4. Tocqueville fait ici allusion à la situation du ministère Guizot qui, en cette année 1844, se trouve pour plusieurs raisons en danger (entêtement du roi à propos de la dotation du duc de Nemours, tentatives des légitimistes en faveur du comte de Chambord, manœuvres de la gauche avec Thiers notamment en vue d'un futur gouvernement, etc.).

plus relative et qui soit soumis à des vérités moins absolues que le *ton*. Je vous supplie d'y réfléchir. Le même homme parle autrement dans un salon, dans un livre, à la tribune, à un ami et à mille auditeurs, à un public académique et aux passants de la rue. Le fond des sentiments et des idées est le même, la manière de les produire, la forme de la pensée, l'animation de la parole, la nature du langage, le choix des expressions et des tours diffèrent; devant ceux-ci il faut tout dire et devant ceux-là laisser comprendre la moitié des choses. Un journal est un discours qu'on fait par la fenêtre à des gens d'éducation très mêlée qui passent dans la rue. Pour faire arriver les idées qu'on veut donner, les impressions qu'on veut produire, les vérités qu'on veut mettre en lumière, il faut un certain degré d'animation, de certains arguments faciles à saisir en courant, un certain mélange de vérités rares et de lieux communs, un certain relief un peu grossier donné à la pensée pour qu'elle s'aperçoive aisément et de loin. Que voulez-vous? C'est le ton du genre. Chacun de ces discours-là n'est pas destiné assurément à prendre place dans des œuvres que la postérité lira, mais à produire en se répétant sans cesse un effet actuel qu'on a en vue. Je crains que vous n'ayez pour le ton du journal un idéal qu'il ne soit pas dans la nature des choses d'atteindre, en conservant du moins des abonnés. Du moins, je n'en vois dans aucun parti ni dans aucun pays ni même dans aucun temps un exemple.

Pour revenir en terminant de ces généralités aux choses et aux individus, je vous dirai que les dernières lettres que j'ai reçues de Scheffer m'ont fait plaisir et que ses intentions et ses résolutions m'ont paru très bonnes. Vous auriez tort de lui battre froid, car il a pour vous, à ce qu'il me paraît, une extrême amitié; il me disait encore dans sa dernière lettre que vous étiez le plus ancien et le meilleur de ses amis et que s'il croyait que le journal dût vous brouiller, il quitterait aussitôt le journal.

Adieu. Je ne saurais vous dire combien je me réjouis de l'idée de passer huit bons jours avec vous dans la solitude de la campagne avant de rentrer au milieu du tumulte de la bataille. Il me semble [que] je sortirai de chez vous plus tranquille et plus fort. Veuillez dire à Madame de Corcelle combien nous serons heureux de la revoir et croyez à ma tendre et vive amitié.

Alexis de Tocqueville.

J'ai reçu une très bonne lettre de Beaumont il y a trois semaines[5].

Archives Harcourt-Corcelle. – Publication partielle dans l'édition Beaumont (t. VI).

5. Sans doute la lettre de Beaumont du 23 août (cf. O.C., t. VIII, vol. 1, lettre 162, pp. 530-533).

64. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

[Ce 7 octobre 1844.]

Mon cher ami, nous sommes de plus en plus dans le dessein d'aller vous voir, et de plus en plus enchantés de l'idée de ce petit voyage. Il ne s'agit plus que de nous indiquer les meilleurs moyens à prendre pour l'exécuter. Ce que nous savons le mieux, c'est notre commencement comme l'Intimé [1]. D'ici à Caen la route est facile et connue. Mais de Caen pour vous gagner, comment faire? Là, commencent pour nous les obscurités. Veuillez, je vous prie, les faire disparaître, quant aux voitures, aux jours, aux heures afin que nous mettions le moins de temps possible en chemin. Si vous aviez vous-même des incertitudes, il faudrait nous le mander, parce que j'écrirais à Caen. Mais je pense que Madame de Corcelle ayant plusieurs fois fait cette route doit la connaître sur le bout de son doigt. Notre intention ne serait pas de partir d'ici avant le 26. J'ai pour le 24 ou le 25 une affaire qui nécessite notre présence.

Ainsi que vous vous en étiez douté l'article sur le vote du conseil de la Vendée était de moi [2]. Je voudrais bien dire quelque chose de la liberté d'enseignement. Mais le sujet est assez difficile à reprendre, la presse tout entière étant devenue fort silencieuse sur cette question. Je crois, cependant, que je pourrai y parvenir en rendant compte de la discussion de 1837 [3]. C'est un bon cadre. Mais l'état présent des esprits demande qu'on l'étende peu. Je vais voir si je puis faire quelque chose. Jusqu'ici, je n'ai pas vécu. J'ai

64. - 1. Allusion au personnage de la comédie de Racine, *Les Plaideurs*, lequel, chargé de plaider pour Dandin, ne fait que des commencements de plaidoirie (Acte III, scène 3).

2. Il s'agit d'un article de Tocqueville sur le « Vote du Conseil général de la Vendée » dans *Le Commerce* du 24 septembre 1844. Dans cet article non signé, il déplorait notamment que le Conseil ait souhaité que l'enseignement soit interdit au clergé; Tocqueville s'oppose à une telle conception des choses au nom des principes de liberté de 1789.

3. En janvier 1836, Guizot avait déposé un projet de loi sur l'enseignement secondaire, projet qui posait le principe de la liberté d'enseignement. Le rapport fut déposé le 15 juin 1836 mais la discussion ne s'ouvrit que le 14 mars 1837. Les participants s'opposèrent, les uns demandant une liberté complète, d'autres une liberté avec des garanties de diplômes, quelques-uns s'alarmant des bénéfices que le clergé pourrait en retirer. Si l'ensemble de la loi fut voté le 29 mars 1837, Guizot quittant le pouvoir quelques jours plus tard, elle ne fut suivie d'aucun effet.

eu une avalanche épouvantable d'affaires locales, de lettres, de visites. Je n'ai pas ouvert un livre depuis deux mois. J'ai bien souvent regretté de n'être pas en cellule. Remarquez que je ne suis pas encore au bout de mes misères : le conseil général m'a chargé de faire un mémoire sur un chemin de fer qui dans l'imagination du pays doit aller de Paris à Cherbourg. Cela va encore me prendre huit ou dix jours. Je vous arriverai donc avec mes seules idées, les idées que vous connaissez, sans acquisitions nouvelles. Mais j'espère que vous ne m'en recevrez pas plus mal.

Il serait fâcheux que la grande ordonnance qui vient de paraître sur l'Algérie[4] ne fût suivie d'aucun commentaire du *Commerce*, ne fût-ce que pour montrer que cela ne suffit point. Il n'y a que vous ou moi qui puissions faire ce travail. Tâchez donc, je vous prie, de vous en charger; car je ne sais en vérité comment terminer tout ce qui me reste à finir ici.

Comme je dois bientôt vous voir, je puis être bref et me mettre à travailler sans vous en dire pour aujourd'hui plus long. A bientôt donc. Rappelez-moi bien particulièrement au souvenir de Madame de Corcelle et croyez à ma vive et tendre amitié.

Alexis de Tocqueville.

Ce 7 octobre 1844.

A Monsieur
Monsieur de Corcelle député
à Matignon
par Le Mesle-sur-Sarthe (Orne).

Cachets de la poste :
Barfleur, 9 octobre 1844
Caen, 9 octobre 1844
Le Mesle-sur-Sarthe, 11 octobre 1844.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

4. Tocqueville parle très vraisemblablement ici de l'ordonnance du 1er octobre 1844 qui protégeait les colons contre les abus de l'expropriation pour cause d'utilité publique, liés à la primauté du militaire sur le civil.

65. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

[Ce 6 novembre 1844.]

Mon cher ami,

Je n'ai encore vu personne ici, j'arrive et conséquemment je n'ai rien à vous dire. Je veux vous écrire un petit mot pourtant afin de vous prier de m'envoyer le plus tôt possible *par la diligence* le rapport de M. de Torcy [1] sur le chemin de fer. J'en ai un grand besoin. Soyez aussi assez bon pour faire parvenir le plus tôt possible à son adresse la lettre ci-jointe que j'écris à M. de Torcy lui-même pour obtenir quelques détails que je ne puis trouver dans son œuvre.

Nous sommes arrivés aujourd'hui à midi fort bien portants. Ma femme ne se ressent plus guère de sa chute et le voyage l'a moins fatiguée que je ne le craignais [2]. Nous sommes encore tout émus l'un et l'autre de la bonne et amicale réception que nous avons trouvée chez vous. Vous nous avez reçus comme de vrais amis et en vérité nous méritions ce titre, car personne ne porte une plus sincère et plus vive affection à vous et aux vôtres que nous.

Pour aujourd'hui, je ne vous en dis pas plus long. Adieu.

Alexis de Tocqueville.

Ce 6 novembre 44.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

65. - 1. Nicolas-Vladimir-William de Villedieu, marquis de Torcy (1802-1859), propriétaire à Landigou, dans l'Orne, maire de cette commune, devait être élu député en 1846. Il le serait à nouveau sous l'Empire auquel il s'était rallié, de 1852 à 1859. S'il devait faire paraître en 1852 un « Chemin de fer de Paris à Cherbourg : amendement à un projet de loi », nous n'avons pu retrouver de lui pour cette année 1844 un rapport sur le sujet.

2. Comme Tocqueville l'annonçait à Corcelle dans la lettre précédente, il avait séjourné avec sa femme à Matignon entre le 26 octobre et le 5 novembre.

66. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

[Ce 10 novembre 1844.]

Mon cher ami,

J'ai trouvé ici les choses en moins mauvais état que je ne le craignais. Le renouvellement de novembre qui est une époque importante s'est bien passé; c'est-à-dire que nous n'avons rien perdu, résultat auquel j'avoue que j'étais loin de m'attendre, eu égard à la nature de la rédaction et à plusieurs causes secondaires qui toutes tendent à nous faire rétrograder.

J'ai vu Scheffer le lendemain de mon arrivée. Il n'est pas très *flambant,* comme dirait Beaumont, mais cependant il n'a pas la moindre envie de quitter la partie et, à tout prendre, tant que nous n'aurons pas quelque chose de très bon à lui substituer, je serais bien fâché qu'il nous laissât [1]. Il est certain que son nom est excellent et que seul il suffirait à nous donner dans la presse une attitude spéciale, celle qui nous convient. Ce fait m'a encore été répété par Forgues qui attache un très grand prix à ce que le nom de Scheffer reste attaché comme un drapeau à la rédaction. Je suis de son avis, mais à la condition d'avoir toujours le nom et peu les œuvres. C'est là le problème à résoudre. Il est d'une difficulté extrême et je n'ai pas beaucoup avancé dans sa solution. Forgues paraît très disposé à devenir le bras droit de Scheffer si nous le voulons, mais je crois entrevoir que pour l'avoir dans la proportion où nous le désirons, il faudra le payer cher. Je n'ai, du reste, fait que le pressentir sur ce point. Il faudrait que Combarel tombât du ciel pour suivre une pareille négociation dont je me reconnais pour mon compte bien peu capable. J'ai pour les discussions d'argent à peu près la même appétence que les enragés ont pour l'eau. En dehors de Forgues, je ne vois rien et je crois fermement qu'il n'y a rien que des faiseurs d'articles spéciaux mais pas un rédacteur habituel possible. Ce qui me confirme dans cette croyance, c'est que Véron [2] avec tout

66. - 1. Dans sa lettre du 16 octobre 1844 à Tocqueville, Beaumont explicite en quelque sorte la pensée que Tocqueville exprime ici, en lui suggérant de faire de Forgues l'adjoint de Scheffer (cf. O.C., t. VIII, vol. 1, lettre 164, p. 541).

2. Louis-Désiré Véron (1798-1867), médecin, inventeur d'une pâte contre la toux, poursuivit également une carrière de journaliste. En 1844, il devenait propriétaire du *Constitutionnel* où il renforçait l'influence de Thiers.

son or n'a pu trouver que Mérruau [3], ce qui n'est pas assurément une merveille. Forgues, du reste, avec nous autres, suffirait si son esprit tenait en politique ce qu'il promet en littérature. Je l'ai aujourd'hui à dîner avec Scheffer. Je n'ai pas encore paru au journal et tout en annonçant que j'allais m'occuper activement et assidûment de l'esprit général de la rédaction, j'ai affirmé que je ne voulais écrire que des articles *signés*. Je suis convenu avec Scheffer que quand j'écrirais autrement, mes articles passeraient par lui. On connaîtra mon écriture à l'imprimerie. Mais c'est là un mal inévitable et qui n'empêche pas que pour le public et vis-à-vis des rédacteurs eux-mêmes on ne puisse garder la position qu'il est *absolument nécessaire* de prendre, celle de gens dirigeant l'esprit de la rédaction et ne rédigeant pas. Mais pour être cru en cela, il faut tenir le même langage à *tout* le monde sans autre exception que sa femme. C'est ce que je fais et je ne saurais trop vous engager à faire de même. Il serait très bon de vous préparer à faire un ou deux articles ostensibles et signés comme Vivien [4] et Rémusat [5] l'ont fait dans *Le Constitutionnel*. Cela a deux avantages, le premier de faire connaître à tout le public que vous vous intéressez au journal et le second de vous permettre de repousser la responsabilité habituelle de ce que vous ne signez pas. Croiriez-vous que Dezeimeris [6] n'est pas encore revenu et que depuis deux mois il n'a pas donné signe de vie? C'est un procédé inexcusable et même inexplicable.

J'ai trouvé Beaumont ici. Il y est encore et y demeurera une partie de la semaine prochaine. Il a cessé définitivement d'écrire dans *Le Siècle*, mais je ne le vois pas décidé à quitter immédiatement sa place dans le conseil de surveillance [7]. Il ne veut le faire qu'au renou-

3. Les deux frères Merruau, Charles et Paul, collaboraient au *Constitutionnel* en ces années 40, Charles comme rédacteur en chef, Paul comme simple rédacteur. C'est à Charles que fait ici allusion Tocqueville.

4. Alexandre-François-Auguste Vivien (1799-1854), avocat, député de Saint-Quentin, entretint de bons rapports avec Tocqueville, tout en étant lié à la fois à Dufaure et à Thiers qui fit de lui, en 1840, un ministre de la Justice. Dans *Le Constitutionnel* du 12 octobre 1844, il avait signé un article intitulé « Des brevets d'invention », à propos de la loi du 5 juillet 1844 sur les inventions industrielles, loi que Vivien analyse et qu'il déclare « un des meilleurs travaux de la dernière session ».

5. Rémusat avait signé dans *Le Constitutionnel* du 5 novembre 1844 un article plutôt optimiste : « De l'état actuel de la littérature en France ».

6. Dezeimeris, député de Bergerac, appartint un temps à la société d'exploitation du *Commerce*.

7. Les relations de Tocqueville et de Beaumont étaient alors compliquées du fait de leurs collaborations respectives au *Commerce* et au *Siècle*. Beaumont tendait à entrer au *Commerce*, mais sans se détacher complètement du *Siècle*. Sur les difficultés qui surgirent d'une telle tension, cf. dans la *Correspondance Tocqueville-Beaumont* les lettres 163 à 167 (O.C., t. VIII, vol. 1, pp. 534-554).

vellement, c'est-à-dire au commencement de l'an prochain. Il se retirera alors et entrera activement dans *Le Commerce*. Tout cela me paraît peu sage même au point de vue de son intérêt personnel. Il est certainement très décidé à ne pas se mettre à la suite de M. Thiers. Alors, que signifie cette situation ambiguë? Je vous avoue que cet état de choses m'afflige plus que tous les autres embarras de notre position mis ensemble. Je n'y vois pas, quant à présent, de remède, quoique je ne désespère point encore d'amener un changement dans les résolutions de Beaumont à l'ouverture de la session. Quant à présent, il n'y a rien à faire.

Quoique les principaux chefs de partis soient à Paris, on peut dire que la vie politique n'est pas commencée. Il n'y a aucun incident nouveau. On n'a pas de point de réunion et les hommes ne se voient pas, du moins en grand nombre. Excepté la bourrasque de politique extérieure qui marquera certainement l'ouverture de la session, la physionomie de cette session ne se montre encore clairement aux yeux de personne. M. Guizot est souffrant, ce qui fournit au roi un sujet inépuisable de plaisanteries très grossières sur Madame de Lieven[8] qu'il accuse d'être la cause première de l'indisposition de son ministre; M. Thiers corrige les épreuves de son livre[9] et il s'en fait donner jusqu'à cinq de suite; Dufaure n'est pas revenu; Passy conte des anecdotes; la famille royale tout entière est dans un enivrement incomparable du voyage d'Angleterre[10]; le roi est grandi à ses propres yeux de dix coudées et vous savez que déjà il ne se trouvait pas petit; on l'enfume de l'encens le plus grossier toute la journée et si l'histoire du cœur humain n'est pas bien trompeuse, il est impossible que tout ceci ne le conduise pas bientôt à quelque grosse sottise.

Il n'y a, mon bon ami, aucun motif qui vous presse de revenir. Terminez donc tranquillement vos affaires. Moi-même, je suis obligé de m'occuper presque exclusivement toute la semaine prochaine de mon chemin de fer. La position est grave, mais non pas immédiatement critique. Dorlotez-vous donc encore quelque temps à la campagne à côté de votre aimable et charmante femme et au milieu de vos enfants que je vous prie d'embrasser très tendrement pour

8. D'origine russe, Dorothée de Benkendorff, princesse de Lieven (1784-1857), veuve depuis 1839, était l'égérie de Guizot. Elle tenait un salon célèbre dans l'hôtel Talleyrand.

9. L'*Histoire du Consulat et de l'Empire* dont les premiers volumes allaient paraître en 1845. La publication se poursuivit jusqu'en 1862.

10. En octobre, et dans le cadre d'une Entente cordiale chancelante, Louis-Philippe avait rendu à Victoria la visite qu'elle lui avait faite à Paris à partir du 3 septembre 1843. Cette visite à Windsor ne suffit pourtant pas à calmer la presse des deux nations au sujet des affaires de Tahiti et du Maroc.

moi. Quand je saurai du nouveau je vous le manderai. En attendant je vous prie de croire à ma vive et tendre amitié.

Alexis de T.

Ce 10 novembre 1844.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

67. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE [1]

[Fin 1844?]

L'article de ce matin est si peu une réclame que je n'ai consenti à l'insérer que sur la demande expresse de M. Bessas-Lamégie [2] lequel très intéressé dans votre route croyait ainsi agiter l'opinion des intéressés, donner l'éveil et amener des résistances aux plans de M. Guizot [3], qu'il considère comme sur le point de se réaliser. Quant à moi, je ne vois *aucun* inconvénient à votre article [4], seulement je verrais quelque inconvénient à le mettre ce soir, parce qu'on n'aurait pas le temps d'expliquer à M. Bessas, que nous avons intérêt à ménager, le motif de l'insertion. Si vous ne me faites rien dire, j'attendrai à demain. Si vous tenez absolument à ce que ce soit imprimé ce soir, écrivez-moi un second mot.

Mille amitiés

A. de T.

A Monsieur
Monsieur de Corcelle.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

67. - 1. Les billets et lettres qui suivent jusqu'au n° 72 sont, à l'une ou l'autre exception près, difficiles à dater. Plusieurs indices font pencher pour la fin de l'année 1844. Mais la plupart des allusions sont trop vagues ou imprécises et permettent de placer tel ou tel billet à un autre moment.

2. M. Bessas-Lamégie, avocat, était maire du 10e arrondissement de Paris. En 1836 il avait été l'auteur du « Rapport annuel sur les travaux du conseil de la société pour l'instruction élémentaire et sur la situation de cette instruction en France ». Ce rapport avait été fait pour la séance annuelle de l'assemblée générale de cette société.

3. Faute de plus de précisions, il ne nous a pas été possible de voir à quels « plans » et donc à quel contexte politique il était ici fait allusion.

4. De la bibliographie de Corcelle, rien ne s'impose comme article ou communication qui permette de situer ce billet. Sans doute y a-t-il là allusion à un projet d'article qui ne fut jamais réalisé.

68. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

[Fin 1844?]

Mon cher ami, j'ai pensé qu'Arnold[1] serait peut-être satisfait d'avoir de moi une explication écrite, une sorte de preuve matérielle de nos sentiments pour lui. Je vous envoie donc la lettre ci-jointe. Lisez et ensuite remettez ou brûlez; je m'en rapporte à vous. Faites bien comprendre de vive voix ce que je n'ai pas cru devoir exprimer clairement, qu'il ne s'agit plus d'une collaboration *gratuite*. La perspective de cette petite somme de revenus peut être utile à donner sinon à lui au moins à sa femme et aplanir des difficultés ultérieures.

Tâchez d'achever cette affaire ce matin. Le temps presse. De plus, il serait bon d'avoir quelque chose de net à dire à la réunion de ce soir. Quant à cette réunion, vous pouvez parfaitement vous en dispenser, si elle vous ennuie. Mais obtenez de Combarel, que vous allez voir, la promesse positive de s'y rendre. Il est chargé de deux ou trois affaires dont il faut qu'il rende compte. Son absence ferait un détestable effet. La réunion est à quatre heures au journal.

Dieu vous conduise dans votre négociation. Vous nous avez trouvé là la seule planche de salut qu'on pût découvrir.

Tout à vous

Al.

Faites bien sentir à Scheffer que la nouvelle position qu'on lui offre l'associe à l'action politique du journal et lui donne une position supérieure même à celle qu'il avait sur la valetaille du journal.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

68. - 1. Scheffer. Cette lettre fait écho à des difficultés entre Scheffer et Corcelle auxquelles Beaumont fait d'ailleurs allusion dans une lettre du 16 octobre 1844 à Tocqueville (cf. O.C., t. VIII, vol. 1, lettre 164, p. 541). Il s'agissait, comme le dit Beaumont, d'« effacer » ou de « dominer » Scheffer, ce que l'offre de revenus et l'association à l'action politique du journal semblent révéler.

69. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

[Fin 1844?] [1].

J'ai été d'autant plus fâché de ne pas vous voir hier que j'avais à vous rendre compte de plusieurs choses qui avaient eu lieu dans la journée. Mais je vous verrai aujourd'hui avant midi.

Je vais lire et envoyer le morceau que vous me transmettez.

J'ai accepté M. Forgues; mais je m'en repens. Car je ne trouve pas qu'il nous serve pour notre argent et je crains que nous n'ayons bientôt maille à partir ensemble. N'y allez donc pas si vous pouvez vous en dispenser.

Tout à vous

A.

Archives Harcourt-Corcelle. – Lettre inédite.

70. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

[Novembre ou décembre 1844?]

Ma femme a dû dire à la vôtre, mon cher ami, avec quelle joie nous avons reçu la nouvelle de votre acquisition [1]. Nous nous en

69. - 1. L'allusion à Forgues dont il a été question dans la lettre de Tocqueville du 13 août 1844 (cf. ci-dessus, lettre nº 59) ne permet guère de dater ce billet avec précision. Il ne semble pourtant pas possible de le placer avant cette lettre, l'allusion pouvant apparaître comme confirmation d'une décision déjà prise.

70. - 1. Dans une lettre à un familier en date du 19 novembre 1844, voici comment Corcelle présente cette acquisition dont parle Tocqueville : « ... Je viens de prendre un parti assez grave. J'ai acheté un bien dans la commune d'Essay. Avec un pré détaché, cela forme un ensemble assez compact de 50 à 55 ha. ... Il y a une rivière, un petit bois, des prés, une vue très bocagère, une maisonnette que je puis rendre habitable... L'endroit s'appelle Beaufossé, parce qu'il contient de grandes douves à poissons formées sur une retenue de la rivière. Le bois à côté de la maison s'étend à mi-flanc d'une haute butte qui domine un horizon de 30 lieues de bocages... »

Cette installation enracinait un peu plus Corcelle dans cette région dont

sommes réjouis comme de tout ce qui vous arrive d'heureux, car nous sommes bien complètement de vos amis et je ne crains pas de dire des meilleurs. C'est aussi comme tel que je veux vous recommander d'aller posément et lentement dans les améliorations que réclame votre nouveau domaine. Le côté le moins bon de l'affaire à mon sens a toujours été les frais d'arrangement et d'installation. Je persiste à dire qu'il vous en coûtera beaucoup plus que vous ne comptez; divisez donc cette dépense sur plusieurs années, si vous ne voulez pas vous gêner. Vous avez d'ailleurs déjà un si agréable asile[2] que vous pouvez ne pas vous presser d'aller vous établir dans votre charmant cottage.

Je voudrais pouvoir vous y laisser encore très longtemps tranquille; mais je suis obligé de venir vous arracher à la contemplation de Beaufossé. Non pas qu'il y ait nécessité d'accourir, mais il est utile, du moins, que vous ne tardiez pas trop à vous mettre en route.

Scheffer m'avait induit en erreur à mon arrivée ici de la manière la plus grave non pas volontairement sans doute, mais par son impossibilité de rien savoir avec exactitude. Après vérification des registres, j'ai trouvé que depuis le mois de septembre nous n'avons cessé de perdre et que la première quinzaine de novembre qu'il disait assez bonne nous avait encore coûté 30 abonnés. Tout ceci, du reste, n'a rien d'étonnant et le journal ne méritait pas une autre fortune. C'est le contraire qui eût été inconcevable. Tant il y a que nous sommes en péril imminent de périr de la manière la plus misérable, si nous ne faisons le plus puissant effort. J'ai entendu beaucoup de personnes. Il n'y a qu'une voix : ce qui tue le journal, c'est son absence de couleur, sa médiocrité, son défaut d'idée. Il y a nécessité absolue d'aborder vivement toutes les questions et de se jeter avec prudence mais très résolument au milieu de la bagarre, sans quoi nous mériterons toutes les mauvaises plaisanteries que m'adresse *Le Globe*[3]. Malheureusement, les bons instruments nous manquent. Je vais cependant faire de mon mieux pour que le jour-

il n'était pas originaire, lui assurant, comme il le dit dans cette même lettre, une « considération » et une « ressource morale » propice, voire nécessaire à ses charges électorales.

2. C'est-à-dire à Matignon, pavillon aujourd'hui détruit, que les Corcelle occupaient dans la propriété de Roederer à Bois-Roussel, à quelques kilomètres de Beaufossé.

3. Comme déjà le laissait entendre la réaction du *Globe* à l'article du *Commerce* à propos de Jubelin (cf. ci-dessus lettre nº 60, n. 3), *Le Globe* mena une véritable attaque contre *Le Commerce*. Tocqueville n'était évidemment pas à l'abri des sarcasmes. On en jugera par cet extrait d'un article du 28 juillet : « M. de Tocqueville, ce bel esprit en ruines, ce publiciste auquel il n'a manqué, pour continuer à passer pour un Montesquieu, que de continuer à n'avoir jamais pensé... »

nal ramène d'une manière ou d'autre l'attention sur lui, ou nous mourrons à la très grande joie de nos adversaires du 1[er] mars.

Beaumont vient de partir. Il persiste à ne venir qu'après que son temps de gérance du *Siècle* sera fini[4]. Je crois que c'est une faute. Mais il ne serait ni utile ni convenable de le presser. Je vous recommande même bien et je prie instamment Madame de Corcelle de ne dire à qui que ce soit sa détermination de quitter *Le Siècle* dans trois mois. Je serais désolé qu'il crût que j'ai laissé courir la chose pour le gêner dès à présent. Je vous demande donc très formellement ce silence.

Combarel a enfin paru : il est arrivé il y a huit jours. Il a commencé par constater qu'il ne venait que pour ses affaires personnelles et nullement pour *Le Commerce* dont il parlait comme d'une affaire qui ne le regardait plus. Je me suis fâché et, à force de m'agiter et de lui dire des injures, j'ai fini par l'animer un peu. Il m'a juré ses grands dieux qu'il reviendrait ici le 7 du mois prochain. J'y compte peu. Cependant, il est bien nécessaire.

Quant à moi, mon cher ami, je suis inquiet et assez agité, mais point abattu et, si ma santé ne bronche pas, ce qui, il est vrai, n'est pas fort probable, je ne jette pas encore le manche après la cognée.

Lanjuinais est arrivé hier. Je n'ai pu encore causer avec lui. Il va venir dîner avec Combarel qui lui-même part demain.

Je désire votre retour de toute manière, mais surtout pour l'Afrique. Il paraît qu'on prépare beaucoup de mesures d'organisation qu'il faudrait connaître à l'avance et dont il serait bon de dire son avis soit pour les empêcher soit pour les approuver[5]. J'ai fait garder le silence sur tout cela. La question d'Afrique ne peut être bien traitée dans le journal que par vous. Malgré cela, il n'y a pas de raisons de vous presser outre mesure. Seulement, ne restez pas pour votre agrément; prenez le temps de finir vos affaires.

4. Les relations d'amitié entre Beaumont et Tocqueville s'étaient nettement détériorées à la fin de 1844, en raison notamment de leur appartenance respective au *Siècle* et au *Commerce*. A la fin de cette année-là, *Le Commerce* avait engagé une polémique à propos de l'enseignement contre le journal auquel appartenait Beaumont. Le 7 décembre, Beaumont affirme à Tocqueville qu'il « ne regrette pas de s'être séparé du *Siècle* » tout en étant fâché de l'avoir fait aussitôt : de fait, ce même 7 décembre, *Le Siècle* publiait sa lettre à Chambolle datée du 5. On trouvera ces divers documents et détails sur la polémique entre les deux journaux comme sur l'attitude de Beaumont dans la *Correspondance Tocqueville-Beaumont* (O.C., t. VIII, vol. 1, lettres 165 à 168, pp. 542-555).

5. L'année 1844 devait voir la division de l'Algérie en territoire militaire et territoire civil en attendant la partition en trois provinces (Alger, Oran et Constantine) en 1845. Tous les efforts alors déployés par le gouvernement, soit d'un point de vue militaire, soit d'un point de vue civil, visaient à une colonisation rationnelle du pays, laquelle se fit très laborieusement.

Je n'ai terminé que ce matin mon maudit mémoire sur le chemin de fer. Je n'ai pas encore écrit une ligne dans le journal. Je vais bientôt m'y mettre et, au bout de quelques jours, je ferai un article signé pour favoriser l'incognito de ceux qui ne le seront pas et pour me permettre de repousser la solidarité de la rédaction habituelle. Je vais aussi faire travailler Forgues et l'essayer.

Adieu, je vous quitte, mais non sans vous embrasser de tout mon cœur. Mille témoignages, je vous prie, de vive et sincère affection à Madame de Corcelle. Embrassez pour moi vos enfants.

Alexis de Tocqueville.

Ce mardi soir.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

71. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

[1844 ou 1845?] [1].

Mon cher ami,

Je vous envoie la lettre ci-jointe de Beaumont [2]. Faites l'article, si vous croyez comme moi qu'il doit être fait. Il peut être à votre

71. - 1. Ce billet de Tocqueville qui fait suite à un billet de Beaumont (cf. ci-dessous n. 2) pourrait aussi bien dater de la fin de 1844 que du début de 1845, puisque pendant ces deux années consécutives il fut question à la Chambre des crédits relatifs à l'Algérie liés aux campagnes à mener contre la Kabylie. Corcelle intervint chaque fois. Rappelons que Corcelle comme Tocqueville firent partie dès 1840 de la Commission parlementaire pour l'Algérie. Cf. O.C., t. III, *Écrits et discours politiques*, vol. 1, pp. 127-440. — Il ne semble pas que Corcelle ait donné suite à ce projet d'article dont parle ici Tocqueville.

2. Voici le texte de ce billet de Beaumont :

« Mon cher ami, vous feriez bien, je crois, de mettre quelques mots dans *Le Commerce*, constatant que la Commission des Crédits extraordinaires de l'Algérie a fait au ministre de la guerre des représentations si vives contre la guerre de Kabylie, qu'il devient incertain si cette guerre se fera (en ayant soin de faire des vœux pour qu'en effet elle n'ait pas lieu).

Au fond je crois bien qu'elle se fera. Mais il est bon de constater la résolution de la Commission. Je viens d'adresser la même prière à Chambolle qui m'a promis d'y déférer dès ce jour.

G. de Beaumont.

Vendredi soir.

Monsieur
Monsieur de Tocqueville
Rue Castellane »

volonté aussi court qu'une *nouvelle* ou avoir l'étendue d'un article. Je crois, qu'en tout cas, il faut se prononcer très fortement contre la guerre, plus fortement que ne fera *Le Siècle*.

Tout à vous

Al.

M. de Corcelle.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

72. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

[1845]

Mon cher ami, que devient donc l'ami Combarel? Voilà deux jours qu'il est à Paris sans que je le voie. Que signifie ce peu de rapports? Si vous savez ce qui lui arrive, écrivez-le-moi. Faites mieux, venez nous le dire. Ma femme a éprouvé un grand chagrin hier. Elle a appris la mort d'un de ses frères; elle le connaissait à peine, toutefois ces liens-là se conservent même dans l'absence [1]. Nous ne recevons personne. Mais un bon ami comme vous n'est pas *une personne*. C'est simplement un ami qu'on aime à voir qu'on soit triste ou gai.

Alexis.

Vendredi soir.

A Monsieur
Monsieur Francisque de Corcelle
Paris.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

73. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

Dimanche [Décembre 1845?]

J'ai été sur le point hier, mon cher ami, de partir pour Paris afin de me trouver demain au scrutin relatif à M. Dufaure [1]. C'eût été

72. - 1. Sur ce frère de Mme de Tocqueville, Henry-Bayes Mottley, cf. ci-dessus lettre nº 53, n. 4.

73. - 1. Dufaure ne s'est présenté qu'une fois à la présidence de la Chambre. Candidat de l'opposition il fut battu par 147 voix contre 216 à Sauzet. Cette allusion permet donc de dater cette lettre du mois de décembre 1845.

une rude corvée, car il m'aurait fallu repartir aussitôt pour revenir ici où j'ai à terminer une affaire qui exige absolument ma présence et qui ne peut finir au plus tôt que dans les trois ou quatre premiers jours du mois prochain. Quelque désagréable qu'eût été pour moi ce double voyage, je l'aurais cependant entrepris si j'avais reçu hier les lettres et les journaux qui me sont arrivés ce matin et qui m'ont appris tout ce que la candidature de Dufaure, dont on n'avait pas encore parlé, a de sérieux. Mais aujourd'hui, ces nouvelles m'étaient inutiles. Il n'y a plus aucun moyen de gagner Paris à temps. J'en ai éprouvé une vive contrariété qui deviendrait un véritable chagrin, si mon absence pouvait avoir quelque influence sur le résultat. Je crois qu'il n'en sera pas ainsi; toutefois j'attends des nouvelles de l'élection avec une anxiété fiévreuse. Veuillez, je vous prie, me les donner le plus tôt possible. Chargez-vous aussi de dire à Dufaure qu'il eût été mon candidat non seulement de parti mais de goût et qu'il n'a rien moins fallu qu'une impossibilité absolue, pour m'empêcher de lui aller donner mon suffrage.

Lundi. J'ai été interrompu hier. Je reprends ma lettre. Je viens de recevoir les journaux et une lettre de Ferdinand [2] qui me désespèrent, en me montrant combien il eût été nécessaire de me trouver à Paris aujourd'hui et demain. Je vous exprimerais difficilement à quel degré je suis inquiet et chagrin de mon absence. Si Dufaure ne manquait la présidence que d'une ou deux voix j'aurais bien de la peine à me pardonner de m'être laissé arrêter par un obstacle quelconque; vous pouvez aisément croire que d'autres le pardonneraient encore plus difficilement. Nos bons amis du centre gauche vont trouver là un beau texte à leurs criailleries. Mais que voulez-vous? Le mal est fait.

Lasteyrie m'apprend les fâcheux bruits qui courent sur Combarel et dont les journaux retentissent déjà, sans qu'il y soit nommé [3]. Je ne comprends pas que Combarel ne voie pas qu'il est dans une position intolérable dont il faut qu'il sorte d'une manière ou d'une autre. Il vaudrait mieux pour lui être devenu ostensiblement ministériel que d'être en butte à de tels soupçons. Si, en effet, comme je

2. Ferdinand de Lasteyrie (1810-1879) était cousin de M^me^ de Corcelle. Ancien ingénieur des ponts et chaussées, il avait été aide de camp de La Fayette en 1830. Il était alors député de Saint-Denis et collaborait au *Commerce*.

3. Dans la mesure où, comme le dit Tocqueville, Combarel n'est pas nommé dans les articles de journaux, il est difficile, pour ne pas dire impossible, de saisir exactement la nature des attaques dont il est l'objet. Il semble qu'il faille voir là une suspicion sur l'attitude politique incertaine de Combarel, du moins momentanément, sans qu'on puisse préciser les raisons ni les orientations de cette attitude. Combarel ne devait pourtant jamais se séparer de ses amis politiques auxquels il restera fidèle jusque dans l'opposition à l'Empire.

l'espère encore, il veut rester de l'opposition, il devrait provoquer une explication dans le sein du parti. Mais, à mon avis, il ne faudrait à aucun prix rester dans le clair-obscur au milieu duquel on s'efforce de le mettre. Je désire pour lui que tout cela ait promptement un terme. Je le désire aussi, je l'avoue, pour nous. Que fait-il? que dit-il? Quelle est son attitude avec vous?

Quelques mots de vous me feront bien plaisir au milieu de l'agitation pénible que mon absence dans un pareil moment me donne. Combien il me tarde de vous serrer la main et de causer longuement avec vous.

Je vous embrasse

Alexis.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

74. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

[17 janvier 1846?][1].

Grâce à vous, mon cher ami, j'ai été nommé de la Commission du Budget. J'ai eu une voix et vous m'avez procuré deux votants. Il ne faut rien moins que ce très réel motif de reconnaissance pour que je vous pardonne de n'être pas venu hier à la réunion. Cela en valait la peine.

Si vous avez un moment ce soir, venez, je vous prie; vous me permettrez seulement de me coucher à 9 h car cette maudite réunion d'hier m'a empêché de dormir et je suis bien las. Venez donc de très bonne heure. La porte ne sera ouverte que pour vous.

Tout à vous

Alexis.

A Monsieur
Monsieur Francis [sic] de Corcelle
1, rue Lavoisier
Paris.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

74. - 1. Dans la mesure où la seule Commission du Budget à laquelle Tocqueville ait été nommé a été établie le 16 janvier 1846, il est possible de dater cette lettre, d'après son contenu, soit du 17 janvier, soit des jours qui ont suivi.

75. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

[1846?][1].

Mon cher ami, décidément je crois qu'en allant chez M. Thiers ce soir vous ferez mieux de ne rien dire qui implique mon désir de parler le premier. Il faut laisser M. Thiers prendre, s'il veut, l'initiative sur ce point. Car je suis fort en doute sur le point de savoir s'il serait à désirer pour moi de parler en effet le premier et si même je devrais en accepter l'offre.

Mille amitiés bien tendres

A. de Tocqueville.

Archives Harcourt-Corcelle. – Lettre inédite.

76. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

[Ce samedi matin] [fin janvier 1846?][1].

Mon cher ami, je ne sais si je pourrai aller à la Chambre aujourd'hui. Si vous y allez, voudriez-vous me faire le plaisir d'y recueillir les divers documents que vous avez vous-même indiqués l'autre jour à mon ami Reeve[2] relativement à l'état de nos affaires financières?

75. - 1. Dans la mesure où rien ne nous permet de dater ce billet, nous nous fondons sur la place que Corcelle lui a donnée dans la collection des lettres de Tocqueville pour le situer ici.

76. - 1. D'après l'allusion à Reeve (cf. ci-dessous n. 2), il est possible de dater ce billet de janvier 1846, Reeve ayant séjourné en France du 11 décembre 1845 aux derniers jours de janvier 1846 (il sera de retour à Londres le 28 janvier; cf. O.C., t. VI, vol. 1, lettre 42, p. 91, n. 1). Reeve fit d'autres séjours en France mais celui de 1845-1846 semble ici le plus plausible.

2. Henry Reeve (1813-1895), traducteur anglais de Tocqueville, échangea une importante correspondance avec lui (O.C., t. VI, vol. 1).

Reeve quitte Paris demain. C'est donc aujourd'hui le dernier jour.

Tout à vous de cœur

Alexis de T.

Ce samedi matin.

Monsieur de Corcelle
Paris.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

77. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

[Ce 25 juin 1846.]

Mon cher ami,

Je reçois à l'instant et je vous transmets la lettre de Madame Ancelot[1]. Je crains un peu que la solennité d'une lettre ne l'ait mise en réserve et qu'elle n'ait pas écrit tout ce qu'elle m'aurait dit. D'ailleurs, les vieilles coquettes ont un grand faible pour les beaux garçons. Toutefois, comme rien de ce qu'elle me mande n'est contraire à ce que je sais, une certaine confiance doit lui être accordée.

Un jeune homme auquel je m'intéresse, *M. Jolliot de Fierville*[2], *sergent-major au 72ème régiment d'infanterie de ligne en garnison à Paris* va être inspecté par le général Sebastiani[3]. Tracy avait fait son affaire de recommander mon protégé au général. Mais il demandait une note contenant les noms, qualités... du jeune homme. J'ai oublié de lui remettre cette note au milieu des tracas du départ. Soyez assez bon, je vous prie, pour réparer cet oubli.

J'espère que vous n'avez pas négligé de parler à Martin du Nord[4] de M. Hain[5]. Il m'importerait immensément qu'on ne me

77. - 1. Marguerite Chardon (1792-1875) était l'épouse d'Ancelot et collaborait avec lui à des vaudevilles. Tocqueville fréquentait son salon où se rencontraient également Mérimée et Stendhal.

2. Malgré nos recherches, notamment dans les Archives militaires, nous n'avons pu identifier ce Jolliot de Fierville qui ne se trouve ni dans les archives du 72e régiment d'infanterie (de 1840 à 1847) ni dans les dossiers de retraite.

3. Futur maréchal, député de Corse; sa fille unique, mariée au duc de Choiseul-Praslin, devait être assassinée par son mari en août 1847.

4. Nicolas-Ferdinand Martin du Nord (1790-1847) était alors ministre de la Justice dans le gouvernement Guizot.

5. Georges-Charles-Marie Hain était un ami personnel et un agent élec-

mît pas un ennemi à Valognes. Du reste, pour cette année, il n'y a rien à craindre. Il paraît certain que je n'aurai pas de compétiteur.

Je n'ai rien de plus à vous dire aujourd'hui. Écrivez-nous. Vous savez quelle tendre amitié on vous porte ici, à vous et aux vôtres.

Je vous embrasse

Alexis de Tocqueville.

Tocqueville par Saint-Pierre-Église
ce 25 juin 1846.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

78. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

[Ce 5 août 1846.]

Si je ne vous ai pas écrit, mon cher ami, ce n'est pas que je ne susse l'intérêt que vous preniez à mon affaire [1]. C'est que je savais que vous ne doutiez pas de ma réussite. J'étais tellement mort de fatigue à la fin de la grande journée électorale que je n'ai pu que me jeter dans ma voiture et revenir ici. Une fois arrivé ici, j'ai pensé que ma lettre ne vous parviendrait pas aussi vite que le journal. Tout s'est passé à souhait à Valognes. Juste assez de concurrence pour donner de l'intérêt à la lutte. 410 voix sur 495 votants. Tous les hommes influents du pays avec moi et autour de moi. On ne pouvait rien désirer de mieux. J'ai fait en plein air un speech après l'élection. J'ai tâché depuis de retrouver à peu près ce que j'ai dit. Je le fais imprimer et vous l'enverrai [2].

toral de Tocqueville. Originaire d'Argentan, il allait être nommé, le 30 juin, procureur du roi à Valognes. La démarche que Tocqueville demande à Corcelle auprès de Martin du Nord, alors ministre de la Justice, semble donc avoir réussi en lui assurant précisément un ami à Valognes.

78. - 1. Les élections législatives du 1er août 1846. Malgré la réconciliation des grands représentants de la gauche et du centre gauche qu'étaient Barrot et Thiers, malgré une campagne d'opinion contre les abus du système électoral au profit du ministère, Guizot devait se sentir assez fort pour proposer la dissolution de la Chambre et espérer une majorité encore supérieure à celle qui l'avait soutenu. Le 6 juillet la Chambre était donc dissoute. Tocqueville devait être élu de façon triomphale avec 410 voix contre 70 à Le Marois qui avait été « réveillé au dernier moment » pour jeter « un certain intérêt sur le résultat » comme il l'écrit à Beaumont quelques jours plus tard (cf. O.C., t. VIII, vol. 1, lettre 179, p. 582).

2. Ce discours sera publié dans le deuxième volume des *Écrits et discours politiques* (O.C., t. III).

Quant à vous, je vous avoue que je n'ai jamais été réellement inquiet. Je savais que vous n'aviez rien absolument à craindre. Mais je n'espérais pas une majorité si immense et elle me cause une profonde joie[3]. Il me fallait cela pour me consoler des nouvelles désastreuses que les deux derniers courriers m'ont apportées. Je m'attendais bien à ce que l'opposition ferait de très grandes pertes, mais j'espérais que les hommes indépendants auraient moins à souffrir dans cette débâcle que les autres[4]. Le contraire a lieu, ce me semble. Corne[5], Choque[6], Viart[7] et plusieurs autres sont déjà à ma connaissance restés sur le champ de bataille. D'un autre côté, je vois déjà un certain nombre d'intrigants célèbres ou de plats valets du Château qui sont entrés. Nous allons nous trouver serrés entre M. Thiers, le jockey-club et la valetaille princière. Cela est très triste et me suggère des pensées si mélancoliques que je ne suis pas sûr que ma nomination me fasse plaisir. Parmi les hommes nouveaux, je n'en ai pas encore rencontré un seul avec lequel je me sentisse d'avance la moindre sympathie. Les meilleurs légitimistes sont partis. Il est vrai que nous allons enfin voir un abbé à la tribune dans la personne de M. de Genoude[8]. Le gouvernement a évidemment dans ces élections exploité, contre beaucoup d'hommes indépendants de la gauche, la position fausse et isolée dans laquelle ces hommes s'étaient mis vis-à-vis du gros de leur parti précisément par leur honnêteté et leur indépendance. C'est une coquinerie à laquelle, du reste, je m'attendais.

Je ne sais ce que je dois faire pour la petite session et si je devrais me croire obligé d'aller passer la fin d'août à Paris avec la perspective de revenir au conseil général à la fin de septembre.

Au travers de toute cette politique, vous faites vos deux mariages de famille. Ils me causent un grand plaisir l'un et l'autre quoique pour des motifs différents. J'espère que votre nièce sera heureuse.

3. Corcelle fut réélu à Sées par 225 voix sur 245 votants et 296 inscrits, 19 voix étant allées à M. Poriquet.

4. Dans cette élection, la gauche perdait en effet une trentaine de sièges, le ministère obtenant cent voix de majorité.

5. Hyacinthe-Marie-Augustin Corne (1802-1887), juriste, député de Cambrai depuis 1837, ne devait donc pas être réélu en 1846. Il devait prendre une part active à la campagne des banquets. En 1848, il serait nommé procureur général à Douai par le gouvernement provisoire.

6. Emmanuel-Louis-Joseph Choque (né en 1806), notaire, ne devait effectuer qu'un bref passage à la Chambre où il était entré en 1845. Proche de Barrot, il allait comme Corne prendre une part active à la campagne des banquets.

7. Viart, député sortant et battu, appartenait au conseil d'administration de 1844 du *Commerce*.

8. M. de Genoude, d'abord marié à Léontine Fleury, sœur d'un des rédacteurs de *La Gazette de France*, avait été l'un des collaborateurs de ce journal. Devenu veuf, il était entré dans la cléricature.

Elle aura certainement un mari de mœurs très douces et je crois de très bons sentiments [9].

Ma femme va écrire à la vôtre; elle l'aurait fait plus tôt sans beaucoup de petits tracas trop longs à raconter.

Je vous embrasse du fond de mon cœur. J'ai reçu votre circulaire qui m'a paru excellente.

Alexis.

Ce 5 août 1846.

Archives Harcourt-Corcelle. – Lettre inédite.

79. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

Paris ce 25 septembre 1846.

Je n'ai appris qu'hier, mon cher ami, par une lettre que ma femme a reçue de la vôtre que vous aviez eu la fièvre et que vous n'étiez pas entièrement guéri. Écrivez-moi vous-même, je vous prie, comment vous vous trouvez; vous savez du reste quel tendre intérêt je prends à tout ce qui vous arrive; je n'ai donc pas besoin de vous dire que j'attends de vous une lettre. Vous pourrez encore me l'adresser ici, car j'y serai huit jours au moins avant de commencer mon voyage pour lequel j'étais encore en doute quand je vous ai quitté. J'ai fini par me décider à aller non point à Rome, qui était d'abord mon dessein, mais à Alger [1], ce qui est assurément plus utile et ne demande guère une traversée plus longue. *Tenez la chose pour vous;* car comme je ne prendrai ma résolution définitive qu'à Marseille, je ne veux point publier à l'avance un voyage que je ne

9. Régine Roederer (1825-1902), fille de Blanche-Joséphine de Corcelle et de Pierre-Louis, comte Roederer, venait d'épouser Anne-Jean-*Théophile,* marquis de Ferrière-le-Vayer (1812-1864) qui devait faire une carrière de diplomate, notamment en Chine. Quant à l'autre mariage qui fait ici utiliser le pluriel à Tocqueville, il semble qu'il s'agisse de celui de Ferdinand de Lasteyrie qui avait épousé le 30 mai Marthe-Washington Seabrook, à moins qu'il ne faille penser à l'éventualité du mariage de Marie Etesse, fille de Suzanne de Corcelle, autre sœur de Corcelle, et de Paul Etesse, qui devait épouser l'année suivante Cléophas Dareste de La Chavanne, futur recteur de l'Académie de Lyon.

79. - 1. En novembre, Tocqueville allait effectuer son second voyage en Algérie. Conscient des pressions auxquelles il risquait d'être soumis, notamment de la part de Bugeaud, il devait prendre quelques précautions et se tenir fermement au but qu'il s'était fixé. Cf. ci-dessous, lettre nº 80 et n. 3.

ferai peut-être pas. Ce n'est pas d'ailleurs un voyage en Algérie que je veux faire, mais un séjour d'un mois à Alger et dans ses environs. Je crois la chose utile; elle est assurément intéressante et décidé que je suis cette année à me *remuer,* je pense que je ne pouvais mieux faire. Je vous recommande d'autant plus le secret que je n'ai encore rien dit à Beaumont. Ne parlez pas, mais écrivez. Mandez-moi s'il y a quelques personnes à Alger que vous me recommandez de voir ou quelques points particuliers que vous recommandiez à mon attention. Si vous pensez qu'une ou deux lettres de vous à de vos amis qui habiteraient ce pays pourraient m'être utiles, ne manquez pas de me les envoyer. Si je n'allais pas en Afrique, je les jetterais au feu, voilà tout.

J'espérais, mon cher ami, que vous m'écririez aussitôt après notre petite session pour me dire comment elle avait fini et comment on s'était séparé[2]; surtout, si vous aviez vu Dufaure et ce qu'il vous avait dit. Ce dernier point m'intéressait au plus haut degré. Quelle contrariété que vous n'ayez pas été à cette première réunion où il s'est dit tant de choses qu'il était utile que vous puissiez entendre dans le détail! Je suis convaincu, de plus, que c'est le froid que vous avez eu dans ce malheureux voyage qui vous a occasionné la fièvre. Je persiste à considérer notre intime union avec Dufaure et la bonne intelligence de celui-ci avec Billault[3], comme le seul moyen qui reste de créer sinon un parti, au moins une réunion d'hommes qui puissent se tenir fermes entre Thiers et Guizot, et ce qui est plus difficile entre *Le Siècle* et *Le Journal des Débats*. Ceci peut être un véritable événement dans le monde politique. Mais à l'heure qu'il est, nous ne sommes encore qu'au premier germe de l'affaire. Dufaure, la dernière fois que je l'avais vu, m'avait dit de l'avertir de mon retour à Paris où il désirait que nous nous vissions. Je l'ai fait, et il m'a répondu une lettre pleine de résolution. Cela m'a rempli d'espérance. Car Dufaure qui est irrésolu avant l'action est obstiné jusqu'à l'entêtement dans la voie qu'il a une fois prise et si une fois il se met en mouvement, j'espère qu'il ne s'arrêtera point.

Je ne suis arrivé ici que depuis avant-hier. Je n'ai vu qui que ce soit; je ne puis donc vous donner des nouvelles différentes de celles que vous apprennent les journaux. Ils ne parlent que de l'affaire d'Espagne[4]. Louis-Philippe me paraît s'être mis là dans de grands

2. Cette petite session, qui eut lieu du 17 août au 4 septembre, avait eu surtout pour objet la vérification des pouvoirs des parlementaires. Même s'il y eut de vives controverses, Tocqueville n'y fit qu'une apparition, le 23 août; il ne s'y manifesta donc plus jusqu'à la fin.

3. Autour de Dufaure, une opposition à Guizot, différente de celle de Thiers et de Barrot, tenterait effectivement de s'organiser.

4. Cette tentative d'opposition regroupée autour de Dufaure devait en

embarras sans que le résultat à atteindre en valût la peine. De nos jours l'influence politique ne se fonde pas dans un pays par des mariages, en Espagne moins que partout ailleurs.

Savez-vous où est Beaumont? Je n'ai pas reçu de ses nouvelles depuis la session. J'imagine qu'il est ou ne va pas tarder à aller dans l'arrondissement de St-Calais où il a mis en avant la candidature de Lamoricière[5]. Où en est l'affaire de celui-ci? Comme voisin, vous devez le savoir. J'avoue que je désire beaucoup le voir entrer à la Chambre; non par amour pour lui, mais dans l'intérêt de la question d'Afrique.

Adieu, mon bon ami, rappelez-moi, je vous prie, bien particulièrement au souvenir de Madame de Corcelle et croyez à ma vive et tendre amitié.

Alexis de T.

P.-S. Vous avez dû recevoir comme moi d'Alger, il y a environ six semaines, une lettre d'un avocat général qui voulait être nommé membre du conseil d'administration. Je connais parfaitement le personnage qui est de ce pays; mais j'ai absolument oublié son nom et sa signature est illisible[6]. Je ne sais donc comment lui répondre. Venez, je vous prie, au secours de ma mémoire. J'imagine que la vacance dont il voulait profiter est maintenant remplie. Qu'avez-vous répondu et qu'avez-vous fait pour lui? Je serais bien aise de le savoir avant de lui écrire.

Archives Harcourt-Corcelle. – Lettre inédite.

quelque sorte se cristalliser dans la réaction aux mariages espagnols. Le 10 octobre, l'infante Fernanda allait épouser un des fils de Louis-Philippe, le duc de Montpensier, tandis que sa sœur, la reine d'Espagne, épousait son cousin, le duc de Cadix. L'Angleterre était opposée à ce double mariage dans lequel elle voyait la mainmise de la France sur l'Espagne, d'autant plus que le « candidat » de l'Angleterre au mariage de Fernanda n'était autre qu'un Saxe-Cobourg, c'est-à-dire un cousin germain du prince Albert, mari de Victoria. Palmerston devait dénoncer « l'ambition sans scrupule » du gouvernement français dans cette affaire d'où l'Angleterre, par un Saxe-Cobourg, s'était vue écartée. A la Chambre, alors que le centre gauche et la gauche s'opposaient à ce mariage, Dufaure et ses amis le défendaient.

5. En raison d'élections doubles en août, le siège de Saint-Calais était disponible, Beaumont conservant celui de Mamers. Il offrait donc le premier à Lamoricière qui devait être élu le 11 octobre par 207 voix contre 162 à Montesquiou.

6. Il s'agit de Charles-André de Brix (1802-1873), né dans la Manche à Montfarville, magistrat et philanthrope. Depuis 1841, il était avocat général à la Cour royale d'Alger. Il devait par la suite être avocat général à Lyon et vice-président du Conseil départemental de l'Instruction publique.

80. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

Marseille ce 11 octobre 1846.

Je n'ai pas pu, mon cher ami, répondre de Paris à vos deux lettres, quelque envie que j'en eusse. Je n'ai pas eu un moment pour le faire. Ne croyez pas que ce soit par manque de confiance que j'aie tardé à vous apprendre non pas mon intention, car elle n'a été arrêtée que très peu de temps avant l'exécution, mais mon désir d'aller à Alger. Je ne vous ai pas parlé avant d'être résolu pour une raison que vous comprendrez sans peine : je ne voulais ni me laisser arrêter par les avis de prudence que votre amitié aurait pu vouloir me donner; ni, si vous m'aviez encouragé à partir, vous faire supporter la responsabilité du conseil. Je vous remercie, du reste, très vivement, de la sollicitude que votre lettre me témoigne; elle ne me surprend pas de vous. Quoique ce voyage présente quelques chances fâcheuses, je crois cependant qu'à la manière dont nous le faisons, le péril sera fort petit. Je ne vais point faire une exploration de l'Algérie, je vous l'ai déjà mandé. Je vais employer un ou deux mois à vivre dans *l'atmosphère* de cette grande affaire. Je n'ai nulle envie d'aller en Afrique pour y être malade et je suis très résolu, comme on sait l'être à nos âges, de ne rien faire qui puisse produire ce résultat et de subordonner chaque jour la curiosité à la santé. C'est pour cela que, jusqu'à présent, je suis déterminé à prendre Alger pour but presque exclusif de mon séjour. Je sais que de cette manière ce voyage sera incomplet. Mais il sera encore plus intéressant et plus productif que le voyage d'Italie dont j'avais antérieurement l'idée. La présence de ma femme me rendra possible et même très facile tout refus à faire quand on voudra me mener plus loin et autrement que je ne voudrais aller. Jamais je ne serais retourné en Afrique avec un autre compagnon de voyage. En résumé, mon cher ami, quelque désireux que je sois de voir et de juger par moi-même les choses africaines, soyez certain que je suis encore beaucoup plus préoccupé de l'idée de conserver ma santé dont j'espère faire un emploi encore plus utile. Je sais bien que, malgré tout, ce voyage n'est pas exempt de quelques périls et que j'ai la chance d'y être malade; mais je ne crois pas cette chance assez grande pour qu'il eût été raisonnable de renoncer à cause d'elle à une excursion qui peut avoir de l'utilité.

Ainsi limité par la prudence et par ma volonté, je ne sais quel

champ d'observation je pourrai parcourir : je pense comme vous que le côté le plus politique de la question sont nos rapports actuels avec le Maroc[1] et, en général, l'état de toute cette frontière, et j'aurais un très grand désir de me rendre à Oran et surtout à Djemma Mazavat. Mais je crains de ne pouvoir le faire. Cela dépendra de l'effet que la mer produira sur moi. J'en aurais d'autant plus le désir que, ainsi que vous le savez sans doute, le Maréchal[2] pousse vivement, sinon à la guerre, au moins à une expédition qui peut-être l'amènera. *Le Constitutionnel* qui est devenu son *Moniteur* prêche cette croisade et je sais d'ailleurs que le Maréchal agit vivement dans ce sens près du Cabinet. Peut-être a-t-il raison? J'en doute pourtant et j'aurais un très grand désir de savoir ce qu'il faut penser sur ce point. Cependant, j'hésite beaucoup à faire ce voyage, par les raisons que je vous ai dites plus haut.

Vous me dites, mon cher ami, que la grande question en Afrique est de savoir comment régler nos rapports avec les indigènes. Je suis de votre avis que c'est là un des plus grands côtés de la question et rien n'attirera plus vivement mon attention. Toutefois, ce n'est encore là, suivant moi, qu'une partie de la question. La question d'Afrique elle-même, dans toute sa variété et dans sa grandeur, pour moi se résume ainsi : comment arriver à créer en Afrique une population française ayant nos lois, nos mœurs, notre civilisation, tout en gardant vis-à-vis des indigènes tous les égards que la justice, l'humanité, notre intérêt bien entendu et, comme vous l'avez dit, notre honneur, nous obligent étroitement à avoir? Les limites de la question ne sont pas moins vastes, elle a ces deux faces et l'on ne saurait utilement envisager l'une sans voir l'autre. Je l'ai toujours compris ainsi, et si je me suis attaché à l'une plutôt qu'à l'autre en parlant à la Chambre, c'est qu'on ne peut tout dire à la fois ni traiter d'un seul coup un si grand ensemble, mais, nullement, vous pouvez m'en croire, que je restreignisse mon esprit dans le cercle où restaient mes paroles.

Je vous assure que je vais à Alger avec ma liberté d'esprit complète sur les choses et sur les hommes. L'expérience m'a appris qu'on ne savait jamais qu'incomplètement ce qu'on n'avait pas étudié par soi-même. Je laisse donc en France toutes les idées qui m'étaient

80. - 1. Le 10 septembre 1844, à Tanger, avait été signé un traité avec le Maroc par Nyon et le duc de Glucksberg sans que Bugeaud ait été consulté. Quelques mois plus tard, le 18 mars 1845, la convention de Lalla Maghnia fixait la délimitation des frontières entre le Maroc et l'Algérie. Mais en septembre 1846, Abd el-Kader surgissait de la vallée de la Tafna et battait Montagnac le 24. Bugeaud qui se reposait en Dordogne est rappelé. Il poursuit Abd el-Kader qui se réfugie au Maroc où il doit renoncer à le poursuivre malgré son envie. Louis-Philippe s'opposait à toute incursion dans ce pays voisin, ne voulant pas d'ennui avec l'Angleterre.

2. Bugeaud.

venues par ouï-dire, bien décidé à considérer chaque affaire comme si j'en entendais parler pour la première fois. Je suis décidé également à rester dans le même état d'esprit vis-à-vis des hommes et à ne tomber ni dans la faction Bugeaud [3], ni dans la faction Lamoricière [4], ni dans la faction Bedeau [5]. Je ne connais point ce dernier. Mais quant aux deux premiers je les sais l'un et l'autre assez par cœur pour me refuser à voir à travers leur lunette. Je ne crois pas plus à la tendresse qui a saisi M. Bugeaud à l'endroit des Arabes depuis qu'il a vu là un puissant moyen d'arrêter les développements de la colonisation civile, que je ne crois au libéralisme de Lamoricière depuis qu'il a aperçu qu'on pouvait ainsi battre en brèche Bugeaud. Je tiens qu'au point de vue de l'humanité ces deux hommes se valent; tous deux ont fait leurs preuves. Je suis porté cependant à croire Bugeaud moins dur naturellement que l'autre. Mais l'un et l'autre nous feraient pendre tous, mon cher Corcelle, vous, moi et toute la Chambre des députés par-dessus le marché, sans sourciller si la chose était nécessaire à l'exécution de leur dessein. Je les considère comme très dangereux tous les deux pour nos affaires intérieures, avec cette différence toutefois que Bugeaud est *tout venu,* l'homme tout à la fois du roi et de M. Thiers; tandis que l'autre est encore *en herbe* et que les circonstances l'ont amené à être, quant à présent, profondément brouillé avec ces deux majestés. Quant à la question d'Afrique, il me paraît très nécessaire que tous deux soient à la Chambre et je persiste à désirer vivement, à ce point de vue, que Lamoricière y arrive. Dès que j'ai su le résultat des élections générales, j'ai écrit à Beaumont pour l'engager vivement à porter à St-Calais, Corne [6]. Je croyais que c'était faire un

3. Si Tocqueville avait quelques raisons de s'inquiéter pour sa santé, il en avait au moins autant de perdre sa liberté de mouvement. Le fait d'être accompagné de sa femme et de quelques parlementaires, Plichon, Lavergne et Bechameil notamment, la rencontre d'un journaliste, Bussière, lui permettraient de garder une liberté à laquelle Bugeaud tenterait de s'opposer, même si, par ailleurs, Tocqueville approuvait son action militaire.

4. Lamoricière était alors en congé de l'Algérie. S'opposant aux idées de colonisation militaire de Bugeaud il désirait se faire élire député pour mieux les combattre. Il devait être élu ce même 11 octobre à Saint-Calais grâce à la contribution de Beaumont (cf. la lettre de Beaumont à Tocqueville du 10 octobre 1846, O.C., t. VIII, vol. 1, lettre 182, p. 589). Lamoricière était donc en France. Tocqueville fait ici allusion aux amis de Lamoricière qui en Algérie s'opposaient aux idées de Bugeaud.

5. Marie-Alphonse Bedeau (1804-1863), général, placé à la tête de la province de Constantine était, quant à la colonisation, proche des idées de Tocqueville. Ministre des Affaires étrangères au moment de l'affaire de Rome, Tocqueville devait se souvenir de lui (cf. ci-dessous lettre du 1er juillet 1849, n° 114).

6. Dans la *Correspondance Tocqueville-Beaumont* (cf. O.C., t. VIII, vol. 1), il n'y a pas trace de cet échange de lettres à propos d'une candidature Corne.

acte d'honnêteté politique que de ne pas laisser un si brave homme et un si bon ami sur le champ de bataille. Beaumont m'a répondu qu'il y avait déjà pensé, qu'il *avait même tâté le terrain* et que la chose lui paraissant impossible, il était obligé de porter ses vues ailleurs. *Entre nous,* je n'en ai rien cru et je suis resté convaincu que Gustave n'avait jamais eu un *seul* moment *l'idée* de Corne. Ce dernier étant écarté, je n'ai pas vu avec peine pousser Lamoricière et je ne comprends pas comment les connaissances spéciales et la longue expérience qu'il possède des affaires d'Afrique ne rendraient pas sa présence dans les discussions un grand élément de lumières. J'aurais voulu pour la même raison que M. Bedeau pût arriver cette année à la Chambre. On ne s'intéressera vivement à la question que quand on la verra traitée contradictoirement par ceux qui l'ont menée ou qui la mènent. Du reste, il est inutile maintenant de raisonner sur ce qu'il peut y avoir d'utile ou de nuisible dans l'élection de Lamoricière. Car, à l'heure qu'il est, le scrutin a prononcé [7].

Je suis parfaitement de votre avis quant au langage que tiennent les journaux de l'opposition sur le mariage espagnol [8]. Je parlais dans ce sens à Dufaure avant d'avoir reçu votre lettre et je lui disais que c'était bien ici le cas de ne point se laisser entraîner au torrent. Je suis très loin, du reste, d'être certain que l'affaire soit bonne; je suis au contraire très certain qu'elle n'a été ainsi poussée que par les passions dynastiques et paternelles les plus étroites sans aucune vue de la grandeur de la France et je tiens pour très probable que, d'ici à très peu de temps, ce sera la France qui payera les frais de cette équipée dynastique. Mais enfin, un grand intérêt national apparaît dans la question. La fureur de la presse anglaise et les menaces du gouvernement britannique lui donnent de plus en plus ce caractère. Notre gouvernement est engagé, il faut le soutenir quels que soient les motifs qui l'aient fait agir et il est indécent de lui reprocher avec cette furie de rompre l'alliance anglaise après l'avoir tant accusé d'être fidèle avec servilité.

Je vous disais que j'avais vu Dufaure à mon passage à Paris. J'en ai été de plus en plus content. Je ne [l'ai] jamais trouvé si résolu et résolu par des motifs purs et désintéressés qui l'honorent. Cet état de son esp[rit est] un événement et j'espère qu'il portera des fruits. Je vou[drais] vous en voir aussi joyeux et aussi *en train* que moi. Jamais, à ce qu'il me semble, nous n'avons eu une esp[érance] plus légitime et une plus grande chance de faire quelque chose d'utile à notre pays et à nos idées et vous me paraissez pourtant n'aspirer qu'à la quiétude de l'isole[ment] philosophique. Vous me peignez, de manière à faire ve[nir] l'eau à la bouche, le

7. Effectivement Lamoricière était élu ce même 11 octobre par 207 voix contre 162 à Napoléon Montesquiou-Fézensac.

8. Sur ce mariage, cf. lettre précédente, n. 4.

bonheur qu'on doit éprouver à dominer l'arène politique, sans haine, sans entr[ave], jugeant chaque homme et chaque chose du mil[ieu] d'une atmosphère de sérénité et d'impartialité éternelles. Je vous avoue qu'il me prend des envies de vous battre quand je vous entends dire ces choses. Morbleu! mon cher ami, ce n'est pas là de la politique. Vous avez un but honnête et grand et de belles facultés pour y tendre. Or comment y tendre sinon par la guerre et comment faire la guerre, sinon par un effort commun et passionné de ses amis et de soi-même? Sans doute, les amis ne sont pas parfaits, sans doute ils sont toujours fort différents de ce qu'on désirerait qu'ils fussent. Ils font rarement tout ce qu'on veut et vous entraînent souvent à des sottises qu'on ne voudrait pas. Mais cela vaut encore mieux, je ne dis pas pour soi mais pour le bien qu'on veut faire, que de vivre seul. Pour moi, je suis décidé à continuer à combattre de toutes mes forces ceux que je considérerai comme les adversaires de mes opinions, de même que je veux, dussiez-vous me blâmer, garder la faiblesse d'aimer sans aucune impartialité mes amis et vous surtout qui, malgré votre philosophie, êtes et serez toujours à leur tête.

J'allais oublier au milieu du plaisir de causer avec vous l'objet principal de votre dernière lettre. Vous me demandez si je sais quelque chose de positif de nos affaires de chemin de fer[9]? Non. Je regarde la Compagnie qui s'était chargée de faire le chemin direct de Paris à Caen comme à peu près dissoute. Quant à la compagnie Rothschild, je pense qu'elle ne fera non plus rien cette année tant à cause de l'état de la place que par l'espérance d'obtenir l'an prochain le chemin de Paris à Caen par Dreux[10].

Je vous quitte en vous embrassant de tout mon cœur. Je vous écrirai d'Afrique à mesure que j'aurai des impressions qui me paraîtront nettes. Écrivez-moi aussi je vous prie, dites-moi les points sur lesquels vous désirez particulièrement être éclairé et croyez que tout ce que je saurai sera à votre disposition.

Alexis de T.

Archives Harcourt-Corcelle. — Publication partielle dans l'édition Beaumont (t. VI).

9. Tocqueville avait déposé, le 22 septembre, son rapport sur le chemin de fer Paris-Cherbourg, demandé par le conseil général.

10. Le baron James de Rothschild (1798-1868) présidait alors la Compagnie du chemin de fer du Nord après avoir construit le chemin de fer de Saint-Germain. Si les convictions n'étaient plus à emporter comme c'était le cas quelques années plus tôt quant à l'utilité et la nécessité de ce moyen de communication, le prix du fer notamment devait entraîner des difficultés de financement tant de la part de l'État que de la part des Compagnies. Dès 1847, James de Rothschild devait ressentir les effets de cette crise à travers une série de pamphlets et au début de 1848 par le pillage de son château de Suresnes.

81. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

Alger ce 1[er] décembre 1846.

Je vous écris à la hâte quelques mots, mon cher ami, plutôt pour vous donner de mes nouvelles que pour vous parler de ce pays. J'ai maintenant la tête farcie de tant de détails que j'ai peine à retrouver et à mettre à part ce qui a de l'importance. D'ailleurs, le temps me manque absolument et enfin dans cinq semaines je pourrai vous dire de vive voix dans de longues conversations et peu à peu tout ce que j'aurais tant de peine en ce moment à vous écrire. Vous pourrez me questionner sans fin, si cela vous est agréable, car tout ce que j'apprends en Afrique est un bien commun entre nous et dont je suis bien décidé à ne rien garder pour moi tout seul.

Je vous écris en ce moment au retour d'une course de 80 lieues que je viens de faire avec le Maréchal [1] dans l'intérieur du pays. Je redoutais un peu, je vous avoue, ces courses de 10 ou 12 lieues à cheval suivies de nuits passées sous la tente, et toute mon industrie, depuis que je suis en Afrique, a tendu à m'aguerrir peu à peu à ce genre de fatigue. J'y ai quant à présent réussi, car cette longue tournée ne m'a pas incommodé et, à vrai dire même, ne m'a pas fatigué. Nous avons été à Médéa par le col de Mouzaïa, le chemin de la Chiffa étant emporté par les dernières crues de la rivière. De là, nous avons gagné Milianah par la vallée du Chelif (laquelle pour le dire en passant est une des plus magnifiques vallées que j'aie vues dans mes voyages). De Milianah, nous avons suivi le cours du Chelif jusqu'à Orléansville; là j'ai abandonné le Maréchal et, traversant le Dahra, je suis revenu à Tenès où j'ai trouvé un bateau à vapeur. Tout ce voyage a été d'un intérêt extrême et je vous ai souhaité bien des fois à mes côtés. Toute l'aristocratie des tribus venait au-devant de nous et nous accompagnait tout le long du chemin en nous fournissant de temps en temps une hospitalité grossière, mais splendide. Voilà pour le spectacle; le solide se trouvait parmi les officiers des bureaux arabes venus également de tous côtés autour du Maréchal pour faire connaître l'état de leur district ou prendre ses ordres. J'ai vécu du matin au soir avec ces hommes-là, leur faisant expliquer leur affaire sur les

81. - 1. Bugeaud.

lieux, ou m'en servant pour interroger les indigènes. Je ne crois pas qu'on pût mieux employer les dix ou douze jours que j'ai passés ainsi. Malheureusement, il me manquait un compagnon de voyage avec lequel je pusse échanger et combiner les idées qui se présentaient à mon esprit. J'aurais alors fait sortir bien d'autres enseignements du tableau que j'avais sous les yeux. Ne vous ayant pas, j'ai tâché, du moins, de vous suppléer en faisant une foule de questions qui avaient rapport à ce grand côté de l'affaire d'Afrique qui vous préoccupe tant, le maintien de la race indigène en face de la nôtre. Je rapporte cette notion générale que, du reste, j'avais déjà, qu'il est non seulement cruel, mais absurde et impraticable de vouloir refouler ou exterminer les indigènes; mais quel moyen prendre pour que les deux races entrent réellement en contact? J'avoue avec chagrin qu'ici mon esprit se trouble et hésite. Je vous dirai tout ce que j'ai vu et su sur ce sujet. Quoi qu'il arrive, on peut compter que notre voisinage amènera chez les Arabes une révolution sociale dont le travail sera bien pénible.

Pour ne parler que de l'état présent, la population indigène est pour le moment complètement soumise et dans un état d'abattement complet. Vous pouvez en juger, par le fait même de notre voyage. Nous marchions entourés de goums armés trois fois plus nombreux que nous et j'ai pu sans péril traverser avec 25 personnes le Dahra dont nous avons décimé la population, il y a six mois. Ce qui ajoute à la soumission des Arabes, c'est leur extrême misère. De tous côtés, on venait demander du grain. La famine règne dans la province d'Alger et sévit d'une manière horrible dans celle d'Oran. Vivre est le seul soin qui préoccupe en ce moment tous ces pauvres gens-là; ils ne songent qu'à se procurer des semences et à cultiver. On labourait de tous côtés sur notre passage. Je ne crois pas que d'ici à la récolte prochaine on ait aucune insurrection à craindre. C'est le calme. Mais ce n'est pas la paix. La haine qui règne entre les deux races, surtout dans les pays qui viennent d'être agités, est bien pénible à voir; le mépris et la colère remplissent encore le cœur de nos officiers et on voit clairement qu'à leurs yeux les Arabes sont comme des bêtes malfaisantes. La mort de chacun d'eux leur paraît un bien. Vous pourrez, du reste, trouver un type de cet esprit dans l'ouvrage du capitaine Richard[2] dont vous avez déjà sans doute entendu parler.

Vous savez aussi sans doute qu'Abd el-Kader a mieux aimé lâcher ses prisonniers pour une somme d'argent que de racheter avec eux ses principaux officiers qu'on était prêt à lui rendre.

2. *Étude sur l'insurrection du Dhara (1845-1846)* par le Commandant (et non capitaine) Charles-Louis-Florentin Richard, paru en 1846 à Alger.

Après être arrivé à Tenès et avant de revenir à Alger, j'ai été passer un jour à Oran. J'y suis arrivé en même temps que l'officier qui venait de recevoir les prisonniers et de donner l'argent. Il paraît que dans ce moment Abd el-Kader meurt *littéralement* de faim, lui et [son] déira et que c'est à cette extrémité qu'il faut attribuer un acte aussi extraordinaire et aussi contraire à sa réputation et à ses intérêts. On paraît n'avoir, quant à présent, aucune inquiétude sur la frontière[3].

Arrivé hier à Alger, je pars demain pour visiter plusieurs points des environs que je n'ai pu voir. Le 10, nous partons pour Philippeville et de là pour Constantine. Le général Bedeau a bien voulu m'écrire qu'il mettait une voiture à ma disposition pour que ma femme pût gagner très commodément cette dernière ville.

Le 29, nous comptons nous embarquer pour la France et être à Paris, Dieu aidant, vers le 10 janvier, afin d'y reprendre le collier de misères.

Je ne veux pas oublier de vous dire comme remarque générale de nature à faire espérer dans l'avenir que j'ai été surpris et charmé de voir quels immenses progrès nous avions faits dans la connaissance non seulement des usages, des lois, des mœurs des Arabes, mais de leurs personnes. J'ai passé des journées à me faire faire la biographie de tous les hommes que je voyais et j'étais étonné de la multitude de notions que de pareils récits supposaient (je parle des officiers des bureaux arabes), car, pour les autres, ils ne sont guère plus avancés qu'auparavant.

Je viens d'apprendre à mon arrivée ici l'affaire de Cracovie[4]. J'avais bien raison de dire que le succès matrimonial en Espagne amènerait bientôt quelques grands embarras suivis de quelques grandes faiblesses ailleurs. C'est, je crois, ce que nous allons voir.

3. Tocqueville témoigne ici du « commencement de la fin » d'Abd el-Kader. L'affaire de ses officiers auxquels il préfère l'argent rappelle qu'il n'est plus soutenu qu'à contrecœur par le sultan du Maroc qui bientôt devait le dépouiller de ses titres de *Sidi* et de *Hadj*. Moins d'un an plus tard, il fera sa reddition au duc d'Aumale.

4. La rupture de l'Entente cordiale entre la France et l'Angleterre en raison de leur désaccord sur la question des mariages espagnols allait favoriser la politique des puissances absolutistes européennes, Prusse, Russie et Autriche, qui recherchaient l'alliance des deux puissances libérales. Au grand dam des Libéraux, la France devait être rejetée dans une politique conservatrice qui lui fit faire alliance avec l'Autriche. Ainsi, ces trois puissances, sans consulter ni la France ni l'Angleterre, décidèrent-elles à la mi-novembre 1846 d'incorporer à l'Empire d'Autriche ce qui restait de la Pologne indépendante, c'est-à-dire la petite république de Cracovie sous prétexte de sa compromission dans l'insurrection de Galicie au début de 1846. Cet acte arbitraire devait provoquer une très grande émotion en France, Guizot et Palmerston restant impuissants dans leurs protestations séparées.

Adieu. Je vous embrasse de tout mon cœur. Rappelez-moi bien particulièrement au souvenir de Madame de Corcelle.

Alexis de Tocqueville.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

82. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE[1]

Jeudi matin [28 janvier 1847?]

Mon cher ami,

Plus j'ai réfléchi à ce que nous avons dit hier, plus j'ai trouvé votre intervention auprès de Dufaure *nécessaire* et *urgente*. Il est absolument nécessaire pour nous que ce soit Dufaure qui commence et qui mène le débat intérieur[2]. Billault, ainsi que je vous l'ai dit, en convenait lui-même avec moi hier. D'un autre côté, l'union et le bon accord dans l'association naissante rend très désirable que le premier discours sur la politique extérieure soit fait par Billault et que Dufaure se réserve pour répondre à M. Guizot. Je crois que vous êtes bien placé pour dire les deux choses à

82. - 1. Les billets qui suivent, jusqu'au n° 93, n'ont pu être datés avec plus ou moins de précision des premiers mois de 1847, que grâce à quelques allusions. Certains semblent bien se rapporter à la constitution, au sein de la Chambre, le 8 mars 1847, d'une commission chargée de l'examen de deux projets de lois se rapportant à la question algérienne, l'un sur les crédits extraordinaires, l'autre sur la création de camps militaires proposée par Bugeaud. Dufaure devait être élu président de cette commission dans laquelle se trouvaient Corcelle, Lasteyrie, Plichon, Tocqueville et Beaumont. Comme on le verra d'après le billet n° 84 du 9 mars 1847, la constitution de cette commission fut marquée par une pénible rivalité entre les deux amis de longue date qu'étaient Tocqueville et Beaumont, tous les deux briguant la charge de rapporteur. Tocqueville emporta sur son ami un « triste et amer succès » comme il l'écrivit à Corcelle. On pourra lire les rapports de Tocqueville dans les *Écrits et discours politiques*, O.C., t. III, vol. 1, pp. 308-418.

2. Il y a là allusion au contexte de la rupture de l'Entente cordiale autour de l'affaire des mariages espagnols (cf. ci-dessus lettre n° 81, n. 4). Ce billet témoigne de l'influence active de Tocqueville à ce moment-là à la Chambre. Quelques personnalités se regroupaient autour de lui avec la perspective d'un programme de nouvelle gauche libérale. Le ralliement de Dufaure et de Billault l'année précédente ne faisait que renforcer cette influence qui se manifestait aussi par la lutte contre la politique de Guizot sans pour autant s'affilier à Thiers. Cette « association naissante » dont parle ici Tocqueville ne réussit pourtant pas, à la mesure de ses ambitions, à proposer et réaliser un programme constructif.

Dufaure et surtout pour insister, comme je l'ai déjà fait hier, sur la première. Je pense, et vous soumets cet avis, que l'occasion la plus naturelle d'entretenir Dufaure sur ces deux points est de nous précéder chez lui d'un quart d'heure ou d'une demi-heure, c'est-à-dire d'y arriver vers 2 h 1/2. Mais pour Dieu! n'oubliez pas l'heure!

Ne perdez pas de vue, non plus, je vous en prie, les personnes sur lesquelles vous pouvez avoir de l'action.

Tout à vous de cœur

Alexis de T.

Jeudi matin.

A Monsieur
Monsieur de Corcelle
54, rue d'Anjou
Paris.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

83. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

Jeudi matin [4 mars 1847?]

Mon cher ami, j'ai rencontré hier au soir Plichon [1]. Lamoricière avait cherché à le déterminer à nommer G. rapporteur [2]. Il a refusé et a déclaré qu'il me nommerait. C'est du moins ce qu'il m'a raconté en me montrant beaucoup de zèle. Il m'a paru résulter de sa conversation qu'il était converti au rapport unique. Cependant, il me reste des doutes à cet égard et je n'ai pas osé les éclaircir, le sujet est pour moi trop délicat. Il parlait toujours *du* rapport. Mais peut-

83. - 1. Charles-Ignace Plichon (1814-1888), avocat député ministériel d'Hazebrouck (1846-1848) fit avec Tocqueville un voyage en Algérie (1846). Éloigné de la vie politique sous la II[e] République, il se fera sous l'Empire le champion des idées catholiques et protectionnistes comme député (1857-1870) avant d'être ministre des Travaux publics (15 mai 1870-10 août 1870) puis député de droite (1871-1888).

2. Lors de la constitution de la commission pour l'examen de deux propositions de lois dans l'affaire algérienne (cf. lettre précédente, n. 1), la rivalité fut vive entre Tocqueville et Beaumont pour le poste de rapporteur. Cette lettre témoigne de la petite campagne électorale à laquelle se livraient les deux amis et à laquelle participaient les membres de la commission. Lamoricière, élu à Saint-Calais le 11 octobre précédent grâce à l'appui de Beaumont, ne pouvait que soutenir ce dernier.

être entendait-il le rapport qu'un de nous doit faire et non le rapport en général. Si vous avez l'occasion de le voir, c'est un point qu'il faut éclaircir.

Je suis fâché de n'avoir pas encore parlé à Abraham Dubois[3]. Il ne serait pas impossible que G. qui tout en agissant contre lui a pourtant voté pour lui ne l'ait fait qu'à la suite d'une sorte d'engagement pour le rapport. Il y a longtemps qu'il est question de celui-ci, car Plichon m'a dit que Lamoricière avait commencé à lui parler de G. dès avant la nomination des bureaux.

Tout ceci, mon cher ami, m'étonne comme si je ne faisais que de sortir du ventre de ma mère. Qu'après les anciennes relations qui ont existé entre G. et moi, celui-ci ait l'idée de se mettre en travers et de m'empêcher de traiter une affaire que je viens d'aller étudier avec tant de fatigue et à si grands frais, cela me passe et je crains bien qu'en telle matière je n'aie quelque chose de nouveau à apprendre jusqu'à 60 ans.

Mille amitiés

Alexis.

Jeudi matin.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

84. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

[9 mars 1847?][1].

Renvoyez-moi, je vous prie, mon bon ami, la lettre de M. Desmartins[2].

3. Hippolyte-Abraham Dubois, dit Abraham-Dubois (1794-1863) par l'adjonction du nom de famille de sa femme au sien, était sorti de Saint-Cyr en 1812, avait fait la campagne d'Allemagne en 1813 comme sous-lieutenant. Blessé à Dresde et à Kulm (Chelmno), il avait été fait prisonnier et interné en Hongrie. Devenu notaire sous la Restauration, il accueillit avec joie la monarchie de Juillet sous laquelle il fut constamment député siégeant au centre. Partisan d'une colonisation plus intelligente et plus féconde en Algérie, il intervint par deux fois en ce sens à la Chambre (28 mai 1845 et 8 juin 1846). C'est sans doute au nom de cette attitude que Tocqueville l'inclut ici dans le jeu des candidatures entre Beaumont et lui.

84. - 1. Dans la mesure où la commission pour l'examen des projets de lois sur les affaires d'Algérie a été officiellement constituée le 8 mars et son président, Dufaure, son rapporteur, Tocqueville, désignés ce même jour, il est loisible de dater ce billet du 9 après la « mauvaise nuit » éprouvée par Tocqueville en raison de son « triste et amer succès » sur son ami Beaumont.

2. Nous n'avons pu retrouver la lettre dont il est question ici. Desmar-

Ce diable de G. m'a fait passer une bien mauvaise nuit. Quels tristes et amers succès que ceux qu'on remporte sur d'anciens amis! Il y a longtemps que je n'ai été si péniblement affecté. Cependant, j'ai beau sonder toute ma conduite dans cette affaire, je ne trouve pas un seul acte que ma conscience ou ma délicatesse ait à regretter.

Adieu. Si j'avais été battu, je serais très indigné et très irrité, mais je crois, en vérité, que je serais moins triste.

Alexis.

A Monsieur
Monsieur de Corcelle
Paris.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

85. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

[Février-mars 1847?][1].

Je vous envoie le cahier en question[2]. C'est un fouillis, mais je n'ai pas le temps de vous le débrouiller. Je ne crois pas qu'il soit

tins, homme d'affaires des Tocqueville, participait à la liquidation du *Commerce*.

85. - 1. Les six billets suivants, difficiles à dater avec précision, ont pour objet la préparation des rapports sur l'Algérie. Le premier, « sur le projet de loi relatif aux crédits extraordinaires demandés pour l'Algérie », paraîtra dans *Le Moniteur* du 24 mai 1847, le second, « sur le projet de loi portant demande d'un crédit de 3 millions pour les camps agricoles de l'Algérie », paraîtra dans *Le Moniteur* du 2 juin 1847. Ces deux rapports se trouvent dans *Écrits et discours politiques,* O.C., t. III, vol. 1, p. 308 et p. 380.

Ce billet fait suite sur le même feuillet à la demande suivante de Corcelle :

« Mon cher ami, envoyez-moi votre note sur les fruits secs de l'Université, si vous la retrouvez. Je n'irai pas à la Commission africaine si vous ne me dites pas que cela est très important.

A vous de cœur

Fr. de Corcelle. »

Nous n'avons pu déterminer ce qu'il y avait sous l'expression « les fruits secs de l'Université ».

2. Nous n'avons pu ni retrouver ni même déterminer quel était ce cahier qui ne se trouve pas dans les archives Tocqueville ni dans les archives Harcourt-Corcelle.

nécessaire d'aller à la Commission. Il me semble qu'elle aura à peine le temps de siéger une heure.

A. de T.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

86. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

[Mars-avril 1847?]

Mon cher ami,

Je vous serais bien obligé de vérifier quel est le chiffre exact de l'effectif pour les années 1831, 1834, 1837, 1840, 1843 et 1845 tant pour les troupes françaises que pour les troupes indigènes[1]. Vous m'épargnerez ainsi un temps très précieux.

Mille amitiés

Alexis de T.

Ce samedi.

A Monsieur
Monsieur de Corcelle
Paris.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

87. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

[Mars-avril 1847?]

Mon cher ami, vous savez mieux que moi quelle est l'organisation politique actuelle de la Kabylie, ce qu'on veut y substituer,

86. - 1. L'utilisation de ces chiffres dans le rapport sur l'Algérie du 24 mai permet de dater ce billet des semaines qui ont précédé. Si Tocqueville ne demande pas le chiffre des effectifs pour 1846, on peut supposer qu'il le connaissait du fait de son voyage en Algérie, à moins qu'il ne faille reporter ce billet à avril ou mai 1846, pour le rapport du 9 juin de cette année-là, mais où on ne trouve nulle mention de ces effectifs (cf. O.C., t. III, vol. 1, p. 314).

ce qu'on y a déjà substitué, et les froissements qui déjà aussi en ont été la suite [1]. Faites-moi, je vous prie, une petite note très succincte de cela et envoyez-la-moi avant dix heures. Je vous demande pardon de vous mettre ainsi à la tâche et à l'heure. Mais vous savez que le temps presse, et d'ailleurs c'est *pro patria*.

Mille amitiés

Alexis.

Ce mercredi.

Monsieur de Corcelle
pressé.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

88. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

[Mars-avril 1847?]

Mon cher ami, je suis assez violemment atteint de la grippe et incapable de quitter ma chambre. J'en suis d'autant plus fâché, que je crains que ma voix ne fût utile dans mon bureau. Faites-moi l'amitié de dire la raison qui me retient chez moi. Dufaure vient de me mander que pareille cause le retient dans son lit.

Tout à vous

Alexis.

Lundi matin.

Monsieur de Corcelle député.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

89. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

[Mars-avril 1847?]

Mon cher ami, j'ai tant de petites choses à faire demain matin que je suis obligé de remettre notre réunion à laquelle cependant

87. - 1. Comme les précédents, ce billet se rapporte à la préparation du rapport de 1847 sur l'Algérie. A plusieurs reprises, Tocqueville y traite effectivement de la question kabyle et des incidents afférents à une invasion de la Kabylie (cf. O.C., t. III, vol. 1, pp. 312, 315-316, 356-361).

je tiens infiniment, malgré mes mauvaises plaisanteries [1]. A après-demain donc à 8[h.] 1/2.

Mille amitiés

Alexis de Tocqueville.

Ce mardi soir.

A Monsieur
Monsieur Francisque de Corcelle
Paris.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

90. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

[Mars-mai 1847?]

Mon cher ami, Dufaure ne m'a rendu qu'hier les documents ci-joints que je lui avais communiqués très confidentiellement (à cause du nom et de la position officielle de leur auteur) [1]. Prenez-en connaissance à votre tour, mais sans perdre de temps, car je tiendrais beaucoup à ce que vous puissiez me les remettre demain.

Mille amitiés

Alexis de T.

Ce samedi.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

91. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

[1847?] [1].

Mon cher ami,

Je n'ai pas encore été voir leurs Majestés. Êtes-vous dans le même

89. - 1. C'est-à-dire la grippe dont il a été question dans la lettre précédente.

90. - 1. Nous n'avons pu identifier les documents ni l'auteur dont parle ici Tocqueville.

91. - 1. Il est difficile de dire à quelle visite de « leurs Majestés » Toc-

cas? et voulez-vous que nous nous donnions cette corvée ce soir?

Nous oublions M. de Brix. C'est une mauvaise action. Prenons donc jour et heure pour aller à la Justice[2].

Mille amitiés

Alexis de T.

Mercredi matin.

A Monsieur
Monsieur de Corcelle
Paris.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

92. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

Ce vendredi matin [9 juillet 1847?]

Mon cher ami, mon domestique qui revient de chez vous et une lettre de Beaumont m'apprennent à la fois le cruel malheur qui vient de vous frapper[1]. Vous savez quelle vive et tendre amitié j'ai pour vous; je n'ai donc pas besoin de vous dire combien cette nouvelle m'affecte péniblement. J'en ai le cœur navré et j'ai besoin de vous le dire. J'aurais couru chez vous, si je ne savais par expérience que dans le premier moment des grandes douleurs, on a besoin de se replier un peu sur soi-même. J'espère, cependant, que la jour-

queville fait allusion dans ce billet. Dans ses *Souvenirs*, il rapporte qu'il rencontra plusieurs fois Louis-Philippe : « Quoique je n'aie jamais été dans les conseils de ce prince, j'ai eu souvent l'occasion de l'approcher. La dernière fois que je le vis de près, fut peu de temps avant la catastrophe de février. J'étais alors directeur de l'Académie française et j'avais à entretenir le roi de je ne sais quelle affaire relative à ce corps... » (cf. O.C., t. XII, p. 32). Il est possible qu'il s'agisse ici d'une visite toute protocolaire à laquelle Tocqueville avait pu être invité comme représentant de la Chambre, ce qui expliquerait sa proposition à Corcelle.

2. Il ne nous a pas été possible de déterminer à quoi Tocqueville fait ici allusion.

92. - 1. Ce billet et le suivant se rapportent très vraisemblablement à la mort, le 7 juillet 1847, du petit François-Gilbert, second enfant des Corcelle. La lettre de Beaumont à laquelle il est fait allusion n'a pas été retrouvée.

née ne se passera pas, sans que vous me permettiez de vous aller embrasser bien tendrement.

Alexis de T.

Ce vendredi matin.

A Monsieur
Monsieur Francisque de Corcelle
24, rue d'Anjou-Saint-Honoré
Paris.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

93. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

Jeudi [15 juillet 1847 ?][1].

Mon bon ami, ne pouvant pas vous voir, je sens le besoin de vous écrire toute la part bien vraie et bien profonde que je prends à votre douleur. Le malheur qui vient de vous arriver est bien grand et ce qu'il a d'imprévu ajoute encore à son amertume. Je ne veux point vous donner de consolations banales, je ne désire que vous répéter que vous avez en nous (car je parle au nom de ma femme comme au mien) des amis dévoués qui sentent toutes vos douleurs et qui les partagent.

A. de T.

Jeudi.

Monsieur Francisque de Corcelle.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

93. - 1. Sur l'occasion de cette lettre, cf. lettre précédente, n. 1. Cf. aussi dans la *Correspondance Tocqueville-Beaumont*, O.C., t. VIII, vol. 1, la lettre de Beaumont à Tocqueville du 30 août 1847, nº 188, p. 613.

94. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

[Tocqueville ce 27 août 1847.]

Je n'ai pas reçu de vos nouvelles, mon cher ami, depuis mon départ de Paris. Je ne me plains pas de vous; car vous n'avez que trop le droit de demander à vos amis de n'être pas exigeants en matière de correspondance; mais j'éprouve un besoin d'entendre parler un peu de vous que vous devez excuser et une inquiétude qui vous paraîtra naturelle. Je vous aurais déjà écrit si j'avais su où vous adresser ma lettre. Mais j'ignorais où vous étiez. Je sais seulement que votre intention était de venir au conseil général; c'est donc à Alençon que je vous adresse cette lettre. Vous seriez très aimable de me répondre à St-Lô où je vais être lundi prochain. Je ne vous demande qu'un mot s'il vous convient de n'en pas écrire plus long. Mais ce mot me fera grand plaisir et je vous prie de l'écrire. Parlez-moi de votre santé, de celle de Madame de Corcelle, de celle de Marthe. [1].

De mon côté, il y a peu à vous apprendre. Marie et moi, nous allons bien, et jamais la corvée du conseil général qui nous force de nous séparer au milieu de notre doux repos de campagne ne nous a paru plus insupportable. Je quitte Tocqueville plus tôt que je ne devais (aujourd'hui même) par la nécessité où je suis d'aller étudier plusieurs affaires sur les lieux avant de me rendre au conseil général. C'est un premier ennui ajouté à l'autre. Quant aux nouvelles publiques, je n'en sais point que vous n'ayez appris par les journaux. J'ai quitté Paris sans qu'il y ait eu aucune réunion nouvelle de nos amis. Dufaure, chez qui le mari et le père de famille l'emporteront toujours sur le chef de parti, s'est en allé je ne sais où, sans qu'on ait pu obtenir de lui un nouveau rendez-vous pour discuter quels étaient les travaux auxquels il convenait de se livrer durant les vacances parlementaires. Il n'a pas même encore répondu à des lettres que plusieurs de ses amis lui ont écrites à ce sujet. Pourquoi les coquins sont-ils si actifs et si déterminés et les honnêtes gens si indolents et si mous? Est-ce qu'il n'y a que les mauvaises passions qui puissent servir d'aiguillon?

J'ai trouvé ce pays-ci sans passions politiques, mais pénétré jusqu'aux os de mépris pour ceux qui gouvernent, et persuadé que tout se vend ou se donne par faveur. Je vous réponds qu'ils croient

94. - 1. La fille aînée des Corcelle.

plus cela que l'Évangile, tout dévots qu'ils soient. Je ne puis croire qu'une pareille conviction, si justifiée sur bien des points et si profondément enracinée, n'amène pas une réaction tôt ou tard. Nous ne sommes pas près d'une révolution, mais c'est assurément ainsi que les révolutions se préparent. L'effet produit par le procès Cubières a été immense[2]. L'horrible histoire dont on s'occupe depuis huit jours est aussi de nature à jeter une terreur vague et un malaise profond dans les âmes[3]. Elle produit cet effet, je le confesse, sur la mienne. Je n'ai jamais entendu parler d'un crime qui m'ait fait faire un retour plus pénible sur l'homme en général et sur l'humanité de mon temps. Quelle singulière perturbation dans le monde moral un pareil acte annonce! Comme il fait bien voir toutes les ruines que les révolutions successives ont produites! Il y a très peu de temps un homme que j'aime et que j'estime beaucoup, et à juste titre, me disait en me parlant de M. de Praslin avec lequel il a passé une partie de sa première jeunesse, que *c'était un excellent garçon*. Serait-ce donc que nous serions exposés tous les jours à donner la main à quelque monstre de cette espèce sans le connaître?

Adieu, mon bon ami, je vous embrasse très tendrement et vous aime d'autant plus que vous êtes malheureux. Donnez-moi de vos nouvelles. Je n'ai pas besoin de vous dire que si ma femme n'écrit pas à la vôtre, c'est qu'elle craint de gêner celle-ci[4].

Alexis de T.

Tocqueville ce 27 août 1847.

Archives Harcourt-Corcelle. — Publication partielle dans l'édition Beaumont (t. VI).

95. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

Tocqueville ce 29 septembre 1847.

J'aurais voulu vous récrire plus tôt, mon cher ami, après avoir reçu votre bonne et intéressante lettre. Mais j'en ai été empêché

2. Amédée-Louis Despans de Cubières (1786-1853), pair de France et ancien ministre de la Guerre, s'était trouvé impliqué dans l'affaire Teste : à l'occasion de l'octroi d'une concession minière il avait touché des pots-de-vin. Il devait être condamné à la dégradation civique, mais réhabilité en 1852.

3. Le 18 août, le duc de Choiseul-Praslin, pair de France, avait assassiné sa femme, fille unique du maréchal Sébastiani.

4. Il faut peut-être entendre cette « gêne » du fait de la perte du deuxième enfant des Corcelle, François-Gilbert, le 7 juillet. L'enfant avait huit ans.

par les mille petites occupations qui précèdent un départ, affaires à terminer, visites à rendre... Je crois vous avoir dit précédemment que nous comptions quitter ce pays au commencement d'octobre pour nous rendre chez mon père qui depuis plusieurs années nous réclame [1]. Nous partons en effet samedi prochain et depuis quinze jours je ne suis occupé qu'à terminer tout ce qui me restait à faire pour ne rien laisser en souffrance derrière moi.

Je n'ai pas besoin de vous dire que votre lettre nous a touchés profondément. Quelle immense et légitime douleur que la vôtre, et avec quel véritable et simple courage vous la supportez [2]! Ce spectacle ne pourrait manquer d'émouvoir même ceux qui ne vous connaîtraient pas. Jugez quel effet il doit produire sur des gens qui vous sont aussi tendrement attachés que nous! Vous avez bien fait, je crois, de revenir sur-le-champ l'un et l'autre à Bois-Roussel [3]. Après une perte comme la vôtre, il faut fuir pour toujours les lieux où on a été heureux ou les revoir sur-le-champ. Mais combien je vous plains de vous trouver ainsi tout environnés des traces d'un bonheur perdu et de ne pouvoir faire un seul pas chez vous ou hors de chez vous sans rencontrer une image cruelle. Mais ce qui me chagrine le plus pour vous ce sont les visites. Si on ne voyait dans les gens malheureux qu'eux-mêmes on n'irait jamais les chercher. On attendrait qu'ils témoignassent le désir de vous voir. Il y a cependant une manifestation qui a dû vous toucher, c'est le vote qui vous a fait le Président du Conseil général. Il y a là non seulement un témoignage d'estime mais d'affection auquel vous avez dû être sensible. J'ai, pour ma part, éprouvé une véritable joie en apprenant cet événement.

Rien n'est plus intéressant que ce que vous me dites sur la Hollande. Beaucoup de vos observations m'apprennent des choses nouvelles. Je croyais, comme vous me le rappelez, la Hollande un pays de libertés municipales. Il n'en est rien, à ce qu'il paraît, mais puisque les associations particulières y sont organisées, reconnues, actives et pourvues de vastes attributions, le résultat est le même et je me trompais seulement sur le moyen de le produire. Je suis très frappé surtout de ce que vous me dites des enfants trouvés, de la manière dont on est parvenu à en tirer parti, de la diminution qui se fait voir dans leur nombre. Tout cela est capital et mériterait le voyage de Hollande. Nous causerons à fond de tout cela. Car, chez nous, la réforme de cette partie de la législation est urgente.

95. - 1. C'est-à-dire à Clairoix près de Compiègne.

2. Allusion à la mort, le 7 juillet précédent, du deuxième enfant des Corcelle, François-Gilbert.

3. Revenant à Bois-Roussel, propriété du comte Roederer, à quelques kilomètres de Beaufossé acquis en 1844, les Corcelle revenaient dans leur premier lieu d'habitation après leur mariage.

Ce que vous me dites des colons pauvres m'a paru aussi fort curieux. Je ne suis pas incrédule à ce que vous me racontez de leur bien-être. Je n'ai jamais cru pour ma part qu'il fût impossible de faire sinon prospérer au moins subsister une colonie de pauvres, *même en Afrique;* j'ai combattu ce système avec énergie pour plusieurs raisons que je crois vous avoir déjà dites, mais que je vous rappelle[4]. 1° Ce système est très cher. 2° Son exécution est très difficile surtout dans une colonie où, d'une part, on n'a point les ressources administratives et les facilités économiques que présente une métropole et, de l'autre, on ne trouve en général pour colons que des hommes de rebut; car le pauvre qui s'expatrie est le plus souvent un vagabond dont il n'y a rien à faire. 3° Ce système, fût-il d'une exécution plus facile que je ne le suppose, ne pourrait encore convenir que dans certaines circonstances et exécuté sur une petite échelle. Par conséquent, on ne saurait s'en rapporter à lui pour ce que nous avons à faire en Afrique. 4° Enfin, et c'est là ma principale raison, c'est de tous les systèmes celui qui agrée naturellement le plus à notre administration; il flatte merveilleusement ses penchants réglementaires, ses habitudes paperassières, ses goûts de faire de la tutelle, d'avoir beaucoup d'employés, beaucoup d'affaires et beaucoup de profits légitimes ou autres; d'où il résulte que c'est de ce côté qu'elle va et ira toujours d'elle-même. On fera des villages de pauvres quelque chose que nous disions, soyez tranquille. Que le naturel administratif vous rassure sur ce point! Mais si nous ne faisons pas effort dans un autre sens, on ne fera que cela ou tout au moins principalement cela, et c'est ce dont il ne faut vouloir, dans cette mesure, à aucun prix.

Je vous dirai à propos de l'Afrique, que je reçois de temps en temps des lettres de ce pays qui portent sur les résolutions et le rapport de la commission des jugements qui me sont très agréables. Le pays, du reste, est bien malheureux et il aurait besoin d'une main tout à la fois délicate et forte pour le tirer de la position où il se trouve. Le duc d'Aumale[5] est bien audacieux de tenter une pareille aventure. Je suis porté à penser qu'à tout prendre en ce moment il a plus de chances d'y réussir qu'un autre et que *pour l'Afrique* sa nomination n'est pas mauvaise. Mais je ne comprends pas qu'au point de vue dynastique, le roi y ait consenti. Les périls

4. On retrouvera ces points développés dans les différentes interventions et contributions de Tocqueville sur les problèmes de colonisation en Algérie dans *Écrits et discours politiques* (O.C., t. III, vol. 1, en particulier pp. 381 et *sq.*)

5. Après avoir commandé la division de Constantine, le duc d'Aumale devait profiter de la démission de Bugeaud, le 11 septembre 1847, pour devenir gouverneur général de l'Algérie. Un échec, possible, du duc dans cette responsabilité ne pouvait qu'être compromettant pour la dynastie.

surpassent tellement à mes yeux les avantages qu'il n'y a, à mon avis, que l'aveuglement de l'esprit de famille et du préjugé paternel qui puisse expliquer un tel choix.

Je ne sais si le pays que vous habitez ressemble au mien. Ici, les esprits sont calmes, même froids, peu préoccupés de politique, sans goût prononcé pour aucune idée ni pour aucun homme, mais remplis d'une manière surprenante par un mépris profond et paisible pour tous ceux qui gouvernent ou qui administrent, et infestés de l'idée inébranlable que tout se vend ou se donne à la faveur et que l'immoralité politique est l'atmosphère générale et habituelle dans laquelle le monde politique se meut. On ne saurait voir moins d'élan pour agir et plus de mécontentement de ceux qui agissent; moins de passions pour renverser, et moins d'attachement à ce qui subsiste; une administration moins combattue et moins respectée. Je vous avoue que ce spectacle, quand je le considère attentivement, me donne de petits frémissements de terreur. Je ne puis croire qu'une société puisse rester très longtemps assise de cette manière et pour la première fois depuis la Révolution de Juillet, je crains que nous n'ayons encore quelques épreuves révolutionnaires à traverser. J'avoue que je ne vois pas comment l'orage pourrait se former et nous emporter, mais il se lèvera tôt ou tard, si quelque chose ne vient pas ranimer les esprits et relever le ton des âmes.

Je suis très affligé de ce qui se passe en Espagne[6], pour la France d'abord et pour nous-mêmes ensuite. On ne peut se dissimuler que rien ne saurait donner plus raison au dernier discours de M. Thiers[7]. Les embarras que nous crée dans tout l'univers la rupture de l'alliance anglaise, et les honteux résultats qui suivent les mariages espagnols justifient pleinement tout le mal qu'on a pu dire de cette double union. Peut-être suis-je plus frappé de cela qu'un autre, parce que, originairement, ainsi que je vous l'ai écrit plusieurs fois, j'étais peu partisan de ces mariages[8]. Je crois que, les uns et les autres, nous avons été entraînés hors du vrai par l'indignation très légitime que nous causait la palinodie des journaux qui, après avoir attaqué l'alliance anglaise avec fureur, attaquaient

6. La reine d'Espagne, Isabelle, voulut rompre son mariage avec le duc de Cadix. Palmerston l'encourageait soit à divorcer, soit à abdiquer. Elle se résigna à une réconciliation avec son mari.

7. Tocqueville fait certainement allusion au grand discours prononcé par Thiers le 4 février précédent sur la politique étrangère et dans lequel il lie explicitement les mariages espagnols et l'affaire de Cracovie. Une phrase résume bien la situation faisant écho aux propres sentiments de Tocqueville : « La France, par l'événement déplorable de Cracovie est séparée des puissances du Continent; par les mariages espagnols elle est séparée de l'Angleterre... L'isolement est aujourd'hui la politique obligée de la France »; cf. ci-dessus lettre n° 81, n. 4, p. 225.

8. Cf. ci-dessus, lettre n° 79.

avec une égale fureur ceux qui y mettaient un terme. Cette impression du moment a obscurci le point de vue permanent et vrai. Les journaux parlaient et se conduisaient comme des coquins, mais le gouvernement n'en avait pas plus raison pour cela et l'avantage qu'il avait en vue ne valait pas le danger auquel il allait s'exposer. Quel beau rôle la France et l'Angleterre auraient à jouer aujourd'hui en Italie si elles étaient unies! Quel dommage ne nous causera pas le désaccord en Suisse, en Grèce, dans l'Orient, au Maroc, partout! Vous me répondrez que, cela étant, il ne fallait pas tenir le langage violent et provocateur à l'endroit de l'*Anglais* que l'opposition tient depuis 8 ans. Sans doute et c'est là la vérité. Le ministère a suivi pendant ce temps la seule politique praticable; le seul reproche qu'il y eût à lui faire, c'était de la suivre avec une platitude inutile et même parfois avec une bassesse nuisible. Mais le fond du jeu était bon. Il y a plusieurs années que la connaissance plus grande que j'ai acquise de la véritable position de la France dans le monde et l'expérience des difficultés qu'elle rencontre et de la faiblesse que lui donnent beaucoup de causes, soit passagères, soit permanentes, m'ont convaincu, ainsi que je le disais dans une première réunion chez Rivet[9] où vous étiez, je crois, que pour longtemps les bons rapports avec l'Angleterre étaient indispensables, et que, pour les garder, il était sage de sacrifier tout ce qui ne touchait pas à notre honneur. Voilà en effet le fond de ma pensée. Je vois, *quant à présent*, comme une chimère une alliance avec une partie de l'Allemagne. Cela viendra, j'espère, mais n'est pas venu. Le seul point d'appui que puisse trouver d'ici à longtemps la France, est, je ne dirai pas dans l'alliance, mais dans le bon accord avec le gouvernement anglais. Je trouve que la connaissance exacte des faits rend cette vérité claire et évidente et rien ne me donne plus de mépris pour M. Thiers que de penser qu'ayant été plusieurs années aux affaires et ayant pu saisir aisément cette vérité et l'ayant en effet saisie, il n'en a pas moins poussé avec une violence croissante l'opposition et la nation dans une voie qui devait aboutir à ce que nous voyons; le souvenir de son propre passé l'a porté à prendre les principaux griefs de l'opposition contre le Cabinet à l'extérieur, tandis que c'était à l'intérieur qu'il fallait les prendre. C'est la politique suivie à l'intérieur qui est le véritable crime du Cabinet, cette politique qui a achevé de tout abaisser, de tout éteindre, de tout corrompre, de tout salir. C'est cette politique-là qui me fera toujours l'adversaire irréconciliable des hommes qui l'ont suivie ou qui du moins y ont engagé leur responsabilité, sans en avoir le goût peut-être. Loin d'en dire trop

9. Jean-Charles Rivet (1800-1872), après avoir été député de la Corrèze pendant sept ans, avait perdu son siège en 1846. Il devait être élu à la Constituante en 1848 et rester un des fidèles amis de Tocqueville.

sur ce point, nous n'avons pas osé en dire assez, tandis que, quant à l'extérieur, nous avons souvent été injustes et presque toujours exagérés.

Je vous quitte pour aller faire mes paquets, car, ainsi que je vous le disais en commençant, je vais, à mon grand regret, quitter ce lieu. Dans huit ou dix jours je serai à *Clairoix près Compiègne*. C'est là que je vous prie de m'écrire à moins que vous ne le fassiez à Paris, ce que j'aimerais mieux, puisque j'aurais ainsi plus tôt de vos nouvelles.

Je vous embrasse en attendant de tout mon cœur. Ma femme en fait de même pour la vôtre. Rappelez-nous l'un et l'autre de la manière la plus affectueuse à son souvenir et croyez tous deux à notre tendre et invariable amitié.

Alexis de Tocqueville.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

96. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

[Ce 3 avril 1848.]

Mon cher ami, je viens de recevoir une lettre de ma femme [1] qui m'annonce le nouveau malheur qui vient de frapper votre famille dans la personne de votre neveu [2]. Vous savez le tendre et profond intérêt que je prends à vous et aux vôtres, je n'ai donc pas besoin de beaucoup de paroles pour vous dire que cette nouvelle m'a causé un cruel chagrin et a ajouté des impressions bien tristes à toutes celles que les affaires publiques me suggèrent. Combien, mon pauvre ami, vous êtes éprouvé et quel secret insondable que celui de la providence lorsqu'elle s'appesantit ainsi sans cesse sur d'aussi braves gens et frappe tous les jours des hommes dont le bonheur, même dans ce monde, devrait être sa justification!

Ma femme me mande que ce triste événement vous empêchera de vous rendre dans l'Orne. D'après ce que j'entends dire par Hain

96. - 1. Sauf erreur de datation de la part de Tocqueville, cette lettre reçue de sa femme laisse supposer qu'il était arrivé à Paris dès le dimanche 2 avril et qu'il serait parti de Tocqueville le 1er. Depuis le 14 mars, il était dans la Manche pour se rassurer sur les bonnes dispositions de ses électeurs. Il ne devait y retourner que le 19 avril, cinq jours seulement avant le scrutin; cf. ci-dessous n. 3.

2. Amédée Etesse, le fils de Suzanne de Corcelle, sœur de Corcelle.

on pourra s'y passer de votre présence et le vote de tous les gens de bien ira au devant de vous[3]. Si je dois rentrer moi-même dans cette arène orageuse et périlleuse, je serais bien malheureux de ne point vous y retrouver. Nos affaires électorales de ce côté vont bien. Les habitants des campagnes sont pleins de bon sens et jusqu'à présent de fermeté et, comme ils forment la grande majorité, il est à croire qu'ils imposeront leurs choix. Cela aurait, sans aucun doute, eu lieu si l'élection s'était faite dimanche prochain. Mais qui sait ce que trois semaines d'agitation révolutionnaire peuvent produire? Déjà on parvient à remuer la population ouvrière des villes. Malgré tout, je ne puis croire que de la France telle que je la vois, puisse sortir une assemblée violente. Mais que fera-t-on à Paris d'une assemblée calme? Je vous avoue que je vois très en noir (ce que vous savez du reste que je fais depuis l'origine). Je crains qu'on ne puisse sortir de tout ceci régulièrement et pacifiquement, mais seulement après la dure expérience de la ruine et de l'anarchie. Dieu veuille que je me trompe.

Mais mon but en vous écrivant cette lettre n'était point de vous parler politique. Je voulais seulement vous dire combien j'avais été touché, ému, attristé en apprenant votre nouveau malheur. Croyez à ma tendre et vive sympathie comme je croirai toujours à votre ferme amitié.

Alexis.

Ce 3 avril 1848[4].

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

3. Tocqueville envisage ici les élections qui se dérouleront le jour de Pâques, 23 avril 1848, après avoir été ajournées. Corcelle sera élu 2e sur 11 dans le département de l'Orne par 89 564 voix. Tocqueville serait lui-même élu 3e sur 15, juste après les commissaires du gouvernement, par 110 764 voix. Les deux amis étaient donc, par là, très bien réélus.

4. En P.-S. à cette lettre se trouve le mot suivant : « Je suis chez mon frère, mon cher Corcelle, et viens d'apprendre le nouveau malheur qui vient de vous atteindre. Je veux vous exprimer combien j'y suis sensible et toute l'affection que je vous ai vouée vous accompagnera toujours dans les vicissitudes souvent trop tristes dont la vie se compose. Veuillez présenter mes hommages à Madame de Corcelle et me conserver toujours une petite place dans votre amitié.

Hippolyte de Tocqueville. »

97. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

[fin 1848?][1].

Mon cher ami, la promptitude avec laquelle je suis parti hier m'a empêché de vous dire, ainsi qu'à Madame de Corcelle, ce que vous aviez sans doute, du reste, compris, que ma conversation avec Montaignac[2] est une confidence dont il ne faut faire part à *qui que ce soit*.

J'ai pensé hier et j'ai oublié de vous dire que les prétentions académiques de Nisard[3] me donnaient grande action sur lui et que je ne doute pas qu'à ma demande il ne vote pour vous.

Tout à vous

Alexis de Tocqueville.

Ce lundi matin.

A Monsieur de Corcelle.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

97. - 1. L'allusion aux prétentions académiques de Nisard qui fut candidat officiel à l'Académie française pour l'élection du 18 janvier 1849 permet de dater cette lettre de la fin 1848. Mais rien ne s'impose, Nisard espérant depuis longtemps l'Académie; d'autre part, ni les allusions à une conversation avec Montaignac ni celles à un vote en faveur de Corcelle de la part de Nisard n'ayant pu être élucidées, cette datation reste hypothétique.

2. Nous n'avons pu identifier avec certitude le Montaignac dont il est ici question. Il y avait à l'époque un Louis de Montaignac, attaché à l'ambassade de France à Londres, à l'adresse duquel Beaumont se fait envoyer ses lettres (cf. O.C., t. VIII, vol. 2, lettre 198, p. 28), à moins qu'il ne s'agisse du baron André-Joseph-Elisée de Montagnac (1808-1882), d'une vieille famille limousine, qui ne devait faire une carrière politique que sous l'Empire, et serait connu pour l'invention d'un velours de laine dit de Montagnac.

3. Jean-Marie-Désiré Nisard (1806-1888), après avoir défendu la cause libérale sur les barricades de juillet 1830, devait se retrouver en 1842 député de Châtillon-sur-Seine et voter avec la majorité conservatrice. Son livre *Les Poètes latins de la décadence* (1834) lui avait valu d'être nommé par Guizot maître de conférences à Ulm. Mais il devait surtout être connu par sa très antiromantique *Histoire de la littérature française*. Également journaliste, il devait faire une importante carrière dans l'instruction publique sous l'Empire auquel il s'était très tôt rallié. Le 18 janvier 1849, il allait être candidat malheureux à l'Académie française, ayant été battu, au fauteuil de Vatout, par Alexis de Saint-Priest. Il devait finalement être élu le 28 novembre 1850 au fauteuil de Feletz contre Montalembert, Musset, Chasles et Deschamps.

98. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

[Décembre 1848?][1].

Vous ayant montré la lettre qui contenait l'accusation, je crois devoir, en justice, vous montrer la lettre qui cherche à justifier. Ce sera à vous, mon cher ami, à juger sur ces pièces. Quant à la résolution de ne point me représenter, que J.[2] cherche à combattre, c'est une chose bien arrêtée dans mon esprit.

Pendant que nous étions hier ensemble Madame de Corcelle est venue faire à ma femme une très aimable visite à laquelle celle-ci a été, je vous assure, très sensible.

A ce soir je pense chez Montalembert.

Al.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

99. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

Vendredi [5 janvier 1849?][1].

Mon cher ami,

Donnez-moi des nouvelles de Mme de Corcelle.

Je suis moi-même toujours si souffrant que je ne puis me rendre à

98. - 1. Comme pour la lettre précédente, nous sommes réduits à des conjectures quant à une datation plausible. Si nous n'avons pu élucider l'objet de l'accusation à laquelle Tocqueville fait allusion en commençant et qui ne semble pas le concerner personnellement, en revanche, l'évocation de J., c'est-à-dire d'Eugène Janvier cherchant à combattre une résolution de Tocqueville, nous renvoie au contexte de l'élection de Louis-Napoléon à la présidence de la République le 10 décembre 1848. On sait qu'à ce moment-là Tocqueville envisagea de se retirer de la carrière politique et donc de ne pas se représenter aux élections. Janvier cherchait à le rapprocher du Prince-président.

2. Eugène Janvier de la Mothe garda toujours son amitié à Tocqueville malgré d'importantes divergences d'opinions. C'est lui qui devait le faire rapidement libérer de la caserne du Quai d'Orsay après le coup d'État du 2 décembre.

99. - 1. C'est par une série de recoupements que nous proposons cette

l'Assemblée. Je vous charge de [le] dire à Rouher qui est rapporteur de la loi qu'on discute aujourd'hui et qui pourrait s'étonner de ne pas me voir; je suis le président de la commission dont il est rapporteur.

Mille amitiés

Alexis de Tocqueville.

Ce vendredi matin.

P.-S. Je n'ai pu vous dire hier parce que je n'avais pas de voix que Freslon m'a assuré qu'il avait laissé un travail pour la composition des commissions et que j'y étais. Ainsi, non seulement je n'ai pas été appelé, mais j'ai été éliminé dans le travail où ma compétence était la plus notoire et où mes antécédents parlementaires m'appelaient le plus. Ainsi, tiens-je le plus ce qui vient de se passer pour une déclaration de guerre en forme du parti ultra-catholique.

Archives Harcourt-Corcelle. — (Lettre non classée). — Lettre inédite.

précision de date qui reste hypothétique. Les allusions à Rouher et à Freslon permettent en effet de situer certains éléments et de comprendre la mise à l'écart dont Tocqueville se plaint dans le P.-S. Le 23 août 1848 il avait été nommé président de la commission chargée de l'examen du projet de décret tendant à réorganiser le travail dans les prisons. Rouher, membre de cette commission, avait fait le rapport sur ce projet de décret le 17 octobre 1848. La discussion se déroula les jeudi 4, vendredi 5, samedi 6 janvier. Au cours du mois de décembre, plusieurs commissions avaient été constituées. Tocqueville devait figurer avec Freslon dans la commission chargée de préparer la loi électorale. De toutes les commissions alors constituées, c'est celle du 5 décembre, pour l'examen du projet de loi sur l'organisation de l'assistance publique, qui semble être ici l'objet des amers regrets de Tocqueville.

IV

L'AFFAIRE DE ROME
(juin – octobre 1849)

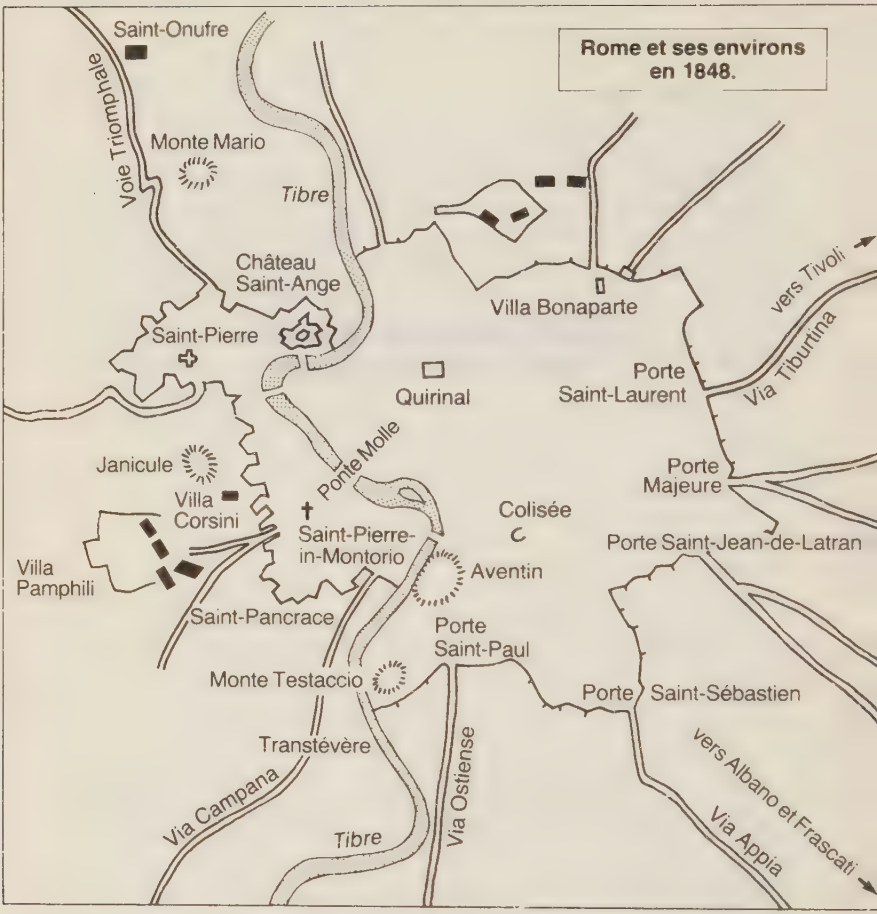
Rome et ses environs en 1848.
Saint-Onufre
Voie Triomphale
Monte Mario
Tibre
Château Saint-Ange
Saint-Pierre
Villa Bonaparte
vers Tivoli
Via Tiburtina
Porte Saint-Laurent
Quirinal
Porte Molle
Janicule
Villa Corsini
Porte Majeure
Colisée
Saint-Pierre-in-Montorio
Porte Saint-Jean-de-Latran
Villa Pamphili
Aventin
Saint-Pancrace
Porte Saint-Paul
Monte Testaccio
Porte Saint-Sébastien
Transtévère
Via Ostiense
vers Albano et Frascati
Via Campana
Tibre
Via Appia

100. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

Paris ce 10 juin 1849.

Mon cher ami, une dépêche télégraphique de Marseille me fait connaître que vous y êtes arrivé en bonne santé et que vous vous dirigiez sur Toulon où un aviso vous attendait. On compte que vous serez demain 11 à Civita-Vecchia. Dieu veuille que vous y trouviez la nouvelle que Rome a mis bas les armes [1]. Je doute que nous puissions supporter ici le récit d'un long siège. Cette malheureuse question romaine prend, de plus en plus, les proportions d'une montagne qui menace de nous ensevelir tous. Croyez que même avec les circonstances les plus favorables, nous aurons de la peine à nous en tirer. Les fautes commises dans cette affaire sont innombrables et nous n'avons jamais donné plus beau jeu à la république rouge [2]. Aussi l'exploite-t-elle de la manière la plus habile. Nous avons pu retarder les interpellations jusqu'à demain à grand-peine, espé-

100. - 1. Embarqué à Toulon le 9 juin sur la *Salamandre*, Corcelle n'était arrivé à Civita-Vecchia que le soir du 11 en raison de vents contraires. Il devait apprendre là que le siège visant à enlever les bastions de la rive droite du Tibre était commencé depuis huit jours. Malgré les moyens mis en œuvre, ce n'est que le 13 juillet que le corps d'armée français, sous les ordres du général Oudinot et fort de 20 000 hommes, devait entrer dans Rome.

Tocqueville s'inquiète à juste titre des effets d'un long siège tant sur l'opinion nationale qu'internationale; des troubles devaient d'ailleurs éclater à Paris le 13, cf. ci-dessous, lettre n° 102.

Sur l'affaire de Rome et la façon dont Tocqueville et Corcelle y furent impliqués, cf. ci-dessus, Introduction p. 28 et *sq.*

2. C'est-à-dire la gauche de l'Assemblée française.

rant toujours pouvoir nous abriter derrière le fait accompli. Mais nous ne savons rien encore sinon le résultat de la première journée, à savoir la prise des villas Pamphili... et autres positions hors des murs[3]. Nous nous attendons demain à des fureurs extrêmes de la part de la Montagne, ce dont nous ne nous inquiéterions pas outre mesure, si derrière la Montagne ne se trouvait la population de Paris que nos rapports nous montrent comme fort émue; à ce point, que nous avons dû renoncer à faire faire une procession qui était demandée pour la cessation du choléra[4], de peur que cela donnât lieu à quelques désordres. Falloux[5] a été le premier à provoquer sur ce point une résolution du conseil. Vous voyez combien cette malheureuse affaire de Rome commence à faire perdre à la religion le terrain que le libéralisme du pape lui avait acquis. Le remède ne peut venir que d'où nous vient le péril. Que le pape donne une satisfaction très sérieuse à l'opinion publique, et nous nous sauvons. Mais il faut cela. J'ai fait venir ce matin chez moi M. Hübner[6] qui est, comme vous savez, l'agent principal du cabinet autrichien quoiqu'il ne soit pas en titre. Je lui ai exposé l'état des esprits; il le connaissait et l'avouait. Je lui ai demandé si, au nom de la paix générale dont l'Autriche avait autant besoin que nous, il ne croyait pas devoir nous aider auprès du pape à obtenir de lui des garanties

3. Le 3 juin, les Français s'étaient emparés du Janicule et des villas du sud de la ville.

4. A cette époque sévissait en Europe et dans tout le bassin méditerranéen la pandémie de choléra qui s'était répandue à partir de 1846 et durerait jusqu'en 1851 pour gagner l'Amérique du Nord. Au printemps 1849, toute la France est touchée. En juin, on dénombrera 33 274 cas dont 15 677 mortels. La maladie laissera une accalmie en octobre pour resurgir en 1850. Parmi les morts de ce printemps 1849, outre Bugeaud, on peut citer M^me^ Récamier qui mourut le 11 mai.

5. Alfred-Frédéric-Pierre comte de Falloux (1811-1886), d'une famille de commerçants angevins récemment anoblie (1825), était entré en 1846 à la Chambre comme député du Maine-et-Loire. Légitimiste, très vite rallié pourtant à la II^e^ République, ayant approuvé la Constitution, il entrerait au ministère de l'Instruction publique le 20 décembre 1848. Tocqueville devait donc avoir avec lui d'étroites relations de travail qui ne devinrent jamais de véritables relations d'amitié, même si une mutuelle estime devait plus d'une fois les rapprocher (cf. dans la *Correspondance Tocqueville-Swetchine,* Introduction, p. 254).

6. Joseph-Alexandre baron von Hübner (1811-1892), diplomate autrichien de l'école de Metternich, était alors simplement chargé d'une mission extraordinaire à Paris, en attendant de devenir ministre plénipotentiaire. Vis-à-vis de l'Autriche, partie prenante dans la péninsule italienne et avec laquelle il fallait compter surtout depuis sa victoire sur le Piémont à Novare au mois de mars, Tocqueville aura une attitude à la fois de bienveillance et de fermeté. Selon la 1^re^ dépêche officielle qu'il lui adresse de Civita-Vecchia, le 12 juin, Corcelle affirme que l'Autriche veillera à ne pas entrer en conflit avec la France tout en se réservant un droit d'intervention en Italie.

sérieuses. Il a reconnu la nécessité de ces garanties, seulement il ne les faisait consister qu'en ceci : institutions municipales (on les avait déjà accordées en 1831), sécularisation à peu près complète de l'administration, organisation de la justice (vous savez que la justice des États romains était la plus mauvaise qu'il y eût dans tout l'univers, les juges ne donnant à vrai dire que des avis, toujours modifiables au gré du pouvoir pontifical). Sur tous ces points M. Hübner me paraissait aussi convaincu que moi. Seulement, il ne voulait, en outre, que la consulte que nous avons connue et, moi, je désirais une assemblée ayant un caractère plus représentatif et pouvant émettre des votes au moins pour le budget. Toutefois, il m'a paru assez frappé de mes raisons pour qu'il m'ait promis d'en écrire par le paquebot du 15 au ministre autrichien à Gaëte, afin de l'engager à agir auprès du pape dans le même sens que vous. Vous verrez bientôt s'il s'est maintenu dans ces bonnes dispositions qui m'ont paru très sincères. J'ai adressé aujourd'hui dans le même sens une vive dépêche au prince de Schwarzenberg [7]. Je dis à ces Messieurs ce que je pense, c'est que la prolongation de l'état de choses qui suivra la prise de Rome ne peut durer longtemps sans amener la guerre générale. J'espère que le pape ouvrira les yeux et verra les extrêmes périls de cette situation-là et nous aidera à y mettre un terme. Votre mission est très bien vue ici et je ne vois que des hommes qui se félicitent de vous en savoir chargé et qui espèrent en vous.

Écrivez-moi, je vous prie, *très souvent,* soit officiellement, soit particulièrement. On ne dit jamais assez de détails pour bien faire comprendre. Je n'ai pas besoin de vous recommander de n'user qu'à la dernière extrémité et pour les cas les plus décisifs du pouvoir extraordinaire que je vous ai donné [8]. Je n'ai pas encore pu en

7. Le prince Félix von Schwarzenberg (1800-1852), ambassadeur d'Autriche à Naples jusqu'en 1848, fut désigné comme chancelier le 21 novembre 1848. De tendance libérale il avait rédigé la Constitution de 1849 qui fut ajournée avant d'être abolie.

8. En quittant la France, Corcelle n'avait pour titre que celui d'envoyé extraordinaire de la République. Il n'était donc pas ambassadeur, titre et fonction qui revenaient au duc d'Harcourt. Il disposait de « pouvoirs réservés » que Tocqueville lui expose dans un texte daté du 23 juin 1849 (cf. ci-dessous). Ce texte, malgré sa clarté et sa netteté, mais en raison même de son caractère officieux, voire occulte, ne devait pas éviter à Corcelle, dans un premier temps du moins, la remise en question de sa mission et de sa présence à Rome (cf. ci-dessous, lettre nº 127).

Texte des pouvoirs réservés de Corcelle :

« Paris, 23 juin 1849.

Le but politique auquel se rapporte l'expédition française dirigée sur les États de l'Église est d'une telle importance, les moyens d'y parvenir sont si délicats, si compliqués, que les opérations militaires et les mesures d'oc-

prévenir le conseil, tant nous avons été bouleversés depuis votre départ. Mais je suis bien sûr qu'il m'approuvera.

Vous apprendrez avec peine la mort de ce pauvre Maréchal Bugeaud[9]. C'est une grande perte en tous temps, mais surtout en celui-ci. Que je suis heureux de vous voir hors de ce foyer dangereux!

Adieu, mon bon ami, nous tenons dans nos mains en ce moment les plus grandes affaires de notre temps. Il faut y penser non pour s'en enorgueillir, Dieu nous en garde, mais au contraire pour anéantir le sentiment de la personnalité dans la vue de cette grande et sainte entreprise. Je sais que c'est ainsi que vous faites et c'est ainsi aussi que je tâche de faire. Je vous embrasse du fond du cœur.

Alexis de Tocqueville.

P.-S. Parmi les points qui vous est [*sic*] le plus nécessaire d'obtenir se trouve l'amnistie[10]. Vous comprenez que nous ne pouvons

cupation destinées à l'atteindre doivent être nécessairement subordonnées à la direction et aux incidents de la négociation.

Le gouvernement de la République a cru que pour certains cas extrêmes où il pourrait se manifester un désaccord entre les personnes appelées à concourir à cette grande entreprise, il était indispensable de remettre à une seule volonté le pouvoir de décider, soit du mode de l'occupation, soit du régime provisoire à établir dans les États de l'Église en attendant un arrangement définitif.

Il a cru également que ce pouvoir ne pourrait être confié qu'à vous, qui, parti de Paris à une époque récente, avez reçu directement l'expression de la dernière pensée du gouvernement, et qui, tant par vos rapports avec MM. d'Harcourt et de Rayneval que par votre séjour au quartier général et à Civita-Vecchia, avez déjà obtenu sur l'ensemble et les nécessités de la situation des notions dont votre correspondance nous a permis d'apprécier l'étendue et la justesse.

Il a été résolu que sur les points que je viens d'indiquer, vous auriez, le cas échéant, le droit d'inviter le commandant en chef de l'armée à prendre les dispositions que vous jugeriez convenables; et qu'il devrait déférer à votre invitation.

Vous trouverez ci-joint une lettre par laquelle je donne avis de cette décision à M. le Général Oudinot et que vous auriez à lui présenter au moment seulement où cela deviendrait nécessaire.

M. le Ministre de la Guerre lui adresse dans le même sens des instructions que je joins également à cette dépêche et que vous ne lui remettriez aussi que dans la situation qui est ici prévue.

Alexis de Tocqueville. »

9. Bugeaud venait de mourir du choléra.

10. Dans les délicates interventions françaises pour amener Pie IX à une organisation libérale de ses États, le gouvernement n'obtint que de vagues promesses et une amnistie d'où le pape devait exclure, le 12 septembre, les 283 députés et fonctionnaires de la République romaine; cf. ci-dessous, lettres nº 157 et 160, n. 3.

Cette question de l'amnistie sera très souvent au cœur des tensions entre le gouvernement français et l'entourage du pape.

prendre la responsabilité de condamnations ou d'exécutions politiques qui suivraient notre victoire.

Je vais tâcher, si notre séance d'interpellation [11] finit demain de résumer mes idées sur ce qu'il me paraîtrait indispensable d'obtenir et je vous adresserai une dépêche à ce sujet après-demain. Mais vous comprenez que je ne puis en répondre.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

101. - F. DE CORCELLE À A. DE TOCQUEVILLE

Civita-Vecchia 12 juin 1849.

Mon cher ami, je suis accablé de fatigue. Nous venons d'avoir une rude traversée et le mal de mer. Le départ de la *Salamandre* ne me laisse que peu de minutes pour vous écrire. Je le fais officiellement avec une certaine négligence [1]. Supprimez cette pièce et tenez-la pour confidentielle si vous la trouvez peu convenable.

J'ai beaucoup causé avec M. de Rayneval [2] qui m'a paru très distingué. Je crois que je m'entendrai parfaitement avec lui.

Nous nous reverrons à Gaëte dans deux jours, et là, il est convenu qu'après la première effusion, si j'obtiens quelque concession du pape, je lui proposerai de rédiger de concert avec MM. de Rayneval et d'Harcourt [3] un projet de manifeste contenant des garanties précises [4].

11. Sur cette séance, cf. lettre de Tocqueville du 15 juin 1849, nº 102, n. 1.

101. - 1. Il s'agit de la dépêche de Corcelle nº 1 (Archives des Affaires étrangères, correspondance politique, Rome, vol. 991, feuillets 155-156).

2. Alphonse Gérard comte de Rayneval (1813-1858), d'abord attaché d'ambassade à Madrid, avait été appelé par Molé en 1836 comme chef de cabinet. En 1839, il était envoyé à Rome comme premier secrétaire d'ambassade. En 1844, il est au même titre à Saint-Pétersbourg, et le 29 juin 1848, nommé ministre plénipotentiaire auprès du gouvernement des Deux-Siciles. Il devait rejoindre Pie IX à Gaëte et représenter la France lors des conférences auxquelles participaient l'Espagne, l'Autriche et Naples. Il serait chargé de rédiger les procès-verbaux de Gaëte. De façon générale Corcelle devait bien s'entendre avec lui.

3. François-Eugène-Gabriel duc d'Harcourt (1786-1865) avait commencé une carrière militaire avant de se tourner, en 1820, vers la politique. Dévoué en 1825 à la cause hellénique, il entrait cette même année à la Chambre comme député de Seine-et-Marne, ce qu'il resta jusqu'en 1837, année où il fut nommé pair de France. En 1847, il avait soutenu l'opposition dans la question des banquets. En 1848, il était nommé ambassadeur à Rome. — Autant qu'on puisse s'en rendre compte, les relations furent

A Rome, il me paraît presque impossible de négocier. Cependant je tenterai tout ce qui sera possible.

On est entre l'inconvénient de prolonger l'agitation publique en France en ménageant les monuments et les personnes de la ville assiégée et le péril de produire un détestable effet par des dévastations dont l'odieux retomberait sur nous. Il est fâcheux que l'occupation ne soit pas réalisée.

Je vais tâcher de combiner mes deux missions et d'agir à Gaëte à l'aide de ce que nous pourrons faire et préparer à Rome.

La question du transport des étrangers hors de l'Italie est très urgente. Rien ne peut se faire tant qu'ils seront là. Or il y en a 15 000 peut-être. Saisissez vite le conseil de cette grande et première difficulté.

Je serais d'avis que des moyens de transport fussent dirigés immédiatement.

Marseille est déjà très agitée par la présence de 1 000 réfugiés. Où envoyer ceux-ci? en Algérie? en Corse près d'Ajaccio? Voyez. Livourne, Gênes, la Lombardie n'en veulent pas.

Une autre difficulté immédiate est le drapeau que nous pourrons arborer à Rome. – Celui de la République romaine est impossible à côté du nôtre. A Civita-Vecchia cela ne s'est fait qu'à la suite d'une capitulation particulière. A Rome cela nous brouillerait avec le pape et révolterait l'Autriche, Naples, etc.

Nous croyons qu'il faudra faire arborer par la population de Rome le drapeau pontifical à côté du drapeau français, et mettre en avant les libéraux modérés, si on en trouve...

assez difficiles entre Corcelle et lui, sans comparaison avec celles entre Corcelle et Rayneval. Il est vrai que Rayneval était de onze ans plus jeune que Corcelle tandis que le duc d'Harcourt était largement son aîné, de dix-huit ans.

Rappelons ici quels sont les différents diplomates dont il est le plus souvent question dans cette correspondance :

– Eugène d'Harcourt, ambassadeur à Rome.

– Alphonse-Gérard de Rayneval, ministre plénipotentiaire à Naples.

– Fr. de Corcelle, envoyé extraordinaire de la République et ministre plénipotentiaire (6 juin 1849) pour résoudre le problème de l'occupation de Rome et du retour du pape.

Auprès de d'Harcourt :

– M. de Gérando, chancelier de l'ambassade.

– M. Forbin-Jeanson, premier secrétaire.

– M. Belcastel, deuxième secrétaire à Rome et chargé d'affaires.

Auprès de Corcelle :

– Henri de La Tour d'Auvergne, secrétaire de légation auprès de Oudinot (avril 49) puis de Corcelle (5 juin).

– Le lieutenant-colonel Espivent mis à la disposition de Corcelle (9 août).

4. Ce projet de Corcelle fut sans lendemain.

Rien ne peut s'écrire sur tant d'événements si compliqués, surtout avec un reste de mal de mer et en si peu de temps. — Des nouvelles de votre santé.

Il me semble que la mienne est forte.

Je vous aime de tout mon cœur.

F. C.

Archives Tocqueville. — Lettre inédite.

102. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

[Paris ce 15 juin 1849.]

Mon cher ami,

C'est aujourd'hui le départ du courrier pour l'Italie et je veux en profiter pour vous donner de nos nouvelles. Vous saurez déjà, avant de recevoir ma lettre, comment la crise, qui n'a cessé d'être suspendue sur nos têtes depuis notre entrée aux affaires et dont la prévision nous y avait poussés, est enfin venue; comment elle a avorté. Cet événement a fait succéder de nouveaux dangers à ceux que nous courions avant lui[1]. La peur nous faisait tolérer par la majorité. La confiance revenue va donner de nouveau carrière aux jalousies, aux rancunes, aux haines de toutes sortes et de toutes dates, aux ambitions de tous les étages que gêne ou irrite notre présence aux affaires. Notre triomphe sur les passions de la rue va donc nous créer de grands embarras dans l'Assemblée. Mais, il ne faut pas songer à cela et aller droit son chemin.

Je ne puis vous dire avec quelle impatience j'attends de vos nouvelles. L'affaire de Rome reste, de beaucoup, notre grosse affaire. La prolongation du siège entretient l'agitation et la tristesse dans l'opinion, et la majorité elle-même n'est pas bien sûre de notre droit. Bien qu'on ait vaincu ceux qui voulaient faire sortir de l'affaire de Rome une révolution[2], on n'en désapprouve pas

102 - 1. Dès le début du mois de juin, le député de la Côte-d'Or, François Mauguin (1785-1854), tout en étant partisan de l'expédition de Rome, avait demandé à interpeller le gouvernement sur sa politique étrangère. Renvoyée une première fois, le 7 juin, son interpellation devait être développée le 25. Mais le 11 juin, Ledru-Rollin avait vivement attaqué le gouvernement, l'accusant d'avoir violé la Constitution en utilisant des forces françaises pour lutter contre un peuple libre. Le 13, il tentait de provoquer un soulèvement qui échoua.

2. Allusion à la tentative de Ledru-Rollin de créer une insurrection le 13 juin.

moins toute cette affaire et le mal qu'elle produit, dans certains départements surtout, continue à s'accroître dans des proportions formidables[3].

Je vous ai dit, je crois, dans ma dernière lettre, que l'envoyé autrichien à Paris[4] m'avait assuré que son gouvernement admettait la nécessité de faire dans les États romains de grandes réformes. L'ambassadeur d'Espagne est venu hier me lire une dépêche que son gouvernement avait transmise (le 3 juin, je crois) à M. Martinez de la Rosa[5] pour lui exprimer le même sentiment. Le ministre napolitain me donne la même assurance. Mais toutes ces bonnes volontés en arrivent à ceci : tout ce que vous voudrez, excepté le *statut*[6]. Or, en dehors du statut ou de quelque chose qui y ressemble, d'un élément représentatif en un mot assez fortement constitué, il me paraît, de plus en plus, qu'il n'y a rien de sérieux à proposer à la France. C'est là le point difficile de votre mission. Car, indépendamment de ce qu'il ne nous convient pas de menacer le S.P., que faire par la menace sur l'esprit d'un saint sans grande portée d'intelligence? Ce n'est évidemment que par la conviction, et en arrivant jusqu'à la conscience de Pie IX, qu'on peut espérer faire fléchir sa volonté. J'ai vu dans la correspondance de nos ambassadeurs que le pape semblait imbu de l'idée que le vote du budget devait être laissé à ceux qui paient l'impôt. On pourrait peut-être partir de cette idée qui, au fond, renferme tout le système représentatif, pour l'amener à l'idée des assemblées délibérantes. Dût-on prendre par la loi électorale, et par toutes autres dispositions, de grandes garanties contre la mauvaise composition de ces assemblées, l'importance de les obtenir serait encore très grande.

Quant aux autres concessions sur lesquelles les puissances catho-

3. Quoi qu'en laisse entendre ici Tocqueville, il n'y eut rien de très sérieux en fait d'agitation en dehors de Paris et de Lyon. Dans ses *Mémoires posthumes,* Barrot tentera, lui aussi, de grossir l'affaire, citant même un article du journal *La Patrie*. Cependant, même si on peut noter, ici et là, quelques commencements d'agitation (à Reims, Toulouse et Perpignan) et même si ces tentatives tournèrent vite court, l'opinion publique demeurait hostile à l'intervention française à Rome. Cf. O. Barrot, *Mémoires posthumes,* Paris, 1876, t. III, chapitre III, « Contrecoup de l'insurrection du 13 juin dans les départements » pp. 313 et *sq.*

4. C'est-à-dire Hübner; cf. ci-dessus lettre 100 du 10 juin 1849, n. 6.

5. Francisco Martinez de la Rosa (1789-1862), diplomate espagnol, était alors ministre plénipotentiaire d'Espagne auprès du pape. Le ministre napolitain était le comte de Ludolf.

6. Les diplomates des États catholiques que mentionne ici Tocqueville, et qui participaient à la conférence de Gaëte, étaient d'accord pour obtenir du pape un régime allant dans le sens d'une certaine libéralisation. Mais cette bonne volonté ne devait pas résister à l'opposition du pape et le 19 août le gouvernement français se verrait contraint, vainement, d'exiger ce *statut* fondant notamment une assemblée législative et la mise en place de fonctionnaires laïcs.

liques semblent déjà du même avis que nous, la plus importante de toutes, parce qu'elle renferme en somme toutes les autres, c'est une sécularisation réelle de l'administration. On m'assure que le pape est très disposé à remettre aux laïcs la direction de toutes les affaires temporelles. Ce qui fait difficulté dans son esprit et ce qui le trouble, ce sont les affaires mixtes, celles qui ont tout à la fois un caractère temporel et spirituel, comme le ministère des Affaires étrangères par exemple, les nonciatures, le ministère de l'Instruction publique. Tout votre effort doit donc tendre à trouver des moyens de diviser nettement les affaires temporelles des spirituelles et de voir si au moyen de cette séparation on ne pourrait point arriver à obtenir, fût-ce en multipliant les fonctionnaires, que toute la portion temporelle pût être donnée à des séculiers.

On dit le pape très frappé de l'abus des couvents et très disposé à en supprimer beaucoup. Rien ne serait plus propre à lui rendre sa popularité que des manifestations spontanées et importantes dans ce sens. Cela même pourrait rendre l'opinion publique plus coulante sur le reste.

Je suis aussi d'avis qu'il ne faut pas qu'on atteigne la presse par des mesures permanentes et qui proclament *l'incompatibilité* de cette liberté avec le catholicisme, rien ne serait plus funeste pour celui-ci, mais par des mesures transitoires motivées par des circonstances transitoires.

Si la menace, même indirecte, ne doit pas être employée avec le pape, mon avis très arrêté est qu'elle doit l'être avec les cardinaux qui s'opposent à nos projets et auxquels il faut bien faire entendre que, s'ils veulent rentrer dans Rome, il faut qu'ils nous autorisent à en sortir. Tâchez parmi les cardinaux de vous faire des appuis de ceux qui ont des tendances libérales. Tout le monde m'indique en tête de ceux-ci le cardinal Amat[7]. Il y a des laïcs aussi, à ce qu'on m'assure, qui ont conservé une certaine influence sur l'esprit de Pie IX, malgré leurs actes et leurs tendances libérales; on m'a cité parmi ceux-ci M. Montanari[8] qui a été ministre de sa Sainteté, les Farini[9] et Minghetti[10]...

7. Louis Amat di S. Filippo e Sorso, né en 1796, ancien légat de Bologne, avait été promu au cardinalat en 1837, à l'âge de quarante et un ans.

8. Professeur de Bologne, libéral modéré et ancien ministre de Pie IX, Montanari faisait donc partie de ces libéraux, réputés comme tels, sur lesquels comptait Tocqueville pour promouvoir des réformes à Rome que le pape pourrait accepter.

9. Luigi Carlo Farini (1812-1866) avait été expulsé en 1843 des États pontificaux. Il devait pourtant devenir sous-secrétaire d'État à Rome en 1846 à l'avènement de Pie IX qu'il suivit à Gaëte avant d'être exilé à Turin et de se lier à Cavour.

10. Marco Minghetti (1818-1886) devait devenir, en 1860, ministre de

Je ne puis vous en dire plus long aujourd'hui. L'heure du courrier me presse et, d'ailleurs, ce n'est qu'après avoir reçu de vos nouvelles que je pourrai utilement correspondre avec vous.

Bon courage. Bonne santé. Je vous embrasse du fond de mon cœur.

Alexis de Tocqueville.

Paris ce 15 juin 1849.

P.-S. Tâchez de vous mettre en rapport avec le confesseur du pape [11].

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

103. - F. DE CORCELLE À A. DE TOCQUEVILLE

16 juin 1849 Civita-Vecchia [1].

Cher ami,

Il est impossible d'expliquer une situation si embrouillée et si difficile autrement que sous forme de gazette. Voilà trois fois que l'on me prévient du départ du paquebot au dernier moment et il en résulte que je ne puis envoyer des dépêches soignées.

Il importe cependant beaucoup que vous connaissiez toute la

l'Intérieur du Royaume d'Italie, puis, en 1862, ministre des Finances. Libéral, il avait d'abord suivi Pie IX dans ses projets de réforme et avait lancé le journal *Felsinco*. Avant l'unification, il devait être membre de la consulte d'État et ministre des Travaux publics de Pie IX.

11. D'après *La Vita di Antonio Rosmini, scritta da un sacerdote dell'Istituto delle Carità* [G.-B. Pagani], revue et mise à jour par Guido Rossi, Rovereto, Arti grafiche Manfrini, 1959, t. II, p. 229, le confesseur de Pie IX à cette époque était Monsignor Giuseppe Stella, camérier secret. Très proche collaborateur du pape, adversaire déterminé de Rosmini qu'il contribua à faire partir de la cour pontificale et qu'il considérait comme réformateur et libéral, ce qui dans son esprit n'était guère amène, il était également opposé à l'occupation française dont il redoutait les ingérences dans les affaires romaines. Selon le mot de Mgr Verrolles, il était « autrichien jusqu'au bout des ongles » (cf. G. Martina, *Pio IX 1846-1850*, Rome 1974, p. 407).

103. - 1. Bien que les archives de Corcelle placent ce mot après la lettre suivante, il semble bien qu'il constitue le « petit mot » joint à la dépêche n° 3 dont il est question dans cette même lettre, et qui aurait dû partir avant celle-ci.

situation. Je la vois avec sang-froid et la trouve très grave, sans pourtant désespérer le moins du monde.

Le général Oudinot est bien au-dessous de la situation. Toutefois il a rencontré des obstacles imprévus qu'on ne peut lui imputer, et il y aurait plus d'inconvénients que d'avantages à le remplacer maintenant, les opérations sont trop avancées [2].

Mon mot sur la lettre et le message du Président est très vrai [3]. C'est un des moyens de nous épargner des découragements redoutables. J'ai pensé de plus que si le Président était découragé ou troublé lui-même, cela pourrait servir à le relever. Ne lui en parlez pas s'il n'y a pas utilité car, dans ce cas, il pourrait n'y voir qu'un compliment et cela me déplairait, quoique je trouve le message très bon. Je pense que vous y avez tous contribué.

Comment allez-vous?

Votre santé m'inquiète et me trouble. Et Beaumont, pourquoi ne m'écrit-il pas?

Je suis fort comme un Transtévérin. Ce voyage m'a guéri. Ma femme ne m'écrit pas, ce qui me décourage un peu. Il ne faudrait pas que cet état se prolongeât.

Offrez, je vous prie, mes hommages et très affectueux souvenirs à Mme de Tocqueville.

Je vous embrasse.

F. de Corcelle.

Le général Gues-Viller est à moitié atteint de démence, ce qui embarrasse beaucoup le général Oudinot [4].

2. Le 3 juin, ayant reçu des renforts de France en hommes et surtout en matériel, le général Oudinot avait commencé d'investir Rome. Malgré de sérieux points d'appui et la prise de points stratégiques comme le couvent Saint-Pancrace, les villas Corsini et Valentini, les troupes françaises se heurtèrent à la farouche résistance des assiégés. L'issue devenant incertaine, le général Oudinot décidait de bombarder les faubourgs du Transtévère et l'enceinte d'Urbain VIII afin de pratiquer des brèches. Ce ne serait que dans la nuit du 21 au 22 juin que les brèches ayant été jugées suffisantes, les troupes d'assaut feraient leurs tentatives. En attendant, la situation demeurait incertaine, ce qu'explique ici Corcelle, au point d'interdire d'envisager un départ d'Oudinot, sur l'incompétence duquel il ne cessera de revenir. D'autre part, dans sa dépêche nº 3, du 15 juin, il réclamera le renfort de deux ou trois régiments.

3. Dans sa dépêche nº 3 du 15 juin, Corcelle écrivait : « Je trouve en arrivant à Civita-Vecchia le message du 6 juin qui achèvera de préserver l'armée du découragement que les mauvais citoyens s'efforcent de leur inspirer. » Il s'agit du message annuel que Louis-Napoléon devait adresser à l'Assemblée, ce qu'il fit le 7 juin. Ce message, assez terne et vague dans son ensemble, laissait cependant percer les ambitions du futur Napoléon III et accordait des louanges à l'armée.

4. Philippe-Antoine Gues-Viller, né en 1791, avait commencé sa car-

Lesseps a montré à celui-ci une lettre de l'autre Lesseps, votre employé, disant : « Persévère dans ta politique. L'odieux gouvernement qui pèse sur nous sera renversé, et alors cette politique prévaudra. »

Méfiez-vous de ce Lesseps[5].

Figurez-vous qu'il y a trois jours, le 13, MM. d'Harcourt et de Rayneval me rencontrent à Civita-Vecchia, tous deux revenant du camp et m'annonçant que, d'après ce qu'ils ont appris là du général Oudinot, le siège sera fini dans trois jours. Ils m'engagent à venir avec eux à Gaëte pour revenir également à Rome en leur compagnie, au bout de trois jours. Je refuse en leur donnant les raisons que je vous ai écrites, et que M. de Rayneval approuve. Je pars seul pour le camp, et là, dans la journée, je constate, d'après le témoignage de tous les généraux, que le siège durera 8, 10, 12 et peut-être 15 jours.

Je ne puis songer à cette prolongation d'hostilités sans frémir sur notre situation intérieure et le détestable effet en Italie, comme dans toute l'Europe.

Archives Tocqueville. — Lettre inédite.

104. - F. DE CORCELLE À A. DE TOCQUEVILLE

Civita-Vecchia 16 juin 1849.

Le *Christophe-Colomb* n'a pu partir ce matin à 7 heures comme il l'avait annoncé. La mer, qui est très houleuse par un sirocco, le retient. J'avais déjà envoyé une depêche n° 3 avec le petit mot pour vous[1].

On ne partira que dans quelques heures peut-être... Je profite

rière militaire durant la guerre d'Espagne. Sous la monarchie de Juillet il devait participer à différentes campagnes en Algérie. Après la révolution de Février, affecté d'abord à l'armée des Alpes, il était nommé général de division. C'est à ce titre qu'il participe à la campagne de Rome. Plus tard, rallié à l'Empire, il sera fait sénateur en 1852 par Napoléon III. Dans le conflit entre Oudinot et Gues-Viller sur la conduite de l'attaque, Corcelle donnera par la suite raison au général Gues-Viller. Cf. lettre du 17 juin 1849 n° 105.

5. Théodore de Lesseps (1803-1874), frère de Ferdinand, fut sous-directeur (1845) puis directeur (15 avril 1848) à la direction commerciale des Affaires étrangères avant de prendre sa retraite en 1854.

104. - 1. C'est-à-dire la lettre précédente.

du retard pour vous bien expliquer pourquoi j'ai parlé de la question des bombes dans ma dépêche [2].

Je n'ai pas la moindre responsabilité à cet égard, mais j'ai vu que *le qu'en-dira-t-on révolutionnaire* occupait une grande place dans l'esprit du général Oudinot et surtout du général Vaillant qui est le vrai directeur du siège.

Il peut donc résulter dans leur disposition une incertitude dans les moyens de répression et des retards. Quant à moi, si j'étais chargé de l'entreprise et que l'on m'eût remis 2 à 3 000 bombes, je n'hésiterais pas à en faire usage pour le salut de l'armée et le but politique de l'expédition; mais je me garderai de donner des conseils aux généraux en ces matières.

A chacun sa responsabilité; ma tâche à moi est de négocier.

Je bombarderais après avoir fait d'autres sommations, la brèche ouverte, et épuisé les derniers moyens,

1° Parce qu'il ne paraît pas que l'on puisse ranimer autrement les modérés écrasés par la peur de la faction régnante;

2° Parce que cela agirait aussi un peu sur les meneurs;

3° Parce que vous ne vous figurez pas combien cette lenteur dans les opérations nous fait de tort moral dans l'armée et dans la population italienne. Ici l'on commence à se moquer de nous. On exalte la défense aux dépens de l'attaque. Jugez ce qui doit se passer dans l'esprit des Autrichiens, Napolitains et cardinaux.

4° Parce que le moyen de ne pas trop bombarder et d'épargner les monuments, c'est de bombarder autant qu'il le faut. Une action rapide, très forte, très vigoureuse, est dans la situation où nous sommes le meilleur parti. On capitulerait plus tôt si l'on procédait ainsi et ce serait plus humain. Voilà pourquoi j'ai posé la question. Une réponse sensée du gouvernement devrait remettre la solution à l'appréciation et au courage de nos généraux. On peut leur répondre en les excitant à l'énergie, sans parler de bombes, et [en] leur représentant les inconvénients politiques d'un siège allemand (tel qu'on en faisait au 17e siècle) en face du volcan européen et de notre Montagne. Ils comprendront et se sentiront appuyés.

C'est ce que je fais moi-même énergiquement en termes généraux. Je m'efforce (ceci entre nous seuls bien entendu) de remonter leur moral un peu ébranlé par M. Lesseps [3].

2. Le plan de siège prévoyait à ce moment-là une attaque et une occupation de la rive droite du Tibre, ce qui aurait pour effet la rupture des ponts, laissant toute la rive gauche aux mains des adversaires. Mais cette opération devait conduire les Français à occuper une position dominante, ce qui permettrait l'installation de batteries en vue d'un bombardement des quartiers de la rive gauche. Ainsi s'explique, comme le dit ici Corcelle, la nécessité de l'emploi des bombes.

3. Le vicomte Ferdinand de Lesseps (1805-1894), avant de devenir le

Je suis *l'anti-Lesseps,* tout en ménageant de mon mieux mes moyens de négociation libérale. Il faut absolument ce résultat libéral. La France ne pourrait sortir d'ici autrement; le despotisme ne serait pas d'ailleurs une solution; il perdrait l'Église et la société.

Mais pour agir sur le pape, il faut ne pas être faible, incertain dans l'œuvre de l'occupation et dans l'aveu du but que l'on poursuit.

Raison de plus de ne pas faire en 15 jours ce que l'on pourrait terminer en 4 ou 5.

L'amiral Tréhouart[4] est fort d'avis des bombes. Il ne faut ni en désirer ni en craindre l'emploi. C'est une circonstance de guerre à apprécier comme toute autre. Je ne comprends pas que l'on ne garde pas son imperturbable sang-froid en pareille occurrence.

Ne craignez pas que je m'emporte ni dans un sens ni dans l'autre. Je veux trop le bien et d'un cœur trop ferme, j'espère le vouloir avec assez d'expérience et de discernement pour rester modéré.

Montrez mes lettres à Dufaure, Lanjuinais et Beaumont. Je ne parle pas de ces petits billets qui sont par trop personnels et confidentiels. Enfin, faites ce que vous voudrez, en ami.

Le général Oudinot est bien au-dessous de sa tâche[5]. J'éprouve

célèbre promoteur du canal de Suez puis du canal de Panama, avait entrepris une carrière diplomatique. En poste à Madrid jusqu'en février 1849, il devait être nommé à Berne lorsque, à l'annonce de l'attaque de Rome par les troupes françaises, il fut envoyé en Italie pour tenter de réduire les effets de cette attaque, tant vis-à-vis de l'étranger que pour convenir aux exigences de l'Assemblée. Arrivé le 14 mai, il signait le 16 une suspension d'armes que les républicains mirent à profit : le 19, Garibaldi tentait une attaque qui ne devait d'ailleurs faire ni vainqueurs ni vaincus. Le 31, Lesseps persistait dans son attitude et signait un traité en cinq articles avec les triumvirs de la République romaine, Carlo Armellini, Giuseppe Mazzini et Aurelio Sappi. Oudinot refusait de signer. Le 29 mai une estafette lui avait apporté l'ordre d'attaquer Rome et transmettait à Lesseps un avis de révocation.

Corcelle qui, dans ses négociations avec les autorités romaines et pontificales, avait à atténuer les effets de la négociation de Lesseps devait, dans ses *Souvenirs,* porter un jugement plus nuancé sur cette négociation et son responsable. Selon lui, l'échec d'une telle négociation et le désaveu dont Lesseps fut victime tenaient à la fois aux « contradictions du ministère » d'alors, aux « instructions équivoques » et au « double jeu conforme à ses propres instincts » de Louis-Napoléon.

4. Le contre-amiral Tréhouart commandait la division navale expéditionnaire réunie à Toulon et qui transporta et débarqua le corps expéditionnaire français à Civita-Vecchia. Il avait été nommé à ce commandement le même jour qu'Oudinot au sien, c'est-à-dire le 15 avril 1849, par un décret présidentiel qui lui fut communiqué le 17 avril. Aucune des nominations relatives au haut commandement du corps expéditionnaire et de l'escadre ne fut insérée dans *Le Moniteur :* le gouvernement cherchait à dissimuler à l'opinion publique l'importance et le véritable caractère de l'expédition.

5. Nicolas-Charles-Victor Oudinot, duc de Reggio (1791-1863) était le

une certaine peine à vous le dire parce que j'ai été touché de la cordialité de son accueil.

Si Lamoricière était à Civita-Vecchia, je n'hésiterais pas à remplacer le général Oudinot; mais je ne le remplacerais pas par le général Vaillant[6] qui n'a pas trop bien résisté à M. Lesseps, et n'a qu'une très grande valeur spéciale dans le génie, sans aucune idée ni caractère politique.

Il est maintenant trop tard pour le remplaçant. Pourquoi, à mon départ de Paris, m'aviez-vous annoncé la nomination de M. Vaillant au commandement en chef? J'ai su qu'il s'en défendait et il m'en a dit quelques mots à moi-même comme un homme qui ne se soucie pas de la position.

Je n'ai rien vu qui ressemblât moins à un combat que ce siège. Il n'y manque que les dames de Louis XIV. Un coup de canon tous les 1/4 d'heure. Toute l'armée sous la tente et parfaitement inactive dans des jardins enchantés. Or, l'ennemi n'a de bonnes murailles que du côté où on l'attaque. La construction est moderne, à bonne chaux et pouzzolane. Partout ailleurs ce sont les murs d'Honorius ou Théodoric. Il n'y aurait pas besoin de tranchées et zigzags et savantes parallèles pour faire un trou, même avec du 12. On n'y trouverait pas toute l'artillerie concentrée sur le point actuel. On tomberait à l'improviste et avant que la résistance pût se déplacer. Que l'on fasse cela, sans abandonner ce qui est commencé depuis 12 jours, à la bonne heure; mais au moins faut-il entreprendre une diversion aussi raisonnable.

Le général Morris était furieux hier[7]. Il avait vu dans la tranchée un officier du génie très sérieusement occupé à égaliser le parapet avec un niveau d'eau.

fils du maréchal de Napoléon, héros de Wagram et de la Bérésina, puis rallié à la Restauration. Il avait commencé sa carrière militaire comme aide de camp de Masséna. Ayant démissionné de l'armée lors de l'avènement de Louis-Philippe, il devait reprendre du service en 1839 en Algérie. Par la suite il devait s'opposer au coup d'État du 2 décembre.

6. Jean-Baptiste-Philibert Vaillant (1790-1872), futur maréchal de France, polytechnicien, avait participé à la campagne de Russie et à la bataille de Waterloo. En 1830, il prenait part à la prise d'Alger où il dirigea les décisives opérations de siège du fort l'Empereur. En 1838, il était fait général. Commandant de l'École polytechnique, il était appelé en 1840 à diriger les travaux de fortification de Paris sur la rive droite. Nommé commandant en second du corps expéditionnaire d'Italie, il devait reprendre les préparatifs de siège et assurer une victoire alors compromise. Il semble que le jugement émis ici par Corcelle situe bien les talents et les limites du personnage.

7. Louis-Michel Morris (1803-1867), saint-cyrien, s'était distingué pendant la campagne d'Algérie. Il devait poursuivre sa carrière militaire sous le Second Empire, commander une division en Crimée et être nommé à la tête de la cavalerie impériale.

Le fait [est] que ce siège excessivement méthodique, devant un ennemi qui n'en vaut pas la peine, est bien singulier.

Le général Miollis[8] est entré autrefois par la porte du peuple avec une diversion rapide sur le *Monte Mario* où nous ne sommes que pour n'y rien faire, car on n'y a mis que des pièces de campagne. Autant que j'en puis juger, tout cela va mal, et pourtant, je le répète, ne vous découragez pas. L'armée est si bien animée que l'on arrivera, à moins que la fièvre elle-même n'arrive.

Il n'y a de combat que sur les murailles. Dans la ville, les boulets n'arrivent pas, et l'on y chante des airs patriotiques. Madame Belgiojoso se promène avec une robe noire écharpée de rouge[9]. Un petit soldat disait : « Je conçois que l'on épargne les monuments puisqu'on dit qu'on y apprend le dessin; mais il faut entrer à Rome et cela ne peut se passer sans quelques victimes, puisqu'ils nous ont tué des frères. »

Adieu.

Archives Tocqueville. — Lettre inédite.

105. - F. DE CORCELLE À A. DE TOCQUEVILLE

Civita-Vecchia 17 juin 1849.

Cher ami, je viens de lire le message du Président et l'incident relatif à la phrase effacée[1].

Soyez convaincu qu'il n'y a pas moyen de dénouer l'affaire ailleurs qu'à Rome. L'Autriche y viendra si nous n'en venons à bout[2]. Prenez garde de décourager l'armée et d'accroître l'ardeur de nos ennemis de toute espèce.

8. Sextius-Alexandre-François Miollis (1759-1828), général en 1794, avait fait une grande partie de sa carrière militaire en Italie. Chargé d'occuper Rome, le 2 février 1809 il entrait dans la ville ayant dû le faire de force alors que les portes lui avaient été fermées. Un peu plus tard, il devait arrêter Pie VII et occuper les États pontificaux jusqu'en 1814.

9. La princesse Belgiojoso avait regagné l'Italie l'année précédente où, à Milan, elle avait levé à ses frais un bataillon de volontaires.

105. - 1. Nous n'avons pu déterminer à quel incident fait ici allusion Corcelle ni par conséquent quelle phrase fut supprimée du message de Louis-Napoléon du 7 juin à l'Assemblée.

2. L'Autriche, qui avait été en quelque sorte évincée par la France d'un rôle qu'elle aurait pu et voulu jouer dans l'affaire romaine, soutenait Antonelli dans le sens d'une restauration autoritaire des pouvoirs du pape et du statut pontifical de ses États. En ce sens, les craintes de Corcelle étaient parfaitement justifiées.

Je reçois des nouvelles du camp. Hier le poste du Monte Mario a été attaqué par 2 000 Romains avec du canon. Je savais cette menace d'attaque. Le général Oudinot m'en avait prévenu sur un avis du commandant du poste, le général Gues-Viller. Le général Oudinot trouvait mauvais que le général Gues-Viller lui eût demandé du renfort pour cette attaque. L'événement a prouvé qu'on aurait bien fait de l'accorder pour décourager tout à fait les sorties.

Au lieu de cela nous avons 40 à 50 hommes hors de combat; l'ennemi un peu plus. Notez que pendant le siège nos bataillons se fatiguent à ne rien faire et restent en contemplation dans les vignes.

Je commence à croire que l'affaire est mal dirigée dans les moindres opérations par le général en chef; mais comment le remplacer à présent?

Le siège va toujours très lentement. Point de brèche praticable encore. Je vais repartir pour le camp.

J'ai trouvé ici des Français habitants de Rome et réfugiés distingués qui m'ont fort éclairé sur les personnages du parti modéré que l'on pourrait consulter et employer après la victoire.

J'ai commencé une sérieuse étude et enquête à ce sujet.

Donnez de mes nouvelles aux miens et donnez-moi des vôtres.

A vous tendrement

F. de Corcelle.

Archives Tocqueville. — Lettre inédite.

106. - F. DE CORCELLE À A. DE TOCQUEVILLE

Civita-Vecchia 18 juin 1849.

Mon cher ami,

J'ai encore retardé d'un jour mon retour au camp, après avoir appris que rien ne marchait avec la rapidité et l'énergie que j'ai recommandées, avec les plus vives instances, annonçant d'avance cette émeute qui vient d'éclater à Paris[1]... Dieu veuille que l'état

106. - 1. Le 11 juin, Ledru-Rollin avait interpellé Tocqueville à l'Assemblée, proposant de mettre en accusation le Président et ses ministres pour avoir déclaré la guerre à la République romaine. Devant l'opposition de l'Assemblée et pour « défendre la Constitution », les amis de Ledru-Rollin organisèrent un défilé de gardes nationaux, à l'instigation d'ailleurs de leurs officiers. Le défilé devait aller du Château d'Eau à l'Assemblée, Ledru-Rollin marchant en tête. Mais rue de la Paix il se heurta à une

de siège vous assure les moyens d'en finir avec les ennemis de la société !

M. de Villers [2] nous arrive, me remet votre lettre et repart à l'instant pour rejoindre le général Oudinot. Je le suivrai de près. Mon séjour ici a été très utile. J'ai trouvé dans la ville des réfugiés français qui ont une longue expérience des hommes et des affaires du pays. Au camp, je n'avais que les renseignements du Père Vaure [3].

Je persiste à croire, et c'est l'avis de tous ceux qui connaissent la cour de Gaëte, que je ne puis rien tenter d'efficace dans ce dernier lieu, avant que notre situation ne soit éclaircie devant Rome. Le succès de nos armes est nécessaire à ma négociation. Jusque-là, je ne rencontrerai que des incertitudes et des méfiances. Toute mon autorité, tous mes moyens seront dans la combinaison de ma double mission à Rome et à Gaëte.

Ne négligez donc pas, mon cher ami, de régulariser, par une communication au Conseil, les pouvoirs extraordinaires que vous m'avez éventuellement confiés. Je n'en ferai usage que dans des circonstances graves et extraordinaires ; mais ils me sont nécessaires. Je n'aurais pas accepté une mission aussi difficile si vous ne m'aviez revêtu d'un pouvoir suffisant.

Songez que j'ai affaire au général Oudinot que je ne puis laisser seul à ses inspirations en de tels moments, et qui m'a déjà insinué qu'on ne lui avait pas fait connaître officiellement quelle était ma mission [4].

Vous risquez, en me plaçant dans une situation fausse, de paralyser toute mon action.

Mes instructions ne contiennent pas même le titre qu'avait M. de Lesseps [5]. Elles ne m'autorisent en aucune façon pour agir à Rome dans ce premier moment où il est si nécessaire qu'aucune faute ne soit commise et que les premiers moyens de négociation soient saisis de manière à en tirer des propositions précises, une

charge de cavalerie qui le disloqua. La manifestation devait ainsi tourner court, malgré quelques tentatives de résistances et un début de barricades.

2. Charles-Eugène Durand de Villers (1816-1893), aide de camp du général Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, faisait partie du corps expéditionnaire comme capitaine d'état-major.

3. Le Père Vaure, cordelier, avait été pénitencier sous le pontificat de Grégoire XVI. Au moment de l'affaire de Rome, il était dans l'entourage d'Oudinot et correspondait avec d'Harcourt et Rayneval auxquels il envoyait des rapports sur la situation militaire. Dans une lettre datée du 1er juin 1849 et adressée au général Oudinot, Lesseps s'était plaint de l'influence du P. Vaure qu'il qualifiait « d'agent officiel de la Russie près le Saint-Siège ».

4. Sur ces « pouvoirs extraordinaires » donnés par Tocqueville, cf. ci-dessus lettre nº 100, n. 8 et ci-dessous, lettre nº 124, n. 5. Cf. aussi Introduction, p. 34.

5. Lesseps avait été envoyé à Rome comme « plénipotentiaire ».

situation nette que l'on puisse faire valoir très rapidement à Gaëte, sous le prestige de notre victoire. Dès que l'occupation sera réalisée, nous aurons à proclamer notre autorité militaire comme nécessaire à la sécurité de notre armée. Cette raison est la seule que nous puissions opposer à Gaëte. Elle a suffi déjà pour y faire admettre sans contestation le renvoi des légats qu'on envoyait à Civita-Vecchia [6]. On peut en tirer grand parti pour ajourner et limiter l'autorité subalterne qui pourrait tout compromettre sans toutefois nous brouiller avec le gouvernement pontifical, ce qui importe par-dessus tout.

D'après de nouveaux renseignements, j'ai lieu de croire que les carabiniers, la meilleure troupe de Rome, Galetti leur chef aidant, passeraient de notre côté lorsqu'ils n'auraient plus rien à craindre du parti dominant, et il est certain qu'une grande partie de la garde civique se rallierait également à nous, si les carabiniers donnaient l'exemple.

Mon enquête à Civita-Vecchia m'a servi à recueillir sur ce point et sur les diverses mesures à prendre dans les premiers moments, les renseignements les plus utiles. Ma prochaine dépêche sera très détaillée à cet égard [7]. Aujourd'hui je suis prévenu trop tard du départ du paquebot qui vous apportera cette lettre particulière et je passe une partie de la nuit à vous dire très sommairement où j'en suis.

J'ai de bonnes relations avec M. d'Harcourt, mais c'est un esprit raide et susceptible. J'aurai beau mettre des emplâtres sur son amour-propre, si vous ne régularisez pas nos relations et ne m'autorisez pas à m'occuper de Rome avec lui, avec M. de Rayneval et M. Oudinot, je ne pourrai rien faire à Gaëte si ce n'est un sermon pour l'Église et la France.

Encore une fois, si j'y allais maintenant, on me dirait que les Autrichiens auraient déjà pris Rome s'ils avaient été chargés de l'entreprise. Vos négociations avec MM. de Hübner et le prince Schwarzenberg n'en sont pas moins excellentes et faciliteront nos démarches particulières ou collectives. Avec M. de Rayneval seul, qui est parfait et m'a témoigné, ce me semble, beaucoup de sympathie, je répondrais que nous obtiendrions tout ce qu'il est possible d'obtenir. A quatre nous ferons moins bien ou du moins nous opérerons plus difficilement. MM. d'Harcourt et Oudinot n'ont aucune souplesse ni sûreté de vues. Nous serons obligés de les ame-

6. Au cours du mois d'avril, alors que la Cour pontificale comptait sur la mise à l'écart des Français dont les exigences de libéralisme l'importunaient, et grâce à l'attaque des armées napolitaines contre la République, Mgr Valentini avait été nommé gouverneur à Civita-Vecchia. Le général Oudinot s'était fermement opposé à cette nomination.

7. C'est-à-dire la dépêche n° 4 en date du 20 juin 1849.

ner à nous avec autant d'efforts qu'il nous en faudra auprès du Saint-Père et de ses cardinaux. Ce sera un surcroît de travail diplomatique; mais enfin cette situation est nécessaire; je la comprends, l'accepte et ne demande pas de supprimer les deux rouages qui sont de trop, mais d'y mettre de l'huile. Nous nous entendrons avec M. de Rayneval, à demi-mot; tout irait vite avec lui. Il m'a charmé par sa rectitude, son ouverture d'esprit, et sa jeune bonne façon.

Vous avez dû avoir la visite d'un étourdi nommé Sala[8] qui s'est dit envoyé au camp par le général Bedeau. Ce Sala vous fera probablement les rapports les plus alarmants. M. de La Tour d'Auvergne, dont je suis très content, le connaît. Il est lié avec les révolutionnaires de Rome, et a fait la campagne de Vicence avec eux.

Le général Oudinot allait le renvoyer par un paquebot de l'État; j'ai empêché cette faveur afin de vous éviter des nouvelles trop noires sur nos affaires avec une apparence de témoignage officiel.

Pourquoi le général Bedeau envoie-t-il des agents de cette sorte à l'armée d'Italie? Cela n'est pas net. M. Sala avait des lettres de lui et se disait envoyé sous ce patronage.

J'espère que vous gardez pour vous seul et brûlerez mes lettres particulières. Ce que je vous dis sur le général Oudinot, M. d'Harcourt, M. Sala et le général Bedeau ne peut traîner dans vos bureaux.

J'ai visité nos blessés. Ils sont enragés contre les Romains et s'indignent contre les lenteurs du siège. A vrai dire, toute l'armée gémit de l'irrésolution du chef. Elle est admirable d'élan; mais la manière dont elle est dirigée peut amener bien des fautes.

Le sirocco souffle depuis trois jours. Les habitants disent qu'il précède la fièvre. A votre place, j'enverrais cinq régiments de plus et non pas trois.

Avec un pareil général, il faut suppléer au génie par le nombre. D'ailleurs ne faut-il pas aussi prévoir les pertes par le feu et la maladie?

Quand on aura pris les bastions St-Pancrace, on pourra des hauteurs faire de côté un feu effroyable sur St-Ange, sans compromettre le moins du monde St-Pierre, et alors, la ville voyant que ce feu peut se retourner sur elle réfléchira et pourra bien se rendre. Actuellement, cette canonnade à 4 coups par heure n'agit nullement sur les sens et ne fait que persuader aux comédiens de la ville qu'ils sont des héros.

C'est assez pour exciter leur amour-propre. Les connaisseurs d'ici disent qu'il faudrait un grand tapage. Au lieu de cela nos canons ont l'air d'être employés à marquer la division du temps comme de véritables chronomètres. Pour plus de sûreté, une diver-

8. Le journaliste Adolphe Sala, qui avait été au quartier général de Charles-Albert et à Milan en 1848.

sion vigoureuse sur la rive gauche, où les murailles sont des antiquailles insignifiantes, aurait dû être tentée déjà... Vers la porte de San Paolo, on ne s'écartait pas trop de la base d'opération du Tibre; on enlevait la batterie du Monte Testaccio qui nous gêne et ensuite une autre batterie du Mont Aventin qui peut tirer également sur nous. De là on dominerait la ville de la rive gauche, comme de S. Pietro in montorio et de St-Onofrio on dominerait la rive droite; on ne tirerait alors les bombes que sur les points [où] l'on croirait utile de les tirer.

Je compte que la défaite de notre Montagne va démoraliser les assiégés romains [9]. Ce sont deux états de siège qui pourront réagir l'un sur l'autre. Celui de Paris diminuerait ainsi la durée de celui de Rome.

Une fois maîtres des hauteurs, il n'y a guère moyen de se dispenser des bombes, si l'ennemi persiste, ce qui est douteux. Mais il est essentiel de n'en faire qu'un usage habile et prudent. La sape serait peut-être plus meurtrière à travers les murs des maisons, car dans ce cas les soldats sont autant de bombes furieuses et en même temps intelligentes qui cherchent leur ennemi.

Bombe ou sape, et négociation dès qu'il y aura la moindre chance que la terreur de nos armes succède à la terreur de la faction dominante, voilà tout ce que l'on peut faire.

Il serait téméraire d'aborder les barricades de front à l'entrée des rues. M. Lesseps a laissé tout le temps nécessaire pour leur construction, et elles sont mieux faites qu'à Paris [10]. Au lieu d'être en pavés seulement, elles sont en terre, élevées à une grande hauteur avec beaucoup d'épaisseur.

Tout bien considéré, si j'étais le gouvernement, j'enverrais, sans délai, 10 000 hommes de plus, plutôt que 5 000.

C'est d'ailleurs une manière d'assurer notre autorité morale en Italie. Si l'on eût débuté par 30 000 hommes, lorsqu'on se figurait que l'affaire était facile, on aurait peut-être excité d'une manière dangereuse la susceptibilité de l'Autriche; mais maintenant le danger est assez grand pour justifier l'emploi de forces très imposantes.

Prenez garde aussi à l'incurie des services spéciaux. On attend encore les quatorze affûts de quatorze pièces de siège qui ne peuvent

9. A la suite du mouvement du 13 juin, Louis-Napoléon publiait une déclaration contre les « factieux » dans le but d'écraser la Montagne. Dissolution des trois légions de la garde nationale qui avaient manifesté le 13 juin, suspension de journaux, poursuites de plusieurs chefs, mutations en Algérie de militaires favorables au mouvement, interdiction pendant un an de toute réunion publique, telles étaient les principales mesures qui assuraient ce que Corcelle appelle ici « la défaite de notre Montagne ».

10. Pendant la seconde quinzaine de mai où les républicains et leurs alliés avaient profité de l'arrêt des hostilités imposé par Lesseps surtout à l'armée française.

être employées par suite de cet oubli. On assure que les bombes sont mal faites et en trop petit nombre.

Si nous avons seulement mille blessés ou malades, il y aura encombrement. Toulon et Marseille vont n'avoir plus de places. Ici il n'en reste que 2 à 300 disponibles. Songez à tout cela, parlez-en à la Guerre et à la Marine. L'amiral Tréhouart avec qui j'ai déjeuné ce matin m'a fait cette observation et je vous la transmets; mais que serait-ce si la fièvre sévissait, si l'assaut coûtait 2 000 hommes? Tout cela doit être prévu et ne l'est pas.

Quant aux étrangers à chasser, la meilleure solution serait qu'ils s'échappassent par les portes de la ville non bloquées. D'accord pour l'amnistie, ce sera un des objets de la négociation.

Donnez, je vous en prie, de mes nouvelles à ma femme. Je ne puis lui écrire aujourd'hui. Je n'ai pas reçu un mot d'elle depuis mon départ. Ce m'est un vrai chagrin.

Soignez-vous bien, mon cher ami. Mes amitiés à Dufaure, Beaumont, Lanjuinais.

Je compte sur vous pour me faire envoyer mon *Moniteur*, et me faire abonner aux *Débats* et au *Constitutionnel*. Je n'ai pas de journaux et c'est une grande infirmité.

Adieu, tendrement et de tout cœur.

F. de Corcelle.

P.-S. Quoi qu'en disent les journaux rouges, il n'y a au camp ni jésuites, ni Prussiens, ni cosaques [11].

Adieu.

Archives Tocqueville. — Lettre inédite.

107 - F. DE CORCELLE À A. DE TOCQUEVILLE

Civita-Vecchia, 19 juin [1849].

Mon cher ami, le départ de l'*Albatros* a été retardé jusqu'à ce matin. Je puis donc vous écrire encore quelques lignes plus récentes

11. On trouve dans *Le Siècle* du 9 juin une lettre de Lesseps au général Oudinot du 1er juin : « Si vous ne me croyez pas assez bon Français, vous penserez peut-être que ceux qui m'ont remplacé au quartier général le sont plus que moi, entre autres l'agent officiel de la Russie près le Saint-Siège, le Père Vaure, un général prussien envoyé de Radetski, M. l'abbé de Brimont, etc. »

que celles de la lettre *particulière* qui vous arrivera en même temps [1].

J'attends toujours une circonstance décisive pour rejoindre le général Oudinot et aller ensuite à Gaëte, après m'être concerté avec le général, MM. d'Harcourt et de Rayneval. M. de Villers a porté une lettre de moi au général exprimant de nouveau tout ce que vous me dites sur l'impossibilité morale d'un long siège et ce que je lui avais dit moi-même.

Dès le 13, je lui résumais la situation dans une conversation intime par ces mots : « Si vous ne trouvez pas un moyen d'en finir, attendez-vous à voir arriver M. Buvignier [2] en commissaire de la République socialiste, avec de belles plumes rouges. » Il est trop loyal pour que la crainte d'une pareille visite n'agisse pas sur lui uniquement dans le sens de son devoir; mais personne ne peut diriger la guerre si ce n'est le chef qui en a la responsabilité.

Or, ce chef, je le crains bien, est peu capable de diriger une si grave entreprise. C'est l'opinion générale de l'armée, ce qui serait un grand mal si cette armée n'était pas au-dessus du découragement.

Je vois beaucoup les blessés à l'hôpital. Ils accusent la lenteur du général Oudinot et sont enragés pour l'action. Avec de pareils soldats on doit pouvoir aller au bout du monde.

En attendant, sachez que ce matin les 14 affûts de siège qui nous manquent ne sont pas encore arrivés. Les pièces dorment dans le parc. 20 seulement sont à la tranchée.

Je sais maintenant par des témoins compétents arrivés hier soir et qui ont constaté les travaux de cette tranchée que nous n'en sommes pas encore à la brèche. Le feu est toujours très lent. Les murailles sont écrêtées; mais on n'avait pu, le 15 quand je les ai vues, et le 17 quand un officier sarde de ma connaissance les a visitées aussi, les battre par le pied, ce qui peut seul déterminer la démolition supérieure. Quelques boyaux seulement allaient à 60 ou 80 mètres. Et cependant, lisez ce bulletin n° 1 du 15 [3]. Vous y voyez que le 13 au matin *les escarpes commençaient à fléchir*.

107. - 1. Cf. la lettre précédente n° 106, du 18 juin 1849.

2. Eusèbe-Isidore Buvignier (1812-1860) avait eu une jeunesse agitée en raison de ses idées républicaines. En 1834, alors qu'il était étudiant en droit, il s'était fait exclure de la faculté pour quatre ans pour publication de brochures républicaines. Il avait pu poursuivre ses études à Toulouse en 1838 et ouvrir un cabinet d'avocat à Verdun. Le 24 février 1848, à l'annonce de la proclamation de la République, il dépose le maire de Verdun, met son frère à sa place, s'installe à la sous-préfecture où il reste jusqu'à son élection à la Constituante le 23 avril 1848. Il n'est pas réélu aux élections législatives en mai 1849, mais le sera le 10 mars 1850. Il sera alors invalidé, puis réélu avant d'être condamné à un an de prison et privé de ses droits civiques pour appartenance à la société secrète « la Solidarité républicaine ».

3. Voici le texte de ce bulletin n° 1 du 15, émanant de l'état-major d'Oudinot :

C'était le premier jour de feu des batteries à 250 mètres. La veille, MM. de Rayneval et d'Harcourt étaient revenus en disant : « Dans trois jours, ce sera fini. »

Le 13, je voyais le contraire; on m'affirmait au camp que ce serait long, très long.

Le général Vaillant me parlait encore le 15 de 8, 10 et peut-être 15 jours...

Vous avez dû recevoir officiellement ce bulletin nº 1 — c'est ainsi qu'on écrit l'Histoire.

Les travaux de la tranchée ont commencé le 3 juin, il y a 16 jours. Le feu des pièces dans les premières tranchées a commencé le 13, il y a 6 jours. J'affirme qu'avant-hier les escarpes ne commençaient pas à fléchir.

Quant aux diversions que l'on pourrait et devrait tenter, car on n'a pas besoin de 17 000 hommes ardents et inactifs derrière les 20 pièces qui vont si lentement, je ne sais pourquoi on n'y a pas recours.

Le 16, le général Oudinot me parlait d'un projet d'attaque de la batterie du Testaccio sur la rive gauche. Cela ne s'est jamais réalisé.

Cette batterie du Testaccio nous gêne; elle n'est pas très forte et il serait peu difficile de l'enlever. Du moins le général Oudinot le croyait.

De là on pourrait occuper le mont Aventin et l'église de Ste-Sabine qui domine toute la ville.

Personne ne s'explique comment on ne peut détacher cinq à six mille hommes de la rive droite pour passer de l'observation et de la défensive à l'agression sur un autre point.

Ce point d'attaque de Testaccio et de Ste-Sabine ensuite avait cet avantage qu'il ne nous éloignait pas de la base d'opération et des arrivages du Tibre dans la diversion tentée. Les corps des deux rives restaient massés ou du moins à peu de distance l'un de l'autre, car le pont volant de bateaux, près de San Paolo, les tenait unis, et il est parfaitement défendu.

« Monsieur le Ministre,

A la date du 14 juin à 5 h 1/2 du matin, l'aide de camp du général en chef m'écrivait :

La journée d'hier et la nuit ont été fort calmes. Les travaux du siège sont toujours poussés avec activité. Les escarpes commencent à fléchir sous les coups de nos boulets.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mon respect.

Signé : illisible.

Civita-Vecchia, le 15 juin 1849. »

Notons que dans l'appareil de sièges ou de défenses, l'*escarpe* est constituée par un talus soit de terre soit de maçonnerie, qui domine le fossé du côté de la place à défendre, en l'occurrence assiégée.

Rien... Rien... Rien comme disait Desmousseaux de Givré[4].

Vous verrez, dans le bulletin n° 2 ci-joint, qu'il y a bien eu le 17 une affaire au Ponte Molle; mais on était là sur la défensive[5].

Le général Gues-Viller prévoyant l'attaque avait dès le 16 demandé du renfort. Le général Oudinot le trouvait assez en force et m'a dit à moi-même qu'il ne comptait pas envoyer le renfort.

Cependant il paraît qu'il s'est décidé à envoyer au dernier moment un bataillon, qui est arrivé trop tard.

Les blessés du Ponte Molle étaient ici hier. J'ai causé avec eux. Ils m'ont affirmé qu'ils étaient 300 contre 2 000 Romains, et que si le bataillon était venu à temps, l'ennemi n'eût pu rentrer à Rome. Cette petite affaire a été très énergiquement soutenue et le résultat, qui aurait pu être excellent, n'est pas mauvais néanmoins. Vous ne pouvez vous figurer l'ardeur de ces blessés du Ponte Molle. L'un d'eux avait le corps traversé d'une balle et fumait sa pipe, en exprimant le désir de retourner au feu.

4. Le mot de ce député avait été créé dans un discours qu'il prononça à la Chambre le mardi 27 avril 1847 à l'occasion de la discussion sur le projet de loi relatif aux dépenses secrètes. Tout le discours se trouvait ponctué de ce fameux « rien! » : « Que se passe-t-il en France après que le grand parti conservateur eut conquis définitivement la puissance? que fait-on? qu'a-t-on fait? que veut-on faire? Rien *(rires à gauche)*, toujours rien, rien sous toutes les formes *(nouveaux rires à gauche; légères rumeurs au centre)*... Il a été demandé par tous, par toutes les bouches, des réformes financières; sous toutes les formes cette pétition est arrivée à la tribune; qu'a-t-on répondu à tout? Rien, rien, rien! *(Exclamations et rires bruyants)*... », etc.

Dans ses *Mémoires d'un royaliste*, Falloux devait faire écho à la fortune de ce mot dont Corcelle donne ici un témoignage.

Signalons que Bernard Desmousseaux-Givré (1794-1854) qui avait débuté dans la diplomatie et se retira de la vie politique après son échec aux élections de février 1852 comme candidat indépendant, était le beau-frère de Villemain.

5. Bulletin n° 2 : « Civita-Vecchia le 18 juin 1849.

« Monsieur le Ministre,

Le Général en chef en m'envoyant l'ordre [ici, un mot illisible], je m'empresse de vous adresser ci-joint une copie, ajoute que la reconnaissance de Dragons a arrêté près Frascati un courrier, une chaise de poste et une quinzaine de voitures d'approvisionnements destinés à Rome. De tous côtés nos armes ont donc un succès complet; la démoralisation se met dans l'armée ennemie, et si l'artillerie avait reçu en temps opportun les affûts et les projectiles qu'elle attend, nous serions déjà maîtres de la place.

Le général en chef remercie M. de La Tour d'Auvergne de la lettre qu'il lui a écrite.

Je me hâte de vous faire parvenir ces nouvelles qui me sont parvenues cette nuit.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma respectueuse considération.

Signé : illisible

Monsieur de Corcelle, Ministre plénipotentiaire de France. »

Je ne vous parle pas de la nouvelle reconnaissance de dragons à Frascati et dans les environs. Ces courses sont bonnes, mais d'un petit effet, parce qu'elles ne peuvent aller assez loin, et parce que l'ennemi s'approvisionne par 7 ou 8 portes et chemins entre la porte du peuple et celle de St-Jean de Latran.

Cependant, parmi les lettres saisies dans la course de Frascati[6], il y en a une qui parlait d'un projet de désarmer une partie de la garde civique dont Garibaldi se méfiait. Ici le bruit a couru que ce désarmement avait eu lieu, et même que Garibaldi avait essayé de mettre les triumvirs au fort St-Ange.

Si j'apprenais quelque division de ce genre avec une chance de succès pour les modérés, je retournerais au camp en six heures; mais il paraît que Garibaldi a jusqu'à présent un surcroît d'autorité.

J'interromps ici ma lettre pour vous dire qu'à l'instant même (aujourd'hui 19 juin, 6 heures du matin) je reçois un billet du général Oudinot qui est daté d'hier 18. Il se termine ainsi : « M. de Villers m'a remis, cher collègue et ami, votre lettre et celles de Paris. Je suis obligé de répondre sans retarder. On m'attend au Ponte Molle. Vous serez toujours chez vous au Quartier général. Mais je ne pense pas que, d'ici à trois jours, il y ait lieu à des négociations diplomatiques. »

D'après ce billet, le général paraîtrait espérer un grand résultat d'ici à trois jours.

Je me tiens prêt à procéder comme je vous l'ai dit. Constater et aider une bonne situation à Rome, et aller sans délai à Gaëte pour opérer sur un terrain connu et enlever, s'il est possible, des résolutions rapides.

J'écris à M. de Rayneval et à M. d'Harcourt aujourd'hui dans ce sens, afin qu'ils préparent de leur côté les négociations au point de vue du dénouement. J'arriverai à temps pour présenter les arguments propres à toucher le Saint-Père et comme un témoin du dernier état des choses à Paris et à Rome.

Approuvez-vous cette marche?

Je termine en vous signalant une grande faute. On ne nous a pas envoyé la dépêche télégraphique annonçant l'état de siège et les derniers événements. Or, si nous avions eu les termes officiels, nous aurions pu les envoyer à Rome où rien n'était plus propre à décourager les esprits. Nous donnons cette assurance par lettre. Mais ce n'est pas la même chose.

Je joins ici une copie de la lettre que Mazzini a répondue à Monsieur de Gérando, notre chancelier à Rome, en réponse à la lettre que j'avais adressée à celui-ci pour démontrer que l'on ne pouvait

6. Cf. n. 5 ci-dessus.

compter sur la ratification du traité Lesseps, et faire savoir en même temps qu'il y avait au camp un négociateur libéral, mais non révolutionnaire, prêt à négocier sur cette base : la liberté du chef vénéré de l'Église, la liberté des États pontificaux et la paix du monde.

Je vous ai déjà envoyé copie de ma lettre à M. de Gérando. Mazzini répond par des chicanes et insolences, ce qui importe peu.

Le canon réplique, et ce n'est pas du côté de la faction dominante qu'il y a chance d'arranger quoi que ce soit. On ne saurait ni les adoucir ni les rendre plus furieux. Mais il importe que le parti modéré, s'il y en a un, sache que nous poursuivons un but libéral et voulons en même temps le rétablissement de l'autorité spirituelle du Saint-Père.

Archives Tocqueville. — Lettre inédite.

108. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

[Paris ce 20 juin 1849.]

Mon cher ami,

J'ai reçu avant-hier votre première dépêche [1] et je vous en remercie. Je ne l'ai pas supprimée comme vous sembliez le penser, mais au contraire lue au Conseil qui l'a trouvée très intéressante. J'espère dans votre mission, sans me dissimuler cependant les grandes difficultés que vous devez rencontrer. Je vois avec un chagrin très vif ce que vous me dites de l'esprit des habitants de Rome et de l'absence, du moins, quant à présent, d'un parti moyen placé entre les deux extrêmes. Il n'y a cependant que ce parti-là sur lequel nous puissions nous appuyer et qui puisse représenter l'esprit et l'influence de la France [2]. Tous vos efforts doivent tendre à le faire naître ou à lui donner de la force en tâchant de faire usage pour atteindre ce but de tous les hommes honnêtes et amis du pape qui ont manifesté autrefois et chez lesquels il reste des sentiments libéraux. L'abbé Gerbet [3] m'en a cité plusieurs, entre autres M. Ros-

108. - 1. C'est-à-dire la dépêche n° 1 en date du 12 juin 1849.

2. Dans sa dépêche n° 1, Corcelle écrivait : « Tout le monde s'accorde à penser que le parti libéral, modéré, ne peut se montrer à Rome qu'après notre victoire, et encore faudra-t-il beaucoup d'habileté pour lui donner du courage et quelque importance. Jusque-là, il n'y aura pas de parti intermédiaire avec lequel on puisse agir. »

3. Philippe-Olympe Gerbet (1798-1864), futur évêque de Perpignan

mini[4] dont je vous ai déjà parlé, je crois. J'espère que si Rome est prise, on sera parvenu à y rétablir le drapeau papal à l'aide d'une *manifestation romaine*. Cela est *indispensable,* à notre avis. Et pour atteindre ce résultat, si nous n'avons pas la réalité il faut, au moins, *absolument* produire l'apparence. C'est le seul moyen de rattacher l'expédition à l'un des buts principaux que nous lui avons toujours donnés et que l'Assemblée nationale a toujours voulu lui maintenir, celui de venir en aide à la volonté réelle et aux désirs cachés des populations romaines. Nous pouvons nous contenter de *peu* dans ce genre, mais nous avons un absolu besoin de quelque chose. N'oubliez pas cela. Si nous en étions réduits à faire comme les Autrichiens, c'est-à-dire à relever nous-mêmes l'étendard du pape au milieu du silence et de l'immobilité de la population romaine, cela serait déplorable et pour l'Italie et pour la France. Il est impossible qu'on ne puisse pas suggérer et faire naître une manifestation et une démonstration romaines quelconques, si on s'y prend avec une certaine adresse.

Le Conseil doit délibérer aujourd'hui sur la question de savoir ce que nous ferons des étrangers quand nous les aurons pris[5]. Rien n'est plus embarrassant ni plus urgent. Je ne vous en parle pas, puisque rien n'est encore décidé. Si une décision est prise avant le départ du courrier, je vous en ferai part.

Vous savez les événements de France et comment l'ordre est énergiquement rétabli partout[6]. Ce grand succès nous met dans un

(1854), avait d'abord été lié à Lamennais et à la fondation de *L'Avenir*. En 1834, il s'était séparé de lui.

4. Antonio Rosmini Serbati (1797-1855), philosophe, chanoine de Milan, fondateur de l'Institut de la Charité (les Rosminiens), dénonça très tôt les abus du pouvoir pontifical et revendiquait une réforme dans les États du pape. En 1849, ses deux ouvrages, *Constitution selon la justice sociale* et *Les Cinq plaies de l'Église,* étaient mis à l'index. L'année précédente, il avait été délégué, par le Piémont, comme ministre plénipotentiaire, pour proposer au pape la présidence à perpétuité d'une confédération des États de l'Église, de la Toscane et du Piémont, confédération fondée sur des principes libéraux, et en particulier sur l'idée de séparation de l'Église et de l'État. Ces pourparlers devaient échouer, Rosmini ayant de son côté démissionné.

5. Il s'agit de ceux qui étaient venus des différentes nations d'Europe au secours de la République romaine, mais surtout des Italiens non originaires des États pontificaux. Dans sa 1re dépêche Corcelle précisait : « Il paraît bien prouvé que la résistance des assiégés n'est entretenue que par l'énergie et le désespoir du grand nombre de réfugiés étrangers qui sont à Rome. Malheureusement, hier encore, une bande de 3 000 hommes a pu s'introduire dans la ville... »

6. Allusion à la manifestation du 13 juin : cf. ci-dessus lettre n° 106, n. 1. En province il y eut pareillement quelques troubles, à Lyon notamment où les ouvriers de la Croix-Rousse furent canonnés et eurent plusieurs morts.

grand péril. Toutes les passions égoïstes et individuelles que la peur comprimait ou faisait hésiter, rentrent ostensiblement en campagne. Avant-hier, sur le prétexte le plus futile, Thiers et Molé ont été sur le point, dans leur impatience, de commencer une charge à fond sur nous. Je ne crois pas que ce soit l'intérêt ministériel qui m'aveugle quand je dis que ce sont là de bien mauvaises actions. Quoi qu'il en soit, j'espère que si les derniers événements nous menacent, ils serviront du moins à raffermir la société et à amener la soumission de Rome. Il est évident qu'à Rome on a résisté parce qu'on attendait une révolution à Paris, de même qu'à Paris on a brusqué une révolution pour sauver le parti anarchique à Rome et dans le reste du monde.

Je vous embrasse du fond de mon cœur

Alexis de Tocqueville.

Paris ce 20 juin 1849.

P.-S. Je reçois votre dépêche n° 2 [7]. Je viens de la porter au Conseil auquel je l'ai lue et tout le monde a dit après l'avoir entendue : « Enfin voilà une dépêche qui apprend ce qui se passe. » Vous me paraissez, du reste, un peu sombre sur la situation militaire. J'espère que la nouvelle des événements de Paris et de Lyon fera plus que nos bombes et nos boulets. Je vous approuve complètement d'attendre pour aller à Gaëte [8] que vous ayez quelque chose de précis à y dire. Mais vous n'aurez pas attendu ce moment-là, j'espère, pour nous dire, à nous, avec le plus de détails que vous pourrez, ce que vous croirez raisonnable et faisable. Une restauration libérale, je n'ai pas besoin de vous le répéter, est bien nécessaire et pour notre honneur en France et pour notre influence en Italie, et plus encore peut-être pour l'avenir du catholicisme dans le monde. Toutes les nouvelles que je reçois du reste de l'Italie me font voir que les événements de Rome y créent une profonde irritation contre nous et que nous nous chargeons de l'odieux de l'Autriche sans avoir ses profits.

On vient de discuter en conseil la question des prisonniers et du

7. La dépêche de Corcelle datée du 14 juin 1849.

8. Où séjournait le pape dans l'attente de l'entrée des troupes françaises à Rome. Corcelle attendait non seulement la victoire mais espérait « un commencement de négociation avec les libéraux modérés » lui « donnant l'occasion de plaider notre cause à Gaëte avec une chance de succès ». Et il ajoutait : « C'est ici seulement que je peux le préparer. » (Dépêche n° 2, Santucci, 14 juin 1849).

traitement qu'il faut leur appliquer[9]. Le Conseil a admis en principe qu'ils seraient placés sur les pontons à Toulon, en attendant qu'on pût leur donner une destination ultérieure. Je vais m'entendre aujourd'hui avec le ministre de la Marine afin de régler les détails de cette opération.

Tout à vous de cœur

Al.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

109. — F. DE CORCELLE À A. DE TOCQUEVILLE

Civita-Vecchia, 22 juin 1849.

Mon cher ami, l'assaut est donné depuis hier soir onze heures[1]. Les pertes sont peu considérables. Je pars et serai dans 6 ou 8 heures au camp.

On s'attendait à une prolongation de la résistance au-delà des bastions enlevés. Il ne faut donc pas trop se hâter d'annoncer la prise de Rome.

L'Orénoque part pour vous apporter ce bulletin important.

Adieu, et mille tendres amitiés.

Écrivez-moi

F. de Corcelle.

Si les dernières nouvelles de France n'ont pas été défigurées à Rome, on doit y être découragé et cela peut hâter le dénouement. Mais songez qu'il y a là 12 000 hommes étrangers, au moins, qui n'ont plus d'asile ailleurs. D'un autre côté, les modérés et conservateurs de Rome sont en présence de deux peurs : la terreur immédiate des révolutionnaires armés et la crainte du triomphe définitif du pouvoir absolu du pape et de l'influence autrichienne. Notre garde nationale n'aurait peut-être pas eu beaucoup plus de résolution vis-à-vis la ligne et la mobile insurgées[2].

Nous allons voir ce qu'on peut faire.

Archives Tocqueville. — Lettre inédite.

9. C'est-à-dire des prisonniers déjà faits au cours des opérations militaires autour de Rome.

109. - 1. La lettre suivante de Corcelle révélera les limites de cette opération qui ne devait faire emporter à l'armée française que deux bastions avancés.

2. Il est difficile de préciser ici si Corcelle fait allusion à tel ou tel évé-

110. - F. DE CORCELLE À A. DE TOCQUEVILLE

23 juin 1849. Santucci.

Mon cher ami,

Nous sommes arrivés hier soir à Santucci [1], à la nouvelle de la prise de deux bastions. Je vous avais prévenu hier de Civita-Vecchia qu'il ne fallait pas croire la ville prise après cet assaut.

J'avais bien raison. Ici l'on me dit qu'un bastion de St-Pancrace, appartenant à l'ennemi, donne des inquiétudes sur la conservation de la batterie que nous avons élevée cette nuit, sur la crête enlevée. San Pietro d'ailleurs et San Onufrio tiennent derrière la ligne où nous sommes entrés. Une batterie du mont Aventin nous gêne encore, et puis les bastions de St-Esprit, le fort St-Ange se présentent devant nous.

Quoi qu'il en soit, il est très probable que l'on tiendra dans la nouvelle position et que l'on y fera même des progrès; mais cela exige, comme je vous l'ai toujours écrit, beaucoup de temps.

Les nouvelles de France ont sans doute découragé les étrangers de Rome; mais ils sont au désespoir et ne savent plus où aller après la perte de ce dernier asile. Les modérés et conservateurs sont sous leur terreur immédiate. Songez que c'est de la garde nationale beaucoup moins guerrière que la nôtre, sous la domination d'une ligne et [d'une] mobile endiablées, composées d'ailleurs de gens qui n'ont aucun intérêt respectable à ménager.

Enfin, tenez compte de nos fautes, du langage de M. Lesseps, de nos révolutions incessantes, et vous reconnaîtrez que l'on aurait tort de trop accuser la défiance et l'inertie des modérés. Ils redoutent

nement de la Révolution de 1848 ou s'il parle de façon générale faisant de la (garde) mobile et de (l'infanterie) de ligne les symboles d'une force difficile ou impossible à maîtriser. Rappelons qu'en 1848 avait été constituée une « garde mobile » (expression reprise de la Révolution et de l'Empire) faisant partie de la garde nationale mais ordonnée directement au maintien de l'ordre à l'intérieur. Quant à la ligne, il s'agit des régiments d'infanterie de ligne éventuellement utilisés en cas d'insurrection. On se souvient que c'est avec un régiment de ligne cantonné à Belfort qu'il y eut projet de soulèvement dans la nuit du 1er au 2 janvier 1822, projet dans lequel étaient impliqués La Fayette et ses amis (cf. ci-dessus, Introduction, p. 17).

110. - 1. La villa Santucci était le quartier général de l'armée française de la Méditerranée.

assez le retour de l'influence autrichienne et de l'autorité absolue du gouvernement pontifical, pour se méfier de notre protection et craignent assez le triomphe de notre Montagne pour avoir des doutes sur la sincérité, et la stabilité même de cette protection.

On pourrait abréger les opérations par l'emploi judicieux des bombes, quand on aura occupé San Pietro in Montorio, San Onufrio, c'est-à-dire la véritable hauteur.

Si l'on n'emploie pas ce moyen, attendez-vous à des délais très longs. Dans toute l'Italie, notre influence morale en souffre.

Après la victoire du parti de l'ordre, l'inconvénient de cette lenteur des opérations est peut-être diminué en France. Cependant, j'ai soutenu ce matin au général Oudinot que même aux yeux du parti de l'ordre, il fallait se hâter. Il doit être possible, du haut du Janicule, de brûler exclusivement les casernes, les manutentions, dépôts d'armes, etc.

C'est là ce que j'appelle un emploi judicieux des bombes.

Vous aurez une longue lettre la prochaine fois. Notre voiture s'est brisée hier en venant ici. Il a fallu beaucoup marcher et je suis fatigué.

Mes amitiés à Dufaure, Lanjuinais, Beaumont.

F. de Corcelle.

Archives Tocqueville. — Lettre inédite.

111. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

Paris ce 24 juin 1849.

Mon cher ami, je viens de recevoir vos lettres particulières du 18 et 19 [1]. Je vous remercie de votre exactitude à m'écrire et des abondants renseignements que contiennent vos lettres. Je n'ai pas besoin de vous dire que tout ce qu'elles ont de véritablement confidentiel est *absolument* pour moi seul. Je ne puis consentir à brûler des lettres si intéressantes, mais je ne les laisse lire à personne, sans aucune exception. Je vous dirai ou plutôt vous répéterai également, pour en finir sur le chapitre de la correspondance, que vos dépêches, dont nous n'avons encore que le numéro 3, produisent le meilleur effet sur le Conseil auquel j'ai bien soin de les lire *in extenso*. Je jouis de cet effet et par amitié et par vanité.

111. - 1. Cf. ci-dessus lettres nos 106 et 107.

J'en étais là de ma lettre lorsque je reçois une dépêche télégraphique du 22 qui annonce que nous sommes logés sur la brèche. Dieu soit loué! cet événement et la ruine actuelle du parti révolutionnaire en France doivent bien faciliter les choses [2]. Cela abrégera ce que j'ai à vous dire aujourd'hui; sans doute je recevrai avant le départ de notre courrier qui part après-demain de nouvelles lettres de vous.

Aussitôt après avoir reçu votre avant-dernière lettre, l'ordre d'embarquement a été donné à 2 régiments et à un bataillon de tirailleurs d'Orléans. Ces troupes doivent être en ce moment en Italie.

Je crois qu'il faut employer les bombes, si cela est d'une *nécessité urgente et absolue,* mais pas avant. La sape plus meurtrière peut-être a cependant bien plus d'avantages. Croyez que le bruit de nos bombes se fera entendre dans toute l'Europe et que *rien* ne sera plus funeste pour l'honneur de notre expédition que l'explosion de ces projectiles dans Rome. J'espère qu'on ne s'en sera servi que si cela est devenu absolument nécessaire.

J'ai reçu hier une dépêche télégraphique de Turin qui me fait connaître que Radetzky [3], de retour à Milan, annonce que le pape viendra se placer sous la protection autrichienne à Bologne avant de retourner à Rome, lors même que les Français lui en feraient ouvrir les portes avant peu. Il laisse entendre qu'on fait déjà des préparatifs à Bologne dans la prévision de sa venue.

Je n'ai pas besoin de vous dire combien un pareil voyage serait funeste, quel coup il porterait au St-Père dans l'opinion de l'Europe libérale et, on doit le dire, quel air de mauvais procédé il aurait vis-à-vis de nous, qu'il rendrait un peu ridicules. Faites donc tout ce qui est humainement possible pour empêcher qu'un tel fait ne se produise.

Je fais connaître au ministre de la Guerre ce que vous me dites de l'exiguité de nos ressources en cas de nombreux malades et blessés. Mais que voulez-vous que je fasse dans de semblables circonstances? Je suis impuissant lorsque le ministère spécial est inerte et celui-là

2. Allusions à l'assaut donné le 22 juin et à la dispersion à Paris de la manifestation du 13 juin.

3. Le maréchal Josef-Wenzel Radetzky comte von Radetz (1766-1858) était alors maître de la Lombardie au nom de l'Autriche. Il était opposé à toute idée d'unité italienne. Le projet dont il est ici question n'eut pas de suite. Mais il est symptomatique de l'attitude du pape tant vis-à-vis de la France que vis-à-vis de l'Autriche; il entrait aussi dans la stratégie générale de l'Autriche. Tocqueville tenait au maintien du royaume sarde qui comprenait Sardaigne et Piémont, Vienne ayant des visées sur le Piémont. Tout ceci devait aboutir à la crise du 19 juillet marquée par l'ultimatum de l'Autriche au Piémont soumis à des exigences précises. Radetzky était alors le général en chef des troupes autrichiennes prêtes à envahir le Piémont.

même ne peut rien quand l'autorité militaire qui est sur les lieux ne le prévient pas à l'avance.

J'approuve complètement que l'autorité militaire française domine à Rome dans les premiers temps au nom des intérêts et du salut de notre armée. Cela nous évitera bien des froissements et des embarras.

Je viens de prendre des mesures pour qu'on vous envoie *Le Moniteur,* les *Débats* et *Le Constitutionnel.* Je sais que votre femme se porte très bien. J'ai vu votre belle-mère aujourd'hui et je lui ai donné moi-même de vos nouvelles et de celles de l'assaut.

Je vais vous faire ouvrir un nouveau crédit.

Le Conseil approuve complètement votre marche. Il trouve que vous avez bien fait de rester à Rome ou dans ses environs jusqu'à ce que vous puissiez vous rendre à Gaëte avec une grande nouvelle à y donner. Si j'en croyais une dépêche que j'ai reçue hier de M. de Rayneval, il paraîtrait qu'on y est moins loin de s'entendre que nous ne le craignions. M. de Rayneval parle d'un projet du cardinal Antonelli[4] d'après lequel on établirait à Rome, indépendamment d'un conseil d'État, une assemblée ayant une origine représentative, *votant* le budget et ayant voix consultative sur les autres lois. Nous voudrions plus, mais si cela était accompagné de larges et sérieuses réformes d'une autre espèce, nous pourrions peut-être nous en contenter. En général, plus on nous accordera de réformes administratives, plus nous nous montrerons faciles sur les réformes politiques, et réciproquement. Parmi les réformes que j'appelle administratives, il faut surtout insister pour celles qui sont aperçues de loin et peuvent être bien comprises chez nous. Avant tout, bien entendu, la sécularisation de l'administration, la réforme des ordres monastiques et l'application de tout ou partie de leurs biens à des services charitables; on assure, comme je vous l'ai dit, que le pape n'y répugne pas; de larges libertés municipales. Depuis 40 ans, le Royaume de Naples est régi par nos codes[5]. Pourquoi cet état de choses ne serait-il pas étendu aux États de l'Église? Rien ne serait plus propre à satisfaire ici l'opinion publique et l'orgueil national. Quant au péril pour le gouvernement papal, il ne saurait y en avoir. Ne perdez pas de vue cette idée. Je ne vous réponds pas sur la manière dont sont menées les affaires militaires. Rien ne m'a plus désespéré depuis que je suis entré au Cabinet. Mais qu'y puis-je?

4. Giacomo Antonelli (1806-1876), bien que non-prêtre, fut créé cardinal en 1847. En 1848, il devenait secrétaire d'État et conserva un fort ascendant sur Pie IX, surtout après son retour à Rome. C'est lui qui devait réorganiser les États pontificaux dans un esprit opposé à toute réforme.

5. C'est-à-dire depuis 1806, année de l'accession sur le trône de Naples de Joseph Bonaparte qui, selon la volonté de Napoléon, devait faire appliquer les Droits de l'homme et les principes de la Constitution française.

Et même qu'y peut le gouvernement ? Sa faute unique, mais impardonnable, est d'avoir livré une telle expédition à la conduite d'un tel général[6]. En cette matière, on ne peut rien réparer de loin. Au premier conseil auquel j'ai assisté, j'avais proposé le remplacement immédiat du général Oudinot. Les événements ont abondamment prouvé que j'avais raison. Je croyais vous avoir dit que le général Vaillant[7] possédait l'ordre de prendre le commandement de l'armée, au besoin. Cela m'aura probablement échappé au milieu des préparatifs si précipités de votre départ.

La dépêche télégraphique annonçant les événements du 13 juin a été transmise le lendemain matin par le ministre de la Guerre. C'est moi-même qui l'ai écrite. J'ignore pourquoi elle n'est pas arrivée plus vite.

Le ministère marche toujours honorablement sans s'affermir d'une manière définitive. Nous avons été si énergiques dans la répression de la rue et nous montrons tant de vigueur dans l'administration et dans nos propositions législatives que, malgré la grande envie qu'on a de nous blâmer, on ne peut guère le faire avec avantage. Mais les mauvaises intentions ne sont que plus vivantes. Ce n'est pas qu'on n'ait envie de nous renverser. On veut se servir de notre popularité pour obtenir toutes les lois de répression qu'on désire et quand nous aurons ainsi préparé un bon lit pour le pouvoir, on compte bien s'y coucher à notre place. Ce calcul ne m'échappe pas et ne m'arrête point ; car, ce que nous faisons est le salut du pays et peu importe quels seront les ministres qui en tireront profit. Nous sommes très satisfaits des légitimistes, ce sont les hommes de la majorité avec lesquels nous aurons, je crois, les meilleurs rapports.

J'avais déjà fait part au Conseil de la lettre que je vous avais donnée pour Oudinot. Mais j'ai cru devoir formuler et étendre les mêmes idées dans une dépêche qui a été lue dans le Conseil et approuvée par lui. Je vous l'envoie[8]. Je n'ai pas besoin de vous recommander de n'en faire usage qu'à la dernière extrémité et en ménageant non seulement la susceptibilité d'Oudinot, mais celle de vos collègues en négociation qui, vos égaux à Gaëte, pourraient trouver mauvais

6. Le général Oudinot.

7. Sur le général Vaillant, cf. ci-dessus, lettre n° 104, n. 6. En fait si Vaillant avait bien reçu un tel ordre, il ne voulut pas l'accepter parce que, disait-il à Corcelle, « l'expédition de Rome était contraire à ses sentiments, qu'il n'admettait pas qu'une République attaquât une République, et que sa conscience lui permettait simplement d'aider à une revanche de l'échec du 20 avril... » (*Missions près le Saint-Siège 1848-1849*, de Corcelle, archives Harcourt-Corcelle.)

8. Cf. le texte reproduit en note de la lettre de Tocqueville du 10 juin 1849, ci-dessus lettre n° 100, n. 8.

que vous fussiez leur supérieur à Rome, ce qui ne pourrait manquer de nuire au succès.

Je n'ai que le temps de vous embrasser du fond du cœur.

Alexis de Tocqueville.

26 juin.

Je reçois votre dépêche n° 4 [9].

J'avais oublié de vous dire hier qu'il était essentiel et même nécessaire que nous puissions occuper les positions d'Albano, Frascati et Tivoli. Cela est indispensable pour la santé de l'armée et il ne faut laisser occuper par personne ces positions.

Je vous répète qu'une fois à Rome, mon avis comme le vôtre est qu'on occupe d'abord et administre militairement la ville, qu'on désarme tout le monde, qu'on chasse ou arrête les étrangers, qu'ensuite on installe une municipalité romaine, qu'on cherche à réunir et à constituer un parti libéral modéré, et qu'on favorise toute démonstration de la population en faveur du rétablissement de l'autorité papale.

A la lettre que j'écris au général Oudinot, j'en joins une du ministre de la Guerre au même, ayant le même objet. Il est bien entendu que ces lettres ne devront être remises qu'au cas où il faudrait faire valoir vos pouvoirs extraordinaires.

Je pense en finissant à ce que vous me dites que vous n'avez pas le titre qu'avait M. de Lesseps [10]. M. de Viel-Castel [11] répète ce que je vous avais, je crois, déjà dit, que vous avez comme M. de Lesseps le titre extraordinaire complet. M. de Lesseps avait, de plus, son titre permanent. Il me faudrait plus de temps que je n'en ai ce matin pour expliquer cela plus clairement. Mais je crois le fait certain.

A.

Je rouvre ma lettre pour vous faire part d'une impression que j'avais évité de vous faire connaître, mais qui devient si vive chez moi et si claire que [je] vous la dois. Je vous avoue que plus je vois l'état de l'opinion en France et hors de France, plus je regarderais comme un événement désastreux le bombardement de Rome, ou le saccage de cette ville par notre armée. Les raisons que vous nous donnez pour en arriver là sont, sans doute, fortes. Je sais très bien que pour la prompte solution de nos difficultés en Italie et pour

9. En date du 20 juin 1849.

10. Lesseps avait le titre de « ministre plénipotentiaire »; Corcelle était « envoyé extraordinaire de la République et ministre plénipotentiaire ».

11. Charles de Viel-Castel (1810-1887) était directeur des Affaires politiques au Quai d'Orsay.

l'apaisement de la Cour papale (qui par parenthèse ne se souvient guère de la maxime : *ecclesia abhorret a sanguine* [12]) il n'y a pas autre chose à faire. Mais n'avons-nous à songer qu'à cela ? Tenez pour certain que le bombardement de Rome fait par nous (pour les Autrichiens ce serait pain béni) pèsera d'un poids énorme sur notre réputation dans le monde. Rome n'est pas une ville comme une autre; songez-y bien et nous ne sommes pas non plus des ennemis semblables à d'autres pour elle. Je ne vous dis pas cela pour vous enchaîner absolument. Vous êtes sur les lieux et voyez des exigences que je n'aperçois pas. Croyez seulement que le sac de Rome fera naître un long cri d'indignation et de douleur dans toute l'Europe civilisée et qu'un pareil résultat mérite par sa généralité d'être mis en regard des résultats très importants, mais particuliers, qu'on a en vue. Une fois maître des hauteurs qui dominent Rome, je vous conseille donc d'épuiser tous les moyens qui peuvent vous empêcher d'en venir à une semblable extrémité. Remarquez, qu'excepté la considération de la santé de l'armée, considération qui deviendra peut-être moins pressante quand nous serons établis dans l'enceinte de la ville, le temps ne nous presse plus de la même manière. En France nous sommes maîtres maintenant de *l'intérieur*. Les Autrichiens ne viendront pas bombarder Rome à notre barbe. Le bombardement prompt, fait par nous, sert la négociation avec le pape, cela est vrai. C'est assurément un grand côté de la question, mais, je vous prie instamment d'envisager en même temps tous les autres et de ne pousser aux dernières extrémités que quand il serait impossible de faire autrement.

Al.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

112. - F. DE CORCELLE À A. DE TOCQUEVILLE

Civita-Vecchia, 27 juin 1849.

J'ai immédiatement prévu que la protestation des agents consulaires contre le prétendu bombardement de Rome, n'étant point

12. « L'Église a horreur du sang. » C'est le pape Nicolas Ier (vers 800-867) qui formula ce principe, sans doute pour rejeter l'emploi de la force contre les hérétiques. On sait que dans les premiers siècles de l'Église se mêlait une idée d'impureté au fait d'avoir participé ou assisté à un acte sanglant. C'est ainsi qu'Origène fit établir à partir de ce principe l'exemption du service militaire pour les prêtres chrétiens.

démentie par M. le général Oudinot, en ce qui concerne l'emploi des bombes à pleine volée sur la ville, les ennemis du gouvernement ne manqueraient pas de tirer parti de cette circonstance et de présenter le silence du général comme un aveu.

Je me demande sans cesse quel peut être l'effet d'un incident quelconque à Paris, à Rome, à Gaëte, et je ne doute point que la prolongation du siège ne soit un bien dangereux sujet de récriminations et de doutes dans le sein même du parti conservateur, d'agitations, d'espérances parmi les fauteurs de désordres.

En Italie, je le répète, l'immense inconvénient de cet état de choses, indépendamment des ravages possibles de la fièvre, c'est l'affaiblissement de notre autorité militaire, l'augmentation des prétentions autrichiennes, si plus tard quelque complication survient du côté de nos voisins d'Ancône et de Foligno, enfin les résistances plus opiniâtres des conseillers du St-Père. Il est évident que beaucoup de personnes doivent se dire, en France, avec bonne foi : « Le siège de 26 jours est une démonstration du principe national de la résistance; les défenseurs font preuve d'une énergie vraiment héroïque, puisqu'ils peuvent arrêter, pendant un mois, 22 000 soldats français, et si tous les agents consulaires s'accordent à dire que les bombes, depuis 14 jours, écrasent la ville, détruisent les chefs-d'œuvre des arts, tuent les femmes et les enfants, si le général en chef ne réfute pas cette allégation, comment ne pas admettre qu'elle est vraie et vient confirmer encore l'héroïsme en même temps que la gloire des insurgés? »

Voilà sans doute ce qui vous sera objecté avec beaucoup de passion, et pourtant l'éloge des assiégés est aussi mal fondé que l'est, dans le même sens, la critique imaginée contre nos prétendus actes de barbarie.

Je ne nie pas que quelques milliers de Romains ne se soient réunis aux 12 à 15 000 étrangers qui jouent à Rome une partie désespérée dans l'intérêt d'une révolution et d'une guerre universelle; mais je prétends qu'ils n'ont jamais tenu, ni les uns ni les autres, à découvert devant nos troupes. Toutes leurs sorties ont été suivies d'une fuite précipitée, comme à Ponte Molle, par exemple, où ils étaient 2 000 contre 300.

L'affaire de la Villa Pamphili est la seule qui ait été soutenue par eux avec résolution, et encore avaient-ils l'avantage d'être défendus par l'artillerie des murailles.

J'entends dire à beaucoup de nos officiers que l'attaque a tous les caractères de la plus grande modération. Le feu est assez lent : un coup de canon tous les quarts d'heure contre des murs et des ennemis abrités; point de diversions vives et résolues sur d'autres parties de la ville; en un mot c'est un siège très méthodique assu-

rément, mais tout-à-fait exceptionnel. Il est clair que nous ménageons les populations, les monuments, et ne voulons rien aventurer.

Il est même à remarquer que l'usage des bombes n'aurait pas beaucoup d'utilité pour réduire des étrangers qui ne possèdent rien. On n'y a pas eu recours; cela est certain; mais il convenait aux Triumvirs et à leurs amis de choisir ce moment pour nous nuire dans l'opinion publique, pour décourager notre gouvernement et lui susciter des obstacles. Ils ont donc inventé ce bombardement de 11 jours [1].

Je joins ici le dernier bulletin du général Oudinot. Vous y verrez que la journée d'hier a encore été perdue pour le feu des batteries placées au commencement de la brèche. Ainsi le reproche des consuls nous arrive précisément lorsque les fortifications de l'ennemi ne sont pas même attaquées avec toute la puissance de nos moyens [2].

112. - 1. Depuis le début des opérations militaires, les responsables du gouvernement républicain de Rome cherchaient à temporiser avec le commandement et les diplomates français. Après avoir vainement cherché à se référer aux accords négociés avec Lesseps en mai, accords sur lesquels ils reviennent encore auprès d'Oudinot en cette fin de juin, ils tentent de faire appel à l'opinion internationale en présentant comme barbare et destructrice l'action militaire française, et comme opiniâtre la résistance des assiégés. Corcelle s'attache à relativiser de telles façons de présenter les choses, par ailleurs peu fondées dans les faits. Le 24 juin, les agents consulaires en poste à Rome, notamment John Freeborn, « agent consulaire de S.M. britannique », adressaient une lettre à Oudinot pour faire « les remontrances les plus énergiques » contre « un bombardement de plusieurs jours et nuits » qui a fait de nombreuses victimes et « détruit des chefs-d'œuvre de beaux-arts qui ne pourront jamais être remplacés ». Contre ce document que l'Angleterre ne pouvait qu'exploiter, Corcelle écrit à Tocqueville dans sa dépêche n° 6 du 26 juin 1849 : « Or, il est certain que les murailles seules, vers les bastions voisins de la Porte Saint-Pancrace, ont été visées et atteintes par nos batteries. Voici 26 jours que le siège est commencé. On n'a pas lancé une seule bombe, à pleine volée, sur la ville. Peut-être quelques obus, s'écartant de la direction ordinaire, ont-ils dépassé la limite des murailles, et atteint des maisons dans la partie de la ville qui est en face, sur la rive droite, le Transtévère. On parle même d'un projectile qui est allé jusque sur le lieu des séances de la Constituante; mais c'est un accident, une exception. On n'a pas bombardé Rome. »

2. Voici le texte du bulletin du général Oudinot adressé à Corcelle, en date du 25 juin 1849 à midi, n° 144 :

« Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous remettre copie d'une lettre que je reçois de plusieurs agents consulaires, à Rome. J'y joins ma réponse.

C'est demain matin que les pièces de siège seront en batterie sur les remparts. Je serai dans l'impérieuse obligation d'en faire usage si les batteries ennemies continuent à faire feu contre nous.

J'adresse également à M. le Ministre des Affaires étrangères copie des deux pièces ci-incluses.

Le rédacteur du *Times,* Mr. Honan, est très indigné de la conduite de Mr. Freeborn, le consul anglais [3]. Nous l'avons engagé à envoyer le plus tôt possible en Angleterre son jugement sur toute cette affaire. Il me confie son article afin qu'il puisse arriver plus vite à sa destination. Il ne faudrait pas négliger de le mettre immédiatement à la poste.

Si le gouvernement est attaqué sur cette protestation des consuls, il peut répondre que la seule dévastation réfléchie, calculée et vraiment sauvage qui ait été commise à notre connaissance, est l'œuvre des bandes ennemies qui ont mutilé toutes les statues de St-Pancrace, en dehors des murs, lacéré les tableaux, ouvert les tombeaux, renversé l'autel, établi des latrines à l'entrée des catacombes, au milieu même de l'église, à la place où la tradition dit qu'eut lieu le martyre du saint. J'ai vu moi-même ces ravages et ces profanations. Nos soldats en étaient courroucés, et plusieurs d'entre eux avaient exprimé leurs sentiments par des inscriptions tracées au charbon sur les murs et signées de leurs noms : je me souviens entre autres de celle-ci : *« Honte aux profanateurs de la maison de Dieu! — Un tel... Sapeur au 13^e^ léger. »*

J'ai préparé une série de questions très urgentes à examiner dans notre prochaine conférence avec MM. d'Harcourt et de Rayneval. J'aurai l'honneur de vous les soumettre incessamment. C'est une étude précise de ce que nous pouvons proposer et entreprendre.

Signé : F. de Corcelle.

N'oubliez pas de mettre à la poste, sans perte de temps, la lettre ci-incluse du rédacteur du *Times.* Ce journal, influent en Angleterre, nous sera très bienveillant.

Copie aux archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, le Général commandant en chef Oudinot de Reggio. »

3. Autant qu'on puisse le déduire de la lettre des agents consulaires adressée au général Oudinot en date du 24 juin, il semble que ce soit Freeborn qui ait pris l'initiative de cette lettre. Il la signe en premier, suivi par les consuls de la Prusse, du Danemark, de la Suisse, du Wurtemberg, du San Salvador, des États-Unis et de la Sardaigne. Par la suite, certains de ces consuls devaient avouer avoir signé sous la contrainte et n'avoir pas vu de dégâts puisqu'ils n'étaient pas sortis de chez eux.

Dans sa dépêche en date du 26 juin, Corcelle précisait à Tocqueville : « M. Freeborn passe pour y avoir mis un peu d'esprit de secte, comme protestant, et aussi pour avoir caché sous un sentiment d'humanité ses angoisses de propriétaire de la banlieue romaine, car il possède une petite maison près de Monte Mario et il craint les dégâts. La plupart de ses collègues sont d'anciens commerçants dont les intérêts personnels sont également fort engagés. »

Le 20 juillet, paraissait dans le *Times* une « correspondance de Rome » qui niait les dégâts causés par les bombardements.

113. - F. DE CORCELLE À A. DE TOCQUEVILLE

Civita-Vecchia, 29 juin 1849.

Mon cher ami, MM. d'Harcourt et de Rayneval sont arrivés ce matin ainsi que je les en avais priés. Nous venons d'avoir une conférence de cinq à six heures, je crois, sur des questions difficiles et délicates.

Il m'est impossible de vous donner aujourd'hui le résumé de notre entretien. Nous nous sommes entendus sur le meilleur parti à prendre, et toute la situation a été examinée avec eux. J'avais préparé une série de questions. Vous aurez bientôt une longue dépêche sur ces graves objets [1].

Si j'ai une chance de succès, elle consistera dans un état intermédiaire entre le *Statuto* et la *consulte;* mais vous pouvez compter que personne n'est plus convaincu que moi de la nécessité de conserver à l'Église une physionomie libérale, dans l'intérêt des croyances et de l'ordre social dans le monde chrétien tout entier.

Soyez rassuré sur la manière de rétablir l'autorité pontificale. Nous ne le ferons pas à l'autrichienne, et il nous sera très possible d'obtenir une manifestation romaine, dans les limites qui nous conviennent.

Le parti libéral, modéré, existe sans doute; seulement il se cache.

Nous partons tous les trois pour le quartier général par la voie de Fiumiccino et du Tibre; il nous a paru utile de montrer notre accord au général Oudinot afin de nous assurer du sien.

J'ai déclaré à ces messieurs que j'avais des pouvoirs relatifs aux premières mesures politiques qui suivront l'occupation de Rome, et que mon intention était de les faire tourner, avec leur concours, à l'avantage de ma mission auprès du St-Père. Il ne s'agit pas seulement de n'apporter à Gaëte que des renseignements certains sur la situation romaine, mais une situation dont je puisse répondre, une responsabilité partagée, au besoin prépondérante, en un mot *une base de transactions ou de concessions*.

Si les premières mesures qui intéressent au plus haut degré l'autorité définitive du St-Père ne m'offrent pas cette latitude, je n'ai plus que la faculté de prêcher devant le pape. Messieurs d'Harcourt et de Rayneval ne m'ont pas fait d'objection; mais le succès leur

113. - 1. La dépêche nº 8 datée de Rome le 4 juillet 1849.

paraît ce qu'il y a de plus difficile au monde. Vous voyez combien j'avais raison de vous demander à mon départ cette réserve de pouvoirs sans laquelle je serais aujourd'hui dénué d'espérance et d'autorité.

Le général Oudinot sait que j'ai des pouvoirs pour ce qui suivra la prise de Rome; mais il n'en connaît pas l'étendue et ne m'a pas demandé de justification. Je suis resté discret et circonspect à cet égard. Je n'agirai conformément à toute la portée de ces pouvoirs que si je ne puis procéder autrement pour éviter quelque grande faute. Combien il était nécessaire de prévoir ces moyens de surveiller et contenir le général Oudinot! Songez que le 14, il m'écrivait qu'il ne fallait pas dire un mot du pape. Le 24 mai, il me parlait encore dans le sens de l'arrangement du 29 mai, c'est-à-dire, de la consultation nouvelle du pays, telle que M. de Lesseps la voulait, avec certaines modifications, il est vrai [2].

Le général Oudinot pouvait précipiter le pays dans de très dangereuses aventures, par une simple capitulation qui eût d'avance engagé et compromis toutes les questions politiques, et toutes les négociations de Gaëte.

Je vous envoie une bien étrange lettre dont *Le Moniteur Romain* prétend avoir l'original avec le cachet de M. le Président de la République, ainsi que vous le verrez dans le n° du 23 juin [3]. Le n° du 25 donne le texte même avec un fac-similé de la signature de votre collègue le ministre de la Guerre. Si la lettre est bien du géné-

2. Sur cette consultation et l'intervention de Lesseps, cf. ci-dessus lettre n° 104 et n. 3.

3. La lettre dont il est question ici et qui est signée de Rulhière (et dont Tocqueville précisera dans sa lettre du 5 juillet qu'elle est de Baraguay d'Hilliers) était parue dans le *Monitore Romano* du lundi 25 juin 1849 :

« Paris, le 13 juin 1849.

Mon cher Général,

Vous avez éprouvé bien des ennuis, et je crains fort que Mons. de Corcelle ne vous en donne autant que Mons. de Lesseps. Je déteste les gens qui ne veulent que parler quand il faut agir. Depuis deux jours nous discutons fort sur votre expédition, mais enfin vous pourrez sans crainte aller de l'avant. L'Assemblée a donné hier gain de cause au Ministère, et a mis à néant les accusations de la Montagne. En acceptant le titre de citoyens romains, ces farouches républicains ont oublié qu'ils étaient français, et jeté loin les sentiments qu'on doit éprouver pour nos braves soldats. Heureusement, toute la France ne pense pas comme eux; et vous devez croire, mon cher Général, que je suis un de ceux qui se réjouiront le plus franchement de vos succès, et de ce qui pourra vous survenir d'heureux dans le beau commandement qui vous est confié. Courage donc, persévérez : seulement hâtez le plus possible le moment de votre entrée à Rome, car avec le caractère impatient et flottant de notre nation, vous savez combien on tient à un prompt résultat.

Adieu, mon cher Général, recevez la nouvelle expression de mes sentiments bien dévoués. »

ral Rulhière[4], tâchez de l'engager à dérober désormais sa correspondance à l'ennemi.

Je ne parle pas de l'inconvénient d'exciter des divisions entre les agents de l'État, et de l'usage inconvenant du cachet de M. le Président de la République.

Il paraîtrait que si M. le général Rulhière assistait au Conseil le jour où ma mission m'a été confiée, il n'a pas bien compris quel en était l'esprit. Dans tous les cas, c'est au Conseil qu'il devait ses objections, et non au général Oudinot.

Je crois, d'ailleurs, avoir prouvé déjà que j'étais venu pour agir et non pour parler, pour concilier et non pour diviser. Nous sommes en bon accord; j'ai provoqué toutes les précautions nécessaires à l'ensemble et à l'unité de notre conduite. Nous resterons unis, M. le général Oudinot et moi, malgré la lettre du général Rulhière. N'en faites pas une affaire, cela n'en vaut pas la peine. J'espère avoir atténué le mal de la réponse aux consuls étrangers. Nous attendons un pas en avant sur la rive droite et la prise du Transtévère; mais il restera St-Ange et la rive gauche!

Je persiste à croire que nous pouvons réussir à chaque instant, et en même temps éprouver toutes les disgrâces possibles. Rien n'est sûr avec une pareille direction.

L'armée est dans la situation d'une queue de théâtre. Elle entrera parce que les derniers poussent les premiers; mais le général commandant en chef n'a pas de billets de faveur.

Point de nouvelles de ma femme depuis un mois. C'est un supplice. Je voudrais que votre santé fût aussi bonne que la mienne.

A vous du fond du cœur.

F. de Corcelle.

Voici une question délicate :

Nous relevons le drapeau pontifical par une manifestation romaine; c'est convenu. Mais ce drapeau aura-t-il la cravate tricolore et fédérale italienne bénie par le pape en 1847?

Nous sommes intéressés contre les entreprises autrichiennes, pour le repos de l'Italie et le nôtre, au principe de la neutralité des États romains; mais l'Italie, y compris les États romains, tient au principe de la ligue. La popularité du moment est en faveur de tout ce qui réserve la nationalité et fédération future. Réponse sur ce principe représenté par une cravate.

Archives Tocqueville. – Lettre inédite.

4. Joseph-Marcellin Rulhière (1787-1862) avait commencé sa carrière militaire dans la garde impériale de Napoléon 1er. Sous la Restauration il devait prendre part à différentes campagnes (Espagne, Grèce, Algérie) et être nommé général en 1837.

114. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

[Paris ce 1er juillet [1849], 7h du matin.]

Mon cher ami, j'ai reçu hier votre dépêche nº 5 et je l'ai mise immédiatement sous les yeux du Conseil [1]. Ma conclusion a été qu'il fallait envoyer de nouveaux renforts et un nouveau général. Il n'y a qu'une fraîche et vive impulsion qui puisse nous tirer de la détestable position dans laquelle nous sommes, si nous pouvons en être tirés, ce qui commence à me paraître douteux. Nous avons d'abord pensé à Lamoricière [2] qui a refusé; puis à Changarnier [3]; nous avons jugé celui-ci trop nécessaire ici. Enfin, nous sommes arrivés à Bedeau [4]. Il vient de partir. Je crois que cette lettre le rattrapera et arrivera aussi vite que lui près de vous. Bedeau a le commandement de l'armée dans sa poche et *ordre* d'en faire usage, si Rome n'est pas prise ou à peu près. D'après ses instructions, il doit, s'il le juge utile, abandonner le système d'un siège méthodique et tenter d'enlever Rome de vive force. Il reste soumis à votre direction dans la mesure où l'était Oudinot. Il le sait et l'accepte avec plaisir. Je n'ai pas besoin de vous dire que tant qu'il n'aura pas exhibé son ordre de prendre le commandement de l'armée, vous ne devez pas laisser transpirer ce que je vous dis là. Il n'y a que *vous et lui* dans l'armée qui en sachiez rien.

J'aurais mieux aimé un homme de plus d'impulsion que Bedeau, mais nous n'avions pas le choix. J'ai, d'ailleurs, été extrêmement satisfait de ma conversation avec lui. Il sent la nécessité de la résolution pour l'affaire et *pour lui-même* autant qu'on peut le désirer et je crois que les souvenirs de Février doubleront son activité et son énergie. C'est, de plus, et j'en ai eu encore dernièrement de bien grandes preuves, un homme de bien. Et, quoi qu'on en dise, cela a toujours de grands avantages. Je persiste à croire, et je lui ai

114. - 1. De Civita-Vecchia, en date du 25 juin 1849.

2. Lamoricière était alors en passe de se réconcilier avec Louis-Napoléon, lequel, douze jours plus tard et sur proposition de Tocqueville, lui donnerait le poste d'ambassadeur en Russie.

3. Changarnier commandait alors la garde nationale et les troupes de la capitale.

4. Le général Marie-Alphonse Bedeau (1804-1863) était alors vice-président de l'Assemblée nationale. Il avait commencé par servir en Algérie où il avait été promu général en 1841. Modéré, il s'était acquis une certaine popularité en refusant de faire tirer sur les insurgés en février 1848. En fait, Bedeau n'arrivera pas à Rome avant la capitulation. Dans sa lettre du 5 juillet à Corcelle, Tocqueville l'avertit que le général attend des ordres à Marseille; cf. ci-dessous, lettre nº 116.

communiqué cette idée, qu'autant que possible il faut éviter l'action et surtout l'action générale des bombes qui, ainsi que je vous l'ai déjà mandé, nous feraient encore plus de mal, aux yeux de l'Europe civilisée, qu'elles n'en causeraient aux Romains. Vous ne sauriez croire combien dans tous les côtés de l'Europe ce que nous faisons à Rome excite dans tous les partis de répulsion profonde. Nous sommes trop engagés pour reculer sans doute; il faut marcher et marcher avec la plus extrême vigueur, mais nous avons encore le choix des moyens et nous devons employer de préférence ceux qui font plus de mal que de bruit.

Je n'ai pas hésité à conseiller les mesures et les ordres dont je viens de vous parler. Je ne me dissimule pas qu'à partir de ce moment la véritable responsabilité de l'affaire de Rome pèse sur nos têtes. Je porte cette responsabilité courageusement, comme un devoir; mais avec une grande anxiété et une profonde tristesse. Si Rome est saccagée et à moitié détruite par suite de cette expédition équivoque et d'une utilité si douteuse, nous serons peu excusables aux yeux de l'Histoire; c'était aux Autrichiens à se charger d'une pareille besogne. Des fautes antérieures sans nombre nous ont amenés, nous qui ne les avons pas commises, dans cette alternative formidable ou de livrer Rome à toutes les horreurs de la guerre, ou de nous retirer honteusement, vaincus par les mêmes hommes qui fuient depuis dix-huit mois de tous les champs de bataille de l'Italie[5]. L'un serait un bien grand malheur, mais l'autre un affreux désastre et, pour mon compte, je n'hésite pas.

Votre femme est arrivée avant-hier à Paris; elle en repart demain. Elle est venue hier dîner avec nous et nous a conduit Marthe. Toutes deux paraissaient se porter à merveille. J'ai longuement causé comme vous pouvez croire avec Madame de Corcelle et des affaires et de vous. Elle part pour Bourbon-L'Archambault. Je suis convenu de lui faire savoir le plus promptement possible toutes les nouvelles décisives.

Je n'ai pas besoin de vous dire que si une capitulation est demandée, il faut accorder tout ce qui a un caractère personnel et non *politique* avec empressement. Trop heureux si nous pouvions sortir d'affaire ainsi.

Je vous embrasse de tout mon cœur

Paris ce 1[er] juillet, 7 h du matin.

Alexis de Tocqueville.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

5. En 1848 et 1849, les patriotes italiens avaient, de fait, essuyé plusieurs défaites militaires dont la plus retentissante avait été la défaite de Novare, le 20 mars 1849. Signalons aussi les défaites de Vicence le 11 juin 1848 et de Custozza les 24 et 25 juillet de la même année.

115. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

[Paris ce 2 juillet 1849.]

Mon cher ami,

J'ai reçu aujourd'hui votre dépêche n° 6 et en même temps la copie de la protestation des consuls [1] et la réponse du général Oudinot. Cette dernière correspondance complète les embarras de tous genres dans lesquels nous plonge cette déplorable affaire de Rome. Si vous lisez les journaux étrangers et, en particulier, les journaux anglais (le *Times* compris, malgré les excellentes dispositions de M. Honan [2]) vous y verrez le déchaînement qui se fait dans presque toute l'Europe contre notre entreprise de Rome. Ces sentiments ont, surtout, pris depuis peu en Angleterre des formes si acerbes et des proportions si grandes qu'il en résulte une situation pénible pour nous. Or, voici qu'au milieu de cette irritation vient tomber un document qui *établit* que tout ce que nous traitions d'exagérations ou de mensonges était la vérité et qui, grâce à l'étrange stupidité de notre général, qui agit faiblement lorsqu'il fallait agir énergiquement, et qui en revanche parle en destructeur de ville quand il fallait se taire ou du moins nier les rigueurs du passé tout en laissant la terreur planer sur l'avenir, grâce, dis-je, à cette énorme bévue, nous établit officiellement et définitivement aux yeux du monde comme ayant fait pire qu'on eût pu attendre des Russes ou des Autrichiens [3]. Vous l'avez bien senti avec votre tact ordinaire

115. - 1. La dépêche de Corcelle, de Civita-Vecchia, est datée du 26 juin 1849. Sur la protestation des consuls, en date du 24 juin, cf. ci-dessus lettre n° 112, n. 3.

2. Sur M. Honan, favorable à la France et en désaccord avec l'agent consulaire britannique à Rome, cf. ci-dessus lettre n° 112.

3. Il ne nous a pas été possible d'identifier le document auquel Tocqueville fait ici allusion. Par contre, dans sa dépêche n° 6, en date du 26 juin, Corcelle laisse entendre, tout en essayant d'en limiter la nature et les effets, qu'il y eut bien bombardement, fût-ce de façon indirecte, de quartiers de Rome (cf. ci-dessus lettre n° 112, n. 1). Cependant, dans sa dépêche n° 10 (du 7 juillet 1849), Corcelle, revenant sur la question du bombardement, écrira : « Quant au bombardement, j'atteste qu'il n'a pas eu lieu, et je me suis mis en mesure de vous envoyer bientôt le résultat d'une enquête que j'ai provoquée pour prouver ce que j'avance. J'ai déjà recueilli les rétractations verbales de plusieurs consuls. Nous formons une commission où

et votre lettre nous est venue en aide pour atténuer l'impression que vont produire les autres pièces. Nous allons en mettre des extraits dans les journaux. Mais ce moyen sera insuffisant pour lutter contre les préjugés et les passions du moment. Et nous n'en resterons pas moins atteints et convaincus d'avoir bombardé Rome pendant 26 jours et 26 nuits, sans compter ce qui va suivre. Cela est désastreux. Je vous avoue que je regrette vivement que vous ayez cru devoir vous transporter de nouveau à Civita-Vecchia[4]. Le premier séjour dans cette ville pouvait avoir une grande utilité que j'ai comprise. Le second me semble moins motivé. C'est devant Rome, après tout, que peuvent chaque jour se produire les mille incidents imprévus dans lesquels votre intervention peut être tutélaire comme dans la malheureuse circonstance qui vient d'avoir lieu. Je crois que désormais si vous n'allez pas à Gaëte, ce que j'approuve, il sera mieux de rester au camp.

M. de Belcastel[5], qui vous portera cette lettre, porte de nouveau à Bedeau la nomination de général en chef. Celui-ci a désiré que cette pièce lui fût envoyée de Paris, après son départ, afin qu'il n'eût pas à la tirer de sa poche. L'intention très arrêtée du Conseil est, du reste, que sauf telle circonstance *bien difficile à prévoir,* Bedeau s'empare immédiatement du commandement et en use avec la plus grande décision. Poussez-le dans ce sens. Nous faisons rapprocher de nouveaux régiments de Toulon et un d'eux doit, je crois, être embarqué par le vaisseau qui portera cette lettre.

ils sont représentés ainsi que le [conseiller] artistique, par M. Visconti, le conservateur des monuments de Rome.

« Dès à présent, je puis vous dire avec certitude que 100 à 150 obus ou bombes tout au plus sont tombés dans la ville qui a cinq lieues de circonférence. On n'en voit nulle part les traces; on n'a pu constater, par suite de l'emploi de ces projectiles, que quelques blessures et la mort d'une seule personne. Encore ce dernier malheur est-il contesté.

« Aucun monument antique n'a été endommagé. Vous aurez un rapport précis à ce sujet et MM. les Consuls seront mis en demeure de fournir la preuve de ce qu'ils ont avancé, de se rétracter ou de rester convaincus d'avoir cédé soit aux menaces du Gouv[ernemen]t révolutionnaire, soit à des passions de parti.

« Cent à deux cents maisons privées ont été détruites par les insurgés eux-mêmes, pour faciliter le feu de leurs fortifications, notamment aux abords de Saint-Ange. Ce sont là les seuls ravages de la guerre dans ce genre de destruction; pour ce qui nous concerne, nous n'avons renversé que des murailles extérieures et quelques réduits à l'entrée du Janicule... »

4. Où Corcelle était allé conférer avec Harcourt et Rayneval; cf. lettre précédente.

5. Gabriel-Joseph-Gaston de Lacoste, baron de Belcastel (1816-1867) après avoir été attaché libre à Florence (1845) était second secrétaire à Rome depuis le 3 mai 1848. Il fit à plusieurs reprises fonction de chargé d'affaires.

Nous avons à Civita-Vecchia un consul[6] dont nous nous défions sans avoir aucune certitude qu'il nous trahît. Si vous avez contre lui des indices graves, n'hésitez pas à le suspendre provisoirement et à mettre un homme *sûr* pour gérer, en attendant que nous ayons fait connaître notre décision, le Consulat.

Mille amitiés de cœur

Alexis de Tocqueville.

Paris ce 2 juillet 1849.

Vous aviez parfaitement raison de vous défier de M. Accursi[7]. Il est faux qu'il se soit entendu avec le Président de la République et, quant à moi, j'ai *positivement refusé* de le recevoir et de lui parler. C'est donc un imposteur.

T.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

116. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

Paris ce 5 juillet 1849.

Mon cher ami,

Nous avons reçu avant-hier par le télégraphe votre dépêche du 1[er] juillet qui annonçait que Rome demandait à capituler[1]. Cette

6. Lysimaque-Mercure Tavernier Caftangi-Oglou, né en 1805, ami de Stendhal qui l'avait fait naturaliser français et entrer dans la carrière diplomatique, avait été chancelier (avril 1840) puis vice-consul à Civita-Vecchia (avril 1848). Il sera par la suite vice-consul à Bagdad (mars 1850) puis chancelier à Naples et à Tripoli.

7. Michele Accursi, né en 1802, était alors membre de la Constituante romaine. En mai 1849, il s'était trouvé en mission à Paris et était reparti pour Rome avec Lesseps, lequel avait été mis en relation avec lui par Drouyn de Lhuys. Il semble avoir servi d'intermédiaire entre Mazzini et Lesseps. Il soutenait Mazzini depuis 1830 et avait été emprisonné de 1831 à 1833. Il est possible qu'il ait été alors libéré sous promesse de donner des informations sur Mazzini. Il devait fonder à Paris, en 1836, la revue *L'Italiano*. Élu le 18 février 1849 à Rome, il devait par la suite, au moment de la chute de la République, émigrer en Suisse puis en France où il meurt à une date inconnue à Paris, après 1872.

A la fin de sa dépêche n° 6, Corcelle écrit : « M. Accursi est-il ici pour exciter les Romains ou pour conseiller une capitulation ? Il est probable qu'il est prêt pour tous les rôles possibles. C'est un homme fort déconsidéré. »

116. - 1. Dépêche n° 7, de Civita-Vecchia, le 1er juillet 1849. En fait, Corcelle se préparait à rejoindre Rome pour ce qui n'était encore qu'une perspective, imminente certes, de capitulation.

nouvelle a été pour nous un grand soulagement, comme vous pouvez croire. Depuis nous n'avons rien reçu qui pût nous faire connaître quelle avait été la suite de ce premier fait; s'il y avait eu une capitulation véritable, quel en était le caractère... toutes choses qui peuvent exercer une influence immense sur la suite de cette affaire et sur les mesures à prendre. J'imagine que demain nous en saurons plus long et je remets à ce moment-là pour vous écrire avec quelques détails.

Mes deux dernières lettres vous ont appris comment nous avions enlevé conditionnellement le commandement à Oudinot pour le remettre à Bedeau. Aussitôt après avoir reçu votre dépêche télégraphique du 1[er] juillet, nous avons mandé à Bedeau par le télégraphe de s'arrêter et d'attendre de nouveaux ordres. Il les attend à Marseille. Nous avons toujours nié ici qu'il fût envoyé pour prendre la place d'Oudinot. Aussi, tenez de votre côté le cas très secret. Mon avis était, nonobstant l'assaut du 30 juin, de rappeler Oudinot très honorablement et de mettre Bedeau à la tête de l'armée d'occupation. On a préféré attendre. Je crois ce changement important. Bedeau est plus propre à ce rôle, encore [plus] difficile et délicat que l'autre. De plus, je crois Oudinot assez effarouché et à moitié blessé du rôle que lui fait votre présence, tandis que vous trouveriez dans Bedeau un homme tout préparé à cette situation et la connaissant d'avance. Donnez-moi votre opinion là-dessus.

Je vous dirai, en passant, que la lettre qui vous avait paru, avec raison, assez blessante [2], n'est pas de Rulhière [3] mais de *Baraguay-d'Hilliers* [4]. Il est bon de savoir quelles sont les dispositions de cet excellent ami-là.

Je vous ai dit de ne point hésiter et à suspendre et à remplacer provisoirement notre agent consul à Civita-Vecchia pour peu que sa conduite vous parût suspecte [5]. C'est à M. d'Harcourt à prendre cette mesure, si la mesure doit être prise, puisqu'il est le chef *permanent* de la mission.

L'aspect de l'Angleterre et même du gouvernement anglais est toujours assez hostile et surtout plein de soupçon à l'endroit de notre expédition. Vous en aurez la preuve à la lecture de la copie que je vous envoie et qui se rapporte à une lettre de notre chargé

2. Sur cette lettre, cf. ci-dessus lettre n° 113, n. 3.

3. Le général Rulhière, ministre de la Guerre dans le Cabinet Barrot.

4. Achille, comte Baraguay d'Hilliers (1795-1878) s'était rallié au Prince-président après l'élection du 10 décembre. Le 4 novembre 1949, il est appelé à la tête du corps expéditionnaire de la Méditerranée en remplacement d'Hautpoul et nommé ministre plénipotentiaire. C'est lui qui ramènera Pie IX à Rome le 12 avril 1850.

5. Sur ce « consul », cf. ci-dessus lettre précédente, n. 6.

d'affaires à Londres relatant une conversation entre lui et Lord Palmerston[6].

Mille amitiés de cœur

Alexis de Tocqueville.

P.-S. J'attends avec une extrême impatience la dépêche détaillée que m'annoncent vos dernières lettres sur ce que nous allons pouvoir demander ou espérer d'obtenir.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

117. - F. DE CORCELLE À A. DE TOCQUEVILLE

Rome 9 juillet 1849.

Mon cher ami, recevez mes tendres compliments. Votre discours est courageux et admirable[1]. Rémusat m'écrit qu'il a produit un très bon effet. Il croit le ministère assez solide.

Je mène ici avec M. de Rayneval la vie qu'aurait menée Ledru-Rollin s'il avait réussi le 13 juin. Nous sommes obligés de faire un gouvernement pour le pape[2]. Dans les premiers jours, c'était une vraie victoire de Charenton[3]; nous vivions pêle-mêle avec l'ennemi. M. Oudinot voulait le renvoyer avec son artillerie. Hier

6. Nous n'avons pu retrouver la copie à laquelle Tocqueville fait ici allusion.

117. - 1. Corcelle fait ici allusion à la réponse que fit Tocqueville le 25 juin 1849 à une interpellation à l'Assemblée sur sa politique; cette réponse sera publiée dans le second volume des *Écrits et discours politiques* (O.C., t. III).

2. Dans la dépêche nº 11, du même jour que cette lettre, 9 juillet 1849, Corcelle donne ainsi le gouvernement qu'il a réussi à constituer avec Rayneval : « Nous avons trouvé des commissaires ou ministres romains, dans une bonne nuance libérale et modérée, pour les grands services.

Aux Finances : MM. Righetti et Lunati.

Travaux publics : M. Cavallieri.

Intérieur et Instruction publique : M. le duc Orioli.

A la Justice, nous nommerons M. Cicognani ou M. Pincetini.

Deux commissaires figurent aux Finances parce que le général Oudinot avait recruté M. Lunati, tandis que nous avions pris des engagements avec M. Righetti. Cette faute motive nos réunions quotidiennes. »

Dans un P.-S. à sa dépêche nº 12 du même 9 juillet, Corcelle précise que « Lunati reste seul aux Finances tandis que Pincetini est nommé à la Justice ».

3. Par allusion au célèbre asile d'aliénés de Paris.

encore il s'était engagé à laisser partir 150 Polonais, avec leurs armes, pour Constantinople, c'est-à-dire la Hongrie. Nous lui avons objecté l'Autriche. Soyez sûr qu'il fera toute sa vie des fautes comme un poirier porte des poires. Si vous le laissez là et que M. de Rayneval ou moi tournions le dos, il peut compromettre gravement de bien grandes affaires.

Malgré cela, le général Bedeau fût arrivé dans un mauvais moment. Je vous l'ai dit : il était trop tard.

Quel service je vous ai rendu en empêchant cette épouvantable capitulation! Vous me devez un bon remerciement. Ne manquez pas de nommer La Tour d'Auvergne chargé d'affaires si M. d'Harcourt prend un congé.

Si nous allons bientôt à Gaëte, Monsieur de Rayneval et moi, nous laisserons ici M. de La Tour d'Auvergne pour nous suppléer avec des recommandations égales à des pouvoirs. Il est parfait et très exercé. Je vous recommande M. Grimblot attaché à la légation de Toscane. Il est ici et nous a été utile[4].

M. de Rayneval est complètement de mon avis sur le brave général Oudinot qui est d'ailleurs bon et accueillant.

A vous de cœur et d'âme

F. de Corcelle.

Des tendresses à Dufaure, Beaumont, Lanjuinais, Tracy[5] et tous mes amis. Dites à M. de Falloux que je lui écrirai bientôt et que j'ai eu le plaisir de voir son frère[6].

Archives Tocqueville. – Lettre inédite.

4. Paul Grimblot était attaché non payé à Florence depuis le 4 avril 1849. Tocqueville, sur la recommandation de Rémusat, l'envoya ensuite en mission en Allemagne. Il eut par la suite, de 1858 à 1859, une carrière consulaire où il se distingua par la violence et la concussion.

5. Tracy avait été élu à la Constituante en 1848 où il vota avec la droite. Ministre de la Marine (20 décembre 1848-31 octobre 1849) il devait s'opposer à la politique de l'Élysée.

6. Frédéric de Falloux (1807-1884), frère d'Alfred de Falloux, ordonné prêtre en 1837, avait suivi Pie IX à Gaëte. Partisan intransigeant de la primauté pontificale, il sera nommé en 1851 secrétaire de la Congrégation de la discipline des Réguliers et soutiendra Veuillot en 1853.

118. - F. DE CORCELLE À A. DE TOCQUEVILLE

Rome 10 juillet 1849 [1].

Mon cher ami,

Les actes de notre autorité provisoire m'ont tellement absorbé que je n'ai pu vous écrire officiellement, ces jours derniers, qu'en prenant sur mon sommeil. Or, je sais par l'expérience de M. Lesseps combien il est dangereux de ne pas dormir.

Heureusement je ne me suis jamais senti plus fort et plus apte au travail. Celui dont je suis chargé en ce moment exige une énergie qui me convient parfaitement. Je trouve du calme et une sorte de soulagement dans ces fortes préoccupations; j'y conserve d'ailleurs ma pleine liberté d'esprit.

Je veux vous parler franchement aujourd'hui de ma situation et des nécessités du gouvernement dans nos affaires romaines.

Je vous ai dit que le général Oudinot était capable de toutes les fautes possibles et même impossibles. Dans l'administration, comme dans la guerre, vous le trouverez toujours incertain, équivoque, sans mesure, sans netteté, passionné pour des détails, ingénieux à compliquer toutes choses, fertile en un mot en idées fausses et raffinées. Si nous nous éloignons, attendez-vous à des conflits et à des désordres.

Vous m'avez envoyé ici avec des pouvoirs extraordinaires pour des cas extraordinaires dont, au fond, je suis seul juge, et notamment pour ce qui concerne soit le mode même de l'occupation, soit le régime provisoire à établir. En même temps vous m'avez prié de n'user de ces pouvoirs qu'à la dernière extrémité, et de continuer des relations très bienveillantes avec MM. d'Harcourt et de Rayneval.

J'ai réussi à tout cela, et je suis resté de plus en bons rapports avec le général Oudinot, quoique l'occasion de faire usage de mes pouvoirs extraordinaires se soit impérieusement présentée pour moi, d'une manière peu agréable au fond pour le général [2].

118. - 1. En marge : confidentielle.

2. Lorsque Corcelle s'était rendu auprès du général Oudinot, le 1er juillet, après la chute de Rome, celui-ci lui avait avoué « qu'il avait été au moment de signer cette capitulation sans (l') attendre, car, disait-il, c'est une affaire très urgente, toute militaire, et la diplomatie n'a rien à y voir ». Corcelle dut « faire usage » de ses « pouvoirs extraordinaires » que

Un de mes très grands obstacles, c'est que je n'ai pas un pouvoir net ni l'exécution immédiate; je ne puis donner d'ordre direct à des chefs de service. Je puis peser beaucoup dans le Conseil; mais enfin nous sommes quatre conseillers directeurs, quand M. d'Harcourt est ici, et l'un des quatre, le général Oudinot, a seul l'exécution, les rapports directs avec les chefs de service, police, intérieur, finances, etc. Il en résulte, avec un tel chef surtout, mille lenteurs et difficultés.

Mon pouvoir n'est décisif que dans les cas extraordinaires. Or tout est si grave, dans de semblables conjonctures, qu'il n'existe vraiment pas de cas ordinaires. L'extraordinaire est l'état habituel. Une fausse mesure peut tout gâter.

Dans mon opinion, il faudrait dans ce pays, pour trois ou quatre mois peut-être, jusqu'à la complète installation du St-Père et l'établissement assuré de son gouvernement, selon nos vues, une direction unique.

M. d'Harcourt a parlé de se retirer, dit-on. Dans tous les cas, il est plus que douteux qu'il puisse suffire à cette tâche.

M. Oudinot est jugé. Si vous le maintenez vous êtes responsable du gâchis qui est son essence. Restent les inconnus que vous pouvez connaître, M. de Rayneval ou moi.

M. de Rayneval sait l'italien, connaît beaucoup de personnages du pays, les affaires de Naples et de Rome. Il est très habile et très sensé. Vous avez vu avec quel empressement j'ai réclamé son assistance et dans quels termes je vous ai officiellement parlé de lui.

Je puis donc, dans l'intimité, ajouter ici qu'il s'est un peu usé auprès du St-Père, et n'a pas un sentiment politique ni libéral très développé.

Vous avez dû remarquer dans ses dépêches qu'il proposait l'entrée du roi de Naples à Rome, concurremment avec nos troupes; qu'il n'était pas révolté, lorsque le cardinal Antonelli, à la première conférence de Gaëte, parlait de nous retenir à Civita-Vecchia tandis que les Espagnols occuperaient Rome...

S'il avait vécu dans notre milieu politique, dans la fournaise de l'opinion publique et de nos assemblées, il est si intelligent qu'il en aurait tiré grand parti, mais c'est là son côté faible. Il est essentiellement diplomate, c'est-à-dire avocat des grandes affaires extérieures, local et spécial dans chacune de ces affaires. Son éducation s'est faite auprès de cours où les idées de liberté n'avaient pas de faveur.

Je me figure que j'aurai sur lui l'avantage d'un sens politique

le général Oudinot lui demanda de montrer, une partie de la nuit du 1er au 2 juillet s'étant « passée dans un démêlé pénible... en des termes affectueux cependant » (Dépêche nº 8 de Corcelle à Tocqueville).

plus exercé, de relations plus étroites avec vous, et peut-être d'une plus grande sympathie dans le monde religieux, quoiqu'il soit grave et convenable en toutes choses.

Incontestablement, il connaît l'Italie parfaitement tandis que je serais obligé d'apprendre à la connaître.

Si vous aviez à choisir entre nous deux, la question à résoudre serait celle-ci : lequel vaut le mieux, dans cette si grande affaire, d'un homme politique ou d'un diplomate?

Le diplomate peut-il devenir un homme politique? Celui-ci a-t-il chance d'apprendre le métier de diplomate?

Je parle de nous deux comme si je n'existais pas, tant je me suis habitué, pour la poursuite du but, à m'abstraire.

L'union des croyances et des institutions nouvelles, voilà la grande affaire.

Réfléchissez à cette situation. Je crois, je vous le répète, qu'il ne suffira pas d'une course heureuse à Gaëte et que l'unité de direction est enfin nécessaire à Rome pour un certain temps. Au-delà de deux ou trois mois, j'aurais peut-être le mal de France. La tâche est si difficile qu'elle m'effraye. Je n'ai donc aucun désir. J'expose consciencieusement.

Je vous préviens que M. de Rayneval passe ici, auprès de quelques personnes, pour n'avoir pas demandé bien vivement au St-Père des réformes et des institutions, et que M. d'H. sous ce rapport était plus énergique que lui, quoique raide et maladroit.

S'il en est ainsi, ma besogne est mal préparée.

Je m'entends très bien en ce moment avec M. de Rayneval. Il a mis de l'empressement à accepter ma proposition de concourir avec moi [à] notre œuvre actuelle.

Il me paraît très honnête et très agréable. Voilà tout ce que vous aviez besoin de savoir.

Dites, s'il vous plaît, au Conseil que la municipalité romaine est écrasée de misères et ne peut suffire à sa propre police. La nôtre exige quelques fonds. 20.000 frs provisoirement employés à cette fin seront peut-être nécessaires.

Il nous faut aussi des appointements provisoires pour 4 ou 5 interprètes sachant assez la langue pour la bien traduire.

Adieu, cher ami, brûlez ma lettre. C'est une confession pour vous seul.

F. de Corcelle.

Saragosse a repris son calme et presque un air de fête[3]. Il nous

3. Corcelle évoque ici, par comparaison, les deux sièges de Saragosse par les Français durant la guerre d'Espagne sous Napoléon (juin-août 1808 et décembre 1808-21 février 1809). Dans les deux cas les Français furent victorieux au prix d'un écrasement des habitants (60 000 morts) et de la

faudra trois ou quatre jours encore pour achever notre formation administrative.

Nous avons menacé d'arrêter 8 à 9 meneurs pour leur faire peur ainsi qu'à leurs amis. Ils ont pris la fuite, et il en résultera que nous n'arrêterons personne. Cernuschi[4] seul fait exception; c'est d'ailleurs un grand coquin.

Soyez sûr que nous n'aurons pas à nous reprocher la moindre procédure et que nos soldats se comportent comme un grand pensionnat de demoiselles.

Archives Tocqueville. — Lettre inédite.

119. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

Paris, ce 11 juillet 1849.

J'ai reçu hier, mon cher ami, par M. Espivent[1] votre dépêche n° 3[2]. Le commandant Espivent m'a, de plus, rendu compte de la manière dont les choses s'étaient passées à notre entrée dans Rome. L'événement a eu lieu de la façon la plus désirable. Vous nous avez rendu un immense service en faisant renoncer à la capitulation n° 2 et en gagnant du temps, ce qui a amené les Romains à nous laisser entrer

ruine de la cité. En 1849, Mazzini aurait voulu faire de Rome une autre Saragosse pour faire endosser aux Français la honte d'une mise à sac. Il est donc également possible que Corcelle reprenne ironiquement l'évocation de Mazzini.

4. Enrico Cernuschi (1821-1896), républicain fédéraliste, député à l'Assemblée constituante de Rome et opposé à Mazzini, était en 1849 président de la commission des barricades nommée par l'Assemblée; il était donc chargé de stimuler la résistance avec Calderi et Cattebani. Le 3 juillet au soir, alors que les Français entraient dans Rome, il excitait ses amis contre eux en face du café des Beaux-Arts. On devait trouver sa signature au bas d'un placard appelant à l'assassinat des Français. Ayant fui à Civita-Vecchia comme valet de chambre du prince Canino, il devait être arrêté, ramené à Rome et acquitté, niant sa participation à la déclaration du placard. Par la suite, il devait s'exiler en France, entrer dans les affaires avec Arago, notamment. Libéral, il est expulsé de France à la fin du Second Empire, mais revient à la chute de Napoléon III et obtient la naturalisation.

119. - 1. Le commandant Espivent de la Villeboisnet était aide de camp du général Oudinot.

2. Datée du 4 juillet et rendant compte de la capitulation de Rome et de l'entrée des troupes françaises dans la ville, la dépêche de Corcelle comporte en annexe deux projets de capitulation (cf. ci-dessous n. 3).

sans capitulation[3]. Ce résultat était le meilleur de tous ceux qu'il était possible d'espérer. Je répète qu'il vous est dû, et le Conseil des ministres me charge de vous en remercier.

Je vois avec plaisir dans votre dépêche qu'une grande partie de la population romaine nous a bien reçus. Mais j'ai fort remarqué

3. Voici les deux projets de capitulation dont il est ici question :

Projet de capitulation n° 1.

1° L'armée française entrera dans la ville de Rome et y occupera les positions militaires qu'elle jugera convenables.

2° Les corps militaires qui, d'accord avec le général Oudinot et les autorités militaires romaines, resteront dans la ville, feront le service, mêlés avec les troupes françaises dans la ville et le fort Saint-Ange.

3° Les autorités militaires fixeront plusieurs cantonnements pour les autres troupes de toute arme qui ne resteront pas dans la ville.

4° Toutes les communications avec Rome actuellement interceptées par l'armée française redeviendront libres.

5° Les dispositions défensives de l'intérieur de la ville n'ayant plus de but seront enlevées, et la circulation sera entièrement rétablie.

6° Les libertés individuelles, l'inviolabilité des personnes pour tous les faits antérieurs et l'inviolabilité des propriétés sont garanties indistinctement à tous.

Projet de capitulation n° 2.

En conséquence du décret émané de l'Assemblée constituante, le 30 juin dernier, la municipalité de Rome s'est chargée de traiter avec le général Oudinot de Reggio, commandant l'expédition de l'armée française dans la Méditerranée, et le général Oudinot accordant les éloges qui sont dus à l'honneur et à la valeur de la milice et du peuple qui ont défendu la ville, est convenu des conditions suivantes :

1° L'armée française entrera dans la ville de Rome et y occupera les positions militaires qu'elle jugera convenables.

2° Les corps militaires, qui, d'accord avec le général Oudinot et les autorités militaires romaines, resteront dans la ville, feront le service, mêlés avec les troupes françaises dans la ville et le fort Saint-Ange.

(Autre rédaction préférée) :

2° Les corps militaires romains qui *avec le consentement* du général en chef Oudinot de Reggio resteront dans la ville, feront le service, etc.

3° Les autorités militaires romaines *fixeront* plusieurs cantonnements pour les autres troupes de toute arme qui ne resteront pas dans la ville.

4° Toutes les communications avec Rome actuellement interceptées par l'armée française redeviendront libres.

5° Les dispositions défensives de l'intérieur de la ville n'ayant plus de but seront enlevées et la circulation sera entièrement rétablie.

6° Les libertés individuelles, l'inviolabilité des personnes pour tous les faits antérieurs et l'inviolabilité des propriétés sont garanties indistinctement à tous.

7° La Garde nationale est maintenue en activité de service dans les termes de son institution.

8° La France ne s'occupe point de l'administration intérieure.

(Ces deux textes cités dans l'édition des *Lettres du Colonel Callier*, Paris, Imprimerie nationale, 1950, n'ont pas été retrouvés dans les archives du ministère des Affaires étrangères. Il y en a par contre une copie conservée dans les Archives Tocqueville, liasse n° 108, dossier 2.)

le silence absolu des Romains à l'endroit du pape. M. Espivent, qui marchait avec la colonne du général Oudinot, m'a assuré n'avoir pas entendu *un seul cri* qui eût un caractère politique, dans le sens d'une restauration.

Mais ce qui m'inquiète beaucoup plus ce sont les dispositions qui se rencontrent à Gaëte et que me signale M. de Rayneval dans une dépêche que j'ai reçue en même temps que la vôtre. Les intentions du pape en matière d'amnistie me paraissent telles que l'amnistie est dérisoire. Faire une amnistie générale dont on excepte de nombreuses catégories d'individus et *entre autres les chefs et promoteurs de la rébellion,* sans les désigner nominativement, c'est une mystification. Quel souverain a jamais imaginé d'exclure d'une amnistie, en masse, *tous* les membres d'une assemblée nationale? Cela est sans exemple, même dans les plus mauvais temps. Rien ne serait plus déplorable que de voir une pareille mesure adoptée. Les questions de personnes frappent plus les esprits, vous le savez, que les questions d'institution et de droit et le pape, après avoir ainsi puni sans miséricorde ses sujets, accordât-il quelques libertés sérieuses, l'effet n'en serait pas moins détestable et en Italie et en France. Songez que les Autrichiens n'ont rien fait de pareil chez eux et qu'encore ils ont, au contraire, couvert par une capitulation une partie des hommes qu'on pouvait poursuivre. Il serait désastreux qu'on pût faire sous le manteau de la France ce qui n'est pas permis sous le drapeau de l'Autriche. Je sais bien qu'il s'agit ici d'un droit de souveraineté que nous ne pouvons pas contester, d'accord. Mais nous avons, ce me semble, rendu assez de services au St-Siège et nous occupons une situation assez respectable en Italie pour que nous puissions espérer que le pape ne fera pas de sa souveraineté un usage que nous jugeons non seulement dommageable pour lui (et il l'est au plus haut point, au point de vue de l'intérêt du catholicisme), mais compromettant et funeste pour nous. M. de Rayneval ne me paraît pas dans sa dépêche attacher toute l'importance qu'elle mérite à cette question de l'amnistie.

En général, je ne saurais vous dire, mon cher ami, combien cette affaire de Rome, dont la première phase est très heureusement terminée grâce à nos soldats et à vous, me donne de cruels soucis pour l'avenir. Je vois clairement que le pape, soit faiblesse, soit limite d'esprit, et probablement par l'une et l'autre cause, n'est, au fond, disposé à rien céder de capital et surtout à ne rien faire de prochain et bruyant, par conséquent d'efficace; or, je vous le déclare à l'avance, plutôt que de concourir à un événement qui réduirait notre expédition d'Italie à la restauration pure et simple du pouvoir temporel, plutôt que de prendre devant Dieu et devant les hommes la responsabilité du retour des institutions détestables au

milieu desquelles les populations romaines se sont énervées et abâtardies depuis des siècles, plutôt que de me soumettre à cela et d'attacher mon nom à un tel fait, je donnerais cent fois ma démission de ministre et je laisserais à un autre une pareille besogne. Sur ce point, ma conscience de catholique est en parfait accord avec mes idées libérales.

Je ne désespère point encore d'obtenir de l'Autriche un concours sincère et réel dans cette délicate affaire. Si elle et nous marchions d'accord, il y aurait un moyen très respectueux et tout-puissant de poser notre ultimatum, ce serait de dire au pape : « Vous êtes souverain, vous entendez vos intérêts autrement que nous qui sommes vos alliés, soit. Nous n'avons rien à dire. Mais, l'état de choses que vous allez créer nous semble défectueux et périlleux; nous retirons nos armées et nous vous laissons en face de vos sujets. » Je suis sûr qu'il n'y a pas un de ces cardinaux qui ne rêvent aujourd'hui que réaction contre les personnes et les choses, qui ne cédât aussitôt en face d'une telle perspective.

Ce qui nous paraîtrait ici très désirable, mais ce que je crois très difficile, ce serait d'obtenir au moins du pape de revenir à Rome. Placé au milieu de nous, entouré de notre influence, il serait beaucoup plus facile à guider que partout ailleurs. Mais les raisons qui me font désirer qu'il en soit ainsi doivent engager tous ceux qui l'entourent à le retenir loin de sa capitale et c'est eux seuls qui ont une véritable action sur son esprit.

J'attends avec la plus extrême impatience le travail que vos trois dernières dépêches m'annoncent et qui a pour objet de me faire connaître en détail quelles sont les mesures que vous croyez praticables[4]. Jusqu'à présent, comme cela s'explique de soi, vous n'avez pu m'éclairer sur ces différents points et me donner vos vues. Le moment est arrivé où je ne puis plus me passer de ces renseignements et j'espère que le prochain courrier les apportera.

M. de Rayneval continue, dans sa correspondance, à parler en termes très laudatifs de vous. Il signale entre autres, dans sa dernière dépêche, le service que vous avez rendu en empêchant la capitulation.

J'ai pensé que la présence de M. d'Harcourt n'était pas aussi utile en Italie que celle de M. de Rayneval. Il m'avait demandé un congé. Je vais lui répondre que je l'accorde et l'engage à en profiter pour venir nous expliquer de vive voix la situation.

4. Les trois dernières dépêches de Corcelle, en fait celles que Tocqueville avait lues à la date du 11 juillet, étaient les dépêches nos 6, 7 et 8. Elles ne contiennent pas de façon formelle l'annonce d'un travail à faire mais posent la question de la composition d'un pouvoir municipal et celle de l'acceptation de l'occupation française par les éléments libéraux ou modérés de Rome.

Adieu, mon bien cher ami, tout à vous de cœur

Alexis de Tocqueville.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

120. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

Paris, ce 13 juillet 1849.

Mon cher ami,

Quoique je vous aie écrit hier et que je ne sache rien de nouveau aujourd'hui, je veux cependant profiter du départ de M. Espivent et le charger d'une lettre pour vous [1].

Je dois d'abord vous dire que voilà trois ou quatre dépêches officielles que je reçois de vous sans que vous y joigniez aucune lettre particulière. Les unes cependant ne sauraient suppléer complètement les autres. La dépêche officielle n'a jamais l'abandon de la lettre particulière et ne va jamais ni si roide ni si droit au fond des choses. Or, c'est ce fond des choses que je veux toujours pouvoir toucher avec vous.

J'espérais que le courrier de ce matin m'apporterait le rapport que vous m'annoncez sur les réformes praticables et réellement *conseillables* au pape. J'en ai un urgent besoin. Je ne puis, sans cela, vous donner aucune direction précise. Je sais bien que vous avez été absorbé dans les détails de tous les moments [*sic*] depuis la prise de Rome, mais songez que la crise diplomatique va succéder à la crise guerrière et que, quand je serai mis à même par vous de vous donner un conseil précis et une direction positive, les faits et les négociations auront marché et qu'il sera peut-être trop tard. Je suis donc encore aujourd'hui obligé de rester dans les généralités. J'adopte votre programme : plus que la consulte, moins que le statut [2]. Ce qui veut dire pour moi la consulte sous un autre nom,

120. - 1. Ou bien il s'agit de la lettre précédente datée du 11 juillet (lettre 119), ou bien d'une lettre de Tocqueville aujourd'hui perdue.

2. Par ces termes de « consulte » et de « statut » utilisés ici de façon symbolique pour obtenir du pape une organisation gouvernementale libérale et démocratique de Rome et de ses États, Tocqueville se réfère à deux institutions de Pie IX. En août 1846 et à l'instigation de son secrétaire d'État d'alors, le libéral cardinal Gazzi, Pie IX avait constitué une assemblée de notables, choisis par lui mais sur une triple présentation des conseils provinciaux, appelée à donner son avis sur toutes les grandes

avec une origine représentative et le droit de voter d'une manière obligatoire le budget. Nous ne pouvons nous contenter de moins. Je sais, croyez-le, les immenses difficultés qui s'opposent à ce que nous obtenions même cela. Et je ne vous indique pas ce but comme un point qui soit aisément à votre portée. Ma pensée, sur la réalisation de cette idée, est celle-ci : avec l'appui vrai et sérieux de l'Autriche, le succès est facile. Sans cet appui donné de cette manière, il n'y a presque rien à espérer. J'agis depuis un mois en conséquence. Notre affaire de Rome est la plus épineuse, la plus grande et la plus dangereuse de toutes nos affaires. Je lui subordonne, *pour le moment,* toutes les autres. L'antagonisme de la France et de l'Autriche en Italie est inévitable à la longue. Mais dans la circonstance présente et actuelle, un accord momentané et sincère me paraît possible. Les Autrichiens ont, comme nous, intérêt à ce que le pape fasse un établissement qui dure et ne soit pas un vain et passager replâtrage de l'ancien régime; comme nous, ils ont intérêt à ce que la guerre générale ne sorte pas de notre présence en Italie; enfin, ils doivent désirer fort ardemment que nous retirions le plus tôt possible notre armée, dont la présence ne tardera pas, malgré qu'elle ait servi à détruire la République Romaine, à être le point de mire et l'espérance de tout le libéralisme italien. Si nous ne demandons *en politique* que des choses raisonnables et praticables, nous pouvons donc espérer d'être appuyés par l'Autriche et surtout trouver en elle le plus zélé concours pour obtenir les réformes d'un caractère non essentiellement politique. Partant de ce point, je me suis mis directement en rapport avec le Prince de Schwarzenberg. J'ai tenu vis-à-vis de lui le langage et la conduite qui m'ont paru les plus propres à lui donner de la confiance en nous et à l'engager dans notre voie. Je le crois arrivé à être de notre avis sur les réformes. Son envoyé particulier à Paris, M. Hübner, est venu avant hier me lire une lettre du Prince de Schwarzenberg de laquelle il résulte que l'idée d'une consulte votant l'impôt est admise par lui. Mais le dernier point et de beaucoup le plus important n'est pas assuré, c'est, qu'ayant cet avis, le gouvernement

affaires temporelles de l'État. C'était la consulte qui était donc moindre, selon l'esprit des indications de Tocqueville, qu'une assemblée démocratiquement élue. Un peu plus tard et sous la pression de la révolution de Février qui avait provoqué en Italie et à Rome de nombreux troubles, Pie IX avait promulgué, le 14 mars 1848, le *Statut fondamental* par lequel il instituait une représentation populaire délibérative et pas seulement consultative pour le gouvernement des États pontificaux. Ainsi, le régime représentatif entrait dans ces États sous la forme de deux Chambres, l'une constituée de membres désignés par le pape, l'autre élue par le peuple. Ce principe bicaméraliste devait surexciter les passions. Tocqueville semble accepter le principe de prudence de Corcelle au souvenir des troubles qui suivirent la promulgation de ce statut.

autrichien se joigne énergiquement à nous pour le faire connaître et le faire accepter à Gaëte. Je n'ai pu obtenir encore d'engagements précis sur ce point. Et je doute qu'on veuille en prendre, l'Autriche ayant envie, tout en nous aidant dans une certaine mesure, de se réserver la meilleure place dans le cœur des cardinaux et dans celui du pape. Quoi qu'il en soit, votre effort doit être, *sans en faire éclat,* de vous rapprocher de l'envoyé autrichien à Gaëte, le Prince d'Esterhazy[3]. Vous lui parlerez de mes excellents rapports avec le Prince de Schwarzenberg; dans la conversation vous lui indiquerez que nous voyons avec appréhension le rôle que prend la Prusse en Allemagne et que notre politique n'est point d'occuper et d'entraver l'Autriche en Italie, mais plutôt de lui laisser les moyens de reparaître bientôt sur la scène allemande et d'y empêcher que la Prusse n'y devienne la puissance prépondérante et n'y reconstruise à son profit une Allemagne unitaire[4]. Vous pouvez aussi lui dire dans la conversation que nous faisons d'une manière amicale mais très vive tous nos efforts pour amener le Piémont à faire la paix. Tout cela est vrai et peut être un sujet utile de rapprochement entre vous et lui.

Il importe au plus haut point, vous le sentez comme moi, que la conduite et l'attitude de notre armée à Rome, aussi bien que dans ses cantonnements, soit de nature à donner garantie et satisfaction aux populations. Je ne parle pas seulement de la discipline qui doit être aussi bonne et aussi exacte qu'en France, des paiements qui doivent être réguliers et au comptant dans l'achat de toutes les denrées et autres objets nécessaires à l'entretien des troupes, mais

3. Le comte Maurice Esterhazy était depuis le 4 février à Gaëte l'ambassadeur d'Autriche. A ce titre il prenait part aux conférences de Gaëte. Ces conférences pour la restauration du pouvoir temporel du pape s'étaient ouvertes le 30 mars sous la présidence d'Antonelli entre les représentants des quatre puissances catholiques : le comte Esterhazy (Autriche), le duc d'Harcourt et le baron de Rayneval (France), Martinez de la Rosa (Espagne) et le comte de Ludolf (Deux-Siciles). La 14e et dernière séance eut lieu le 22 septembre 1849.

4. L'avènement en Prusse de Frédéric-Guillaume IV en 1840 avait largement contribué à ranimer les idées et projets de l'unité allemande au bénéfice de cette nation. C'est pourquoi, en 1845, Metternich avait catégoriquement refusé d'entrer dans un projet de « renforcement » de la Confédération germanique. En 1849, les mouvements républicains et démocrates, réanimés par la révolution de Février en France, sont écrasés tant en Allemagne qu'en Autriche. Le 4 mars 1849, le prince Schwarzenberg avait promulgué une Constitution de type autoritaire afin de prémunir son pays contre les tendances unitaires de l'Allemagne et se trouvait momentanément servi par le refus de Frédéric-Guillaume IV de coiffer une couronne impériale « fabriquée par une assemblée issue d'un germe révolutionnaire ». L'appréciation de Tocqueville coïncide avec une reprise de l'initiative de l'Autriche dans le concert des nations européennes, en partie au détriment de la Prusse.

de procédés amicaux et bienveillants, de liberté laissée aux habitants, d'appui donné aux autorités, en un mot, de rapports qui annoncent une puissance amie et ne sentent pas le vainqueur. Il est bien nécessaire que, dans les lieux que nous occuperons surtout, il n'y ait pas de réaction contre les personnes et surtout que nous ne puissions être accusés de nous en être faits les instruments. Il faut, sans nous mêler aux affaires domestiques des localités, qu'on sente cependant que nous y sommes les représentants d'une restauration libérale et non, comme les soldats napolitains, les champions d'une restauration à tout prix.

Quoique la conférence de Gaëte ne soit pas rompue et qu'il y ait des inconvénients à la rompre, la *véritable* action politique doit se concentrer dans nos mains et dans celles de l'Autriche[5]. C'est ce que je dis ici à l'envoyé autrichien, et c'est ainsi qu'il faut tâcher d'agir pour agir vite et d'une manière décisive. Discuter à quatre, si l'on veut, mais agir seul ou à deux sur l'esprit des cardinaux et sur celui du pape, telle est la marche la plus prompte et la plus efficace.

P.-S. *14* juillet.

J'avais retardé d'un jour le départ de M. Espivent dans l'espoir que le courrier d'aujourd'hui m'apporterait des dépêches ou des lettres de vous. Je renonce avec beaucoup de peine à cette espérance. J'avais fait établir un service journalier de Civita-Vecchia à Toulon, afin de recevoir plus souvent et plus régulièrement des nouvelles d'Italie. Je voudrais bien que chaque jour nous apportât quelque chose, soit de l'armée, soit des négociateurs.

Vous ne m'avez encore rien dit dans vos dépêches ou dans vos lettres qui fût une réponse aux miennes et qui me montrât au moins que vous les eussiez reçues. Il importe de le faire en les désignant

5. Le propos de Tocqueville est ici intéressant à double titre. Tout d'abord, comme la suite des événements le montrera et en accord avec la plupart des observateurs et historiens, il ne se fait guère d'illusions sur l'efficacité de la conférence de Gaëte que tel historien n'hésitera pas à qualifier de « stérile » (G. Mollat, *La Question romaine de Pie VI à Pie XI*, Paris, 1932, p. 271). D'autre part, à ce moment-là, Tocqueville voulait compter avec la bonne volonté de l'Autriche pour maintenir l'équilibre dans la péninsule italienne, équilibre toujours précaire, que l'Autriche allait remettre en cause quelques jours plus tard par un ultimatum au Piémont. L'intervention de Tocqueville ferait reculer l'Autriche, mais son exigence serait alors à la mesure de l'espoir dont il témoigne à Corcelle en préférant l'action « seul ou à deux » à la discussion à quatre à la conférence de Gaëte. Rappelons qu'après la défaite de Novare (23 mars 1849), le Piémont n'avait échappé à l'occupation autrichienne que grâce à la protection de la France. Victor-Emmanuel II, tout en combattant les démocrates, fit appel à d'Azeglio qui forma un ministère favorable à l'unité italienne, à la laïcisation de l'État et hostile à la domination autrichienne.

soit par le numéro soit par la date, afin que je sache si elles vous parviennent toutes.

Je vous embrasse de tout mon cœur

Alexis de Tocqueville.

Madame de Corcelle qui est à Bourbon-l'Archambault se porte très bien. Je lui fais de temps en temps donner de vos nouvelles. Elle se plaint de n'en pas recevoir directement de vous.

Archives Harcourt-Corcelle. – Lettre inédite.

121. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

[Paris ce 14 juillet [1849] au soir].

Mon cher ami,

Je vous ai déjà écrit une lettre ce matin [1]. J'y joins ce petit billet pour vous faire une recommandation dont vous n'avez pas eu besoin, j'espère, qui est d'écrire à Falloux (dont je suis très satisfait et avec lequel je suis au mieux), à Montalembert et aux principaux de ce qu'on appelle le parti catholique, pour leur faire connaître le vrai de la situation là-bas. Je suis frappé de ceci, c'est que tous les hommes qui reviennent d'Italie, même les plus religieux, sont singulièrement frappés des répugnances universelles que suggère aux populations romaines le gouvernement des prêtres et se montrent très impressionnés de l'idée qu'il est absolument nécessaire, même au point de vue de l'intérêt de l'Église et du maintien de l'autorité temporelle du pape, de faire des réformes considérables. Les ecclésiastiques (entre autres l'abbé Gerbet) qui ont vécu en Italie, sont vivement de cet avis. En somme, je rencontre tous les jours des hommes sans opinion religieuse qui, par opinion politique ou calcul de parti ou hostilité cachée contre nous, semblent portés à croire qu'il importe peu d'obtenir quelques concessions du pape, et je vois au contraire tous les hommes religieux qui ont récemment connu l'Italie exprimer un avis contraire. Il y a là un malentendu à faire cesser. Vous seul le pouvez en traitant ce côté de la question avec les chefs du parti dont je vous parlais plus haut. Je serais impuissant à le faire, tandis que votre opinion y serait déterminante. Usez de ce pouvoir vivement, je vous en prie;

121. - 1. C'est-à-dire en P.-S. à la lettre précédente datée du 13 juillet.

vous épargnerez ainsi de grands malheurs à l'Église et, à vos amis, de grands embarras dont leurs droites et honnêtes intentions ne les sortiront pas.

Tout à vous de cœur

Alexis de Tocqueville.

Paris ce 14 juillet au soir.

P.-S. Vous sentez bien que je ne parle que du monde parlementaire car le gros public n'a qu'une opinion sur ce qu'on attend de nous en Italie et l'immense majorité de l'Assemblée est de son avis. Mais on pourrait parvenir à nous refroidir et à nous brouiller peut-être avec une partie des légitimistes sur cette question et à surprendre leur religion et leur bonne foi, si vous n'interveniez pas. Pardon de mon griffonnage mais le temps me manque.

Archives Harcourt-Corcelle. – Lettre inédite.

122. - F. DE CORCELLE À A. DE TOCQUEVILLE

Rome 14 juillet 1849[1].

Mon cher ami,

Je préfère aujourd'hui une correspondance sans façon, attendu que depuis hier j'ai trouvé moyen de me refroidir sous un ciel brûlant et d'avoir de la migraine avec courbature. M. de Rayneval a de son côté les oreillons.

Vous ne pouvez vous figurer la vie pénible que nous menons depuis le 3. Nous avons tous les soins et tracas d'un gouvernement, sans être les maîtres de l'exécution[2]. Vous savez combien l'exécution a d'influence sur la direction elle-même.

Or, le général Oudinot n'abandonne sa part ni comme pouvoir exécutif ni comme directeur. Il y a si peu d'ordre dans notre conseil supérieur, dont le colonel Callier[3] a été nommé par nous

122. - 1. En marge : particulière.

2. Pour assumer les responsabilités de l'occupation de Rome, Oudinot, Corcelle, Rayneval et d'Harcourt étaient « conseillers directeurs ». Le 9 juillet, ils formèrent un « Conseil supérieur de Gouvernement » dont Callier était le secrétaire.

3. Camille Callier (1804-1889), polytechnicien, commença sa carrière militaire comme cartographe. A partir de 1830 il entreprend une série de voyages d'exploration au Proche-Orient qui lui permettent de développer ses qualités de géographe. Mais peu à peu les activités politique et diplo-

secrétaire, rédacteur de nos procès-verbaux, qu'hier, tandis que M. de Rayneval était à la recherche d'un commissaire provisoire faisant les fonctions de ministre de l'Intérieur, le gouverneur de Rome, le général Rostolan, nommait de son chef ce fonctionnaire. Un accident semblable nous était déjà arrivé, ainsi que je vous l'ai mandé, pour le commissaire provisoire au département des Finances[4].

Je laisse à M. de Rayneval le récit de tout ce qu'il a fait personnellement, et de ce que nous avons fait ensemble, pour composer les pouvoirs que la situation exigeait. En général, j'ai pris beaucoup moins de part que cet excellent collègue à cette importante partie de notre besogne. J'avais deux raisons pour cela : M. de Rayneval connaît tous les personnages auxquels nous avons eu affaire; il sait leur langue; et il y avait d'autres motifs de réserve et d'abstention pour moi. Je devais éviter, vis-à-vis de la Cour de Gaëte, de me compromettre dans ces premiers arrangements.

J'en parlerai, je vous le répète, comme d'un canevas politique auquel on peut très aisément retoucher dans un esprit de concession réciproque.

Le Père Vaure est revenu hier de Gaëte. Il nous a donné de fâcheuses nouvelles. On y critique avec amertume tous nos actes.

Ainsi l'entourage du pape et le pape lui-même disent que nous n'avons pas le droit de nommer des ministres et que nous avons montré un détestable esprit en conservant jusqu'à ce jour l'ancien conseil municipal fort compromis dans le mouvement révolutionnaire; ils ajoutent que nous aurions dû arrêter tous les principaux chefs de la république et nous reprochent l'évasion de beaucoup d'entre eux.

A cela nous répondons ce qui suit : nous n'avons pas nommé des ministres, mais des commissaires provisoires, chefs de service auprès des principaux ministères. Leur titre peut être vérifié dans les lettres de commission qui ont été publiées.

Les archives des ministères étaient ouvertes à tout venant, exposées à des pillages; tous les employés sans direction. Il fallait bien y pourvoir. Des directeurs du pays, des hommes spéciaux

matique devaient prendre le pas sur ses précédentes activités. Chargé de mission en Orient, Algérie et Silésie, il est nommé en mars 1848 par Lamartine directeur de cabinet aux Affaires étrangères. C'est là que Tocqueville le rencontre et l'envoie à Rome. De tempérament libéral, fin observateur, il a laissé une importante correspondance sur sa mission à Rome. La plupart de ses lettres, adressées au chef de cabinet de Tocqueville, Gobineau, ont été éditées par les soins de MM. A.-B. Duff et M. Degros (*Rome et les États pontificaux sous l'occupation étrangère : Lettres du Colonel Callier, juillet 1849-mars 1850*, Paris, Imprimerie nationale, 1950.)

4. Cf. ci-dessus lettre nº 117, n. 2.

étaient nécessaires. L'autorité militaire n'aurait pu fonctionner sans cet appui.

Deux de nos commissaires, Cavallieri et Cicognani se trouvaient sur la liste du pape. La composition de cette espèce de cabinet provisoire placé sous notre autorité et tout prêt à reconnaître celle du pape, était donc modérée et papiste.

Quant au conseil municipal, il était impossible de se passer de lui dans les premiers jours. Personne n'aurait accepté ces fonctions. Nous l'avons admis, à tort selon moi, à discuter avec nous les conditions d'une capitulation que j'ai, Dieu merci, empêchée. Il s'était employé à nous ouvrir les portes de Rome, et, enfin, il faisait travailler les ouvriers de la ville sans ouvrage.

M. de Rayneval n'a pu réunir qu'hier un nouveau conseil municipal prêt à remplacer l'ancien; il a obtenu de celui-ci, au moment même où il donnait sa démission, une adhésion à notre autorité et même à celle du St-Père. Cette pièce aura l'avantage de contenir un acte de résipiscence de l'un des pouvoirs révolutionnaires de la ville de Rome; elle servira à justifier notre intervention mieux que ne l'aurait fait une adhésion du parti réactionnaire ou du parti modéré. Le nouveau conseil municipal est d'ailleurs modéré. M. de Rayneval a conduit toutes ces affaires avec mesure et dans le sens de notre politique.

Je suis très content de mes relations avec lui et j'espère qu'il est également content de moi. A nous deux, nous avons préservé notre pays de plusieurs graves embarras, les cantonnements armés notamment.

Relativement au reproche de ne pas arrêter les chefs révolutionnaires, nous sommes bien en règle. Nous déclarons franchement que la France ne peut entamer de telles procédures, dont le souverain définitif aurait entre les mains la conduite et la conclusion; que nous ne pouvons être les geôliers et exécuteurs des hommes politiques compromis dans ces tristes affaires. Ainsi nous les traiterons comme des ennemis et prisonniers militaires, sans usurper ni le droit de grâce ni le droit de procédure. Voilà quelle sera notre conduite. Nous l'expliquerons avec plus de ménagement que je n'en mets ici, mais sans hésitation. Cernuschi était le seul meneur arrêté à Civita-Vecchia, parce qu'il avait excité les clubistes du Corso contre nous le jour de notre entrée à Rome[5].

Nous ferons en sorte, avant l'arrivée des commissaires du gouvernement pontifical et l'exercice de leur pouvoir, que nous n'ayons pas la responsabilité d'une seule persécution politique.

Nous arrêterons les plus compromis, nous faciliterons leur fuite, et je compte d'ailleurs insister vivement auprès du St-Père

5. Sur cet incident cf. ci-dessus, lettre nº 118, n. 4.

pour qu'il se fasse honneur par des actes de clémence. En attendant, à Gaëte on nous accuse d'usurpation de pouvoir et l'on trouverait très bien que nous prissions sur nous toutes les rigueurs et attributions du souverain en matière pénale!

Le père Vaure[6] a été très froidement reçu; mais je crois qu'on peut retrancher quelque chose de ses impressions. On nous accuse d'usurpation, afin que nous n'étendions pas trop nos pouvoirs à l'avenir... Il y a aussi beaucoup d'amour-propre blessé dans les plaintes qu'on nous adresse. On s'afflige, on souffre du peu d'empressement des populations romaines pour le St-Siège, et par une disposition naturelle au cœur humain, on nous impute cette disgrâce, on récrimine contre nous.

Je crois qu'on nous accueillera avec moins de raideur, quand nous aurons arboré le drapeau pontifical. C'est demain que se fera cette cérémonie.

Je partirai le soir même pour Gaëte avec M. de Rayneval et Monseigneur D'Andréa[7], directeur de la congrégation du St-Concile de Trente, fonctionnaire ecclésiastique très important et disposé à nous être utile. Le pape a confiance en lui, et l'a déjà chargé de ses remontrances.

Comment vous exposer d'avance la marche que je pourrai suivre? Il est clair qu'elle dépendra entièrement du plus ou moins de difficultés que je rencontrerai. Une pareille négociation est toujours l'inconnu. Je ne puis répondre que d'une chose, c'est que j'insisterai énergiquement dans le sens libéral.

Je crois que le *statuto* est une chimère et un grave danger. Un état intermédiaire entre ce régime et celui de la consulte, voilà ce

6. D'après la dépêche n° 12 de Corcelle, datée du 9 juillet, le père Vaure était allé à Gaëte pour traiter de la question du drapeau. Si l'entrée des Français à Rome justifiait la disparition du drapeau tricolore à bonnet rouge, l'opinion italienne, romaine en particulier, tenait à ce que les trois couleurs fédéralistes ne soient pas totalement effacées. De là la proposition de relever à Rome le drapeau pontifical mais avec l'accessoire de la cravate aux trois couleurs. Le père Vaure était parti pour Gaëte dans le but de présenter ce dernier projet pour lequel penchaient d'Harcourt et Rayneval. Corcelle, à la fin de sa dépêche, penchait pour le drapeau pontifical sans cravate afin de préparer « un avenir réglé et pacifique » dans la perspective d'un État pontifical absolument indépendant dans une Italie unifiée. Dans sa réponse du 18 juillet, Tocqueville exprimera un même penchant, mais pour de tout autres raisons (cf. ci-dessous lettre n° 124).

7. Mgr d'Andréa avait déjà servi sous le pontificat de Grégoire XVI. Protégé de Pie IX, il devait parfois apparaître aux yeux de ses contemporains comme un libéral, bien qu'il ait marqué son désaccord avec les premiers projets de réforme de Pie IX lors de son avènement. Nommé commissaire extraordinaire de Viterbe après la prise de Rome, il devait révéler à la fois ce tempérament libéral et, ne serait-ce que par souci de carrière, un certain esprit réactionnaire. Cf. lettre n° 145, n. 3, p. 374 et *sq.*

qui est peut-être possible[8]. Réforme administrative et judiciaire, sécularisation des emplois publics, larges institutions municipales, le principe représentatif autant que possible, sauvegarder l'amnistie, tel est le seul but pratique et cependant entouré de mille obstacles que j'entrevois. Si je puis y ajouter la promesse d'un prochain voyage en France, ce sera bon signe, car ce voyage serait impossible dans le cas ou le gouvernement pontifical ferait complètement divorce avec l'esprit de notre temps.

Jamais mission ne fut plus difficile. Ne vous attendez pas au succès. J'en causerai beaucoup en route et sur les lieux avec M. de Rayneval. Nous résumerons avec précision tous les points abordables.

Le drapeau arboré demain sera le drapeau pontifical sans cravate, parce qu'il ne paraîtra que sur le fort St-Ange. Il n'y a que les drapeaux de la troupe qui puissent porter cravate. La difficulté est ainsi tout naturellement ajournée. Faut-il combattre pour cette cravate? Répondez-moi rapidement à Gaëte même.

Le St-Père voudra immédiatement envoyer des légats ou commissaires à Rome. Nous veillerons aux meilleurs choix et demanderons une composition autant que possible laïque.

Mais il faudra remettre une grande partie du pouvoir à ces envoyés, le partager. De là un règlement qui n'est pas aisé.

A chaque pas nous aurons d'énormes questions. La durée et les emplacements de l'occupation, les conditions du nouveau gouvernement, voilà ce qui nous amènera plus d'un sujet de remontrance de la part de Gaëte et de l'Europe. Je ne crois pas que cela puisse finir sans un congrès si le pape ajourne sa réponse et sa décision définitive surtout[9].

Or, il paraît certain qu'il veut gagner du temps. En cela il nous expose à des conflits. J'ai bien à cœur le maintien de la paix générale, et en même temps notre bonne attitude en cette affaire. Notre rôle est celui de la modération; il devrait réussir si les puissances étaient raisonnables.

Je vous ai signalé les inconvénients de la direction actuelle des affaires de Rome; elle est sans unité au moment où il serait si important de ne commettre aucune faute, de procéder avec ensemble, énergie, étendue et liberté d'esprit. Une seule direction militaire serait peut-être préférable; mais alors il faudrait se bien assurer que le nouveau chef ne penche pas pour la guerre.

8. Sur le *Statut*, cf. ci-dessus lettre nº 120, n. 2.

9. L'idée d'un congrès qu'évoque ici Corcelle devait être sans lendemain. Elle se heurterait naturellement à l'entourage du pape étant donné la perspective de la participation de nations « hérétiques » ou « schismatiques » comme l'Angleterre, la Prusse et la Russie en plus des nations catholiques participant à la conférence de Gaëte.

Si vous maintenez un diplomate à côté du chef militaire, qu'ils soient deux et non pas trois; que le dernier mot, la direction diplomatique et politique soit au plus sûr.

Je vous en parle sans préoccupation personnelle. Je préfère pour mon compte n'avoir pas cette effrayante responsabilité. Quand croyez-vous que je puisse revenir auprès de vous et de nos amis?

A vrai dire, les grandes difficultés commencent aujourd'hui.

Nous avons jugé nécessaire de recourir à d'adroites charités pour notre cérémonie de demain. Autrement nous aurions risqué de n'avoir pas cette manifestation populaire à laquelle vous teniez tant et avec raison.

Je joins ici les pièces comptables. M. le général Oudinot a mieux aimé que l'on tirât sur votre caisse que sur la sienne. C'est Torlonia [10] qui sur mon mandat a fait les 3 000 frs. Il s'adressera à votre caissier à l'époque fixée sur le billet. Donnez tout cela à qui de droit, si vous ne voulez pas me faire perdre 3 000 frs.

Donnez aussi le reçu du père Vaure. Les curés se réunissent ce soir pour distribuer à tous les ouvriers des trois quartiers pauvres de Rome des bons de pain et de viande, jusqu'à concurrence de la somme dépensée. De cette manière on ne peut être volé et la distribution se fera politiquement.

Nous avons d'ailleurs assez d'adresses signées pour le rétablissement de l'autorité du St-Père; à Civita-Vecchia, on compte près de 3 000 adhérents. C'est beaucoup pour une petite ville. Mais ce n'est pas beau vu de près!

Si le gouvernement pontifical ne comprend pas son temps, c'est un arbre mort que nous plantons. Je ne parle que du temps présent, et d'une certaine période, car je crois aux promesses de Dieu.

Le général Mollière [11] qui vient de me faire une visite à son retour de Frascati m'assure que partout il a constaté la plus vive répulsion contre les abus de l'ancien gouvernement. Le général Morris [12] tient le même langage sur Viterbe et les villes de cette partie des États romains.

10. Don Alessandro Torlonia (1809-1886), d'une riche famille de banquiers, s'occupait des finances du Saint-Siège. Il ne semble pas avoir pris une part active à la vie politique.

11. Pierre-Jean-Alexandre Mollière (1800-1850) avait commencé sa carrière militaire au service de la Grèce insurgée dans le corps des officiers philhellènes en août 1825. Il devait rentrer en France en 1830. Il avait ensuite servi dans l'armée d'Afrique et avait été promu général de brigade le 17 août 1848. Il avait été nommé commandant de la 1re brigade de la 1re division du corps expéditionnaire de la Méditerranée le 15 avril 1849 et se trouvait donc à ce titre à Rome au moment où écrit Corcelle. Disponible le 23 décembre 1849, il sera affecté le 13 juin 1850 à la 1re brigade d'infanterie de la 1re division active à Paris, quelques semaines avant une mort prématurée.

12. Le général Morris était alors gouverneur de Viterbe. Il devait réussir

Garibaldi a été mollement poursuivi; il fallait s'y mettre dans la nuit du 2 au 3 juillet. Heureusement, ce reste de faction ne s'étend pas.

Voilà onze jours que nous occupons Rome. On aurait pu avec un autre chef déblayer le terrain en quatre à cinq jours. Cette lenteur qui se retrouve avec son principe dans l'occupation de Rome, de même que nous en avons subi les inconvénients pendant le siège, a beaucoup contribué à exciter les méfiances de Gaëte. Elle aura peut-être de bien graves conséquences. En toute occasion, vous aurez ce péril.

Songez que l'affaire peut devenir européenne et que vous risquez beaucoup.

Ce pauvre général [13] est d'ailleurs très bon pour moi. Il dit que je lui ai rendu un grand service en le préservant d'une capitulation et se loue de mes procédés.

Je suis donc un peu honteux d'être obligé, dans l'intérêt du pays et du gouvernement, de vous dire la vérité.

A propos de cette capitulation dont l'insuccès sera mon meilleur souvenir, je vous envoie le texte original du récit auquel cette négociation a donné lieu devant le conseil municipal qui se retire aujourd'hui. Je désire que cette pièce figure à côté de la traduction, dans mes dépêches précédentes.

Ce sera ma croix d'honneur [14].

Puisque vous avez désigné M. de La Tour d'Auvergne [15] pour remplir ici éventuellement les fonctions de chargé d'affaires, pourquoi ne le nommeriez-vous pas premier secrétaire à Rome? Soyez convaincu que vous ne pouvez faire un meilleur choix. Il est plein de bon sens et d'honneur, je vous le recommande très vivement, c'est justice, il m'a été très utile.

N'oubliez pas que nous avons été obligés d'employer ici, comme

à tempérer le zèle répressif du commissaire extraordinaire qu'était Mgr d'Andréa et empêcher les arrestations politiques.

13. Oudinot.

14. Corcelle avait fait parvenir à Tocqueville plusieurs procès-verbaux des séances du conseil municipal romain des 30 juin, 1er et 2 juillet 1849. S'il s'agit ici des deux derniers qui se font l'écho de la préparation de l'entrée des troupes françaises à Rome le 3 juillet, il est difficile de dire auquel des deux Corcelle fait ici référence, même si l'on peut opter pour le second. Notons que ni dans l'un ni dans l'autre il n'est effectivement question de « capitulation »; on parle d'entrée de troupes dans la ville et de respect des libertés.

15. *Henry*-Godefroy-Bernard-Alphonse, prince de La Tour d'Auvergne-Lauraguais (1823-1871) était entré au ministère des Affaires étrangères dès l'âge de 18 ans. Après avoir été nommé secrétaire à Rome, il devait poursuivre une carrière diplomatique à Weimar, Florence, Turin, Berlin, Rome et Londres. Il a laissé un journal de l'expédition de Rome en 1849.

interprète et négociateur dans une multitude de petites affaires italiennes, un M. Mangin[16], Français résidant à Rome depuis longtemps et fort estimé. Il travaille en ce moment avec le directeur de la police et nous sert avec intelligence. Je crois que vous ferez bien de lui ménager une position, jusqu'à ce que le pape le prenne à son service, ce qui lui a été promis par l'intermédiaire du père Vaure.

Je suis si emmigrainé que j'ai eu quelque peine à vous griffonner ces longues pages.

Offrez, je vous prie, mes tendres hommages à M^me^ de Tocqueville, et recevez, mon cher Alexis, tous mes vœux d'ami bien affectionné et militant.

F. de Corcelle.

J'espère avoir ma femme un de ces jours à Civita-Vecchia. Alors, si ma besogne se termine promptement, nous reviendrions ensemble. Dites à *Boulatignier* que j'ai recommandé chaleureusement son frère au général Mollière. Celui-ci est très content de lui et le proposera comme chef de bataillon à la première occasion. Il est le second, et viendra immédiatement après un plus ancien qui va passer.

Mollière parle de M. Boulatignier avec la plus grande estime.

Archives Tocqueville. – Lettre inédite.

123. - F. DE CORCELLE À A. DE TOCQUEVILLE

Rome 15 juillet 1849[1].

Mon cher ami, Monsieur de Rayneval a toujours les oreillons et moi ma courbature.

Je ne puis que vous dire en peu de mots mon impression sur l'acte et la cérémonie d'aujourd'hui[2].

Cela s'est passé très convenablement, et bien mieux qu'on ne devait l'espérer. Il y avait beaucoup de foule sur le passage du géné-

16. Mangin avait été envoyé au début de mai 1849 au général Oudinot par des agents diplomatiques français restés à Rome afin de lui faire part des dispositions hostiles de l'armée romaine; pour ce faire, il avait obtenu un sauf-conduit de Mazzini. Il était alors secrétaire général de la préfecture de police instituée par Oudinot.

123. - 1. En marge : particulière.

2. L'installation du drapeau pontifical sur le château Saint-Ange.

ral, et pas mal de vivats. Ce soir, une très grande partie de la ville est illuminée. Cela ressemble fort à un assez grand nombre de révolutions et restaurations dont j'ai été témoin dans le cours de ma vie. Si l'on se dit qu'il existe encore des causes d'intimidation révolutionnaire, on en conclura un enthousiasme prodigieux; si l'on réfléchit que déjà la peur a changé d'objet on portera un jugement plus réservé. La vérité est entre ces deux situations.

Je pars ce soir pour Gaëte afin d'y porter la première nouvelle. Malheureusement, les oreillons de M. de Rayneval ne lui permettent pas de venir avec moi. Si je m'écoutais moi-même, je prendrais quelque repos; mais je dois profiter de l'effet moral et ravir le cœur du St-Père, si Dieu le permet, dans l'intérêt bien évident de son Église.

Aller vite, c'est le point essentiel. Toute lenteur sera contre nous. Maintenant qu'on n'a plus intérêt à nous presser par des grogneries et que le drapeau est relevé, je serai bien reçu.

N'allez pas croire que M. de Rayneval, ni moi nous soyons les auteurs de la proclamation de ce jour[3]. Nous en avions composé une dont le général n'a pas voulu. La première, le jour de son entrée, était également de son cru.

Ce sont pourtant là des actes éminemment politiques et diplomatiques; mais comme il y faut son nom, il se retranche dans sa responsabilité et l'espèce de prudence qu'il y a à ne couvrir de son pavillon que sa propre marchandise.

Si j'avais insisté, il m'aurait dit : « Faites la proclamation et signez-la. » Or jugez quel bel effet cela eût produit. C'est une preuve nouvelle de l'infirmité de la direction de toute cette affaire.

Votre honneur est engagé à tirer votre pays d'une si fâcheuse situation. Attendez-vous, si cela dure, aux plus énormes fautes.

Je ne connais personne d'aussi ingénieux à imaginer de continuelles erreurs. C'est complètement l'avis de M. de Rayneval qui attribue une grande partie de ses fatigues au déplaisir d'une action en commun avec une telle tête. Vous ne pouvez d'ailleurs vous figurer combien il est bon homme et peu rancuneux.

Hier il a dit toute la journée à Monseigneur d'Andréa, prélat modéré qui m'accompagne à Gaëte et à deux cardinaux, Castracani et Tosti, qu'il lui tardait de remettre à l'envoyé ou commissaire du St-Père jusqu'à la moindre parcelle de son autorité.

Si un commissaire arrive dans trois jours et profite de ces dispositions, jugez quelle sera l'influence de la France. Il y a un premier partage d'autorité dont le règlement exige beaucoup de retenue et d'habile conduite. Le général va tout lâcher, quitte à se fâcher

3. Nous n'avons pu retrouver cette proclamation dans les archives du ministère des Affaires étrangères.

ensuite. Et c'est le même homme qui ne voulait pas que l'on parlât du pape, il y a peu de jours!

M. de La Tour d'Auvergne reste ici, comme chargé d'affaires, ainsi que le colonel Callier qui nous a rendu service pour le drapeau pontifical, ce matin.

A 1 heure, j'ai eu l'idée de l'envoyer à St-Ange. Il n'y avait rien de préparé pour ce drapeau. L'artillerie voulait le mettre au niveau du nôtre, ce qui eût amené une querelle avec Gaëte. Le colonel Callier a cloué les couleurs de sa propre main sur des mâts. Il s'est assuré qu'elles devaient se composer de deux sortes de drapeaux, celui de l'Église et celui du pape[4]. Rien de tout cela n'était prévu et nous allions proclamer le pape dans deux heures.

Encore une fois, vous êtes maintenant responsable de la suite. Le général doit être enseveli dans son triomphe si vous voulez diriger l'affaire d'Italie ou y conserver la plus petite influence. Il a lieu d'être satisfait. Personne n'a été plus heureux et n'a moins mérité de l'être par la direction. Avisez.

Adieu. Je vous embrasse de tout mon cœur.

F. de Corcelle.

P.-S. Entre nous, j'ai su par une lettre de Monseigneur Dupanloup que M. Molé avait adressé au pape une longue lettre contenant des conseils sur le gouvernement qu'il devait adopter[5]. C'est très bien si M. Molé est d'accord avec vous et avec nous. Autrement, c'est un obstacle. M. Baudin a fait le rapport dont je l'ai chargé sur les dégâts de Rome[6]. Il doit vous l'envoyer. Jamais ville assiégée n'a moins souffert. L'entrée du faubourg St-Antoine, en juin, ne se voit ici nulle part. Il faut aller près des murailles pour constater des trous.

Je mettrai l'amnistie en première ligne.

Archives Tocqueville. – Lettre inédite.

4. Le propos de Corcelle est ici bizarre. Aucun document de l'époque ne fait allusion à un drapeau autre que le drapeau du pape.

5. En l'absence de cette lettre, on sait cependant que Molé s'est fréquemment entretenu avec Mgr Fornari, nonce à Paris, et lui a demandé de transmettre son avis au pape. Ainsi, dans une lettre à Antonelli du 12 juillet 1849, Fornari fait état d'une longue conversation qu'il eut avec Molé et dont celui-ci l'a autorisé à faire part. Molé s'élevait, d'après Fornari, contre le pouvoir délibératif de la consulte et contre toute amnistie générale, pensant qu'il fallait en tout cas en exclure tous ceux qui avaient proclamé la déchéance de Pie IX et proclamé la république. Il est possible que ce soit à cette lettre que fasse ici allusion Corcelle.

6. Sur ce rapport et ces dégâts, cf. ci-dessus la lettre de Corcelle du 27 juin, lettre n° 112 et la lettre n° 115, n. 3.

Ce rapport se trouve aux Archives des A.E. *Mémoires et Documents;* (Rome), 121.

124. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

Paris ce 18 juillet 1849.

Mon cher ami,

J'ai reçu vos dépêches n^os^ 10, 11 et 12 et de plus la lettre particulière que vous m'avez écrite le 9 du courant [1]. Je réponds d'abord à celle-ci.

Personne n'est plus convaincu que moi de l'insuffisance du général Oudinot. C'est, à mon avis, un crime que d'avoir confié une pareille affaire à un pareil homme, et dès le second jour de mon entrée dans le Cabinet je lui avais demandé un successeur. L'embarras est de le remplacer. L'homme le plus indiqué serait Bedeau. Mais il y a une foule de *petites* raisons qui font obstacle à ce choix et qui sans doute l'empêcheront d'avoir lieu. Le mieux serait peut-être de rappeler Oudinot et de laisser l'armée, qui n'a plus d'opérations militaires à faire, dans les mains du plus ancien général de division, ce qui achèverait de la subordonner au pouvoir civil. Quant à la multiplicité des négociateurs, j'ai commencé à y mettre ordre en rappelant d'Harcourt [2]. Il ne vous a pas échappé sans doute que mon principal dessein en agissant ainsi était de vous laisser maître du terrain à Rome. Il ne dépend même que de vous d'avoir le titre officiel d'ambassadeur auprès du St-Siège. Nous pourrons peut-être trouver une autre situation à d'Harcourt. En tout cas, je le proposerai au Conseil. Quant à Rayneval, mon intention était de l'envoyer à Vienne, poste occupé par un homme insuffisant et où il y a les plus grandes choses à faire, même pour la solution de nos questions italiennes [3]. Je le tiens pour un homme de mérite et je ne le tirerai d'Italie que pour lui donner une grande destination. Je crois, comme vous, que la chose la plus désirable

124. - 1. Cf. ci-dessus lettre n° 117.

2. D'Harcourt devait quitter Rome le 21 juillet. Le 12 septembre il démissionnait de la diplomatie et rentrait dans la vie privée.

3. Ce projet de nomination de Rayneval à Vienne ne devait pas aboutir puisque c'est Beaumont qui, sur la proposition de Louis-Napoléon, devait arriver en septembre à ce poste. Quant à l'« homme insuffisant » qui s'y trouvait alors, il s'agissait d'Edmond De La Cour, diplomate, qui devait pourtant retrouver Vienne en décembre, succédant à Beaumont. Rayneval devait être nommé en 1850 ambassadeur à Rome.

serait que vous restassiez seul. C'est déjà une grande simplification que le départ de M. d'Harcourt.

M. de Belcastel qui était venu porter ici des dépêches a demandé à retourner à son poste. Je n'avais point de motif de l'en empêcher. Peut-être va-t-il cependant en résulter un embarras. Je sens la nécessité de laisser, en votre absence, M. de La Tour d'Auvergne à Rome. Or, M. de Belcastel pourra considérer comme son droit de tenir ce poste. Il me semble que l'affaire peut aisément s'arranger tant que le pape restera à Gaëte. La place naturelle de M. de Belcastel est d'être près de lui et mon intention est, jusqu'à nouvel ordre, qu'il y reste, laissant la direction des affaires à Rome à M. de La Tour d'Auvergne.

J'en viens maintenant aux dépêches officielles.

Je trouve ce qu'on a fait à Rome, depuis l'entrée de nos troupes jusqu'au jour de votre lettre, bon. Mais je me plains qu'on ait mis huit jours à ce qui pouvait s'effectuer, je crois, en 48 h. On a prolongé ainsi un état ambigu, qui ne peut qu'embrouiller les esprits et créer des embarras. La faute, du reste, n'en est point à vous ni à M. de Rayneval qui avez, autant que possible, atténué le mal, mais au général Oudinot qui a apporté dans cette dernière crise tous les défauts d'esprit que nous lui avons vus depuis le commencement de l'entreprise. Je ne pourrai jamais comprendre comment, pendant les 24 heures qui ont suivi la prise de la ville, nous n'avons pas, de la manière la plus rapide et la plus énergique, fermé les clubs, abattu les drapeaux de la République, désarmé les citoyens et les soldats, chassé les étrangers, arrêté tous ceux qui faisaient mine de trouver mauvais notre présence, en un mot frappé de terreur nos ennemis, afin de vaincre la terreur qui s'était emparée de nos amis. Cela me paraissait élémentaire et c'est ce que j'avais indiqué dans une lettre particulière que je vous ai adressée le 26 juin [4]. Je vois que tel était aussi votre avis et je déplore que les choses ne se soient pas passées ainsi. Mais Oudinot a un esprit si étroit qu'il ne peut renfermer même *deux* idées à la fois. Ces deux idées étaient celles-ci : frapper de terreur le parti démagogique et relever le parti libéral, deux idées distinctes, mais non contraires; la réalisation de l'une menait même très directement à la réalisation de l'autre. J'espère qu'une manifestation devenue plus difficile par ce mauvais début sera venue vous tirer d'affaire et vous aura permis, en rétablissant l'autorité nominale du pape, de sortir de la situation confuse où vous êtes et dans laquelle on ne peut rester sans amener toutes sortes de complications fâcheuses. Il vaudrait mieux rétablir le pape de nos propres mains que demeurer longtemps dans la position *sans bases* que nous occupions lors de vos dernières dépêches. Cela ne

4. Cf. ci-dessus lettre nº 111.

serait pas fort d'accord avec le langage tenu devant la Constituante, mais n'aurait rien de contraire à ce que je ne cesse de dire depuis que je suis aux affaires. Quand on me demande ce que nous sommes venus faire à Rome, je réponds *carrément :* 1° — *Rétablir* le pape dont l'autorité indépendante est nécessaire à la liberté et à la paix des populations catholiques sur toute la terre. 2° — *Obtenir* des réformes et des institutions libérales pour les Romains. Je ne sépare jamais ces deux choses, mais je les avoue également toutes les deux.

J'ai lu au Conseil la partie de votre dépêche n° 10 dans laquelle vous rappelez vos pouvoirs extraordinaires et dites comment vous entendez en user[5]. Personne n'a réclamé et, en effet, tout cela est renfermé dans le pouvoir qui vous a été transmis au nom du Conseil des ministres.

Vous me consultez sur la question du drapeau ou plutôt de la cravate fédérale et vous me dites que la question m'avait déjà été posée *en temps utile*. Cela n'est pas parfaitement exact; car la lettre dans laquelle vous me parlez de cet embarras pour la première fois a été écrite par vous le 30 juin[6]. Elle m'est arrivée le 8 juillet. Nous savions depuis plusieurs jours la prise de Rome et j'ai pensé qu'à l'heure où je recevais votre lettre, la question était tranchée. C'est pour cela que je ne vous en ai pas écrit. Je pense également aujourd'hui que cette lettre-ci arrivera beaucoup trop tard pour vous donner, quant à ce point si important de nos difficultés, un avis utile. Cependant, je vais vous dire l'état de mon esprit à son sujet. Je vous avoue que cette question m'a rendu très perplexe. Les inconvénients sont très grands des deux parts. La cravate fédérale est le signe le plus hostile à l'Autriche. Or, est-il sage, quand nous avons l'envie et l'espoir de trouver un point d'appui momentané sur l'Autriche, ainsi que je vous l'ai expliqué dans ma lettre du 13, de lui donner un juste sujet de méfiance et de mécontentement? De

5. Dans cette dépêche du 7 juillet 1849, Corcelle, après avoir rappelé comment il dut faire usage de ses « pouvoirs extraordinaires » auprès du général Oudinot, expose pour quelles raisons il en aura encore besoin : « 1° pour composer en ce moment avec M. de Rayneval, dont le concours m'est si précieux, un régime provisoire qui nous permette de préparer le rétablissement libéral du Saint-Père; 2° pour être en mesure, quand cette première tâche sera remplie, de garantir au Saint-Père sur ma responsabilité personnelle, et dans la limite de mes instructions, tout ce que je pourrai lui affirmer relativement aux intentions de l'autorité française établie à Rome; 3° pour être revêtu de cette faculté d'amender qui est le seul moyen de saisir rapidement une occasion de transiger et de conclure dans une affaire quelconque, à plus forte raison dans celle-ci où ma conscience et la dignité du Gouvernement ne me permettent pas d'ailleurs ni ruse ni violence morale... »

6. Cf. ci-dessus lettre du 29 juin, n° 113.

plus, cette cravate arborée dans les États romains est directement contraire à l'un des principaux buts de notre politique qui est d'isoler le pape du reste des questions italiennes. A vrai dire, si quelque chose peut faire durer la papauté à Rome, ce dont je doute fort, c'est cet isolement et cette neutralité. Enfin, comme vous le dites très bien, imposer les couleurs italiennes au pape, c'est augmenter ses défiances et nous ôter la chance d'obtenir de lui les concessions plus importantes que nous désirons. Tout cela est vrai, mais d'autre part il faut reconnaître que ce signe hostile à l'Autriche est, en même temps, très cher au cœur de tous les libéraux de l'Italie; qu'il répond à une passion nationale; qu'il a été arboré par le pape lui-même dans les temps de sa popularité et de sa gloire; enfin, que pour nous autres Français il a le grand mérite d'être une réminiscence du Royaume d'Italie, qu'il a d'abord été arboré jadis par nous à la suite de nos victoires. Je suis demeuré, je vous le répète, très perplexe en présence de ces deux points de vue, moi et le Conseil. Ce dernier s'est partagé dans la question. Le Président et Dufaure pour la cravate fédérale, Lanjuinais et la plupart des autres contre. Quant à moi, je suis demeuré convaincu que cette question ne pouvait pas être tranchée d'une manière abstraite et de loin, mais sur les lieux et par la vue des circonstances particulières. Il est évident que si, sans blesser trop l'Autriche et effaroucher le pape, on peut arborer la cravate fédérale, cela vaut infiniment mieux et qu'il faut le faire. Il est certain également que si vous aperceviez clairement que l'absence de ce signe vous *aliène* tout le parti libéral et force vos propres fonctionnaires à vous abandonner, devant une telle conséquence, il faudrait reculer, même au risque de se créer quelques embarras à Gaëte. Or, vous seul pouvez juger ces circonstances et je regrette maintenant que l'un de vous deux, Rayneval ou vous, ne soyez pas allé plus tôt près du pape. Je sais que ce que vous faites à Rome est de première importance. Mais ce qui se passe à Gaëte est capital et qui peut se charger d'y assister et d'y prendre part, sinon les hommes qui peuvent y exercer le plus d'influence? J'espère que votre première dépêche m'apprendra que vous êtes parti pour Gaëte ou allez vous y rendre.

J'ai trouvé dans les cartons de mon ministère quelques dépêches de Rossi [7] qui, quoique anciennes, méritent de vous être communiquées. Je les ai fait copier et je vous les envoie. Je n'ai pas encore

7. Le comte Pellegrino Rossi, qui avait été assassiné le 15 novembre 1848, était ministre de l'Intérieur de Pie IX. Citoyen français, il avait également représenté la France auprès du Saint-Siège au moment de la mort de Grégoire XVI et avait encouragé les idées libérales de Pie IX à son avènement. Les dépêches auxquelles fait allusion Tocqueville devaient dater des semaines qui ont précédé son assassinat, au moment où Cavaignac renonçait à envoyer Corcelle à Rome; cf. ci-dessus Introduction, p. 28.

reçu le travail que toutes vos dernières dépêches m'annonçaient.

Mille amitiés de cœur.

Alexis de Tocqueville.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

125. - F. DE CORCELLE À A. DE TOCQUEVILLE

20 juillet 1849.

Mon cher ami, je voudrais pouvoir vous écrire des volumes de lettres particulières; mais les lettres officielles vous montreront quelle est mon effroyable besogne. Si je n'avais le cœur vigoureux, et la tête la plus libre du monde, je n'y suffirais pas.

Ma santé n'est pas toujours au niveau de mes bonnes dispositions, cependant le dernier voyage l'a remise [1]. Je suis très amaigri. J'évalue, depuis mon départ, le nombre de mes nuits d'insomnie à 15 au moins.

Ce traité des réformes romaines est difficile à composer et résumer [2]. M. de Rayneval devrait être plus prêt que moi et ne l'est pas. Cependant, j'y travaille et ne serai pas pris au dépourvu.

J'ai pris avec moi un jeune homme nommé M. Charles Place [3], qui fait ici ses études ecclésiastiques. L'abbé Dupanloup me l'a recommandé avec une chaleur d'âme justifiée par son mérite. Il écrit faci-

125. - 1. Le 15 juillet au soir, Corcelle s'était rendu à Gaëte pour rencontrer le pape. Au cours de ce voyage, il fut victime d'un incident qu'il raconte dans sa dépêche nº 13 du 20 juillet. L'amiral Tréhouart lui avait envoyé le *Cerbère* revenu de Toulon depuis huit jours. En raison du choléra, le roi de Naples mettait alors en quarantaine tous les bateaux venant de France. Corcelle fut obligé d'obtenir directement du roi une dérogation qui hâta son débarquement. Le 17, à 10 h du matin, il était reçu par Pie IX et devait le revoir le 18 et le 19.

2. Il s'agissait en fait de reprendre les grandes lignes du Statut de mars 1848 avec remise du pouvoir administratif et temporel à des laïcs. L'évolution des semaines à venir allait montrer comment les grandes lignes de ce projet seraient progressivement gommées.

3. Charles-Philippe Place (1814-1878) devait devenir en 1866 évêque de Marseille. A l'époque où Corcelle l'engage comme secrétaire il n'était pas encore vraiment entré dans la voie ecclésiastique. Ordonné prêtre il sera successivement supérieur du petit séminaire d'Orléans puis vicaire général de ce diocèse. Avant de devenir évêque de Marseille, il sera appelé, en 1861, comme supérieur du petit séminaire de Paris.

lement, sait les lois du pays, l'histoire, etc. M. Place fait l'opinion des Montalembert, Mérode, de M. Dupanloup, etc... M. Place est de plus très libéral et d'un caractère très élevé. C'est une trouvaille. Je vais l'employer à ce que vous désirez. (J'écrirai aussi à M. de Falloux.) M. Dupanloup vient de lui offrir la direction de *L'Ami de la Religion* [4] avec 6 000 Frs de traitement; mais il a bien voulu se mettre à ma disposition comme secrétaire libre.

Si le général Oudinot reste, mon projet est de terminer le plus vite possible ma mission.

Mandez-moi sa durée morale dans votre opinion.

De l'unité! je vous en prie. Il n'y a plus moyen de rien concerter qui ait le sens commun avec une si pauvre tête. Le général Bedeau est bien préférable; mais alors prenez garde à l'entraînement guerrier et mettez à côté de lui un gardien non moins ferme que vigilant de la paix générale. M. de Rayneval ne peut également plus entendre parler d'une action en commun avec le général Oudinot. Si M. d'Harcourt est en confiance, il vous dira combien ce pauvre général, excellent homme d'ailleurs, est au-dessous de sa tâche.

M. d'Harcourt a raison de croire que certaines garanties représentatives en action sont nécessaires à la solidité de tout prospectus libéral.

Il faut des garanties à côté des paroles, dans ce pays plus que dans tout autre; mais en même temps une grande mesure, la plus grande prudence n'est pas moins nécessaire.

M. Belcastel n'est pas un bon choix comme chargé d'affaires. Il manque d'expérience et d'aptitude pour de si grandes affaires. M. de La Tour d'Auvergne était indiqué et plus ancien à ce qu'il me semble.

Adieu, cher ami, je dors debout.

A vous éveillé et dormant

F. de Corcelle.

P.-S. Vous ne pouvez vous figurer l'accueil que m'a fait cet admirable et saint pape [5]. Je ne connais personne qui ait cette grâce et cette bonté. Je lui trouve un esprit très élevé et même étendu. Il est

4. *L'Ami de la religion,* périodique catholique fondé en 1814 par M. J.-P. Picot sous le titre *L'Ami de la religion et du roi* qu'il conserva jusqu'en 1830, avait d'abord compté parmi ses collaborateurs Bonald et Lamennais. En 1848, Dupanloup avait racheté ce journal qui périclitait et avec l'aide de Montalembert l'avait complètement rénové. Le journal devait subsister jusqu'en 1862 et être l'organe du catholicisme libéral en face de *L'Ère nouvelle* de Maret et de *L'Univers.*

5. Dans la mesure où il est possible de fixer des étapes dans l'évolution

bien méconnu à mon avis, uniquement parce qu'il n'a pu trouver un point d'appui, et probablement parce que plusieurs grands gouvernements qui ont succombé sous le poids de leurs fautes depuis un an et demi sont bien aise d'attribuer leurs disgrâces à Pie IX qui était dans la véritable modération et n'a fait que vouloir, aux applaudissements de toute l'Église et de toute l'Europe en particulier, ce que voulaient ces grands cabinets en 1831 [6].

Archives Tocqueville. — Lettre inédite.

126. - F. DE CORCELLE À A. DE TOCQUEVILLE

Rome 20 juillet 1849.

Mon cher ami,

J'ai passé la nuit à vous écrire officiellement. Voici ce qui est arrivé depuis ce matin. Ainsi que je l'avais prévu, c'est Monseigneur d'An-

d'un homme et de la relation entre Corcelle et Tocqueville, on peut prendre cette lettre du 20 juillet et la dépêche n° 13 du même jour comme la marque de point de départ d'un malentendu qui ira en s'aggravant. Jusque-là, dans ses dépêches comme dans ses lettres particulières, Corcelle manifeste un écho assez fidèle aux exigences comme aux intentions politiques, diplomatiques et militaires de Tocqueville. Même sur une question symbolique mais également importante comme celle des drapeaux à arborer dans Rome reconquise, il marque la même perplexité que Tocqueville. Ses affirmations d'exigences libérales pour la réorganisation du gouvernement pontifical, au moment de l'entrée dans Rome comme à la conférence de Gaëte, coïncident avec celles de Tocqueville. A partir du 20 juillet et à la suite de sa rencontre avec Pie IX, les choses vont totalement changer, la séduction du pape ayant fortement joué sur lui, même s'il continue à rester le représentant de la France et même s'il ne perd pas toute lucidité sur l'entourage du pape et sur le pape lui-même (cf. Introduction, p. 38). Dans sa lettre du 27 juillet, Tocqueville lui parlera du « froid » sur ses sentiments; cf. ci-dessous lettre n° 130.

6. D'après ses entretiens avec Corcelle des 17, 18 et 19 juillet, il ressort que Pie IX était « resté ce qu'il était en 1847 », c'est-à-dire disposé à des réformes libérales du gouvernement pontifical, mais qu'il se heurtait à l'opposition de son entourage, des cardinaux en particulier. Il avait eu l'intention de s'adresser au gouvernement français pour qu'il lui fournisse des hommes capables de l'aider dans la réorganisation de ses États, proposant même à Corcelle de devenir son ministre des Finances. Mais le reste de l'entretien comme l'entrevue qu'eut ensuite Corcelle avec Antonelli devait montrer que rien de tout cela ne dépasserait le stade des velléités. Cf. ci-dessous p. 339, n. 2.

dréa qui était porteur de la proclamation du St-Père[1]. Il l'a fait imprimer en arrivant à la chancellerie romaine (imprimerie du pape) et conformément à ses instructions, avant de faire afficher il est venu en porter un exemplaire au général Oudinot qui l'a renvoyé à M. de Rayneval et à moi. Nous l'avions averti.

Alors s'est présentée pour nous une grave question déjà posée cette nuit dans ma lettre.

Pouvions-nous empêcher la publication de cet acte d'un souverain que nous avons rétabli dans son autorité le 15? Tous les inconvénients avaient été pesés par nous et nous étions arrivés aux propositions et conclusions suivantes :

1° Le refus de publier excitait une indignation très vive dans le gouvernement de l'Église et du côté des puissances représentées à Gaëte.

2° Une suspension de la publicité avec appel au pape et à la conférence irritait aussi le pape et son entourage, mais avait l'avantage de mettre pour nous les formes et de ne pas indisposer la conférence. Il est vrai que selon toutes les probabilités, le pape n'aurait ni modifié l'écrit ni saisi la conférence et alors il protestait contre la suppression de la publicité. Ses amis nous abandonnaient et nous pouvions être exposés à gouverner nous-mêmes ce pays à deux doigts de la banqueroute et des plus effroyables misères, n'ayant pour ressource qu'un appel aux révolutionnaires vaincus avec la perspective de la guerre générale, à moins que cette situation désespérée n'amenât une transaction européenne.

3° Le meilleur parti à prendre était d'aller nous-mêmes immédiatement à Gaëte, M. de Rayneval et moi, pour y demander une modification, ou du moins la consultation des puissances; c'était la suspension de la publicité, sous la forme la plus douce et la plus respectueuse.

4° Monseigneur d'Andréa y consentait sous votre responsabilité et après avoir mis la sienne en dehors. Il devait nous attendre 22 heures.

Nous allions partir, quand l'affiche s'est faite contre la volonté de Monseigneur d'Andréa, du moins il le prétend. La voici[2].

126. - 1. Le 19 juillet au soir, Corcelle, reçu par le cardinal Antonelli, apprend « comme par hasard et tout d'un coup que le pape venait de signer une proclamation à ses sujets pour le moment où la commission de gouvernement et le ministère seraient nommés. » Corcelle ajoute : « Il m'a montré cette pièce. Elle est très vague et très insignifiante. » (Dépêche n° 13 du 20 juillet 1849.)

2. Voici le texte de cette proclamation de Pie IX :

« Le Saint-Père à ses très aimés sujets,

Dieu a élevé son bras, et il a commandé à la mer orageuse de l'anarchie et de l'impiété de s'arrêter. Il a guidé les *armées catholiques* pour soutenir les

Nous n'avons qu'une police grossière qui ne peut rien empêcher en ce genre. Le général Oudinot en est responsable, comme seul pouvoir exécutif, mais déclare qu'il ne pouvait prévenir ce mal.

Que faire maintenant? une note? une protestation? Nous partons pour Gaëte où nous dirons : « Réparez vous-même le mal par une proclamation supplémentaire, si vous ne voulez vous exposer avec nous aux soulèvements de l'opinion publique et aux dangereuses protestations de notre gouvernement.

Le temps me manque pour continuer.

F. de Corcelle.

Archives Tocqueville. — Lettre inédite.

127. - F. DE CORCELLE À A. DE TOCQUEVILLE

Gaëte, 24 juillet 1849[1].

Cher ami, ma situation n'est plus tenable si vous ne m'envoyez des pouvoirs ou du moins une justification très convenable de ceux qu'il m'a fallu prendre, M. d'Harcourt étant absent et M. de Ray-

droits de l'humanité foulés aux pieds, de la Foi attaquée, et ceux du Saint-Siège et de notre souveraineté. Gloire éternelle au Tout-Puissant qui, même au milieu de ses colères, n'oublie pas sa miséricorde. Très aimés sujets, si, dans le tourbillon de ces épouvantables événements, notre cœur a été rassasié d'amertume, en réfléchissant à tant de maux soufferts par l'Église, pour la religion et pour vous, il n'a pas moins de cette affection avec laquelle il vous a toujours aimés et vous aime encore : *nous hâtons de nos vœux le jour qui nous ramènera parmi vous*, et quand ce jour sera venu, nous rentrerons avec le vif désir de vous apporter la consolation, et avec la volonté de nous occuper de toutes nos forces de votre vrai bien, appliquant les remèdes difficiles aux maux très vagues, et consolant les excellents sujets qui, tout en attendant des institutions d'accord avec leurs besoins, veulent, comme nous le voulons nous-mêmes, voir garantir la liberté et l'indépendance du souverain Pontificat, si nécessaires à la tranquillité et l'indépendance du monde catholique. En attendant, pour réorganiser la chose publique, nous allons nommer une commission qui, munie de pleins pouvoirs et secondée par un ministère, réglera le gouvernement de l'État. Nous implorons aujourd'hui, avec plus de ferveur, la bénédiction du Seigneur (que nous implorâmes toujours, même éloigné de vous), pour qu'elle descende avec abondance sur vous; c'est une grande consolation pour notre âme d'espérer que tous ceux qui ont voulu se mettre hors d'état d'en recueillir le fruit par leurs égarements puissent s'en rendre dignes par un sincère et constant retour au bien.

Donné à Gaëte, le 17 juillet 1849, etc. »

127. - 1. En marge : confidentielle.

neval malade. La qualité même d'envoyé extraordinaire m'est contestée[2]. Vous m'avez remis un sabre de bois pour un combat bien difficile. Tâchez de réparer ce contretemps pour notre honneur à tous.

En attendant je lutte sans découragement; on est très bon et très poli pour moi. Le St-Père me témoigne, je crois, une véritable affection; mais mon autorité est affaiblie près de son gouvernement par suite de la situation fausse où je me trouve.

Vous ne pouvez laisser plus longtemps les affaires de Rome dans cet état de non-direction d'ensemble et d'anarchie. Avec tous mes pouvoirs extraordinaires, me voilà culbuté. M. de Rayneval ne peut sortir régulièrement de la Conférence de Gaëte. M. d'Harcourt le seul représentant complet est auprès de vous et n'a pas même laissé un chargé d'affaires.

Le général Oudinot est un homme de perdition. Je vous prédis la ruine de toute politique tant soit peu sensée, si vous ne profitez pas de son triomphe pour le remercier au plus vite.

M. d'Harcourt est parti de Rome voyant trop en noir, prenez-y garde.

Nous ne sommes pas destinés à obtenir d'éclatants triomphes diplomatiques, mais toutes vos instructions peuvent réussir avec un peu de bonne conduite, et si vous créez une direction.

Ce que vous avez préparé avec le prince Schwarzenberg et M. d'Hübner est excellent et porte ici ses fruits. Il est aisé de cultiver le Comte Esterhazy maintenant.

Le Cardinal[3] et le pape nous ont promis de ne pas déroger aux plans d'institutions et de réformes dont il vous a été rendu compte. Depuis ma note, il est évident que l'on veut réparer à notre égard les méfiances et les mauvais procédés du premier moment.

Les algarades de M. Lesseps et les lenteurs du siège avaient laissé de si fâcheuses impressions! Les amours-propres étaient surexcités

2. Lors de son entrevue avec le cardinal Antonelli, le 19 juillet, où il s'était vu mettre devant le fait accompli de la proclamation de Pie IX (cf. ci-dessus lettre précédente du 20 juillet, p. 329, n. 1 et 2), Corcelle avait eu une assez vive altercation avec le Secrétaire d'État auquel il tentait de représenter, au nom du gouvernement français, les exigences de réforme libérale, la proclamation du pape étant parfaitement muette là-dessus. Piqué au vif, le Cardinal prépara une lettre à Corcelle où il lui signifiait qu'il n'était « pas accrédité auprès du Saint-Siège », qu'on n'avait donc pas à lui faire de telles communications, ce qui serait une atteinte à la souveraineté du Saint-Siège. Au dire du Cardinal, son influence était même redoutée en France. Aussi, dans cette même dépêche du 20 juillet, Corcelle réclame-t-il auprès de Tocqueville, ce qu'il reprend dans cette lettre, confirmation de ses qualités et de son autorité auprès des autorités pontificales. A partir de cette même lettre on sent poindre entre les deux hommes une tension qui ira s'accentuant dans les semaines suivantes.

3. Antonelli.

aussi par le retard du rétablissement de l'autorité pontificale à Rome et l'accueil glacé fait au nom du pape dans les premiers jours. Or, les lenteurs sont venues du général et l'accueil a été froid d'abord parce qu'on n'a pas désarmé les révolutionnaires, comme on le devait et comme on le pouvait.

M. d'Harcourt tient je crois au *statuto* qui est chimérique et impossible[4]. Au fond, il cherche peut-être une occasion de se retirer avec les honneurs du libéralisme. Je souhaite que cela ne vous crée pas une autre sorte d'embarras. Prenez garde aussi que ma note au Cardinal ne serve de point d'appui aux exigences de l'opinion. Gardez-la discrètement en réserve[5]. Elle a été écrite à

4. Sur le *statuto*, cf. ci-dessus lettre nº 120, n. 2.

5. Le 19 juillet, Corcelle avait adressé deux lettres à Antonelli, l'une qui est un mot assez sec pour l'avertir qu'il se rendait auprès du duc d'Harcourt afin d'obtenir les preuves des pouvoirs qu'il lui contestait, l'autre, beaucoup plus longue, pour lui faire part de ses remarques sur la proclamation de Pie IX. C'est de cette dernière qu'il s'agit ici, dont voici le texte :

« Gaëta, 19 luglio 1849.

Le ministre plénipotentiaire de la République française en mission extraordinaire auprès du Saint-Siège croit de son devoir de rappeler à S.E. le cardinal pro-secrétaire d'État les observations qu'il lui a soumises hier soir à l'occasion de la note dont M. le Cardinal lui a donné communication, note présentée sous forme d'une proclamation adressée par le Saint-Père à ses bien-aimés sujets.

Le ministre plénipotentiaire de la République française parti de Rome dans la nuit du 15 au 16 juillet, aussitôt après le rétablissement de la bannière pontificale, est arrivé à Gaëte le 16 au soir; immédiatement il a eu l'honneur d'avoir une première conférence avec S.E. le cardinal pro-secrétaire d'État, qui avait d'ailleurs été instruit de l'objet de sa mission par l'entremise de MM. d'Harcourt et de Rayneval.

Dans cette entrevue et malgré la connaissance du caractère avec lequel agissait M. de Corcelle, M. le cardinal pro-secrétaire d'État ne lui a fait aucune ouverture ni directe ni indirecte à l'occasion de la note précitée, et ce n'est que hier soir seulement, en l'absence de MM. d'Harcourt et de Rayneval, et au moment où il lui en parlait pour la première fois, qu'il la lui a présentée comme devant avoir un caractère définitif.

M. de Corcelle rappelle les sentiments douloureux et la vive appréhension que lui a inspirés et que lui inspire ce projet de publier un acte d'une aussi haute importance, avant même qu'il lui ait été permis d'exprimer au Saint-Siège les vœux de son Gouvernement.

La France a donné trop de garanties à l'ordre pour que les principes libéraux de sa politique puissent inspirer aucun ombrage, elle a fait preuve de trop de loyauté et de modération, de trop de dévouement à tous ses devoirs pour qu'il soit juste de la traiter avec défiance.

Son Ministre plénipotentiaire auprès du Saint-Siège a donc la ferme conviction que la note dont il vient d'être question n'a rien de définitif et que par conséquent il n'a pas, en ce moment, à s'expliquer sur le fond, sur lequel il se borne à faire ses plus entières réserves.

Comme l'acte dont il s'agit a un caractère mixte, qui est l'attribut du Saint-Siège, le soussigné croit pouvoir, au point de vue politique, prier S.E. de lui en donner communication.

cette intention, pour dégager ma responsabilité et la vôtre dans un cas grave; mais je serais désolé qu'elle servît à une réaction contre l'Église, précisément au moment où tout peut s'arranger.

Il ne nous manque qu'une direction et des pouvoirs concentrés. Vous savez quel est mon sentiment à cet égard.

Sur les 10 000 que vous m'avez fait remettre, il me reste 3 000 F environ. Il m'a fallu avoir une table pour M. de La Tour d'Auvergne et deux secrétaires, un logement convenable à Rome et à Civita-Vecchia, me servir toute la journée de voitures, payer celles de la commission que j'ai chargée de faire une enquête sur les dégâts artistiques, aller cinq fois de Civita-Vecchia à Santucci, et revenir de Rome à Gaëte, etc.

Tout cela est plus cher que je ne l'avais prévu. C'est environ 7 000 F de dépensés en 50 jours. Il y a des courriers payés par moi là-dessus. Je crains maintenant d'être à court si mon séjour se prolonge tant soit peu. Un crédit nouveau me serait donc nécessaire dans ce cas, et alors je vous prierais de me l'ouvrir par la même voie *Hérard* à Civita-Vecchia. Je remettrai tout l'excédent à mon retour à votre caissier; mais tâchez que je n'aie pas d'ennuis de ce genre. Je vis avec une stricte économie; mais songez que j'ai contribué à la fondation d'un gouvernement.

24 juillet. 8 heures du soir.

Voici Monsieur de Rayneval qui revient de la conférence de ce jour.

Ainsi que le St-Père me l'avait annoncé ce matin, il n'y a été question que de la part de chaque puissance dans l'occupation. M. Martinez de la Rosa a dit que l'Espagne étouffait dans ses limites et demandait à occuper Foligno et Spolète. M. de Rayneval n'y voit pas d'inconvénient. C'est en dehors de la limite que nous nous étions faite et plutôt pris sur les Autrichiens que sur notre part à nous. J'écris au général Oudinot, par estafette, pour le consulter sur ce point, de la part de M. de Rayneval.

Le grand-duc de Toscane est parti hier de Gaëte se rendant dans ses États. Il y arrivera en même temps que Garibaldi; mais celui-ci ne songe plus qu'à s'embarquer.

Pour vous donner une idée de l'effroyable barbouillage du général Oudinot, il vient d'envoyer depuis notre retour à Gaëte deux officiers chargés de missions spéciales auprès du St-Père, et cependant M. de Rayneval et moi nous devrions être chargés de toute négociation de ce genre.

La responsabilité personnelle exigeait qu'il constatât, sous la forme de la présente note, ses respectueux et ardents efforts pour conjurer les grands périls qui résulteraient, il n'en doute pas, d'une fin de non-recevoir anticipée contre l'objet même de sa mission. »

M. de Castelnau et M. de Marolles[6] sont les deux diplomates qui nous ont fait cette active concurrence, tous deux excellents et ne se doutant pas de l'inconvénient de cette action multiple et décousue.

M. de Castelnau est venu demander au pape de désigner un ministre de la Guerre. Or le pape, par déférence pour l'autorité militaire française, n'en voulait pas nommer, ce qui valait mieux pour nous. M. le général Oudinot aura gain de cause et un ministre de la Guerre, M. Grégori.

Le pape se plaignait que l'on eût conservé à la tête des carabiniers passés à notre service et au sien un nommé Calderari, colonel, qui l'a trahi au 15 novembre 1848.

M. Oudinot a fait dire au St-Père qu'il avait eu trop de relations personnelles avec Calderari pour le destituer, mais qu'il le destituerait sur un ordre du St-Père.

1° inconvénient : aveu de faiblesse, négligence et molle conduite qui ne sait pas se faire honneur auprès du St-Père d'un acte de déférence et de fermeté. Grande imprudence que d'habituer ainsi le St-Siège à donner des ordres précisément pour le seul service qui nous restera en garantie de notre influence en Italie, le service militaire.

Qui pensez-vous que le général Oudinot propose en place de Calderari? Un nommé Fredy que le pape a immédiatement accepté; mais à peine M. de Castelnau s'est-il retiré ce matin, et c'était devant moi qu'il venait de s'acquitter de sa mission, que le St-Père m'a dit : « Je n'aurais jamais osé demander pour colonel des carabiniers un réactionnaire de la trempe de M. Fredy. »

— Mais, St-Père, s'il en est ainsi, il est temps d'en nommer un plus modéré. C'est à votre Sainteté de corriger les fautes de notre général. Elle ne peut être bien servie que par des modérés.

« Je ne l'aurais pas conseillé ni demandé, a repris le St-Père en souriant, mais puisque c'est fait, le colonel Fredy est après tout un fort brave homme et j'espère qu'en réfléchissant à toutes nos difficultés, il se modérera. »

Cette historiette vous donne un échantillon de l'abandon de nos conversations; mais en même temps de l'abandon de notre pouvoir. Jamais plus grande affaire n'a été plus misérablement menée. Je vous ai dit que ce chef était capable de toutes les fautes possibles et même imposssibles.

Nous avons renoncé, M. de Rayneval et moi, à le modérer. C'est un volcan d'idées fausses.

6. Louis-Roger de Marolles (1808-1855) général français. Pierre Jean Abdon de Castelnau (1814-1890) après avoir servi en Algérie, et à Rome, participera par la suite aux campagnes d'Italie, du Mexique et sera général de division et aide de camp de Napoléon III en 1870.

Cependant nous envoyons ce soir une estafette à Rome pour tâcher d'empêcher la nomination de Fredy.

Adieu, mon cher ami. Je vous embrasse de tout mon cœur

F. de Corcelle.

Je vous enverrai la date de toutes vos lettres, la prochaine fois. Je suis sûr de les avoir toutes lues et méditées. La dernière était du 11 juillet et vous aviez reçu ma dépêche nº 8.

M. Place vient d'écrire de ma part de longues lettres à MM. de Montalembert, de Riancey, Dupanloup. Tout ce côté de l'affaire est très surveillé par moi, et c'est pour cela que j'ai choisi M. Place qui m'était recommandé par M. Dupanloup. C'est d'ailleurs un jeune homme d'un remarquable mérite.

Archives Tocqueville. – Lettre inédite.

128. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

[Paris ce 25 juillet 1849.]

Vous croirez sans peine, mon cher et bon ami, combien j'ai été péniblement affecté en apprenant la mort de votre excellente belle-mère [1]. J'en suis encore attristé pour vous et surtout pour Madame de Corcelle qui, j'espère, sera arrivée à Gaëte avant que la funeste nouvelle ne lui soit parvenue. Nous sommes tous, ici, dans une grande préoccupation d'elle. Nous tremblons que ce nouveau malheur et cette nouvelle agitation qui vient atteindre une âme déjà si frappée et si agitée ne produise des effets funestes dans sa santé. Veuillez sans le moindre retard nous donner de ses nouvelles et des vôtres. J'espère et je compte que vous ne vous laisserez pas abattre par ce nouveau coup quelque rude qu'il soit. Je n'ai pas besoin de vous rappeler les immenses devoirs et l'immense responsabilité qui pèsent en ce moment sur vous et à quel point vous vous devez aux grands intérêts qui sont dans vos mains. Il y aurait quelque chose d'un peu dur à vous parler ainsi de ces obligations dans un moment si pénible si je ne pensais que le plus noble et le plus utile remède que vous puissiez employer dans votre douleur ne peut se trouver que dans les légitimes et saintes distractions que j'indique. En vous rappelant *aux affaires,* malgré votre propre cha-

128. - 1. Marie-Antoinette-*Virginie* du Motier de La Fayette, fille de La Fayette, mariée à Louis de Lasteyrie du Saillant, était décédée le 23 juillet à Bourbon-l'Archambault.

grin et celui plus poignant encore que vous rencontrez près de vous, je sens que je vous rends service aussi bien qu'à la chose publique. Je n'ai pas, du reste, moi-même aujourd'hui le courage de vous parler d'autre chose que de la perte que vous venez de faire et je remets à demain les dépêches.

Je vous embrasse du fond de mon cœur

Alexis de T.

Paris ce 25 juillet 49.

P.-S. Rémusat m'a fait remettre un paquet que je vous envoie.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

129. - F. DE CORCELLE À A. DE TOCQUEVILLE

Gaëte, 25 juillet 1849[1].

Mon cher ami,

J'ai vu ce matin le Comte Esterhazy et l'ai entretenu longtemps dans le sens que votre dernière lettre m'a indiqué[2]. La conversation a été pressante de ma part et dans les meilleurs termes.

Je l'ai trouvé très bien disposé.

Mon raisonnement général se réduisait à lui faire sentir qu'il était bien rare de tomber d'accord entre les principales parties intéressées sur un plan de gouvernement et d'institutions; que le système municipal avec assemblées provinciales, conseil d'État et consulte divisée en deux corps, l'un consultatif chargé de la législation générale, l'autre financier avec pouvoir délibératif sur les impôts, nous convenait comme minimum et extrême limite de ce que nous pouvions concéder; que si l'Autriche l'adoptait entièrement en même temps que le St-Siège s'y résignait, il fallait bien vite conclure, profiter de cette union, prévenir les inquiétudes générales, les discordes, les susceptibilités d'honneur national et d'esprit anti-ecclésiastique, que nous étions en France sans cesse exposé à ce double courant, et que perdre du temps en pareille situation, c'était tenter le diable, compromettre toutes nos lois organiques qui doivent assurer le salut de la société européenne, etc... Vous devinez tout mon thème et ses développements.

129 - 1. En marge : particulière.

2. Corcelle reprend dans cette lettre les grandes lignes des directives de Tocqueville avec, notamment, l'idée de s'entendre avec l'Autriche.

Aller vite était l'idée, je lui promettais en retour un désarmement partiel dans les États romains, c'est-à-dire, un retrait de troupes réciproque qui pourrait profiter à l'Autriche aussi bien qu'à nous.

J'indiquais que notre empressement à prendre cette attitude serait proportionné aux satisfactions et à l'appui que nous attendions de lui.

J'ai mis l'amnistie au premier rang des nécessités politiques sur lesquelles nous avons droit de compter.

J'ai trouvé le Comte Esterhazy très content de notre modération et résolu, m'a-t-il dit, à nous soutenir même pour le *pouvoir délibératif* de la *chambre des comptes,* question qu'il croit résolue par le gouvernement pontifical lui-même. Il est d'accord sur l'amnistie. Il n'admet le désarmement que bien partiel et gradué. J'avais oublié de vous dire hier que le pape vous autorisait à faire connaître à la tribune les bases générales des institutions qu'il veut concéder, afin de remplacer ainsi cette préface dont l'absence a excité mes soupçons et motivé ma note.

J'attribue cette nouvelle bonne volonté à l'attitude assez ferme que j'ai prise, et aussi à la loyauté de mes explications, à la candeur de tout ce que nous faisons à Rome. M. de Rayneval y a bien contribué par son langage.

J'ai vu aussi ce matin le cardinal Antonelli. Je lui ai prêché également les avantages d'un dénouement rapide : « Quand on est d'accord, lui ai-je dit, dans des temps agités et mobiles comme les nôtres, on ne saurait trop se hâter de s'arranger. J'ai lieu de craindre les impressions pénibles que M. d'Harcourt rapporte en France, et l'effet de cette première proclamation incolore du pape. »

Le cardinal Antonelli m'a répondu que demain ou après-demain, on saisirait la conférence de l'ensemble des institutions préparées par lui.

Alors on enverra aussitôt le cardinal de Angelis comme *alter ego,* et le ministère nouveau, presque entièrement laïc; leur apparition à Rome sera marquée par la promulgation des institutions nouvelles. Le cardinal de Angelis ne leur a pas répondu depuis trois jours; il est à Fermo, son archevêché. On l'attend à chaque instant.

S'il avait été à Gaëte, il serait déjà parti pour Rome. Ainsi, nos affaires marchent passablement. Le Cardinal n'est pas bien disposé sur l'amnistie. Ce sera un des points difficiles. C'est là qu'il faudrait un pouvoir complet et capable de direction à Rome et ici. Malgré ma fausse position, malgré les pouvoirs également incomplets de M. de Rayneval, nous ferons de notre mieux. En attendant, nous donnons les meilleurs avis à cet endroit au général Oudinot. En fera-t-il usage?

La nomination d'un ministre de la Guerre romain diminuera sa responsabilité dans les cas d'arrestation et de rigueur. Voilà la

compensation; mais c'est un affaiblissement de son autorité générale.

Le cardinal Antonelli est très épris de ce qu'il appelle, comme le roi de Prusse, un gouvernement historique, c'est-à-dire de la tradition et des mœurs municipales. Sous ce rapport, il est homme de doctrine et d'ailleurs il passe pour sincère dans ses assurances.

Le Comte Estherazy assure qu'il ne promet jamais ce qu'il ne veut pas tenir.

Une autre très bonne idée du cardinal Antonelli qu'il m'a beaucoup développée, c'est qu'il voudrait un sacré collège représentant, dans une très large et équitable proportion, toutes les nations catholiques, et non pas seulement les populations italiennes.

En dehors de ces vues qui sont grandes et vraies, on ne peut être moins disposé aux droits et aux réformes politiques. Il nie presque tous les abus reprochés au temps de Grégoire XVI et ne cesse quand on lui parle de supprimer ces abus, de récriminer contre l'esprit révolutionnaire.

Il m'a parlé avec amertume de dix chevaux que la commission de réquisition lui a enlevés. C'est un grand crime à ses yeux. Tous les cardinaux ont des histoires de ce genre. Si la France pouvait leur rendre leurs belles voitures et leurs chevaux, je crois que cela avancerait beaucoup la question de l'amnistie.

Le projet du Cardinal est de reconnaître tous les bons de petite valeur afin d'épargner aux classes pauvres les malheurs de la dépréciation. Monseigneur d'Amici[3] part en ce moment pour Rome, chargé, je crois, de traiter cette affaire.

Nous n'avons pas de moyens de correspondance sûre avec Civita-Vecchia, ni avec Rome. Les bâtiments n'arrivent plus à cause de la quarantaine. Nous sommes réduits à faire usage d'estafettes.

Le cardinal Antonelli voudrait employer les hommes de loi et administrateurs dans la consulte législative, et les propriétaires, gros négociants, dans la consulte financière. Il m'a dit qu'il voulait beaucoup séculariser, parce que, dans son opinion, tout sera très difficile en commençant et qu'il vaut mieux user les laïques que les ecclésiastiques.

Adieu. Mille tendresses

F. de Corcelle.

Archives Tocqueville. — Lettre inédite.

3. Camillo Amici (1802-1877) avait la réputation auprès des libéraux d'être ouvert aux idées de progrès. En novembre 1847 il avait été vice-président de la consulte et en 1849 délégué apostolique à Ancône comme commissaire extraordinaire. En 1859 il devait être ministre de Pie IX au Commerce, aux Beaux-Arts, aux Travaux publics, à l'Industrie et à l'Agriculture. Devenu aveugle à partir de 1860 et frappé d'apoplexie, il devait perdre la raison.

130. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

Paris ce 27 juillet 1849.

Mon cher ami, je comptais recevoir ce matin des lettres de vous. Le courrier ne m'en a pas apporté, ce qui me contrarie bien vivement. Je n'ai rien reçu de vous depuis votre départ de Rome [1] et comme c'est de Gaëte aujourd'hui que nous dépendons et que notre plus sérieuse espérance est dans l'effet que vous pouvez produire dans ce lieu-là, ce silence, involontaire sans doute de votre part, nous inquiète et nous agite; d'autant plus, qu'à en juger par tous les symptômes que nous apercevons, il n'y a rien de bien bon, ni de très sérieux, ni même de très sincère à attendre de là. Je me rappelle, d'ailleurs, 1831, le mémorandum des puissances à cette époque, les sages réformes qu'il indiquait, les promesses de la Cour de Rome, ses atermoiements, ses délais, puis ses paroles évasives, enfin son refus obstiné quand on se fut débarrassé de la pression étrangère [2]. Tout cela nous pend à l'oreille avec cette différence qu'alors nous étions engagés par le bout du petit doigt et qu'aujourd'hui nous avons mis nos deux bras dans l'affaire; qu'alors nous n'étions responsables que dans une mesure très indirecte, tandis qu'aujourd'hui notre honneur est engagé au premier chef et que nous resterons après tout ceci les sauveurs du principe libéral en Italie ou ses plus cruels et ses plus perfides ennemis.

Toutes ces pensées m'attristent et me tourmentent. Non seulement pour mon pays, mais pour moi-même. Je vous ai écrit, je crois, et je vous répète que pour moi, ministériellement parlant, c'est une

130. - 1. La dernière lettre de Corcelle expédiée de Rome était datée du 20 juillet. La lettre suivante, de Gaëte, était datée du 24. Corcelle avait quitté Rome pour Gaëte le 15 juillet et en était revenu le 20.

2. A la suite de l'intervention de l'Autriche en Italie en mars 1831 mettant en question l'indépendance du Saint-Siège, Casimir Perier avait alors convaincu l'Autriche, la Prusse, la Russie, la Sardaigne et l'Angleterre de participer à une conférence de plénipotentiaires. Le 21 mai, cette conférence remettait un mémorandum au cardinal Bernetti dans lequel étaient demandés une laïcisation des fonctions administratives et judiciaires, des municipalités élues par la population, des conseils provinciaux issus des municipalités, une cour suprême des comptes, le tout visant à une vraie démocratisation du gouvernement des États pontificaux. Grégoire XVI devait considérer de telles propositions comme une ingérence dans les affaires intérieures de l'État romain.

question de vie ou de mort. Je me retirerai plutôt que de donner les mains à une politique qui aboutirait à la restauration pure et simple du pape ou à des améliorations tellement problématiques et incertaines qu'au mal de n'avoir pas réussi se joindrait pour moi la responsabilité d'avoir entraîné la France à une mystification.

Tout à vous, de cœur. En dépit du froid que la politique jette sur tous les sentiments, je ne puis m'empêcher de finir cette lettre d'affaires sans vous répéter que je me sens aujourd'hui pour vous une amitié d'autant plus grande que je vous sais triste et malheureux.

Alexis de Tocqueville.

P.-S. 3 h du soir. L'Assemblée nationale vient de décider qu'il y aurait des interpellations sur l'affaire de Rome le lundi 6 août. Si d'ici là vous pouvez par voie télégraphique nous envoyer des nouvelles, n'y manquez pas, je vous prie.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

131. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

Paris ce 30 juillet 1849.

Mon cher ami,

J'ai reçu la dépêche de M. de Rayneval du 21 juillet (n° 148) et deux jours après, c'est-à-dire hier, par M. d'Harcourt votre dépêche n° 13 du 20 du courant.

Ces deux dépêches ont, je vous l'avoue, porté au degré le plus vif le mécontentement que me cause la conduite de la Cour de Rome et à l'extrême les craintes que l'issue de cette affaire me suggèrent pour notre tranquillité et notre honneur. Il est évident qu'on vous joue et qu'on se moque de nous. La Cour de Rome nous amuse comme des enfants par des promesses, tandis que par des *faits accomplis* elle se remet en possession de tous les anciens abus. Le pape lui-même, croyez-le, n'est pas sincère[1]. Il vous donne ses

131. - 1. A la lecture de la dépêche n° 13 de Corcelle, du 20 juillet 1849, il est difficile de donner absolument raison à Tocqueville dans sa réaction. En effet, après avoir parlé des « tendresses paternelles » que Pie IX lui a prodiguées Corcelle écrit : « Le pape, un peu entouré et soutenu, eût opéré des merveilles. Un régime représentatif municipal et provincial aboutissant à un conseil d'État d'une part et à une consulte de l'autre, voilà sa base. J'ai vu que si [ces] bons conseils prévalaient, il conférerait sans scrupules, en matière d'impôt, quelque pouvoir délibératif à cette consulte.

effusions et aux cardinaux le véritable usage de sa volonté. Il est sincère en ce point qu'il ne cache pas comme eux son intérêt personnel sous le manteau de l'Église. Non, il est convaincu qu'en ne nous accordant rien, il agit suivant sa conscience et le bien de la religion. Mais il a vis-à-vis de nous cette espèce *d'insincérité* qui porte les hommes bons et faibles à réparer et à couvrir autant que possible par d'aimables apparences ce que les actes ont de blessant et à se refuser doucement et sans lutte à ce qu'on désire au lieu de se soustraire nettement à l'obligation de s'y soumettre. Quant au cardinal Antonelli, il ne sauve même pas les apparences; je ne trouve rien de plus impertinent et de plus puéril que la querelle qu'il vous a faite sur vos pouvoirs [2]. Vous avez eu du mérite à rester calme (ce dont je vous loue) en face d'un pareil procédé; je n'aurais peut-être pas eu cette patience. Un pareil incident était, en vérité, la dernière de toutes les ruses ecclésiastiques à prévoir. Dès que le Président de la République (qui est à Nantes) sera revenu, c'est-à-dire jeudi, je lui ferai signer pour vous des pouvoirs en règle et je vous les enverrai.

Il est clair que ni vous ni nous ne pouvons consentir à ce que les choses continuent sur ce pied et admettre que nous sortions de l'affaire de Rome avec le seul avantage d'avoir rétabli les Monsignor et les abus de l'administration cléricale à la place de la République Romaine. Le soin de notre honneur, l'intérêt de la France, celui même de l'Église nous le défendent. Mais qu'y a-t-il à faire?

Épuiser tous les moyens que les bons procédés et les conseils donnés filialement peuvent fournir et s'il vous est démontré que ces moyens sont inutiles et, à mon sens, cette démonstration est faite, modifier le langage et faire sentir qu'il ne faut pas enfin nous pousser à bout. Nous n'avons pas encore parlé de *notre droit* à intervenir : il faut le faire. Car ce droit est incontestable. Il est fondé d'abord : 1° — sur la faculté reconnue à toute puissance qu'un souverain appelle à son secours d'exercer une influence considérable dans le règlement des affaires qui suivent sa victoire. Cela n'a jamais été nié dans le monde diplomatique. On ne saurait attirer une nation amie dans une entreprise de cette espèce sans lui concéder tacite-

Ses opinions, comme ses sentiments, sont toutes modérées; elles partent du cœur.

« Sur les réactions et les punitions, aucun des propos fâcheux de la plupart des cardinaux. J'ai plaidé franchement la cause de toutes les réformes que vous m'avez fait l'honneur de me signaler comme désirables, dans vos lettres particulières; je n'ai rien rencontré qui pût en ôter l'espoir, dans les dispositions du Saint-Père. Seulement, il m'a objecté qu'il était obligé de consulter les cardinaux sur la conduite et le plan de son gouvernement, qu'il devait m'avertir qu'ils étaient en général contraires au projet d'accorder à la consulte un pouvoir délibératif en matière d'impôt. »

2. Cf. ci-dessus lettre n° 127, n. 2.

ment le droit de rechercher, d'indiquer et de faire prévaloir les moyens qui paraissent les plus propres à la terminer d'une façon honorable et sûre. 2° — Notre droit à intervenir est fondé, de plus, d'une manière spéciale et particulière, sur notre position de première puissance catholique. Que nous disait-on pour nous embarquer dans cette fatale entreprise qui pouvait paraître une atteinte au principe de la souveraineté du peuple? On nous disait qu'il s'agissait ici d'un cas d'intervention spéciale, que la question qui s'agitait à Rome n'était pas romaine seulement, mais catholique et que tous les peuples catholiques avaient le droit de travailler à la résoudre. Or, si nous avions le droit, en dépit de notre constitution, de renverser la République Romaine au nom de l'intérêt qu'ont tous les peuples catholiques à se mêler du gouvernement de l'Église, assurément il serait difficile aujourd'hui de nous refuser le droit d'influer sur la reconstruction du pouvoir temporel que nos armes ont restauré.

Ainsi donc quand nous demandons au pape de faire telle ou telle réforme, nous avons le droit de faire une telle demande. Nous ne sommes pas des étrangers qui venons nous mêler de ce qui ne nous regarde pas. Il est bon que nous sentions sur quel terrain nous sommes et le fassions sentir.

Quant aux demandes que nous faisons en vertu de ce droit, elles sont modérées au point de nous compromettre, non seulement aux yeux du monde révolutionnaire, mais de la France libérale. Nous aurions pu demander le rétablissement complet d'un gouvernement représentatif tel que le pape l'avait concédé lui-même, en l'améliorant seulement. Nous avons rabaissé nos prétentions jusqu'à consentir à ne voir établir qu'une assemblée élue par les pouvoirs provinciaux et n'ayant que des pouvoirs consultatifs sauf le vote du budget; en dehors de ce débris d'un gouvernement libre, nous ne demandons que ce que toute l'Europe éclairée réclame depuis un siècle, la sécularisation de l'administration, la réforme des tribunaux, une bonne loi municipale et provinciale, la publicité des dépenses...

En un mot, nous avons restreint nos désirs jusqu'à les faire approuver par l'Autriche et l'Espagne qui ne diffèrent de nous que sur la manière plus ou moins pressante dont il faut agir pour faire accepter ces idées au St-Siège. Nous ne pouvons faire plus. Nous ne pouvons obtenir moins. Si on nous repousse ou si on fait pire, si on nous amuse par de vaines paroles ou par des *concessions incomplètes et sans garantie* qui peuvent être retirées le jour où nous nous retirerons nous-mêmes, il faut qu'on sache que nous ne [nous] laisserons pas traiter de la sorte.

Nous avons à Rome une grande et forte position militaire. Nous la garderons.

Nous en appellerons publiquement à l'Europe civilisée et au monde catholique. Nous ferons savoir ce que nous demandons et ce qu'on nous refuse et nous rendrons l'opinion de la France et de l'Italie juge entre le pape, ses sujets et nous. Voilà pour mon compte ce que je ferais seul du haut de la tribune, ministre ou simple représentant plutôt que de subir la honte et le ridicule qu'on nous prépare.

Je vous enverrai une dépêche officielle dans ce sens dès que je pourrai lire celle que j'ai préparée au Président et au Conseil assemblés. Mais cette lettre vous fera connaître ma pensée et celle de Barrot, de Dufaure, de Passy et de Tracy auxquels j'en vais lire les passages les plus importants. Les autres ministres sont avec le Président. J'ai eu, du reste, il y a deux jours, une conversation intime avec ce dernier. Je lui ai déclaré que je donnerais ma démission si le Conseil voulait subir la condition qu'on se préparait à nous faire à Rome. Je l'ai trouvé aussi décidé et aussi vif que moi sur la question. Tenez donc cette lettre comme l'expression de la pensée de la grande majorité du Conseil et du Président lui-même. Agissez et parlez en conséquence. Faites plus : déposez une note contenant l'énonciation claire et *précise* des réformes que nous jugeons indispensables et que je vous ai indiquées bien des fois. Demandez formellement qu'elles soient accordées sur-le-champ *avec toutes les garanties désirables par un acte public et qui engage* et réclamez une réponse détaillée et catégorique.

Rappelez-vous, mon cher ami, de 1831 [3]. Relisez le mémorandum de cette époque et dont je vous envoie la copie, si vous ne l'avez pas. Vous verrez avec surprise qu'à cette époque on demandait quoi ? Ce que nous demandons aujourd'hui ou à peu près. Et qui le demandait ? L'Autriche, la Russie, la Prusse, les foyers et les boulevards de l'absolutisme en Europe. Étudiez ensuite par quelles paroles fallacieuses, par quelles mesures détournées et dilatoires on est enfin parvenu à ne rien accorder de manière à créer enfin tous les malheurs dont nous sommes les témoins. Nous ne pouvons voir recommencer une pareille campagne.

Faites part de cette lettre en totalité ou en partie à M. de Rayneval et au général Oudinot.

Adieu, je vous embrasse de tout mon cœur

Alexis de Tocqueville.

Madame Etesse [4] et votre neveu vont vous rejoindre à Rome. Ils partiront presque en même temps que cette lettre.

A.

3. Sur le *Mémorandum* de 1831, cf. ci-dessus lettre n° 130, n. 2.

4. M^me^ Etesse, née Corcelle, était la plus jeune sœur de Corcelle. Plutôt que du fils de M^me^ Etesse, Maurice, il s'agit de l'autre neveu de Corcelle, Louis Roederer (cf. ci-dessous p. 479, n. 9).

Soyez bien convaincu, mon cher ami, que les paroles de Gaëte ne signifient rien[5]; que les promesses sont vaines, soit qu'on ne veuille pas ou ne puisse pas les tenir, que des *actes seuls complets, publics, détaillés* et irrévocables signifient et que tant que nous n'aurons pas cela, nous n'aurons RIEN. Songez également que la *sécularisation* de l'administration, qui, à vrai dire, est *tout* et pourrait, si elle était *réelle,* suppléer à presque tout, n'a pas de signification si elle ne résulte que du *choix* seul. Qu'elle ne vaudra quelque chose que quand le pape l'aura établie *en principe* pour telle ou telle fonction par un règlement obligatoire.

A.

Je vous préviens que je mande à Oudinot que vous lui montrerez les principaux passages de cette lettre.

P.-S. J'oubliais de vous dire qu'il me revient que les libéraux de Rome vous rendent pleine justice; mais qu'ils prétendent qu'au fond M. de Rayneval est livré à leurs adversaires, qu'il est l'âme damnée du Sacré Collège et trop bien avec le roi de Naples. Tout cela n'est peut-être pas vrai. Mais je vous le dis pour vous mettre sur vos gardes. N'oubliez pas, je le dis de nouveau, qu'à Rome vous êtes le maître. Que maintenant vous représentez *seul* la France auprès du St-Siège et que c'est à vous de *commander.*

Archives Harcourt-Corcelle. – Lettre inédite.

132. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

Paris ce 2 août 1849.

Mon cher ami,

Je vous envoie avec la présente vos pouvoirs[1]. J'espère que dans l'intervalle qui se sera écoulé entre le départ de M. de Harcourt et l'arrivée de ma lettre, il ne sera rien survenu de fâcheux. Mais après la chicane misérable et ridicule qu'on vient de vous faire, tout est à

5. Pie IX avait alors exprimé l'idée de « prendre pour modèle le meilleur des codes, le code Napoléon »...

132. - 1. Dans la dépêche jointe qui porte le n° 1 et est datée de ce même 2 août, Tocqueville précise ainsi les choses : « Je vous envoie les lettres de créance qui vous autorisent à prendre, en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, la direction de la légation de Rome pendant l'absence de M. d'Harcourt. »

croire et je ne serais pas surpris qu'on ne choisît le moment où nous n'avons pas de représentant officiel pour jouer plusieurs mauvais tours à notre politique. Vous me dites que ces pouvoirs auraient dû vous être donnés en partant. Je vous ai déjà expliqué, je crois, que cela ne pouvait se passer ainsi. On ne peut avoir deux agents accrédités en même temps auprès du même souverain, à moins que l'un ne le soit *en général* et l'autre pour un objet *spécial et défini*. Or, nous ne pouvions renfermer votre mission dans des limites précises. Elle se rapportait à toutes les affaires de Rome, ce qui était autant l'objet de la mission de M. d'Harcourt que celui de la vôtre. Maintenant, pourquoi ai-je rappelé brusquement M. d'Harcourt? (ce dont vous vous plaignez ainsi que M. de Rayneval, et ce que j'ai tout lieu de croire, M. d'Harcourt trouve très mauvais), parce que vous m'aviez fait observer avec raison que trois négociateurs étaient de trop et qu'il fallait en diminuer le nombre et le réduire s'il était possible à un[2]. J'ai voulu que vous fussiez ce négociateur unique et même, ainsi que je vous l'ai mandé, que vous devinssiez notre ambassadeur à Rome, si cela vous agréait. J'ai agi en conséquence de ces vues. Il est vrai qu'en rappelant M. d'Harcourt, j'ai eu tort de ne point vous envoyer des pouvoirs. Mais qui pouvait soupçonner la difficulté qu'on élèverait et surtout comment croire *que M. d'Harcourt partirait sans accréditer son secrétaire d'ambassade?* Cependant, là, j'ai manqué de prévoyance. Car, il faut penser à tout à la fois. Votre critique sur ce point est juste, mais j'aurais mieux aimé qu'elle fût contenue dans une lettre particulière que dans la dépêche officielle, parce que celle-ci reste au ministère et que j'ignore quelles seront à mon égard les dispositions de mes successeurs. En général, mon cher ami, je vous prie d'éviter autant que possible dans les dépêches officielles tout ce dont on pourrait tirer parti contre moi plus tard en s'y appliquant avec un mauvais esprit. Car, je le répète, les lettres particulières suivent le ministre, mais les dépêches demeurent dans les cartons.

J'ai reçu votre dépêche n° 14 du 24 juillet. Je ne doute pas que les meilleures dispositions que vous rencontrez ne soient dues, en très grande partie, à la note pleine de convenance et de fermeté que vous avez fait remettre au cardinal Antonelli à la date du 19 juillet, lorsque celui-ci eut imaginé de vous contester vos pouvoirs. Ce qui prouve qu'au fond on ne veut pas nous fâcher et qu'il est bon de montrer quelquefois les dents, pourvu que le reste de l'attitude soit respectueux. Jusqu'à présent, je vous le dis sans compliment, vous avez conduit votre affaire avec un tact parfait et une grande habileté. C'est une justice que j'ai bien du plaisir à vous rendre. Mais quelque effort que vous fassiez, arriverons-nous à un résultat passable?

2. Cf. ci-dessus la lettre de Corcelle du 10 juillet.

(excellent étant impossible). Je l'ignore. Je crois bien qu'on est disposé à faire quelque chose. Mais le suffisant? J'en doute. D'abord, on me paraît hésiter sur le point capital, qui est le vote du budget. Tout est là. Et hors de là, il ne reste vraiment rien, politiquement parlant. Secondement, tout en se montrant disposé à faire ce que nous désirons, on refuse de le faire avec l'ensemble, l'éclat, le caractère irrévocable, qui nous permettraient de nous en prévaloir contre nos adversaires et ceux du St-Siège. Je vous avoue que la résistance du pape sur ce point me cause une irritation profonde dont je ne suis pas le maître. Je lui saurais moins mauvais gré de nous refuser le fond, la conscience pourrait l'y contraindre, que nous chicaner ainsi la forme qui pour nous est si nécessaire. On retrouve là ce fond d'orgueil intraitable qui caractérise l'Église et qui se retrouve dans le cœur du meilleur des prêtres. Nous avons sacrifié pour lui argent, soldats; mis en péril notre réputation de libéralisme dans le monde; nous nous sommes exposés à une révolution dans laquelle nous pouvions tous et avons tous failli périr et, après cela, on nous refuse, quoi? la publication à un certain moment et d'une certaine manière d'actes qu'on consent à faire, et ce refus a pour unique cause la crainte de passer pour subir notre influence. Si on est sincère, comme on le dit, dans la volonté de donner ces réformes, on ne peut être arrêté par une autre raison que celle-là.

Je voulais vous transmettre aujourd'hui la dépêche officielle que je vous ai annoncée avant-hier[3]. Mais le Président ne revient que ce soir; ce n'est donc que demain qu'il me sera possible de lire cette dépêche au Conseil et de vous l'envoyer. Mais vous en connaissez déjà la substance qui se réduit à ceci :

1° — Les réformes capitales, les seules significatives, les seules qui engagent sont : la sécularisation de l'administration, le vote de l'impôt donné à un corps délibérant et ayant une origine élective. Hors de là, il n'y a rien qui frappe les esprits, qui se comprenne. Il n'y a rien que des mots.

2° — *A aucun prix* de procès politique sur le territoire que nous occupons et surtout d'exécution à l'ombre de notre drapeau. Nous serions déshonorés dans le monde.

3° — Si on nous pousse à bout, ou si on nous joue comme en 1831, la menace d'un appel à l'opinion publique et peu après l'exécution de cette menace.

Voilà, quant à moi, mon ultimatum.

Je vous embrasse du fond de mon cœur

Alexis de Tocqueville.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

3. Dans la lettre de Tocqueville datée du 30 juillet.

133. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

[Paris ce 4 août 1849.]

Mon cher ami,

Je vous envoie la dépêche officielle que je vous annonçais par ma dernière lettre [1]. Elle n'a pu être lue que tout à l'heure en Conseil. Elle a été approuvée par tout le monde et surtout par Falloux. J'insiste sur ce point. Il est symptomatique. Les modérés et les hommes religieux eux-mêmes commencent à être embarrassés et irrités de ce qui se passe en Italie. Ils en redoutent la responsabilité et, si cela continue, ils nous reprocheront *notre mollesse*. Indépendamment des nouvelles que vous me donnez, on répand sur ce qui arrive à Rome des bruits inconcevables. On dit qu'on y a laissé rétablir sous nos yeux et avec notre concours l'inquisition et le tribunal du vicariat, la plus indigne des juridictions qui se rencontrent dans le système judiciaire romain. On ajoute, et cela je l'ai lu dans des lettres de *modérés* venues de Rome, qu'on persécute sous nos yeux les anciens chefs du parti libéral. On dit que Mamiani [2] a été forcé de quitter Rome. On ajoute que par un renversement étrange des choses, on se trouve plus en sûreté dans les cantonnements occupés par les Autrichiens que par ceux qu'occupe notre armée. C'est ainsi qu'on m'assure, je crois le tenir de sources certaines, que les autorités pontificales ayant donné l'ordre à M. Beretta [3], dans les légations, de quitter le pays, l'autorité militaire autrichienne a déclaré qu'il était un galant homme et qu'elle le prenait sous sa protection. Même

133. - 1. C'est-à-dire dans la lettre précédente datée du 2 août et dans laquelle se trouvent les grandes lignes de cette dépêche. Cette dépêche datée du 4 août 1849 porte le n° 2.

2. Le comte Terenzio Mamiani della Rovere (1799-1885), considéré par Pie IX comme de convictions subversives, n'en avait pas moins appartenu, en 1848, à son gouvernement. Il professait en fait une nette séparation du pouvoir temporel et de l'autorité spirituelle. C'est sous l'unité italienne qu'il devait faire une véritable carrière politique et intellectuelle.

3. Antonio Beretta (1808-1891) n'entra qu'en 1843 dans la vie publique après s'être occupé de l'exploitation familiale. Très engagé dans le gouvernement provisoire de la Lombardie, il avait dû s'exiler en France puis en Grande-Bretagne après la défaite de Novare; ses biens avaient alors été confisqués. L'allusion de Tocqueville laisse entendre qu'il avait pu revenir dans sa région d'origine. En 1860 il devait renouveler le service public de Milan, transformant et agrandissant la cité avant de devenir sénateur. Il devait mourir aveugle et quasi pauvre.

chose est arrivée à plusieurs Bolonais. Si tout cela se vérifie, rien ne saurait être plus déshonorant pour nous et je ne sais de quel front j'oserais me présenter devant l'Assemblée nationale pour discuter de pareils faits.

J'espère, du reste, que si de pareils actes ont eu lieu, vous y avez mis bon ordre. Car, enfin, nous vous avons donné des pouvoirs particuliers qui, s'ils ne sont pas reconnus à Gaëte, vous rendent maître de Rome, puisqu'ils vous subordonnent le général et l'armée. Je compte bien que vous en avez usé, surtout après la lettre particulière que je vous ai envoyée par courrier à la date du 30 juillet dernier[4]. Croyez-m'en, le temps est venu de montrer les dents et même de les montrer très longues, tout en faisant, du reste, une aimable figure. Il y va de notre honneur à tous. Rappelez-vous que ma dépêche officielle du 6 juin dernier pose en principe : « *Que nous devons empêcher toute réaction violente soit contre les personnes sans aucune exception, soit dans les choses. Ainsi il importe qu'on ne rétablisse pas celles des institutions et des formes du passé qui ont donné lieu à des plaintes, jusqu'à ce que les questions qui s'y rattachent aient été réglées d'accord avec S[a] S[ainteté].* » Cette pièce a été envoyée en double à Oudinot. Vous pouvez vous en servir pour le conduire, autant qu'on puisse conduire un animal de cette espèce.

Voilà un mois que tous les jours, ainsi que je vous l'ai mandé, je demande le rappel du général Oudinot et qu'une force d'inertie le maintient malgré moi. Aujourd'hui, j'ai déclaré que je renonçais à conduire plus longtemps l'affaire, si le rappel n'avait pas lieu. Il est enfin admis. Nous avons pensé pour le remplacer à d'Arbouville[5]. Mais il est douteux qu'il accepte. En tout cas, comptez que d'ici à deux jours, l'armée d'Italie aura un autre général.

Adieu! du courage! nous sommes au milieu de la crise. Faites-nous, au nom de Dieu! échapper à la honte et au ridicule de laisser passer entre nos jambes une restauration *absolutiste* et *impitoyable*.

Lord Palmerston, à qui j'ai fait connaître les demandes auxquelles nous nous réduisions, a fait remarquer qu'elles ne dépassaient point ce qu'avaient demandé les puissances absolutistes en Italie et que, quant à lui, il ne pouvait donner son assentiment à des

4. Cf. ci-dessus lettre n° 131.

5. François-Aimé-Frédéric Loyré d'Arbouville, né en 1798, était entré en 1814 dans les gardes du corps du roi. Il devait gravir les échelons de la hiérarchie militaire jusqu'à sa promotion d'inspecteur général en 1849. Il avait été mis en disponibilité le 13 juillet de cette même année, ce qui explique qu'on ait alors pensé à lui pour le corps expéditionnaire à Rome. Il avait épousé une nièce de M^me^ Molé et était également neveu du général d'Houdetot. C'est en raison de la fragilité de la santé de sa femme qu'il avait lui-même demandé sa mise en disponibilité en juillet 1849; ce qui explique aussi qu'on n'ait pas donné suite à l'idée ici émise par Tocqueville.

réformes aussi insignifiantes et aussi peu garanties. Vous voyez qu'il se réserve en Italie le rôle libéral qu'il suppose que nous allons laisser échapper. Je vous dirai également, pour votre gouverne, que toutes les lettres que je reçois des différents points de la péninsule me montrent à quel degré tous les partis s'y montent contre nous. Les révolutionnaires parce que nous les avons détruits; les absolutistes parce que nous ne faisons pas assez encore pour eux, et surtout les libéraux, parce que nous trompons leurs espérances. Ces correspondances sont lamentables.

Je vous embrasse du fond du cœur. Il me tarde bien d'avoir des nouvelles de Madame de Corcelle et des vôtres.

Alexis de Tocqueville.

P.-S. Ne perdez pas de vue les droits inhérents à la position d'une puissance *intervenante*. Tant que nous sommes là, nous avons *le droit* d'empêcher pour les choses et pour les personnes les actes qui pourraient mettre notre sûreté, ou notre influence ou notre honneur, en péril. Il me semble qu'on ne s'est pas assez mis sur ce terrain. Vous voyez que les Autrichiens s'y mettaient.

Paris, ce 4 août 1849.

Archives Harcourt-Corcelle. – Lettre inédite.

134. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

Lundi midi [4 août 1849].

Mon cher ami, je joins un mot particulier à la lettre que je vous ai écrite ce matin [1] et qui peut être communiquée à M. de Rayneval, pour vous parler de deux ou trois choses plus intimes.

1° – Vous vous plaignez dans votre dépêche officielle n° 13 du prompt départ de M. d'Harcourt. Je l'ai ordonné principalement par suite de l'observation très juste que vous m'aviez faite que trois négociateurs étaient trop. Je voulais, de plus, vous placer plus convenablement près du St-Père et vous conserver l'avenir, si vous le vouliez.

2° – Quant à Oudinot, je demande sans cesse son rappel. Une puissance occulte, je ne sais laquelle, le soutient. Mais, cela va finir

134. - 1. La lettre précédente de ce même 4 août.

d'une manière ou d'une autre, car je ne supporterai pas plus longtemps la responsabilité de cette affaire dans les mains d'un maître sot de cette espèce. J'attends seulement le retour du Président.

3° — Quant à M. de Belcastel, je l'avais renvoyé dans la prévision qu'il resterait avec vous à Gaëte dans l'absence de d'Harcourt et de La Tour d'Auvergne à Rome où il est utile. Croyez que je n'oublierai pas les intérêts de celui-ci, dont je connais le mérite.

Depuis que je vous ai écrit la lettre de ce matin, j'ai vu d'Harcourt dont la conversation n'a fait que corroborer toutes les impressions que la lecture de vos dépêches m'avait données.

Je vous embrasse

Alexis de Tocqueville.

P.-S. Je viens, de nouveau, de parler à mes collègues de la *nécessité urgente* de remplacer Oudinot. Ils me paraissent décidés à se joindre à moi pour *enlever* la chose au premier Conseil, c'est-à-dire vendredi prochain; car le Président commet la grande faute de ne revenir que ce jour-là.

Al.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

135. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

Paris, ce 8 août 1849.

Mon cher ami,

Hier le Conseil a enfin pris la résolution que je lui demandais depuis un mois, et avec la dernière insistance, de vouloir bien prendre. Il a rappelé M. le général Oudinot [1]. Afin que ce rappel n'eût pas un caractère trop pénible pour celui-ci, on a décidé qu'une faible diminution serait opérée dans l'armée. Il était inutile, d'ailleurs, de lui laisser un effectif aussi considérable que celui qu'elle a aujourd'hui et qui dépasse les nécessités du moment. Les régiments qui reviennent en France seront cantonnés dans les départements voisins de la Méditerranée et en quelques jours on pourrait les transporter de nouveau sur le rivage de l'Italie. L'armée étant

135. - 1. Le rappel du général Oudinot fut décidé le 7 août et officiellement motivé par la réduction de l'effectif expéditionnaire « au chiffre suffisant pour appuyer l'action de la diplomatie » (selon l'expression de la dépêche du ministre de la Guerre, citée par O. Barrot, *Mémoires posthumes*, 1876, t. III, p. 413).

ainsi un peu réduite, nous avons cru convenable de la laisser sous le commandement du général Rostolan[2]. Il eût été difficile de trouver en France un général assez connu pour que l'avantage de son nom pût compenser l'inconvénient qu'aurait eu son ignorance des questions qui s'agitent et de la position qu'on occupe dans les États romains. Il n'y avait, d'ailleurs, qu'un seul général connu qui nous restât sous la main, c'était Bedeau. Or, il m'a semblé que Bedeau qui avait, d'autre part, certains inconvénients, ne se souciait pas de se charger de cette besogne qui pour le moment, et d'après nos instructions, est *subalterne*[3]. On nous a dépeint le général Rostolan comme un homme de peu de portée, il est vrai, mais exact, ponctuel et honnête. Faute de mieux, cela suffira, j'espère. Mais quelle effroyable disette d'hommes! C'est la première chose qu'on aperçoive quand on arrive au pouvoir.

Je vous envoie la copie des instructions que je donne au général Rostolan. Elles subordonnent complètement son action à la vôtre, elles l'obligent à vous tenir sans cesse au courant et à vous demander vos directions dans tout ce qui n'est pas de première urgence. Je ne doute pas que vous ne fassiez un bon usage de ce pouvoir. En réalité, toute l'affaire de Rome est maintenant entre vos mains. Dieu veuille que vous puissiez en faire sortir autre chose que la ruine de notre influence en Italie, la confusion de notre politique et l'affaiblissement de la puissance morale de l'Église dans tout le monde! Vous êtes assurément l'homme le plus propre à éviter de tels malheurs. Mais, vous-même, vous trouverez peut-être dans les événements et surtout dans les hommes des obstacles au-dessus de la volonté humaine quelque droite, ferme et habile qu'on la suppose.

Nous venons d'avoir un grand débat sur la question d'Italie. Je vous ai envoyé, ainsi qu'à M. de Rayneval, *Le Moniteur* qui contient mon discours[4]. C'est ce texte qu'il faut mettre sous les yeux du

2. Louis de Rostolan (1791-1862) avait participé à la guerre d'Espagne sous Napoléon puis à la conquête de l'Algérie. Dans le corps expéditionnaire il avait reçu le commandement de la 2e division. Il devait être nommé gouverneur de Rome le 7 août.

3. Il est difficile de dire quels sont ces « certains inconvénients » que Tocqueville trouve à Bedeau. Par contre, il est plus facile de comprendre le refus de Bedeau à la fois pour des raisons de convictions politiques et pour des raisons professionnelles dans la mesure où, comme Tocqueville le dit ici, la mission et les responsabilités à Rome apparaissaient « subalternes » pour un homme de la valeur de Bedeau.

4. Les 6 et 7 août 1849 avait eu lieu un débat à l'Assemblée sur les affaires d'Italie. Tocqueville était monté à la tribune à la suite d'Arnaud de l'Ariège « catholique sincère mais inconséquent », écrira Falloux. Il devait être suivi par Jules Favre qui l'attaqua très longuement mais vainement puisque la politique du gouvernement fut soutenue par 428 voix contre 176. Ce dis-

St-Père et des cardinaux. Les autres journaux m'ont plus ou moins tronqué. J'avais désiré vivement éviter ce débat. L'Assemblée voulait l'avoir; il a fallu céder. J'espère n'avoir rien dit qui pût nuire à l'action que nous avons à exercer en Italie. J'ai remarqué avec chagrin, à propos de cette discussion, dans une partie de l'Assemblée, une disposition aveugle à pousser le pape à la résistance qui sans doute se manifeste secrètement à Gaëte même et doit y miner votre influence. Si vous lisez les journaux ultra catholiques, *L'Univers,* entre autres, vous y verrez qu'on est entraîné peu à peu à nier les abus et les vices du vieux système papal, terrain détestable sur lequel le bon sens public, les faits et le sentiment unanime de ceux qui ont vu, viendront les battre et, avec eux, l'Église. Ah! mon cher ami, que la religion est une belle et grande chose! mais que certains prêtres et certains dévots sont souvent une méchante race!

Je vais vous autoriser dans ma dépêche officielle à retenir les troupes qui doivent quitter l'armée si vous voyez dans leur départ un inconvénient quelconque[5].

Je suis inquiet de vous, mon bon ami. Dans la lettre qu'il m'écrivait le 28 juillet, M. de Rayneval m'apprenait que vous aviez la fièvre[6]. Dieu veuille que ce ne soit pas cette fièvre tenace qu'on gagne quelquefois en traversant les marais pontins ou en vivant dans leur voisinage. Je crains aussi pour vous le contrecoup de la douleur de Mme de Corcelle. Nous attendons des nouvelles de celle-ci avec une extrême impatience. Que Dieu vous conserve et vous garde la santé! Je le désire et pour moi et pour le pays.

Mille amitiés de cœur

Alexis de Tocqueville.

La dépêche dont je vous parlais plus haut ne partira que demain. Le Président veut que ce soit son aide de camp, M. Edgar Ney, qui la porte lui-même. Mais je vous enverrai toujours cette lettre aujourd'hui pour vous dire ce qui vient de se passer dans le Conseil. On y a approuvé les instructions au général Rostolan dont je joins ici

cours de Tocqueville sera publié dans le tome 2 des *Écrits et discours politiques* (O.C., t. III).

5. Cette dépêche officielle n° 3 sera datée du lendemain 9 août comme Tocqueville l'indique dans le P.-S.

6. En raison de cette maladie, ce n'est que le 2 septembre et de Castellamare, où il se reposait, que Corcelle reprendrait ses dépêches officielles. La dernière qu'il avait adressée à Tocqueville, la dépêche n° 14, était datée de Gaëte du 26 juillet. Entre-temps, si nous avons plusieurs dépêches de Tocqueville (n° 1 à 7), nous n'aurons qu'une lettre de Ch. Place à Tocqueville en date du 31 juillet pour l'informer de la maladie de Corcelle, lequel « après un affaiblissement journalier... a été atteint d'une fièvre intermittente très sérieuse »; pour cela le médecin lui a prescrit une convalescence après la guérison.

la copie. Comme j'ai pensé qu'il vous fallait un intermédiaire agréable avec l'autorité militaire, j'attache momentanément aux Affaires étrangères le colonel Espivent qui devra se tenir à vos ordres. C'est un homme de bon conseil et bien intentionné.

M. de Falloux (dont je n'ai eu jusqu'à présent qu'à me louer extrêmement) a protesté au Conseil que, s'il n'avait pas insisté hier à l'Assemblée sur la nécessité des réformes et des institutions libérales, c'est que j'avais déjà traité ce sujet; que, du reste, il était autant que jamais de notre opinion sur ce point; qu'il l'avait été dire ce matin au nonce en le priant de l'écrire à Gaëte; qu'il le professait devant ses amis; qu'il se considérait et comme catholique et comme ministre engagé dans cette voie et que ce serait vouloir le faire sortir du Cabinet que de l'obliger à agir autrement. On ne lui demandait pas une telle déclaration et je crois qu'il l'a faite avec sincérité. Je le crois effrayé lui-même des symptômes dont je vous parlais plus haut. Il [a] ajouté à ce qui précède ceci qui mérite d'exciter au plus haut point votre attention : « On accuse, a-t-il dit, le pape et les cardinaux de s'opposer à nos projets. Mais comment voulez-vous qu'ils ne soient pas au moins très perplexes lorsqu'ils reçoivent d'ici des conseils tout contraires à ceux que nos agents leur donnent? » Et comme je me récriais là-dessus : « Ces conseils contraires ne leur sont pas donnés, a-t-il ajouté, par Montalembert ni les hommes religieux *mais par des hommes politiques. J'en suis averti et je ne saurais en douter*[7]. »

Je laisse ce fait à votre sagacité

Al.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

7. Comme il le reconnaîtra lui-même dans ses Mémoires, Falloux se trouvait dans une situation « de jour en jour plus délicate » : « Ma responsabilité s'aggravait entre des hommes également consciencieux, également impérieux, les uns trouvant que j'en faisais trop, les autres que je n'en faisais pas assez ». (*Mémoires d'un royaliste*, t. I, p. 527). Lui-même se sentait pris entre des convictions profondes de croyant, de catholique sincère attaché au pape, et des idées politiques libérales, qui non seulement ne le faisaient pas se désolidariser de ses collègues, mais lui faisaient aussi reconnaître en Pie IX « un Louis XVI dont le voyage de Varennes avait réussi » (*Mémoires*, p. 517). Quant aux « Hommes politiques » dont Falloux dénonce ici les conseils, Tocqueville, ne pouvant les identifier, demandera à Corcelle dans sa lettre du 18 août d'essayer de savoir de qui il peut s'agir.

136. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

[Paris ce 13 août 1849.]

Mon cher ami,

Je reçois une lettre de votre neveu à la date du 6 août [1] qui, tout en me donnant de meilleures nouvelles de votre santé, me fait connaître cependant que vous êtes toujours souffrant et que vos forces seront peut-être quelque temps avant de revenir. Je crains que dans cette situation votre esprit ne s'agite et que vous ne prolongiez votre maladie par impatience de sa durée. Pour Dieu! ne vous laissez pas aller à cette déplorable faiblesse. Combien je bénis le ciel de l'idée qu'a eue Madame de Corcelle de venir près de vous avec Mlle Marthe! Cet entourage vous fera prendre patience et vous rendra la santé dont vous avez à faire un si bon et bel usage. En attendant que ce moment arrive, il faut faire en sorte que Rome reste le moins longtemps possible sans direction. Entendez-vous avec M. de Rayneval pour qu'il se rende le plus souvent qu'il le pourra dans cette ville. Songez que maintenant l'armée est dans les mains d'un soldat sans pensée politique et qui a même pour instruction de ne penser que par vous [2]. Je verrais avec une grande appréhension que dans un pareil moment la direction manquât à Rome où ce qui se fait peut avoir une si grande influence sur le sort de notre entreprise. J'espère que M. de Rayneval se prêtera à ce surcroît de travail et de fatigue. Je lui écris par le même courrier afin de l'y disposer, encouragement dont, du reste, je sais qu'il n'a pas besoin.

Je ne vous en dis pas plus aujourd'hui parce que l'heure du courrier me presse. Adieu. De la tranquillité d'esprit et de corps, si vous voulez vous rétablir vite, et remplir la grande et difficile tâche que la France et le catholicisme vous ont donnée.

Je vous embrasse du fond du cœur. Mille compliments affectueux à Madame de Corcelle et à Mlle M.

Alexis de Tocqueville.

Paris ce 13 août 1849.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

136. - 1. Probablement Louis Rœderer qui avait rejoint son oncle Corcelle avec sa tante, d'après la lettre de Tocqueville du 30 juillet (cf. ci-dessus lettre n° 131).

2. Le général Rostolan.

137. - F. DE CORCELLE À A. DE TOCQUEVILLE

Mola di Gaëte, 14 août 1849.

Mon cher ami, j'ai reçu les immenses pouvoirs que vous m'avez envoyés le 11 de ce mois [1], vous devez savoir maintenant que depuis le 26 juillet je me trouve alité et atteint d'une dysenterie aiguë qui a débuté par une fièvre violente que l'on a pu couper en saisissant le moment de l'intermittence; ma maladie a été soignée dès l'origine par un homme habile, M. Thibaut, chirurgien-major du bâtiment hôpital le *Cerbère*. L'amiral Tréhouart a bien voulu me le laisser pour la suite de ma guérison, après le départ du *Cerbère* de Gaëte. Le docteur Thibaut a repris le mal à sa source, vous savez qu'il avait été fort mal replâtré par le docteur Nicolas, qui d'ailleurs s'attachait surtout à l'utilité de me soustraire à l'influence immédiate du choléra. J'étais donc parti de Paris, emportant le principe de ma maladie au fond de mes entrailles, et il a fallu pendant 40 jours tout l'entrain de l'action, le régime surexcitant auquel je me suis livré, pour me soutenir contre les ravages intérieurs qui commencaient déjà à se déclarer. Bref, je suis établi à Mola et alité depuis 19 jours. Les auteurs qui ont traité de ma maladie estiment que son cours régulier, avant d'entrer en convalescence, est de trois septenaires, nous voilà à peu près arrivés à ce terme; pour tout dire, il semble que la convalescence commence à devancer le moment prévu par la science : voilà trois ou quatre jours que je mange bravement, en trois ou quatre repas, un demi-pigeon, une côtelette, et le soir une soupe et un œuf, je bois du vin trempé avec des biscuits, tout cela passe à merveille.

Mes selles n'ont presque plus de sang et le docteur est dans l'admiration de fausses membranes que j'ai rendues, ce qu'il considère comme une circonstance très heureuse. Vous jugez si la nouvelle de la mort de ma belle-mère m'a été à travers ces souffrances un douloureux sujet d'épreuves [2]; cependant je ne me suis pas laissé abattre et, sans trop me tracasser des affaires publiques, j'ai fait en sorte que M. de Rayneval me tînt très exactement au courant des

137. - 1. Corcelle n'avait donc reçu qu'à cette date la lettre de Tocqueville du 2 août à laquelle étaient jointes les « lettres de créance » l'établissant « envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire » (cf. ci-dessus lettre 132 et n. 1).

2. Virginie de Lasteyrie du Saillant, décédée le 23 juillet précédent.

négociations de Gaëte. Je ne vous cache pas que mes nouveaux pouvoirs et ma nouvelle responsabilité pèsent lourdement sur mon esprit depuis trois jours; jusque-là je n'étais pas en règle et je n'aurais pu signer une note au nom de la France ni comme ministre plénipotentiaire, ni comme envoyé extraordinaire, tous les hommes compétents que j'ai consultés sont unanimement de cet avis. Personne n'admet que M. d'Harcourt ait pu m'accréditer pour d'aussi grands pouvoirs. C'est une erreur de M. de Viel-Castel, qui au mois de décembre 1848 m'avait déjà exposé à manquer l'enlèvement du pape, faute de lettres directes de crédit. Il n'y a là aucune chicane du cardinal Antonelli, consultez sur ce point toute la diplomatie et vous n'aurez qu'une réponse. M'accréditer eût peut-être mécontenté M. d'Harcourt un peu plus qu'il ne l'a été, mais c'était la seule marche régulière. Je me suis frotté les yeux, mon cher ami, quand vous m'avez appris qu'une plainte portant sur cet incident avait été exprimée par moi dans une lettre officielle, il a fallu que ma maladie fût déjà commencée pour expliquer une pareille inadvertance; j'ai mille fois plus à cœur vos intérêts que les miens, mon premier soin dans une dépêche officielle sera assurément de réparer ma faute. Je reviens à ma situation présente, à mes devoirs, à ma responsabilité, à l'avenir. Me voilà à peu près en convalescence, mais mon corps s'est littéralement fondu, mes jambes sont des roseaux et l'on ferait un beau cours d'ostéologie sur ma triste personne, je ne pense pas être vraiment debout et propre aux affaires avant dix à douze jours d'ici; vous sentez qu'il peut arriver à Rome tel incident qui exige que le pouvoir n'y soit pas vacant. Je vous dégage complètement de tout engagement envers moi. Si vous avez besoin d'un agent qui puisse pourvoir à la situation sans aucun délai, il est clair que je ne suis pas cet agent; remplacez-moi sans regret, les affaires de l'État avant tout.

Mola [3] est un lieu charmant, mais sans ressources; nous n'avons jamais pu y trouver les éléments d'un bouillon aux herbes, le beurre y est inconnu à moins qu'il ne soit bien rance, le docteur me conseille de partir demain par l'*Ariel* pour Castellamare, sur un point nord-ouest du golfe de Naples, à vingt minutes à peu près de Pompéia et une heure de Naples par le chemin de fer, par conséquent on y a toutes les ressources de la capitale; la température y est moins élevée qu'à Mola, il y a de grands châtaigniers qui donnent de l'ombre et purifient l'air, je suis décidé à ce nouvel établissement, le docteur y voit d'ailleurs l'avantage immédiat de tous les bons effets de l'air maritime; il croit qu'il en résultera une sorte de coup de fouet fort salutaire. M. de Rayneval continuera de se tenir en

3. Mola di Bari, dans les Pouilles, petit port sur l'Adriatique, à une vingtaine de kilomètres au sud de Bari.

relations fréquentes avec moi; si je puis réparer mes forces cinq à six jours plus tôt grâce à ce nouvel établissement j'en serais charmé. On doit m'emporter sur une civière comme un blessé, pas moyen de faire un pas.

Mon cher ami, vous verrez par les dépêches de M. de Rayneval que le Saint-Père s'est enfin décidé à communiquer à la conférence son fameux projet d'institutions générales, en lui demandant son avis; comment voulez-vous que nous réussissions quand M. d'Esterhazy nous a complètement abandonnés et attaqués? Le même M. Esterhazy me disait sur la question du pouvoir délibératif en matière d'impôts : « Ne vous inquiétez pas, c'est fait, c'est accordé et pour notre compte nous n'y avons aucune espèce d'objections. »

M. Martinez de la Rosa sur lequel vous comptiez un peu a fait une charge à fond contre nous.

M. de Ludolf[4] avait annoncé que le matin le cardinal Antonelli paraissait tout disposé à faire cette concession; soyez convaincu que nous ne pouvions rien obtenir sans l'appui de l'Autriche et que maintenant que la paix du Piémont est signée elle croit peut-être avoir un peu moins besoin de nous. Les concessions constitutionnelles du grand-duc lui sont fort désagréables et, au fond, elle craindrait de voir s'aggraver ces inconvénients en un mouvement libéral toscan, en inoculant dans les États romains le principe représentatif. Ce qu'il faut à l'Autriche, c'est un certain silence autour de ses possessions reconquises, je ne pense pas qu'elle soit assez sotte pour vouloir faire des pas en avant. Il me reste à vous parler des nouvelles et très graves instructions que vous m'envoyez[5]. L'attitude que vous avez prise peut être nécessaire vis-à-vis de l'opinion publique en France et en Europe, c'est au gouvernement seul à en juger : mais comme hommes pratiques, nous devons vous prévenir, M. de Rayneval et moi, que certaines parties de cette importante pièce ont un caractère trop directement comminatoire qui n'aura aucun succès à Gaëte, cet appel à l'opinion publique de l'Europe et de l'Italie sera fort mal interprété, et sous quelques rapports il contient un principe qui offense la liberté spirituelle de l'Église. Partez de là, vous n'avez pas de moyen de coercition sur le pape; le Roi de Prusse et l'Empereur de Russie y ont échoué chacun à leur tour. Il y a peu de jours, le Saint-Père disait à M. de Rayneval, avec des larmes dans les yeux : « Si l'on me suscite de trop grandes difficultés, je réaliserai une pensée qui me revient souvent, j'abdiquerai pour me livrer

4. Le comte de Ludolf était ambassadeur de Naples près le Saint-Siège et représentait son souverain à la conférence de Gaëte.

5. Étant donné les délais du courrier, c'est sans doute au contenu de la lettre de Tocqueville du 2 août que fait ici allusion Corcelle (cf. ci-dessus lettre nº 132) ou à la dépêche nº 2 de Tocqueville.

à la solitude d'un cloître. » Nous vous demandons d'y réfléchir encore et de voiler les passages comminatoires dont je viens de vous signaler les inconvénients dans la communication d'ailleurs très ample et très sincère que nous en ferons. Je suis hors de combat, et c'est M. de Rayneval qui me supplée en toutes choses, ce n'est donc pas moi qui serai chargé de l'exécution, mais je vous devais mon impression sincère. Les commérages qui vous ont été envoyés de Toscane ou de Rome n'ont aucun fondement; j'atteste que nous avons toujours été d'accord et que je l'ai toujours vu d'une grande fidélité à se conformer à ses instructions : la seule chose qui puisse lui manquer, mais à laquelle il est facile de suppléer par des instructions très fréquentes, c'est le sentiment de l'opinion politique du gouvernement et la vue nette de ses embarras de chaque jour. Il n'a pas vécu dans la grande fournaise, mais c'est un homme bien intelligent et bien droit; je vous engage à lui confier mes pouvoirs, si vous pensez que 15 jours de délai pour la réparation de mes forces puisse avoir de l'inconvénient. J'ai écrit vivement au général Oudinot contre les inquiétudes suscitées à Mamiani et même à Pantaleoni[6], je l'ai engagé à envoyer Cernuschi aux îles Ste-Marguerite pour y subir les conséquences du procès que nous lui avons intenté pour avoir suscité des troubles à notre entrée à Rome. Je tremble toujours que l'autorité romaine le réclame pour le pendre, que le général Oudinot ne se laisse faire, mais que voulez-vous? avec un pareil chef; il n'est occupé dans ce moment que d'organiser un grand carrousel; je suis d'ailleurs au lit; si La Tour d'Auvergne était premier secrétaire à Rome, je lui donnerais cette affaire à surveiller et plusieurs autres, en attendant je puis en écrire à M. de Belcastel, qui fera toujours sa réclamation, mais avec moins d'autorité. Mon cher ami, en voilà bien long pour un malade. Je suis parfaitement décidé à ne pas rester dans le pays si vous donnez votre démission.

Adieu, je vous embrasse de tout mon cœur, offrez mes hommages bien dévoués à votre chère femme.

Fr. de Corcelle.

Archives Tocqueville. — Lettre inédite.

6. Diomède Pantaleoni (1810-1885), médecin, député de Rome en 1848, était un modéré. Hostile à l'idée d'assemblée constituante, il ne se présenta pas aux élections de 1849, et resta à Rome sous la République puis lors du retour du pape. Il devait par la suite se lier avec Cavour et travailler en 1861 à la solution de la question romaine. Il sera de nouveau député puis sénateur en 1873. Au lendemain de l'entrée des Français à Rome, il avait été suspect et avait reçu l'ordre des autorités pontificales de quitter Rome. Cet ordre fut suspendu.

138. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

Paris ce 16 août 1849.

Mon cher ami,

Il faut que je joigne un mot d'amitié à la dépêche officielle [1]. Les nouvelles de votre santé, quoique meilleures, laissent encore bien à désirer, si j'en juge par la lettre en date du 10 août que vous m'avez fait écrire par votre neveu et surtout par le peu de mots que vous y avez joints. L'altération de votre écriture m'a surtout fort affligé. Je crains que vous ne puissiez pas vous remettre si vous ne prenez pas le parti d'aller passer quelques jours loin du théâtre des événements, à Ischia par exemple [2]. La mer et le repos vous remettraient probablement. Pardonnez ce conseil, votre santé m'est très précieuse; j'y tiens et comme ami et comme ministre. Votre maladie est sentie par tout le Conseil comme une calamité. Mais le meilleur moyen de la faire cesser n'est pas de faire prématurément des efforts qui vous feront retomber pour un mois peut-être.

Je ne veux pas vous parler politique aujourd'hui ne sachant dans quel état de santé vous trouvera ma lettre. Ma dépêche d'ailleurs suffira pour vous montrer combien les nouvelles qui arrivent de Rome causent ici d'irritation à l'opinion publique et d'embarras au gouvernement. Je n'ai pas besoin de vous prier de communiquer cette dépêche et les pièces qui y sont jointes à votre collègue, M. de Rayneval.

Vous aurez vu que vos pouvoirs sont rédigés dans le sens que vous voulez.

Adieu et que le ciel vous rende une santé dont nous avons tant besoin.

Mille compliments affectueux à votre chère femme.

Al. de Tocqueville.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

138. - 1. Sans doute la dépêche n° 5 datée du 15 août 1849. Dans cette dépêche, Tocqueville attire l'attention de Corcelle sur « les effets désastreux » du rétablissement des tribunaux ecclésiastiques dans l'opinion publique tant en Italie qu'en France. Pour cela il fait fréquemment mention des « lettres particulières » émanant de divers agents de renseignements qui irritaient fort Corcelle.

2. L'île d'Ischia au large du golfe de Naples en face du Monte di Procida. En fait, Corcelle alla se reposer à Castellamare di Stabia, en face de Naples.

139. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

Paris ce 18 août 1849.

Mon cher ami, je veux ajouter quelques mots à la dépêche officielle que je joins à cette lettre et qui suffira pour vous faire connaître l'état d'esprit dans lequel nous sommes [1]. Mais je n'ai pas mis dans la dépêche certains détails qui vous mettront mieux encore au courant de ce qui se passe.

Toutes les nouvelles d'Italie sont désastreuses depuis quelques jours. Elles annoncent un mécontentement extrême des populations contre le gouvernement du pape et une colère peut-être plus grande contre nous dont on attendait plus. Ce ne sont pas tant les lenteurs de Gaëte qui, en ce moment, préoccupent l'opinion. Ce sont le choix des gouverneurs et leurs actes. Le symptôme le plus fâcheux se rencontre dans les lettres qui arrivent de l'armée; toutes sont empreintes d'un sentiment d'irritation et de honte à propos du rôle qu'on fait jouer à nos soldats [2].

L'ensemble de toutes ces nouvelles a fini par causer une émotion très grande dans tout le Conseil et en particulier chez le Président de la République qui, ainsi que vous le savez, est très capable de *se chauffer* sans qu'on s'en aperçoive. Il en est résulté deux Conseils très orageux où mon rôle, quelque irrité que je sois moi-même me sentant l'éditeur responsable de tout ceci, a été de

139. - 1. Il s'agit de la dépêche nº 6 datée du 19 août 1849.

2. La série de nouvelles désastreuses dont parle Tocqueville tenaient autant à la faiblesse d'Oudinot qu'à l'inconscience du pouvoir pontifical. Les trois cardinaux de la commission pontificale, Genga-Sermattei, Vanicelli-Casoni et Alfieri, s'étaient présentés à Rome, dès le 1er août, au général Oudinot. Celui-ci, au dire même de Barrot, « s'empressa de se dépouiller... des pouvoirs qu'il lui importait le plus de retenir » (*Mémoires posthumes*, t. III, p. 407). Il devait être le premier à regretter, sans pouvoir intervenir, le rétablissement du tribunal inquisitorial jusqu'au jour, le 16 août, où il refusa de fournir le concours de l'armée française pour des arrestations politiques. Pourtant, dès le 4 août, Tocqueville avait prévenu vigoureusement Oudinot : « Vous n'avez certainement pas d'ordres à donner aux autorités papales, mais quand l'intérêt moral de votre armée ou le soin de l'honneur de votre gouvernement vous semble compromis par le résultat d'une mesure, vous avez des avis à émettre, et il faut les émettre de telle sorte qu'on réfléchisse avant de passer outre. Nous sommes des conseillers qui avons l'épée au côté, qu'on ne l'oublie pas » (cité par Falloux, *Mémoires d'un royaliste*, t. I, p. 525).

calmer et de ramener à des résolutions raisonnables. On ne parlait de rien moins que de refuser de reconnaître les autorités pontificales à Rome et dans les provinces que nous occupons. J'ai demandé qu'on ajournât de telles mesures et qu'on attendît même pour les discuter que Falloux, qui était malade, fût parmi nous[3]. Il est revenu aujourd'hui au Conseil. Il y a parlé noblement et habilement; ne cherchant pas à défendre ce qui se fait à Rome; admettant que la France ne pouvait pas le souffrir; mais demandant qu'on attendît avant de prendre un parti violent qu'on sût l'effet qu'avaient produit ses lettres et les miennes, son discours et le mien. Le Président nous a alors montré une lettre qu'il avait écrite à son aide de camp Edgar Ney qui est, en ce moment, à Rome, lettre dans laquelle il indique qu'il faut désapprouver ce qui se passe et *s'opposer* à tout ce qui aurait le caractère d'une violence politique. Falloux lui-même a donné son assentiment à cette lettre que portera le même courrier qui vous apportera la dépêche ci-jointe[4].

3. Dans ses *Mémoires d'un royaliste*, Falloux fait allusion à ces difficultés qui l'affectèrent au point d'être « saisi par un commencement de fièvre nerveuse » (t. I, p. 527). Avant la fin du ministère, sa santé se rétablissant difficilement, il devait être question de le remplacer par Corcelle (cf. ci-dessous la lettre de Tocqueville du 26 octobre 1849, n° 171).

4. Cette lettre de Louis-Napoléon à son officier d'ordonnance, le lieutenant-colonel Edgar Ney, lequel avait porté à Rome le rappel du général Oudinot, allait provoquer une succession d'incidents du fait de sa publication dans *Le Moniteur* du 7 septembre. En complément des informations qu'on trouvera dans les lettres de Tocqueville, voici comment Falloux en présentera le texte et les circonstances quelque quarante ans plus tard dans ses *Mémoires d'un royaliste* : Au Conseil « le Président avait, à sa droite, le président du Conseil, et à sa gauche, le ministre des Affaires étrangères, près de qui j'allais habituellement m'asseoir. Ce jour-là, M. Passy se plaça entre M. de Tocqueville et moi. Il lut un volumineux rapport sur les finances que nous écoutions tous d'un air un peu distrait, car nul n'avait la prétention d'opposer sa compétence à celle de M. Passy. Je vis donc, sans m'en étonner ni m'en inquiéter, le Président se pencher vers M. de Tocqueville, lui dire quelques mots à l'oreille, et lui remettre un papier. M. de Tocqueville lut ce papier très attentivement, et me le passa derrière le dos de M. Passy, sans ajouter un mot. Je lus à mon tour ce qui suit :

« Mon cher Edgar,

« La République française n'a pas envoyé une armée à Rome pour y étouffer la liberté italienne, mais, au contraire, pour la régler en la préservant contre ses propres excès, et pour lui donner une base solide, en remettant sur le trône pontifical le prince qui, le premier, s'était placé hardiment à la tête de toutes les réformes utiles.

« J'apprends avec peine que les intentions bienveillantes du Saint-Père, comme notre propre action, restent stériles, en présence de passions et d'influences hostiles. On voudrait donner comme base à la rentrée du pape la proscription et la tyrannie. Dites, de ma part, au général Rostolan, qu'il ne doit pas permettre qu'à l'ombre du drapeau tricolore, on commette aucun acte qui puisse dénaturer le caractère de notre intervention.

Ce qui, dans ces discussions, m'a un peu blessé, quoique je n'en aie rien fait paraître est ceci : depuis six semaines je demande

« Je résume ainsi le rétablissement du pouvoir temporel du pape : amnistie générale, sécularisation de l'administration, code Napoléon et gouvernement libéral.

« J'ai été personnellement blessé, en lisant la proclamation des trois cardinaux, de voir qu'il n'était même pas fait mention du nom de la France, ni des souffrances de nos soldats.

« Toute insulte faite à notre drapeau ou à notre uniforme me va droit au cœur, et je vous prie de bien faire savoir que si la France ne vend pas ses services, elle exige au moins qu'on lui sache gré de ses sacrifices.

« Lorsque nos armées firent le tour de l'Europe, elles laissèrent partout, comme trace de leur passage, la destruction des abus de la féodalité et les germes de la liberté : il ne sera pas dit qu'en 1849 une armée française ait pu agir dans un autre sens et amener d'autres résultats.

« Dites au général de remercier, en mon nom, l'armée de sa noble conduite. J'ai appris avec peine que, physiquement même, elle n'était pas traitée comme elle devrait l'être; rien ne doit être négligé pour établir convenablement nos troupes.

« Recevez, mon cher Edgar, l'assurance de ma sincère amitié.

Louis-Napoléon Bonaparte. »

Ma lecture à peine finie, je ne cherchai point à contenir mon premier mouvement. Je me levai, passai derrière M. Passy qui continuait son exposé, derrière M. de Tocqueville qui me regardait d'un air inquiet, et je dis vivement, quoique à voix basse, au Président :

« Monsieur le Président, qu'est-ce que cela?

– Une lettre confidentielle qu'Edgar Ney va communiquer au général Rostolan.

– Est-ce que cette lettre est partie?

– Oui, hier au soir.

– Alors, Monsieur le Président, vous promettez qu'elle ne sera jamais publiée.

– Oh! non! jamais. »

Là-dessus, je regagnai ma place sans que M. Passy s'interrompît. Cela me donna vingt minutes environ pour réfléchir, et ce temps me suffit pour prendre la résolution de ne point m'inscrire contre ce document. Je n'avais point d'avis utile à émettre puisqu'il était en route depuis la veille, et qu'on me garantissait son caractère purement confidentiel. Ma confiance dans cette promesse était peut-être moins naïve qu'elle ne doit le paraître après l'événement. *« Mon cher Edgar »* et non *« Mon cher Ney »*, comme on le lut plus tard dans *Le Moniteur*, et d'autres expressions ou détails familiers qui disparurent également, me firent bien au premier moment quelque illusion...(...) J'employai les vingt ou trente minutes que me laissait la lecture du rapport de M. Passy à me demander aussi dans quelle mesure M. Barrot et M. Dufaure avaient réellement ignoré ou inspiré cette lettre. J'étais bien sûr qu'ils ne l'avaient point rédigée; elle portait trop le cachet de l'homme qui, parlant rarement, veut se soulager quand il parle. Mais, sauf la forme, elle était la pensée même des principaux membres du Cabinet et elle eût été défendue par eux avec la dernière obstination si je l'eusse attaquée à fond. Je crus donc infiniment préférable de ne les point heurter, à condition qu'ils s'uniraient à la promesse du secret. En effet, quand la question financière fut vidée, le Président lut sa lettre, répétant tout haut ce qu'il m'avait dit tout bas. A mon tour aussi, et déjà debout pour sortir et gagner le che-

tous les jours au Conseil le rappel du général Oudinot; on me le refuse de telle sorte que j'ai fini par déclarer que je cessais de me charger de l'affaire, si on persévérait dans cette voie, déclaration qui enfin a amené la solution que je désirais. Plusieurs de mes collègues, surtout Barrot et un peu Dufaure lui-même, sentent bien que cette faiblesse est pour beaucoup dans tout le mal qui s'est produit; et comme ce souvenir les gêne, ils ont la tendance de trouver mauvais qu'on ait reconnu le pape sans condition ou même qu'on ait laissé s'établir à Rome un gouvernement pontifical jusqu'à ce que nous eussions obtenu toutes les garanties dont nous avions besoin. Je crois qu'agir ainsi eût été impolitique, que nous nous fussions immédiatement jetés dans toutes sortes de difficultés diplomatiques, administratives, religieuses... en un mot, je crois que vous avez bien agi et que j'ai eu raison de vous approuver et vous aider à marcher dans cette voie. Mais ces critiques amicales me font voir que là se trouvera le champ d'attaque pour les adversaires et que ceux-là même qui sont les vrais auteurs du mal, ceux qui trouvaient mon dernier discours trop menaçant pour le pape, ceux-là même, je veux parler de nos futurs successeurs, ne manqueront pas de dire que nous avons manqué la véritable occasion, le vrai moment pour obtenir ce que nous désirions, que, quant à eux, il ne leur reste plus qu'à subir les conséquences de notre bévue. Préparez-moi à me défendre et à vous défendre vigoureusement sur ce terrain. Occupez-vous, dès que vous pourrez vous occuper de quelque chose, à rassembler les raisons et les faits que votre présence sur les lieux vous suggère pour démontrer que nous avons bien fait. Signalez, de ma part, la même étude à M. de Rayneval aussi intéressé que nous dans la question et dites-lui de m'écrire longuement sur ce sujet. Croyez que la chose est très importante et assez pressante.

Je dois vous dire que Falloux est encore revenu aujourd'hui sur le compte des *hommes politiques* qui avaient, disait-il, donné de mauvais conseils à Gaëte. Le pape l'a avoué de son côté à M. de Rayneval. Tâchez donc de savoir le nom de ces bons citoyens.

Tout à vous de cœur. Présentez l'hommage de ma vive et profonde sympathie à Madame de Corcelle.

Alexis de Tocqueville.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

min de fer, je répétai mon regret que le Conseil n'eût pas été préalablement consulté, et je partis, sinon satisfait, du moins rassuré par l'unanime engagement, très nettement articulé par le Président et par mes collègues, de garder le silence. » (T. I, pp. 527-530 et 531-532.)

140. - F. DE CORCELLE À A. DE TOCQUEVILLE

Castellamare, 20 août.

Cher ami, je mange, je dors bien la nuit; j'ai des selles naturelles sans trace de sang, je me promène sur une charmante terrasse à peine soutenu; mais si je fais la moindre sottise je me retarde. C'est ce que je ne veux à aucun prix. Les travaux d'esprit me tentent fort; ce sont ceux qui me sont interdits. Cela durera peu maintenant. Vous recevrez par la dépêche de ce jour la traduction de vos instructions qui nous sont récemment parvenues. Je ne vous cache pas qu'au point de vue pratique, c'est-à-dire pour arriver, s'il est possible, à une transaction quelconque avec la Cour de Gaëte, votre forme était trop dure et quelques-uns de vos principes étaient contestables[1]. L'irrévocabilité des membres de la consulte pouvait passer pour l'abolition du droit de dissolution, mais j'entame ici une discussion à laquelle mes forces ne me permettent pas de me livrer : dès que je le pourrai, je le ferai. Je vous félicite de votre discours[2] qui est très bon, tout à fait exempt du défaut d'extrême vivacité que je trouve dans une certaine proportion applicable à vos instructions écrites : on ne peut parler plus utilement et plus convenablement. Je me figure que la nature et le dénouement de cette discussion aura [*sic*] un peu modifié vos vues. Vous avez d'ailleurs du temps devant vous ce qui est un grand point. M. Esterhazy m'avait dit dans ma première visite qu'il croyait savoir que des lettres de France étaient arrivées pour dissuader le pape de faire des concessions trop libérales. Montalembert vient de me répondre à l'occasion d'une lettre que je lui avais fait adresser par M. Place (je vous le dis très *confidentiellement*). Après m'avoir fait des compliments sur ma conduite pendant les événements du siège, il me déclare de la manière la plus absolue qu'il est tout à fait contraire au vote du budget par la consulte; il ajoute que MM. Molé et Thiers sont du même avis et de la manière la plus prononcée. Montalembert se défend d'avoir rien écrit à Gaëte, mais vous sentez, mon cher ami, que dans une pareille situation ces opinions

140. - 1. Les délais de transmission du courrier ne permettent ici que de se référer aux dépêches nos 3 et 4 de Tocqueville, des 9 et 15 août 1849, dans lesquelles il insiste assez nettement sur les exigences de libéralisme notamment en matière de justice.

2. Sur ce discours de Tocqueville à l'Assemblée, cf. ci-dessus lettre 135, n. 4.

n'y arrivent pas sans l'autorité d'une foule de personnages, évêques ou autres.

Remerciez Falloux, je vous prie, pour la manière si obligeante dont il a parlé de moi, et félicitez-le de son immense talent, c'est à vos communications amicales que je dois les mentions dont j'ai été l'objet.

Adieu, mon bon ami, je vous embrasse de tout mon cœur.

P.-S. M. de Rayneval est venu passer 24 heures avec moi, je l'en avais prié pour rédiger ensemble notre note au cardinal Antonelli; j'y ai pris une vive part, quoique malade, et vous retrouverez les passages où je suis intervenu[3] : c'est dans cette occasion surtout que j'ai déploré ma faiblesse; vous ne pouvez vous figurer à quel point mon collègue est un homme de mérite et d'un commerce agréable, je n'ai jamais vu intelligence plus vive et plus souple; tout cela relevé par beaucoup de droiture.

Je souhaite que vous soyez content de nous.

F. de Corcelle.

Archives Tocqueville. — Lettre inédite.

141. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

[Paris ce 21 août 1849.]

Mon cher ami,

J'espère que cette lettre vous trouvera à Castellamare. Vous avez pu voir par les précédentes que je considérais un voyage comme indispensable à votre santé. Restez loin de Rome et *surtout de la*

3. En transcrivant cette lettre dans le chapitre IV de ses *Souvenirs*, Corcelle a ajouté en note, peut-être en 1876 :

« Cette dernière partie avait pour objet d'appeler l'attention du Saint-Père sur le danger de nuire aux retours et progrès de la foi si heureusement constatés à la suite de notre dernière révolution, en ne réalisant pas suffisamment les améliorations qu'on espérait dans le gouvernement pontifical. J'étais, en effet, au plus mal, quand M. de Rayneval, qui me suppléait, me présenta la note du 19 août à signer avec lui. J'ai regretté sa publicité qui lui donnait un caractère différent de celui qu'elle aurait eu comme simple note. Elle ne demandait d'ailleurs que des garanties générales de la dette publique, de la liberté individuelle, de la propriété privée que menaçaient ceux qui réclamaient des confiscations; une meilleure organisation judiciaire; une administration publique plus ouverte aux séculiers; le vote de l'impôt par la consulte avec des précautions pour l'indépendance du Saint-Siège, etc. Ma rédaction n'eût pas été celle de M. de Rayneval si j'avais été en état de tenir une plume et je me contentai d'à peu près. »

préoccupation des affaires tout le temps nécessaire pour vous remettre. Soyez convaincu qu'en cette matière il ne sert à rien de vouloir forcer la nature. Je vous supplie de ne pas le faire, non seulement par l'amitié que je vous porte, mais par intérêt pour le succès de votre entreprise. On ne peut mener rien à bien quand on est traînant et on n'avance à rien en retombant malade après un effort imprudent. Pour vous mettre la conscience à l'aise et vous conserver le calme de l'esprit si nécessaire à votre rétablissement, j'envoie à M. de Rayneval des pouvoirs qui lui permettront de vous suppléer pendant tout le temps que vous serez malade et qui cesseront de plein droit, dès que vous pourrez reparaître sur le théâtre de l'action. Ne songez donc qu'à vivre et appliquez-vous seulement à guérir.

Je ne vous en dis pas plus long aujourd'hui. Adieu. Mes hommages affectueux à Madame de Corcelle et à vous mes amitiés du fond du cœur.

Alexis de Tocqueville.

Paris ce 21 août 1849.

P.-S. J'ai reçu votre lettre datée de Gaëte en date du 14 [1].

Archives Harcourt-Corcelle. – Lettre inédite.

142. - F. DE CORCELLE À A. DE TOCQUEVILLE

Castellamare ce 23 août 1849 [1].

Mon cher ami,

Je viens de recevoir vos trois dernières lettres particulières [2]; elles me soulagent beaucoup en m'apprenant que Monsieur de Rayneval doit me suppléer autant que possible à Rome. Cependant, à mesure que mes forces renaissent, mon impatience de vous servir s'accroît. Les progrès de ma convalescence sont rapides. Je déjeune et je dîne maintenant en famille, j'ai fait quelques petites promenades à pied dont l'une a duré 25 minutes; il est vrai que c'était un excès et qu'il a fallu me reposer dans mon lit après cette escapade. Si je n'avais mon pauvre corps à refaire, cela irait bien plus vite. Mes trente jours de maladie m'ont maigri à un point que vous ne pouvez vous figurer; je ne pense pas pouvoir reprendre du service

141. - 1. Cf. ci-dessus lettre nº 137.

142. - 1. En marge : « Particulière ».

2. Les lettres de Tocqueville du 13, du 16 et peut-être celle du 18 août.

actif avant dix ou douze jours d'ici; cela ne m'empêche pas d'écrire pas mal de lettres et de donner même des instructions au général Rostolan. Je vous envoie sous ce pli mon début dans ce genre, n'étant pas sur les lieux je n'ai pu donner que des conseils généraux. Je souhaite qu'ils obtiennent votre approbation. Je vous envoie aussi sous le *plus grand secret* relativement à la manière dont ce document vous est parvenu, la note que M. Molé a cru pouvoir adresser au gouvernement pontifical [3]. Elle date d'une époque antérieure au siège de Rome. Vous sentez, mon cher ami, qu'ayant été informé par une confidence très intime, il serait du plus mauvais goût à moi de vous livrer le secret officiellement de M. Molé. Évitez à tout prix que je sois nommé. Mes relations personnelles exigent ce ménagement de votre part. Si vous n'y preniez pas garde, vous me rendriez odieux avec beaucoup de raison et, cependant, comme il est utile que vous soyez informé de la manière dont on nous contremine, je ne pouvais me dispenser de vous faire cette très confidentielle communication. Les variations antérieures de conduite du gouvernement, les lenteurs du siège, la défection de l'Autriche dans les conférences de Gaëte [4] et les démarches de plusieurs personnages parmi lesquels doivent se trouver les évêques, nous ont enlevé toute chance de réussite auprès du Saint-Siège. Toutefois, nous négocions encore; je n'ai pas cessé même pendant les moments les plus graves de ma maladie de conférer à ce sujet avec M. de Rayneval. Il y a peu de jours encore, j'ai pris une grande part à la note que nous avons adressée à M. Antonelli [5]; vous reconnaîtrez mes idées principales dans la partie finale. Quand M. de Rayneval a remis la note qui a été lue avec grande attention par le Cardinal, celui-ci a répondu immédiatement :

« Toute cette dernière partie a beaucoup de portée; le pape y répondra magnifiquement. »

Cela ne veut pas dire qu'il y réponde à notre satisfaction. Je viens d'envoyer à M. de Rayneval, pour qu'il la communique au Saint-Père, une charmante et parfaite lettre de M. de Falloux; vous ne pouvez vous figurer rien qui soit plus loyal, plus délicat dans le fond et dans la forme et de plus propre à presser le Saint-Père dans le sens de nos demandes. M. de Falloux vous est un collègue bien précieux dans les conjonctures où nous sommes. Unissez-vous à lui, il représente une force considérable parmi les gens de bien et les catholiques éclairés.

Enfin, mon cher ami, nous avons épuisé toutes nos armes; j'ai regretté sans doute d'avoir été interrompu dans mon action par

3. Sur cette note, cf. ci-dessus lettre nº 123, n. 5.
4. Sur l'attitude de l'Autriche, cf. ci-dessus lettre nº 120, n. 5.
5. Sur la contribution de Corcelle à la note du 19 août, cf. lettre nº 140, n. 3.

une grave maladie, mais je n'ai pas à me reprocher d'avoir volontairement manqué à ma cause et dans ma maladie même j'ai retrouvé quelques forces au service de l'État. Vous remarquerez que notre note tempère singulièrement vos instructions, une traduction plus sévère eût compromis pour jamais nos relations avec le Saint-Siège. Croyez-moi, le ton de ces instructions est trop vif, trop dur et il renferme des menaces qui seraient sans effets[6]. Un projet d'appel au jugement du monde catholique, aux États de l'Église et à la France en particulier, ainsi qu'à toute l'Italie, contre la conduite de la papauté blesserait beaucoup de catholiques en France s'il était rendu public. Au fond, c'est une menace de bouleversement ou ce n'est rien, un jugement moral provoqué de la sorte par la France dans de telles circonstances pourrait passer pour une provocation à autre chose qu'à un jugement moral.

Ce n'est pas un homme qui manque de fermeté, que celui qui vous écrit sincèrement ces lignes, mais il vit au sein de toutes les difficultés sur le théâtre où se passe la scène réelle, et dans la pratique de l'affaire.

Que penseriez-vous de l'idée de faire passer le pouvoir délibératif de la consulte en matière d'impôt au moyen du tempérament suivant : en cas de rejet du budget total, le souverain pourrait de plein droit remettre en exercice courant le budget de l'année suivante[7], cela donnerait une année pour s'entendre et pour transiger. On pourrait restreindre le droit d'amendement dans les détails pour éviter le scandale de certaines économies par trop spéciales; mais surtout la puissance spirituelle du pape serait bien dégagée si les puissances catholiques s'entendaient pour faire une liste civile de 4 à 5 millions; toute sa position serait changée dans les États Romains; au lieu d'être une charge à ses États, le pape pourrait soutenir comme autrefois les musées et les grands travaux publics, il n'aurait plus rien à craindre personnellement des contestations qui pourraient s'élever à propos des délibérations du budget. Je n'approuve pas, quoique je l'aie demandé en votre nom, l'élection de la consulte par des corps locaux et surtout l'irrévocabilité du corps. L'élection rendrait inévitable la formation d'une seconde chambre et d'un ministère responsable. Ce serait demander en d'autres termes quelque chose comme le statuto. Or dans mon opinion bien arrêtée, le statuto n'a pas été un seul instant dans les mœurs de ce pays, qui est à la fois puéril, passionné et ignorant. Je

6. La dépêche n° 6 de Tocqueville, du 19 août, est en effet d'un ton particulièrement vif contre « les autorités pontificales » qui n'ont pas « compris » le sens de l'intervention et de la présence des troupes françaises à Rome.

7. Le manuscrit porte bien le qualificatif « suivante »; mais le contexte laisse entendre qu'il s'agit du « budget de l'année *précédente* ».

ne connais pas un seul constitutionnel modéré qui ait des idées de quelque valeur. Le gouvernement du pape, aristocratie, bourgeoisie, sont sous ce rapport au même niveau, c'est partout la même inaptitude aux affaires sérieuses. Ceux qui nous promettaient de nous soutenir dans des projets d'institution libérale sont venus en grand nombre déclarer au pape qu'ils ne voulaient pas l'ombre d'une Constitution. La nuance Mamiani et Pantaleoni est plus constitutionnelle en apparence, mais au fond elle ne rêve que la reconstruction de l'Italie et la guerre universelle. Prenez garde, mon cher ami, aux opinions qui vous arrivent de Toscane et de Piémont, elles ne sont pas sincères en ce qui concerne la paix véritable et les bonnes institutions des États pontificaux. J'aurai bien à vous dire sur les grands ombrages que vous avez conçus au sujet de la Sainte Office [*sic*], du vicariat et des vieilles institutions ecclésiastiques qui s'y rattachent; il y a sans doute eu beaucoup de maladresse et de paradoxe dans les manifestations de l'esprit rétrograde, relativement à ces vieilleries.

M. de Rayneval se charge de l'explication; en attendant, sachez que le Saint-Office et le vicariat existaient sous le ministère Mamiani et n'ont pas empêché antérieurement toutes les ovations populaires dont Pie IX a été l'objet. Le Saint-Office était tombé en désuétude, c'était une juridiction tellement abandonnée que lorsqu'elle fut supprimée par la Constituante, on fut fort étonné, en ouvrant la prison, d'y trouver un seul prisonnier qui était un évêque, ainsi puni pour être arrivé à l'épiscopat aux moyens de faux en écriture privée. Tout cela vous sera expliqué, ce sont des noms, des épouvantails et non des réalités. Sur la police exercée par des prêtres et sur d'autres juridictions ecclésiastiques, il y a beaucoup à dire, beaucoup à représenter, beaucoup à obtenir. Mais dans les matières purement ecclésiastiques, l'Église ne vous accordera jamais le plaisir d'une nuit du 4 août pour délivrer tout d'un coup l'imagination publique de ce qui pourrait l'offusquer. Les lecteurs de feuilleton seraient trop exigeants s'ils voulaient cela, l'Église ne se dépouille des abus qui lui sont propres et intimes qu'avec une certaine lenteur.

Permettez-moi de vous rappeler que M. de La Tour d'Auvergne est dans la position la plus fausse, il m'a été attaché comme secrétaire d'une mission extraordinaire qui n'existe plus, il est maintenant nécessaire de le rappeler ou de lui donner un titre approprié à la situation nouvelle de notre légation à Rome. Nous ne pouvons pas nous passer d'un premier secrétaire; or je crois M. Forbin-Jeanson[8] tout à fait impossible et entièrement compromis. M. d'Es-

8. Palamède-Henri, marquis de Forbin-Jeanson, après avoir été attaché libre à Londres (1837) et à Hanovre (février 1848) fut premier secrétaire à Rome du 21 mars 1848 au 19 janvier 1850.

pivent a peut-être l'inconvénient d'avoir écrit au mois d'avril une lettre qui a fort mécontenté le Saint-Père. Pour moi personnellement je n'ai qu'à me louer de lui, il a des formes agréables, il ne me sera pas d'un grand appui ni d'un grand embarras. Avez-vous bien voulu remettre à M. Brenier un reçu du père Vaure pour une somme de 3 000 F. dépensés en aumônes dans les quartiers qui nous avaient montré de la sympathie le jour de la proclamation du rétablissement de l'autorité du pape? J'espère bien aussi que vous avez remis une note collective de M. de Rayneval, Oudinot et de moi, qui déclarait cette dépense très utile. Je crois que le père Vaure réclame 195 F. en outre; ce sera l'objet d'un mémoire particulier que j'adresserai à M. Brenier.

J'ai appris que le consul de Civita avait reçu 5 000 F. qui sont à ma disposition.

La maladie est presque aussi chère ici que la santé. Comment avez-vous réglé ma situation? Maintenant que je suis ministre plénipotentiaire mon traitement doit être fixe. A combien est-il fixé? Je n'ai aucune idée des dépenses que j'aurai à faire, je ne sais s'il me faudra louer une voiture, une maison, enfin si j'aurai besoin de frais d'installation, mais enfin je ne serai pas fâché de savoir à quoi m'en tenir sur la quotité de mon traitement habituel, et je ne voudrais pas me ruiner lorsque je donne mon temps et ma santé.

Adieu, mon cher ami, j'espère que votre santé se soutient au milieu de ces épreuves difficiles, ménagez-la bien, veuillez offrir mes dévoués hommages à Madame de Tocqueville et agréer l'assurance de ma bien vive amitié.

F. de Corcelle.

Archives Tocqueville. — Lettre inédite.

143. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

[Paris ce 28 août 1849.]

Mon cher ami,

Je suis pour ainsi dire sans nouvelles de Rome depuis six jours et qui pis est, sans nouvelle aucune de vous. Ce silence m'inquiète sur votre santé. Vous auriez dû charger votre neveu ou prier Madame de Corcelle de me tenir au courant. L'affaire intéresse l'amitié et la politique. Je n'ai pas, non plus, reçu de lettre de M. de Rayneval et cela me semble un peu extraordinaire. Je lui avais indiqué le désir que j'éprouvais qu'il vînt passer, ne fût-ce

qu'un jour, à Rome. C'est de là aujourd'hui que nous viennent les plus grandes difficultés; c'est là que peuvent naître les plus graves périls. La présence d'un de nos agents principaux y est indispensable. Rien ne m'indique qu'il se soit conformé à ce désir et jusqu'à présent nos affaires à Rome sont à peu près sans direction. Je vous avoue que ce fait joint à plusieurs autres indices me porte à craindre que M. de Rayneval ne soit pas disposé à apporter dans notre action le degré de vigueur que les circonstances peuvent réclamer. Je lui avais offert pour l'époque qui suivrait immédiatement le règlement de la question romaine, l'ambassade de Vienne, poste infiniment supérieur à l'ambassade de Naples. Il a refusé, ou du moins sa femme, qui est à Paris, a refusé pour lui en affirmant que l'état de sa santé (à elle) ne lui permettait pas de suivre son mari ailleurs qu'en Italie. Il m'est de plus revenu que M. Bertin[1] aspirait à ce que M. de Rayneval arrivât à l'ambassade de Rome et en faisait pour sa nièce l'objet suprême et final de l'ambition. Or, comme M. de Rayneval n'a pas d'autre carrière que la carrière diplomatique, du moment où il limite pour ainsi dire à l'Italie le développement de cette carrière, il doit désirer passionnément ne pas se faire dans ce pays de trop grosses querelles. Il n'y a rien de plus énervant qu'une semblable arrière-pensée. Peut-être, je le calomnie. Toutefois je vous devais l'expression de ce soupçon et de cette inquiétude.

Je n'ai rien de plus à vous dire aujourd'hui. Je ne sais rien. Il ne me reste donc qu'à faire des vœux pour votre rétablissement et à vous embrasser de tout mon cœur.

Alexis de Tocqueville.

Paris ce 28 août 1849.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

144. - F. DE CORCELLE À A. DE TOCQUEVILLE

Castellamare, 30 août 1849[1].

Mon cher ami,

Je vais, chaque jour, de mieux en mieux. Mes forces renaissent;

143. - 1. Rayneval avait épousé la fille d'Auguste Bertin de Vaux (1799-1879), député de 1837 à 1845 puis pair de France, officier d'ordonnance du duc d'Orléans. Auguste Bertin de Vaux était le cousin germain de Louis-Marie-Armand Bertin (1801-1854), directeur du *Journal des Débats*.

144. - 1. En marge : « Particulière. »

mais c'est progressivement, et je m'aperçois à la lenteur de ce travail de réparation combien l'ébranlement a été profond.

Je ne songeais, pendant les moments les plus graves de ma maladie, qu'aux grandes affaires dont vous m'aviez chargé; mais d'après ce que me dit maintenant le docteur qui me soigne, il paraît que j'ai été bien près de ne plus négocier de ma vie. Il y a eu une certaine période où je rendais de la graisse, du pus, et une livre de sang par jour. Ma pauvre femme, déjà accablée de chagrin, savait le danger. Elle a supporté courageusement de terribles émotions. Sa santé n'est pas ébranlée et notre fille va parfaitement.

Ce qui me désole, mon cher ami, c'est que, malgré tous mes progrès, je ne puis espérer reprendre énergiquement les affaires avant le 7 ou 8 septembre. Si j'allais plus vite, je m'exposerais à de graves accidents.

M. de Rayneval me supplée à Rome en ce moment. Il a dû vous tenir au courant. Nous sommes convenus ensemble à Castellamare d'un plan de bonne police, et d'expurgation successive de la ville, qui donnera la sécurité en préservant des réactions. Ce plan a été approuvé à Gaëte. Malheureusement la commission, qui est très sotte et passablement réactionnaire, lançait pendant ce temps-là son décret comminatoire avec toutes les catégories les plus effrayantes. On a regretté cet acte à Gaëte. C'est alors que M. de Rayneval est parti pour ramener la commission à des vues raisonnables et arranger l'affaire.

Ma maladie a été un véritable malheur pour notre politique en Italie. Je souffre quand cette pensée me revient. Et cependant, je leur envoie toutes les instructions générales que je crois utiles.

Cette commission du gouvernement pontifical est jugée. Elle ne peut faire le bien. Il m'est revenu de plusieurs côtés que le cardinal Bernetti [2] était revenu à des sentiments très modérés, très opposés aux persécutions, et à une fort remarquable intelligence de la situation présente et de ses nécessités. M. Place doit le voir de ma part et l'étudier encore. C'est de plusieurs côtés que j'ai su les dispositions nouvelles de ce cardinal que le pape voulait d'abord nommer son *alter ego*. Vous savez que le nom compromis de l'ancien légat autrichien a effrayé M. de Rayneval qui a fait opposition à ce choix.

Approuveriez-vous, si vraiment le cardinal Bernetti donnait des preuves de sa modération et des garanties pour l'avenir, que l'on négociât sa rentrée aux affaires en place de la commission?

C'est l'homme le plus exercé et le plus intelligent du Sacré Col-

2. Le cardinal Tommaso Bernetti (1779-1852) avait été secrétaire d'État de 1827 à 1828 puis de 1831 à 1836. Il avait alors conduit les négociations avec les cinq grandes puissances. Membre de la commission provisoire consultative du gouvernement, arrêté (1er mai 48), puis libéré à la mort de Rossi, il avait rejoint Pie IX à Gaëte.

lège. J'ai, par des tiers, entretenu quelques rapports de politesse avec lui. Un seul homme vaudrait mieux qu'une commission où l'on s'exalte et s'appuie mutuellement.

Le pape arrive, dit-on, le 1er septembre à Naples avec le roi[3]. Je le verrai immédiatement pour le détourner de Bologne, Loretta, etc., et l'attirer de notre côté. Je plaiderai encore pour le délibératif et puis j'irai à Rome immédiatement, à moins qu'il ne soit bien essentiel de rester à ce poste près du Saint-Siège.

Je vous écrirai longuement par la correspondance qui part de Naples le 4 septembre.

Je joins ici deux lettres, l'une à mon beau-frère J. Lasteyrie, l'autre à M. Rothschild[4]. Elles sont relatives à des affaires d'intérêt très graves pour moi et très urgentes. Je vous prie de les faire parvenir sans délai.

Avez-vous eu la bonté de songer à ma situation nouvelle à Rome? Vous m'obligeriez de me faire savoir sur quel pied vous entendez que je figure. Est-ce à partir du 11 août, époque de ma nomination, que vous feriez courir le traitement fixé? Tout ce que vous déciderez sera très bien, mais vous sentez que j'ai besoin de savoir à quoi m'en tenir.

Offrez mes biens dévoués hommages à Madame de Tocqueville et agréez, cher ami, mes chaudes amitiés de ressuscité.

Fr. de Corcelle.

Ne dites pas à Jules que je vous ai écrit les pages de ma main, je lui dois une réponse que je ne lui ferai que le 4. Il faudra bien aussi que j'écrive une lettre de remerciement au Président.

Archives Tocqueville. — Lettre inédite.

145. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

Paris ce 2 septembre 1849[1].

Mon cher ami,

J'ai reçu hier votre lettre du 23 août[2] et j'y réponds : cette mal-

3. Ferdinand II de Bourbon (1810-1859), roi de Naples, surnommé *Re Bomba* depuis sa prise de Messine par bombardement fin septembre 1848, avait profité des divisions des libéraux de son royaume pour ne pas appliquer la Constitution qu'ils lui avaient arrachée début 48 et redonner à son gouvernement un caractère absolutiste.

4. Nous n'avons pu établir de quelle affaire il est ici question.

145. - 1. En marge : « Particulière. »

2. Cf. ci-dessus lettre n° 142.

heureuse affaire de Rome me cause des impressions de plus en plus pénibles. Tout m'assure qu'elle finira très mal, en dépit de tous vos efforts.

Je vois avec chagrin par votre lettre qu'il n'y a pas une parfaite identité dans nos points de vue; ce qui tient sans doute à ce que vous êtes frappé du spectacle qui est sous vos yeux et moi du tableau qui est devant les miens. Votre disposition semble être celle-ci : faire tout ce qui est possible pour convaincre et entraîner le pape. Et si on n'y parvient pas, en prendre le mieux qu'on peut son parti et s'arranger en conséquence de manière à ne se brouiller en aucun cas avec le St-Siège. Je suis de votre avis sur le premier point et je l'ai prouvé en empêchant toute mesure qui, dans le principe, pût faire sentir la puissance de la France et vous donner des airs menaçants. Mais je ne puis me soumettre à votre conclusion. Rester en bonne intelligence avec le St-Siège est sans doute très important; mais ne pas faire jouer à la France un rôle ridicule en soi et, de plus, déplorable pour sa politique générale dans le monde; ne pas prendre nous-mêmes la responsabilité du rétablissement pur et simple d'un gouvernement détestable, ce sont choses qui ont une valeur encore plus grande à mes yeux, je vous le confesse.

Veuillez, mon cher ami, me dire si jusqu'à présent notre entreprise peut se résumer autrement que dans le plus complet et le plus éclatant échec? Citez-moi, je vous prie, un fait, un seul, où l'on puisse voir la main libérale de la France; qu'on puisse considérer avec quelque apparence de fondement comme un témoignage de sa juste influence; un acte qu'on puisse indiquer à ce pays comme la compensation du sang versé et de l'argent dépensé? Il n'y en a point. Nous ne pouvons pas dire : on nous a refusé cela, mais on nous a accordé ceci. Non, on ne nous a rien accordé *absolument*. Nous désirions que le pape vînt en France. Il n'y vient pas. Nous souhaitions qu'il retournât à Rome. Il s'y refuse. Nous voulions au moins qu'il n'allât pas en pays hostile. Il va à Naples et sans doute, après, s'asseoir à l'ombre du drapeau autrichien. Nous attachions un prix immense à ce que le gouvernement pontifical se sécularisât. On envoie trois cardinaux à Rome. Dans les provinces des commissaires ecclésiastiques. Nous regardions notre honneur comme engagé à ce qu'il n'y eût pas de poursuite, pas de mesures réactionnaires; nous réclamions l'amnistie. On se refuse à l'amnistie et on établit des commissions d'enquête; on veut se servir de nos soldats pour poursuivre les membres de la Constituante et, enfin, on publie des arrêtés ou plutôt des *bandos*, pour me servir du terme espagnol, semblables à celui du commissaire de Viterbe [3]. Quant aux

3. Voici le texte intégral de ce *bando* :
« Le Commissaire pontifical extraordinaire au nom de Sa Sainteté le

institutions, qu'est-ce qu'on nous propose? Ce qui avait été demandé par les puissances absolutistes en 1831, ni plus ni moins,

Pape Pie IX heureusement régnant aux peuples de l'Ombrie et du Patrimoine de Saint Pierre.

« Soucieux de la totale restauration de la chose publique dans les provinces à Nous confiées, et voulant par d'efficaces mesures pourvoir au maintien de l'ordre heureusement rétabli; en vertu des Pouvoirs à nous conférés, nous ordonnons tout ce qui suit.

1° Une fois détruit tout emblème de l'anarchie maintenant jugulée, seront inaugurés sans retard par les Magistratures locales les armoiries et les drapeaux du Gouvernement pontifical légitime.

2° Est expressément défendu à quiconque sous peine d'arrestation immédiate l'usage des insignes républicains, quels qu'ils soient, tels que casquettes, rubans et choses semblables.

3° Les soldats de toute arme devront porter la cocarde pontificale, sans excepter les officiers à la retraite quand ils endossent l'uniforme.

4° La Garde civile ordinaire et mobilisée, les corps francs et les corps de volontaires sont dissous. Leurs armes et leurs munitions de guerre devront donc être restituées dans l'espace de 5 jours, et l'on procédera selon les rigueurs de la loi contre ceux qui ne les auraient pas déposées durant ce délai. On n'a pas l'intention cependant de déroger pour le moment aux mesures exceptionnelles là où elles auraient été prises.

5° N'est pas permis aux individus qui firent partie de ces mêmes corps l'usage de l'uniforme ou d'un autre insigne militaire.

6° Dans un délai de 5 jours, tout citoyen devra déposer entre les mains de la Magistrature locale, contre réception d'un reçu correspondant, toutes munitions de guerre, armes à feu longues et courtes et armes blanches de taille et de pointe; excepté pour les paysans les armes dont le port n'est pas prohibé. Et les Magistratures, sous leur responsabilité, transmettront lesdites armes aux officiers de police avec le prénom et le nom des propriétaires, sur double registre. Passé le délai fixé, aura lieu la visite domiciliaire, et les détenteurs des armes susdites seront punis d'un emprisonnement de dix jours : si ces armes appartenaient à la catégorie des armes prohibées, ils seront sujets aux peines dont menacent les lois en vigueur.

7° Restent fermés à partir de maintenant les lieux appelés *casini*, interdits les cercles et dissoute toute espèce d'association politique.

8° Il est interdit de se réunir à plus de 5 personnes, surtout si de telles réunions ou rassemblements se font de nuit.

9° Les tavernes, les cafés, les billards, les restaurants et tout autre lieu public d'accueil devront être fermés à 11 h. du soir. Les contrevenants seront soumis la 1re fois à une amende de 5 lires, de 10 la 2e fois, et la 3e à la fermeture du local et à une incapacité d'exercice perpétuelle.

10° Après 11 h. du soir personne ne pourra déambuler sans juste et grave motif, sous peine d'arrestation immédiate et de 5 jours de prison, et d'un mois en cas de récidive.

11° Les étrangers qui se trouvent dans les provinces du Commissariat se présenteront dans les 3 jours à la police locale, pour y rendre compte du motif qui les y retient, de leurs moyens de subsistance et de leur conduite morale et politique; sans quoi ils seront bannis de ces provinces. Et cette mesure sera adoptée également avec ces agents d'État auxquels font défaut les qualités indiquées et qui seront renvoyés dans leurs pays comme vagabonds et suspects.

12° Les patrons des hôtels publics et les chefs de famille qui, contre

ce que l'Autriche et Naples réclament aujourd'hui d'aussi bon cœur que nous. Je vous le demande, où est la main de la France? Montrez-moi la [*sic*]. Je ne la vois nulle part.

paiement ou gratuitement, recevraient dans leur maison des gens de passage étrangers ou agents d'État, même de la même province, ont l'obligation de notifier dans les 24 heures à la Police leur nom et prénom et leur patrie. Les insoumis subiront la première fois une amende de 5 lires, qui sera doublée en cas de nouveau manquement.

13° Est suspendue la liberté de la presse, et tout écrit qu'on voudra publier devra être soumis à la censure préalable de l'Autorité ecclésiastique et de la Police, selon le sujet. En cas de contravention, outre la perte des imprimés, tant l'auteur que l'éditeur de l'écrit subiront la 1re fois une amende de 25 écus, la 2e de 50 écus, et de 100 la 3e. Et dans ce dernier cas, l'imprimerie demeurera fermée, et l'imprimeur frappé d'inhabilité pour toujours.

14° Les livres et les imprimés de l'étranger ou de l'État ne pourront être mis en circulation sans l'autorisation préalable de l'Autorité ecclésiastique ou de la Police. Ils ne pourront plus être vendus par les rues ou sur les places, mais seulement dans les boutiques et avec une autorisation écrite. Toute contravention entraînera la confiscation des imprimés et une amende allant de 10 à 20 écus, selon la gravité des circonstances. Même chose pour les gravures et les lithographies.

15° Si les livres, les imprimés, les lithographies et choses semblables, mis d'une façon quelconque en circulation, ou imprimés sans licence préalable, se trouvaient contraires à la Religion, aux bonnes coutumes ou au Gouvernement pontifical, les imprimeurs, les auteurs ou les distributeurs seront traités comme personnes immorales et séditieuses.

16° Le Commissaire, sa résidence une fois établie, convoquera un des meilleurs citoyens de chaque province, et formant une consulte de 5 membres, s'aidera au besoin de leurs lumières et de leur expérience.

17° Dans chaque province sera rétabli le Délégué ou le Pro-délégué avec son bureau administratif.

18° Par volonté expresse de Sa Sainteté, sont déclarées nulles et de nulle valeur, toutes les nominations, translations, promotions, pensions, mises en retraite et destitutions qui sont survenues entre le 16 novembre 1846 et le rétablissement du Gouvernement pontifical. Sont donc réintégrés à leur poste (s'ils n'en ont pas été exclus par leur propre faute) tous ceux qui avaient une charge pour le gouvernement, la justice, la police, la défense et l'administration, et qui étaient en exercice avant la date susdite, en les avertissant qu'ils seront considérés comme volontairement démissionnaires chaque fois que dans un délai de 20 jours ils n'auraient pas repris l'exercice de leur charge, ou au moins n'auraient pas dans les 20 jours suivants produit les raisons de leur retard.

19° Les Directions provinciales de la Police sont remises en activité en conformité avec les lois pontificales, et leurs fonctionnaires auront les attributions qu'ils avaient avant le 16 novembre.

20° Sont rétablis tous les Tribunaux laïcs et ecclésiastiques, sous la forme qu'ils avaient avant la date indiquée, et ils reprendront leur cours ordinaire selon les lois et les règlements antérieurs, qui retrouvent pleine et complète vigueur. Aussi les Présidents des Tribunaux restitueront-ils sans retard aux Curies ecclésiastiques tous les dossiers, papiers et registres qui furent extraits de ces Chancelleries.

Et vous croyez que les choses peuvent se passer ainsi et qu'après avoir protesté dans le secret d'une conférence diplomatique, tran-

21° Tous les actes publics, tant ceux des Tribunaux que ceux des Notaires et des Communes, devront porter le nom de Sa Sainteté, comme autrefois.

22° Les causes pendantes, sur simple requête du procureur ou de sa partie, seront reprises devant les Juges et les Tribunaux compétents (art. 20), dans l'état et les termes où ils se trouvent.

23° Le cours régulier des Postes sera partout rétabli conformément aux lois pontificales en vigueur, et le secret des correspondances religieusement observé.

24° Les droits de douane et l'octroi reprendront l'organisation antérieure au 16 novembre.

25° Reste en pleine vigueur l'obligation du renouvellement décennal des inscriptions hypothécaires, sous la forme du titre VII, partie I, sect. II, VI du Règlement Lég. et Judic. du 10 novembre 1834. D'ici au 10 septembre prochain au plus tard, on devra exécuter le renouvellement de toutes les inscriptions que l'on devait faire du 5 janvier de l'année courante jusqu'à la date fixée, exclusivement. Et le renouvellement sera considéré comme effectué au jour de l'échéance respective pour la norme légale de la décennie suivante. Passé le délai établi, toutes les inscriptions non renouvelées tomberont sous les dispositions du règlement cité.

26° Sont déclarées nulles et de nul effet les aliénations et soustractions des biens ecclésiastiques, stables, meubles et échangeables, ou concernant les couvents, lieux et causes pies, qui auraient été effectuées ou décidées par le gouvernement révisionnaire auquel il a été mis fin. L'administration de tous les biens et effets indiqués rentre sous la pleine dépendance des Autorités ecclésiastiques compétentes. Dès lors toute personne qui, détenant des livres, papiers, objets, vases et ornements sacrés, ne les remettra pas à l'autorité locale dans un délai de 5 jours, sera considérée comme coupable de vol et punie selon la rigueur de la loi.

27° Tombera sous la même peine quiconque ayant chez lui des objets réquisitionnés par le régime démagogique chez les particuliers, ne les aurait pas déclarés et remis à la Police dans le délai fixé plus haut.

28° Dans un délai de 3 jours on déposera dans les Chancelleries épiscopales respectives tous inventaires des églises, couvents, monastères et autres lieux pies, sous peine d'arrestation des chefs des commissions à cela députées par le despotisme.

29° Toutes les mesures d'urgence déjà adoptées dans les divers lieux du Commissariat et qui se trouvent contraires aux dispositions présentes, sont abrogées, restant en vigueur les mesures qui ne s'opposent pas à elles.

La Police, la Force publique et les Fonctionnaires du Gouvernement, chacun pour la part qui le concerne, sont chargés de l'immédiate et pleine exécution de ces dispositions.

De notre résidence actuelle à Viterbe, ce 3 août 1849.

Girolamo d'Andrea,
archevêque de Mytilène,
Commissaire pontifical extraordinaire.

(Viterbe. – Imprimerie gouvernementale.) »

(Archivio del Museo centrale del Risorgimento, Rome, Vittoriano, Piazza Venezia, Raccolta dei Bandi, 2e semestre 1849.)

Girolamo d'Andrea (1812-1868) archevêque de Mytilène *in partibus* allait être fait cardinal en 1852 pour ses loyaux services. Mais après 1860 et la constitution du Royaume d'Italie il allait se révéler « liberaleggiante » et

quilles au fond de notre conscience, nous pouvons nous croiser les bras et laisser aboutir à un pareil résultat notre expédition de Rome? Non, mon cher ami, cela n'est pas possible et ne sera pas. Il faut, si l'opposition de la France est impuissante, au moins qu'elle soit publique; que le monde sache ce que nous avons voulu et n'avons pas pu. Nous ne pouvons accepter le rôle d'être joués, battus et contents. Vous dites qu'il faut se méfier des rapports qui viennent de Piémont et de Toscane. Mais sachez donc, mon cher ami, qu'il n'y a pas à l'heure qu'il est *un point* de l'Italie d'où ne s'élève un cri de colère et de mépris contre nous; qu'au lieu d'avoir acquis par notre expédition une influence propre à contrebalancer celle de l'Autriche, nous avons perdu entièrement celle que nous exercions sur les esprits et sur les cœurs, et que, même aux yeux des libéraux, l'Autriche est infiniment mieux placée que nous. Cela est tout simple, elle ne trompe du moins l'attente et les espérances de personne; et vous voulez que la France laisse croire à cette Italie, ainsi ramenée aux carrières, que c'est en effet nous qui l'y reconduisons. Je le répète, cela ne me paraît pas possible. Je suis profondément convaincu que la nation ici ne le pardonnerait pas à son gouvernement. Je ne m'exagère pas l'état de l'opinion publique. Je sais très bien qu'aucune question extérieure n'est pas [*sic*] en ce moment capable de mettre ce pays-ci en révolution. Il est mort de fatigue. Ce que nous faisons à Rome l'humilie profondément, il le blâme de toutes les manières; il ne fera pas pour cela de *journées*. On peut en être bien sûr. Il est même possible qu'une majorité dans l'Assemblée nationale veuille à tout prix se débarrasser de l'affaire de Rome; que la manière lui importe peu. C'est certainement là l'impression des chefs de parti. Vous me disiez dans une autre lettre que M. Thiers et M. Molé n'étaient pas si exigeants que moi [4]. Parbleu! je le crois bien. Ils ne sont pas responsables. Ce qu'il leur faut, c'est que l'affaire de Rome soit enterrée, et qu'elle ne reste pas dans notre succession; que nous succombions sous l'impopularité de cette malheureuse affaire, il n'y a là rien qui leur déplaise, et pourvu que nous en finissions, il y a même un gain tout clair. Laissez-moi donc tenir peu de compte de leur opinion.

Je reviens sur un détail de votre lettre. Vous prenez bien facilement votre parti du rétablissement de l'Inquisition [5] et de celle des

hostile à la politique intransigeante du Saint-Siège. En 1861 il fera même un éclat en démissionnant de sa charge de préfet de la S. Congrégation de l'Index pour ne pas signer la condamnation du livre de M^gr^ Fr. Liverani favorable à une unification de l'Italie. Aussi sera-t-il suspendu en 1866 de ses pouvoirs épiscopaux puis pardonné par Pie IX l'année suivante après être venu à résipiscence.

4. Dans la lettre du 20 août n° 140.

5. L'Inquisition, mode de procédure criminelle établi par le pape Innocent III en 1206, « permettait au juge, alors même qu'il n'y avait pas

tribunaux ecclésiastiques connus sous le nom de Tribunaux des évêques et de Tribunal du vicariat. Quant à la première, ce n'est qu'un nom, dites-vous. Mais ignorez-vous donc le rôle que jouent les noms dans les affaires de ce monde? Et croyez-vous qu'on ne devait pas nous épargner la honte et la douleur de voir rétablir par nos mains, pour ainsi dire, une institution dont le nom est si exécré parmi nous? Quant aux tribunaux ecclésiastiques, c'est une autre affaire. Ici, il y a plus que des mots, il y a des abus intolérables. Je connais ces tribunaux par moi-même et, de plus, je les connais par l'excellent travail que vous m'avez envoyé. Ces tribunaux ont, en effet, une juridiction épiscopale sur la doctrine et la conduite des prêtres que non seulement je ne blâme pas, mais que j'approuve. Mais, en dehors de cela, ils jugent, soit à propos de la matière, soit à propos de la personne, des procès qui ont un caractère purement laïque, qui intéressent des laïques. Ce sont, enfin, les anciens tribunaux ecclésiastiques du Moyen Age transportés dans le nôtre. Et quand vous me dites que l'Église ne peut détruire ces choses pour faire plaisir aux *lecteurs de feuilletons*, en vérité je ne saurais être de votre avis. Ce ne sont pas les lecteurs de feuilletons qui demandent la répression de pareils abus, c'est l'Europe éclairée tout entière, je devrais dire l'Europe civilisée. Car une semblable législation n'appartient pas à la civilisation du monde moderne, catholique ou protestante.

Maintenant, pour en revenir à quelques autres points précis du débat, je vous dirai que je n'ai jamais été d'avis, vous vous êtes mépris sur ma pensée, qu'il fallût interdire au pape le droit de dissoudre la consulte. Je n'ai voulu parler que des destitutions individuelles. Je ne fais pas même une condition sine qua non de l'élection directe de la consulte par les corps provinciaux, pourvu que le pape soit obligé de choisir dans des listes *sérieuses* de candidatures. Je vais même plus loin encore et pour vous dire mon dernier mot (non celui du Conseil que je crois très opposé à cette concession) je ne romprais pas sur la question du *vote* de l'impôt, pourvu qu'on

d'accusateur, d'entamer un procès contre une personne sur laquelle circulaient des bruits infamants, d'entendre des témoins et de prononcer une condamnation ». (*Encyclopédie Catholicisme*, art. « Inquisition ».) Liée par ses origines à l'hérésie cathare du Midi de la France à la fin du XII^e^ siècle, elle devait être généralisée à toutes les formes d'hérésie au cours du Moyen Age et être transformée en 1542 en « Congrégation de la suprême et universelle Inquisition » ou « Saint-Office » : devenue Congrégation romaine, elle ne pouvait plus en principe être utilisée par les princes locaux. Mais sur ce point, l'Église devait échouer en Espagne jusqu'à la fin du XVIII^e^ siècle où le pouvoir politique, parfois anticlérical ou incroyant, utilisa l'Inquisition à son profit quasi exclusif. Par principe, l'Inquisition ne connaissait pas de limites de juridiction ni de pouvoir. Les tribunaux ecclésiastiques, parfaitement définis par Tocqueville dans cette lettre, exerçaient une tout autre responsabilité.

me donnât, ainsi que je vous l'ai écrit plusieurs fois, *pleine* satisfaction sur ce qui ne touche pas à la politique, l'amnistie en tête avec de seules exceptions *nominatives*. Le pape ne peut-il être aussi miséricordieux que le propriétaire du Spielberg[6] ? La *sécularisation* en fait : de bonnes lois administratives et surtout judiciaires (car toute la vie sociale est garantie ou livrée par les lois judiciaires) non pas en disant qu'on améliorera la justice, mais en posant nettement le caractère des réformes, ainsi que je l'ai indiqué dans une note convenue entre moi et l'agent autrichien à Paris, note que j'ai envoyée, il y a quatre jours, à M. de Rayneval et dont je vous enverrai une copie demain. Je le répète, que sur ces demandes qui ne sont autres que celles de la civilisation, on nous donne pleine satisfaction; qu'on nous la donne dans un document public, et je suis disposé à proposer au Conseil d'accepter certaines atténuations sur le vote de l'impôt. Mais l'obtiendrais-je de lui ? Je l'ignore et sur ce point, il est nécessaire que je vous fasse bien connaître l'état des choses : je vous parais peut-être trop animé sur la question dans cette lettre. Eh bien ! c'est moi seul qui, depuis dix jours que Falloux est parti, tiens le Conseil en échec, au point de me faire soupçonner par mes amis, et l'empêche de prendre quelque parti violent. Le Président, surtout, devient ingouvernable sur cette question et, je le répète, sans mon opposition constante, on serait déjà fort loin du point qu'on occupe. Je partage l'impression du Conseil, mais je crois la manifestation publique en fait ou en paroles de cette impression prématurée. Il n'espère plus. J'espère encore dans le bon sens du pape et en vous. J'espère dans l'action promise de l'Autriche. Vous avez pu voir par un extrait de dépêche de Vienne que le Prince de Schwarzenberg traite le pape plus cavalièrement que nous[7]. Mais, je vous le dis, le jour où je n'espérerai plus rien, je serai moi-même d'avis que la pire de toutes les conclusions de l'affaire de Rome est la résignation et le silence.

Adieu. Les bonnes nouvelles de votre santé me remplissent de joie. Votre maladie a été un mal public. Loin du théâtre des événements, renseigné principalement par M. de Rayneval (dont le jugement n'est plus libre) vous n'avez pu imprimer aux affaires l'impulsion qu'elles auraient dû recevoir, surtout les affaires à Rome. Vous voici debout. Le ciel soit loué. Tout à vous du fond du cœur.

Alexis de Tocqueville.

Archives Harcourt-Corcelle. – Lettre inédite.

6. La forteresse de Spielberg en Moravie servait alors de prison d'État aux Habsbourg; des nationalistes italiens parmi les plus célèbres y étaient enfermés, notamment Silvio Pellico (1789-1854) qui nous en a laissé ses souvenirs dans *Le Mie Prigioni (Mes Prisons)*.

7. En écho de cette dépêche, cf. la lettre de Gobineau à Tocqueville du 3 septembre 1849 (O.C., t. IX, lettre 13, pp. 88-89).

146. - F. DE CORCELLE À A. DE TOCQUEVILLE

Castellamare, 4 septembre 1849[1].

Mon cher ami, je ne veux pas laisser partir la correspondance du 4 sans jaser un peu avec vous. Décidément, je me porte comme le pont neuf, et si ce n'était un peu de faiblesse dans ce qui me reste de jambes je pourrais me considérer comme en état de braver toutes les fatigues du mois de juillet dernier. Mais vous approuverez que je prenne grand soin d'éviter des rechutes. La besogne à reprendre est rude et il faut faire vie qui dure. Je vous ai dit que mon projet était de profiter du voisinage du pape pour essayer mes forces dans la reprise de mes négociations commencées à Gaëte, c'est demain à midi que le grand cortège arrive à Portici. Après-demain je demanderai et obtiendrai une audience. Là, je reprendrai énergiquement, pathétiquement, toutes les questions qui nous troublent et nous préoccupent. Comptez sur moi. Rien ne sera négligé. Je ne songe qu'à cette affaire; j'en sens la profonde gravité, et il me serait impossible, je le crois, de rien oublier. Vous avez dû remarquer que dans ma lettre officielle, j'ai réparé la bévue que vous m'aviez fait remarquer. J'espère vous avoir fourni quelques solides arguments pour parer au reproche de n'avoir point dicté des conditions le 14 juillet dernier. C'est de la politique à longue échéance; mais je m'identifie tellement avec vous et le gouvernement, mon cher ami, que la prévoyance m'est bien facile. Vous trouverez peut-être le ton que j'ai pris sur les dangers de l'attitude nouvelle du Cabinet un peu trop haut et trop direct dans les avertissements que contient ma dépêche[2]. Je suis si convaincu qu'il m'est impossible de parler

146. - 1. Jusqu'à la signature, la lettre est de l'écriture du neveu de Corcelle.

2. Dans la longue dépêche n° 15 du 2 septembre 1849, où Corcelle résume la situation depuis plus d'un mois pendant lequel dura sa maladie, il s'attache, d'une part, à justifier sa politique de transaction entre les exigences libérales du gouvernement français et les susceptibilités pontificales, et, d'autre part, à mettre en garde le gouvernement français contre une intransigeance qui ferait le jeu de l'Autriche et des parties conservatrices de l'entourage du pape. Il est à noter que, dans cette dépêche, par le truchement d'un témoignage de Rossi, il rappelle que Pie IX, « animé d'une foi profonde » est « fort irrésolu dans l'exercice de sa souveraineté politique et très lent dans toutes ses décisions ». Par ailleurs, il rappelle « que pendant plus d'un quart de siècle le Sacré Collège a été recruté de personnages

autrement. Ce n'est pas un plaidoyer c'est mon opinion aussi réfléchie qu'elle puisse l'être.

M. de Rayneval a pu vous écrire par le *Labrador,* il me mande qu'il n'a pu voir le pape hier au soir mais qu'il a causé avec le cardinal Antonelli, l'a trouvé très froid, et cependant disposé à ajouter quelques concessions dans sa réponse à notre note du 19 août[3]. Ces concessions portent sur les promesses de garantie relativement à la liberté individuelle, à la dette publique et à l'inviolabilité de la propriété privée. Il a ajouté verbalement ou par écrit, je ne sais lequel des deux, quelques mots d'amnistie, et enfin il a annoncé qu'avant la remise de cette pièce, il avait besoin de faire une péroraison soignée en réponse à cette partie de notre note où j'ai développé, à ce qu'il me semble, de très solides raisons pour faire appréhender au gouvernement pontifical une réaction antireligieuse mêlée des susceptibilités d'honneur national, appuyée par un grand mouvement de l'opinion publique en Europe, tombant au milieu des agitations renaissantes de l'Italie et troublant pour jamais, peut-être, le travail de reconstruction de l'ordre entrepris par la France. Rien ne devait être plus propre à faire réfléchir et à émouvoir un pape qui serait moins irrésolu, un peu appuyé et mieux entouré. Je vous répéterai cent fois de suite, parce que cela est profondément vrai, qu'il n'a pas de points d'appui dans sa maison et qu'au-dehors il faut bien qu'il trouve l'appui qui lui manque chez lui. Or, il ne peut choisir qu'entre la France et l'Autriche. De bonne foi, croyez-vous qu'après toutes nos escapades, toutes nos prétentions, et si vous n'y prenez garde, l'emploi bien téméraire de la contrainte, nous puissions avoir l'avantage sur un voisin immédiat qui est très fort et plein de déférence? Entre les deux, il aimerait mieux son indépendance; mais s'il lui faut opter entre deux maux, il préférera la popularité à la violence.

L'Église par contrecoup sera vouée, ainsi que toute la société, à 50 années d'épreuves douloureuses; mais la France se sera engagée dans des difficultés inextricables. Je ne verrais plus qu'un congrès comme moyen d'éviter la guerre, et en fin de compte, un congrès pourrait bien ne pas accorder pleine satisfaction au pape, mais assurément il ne conclurait pas par l'adoption du pouvoir

médiocres et hostiles à l'esprit de leur temps. Le pape n'a aucun appui; son gouvernement fait d'ailleurs des fautes, comme il peut arriver à des gouvernements plus habiles d'en faire également; sa pensée est souvent mal excitée par ses agents, qui sont à la fois inexpérimentés et passionnés ».

3. Lors de la séance du 23 août, le cardinal Antonelli avait présenté son plan de gouvernement : franchises municipales et consulte d'État sans voix délibérative. Rayneval avait exprimé le désir que la Consulte ait pouvoir délibératif. En revanche Esterhazy, qui au cours des séances précédentes avait fait figure d'allié des vues libérales de la France, avait appuyé le plan d'Antonelli pour ne pas imposer au pape un partage d'autorité.

délibératif au profit de la Consulte financière. Je ne puis concevoir cependant votre regret de l'expédition d'Italie. Comment n'admettez-vous pas que l'Autriche eût tout arrangé dans l'État Romain à sa façon, et que cette extrémité, en déshonorant l'Église, eût inévitablement soulevé la France? La guerre générale eût été plus certaine dans cette voie qu'elle ne l'est aujourd'hui. On n'aurait pas eu la ressource d'un congrès pour la conjurer. L'Europe eût respecté l'œuvre accomplie de l'Autriche. Aujourd'hui en supposant les choses au pis, vous auriez, selon toutes les probabilités, cette ressource d'un congrès, et quoiqu'elle ne puisse satisfaire la France, je la trouve plus honorable et plus décente que ne l'eût été l'omnipotence autrichienne admise tout d'abord et sans contestation par notre gouvernement.

Je vous félicite de tout mon cœur d'avoir pris le rôle modéré dans le Conseil. La paix est le premier bien du monde.

N'allez pas croire d'après les dernières petites concessions du cardinal Antonelli que ce soit là un effet de la politique d'intimidation.

Vous pourrez bien obtenir quelques ménagements dès les premiers pas que vous feriez dans cette voie dangereuse; mais ne vous y fiez pas, cela ne vous mènerait pas loin.

M. de Rayneval a dû partir de Gaëte pour Rome où il compte passer deux ou trois jours pendant que je reverrai le pape à Portici. Figurez-vous que le roi de Naples compte habiter à côté du palais du pape et a pris des mesures, à ce qu'on m'assure, pour éviter qu'au moment de leur arrivée la foule ne se poste à Portici.

S'il pouvait faire rentrer l'Église dans les catacombes, je crois qu'il n'hésiterait pas, pourvu qu'on lui accordât le plaisir d'y demeurer avec elle. Je crois que toute cette réception sera de bien mauvais goût, et bien impolitique. Le général Oudinot est venu me voir. Entre nous, il est horriblement aigri contre le gouvernement et le président lui-même, il a cherché à m'exciter dans le sens de sa passion, me disant que M. Ed. Ney avait été chargé de faire un rapport sur ma conduite. Il m'a paru qu'il cherchait, dans l'horrible froissement de son amour-propre, à opposer à la disgrâce du gouvernement toutes les consolations de popularité ou de faveur papale et royale qu'on peut recueillir à Rome, à Gaëte et à Naples après avoir été commandant en chef de l'armée d'Italie. Vous avez vu qu'on avait inscrit son nom au Capitole à côté de ceux de Corbulon, d'Alcibiade, Pompée, etc. On a oublié Fabius Cunctator[4]. Il est vrai que Fabius savait pourquoi il était Cunctator.

4. Quintus Fabius Maximus Verrucosus, dit Cunctator, c'est-à-dire le Temporisateur, consul et dictateur romain du III^e siècle av. J.-C., s'était rendu fameux contre Hannibal par une tactique de surveillance et d'escar-

Hier ce pauvre général a figuré dans la haute société de Naples avec un nouveau crachat du roi. Il m'a avoué sans façons que le roi de Naples lui donnait des lettres de grande naturalisation avec une confirmation toute fraîche de son duché de Reggio. Ne me dénoncez pas, vous apprendrez toujours à temps ces inconcevables défauts de goût et de convenances. Toutes vos commissions seront faites, y compris celle de Madame de Salvage[5].

J'appelle votre plus sérieuse attention sur l'état de délabrement moral de l'Ambassade de Rome. Isambert nous quittant, Monsieur de Belcastel reste seul puisqu'il n'y a plus de premier secrétaire nommé. Remplacez-nous Monsieur Isambert immédiatement et surtout remplacez-le bien. Mais ce qui importe essentiellement, c'est qu'un premier secrétaire soit nommé, je ne vous répéterai pas que Monsieur de La Tour d'Auvergne serait le choix le meilleur et le plus naturel. C'est tout à fait l'avis de M. de Rayneval et le mien. En attendant votre décision, nous avons pris sur nous de le désigner pour être notre principal intermédiaire avec le général Rostolan et les autorités romaines, pendant le temps de notre absence. Il est le seul qui ait du sens politique et quelque expérience. M. Espivent est à Naples où il est venu accompagner le général Oudinot. Il a une spécialité militaire qui ne permet pas de le compter comme un des véritables ouvriers de l'ambassade.

Songez [que] quand j'arriverai à Rome, je risque de n'avoir pour les écritures que M. de Belcastel et M. Isambert[6]; avec la multiplicité de nos affaires, ce n'est pas une bonne situation. M. Pellissier[7] est venu me voir à son retour de Palerme. Je l'ai trouvé dans d'excellentes vues et de très bons sentiments. Toute son existence est africaine; il a été envoyé à Tunis et il est membre actif de la commission scientifique. Comment ne le retenez-vous pas dans le bassin de la méditerranée et le plus près possible de cette Afrique [à laquelle] nous nous sommes tant intéressés? Il ne comprend rien à son envoi en Bolivie et en est consterné.

mouches gênant les mouvements du Carthaginois et favorisant la fortification des villes. Mais cette tactique étant incomprise des Romains qui la jugeaient peu glorieuse, il fut remplacé par Minucius dont la défaite à Cannes donna raison à son prédécesseur.

Le 24 août avait eu lieu une cérémonie au Capitole en l'honneur d'Oudinot qui avait reçu une médaille et le titre de citoyen romain. Une pierre gravée avait été placée dans la salle des hommes illustres.

5. Nous n'avons pu identifier avec certitude cette M^me^ de Salvage. Il peut s'agir de la femme de Jean-Baptiste Salvage de Faverolles, dame de compagnie de la reine Hortense.

6. Émile Isambert, aspirant diplomate successivement à Turin (mai 1848), Florence (juin 1848), Rome (11 décembre 1848) et Vienne (30 août 1849).

7. Pellissier devait rester consul général chargé d'affaires à Tripoli de Barbarie.

S'il n'a pas commis de faute, ce que j'ignore, je vous recommande très vivement son changement de destination.

Je suis obligé de me faire faire un habit pour les cas extraordinaires qu'il faut bien prévoir soit à Naples, soit à Rome. Cette arlequinade épuise mes ressources. Malgré le dernier envoi, je n'ai plus que 1 500 F. à 2 000 devant moi. Tâchez donc de résoudre un peu vite la question de traitement fixe et arrangez soit avec vos bureaux ou avec Monsieur Hérard des échéances qui me permettent d'aller.

Adieu, mon cher ami, ma femme et ma fille vont bien et très tristement. Offrez, je vous prie, mes hommages les plus dévoués à votre chère femme et soyez assuré de mes tendres amitiés.

Soyez assez bon pour jeter à la poste, ou remettre vous-même les lettres ci-incluses. Je veux parler de celle du Président. Les autres, à la poste.

F. de Corcelle.

Mon cher ami, je ne relis pas. Mon neveu, qui veut bien me servir de secrétaire, a écrit deux volumes depuis 48 heures. Il sert l'État mieux que 3 secrétaires officiels. S'il y a des fautes et lapsus du personnage qui a dicté, vous y suppléerez par de la bonne volonté.

Je voudrais vous dire encore qu'un article des *Débats* du 23[8], inspiré, je pense, par M. d'Harcourt, annonce que le gouvernement nous a envoyé l'ordre d'être moins mous et plus libéraux. Je n'ai rien à répondre à un journal. Mais si de pareilles allégations prenaient de la consistance, je compte que le gouvernement nous défendrait officiellement dans *Le Moniteur*.

S'il ne le faisait pas, j'aurais l'honneur de lui offrir immédiatement ma démission. Je ne puis souffrir que l'on m'accuse d'être mou et illibéral, quand je viens de risquer ma vie pour m'être épuisé à servir énergiquement la politique, les instructions de mon gouvernement, la cause libérale et religieuse. Libéralisme de l'Église et paix du monde, je n'ai que cela dans le cœur.

C'est M. de R. qui a remis discrètement au Saint-Père la dernière lettre que m'écrivait M. de Falloux pour témoigner les vives craintes dans le gouvernement. Cette lettre était admirable de loyauté et de persuasion.

M. de Rayneval m'a dit qu'en écoutant cette lecture, le Saint-Père était resté froid. Il a dit avec bienveillance, pourtant, que plusieurs catholiques français étaient dans l'illusion la plus complète

8. *Le Journal des Débats* du 23 août indique seulement que des dépêches ont été envoyées à MM. de Corcelle et Rayneval les invitant à « élever la voix au sein de la conférence, à imprimer à leurs démarches déjà actives plus d'insistance et de fermeté, en un mot à exiger au besoin et non plus seulement à demander ».

en croyant que certaines institutions, plus ou moins constitutionnelles et rapprochées de l'esprit dominant en France, étaient applicables aux passions et à l'ignorance de ses États; que M. de Falloux avait toute sa confiance comme excellent ministre et fidèle catholique; mais qu'il était dans une grande erreur politique, au sujet de l'Italie pontificale.

Quant à votre très mesuré et parfait discours, il l'a trouvé un peu trop ferme à son endroit! Du moins, M. de Rayneval l'a senti de cette façon, sans tirer cette conclusion d'une parole précise qu'il ait pu me transmettre.

Ainsi, mon cher ami, vous voyez que l'effet produit par deux manifestations aussi éclatantes que celles de votre discours, de celui de M. de Falloux et de sa lettre, n'ont rien ou presque rien ajouté à nos remontrances.

La lettre du Président, l'article des *Débats* qui prend parti contre la tendance de Gaëte, ont produit une impression plus vive. On a vu que j'avais raison quand j'annonçais, il y a cinq semaines, une redoutable réaction dans les esprits en France et le ressentiment du gouvernement lui-même. On fera très peu de concessions, je le répète, à cette crainte.

Il m'est revenu de tous côtés que le Saint-Père témoignait pour moi une très indulgente sympathie. Toute la famille Borghèse[9] qui est venue à Gaëte et y a vu le pape, a raconté avec étonnement à M. Place dans quels termes il s'exprimait sur mon compte. Righetti, l'ancien collègue intime de Rossi, me l'a répété également. Eh bien, cette disposition si aimable me sera d'un faible secours. Les nécessités formidables de la politique générale dominent tout.

Je crois, mon cher ami, que la dernière partie de notre note du 19 août, relative à la situation religieuse, vous mettra fort en règle vis-à-vis des catholiques et le clergé de France. C'est pour cela, en grande partie, que je l'ai ajoutée dans mon lit de malade. Je pense sans cesse à vos besoins présents et futurs, dans l'intérêt général.

Le choix de M. Place qui m'était recommandé par M. Dupanloup est, sous ce rapport, bien utile. C'est un jeune homme de mérite qui va embrasser l'état ecclésiastique. Il est très libéral. Je viens de lui faire écrire une longue lettre, en mon nom, à M. Dupanloup pour le tempérer. Il écrivait aux Borghèse dans un sens fâcheux. Ce qu'il y a de contradictoire, c'est que M. Dupanloup blâme beaucoup les folies de l'*Univers*.

Je vous recommande encore une grande discrétion sur l'origine

9. Marco-Antonio Borghese (1814-1886), fils de Francesco Aldobrandini et d'Adèle-Marie de la Rochefoucauld, député de Rome en 1848, avait suivi Pie IX à Gaëte et continuera par la suite à soutenir sa politique. Son frère Camillo Aldobrandini (1816-1902) avait été colonel de la garde civile et ministre de la Guerre dans le cabinet Antonelli en 1848.

de la communication que je vous ai faite de la note de M. Molé. Ce sont surtout des évêques qui ont écrit contre nous, à ce que je crois. Adieu encore.

Sortez souvent en voiture, et allez au bois de Boulogne avec votre femme. Je m'inquiète de votre santé à venir. Faites des provisions de forces. Il me serait impossible de vous communiquer les miennes. J'écris sur mes genoux. Ne jugez pas ma faiblesse d'après l'altération et la rapidité des caractères. Mes tendresses aux Beaumont. Je voudrais bien une lettre de Gustave. Il en aura de ma façon.

Je laisse ma lettre au Président ouverte, afin que, selon les règles constitutionnelles et les convenances, vous puissiez la lire. Si elle vous paraît passable, cachetez-la et soyez assez bon pour la remettre vous-même.

Archives Tocqueville. — Lettre inédite.

147. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

[Paris ce 6 septembre 1849.]

Mon cher ami,

Quoique je n'aie qu'un moment pour vous écrire et que je ne sache où vous trouver, je veux cependant vous adresser quelques mots. J'ai appris hier l'incident relatif à la lettre du Président à M. Ney[1]. Il m'a fort surpris, comme vous pouvez croire; je connaissais la lettre; mais j'ignorais l'ordre de la publier et bien que je m'attendisse à une sorte de circulation clandestine, j'étais bien loin de penser à une publicité officielle. Voici, du reste, l'historique très véridique de cette lettre. Le Président me la donna à lire à une réunion du Conseil. Je fus frappé de l'extrême gravité de la chose et je demandai au Président de vouloir bien me permettre de communiquer la lettre à Falloux. Il y consentit. Je la communiquai à celui-ci qui, à mon assez grande surprise, je vous l'avoue, l'approuva pleinement. Je ne me tins pas pour satisfait et demandai la lecture au Conseil. Nouvelle approbation, surtout de Falloux. Je vous confesse que ce dernier fait me causa une certaine impression et me fit douter de mon jugement. La lettre partit donc. Vous savez le reste. Je n'avais plus entendu parler de rien depuis et j'étais si loin de m'attendre à la grande publicité que j'avais prié M. le colonel Callier de tâcher de se procurer une copie de la lettre et de me l'envoyer, désirant en garder dans mes mains une trace. Mainte-

147. - 1. Sur cette lettre, cf. ci-dessus lettre nº 139, et n. 4.

nant, la chose est faite; il faut que nous tâchions d'en tirer le meilleur parti possible. Après le bruit que cette affaire a fait à Rome, le refus d'insertion dans les journaux me paraît sans motifs et, d'ailleurs, le Président est maintenant trop directement en cause pour que le Conseil songe à l'abandonner dans une voie où il a marché plus loin et surtout bien plus vite que nous ne voulions, mais enfin qui n'est pas contraire à celle que nous jugions devoir être réduits un jour à suivre [2].

Je ne vous en dis pas plus long aujourd'hui. Le départ du courrier ne me laisse point de temps pour cela. Nous voilà au milieu d'une crise sans avoir eu le temps de nous préparer à la traverser et il est difficile de dire ce qui va se passer et en Italie et ici.

Je vous embrasse du fond du cœur

Alex. de Tocqueville.

Paris ce 6 septembre 1849.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

148. - F. DE CORCELLE À A. DE TOCQUEVILLE

8 septembre 1849, Naples [1].

Cher ami, je comptais sur une estafette envoyée par M. Belcastel le 31 de Rome à Civita-Vecchia pour vous faire parvenir mes dépêches du 30. L'estafette n'a pu arriver à temps. Nous avons peu d'occasions et moyens de transport; mais je n'en manque aucun.

Je vais parfaitement. On me conseille d'attendre une certaine pluie de septembre qui assainit Rome tout d'un coup; mais je crois que je devancerai la pluie. Mes entretiens avec le pape ont aussi de l'intérêt. Malheureusement nous n'obtiendrons pas grand-chose. Ce sera mieux que ne se le figurent les journaux; voilà qui est certain. Je crois même que notre second acte, malgré nos désappointements, sera plus sage que vous ne le croyez. C'est peu dire à

2. Les cardinaux avaient interdit au directeur du *Giornale di Roma*, journal officiel du gouvernement du pape, d'insérer la lettre à Ney. Le gouvernement français par dépêche du 6 septembre fit alors connaître son désir de la voir publier à Rome. *L'Osservatore* qui devait insérer la lettre sur l'ordre de Rostolan fut ensuite interdit par la censure romaine. La publication fut alors ajournée par Rostolan puis suspendue par Corcelle (dépêches des 16 et 19 septembre).

148. - 1. En marge : « Particulière ».

votre point de vue parce qu'il vous faudrait du libéralisme immédiat et assez coloré. Patienter un peu, mettre de la constance dans ses réclamations, et éviter la guerre, ce n'est pas brillant; mais c'est ce qu'il y a de plus prudent.

Un congrès nous donnerait peut-être plus, en fait de réformes administratives, que le pape ne peut accorder, et c'est pour cela qu'il appréhende un congrès. L'Autriche elle-même gronde et se plaint à l'endroit des réformes administratives; mais adieu le *délibératif* et le *représentatif* de la Consulte si l'Europe s'en mêle. D'ailleurs l'entracte serait parsemé d'incidents qui pourraient nous emporter dans les plus épouvantables aventures. J'attends avec anxiété votre prochaine dépêche, et j'appréhende qu'une bombe ne soit en marche de Paris sur Rome et Portici.

Je ne songe plus qu'à éviter du mal et obtenir quelques concessions qui paraîtront insignifiantes à notre gouvernement. C'est une tâche bien ingrate.

Mandez-moi si elle peut se prolonger au-delà du 6 décembre sans nécessiter ma démission de représentant, ce qui serait un bien grave parti à prendre.

M. de Rayneval étant appuyé par les *Débats* finirait tôt ou tard par me rendre cette situation impossible. Je suis, comme vous, d'avis qu'en le parquant à Rome, il doit tendre à ne pas trop contrarier le pouvoir auprès duquel il sera en quelque sorte accrédité viagèrement : je vous ai mandé qu'il était honnête homme, très intelligent, très fertile et agréable; mais il est vrai aussi qu'il n'a pas d'opinion à lui, qu'il est un peu mobile, avocat, diplomate, changeant son dossier trop volontiers, local dans la diplomatie, étranger à la politique ardente des révolutions, ne sachant pas qu'il faut alors servir son gouvernement très chaud, aller au-devant de ses besoins, lui préparer sa défense, jour par jour, sans perdre une minute, et aussi à longue échéance.

En un mot, il est trop homme de métier et pas assez homme de gouvernement. Mais si on le surveille, si on lui donne de continuelles instructions, il est en état de très bien servir. Je ne crois pas lui avoir été inutile; ceci soit dit entre nous.

Sa femme est une folle qui est passionnée pour Considérant et Proudhon[2]. Elle n'a pas d'enfants et en revanche beaucoup de

2. Victor Considérant (1808-1893) apparaissait alors comme disciple de Fourier dont il vulgarisait les théories par conférences et brochures ou opuscules. Il devait se rendre célèbre par ses tentatives, infructueuses, de phalanstère en France et aux États-Unis. On lui doit la notion de « droit au travail ». A la date de cette lettre, il vivait en exil en Belgique à la suite de sa participation à la journée insurrectionnelle du 13 juin 1849.

Pierre-Joseph Proudhon (1809-1865) était célèbre depuis près de dix ans pour son ouvrage *Qu'est-ce que la propriété?* dont il devait développer la

manies, entre autres celle de ne vouloir entrer en relations avec personne, ce qui ennuie fort son mari.

Pour en revenir à ma situation personnelle, je pense que ma campagne doit être temporaire, et que je dois vous revenir à l'époque prochaine que vous déterminerez en consultant l'intérêt général. Ouvrez-vous là-dessus.

Vous trouverez peut-être que je donne trop de conseils indirects et au Président et au gouvernement dans mes dépêches officielles. Que voulez-vous? Je crains la guerre universelle compliquée de socialisme, et le divorce de l'Église et de la société. Je conviens que mon ton est un peu celui d'un collègue plutôt que d'un agent; mais il est si sincère qu'on me le pardonnera peut-être.

Mes deux dernières dépêches creusent le sujet, autant que mes réflexions l'ont permis. Je ne songe qu'à cette affaire.

Jamais pape n'a mieux traité un envoyé de puissance étrangère que le pape Pie IX ne traite aujourd'hui votre ami et agent dans ce pays. Vous ne pouvez vous figurer l'abandon de nos entretiens. Il a beaucoup d'esprit et d'élévation. Plus on vise haut avec le Saint-Père, mieux on est compris. J'ai toujours reconnu que les arguments tirés de l'utilité de l'Église étaient ceux qui produisaient sur lui le plus d'effet; eh bien, malgré mon crédit apparent, je suis à peu près impuissant, tant la force des choses et les nécessités générales dominent tout. Ce caractère est d'ailleurs d'une piété égale à son irrésolution. Jamais il ne peut se décider, parce que de continuels scrupules l'arrêtent à chaque instant, et cependant, la persécution le trouverait prêt et admirablement disposé. Il la préférerait à la douleur de se décider contre son gré en politique. Sous ce rapport, elle le soulagerait en lui faisant une situation simple devant Dieu. Sachez cela pour ne pas vous égarer dans les voies de la contrainte. J'ai l'esprit très libre et ne m'éblouis pas de ce qui ravit les jeunes gens. Je crois le bien juger, quoique je l'aime et vénère de tout mon cœur.

Il faut que je vous dise que le général Oudinot a cru devoir accepter ici des croix napolitaines pour lui et ses officiers. Alors tous ceux qui en sollicitaient de pontificales à Gaëte, sachant cela, se rabattent sur Naples. Après la défense de notre gouvernement pour les croix du pape, cela pourrait avoir des inconvénients, car le refus fait ou à faire à la cour de Gaëte sera plus blessant si on accepte ici.

Pour mon compte personnel, j'ai à m'en plaindre. Le cardinal Antonelli m'ayant demandé mes prénoms, j'ai su par lui que j'étais

réflexion en 1865 dans sa *Théorie de la propriété* après avoir connu de longues années d'épreuves personnelles et familiales entrecoupées de poursuites judiciaires pour raisons politiques.

menacé de je ne sais quel crachat ou grand ruban. A l'instant, je l'ai conjuré de m'en préserver. Je lui ai dit que j'avais fait un vœu de moine à cet égard, et qu'après avoir si longtemps vécu sans décoration, une faveur de ce genre dérangerait trop mes habitudes; que d'un autre côté, j'étais bien malheureux et qu'une certaine austérité, devenue religieuse, me faisait désirer de mourir sans distinction sous la vieille et unique croix de 1 800 ans[3].

Malgré ce plaidoyer, on m'avait inscrit, et j'avais mis M. de Rayneval en campagne, pendant ma maladie, pour expliquer mes manies au pape lui-même lorsque vos bienfaisantes prescriptions sont intervenues.

Voilà qu'il faut recommencer à Naples, grâce aux démarches de ce pauvre général Oudinot... Le roi n'a pas voulu le décorer seul, et j'ai appris, par hasard, que M. de Rayneval et moi allions y passer. On me plaquait ou crucifiait sans dire gare : c'était un peu fort. M. de Rayneval cette fois n'a pu me protéger, parce qu'il croit devoir accepter pour lui-même comme ministre de Naples, tout en trouvant l'occasion mauvaise. Alors, il a fallu mettre en campagne M. Baudin, son premier secrétaire et un autre personnage républicain, qui fait de l'absolutisme par métier et a ses entrées chez le roi, le rédacteur du *Tempo* (ce journal est, par parenthèse, très impertinent contre la France).

Toute cette petite diplomatie commence à m'ennuyer fort. Il est difficile de refuser et de ne pas blesser. Veillez à ces misères. A ma connaissance, 3 ou 4 officiers de marine viennent d'obtenir du ruban de Naples.

Je passe à l'ambassade de Rome. Plus je réfléchis et plus je trouve qu'elle ne m'offre aucun appui dans le personnel si vous ne me nommez pas La Tour d'Auvergne comme premier secrétaire. M. Belcastel m'écrit qu'il y prétend; mais M. d'Harcourt vous dira qu'il est très jeune et fort indiscret, quoique bon garçon. Je ne puis me fier à lui. Entre nous, je considère M. Espivent comme peu franc. Si je n'ai pas M. La Tour d'Auvergne, je serai seul et sans moyen de service intime. C'est un gros inconvénient. Comme attaché, il est essentiel que vous nommiez en place d'Isambert, et cela le plus tôt possible, un homme de mérite! Le poste de Rome est important. M. l'abbé Gerbet me prie de vous recommander un de ses meilleurs amis, M. de Moutier[4].

3. Signalons à ce sujet qu'une notice nécrologique soulignera qu'il « n'était même pas décoré de la Légion d'honneur » (*Le Courrier de la Presse,* septembre 1892).

4. Il s'agit selon toute vraisemblance de Lionel-François-René marquis de Moustier (1817-1869), député du Doubs (1849). Il devait faire une carrière diplomatique sous le second Empire, d'abord envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Berlin (1853), puis ambassadeur à Vienne

Je vous prie de ne pas oublier que je crois n'avoir plus de quoi vivre; que je serai obligé d'avoir au moins une voiture de louage, d'habiller deux ou trois domestiques, de recevoir un peu. Déjà, il a fallu prendre ici l'uniforme pour ne pas affecter des airs de constituant parmi le corps diplomatique.

Adieu, cher ami, je vous aime, vous et votre cher ménage, de tout mon cœur et j'attends vos instructions.

Tout à vous tendrement

Fr. de Corcelle.

Ma pauvre femme va aussi bien que possible.

M. Callier ne voudrait pas aller à Montpellier remplir les devoirs de sa profession, et il aspire à être attaché aux affaires de Rome, sans titre officiel. Il est assez intelligent pour de certaines choses et fort intrigant. Il veut aussi que je le recommande à votre ministère.

J'ai fait de mon mieux pour lui en l'introduisant dans une petite commission de gouvernement que nous avions formée auprès du général Oudinot, le 5 ou 6 juillet. Il a été utile, notamment le jour où l'on a rétabli l'autorité du pape.

Toutefois je ne me soucie pas de l'avoir avec moi. Il dit que vous lui avez promis de l'attacher à ma mission.

Archives Tocqueville. — Lettre inédite.

149. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

[Paris ce 9 septembre 1849][1].

Mon cher ami,

Avant de vous parler du fond des affaires, laissez-moi relever une erreur très grande que vous commettez dans votre dépêche n° 15 que je viens de recevoir, erreur qui peut avoir des conséquences fâcheuses et qui me contrarie infiniment. Vous semblez constater que je vous ai écrit que la lettre du Président à M. Ney, non seulement avait été lue au Conseil, *mais que le Conseil avait approuvé sa*

(1859) et à Constantinople (1861). Devenu ministre des Affaires étrangères (1866-1868), il devait faire preuve de modération dans les affaires italiennes, ne voulant nuire ni à l'autorité du pape ni à l'unité italienne.

149. - 1. En marge : *Particulière.*

publication [2]. Or, je ne vous ai rien dit de semblable. Relisez attentivement la lettre du 18 août à laquelle vous faites allusion et vous n'y trouverez rien absolument qui ait ce dernier sens [3]. Ainsi que je vous le dis dans ma précédente lettre particulière, le Conseil, non seulement n'a pas approuvé la publication de la lettre, mais il a ignoré autant que vous-même cette publication. Il avait même toute raison de croire que cette publication n'aurait pas lieu. Pour moi, je croyais à une circulation clandestine de la lettre, peut-être ultérieurement à son insertion dans quelques journaux, mais je comptais si peu sur une publication officielle faite à Rome que j'avais fait écrire au colonel Callier pour l'engager à se procurer, s'il était possible, une copie de cette pièce que j'étais bien aise de garder à part moi, comme témoignage authentique de l'état d'esprit du Président. C'est une précaution que je trouvais bon de prendre. Je n'ai pas cru devoir cacher ici que j'avais été dans l'ignorance de l'événement. Or, votre *dépêche* constate le contraire; elle me met en contradiction avec moi-même et semble prouver que le langage que je tiens aujourd'hui est dicté par la circonstance et que je désavoue ce que j'ai approuvé. Je vous prie de trouver un moyen de réparer dans la prochaine dépêche cette erreur, afin qu'elle ne devienne pas une vérité officielle qui me serait fort préjudiciable.

Venons au fond des choses maintenant : la publication de la lettre du Président, je n'ai pas besoin de vous le dire, me paraît un incident très regrettable. Elle nous fait aboutir prématurément

2. Voici le passage de la dépêche n° 15 de Corcelle, incriminé par Tocqueville :

« Monsieur d'Espivent m'avait apporté, il y a deux jours, votre dernière lettre particulière qui m'annonçait que la lettre de Monsieur le Président de la République à M. le [colonel] Ney devait être publiée d'après l'intention formelle de Monsieur le Président et avec l'assentiment de tout son Conseil.

J'attendais à chaque instant Monsieur de Rayneval. Je n'ai pas eu le temps de lui faire parvenir à Rome cet avis important. Mon estafette l'aurait rencontré en route lorsqu'il avait déjà pris le parti de soumettre à Monsieur le Président et à son Conseil la grave difficulté soulevée par les membres de la Commission pontificale. Le gouvernement avisera dans sa sagesse.

Il paraît certain que si la lettre de Monsieur le Président eût paru dans la partie officielle du journal romain, les délégués du gouvernement du Saint-Siège se seraient retirés sur une partie du territoire occupée par une puissance étrangère et sans doute dans le rayon d'occupation de l'Autriche.

Ce danger d'un refuge du gouvernement pontifical et du pape lui-même sous la protection de l'Autriche est imminent, Monsieur le Ministre, n'en doutez pas. Il ne m'appartient pas de donner des conseils au gouvernement sur la direction générale de sa politique; mais mon devoir est de lui signaler les tendances fâcheuses que nous avons constatées à Gaëte. Il nous est revenu sur ce point beaucoup de témoignages certains et des propos très significatifs. »

3. Cf. ci-dessus lettre n° 139.

et mal à une situation qu'il fallait aborder autrement et tâcher d'arriver à ne point aborder du tout. Toutes sortes de complications extérieures et même intérieures peuvent naître de ce document. A l'extérieur, cet éclat peut déranger tous mes plans. Je faisais en ce moment, comme vous savez, un suprême effort pour obtenir une action commune et énergique de la France, de l'Autriche et même de l'Espagne. Les nouvelles venues de Vienne et de Madrid que je vous ai fait connaître étaient de nature à me donner des espérances. A Rome, je m'efforçais de faire prendre à notre gouvernement une attitude opposante qui n'était point encore la rupture et sauvait déjà notre responsabilité et notre honneur. L'éclat qui vient d'avoir lieu va peut-être changer les dispositions de l'Autriche et il ne serait pas impossible qu'il en résultât la retraite des autorités pontificales; ce qui n'est point la conséquence à laquelle, comme je vous le disais plus bas, je voulais arriver en cas qu'on nous poussât à bout.

Quant à l'effet de cette publication à l'intérieur, vous pouvez vous imaginer les colères qu'elle va faire naître d'un certain côté et toutes les complications qui en pourraient sortir. La retraite de Falloux serait la pire de ces complications. J'espère bien qu'il restera.

Quoi qu'il en soit, les réflexions sur ce passé sont inutiles. Il faut maintenant songer à sortir de ce mauvais pas : nous ne pouvions abandonner le Président tout en blâmant sa conduite et nous plaignant vivement du secret qu'il avait gardé à notre égard; car, le fond des idées exprimées dans sa lettre était sympathique au plus grand nombre d'entre nous et avait été *approuvé* par tous. D'ailleurs, après l'éclat fait à Rome, un refus de publicité régulière n'eût pas eu d'objet. Nous avons donc autorisé l'insertion de la lettre dans la partie *non officielle* du *Moniteur* et exprimé le désir qu'elle fût insérée de même dans les journaux de Rome. Nous n'avons pas voulu désavouer publiquement le Président. Mais nous ne voulons pas le suivre dans la marche précipitée qu'indique sa lettre. *Le Moniteur* d'aujourd'hui indique que les négociations à Gaëte se continuent. Le jour même où la publication a eu lieu ici, j'ai fait venir M. de Hübner et je lui ai dit que notre intention n'était nullement de renoncer aux voies diplomatiques, que la lettre du Président était l'expression d'un sentiment particulier; que, ainsi que le Président, le Conseil croyait que nous ne pouvions pas sortir de l'affaire de Rome sans un éclat, si nous n'obtenions pas ce que nous demandions, mais que nous étions très loin de renoncer à obtenir ce que nous demandions et ce qui avait presqu'en tout l'assentiment de l'Autriche; qu'il ne fallait pas s'exagérer la portée, ni surtout la portée immédiate du document en question. Mes paroles ont paru lui faire une vive impression qu'il aura, j'espère, fait partager au Prince de Schwarzenberg.

Quant à l'effet produit à Rome, j'espère qu'à la réflexion les cardinaux auront compris que ce n'était pas encore le cas d'abandonner la partie. Maintenant que nous avons bien manifesté notre désapprobation de leur politique et fait un éclat qui peut amener de l'agitation dans la population romaine, il est nécessaire de faire de nous-mêmes et sans qu'on nous y invite, tout ce qui est utile au maintien de l'ordre matériel.

Si cependant les cardinaux se retiraient, il faudrait prendre immédiatement et sans hésitation *l'administration provisoire* du pays que nous occupons. J'écris aujourd'hui à M. de Rayneval une dépêche à ce sujet.

De toutes les solutions, ce serait la plus fâcheuse : indépendamment de ce qu'elle serait très prématurée, elle commencerait une nouvelle et plus dangereuse affaire plutôt qu'elle ne terminerait celle engagée. Vous savez que j'ai toujours cru qu'il nous était impossible de sortir de l'affaire de Rome battus et contents et que quels que soient les inconvénients immenses et de toutes sortes d'un dissentiment public avec le St-Siège, cela même me paraissait moins mauvais qu'une espèce de résignation passive en face d'un état de chose que nous blâmerions et dont nous porterions la responsabilité. Sur ce point, j'ai une opinion très arrêtée et j'ai toujours été résolu à sortir des affaires plutôt que de céder sur ce terrain. Mais je n'ai jamais cru que notre dissentiment dût se marquer par la substitution de nos autorités aux autorités pontificales, ce qui serait de nature à accroître nos difficultés au lieu de nous alléger. Mon idée était celle-ci : lorsqu'il serait surabondamment prouvé que nous ne pouvions rien obtenir, faire une déclaration publique, très respectueuse, mais très ferme, dans laquelle nous ferions connaître ce que nous eussions désiré, ce que nous n'avons pu obtenir, ce que nous ne pouvons approuver dans le gouvernement temporel restauré. Après quoi, nous ajouterions que nous ne prétendons pas pour cela violenter le pape ni lui faire la guerre, mais que ne pouvant supporter plus longtemps la responsabilité que font peser sur nous les actes de son gouvernement tant que nous occupons le pays, nous nous retirons, ne gardant qu'une position militaire pour assurer relativement aux puissances étrangères la juste influence de la France dans les questions italiennes. Telle serait, à mon avis, la position extrême qu'il y aurait à prendre si nous étions réduits à prendre une position de cette nature.

Les nouvelles que nous recevons de notre armée à Rome sont mauvaises et même alarmantes. L'esprit de cette armée, si nous en croyons les différents rapports, s'altère rapidement[4]. Les senti-

4. Il semble que Tocqueville exagère ici la portée d'incidents que Callier relate de son côté à Gobineau, en écho peut-être d'une propagande ita-

ments et les passions de la population qui l'environne pénètrent dans son sein et, d'un jour à l'autre, nous pourrions bien voir venir de ce côté de grands embarras.

Ayez bien soin de faire remarquer au St-Père que la lettre du Président n'est point dirigée contre lui, qu'elle n'a pour objet que de blâmer ce qui se fait à Rome en son nom; faites-lui comprendre que la lettre avait un caractère personnel et confidentiel; qu'une fois répandue, il n'était pas de la dignité du Président de la République et de son gouvernement d'avoir l'air de la désavouer; qu'ainsi la publicité incomplète de ce document nous faisait une loi d'en vouloir la complète publicité. En un mot, sauvez le plus que vous le pourrez la susceptibilité du St-Père et tâchez d'éviter un dénouement qui est prématuré et qui, d'ailleurs, comme je vous l'ai dit, est fort différent de celui que j'imagine, si nous sommes poussés à de telles extrémités. Tâchez surtout que le mot d'ordre donné de Gaëte ou de Portici au parti catholique en France ne soit pas une rupture éclatante avec le Président, car de terribles événements pourraient sortir de là non seulement pour la question romaine mais pour toutes les questions.

Adieu. Je vous aime et vous embrasse de tout mon cœur.

Alexis de Tocqueville.

Paris ce 9 septembre 1849.

P.-S. M. de Mofras[5] qui vous porte cette lettre est un homme intelligent qui connaît quelques personnes influentes en Italie et peut vous être utile. Mais je vous préviens qu'il faut le tenir d'assez près. Il va souvent plus loin qu'on ne voudrait et pourrait devenir ainsi compromettant.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

lienne et sur le rapport du général Rostolan. Callier écrit, en effet, à Gobineau le 30 septembre : « La propagande des Italiens sur nos soldats n'a pas la proportion que lui donne le général en chef; j'ai interrogé plusieurs chefs de corps, tous m'ont dit qu'ils n'en avaient constaté aucune. Les soldats ne se grisent pas, sont exacts aux appels et ne découchent pas, c'est un signe qu'ils ne sont pas travaillés. Je continuerai à m'informer auprès d'autres chefs de corps. » (*Lettres du Colonel Callier, op. cit.*, p. 54.)

5. Mofras faisait partie, avec Mercier et Callier, de ces « agents secondaires chargés de mission officieuse » que Tocqueville avait lui-même choisis. Il devait être reçu par le pape et par le cardinal Antonelli le 13 octobre (cf. *Lettres du Colonel Callier, op. cit.*, p. 63, n. 1 et 2). Corcelle ne devait jamais beaucoup apprécier la présence ou l'assistance de ces agents.

150. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

Paris ce 12 septembre 1849[1].

Mon cher ami, j'ai reçu votre lettre particulière de Castellamare[2] du 4 septembre. J'y vois avec un extrême plaisir que vous êtes rétabli, aux forces près. Ménagez ce qui vous en reste, afin qu'elles augmentent plus vite et d'une manière durable.

Ces derniers jours ont été employés assez misérablement ici dans de mauvaises manœuvres qui ne peuvent que rendre plus difficile une affaire qui l'est déjà tant par elle-même. La lettre du Président a fait ici dans les journaux catholiques, comme vous pouvez croire, un grand tapage. Le Président, se voyant censuré si amèrement de ce côté, a pris de l'humeur et sans nous consulter a fait mettre dans *La Patrie* un petit article communiqué d'où il résultait que Falloux avait vu et approuvé la lettre, fait vrai[3]. Mais qui semblait indiquer en même temps qu'il avait connu la publication, ce qui n'était pas plus vrai pour lui que pour nous. Irritation très naturelle de Falloux qui exige une explication dans *Le Moniteur*[4]. De tout cela, il résulte que nous avons l'air de tirer les uns sur les autres, grande cause d'affaiblissement et, d'une autre part, que Falloux se sentant suspect à son parti va être obligé de faire beaucoup plus pour le

150. - 1. En marge : *Particulière.*

2. Castellamare di Stabia, en face de Naples, dans le golfe de Naples, où Corcelle était allé se reposer, cf. ci-dessus, lettre nº 144.

3. Voici l'article-communiqué du journal *La Patrie* : « Plusieurs journaux ont prétendu que M. le ministre de l'Instruction publique et des Cultes avait quitté Paris, en raison d'un désaccord profond qui s'était élevé entre lui et les autres membres du cabinet, à l'occasion de la lettre de M. le Président de la République au colonel Ney. Ces journaux sont mal informés. M. de Falloux assistait, avant son départ, au conseil des ministres, auquel M. le Président a communiqué sa lettre; M. de Falloux a donné à cette lettre la plus entière approbation. » (Cité par Falloux, *Mémoires d'un royaliste, op. cit.*, t. I, p. 537.)

4. Voici comment Falloux présente les choses dans ses *Mémoires d'un royaliste*, après avoir cité l'article-communiqué de *La Patrie* : « Je m'assis à mon tour au bureau et j'écrivis : « Reproduire dans *Le Moniteur* la note de *La Patrie* et la faire suivre des lignes suivantes : « M. le ministre de l'Instruction publique nous adresse à ce sujet cette rectification : « La note publiée dans *La Patrie* n'a pas été communiquée à M. de Falloux; il n'eût pu en autoriser les termes. La communication de la lettre du Président a été purement officieuse et excluait toute idée de publicité. » (*Op. cit.* t. I, p. 538.)

satisfaire qu'il n'eût fait sans cet incident, ce qui amènera dans un temps donné la désunion intérieure qui n'est encore qu'un bruit mal fondé. Tout cela, je le répète, est fort misérable et très déplorable. Mais ce sont des tuiles qui tombent sur la tête. Ces deux actes du Président ont été faits à notre insu. Nous n'y pouvions rien. Il ne nous reste qu'à tâcher de réparer le mal. J'espère, en tout cas, que nous ne verrons plus d'incidents de cette espèce; leur renouvellement rendrait la place intenable.

Hier, j'ai proposé au Conseil une mesure que je crois bonne. Il s'agit d'autoriser le port des croix données par le pape à nos officiers et d'accepter pour les soldats les médailles que S.S. destine à ceux-ci. Les derniers renseignements reçus nous font croire que l'armée recevrait avec plaisir ces récompenses honorifiques. De plus, le refus d'autorisation semblerait destiné à blesser *personnellement* Pie IX ce qui n'est ni notre désir ni notre intérêt. Nous vivons dans la fiction que nos plaintes portent sur les actes de son gouvernement seulement. Le Conseil a été de mon avis. L'autorisation est accordée en principe et le nouveau général qui va remplacer M. Rostolan (lequel veut absolument revenir) prendra les mesures d'exécution pour que ce principe soit immédiatement appliqué. Je pense que S.S. apprendra avec plaisir cette décision. Je viens de l'annoncer officiellement à M. de Rayneval.

Quant au successeur de Rostolan, j'avais pensé à Randon[5]. On l'avait même fait venir. Il est arrivé à Paris. Mais hier au soir il est venu me déclarer qu'il était protestant. Cela, suivant moi, le rend impossible. Mais qui prendre? Notre embarras est immense. Les hommes nous manquent là comme partout ailleurs. Si vous saviez l'impossibilité où je me trouve de placer je ne dirai pas des ambassadeurs éminents, mais des ambassadeurs *suffisants* dans les premiers postes, cela vous ferait pitié.

Je viens de recevoir tout à l'heure une dépêche télégraphique par laquelle vous me demandez l'expulsion de 40 ou 50 membres de la Constituante aujourd'hui à Rome, le pape en faisant une condition pour son retour. Il est déjà tard et il pleut à verse; il n'y a donc pas lieu de vous répondre aujourd'hui par le télégraphe. Je porterai demain matin votre dépêche au Conseil qui décidera. Je ne crois pas qu'il vous envoie par le télégraphe l'autorisation que vous demandez. Ce mode de communication nécessite une trop grande brièveté dans les explications pour que nous soyons à même, après avoir lu votre dépêche, de bien juger l'état des choses. Ainsi,

5. Jacques-Louis-César-Alexandre, comte Randon (1795-1871), futur maréchal de France (1856), était à l'époque à Metz commandant de la 3e division militaire. Il devait devenir ministre de la Guerre dans les cabinets constitués les 24 janvier et 10 avril 1851. Il poursuivrait sa carrière sous l'Empire et en 1867 redeviendrait ministre de la Guerre.

en résulte-t-il que le pape ne pose que cette seule condition à son retour à Rome? Quelles mesures doivent accompagner celle que vous réclamez? Nous satisfait-on sur d'autres points? En même temps qu'on nous force de frapper politiquement toute une catégorie de criminels politiques, nous donne-t-on de sérieuses garanties d'amnistie pour les autres? Il nous est impossible de prononcer ainsi à l'aveugle dans un cas de cette gravité. Du moins, telle est mon impression particulière. Je vous ferai connaître demain celle du Conseil. Mais quelle nécessité de vous envoyer la réponse par le télégraphe? Enfin, nous vous dirons au moins quelque chose demain, par cette voie.

Comment, en nous refusant sur les institutions et les actes de gouvernement à peu près tout ce que nous demandons, ne peut-on pas, du moins, nous laisser cette satisfaction de sauver de l'exil des hommes que nous avons vaincus? Je vous avoue que je commence à croire qu'on ne nous en laissera d'aucune sorte et que nous en serons bientôt réduits ou à nous contenter de zéro ou à faire des actes pleins de hasards et de périls. Du reste, je reconnais que tout cela était fatalement contenu dans l'expédition. Croire qu'on fera une restauration et, qui plus est, une restauration ecclésiastique, sans subir les conséquences inévitables qu'ont toujours eues dans l'histoire de tels événements, cela ne se peut. Vous dites qu'il eût été plus déplorable encore de laisser faire cette restauration par les Autrichiens; oui, si nous devons faire mieux qu'eux; non cent fois, si nous devons arriver à un résultat pareil. Or, tout ce qu'on nous promet jusqu'à présent, c'est ce que le gouvernement autrichien lui-même réclame et a toujours réclamé, ni plus ni moins; M. de Hübner m'en a donné ici les preuves les plus certaines. Ce que nous ferons, à ce compte, c'est ce que la conférence de Gaëte, moins la France, aurait fait. Vous dites que cette restauration absolutiste et autrichienne eût porté un coup funeste au catholicisme. Bien moindre que celui qu'il va recevoir. Car l'Église illibérale et répressive après une restauration autrichienne eût paru la victime autant que l'alliée de l'Autriche. Mais l'Église nous chicanant l'amnistie, nous refusant jusqu'à l'ombre de la liberté, retenant dans ses mains, malgré nos prières, les institutions les plus contraires au génie du monde moderne, l'Église se déshonore elle-même et ôte à ses amis jusqu'à l'espérance. Voilà, du moins, ma prévision; que Dieu fasse que je me trompe. Je le bénirais du fond de mon cœur; car, je crois la cause du catholicisme inséparable aujourd'hui de celle de l'ordre dans le monde.

Je vous envoie ci-joint une note de M. Brenier[6] qui vous fera

6. Alexandre-Anatole-François, baron Brenier de Renaudière (1807-1885) était depuis 1847 directeur des fonds et de la comptabilité au ministère des Affaires étrangères. Il sera ministre des Affaires étrangères

connaître complètement votre situation financière. Si vous voulez vos frais de voyage, ce qui est juste, dites-le-moi.

Mille amitiés du fond de l'âme.

Alex. de Tocqueville.

Archives Harcourt-Corcelle. – Lettre inédite.

151. - F. DE CORCELLE À A. DE TOCQUEVILLE

13 septembre 1849. Naples.

Mon cher ami,

Je viens de recevoir votre lettre du 2 septembre en réponse à la mienne du 23 août[1] : vous me parlez de nos dissentiments sur ces grandes et tristes affaires romaines. Je cherche vainement à constater le point précis sur lequel nous pouvons différer. Nous allons examiner cela tout à l'heure.

Je veux d'abord vous dire que mes lettres sont d'une extrême liberté d'allure qui doit peut-être trop percer jusque dans mes dépêches officielles où je parle en collègue plutôt qu'en agent. Quand je grogne, ou glose, c'est que je vois un grand intérêt à prémunir le gouvernement contre des illusions et des périls. Songez, d'ailleurs, qu'après 35 jours de maladie mortelle, j'avais les nerfs un peu en mouvement. Neuf jours avant la date de cette lettre qui vous a offusqué, j'ai rendu, en une seule fois, une livre de sang. Cinq jours avant, j'avais le nez pointu, la bouche de travers, les yeux blancs et vitreux; le médecin et ma pauvre femme étaient obligés de se pencher sur ma poitrine pour constater si je respirais... Vous ne pouvez vous figurer combien j'ai été bas et au moment de franchir le solennel défilé.

Je ne me figurais pas moi-même mon propre état.

Savez-vous ce que je faisais pendant que les apparences de la mort s'étendaient sur moi? je négociais. Ma tête ne s'occupait que de cet objet. On m'a toujours trouvé ferme à cet endroit. M. de Rayneval qui n'a pas cessé de me voir n'a pas reçu un seul conseil d'esprit affaibli ni en délire. Aussi ne me suis-je pas aperçu du danger où j'étais; je ne m'y préparais pas religieusement par des

(14 janvier-13 avril 1851), puis de nouveau directeur des fonds jusqu'à sa nomination comme ministre plénipotentiaire à Naples (1855-1859), puis comme sénateur.

151. - 1. Cf. ci-dessus lettre nº 145 et lettre nº 142.

prières extraordinaires; je continuais seulement de demander, plusieurs fois le jour, ma réunion éternelle avec mon petit Gilbert, avec tous les bons parents et amis que j'ai perdus, avec ceux qui survivent et que j'aime bien.

J'y ajoutais la fervente sollicitation de toutes les forces nécessaires à l'accomplissement de mes devoirs envers l'Église et la France, n'ayant jamais pu séparer l'une de l'autre depuis que je me suis occupé de cette immense affaire.

Voilà, mon cher ami, entre nous, où j'en étais. Que douze jours après il y ait quelque agitation dans ce que j'ai écrit, il ne faut pas s'en étonner; mais soyez sûr que vous avez mal entendu le sens de certaines expressions dont je me suis servi.

1° / Je n'ai jamais songé à opposer l'avis de MM. Thiers et Molé au vôtre, attendu que cet avis n'est pas le mien. Je vous ai au contraire signalé ces menaces d'opposition avec le désir de vous faire parvenir un avis utile contre de communs adversaires, et la suite de ma correspondance a dû vous le prouver.

2° / Je n'ai jamais témoigné qu'il fallût ne rien faire si nous étions complètement et définitivement battus dans les négociations, si nous l'étions, surtout, pour une trop mauvaise administration pratique des États pontificaux.

Non, je n'ai jamais conseillé une inerte résignation; mais j'ai dû repousser les moyens de protestation, d'opposition, d'appel à l'opinion des peuples ou des gouvernements, qui me paraissaient se réduire à d'impuissantes et belliqueuses agitations.

Mes dépêches 16, 17 et 18 vous démontreront que ma conclusion n'est pas l'inertie. Je conclus à l'idée d'un congrès comme moyen efficace de négociations adroites, et au besoin comme refuge, si l'idée se réalisait.

J'explique pourquoi j'aimerais mieux l'avoir en parole qu'en action, et pourquoi, cependant, je le préférerais en action, au dénouement inévitable que j'aperçois après le conflit qui nous obligerait de gouverner seuls le territoire de notre occupation. C'est une protestation éventuelle devant toute l'Europe que je demande. Est-ce conclure au farniente? Il nous est démontré ici que nous sommes sur la limite des extrêmes susceptibilités qui peuvent amener la rupture de nos relations officielles.

Quand je vous le mande, il semble que vous m'accusiez de me servir d'arguments autrichiens. Hélas! je n'argumente pas... je constate des faits.

Vous accusez le gouvernement pontifical d'ingratitude envers nous. Je vous réponds, parce que c'est la vérité, que trop d'inquiétudes ont troublé sa reconnaissance, et que si nous avions franchement avoué notre but, dès l'origine de l'entreprise, au lieu d'envoyer Lesseps, de faire abstraction du pape avant, pendant, et

presque après l'expédition et de tant parler du rayonnement de notre influence en Italie, vos représentants diplomatiques n'éprouveraient pas tant d'obstacles.

Il faut bien vous raconter comment nous sommes battus avec vous. Le rayonnement de notre influence en Italie, pour me servir de cette expression empruntée au message du Président, me plairait fort, quoique j'aimasse mieux n'en parler que du point de vue de l'équilibre européen menacé par l'influence exclusive de l'Autriche; seulement je remarque que l'Autriche et les grandes puissances ne font jamais de préfaces de ce genre; elles craindraient d'aller contre leur but; elles se contentent de prendre de l'influence, sans en parler. Nous faisons des programmes d'influence française, dans un but parlementaire, et cela nous nuit.

Je ne suis battu qu'en fort bonne compagnie et encore tout battu que je suis, j'ai l'espoir de donner de bons conseils et d'empêcher du mal. Les lettres éloquentes et si bien senties de M. de Falloux devaient avoir plus d'autorité que mes propres négociations; elles n'ont produit aucun effet. Vos nobles et tempérés discours de tribune n'ont également laissé que bien peu de traces dans l'âme du Saint-Père, tant la force des choses qui nous domine tous est accablante.

Cette force des choses qui se compose de beaucoup d'antécédents contradictoires, d'imprudences quotidiennes, en face de la stabilité de l'Autriche, il vaut mieux s'en rendre compte froidement, pour éviter des fautes nouvelles, que d'accuser le pape d'ingratitude et de se fâcher sans être bien sûr d'une prudente politique pour le lendemain.

Je viens d'apprendre que je ne pourrai me loger, à côté des bureaux, à l'hôtel Colonna, M. d'Harcourt ayant réservé son logement et le prince Colonna ne pouvant me louer le second [étage] de cet hôtel. Je risque fort d'être obligé de louer une autre maison, ou de retomber dans une auberge, ce qui est un obstacle matériel aux bonnes affaires. On y est la proie des premiers venus et peu en sûreté contre les écouteurs et explorateurs. Cela d'ailleurs a fort mauvais air. Si pour comble de disgrâce, je suis réduit à MM. Belcastel et d'Espivent, je serai mal pourvu dans la ville éternelle.

Je vous dis cela, en passant, et sans trop me plaindre, car je pense tout le premier qu'avec de l'énergie on surmonte toutes les difficultés très secondaires et que les mauvais ouvriers seuls se plaignent toujours de leurs outils.

Les intermédiaires ne valent jamais rien entre les autorités diverses. C'est le sûr moyen de se brouiller. Aussi je serai très aimable pour M. d'Espivent; mais je ne l'emploierai à ce rôle que pour les menues affaires qui n'auraient pas exigé des épau-

lettes. Quant aux grandes, j'irai moi-même causer avec le général en chef ou le prierai de venir se concerter directement avec moi. La plus grande intimité personnelle est nécessaire en de telles circonstances. M. de La Tour d'Auvergne est très capable et a ma confiance. M. Callier m'écrit qu'il vous fait des rapports directs. Cela doit être bien peu instructif. Il est assez intelligent pour faire de la politique turque ou arabe; mais il ne comprendra jamais les délicatesses et complications de la politique romaine.

Ne me dénoncez jamais auprès de lui comme vous ayant témoigné que je me souciais peu de l'avoir avec moi. Il n'y a rien de si facile que de lui répondre que la composition de l'ambassade est au complet, et plus que complet, puisque M. d'Espivent y joue un rôle de surérogation.

Je parle d'une composition sur le papier; dans la réalité, il nous manque un premier secrétaire et un attaché.

M. de Belcastel vous fait aussi des rapports. Cela m'est égal, quoique je sache que ces correspondants, insuffisants, ne peuvent être exacts, et doivent se trouver en contradiction avec notre manière et nos vues. Si vous y voyez de l'utilité, je n'y fais pas d'objection. Ce n'est pourtant pas régulier. Ils devraient au moins me soumettre leurs rapports, afin que je puisse rectifier et compléter. Autrement cela peut avoir l'air d'un contrôle, et vous pouvez aussi n'avoir pas une vue très nette au milieu de ce fagot de nouvelles diverses et contradictoires. De plus, il en résulte, pour le ministre plénipotentiaire responsable, une diminution apparente d'autorité. Mais encore une fois, si vous y voyez quelque avantage, en mon absence de Rome surtout, je n'y vois pas grand inconvénient. Je procède assez largement et franchement pour dominer les petits inconvénients.

Ménagez vos forces, cher ami; répondez-moi souvent; instruisez-moi et aimez-moi comme je vous aime.

Duvergier de Hauranne est arrivé à Rome.

F. de Corcelle.

Archives Tocqueville. — Lettre inédite.

152. - F. DE CORCELLE À A. DE TOCQUEVILLE

Naples, 14 septembre 1849.

Cher ami,

Votre dernier mot du 6 septembre nous apporte un nouveau et très grave sujet d'inquiétude[1]. Je venais d'obtenir pour lundi ou mardi prochain, la publication du *motu proprio* et des institutions convenues avec la majorité des membres de la Conférence de Gaëte. Je crains que l'ordre direct envoyé au général Rostolan de publier la lettre du Président ne change cette résolution.

Nous ne connaissons pas les termes ni la forme des instructions que vous nous annoncez. Si la forme est impérieuse, je vous répète que cela peut entraîner la rupture de nos relations officielles avec le Saint-Siège. Les cardinaux délégués allaient se retirer sur le territoire napolitain, lorsqu'il a été question, une première fois, de la publication officielle de la lettre, malgré leur opposition formelle. Cette fois, leur résolution sera bien plus arrêtée encore, parce qu'il y aura eu plus de réflexion de la part de notre gouvernement sur l'acte dont il s'agit, et aussi plus de commentaires et de susceptibilités du côté des puissances représentées à Gaëte. Nos collègues de la Conférence nous avaient déjà annoncé des interpellations à ce sujet.

Si vos instructions nous sont adressées et nous laissent une certaine latitude, nous en profiterons pour en appeler de nouveau à la sagesse du Président et de son Conseil; nous prendrons la responsabilité d'un délai, afin que vous puissiez vous déterminer en connaissance de cause.

La rupture de nos relations officielles nous oblige immédiatement à gouverner seuls; elle nous prive du concours de tous les modérés et peureux dans les emplois publics, nous réduit à l'assistance des seuls révolutionnaires, nos ennemis acharnés, qui pourront bien se transformer alors en flatteurs très perfides; enfin, il en résultera des réclamations en Europe, un conflit, et probablement un congrès.

Ce péril, si vous songez surtout à l'entracte, depuis le moment de la rupture jusqu'à l'époque où les puissances pourront régler l'affaire, est si grand que j'ai pris sur moi d'écrire aujourd'hui

152. - 1. Cf. ci-dessus lettre n° 147.

au général Rostolan pour l'inviter à dégager sa responsabilité et à nous renvoyer la décision à prendre, dans le cas où l'ordre n'aurait été adressé qu'à lui. Mais il a pu recevoir cet ordre avant-hier, et je tremble que tout ne soit compromis actuellement.

Tout ce qui se passe, depuis plusieurs semaines, nous expose à des retranchements de tout ce qui pouvait nous être favorable dans les considérants du *motu proprio*[2]. Ainsi, la promesse d'un code calqué sur le nôtre, d'une amnistie, etc., sera fort enveloppée de nouvelles réticences. Le considérant contenait une phrase exceptionnelle et assez obligeante pour la France. Sera-t-elle maintenue? Le manifeste lui-même paraîtra-t-il?

Je vous explique officiellement pourquoi j'ai pressé la promulgation de cet acte. Si vous désapprouvez cette démarche, qui n'est pas complètement approbative de l'acte lui-même, car je n'ai point compromis les réserves possibles, c'est moi qui suis le principal coupable, je n'ai pas quitté un seul instant le Saint-Père depuis son retour. Il continue de me témoigner la plus grande bienveillance, quoique ma franchise soit complète.

Je lui ai lu hier une nouvelle lettre, très éloquente, de M. de Falloux[3]. Cette fois le Saint-Père a été touché. Il m'a exprimé en termes vifs, combien les recommandations d'un si bon catholique, si au courant de la situation et des affaires, avaient d'autorité à ses yeux. Mais le Sacré Collège a aussi son autorité nécessaire et l'ensemble de la situation nous est peu favorable.

L'Autriche et l'Espagne, d'ailleurs, ne nous offrent aucun appui. Les correspondances mêmes que vous nous communiquez attestent que leurs promesses d'une bonne entente sont restées dans le vague des généralités. M. de Schwarzenberg s'est prononcé contre le délibératif. Il blâme simplement la tendance politique et administrative du gouvernement pontifical. Sous ce rapport M. Esterhazy est tout à fait en règle vis-à-vis de lui. Il ne reste à son compte que le grief d'écrire peu.

Mon cher ami, relisez les dépêches de MM. Delacour et d'Harcourt; vous reconnaîtrez que nous n'avions là aucune ressource réelle dans la question principale sur laquelle nous avons été battus, et quant à leur adhésion à nos vues de réformes administratives, judiciaires, financières, elle est bien timide lorsqu'il faut réclamer. D'ailleurs le gouvernement pontifical ne peut être influencé à cet endroit que par une ingérence de l'Europe catholique obligée de ménager assurément les attributions souveraines du Saint-Père. Ce sera un appui, peut-être, dans un Congrès, si

2. Cf. le texte du *Motu proprio,* ci-dessous lettre nº 160, n. 3.

3. Dans l'attente du classement des archives Falloux qui reste à faire, nous n'avons pu avoir connaissance de cette lettre pas plus que des autres lettres adressées au pape.

d'ici là nous ne nous brouillons pas avec tout le monde. Combien vous avez raison de modérer le Conseil!

J'ai constaté dans tous mes derniers entretiens avec le Saint-Père, et ce matin même, en présence de M. de Rayneval, avec le cardinal Antonelli, que la crainte d'un congrès est sérieuse. J'ai déterminé le cardinal à écrire aujourd'hui à la commission romaine de ne prendre aucun grand parti sans en référer au gouvernement pontifical. J'ai promis d'écrire une lettre analogue au général Rostolan.

Je tenais à retenir ici, au centre, toutes les résolutions importantes et à prévenir les conflits accidentels à Rome.

Nous voilà garantis de l'imprévu du côté de la capitale si un ordre direct envoyé au général Rostolan n'est pas déjà exécuté.

En résumé, je me considère comme appelé à conjurer et prévenir quelque mal. Je pratiquerai cette médecine empirique, ces soins du symptôme fâcheux de chaque jour jusqu'au dernier moment.

Si la publication de la lettre du Président est imposée par la force, j'engagerai le gouvernement de Portici à se contenter d'une simple protestation. Je l'ai déjà engagé, et déterminé, si les promesses d'une conversation valent quelque chose, à publier le *motu proprio*, quoi qu'il arrive, pour l'apaisement de l'Europe et de l'Italie, de manière à laisser notre querelle possible en dehors; mais sur ce point, je ne suis pas très rassuré. Je crains que le gouvernement pontifical ne se ravise, ou bien que les principales puissances ne se contentent pour le moment des vagues déclarations du manifeste, sans se soucier de son application, auquel cas nous serions encore seuls. Toute cette affaire exigerait une longue surveillance de la pratique des institutions promises, de toute la conduite du gouvernement de l'Église, et avec cela beaucoup de prudence, d'expérience et d'énergie.

Pourrez-vous réaliser toutes ces conditions? Je le souhaite. Mais d'abord, il faudrait connaître les faits, et vous les connaissez toujours quinze jours trop tard, malgré l'activité de notre correspondance. Nos paquebots sont trop rares, en de tels moments, et trop empêchés par la quarantaine.

Soyez assez bon pour montrer à M. de Falloux mes dernières dépêches n^os^ 16, 17, 18, 19, afin de m'éviter des explications très longues, que je ne pourrais lui donner plus exactes que celles de ces écrits.

Je me déclare battu sur des points que le gouvernement considérait comme essentiels, quoique une maladie de 35 jours ait pu mettre une partie de ma responsabilité à couvert; je ne vous rappelle même pas la fausse position où je me suis trouvé à mon début à Gaëte, et la diminution d'autorité qui s'en est suivie.

Non, je n'ai pas besoin d'excuses. La situation générale de l'Europe devait amener le résultat que nous déplorons.

C'est l'Église, surtout, qui va souffrir des irrésolutions du Saint-Père; mais n'oubliez pas que lui-même est seul et sans assistance. Soyons justes pour tout le monde et après cela agissons courageusement, avec un surcroît d'énergie, mais avec prudence.

J'ai trop peu envie de dormir pour vous avoir conseillé le sommeil politique. Relisez tout ce que j'ai écrit; votre impression sera rectifiée.

Vous désirez que j'aille à Rome et regrettez que M. de Rayneval n'y ait suppléé. Depuis 8 jours, l'horizon ici est chargé de vapeurs chassées par un accablant sirocco. Ces circonstances atmosphériques précèdent ordinairement de grosses pluies qui assainissent le pays. Mon médecin me conseille d'attendre ces pluies qui tombent dans la deuxième quinzaine de septembre ordinairement, afin de ne pas traverser les marais pontins et arriver à Rome avant la lessive dont il s'agit. Je pars néanmoins demain, parce que je n'ai nul désir de me ménager. Je suis encore très maigre; mes jambes sont faibles et l'autre jour pour avoir bu de l'eau trop fraîche j'ai été dérangé pendant la moitié d'une semaine. Mais je me sens tout le cœur que vous pouvez souhaiter, je pars donc; je m'installerai et me ferai connaître; j'étudierai moi-même la situation de Rome, et après avoir pourvu à ce qui est essentiel, je me hâterai de revenir à Portici, qui est le poste essentiel.

Savez-vous que j'aurai vu cinq fois le Saint-Père depuis le 4 septembre, jour de son arrivée, et dans des conférences d'une heure à une heure 1/2? Je n'ai pas perdu de temps, tout faible que je suis. Vous avez reçu constamment de mes nouvelles, des lettres substantielles et réfléchies, excepté par le courrier du 1er septembre, parce que M. Belcastel a négligé d'envoyer une estafette à Civita-Vecchia.

Le même jour M. de Rayneval a manqué aussi la correspondance par suite d'un contretemps de mer. Voilà pourquoi vous avez eu une lacune qui sera suivie d'une accumulation de dépêches, car la lacune n'existait pas dans nos soins et nos efforts. Je vous ai donné presque ma vie... M. de Rayneval est fort changé depuis 2 mois. Ne nous gourmandez donc pas. Ce ne serait pas juste.

Répondez-moi, je vous prie, au sujet de la note collective du 19 que nous avons remise au cardinal Antonelli [4]. La trouvez-vous bonne ou mauvaise? Vous pourrez publier tout cela pour vous mettre en règle avec nous. M. de Rayneval vous envoie la réponse du Cardinal. Il la traduisait ce matin et j'attends la fin de cette besogne pour voir si je puis ou dois répliquer. Songez que j'ai pris une part importante à cet acte 8 jours après mon agonie.

Mais je laisse là mon plaidoyer contre vos reproches de mollesse

4. Sur cette note, cf. ci-dessus lettre nº 140, n. 3.

pour vous dire que j'ai vu hier soir 12 septembre le Saint-Père.

Il m'a promis *très formellement* et en déclarant qu'il était *convaincu par les raisons que je lui présentais* avec une grande chaleur, de la nécessité de publier dans la semaine le fameux *motu proprio*.

La préface sera vague, insignifiante; mais enfin elle sera suivie d'institutions précises qui devront tempérer et apaiser les esprits raisonnables, sans nous ralentir dans la poursuite des réformes pratiques que nous voulons. Ce manifeste pourrait préparer un deuxième acte meilleur ou moins mauvais que le premier si nous obtenions que les institutions proclamées fussent appliquées dans un sage esprit, et si les agents pontificaux pouvaient ne pas entrer en conflit avec nos autorités et notre gouvernement.

J'attachais beaucoup de prix à la prochaine publication du *motu proprio*. J'ai démontré au pape qu'il n'avait que 8 jours pour le publier avec opportunité, et de manière à nous éviter de dangereuses discussions dans les premiers jours d'octobre. Je le répète, il s'est engagé, tout en me faisant entendre qu'il avait trouvé de l'opposition dans le Sacré Collège, sur cet objet. Faiblira-t-il?

Demain, je vous donnerai quelques nouveaux détails sur cet entretien d'hier. Le pape s'est plaint très vivement de la lettre de M. Odilon Barrot au général Rostolan et m'a parlé de cet incident comme s'il était assez grave[5]. Ce soir, je retourne à Portici, et demain matin encore, avant d'aller par mer à Mola où je retrouverai une voiture qui me conduira dans la journée du lendemain à Rome.

Je vous préviens que je ne puis loger ni faire de grandes affaires à Rome, dans une auberge... M. d'Harcourt a laissé ses domestiques et ses effets au palais Colonna, où sont les bureaux. Je ne puis me séparer des bureaux. Je tâcherai donc de louer au mois, au prince Colonna, l'étage supérieur à celui de M. d'Harcourt. Le prince se l'était réservé. Si je ne le puis, il me faudra un appartement dans le voisinage.

Des frais d'installation, sans luxe mais avec convenance, me seront nécessaires. Je ne puis figurer sans autorité, comme un intérimaire d'un jour.

Veillez à cette situation matériellement et équitablement. Tout ce que vous déciderez sans me réduire à des emprunts personnels sera bien.

J'ai été hier avec le corps diplomatique de Gaëte chez le roi de Naples. M. Martinez de la Rosa a encore pris la parole. Cela s'est bien passé. Le roi m'a très agréablement accueilli malgré mon refus de sa plaque ou de son cordon. Les soldats prennent l'habitude de sabrer dans les rues tout ce qui les gêne. Avant-hier, j'ai failli

5. Sur cette lettre, cf. ci-dessous lettre nº 155, p. 418, n. 5.

être sabré moi-même. Mon cocher de place me conduisait au chemin de fer. Il crie gare! un dragon se retourne et de sa botte se met à le frapper à coups redoublés; le cocher avait, entre autres blessures visibles, une balafre sanglante sur la main. J'ai voulu en faire une affaire; mais on m'a assuré que c'était le régime quotidien de Naples, que le roi ne donnait jamais tort à sa troupe, et que j'étais heureux de n'avoir pas reçu aussi du plat, du revers et de la pointe de ce dragon.

Le manifeste servira, je le pense, à réduire à leur valeur ce que l'on débite sur le Saint-Office, l'Inquisition et le Vicariat. Aucune de ces choses n'est *rétablie*. Elles ont toujours existé canoniquement, spirituellement. On les trouvait insignifiantes sous le ministère Mamiani. Je répète que l'existence canonique de ces institutions n'empêche pas la désuétude. Si le gouvernement prétend se mêler des canons, bulles, ou décisions de concile, on peut passer aux dogmes et réclamer par exemple la suppression de l'enfer parce qu'on en éprouve un certain mal de nerfs.

Vous n'êtes pas sur un bon terrain, à cet endroit, mon cher ami. Dites à Falloux de vous renseigner. Je croyais que M. de Rayneval l'avait fait nettement. Puisque vous parlez encore du *rétablissement* de ces choses qui disparaissent en fait et n'ont jamais été supprimées, je vous dirai bientôt tout ce que j'en sais. En attendant, sachez que le Saint-Office est chargé des dispenses de jeûnes, des mariages mixtes entre personnes de communions différentes, et de la poursuite des délits ecclésiastiques. La daterie a les mariages entre parents.

Ce sont des attributions qu'on ne révise ni avec le sabre ni avec la plume diplomatique. Le pape est de fort bonne composition sur tout cela. Il n'est ni dur ni tracassier. Le mal n'est pas là, et les Romains le savent bien, quoiqu'ils disent le contraire.

M. Esterhazy se plaint des propos du duc de Rignano[6] et s'inquiète de son influence. Il ne sait rien encore de votre accord avec M. d'Hübner au sujet de la justice.

Adieu et à demain.

A vous de toute mon âme

Fr. de Corcelle.

Archives Tocqueville. – Lettre inédite.

6. Nous n'avons pu identifier ce personnage.

153. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

[Paris ce 14 septembre 1849][1].

Vous savez, mon cher ami, que le général Rostolan avait demandé à grands cris son rappel[2]. Nous avons d'abord voulu accéder à cette demande. Nous avions pensé à Randon. Mais, au dernier moment, il s'est trouvé que Randon est protestant, ce qui m'a paru un obstacle absolu. Il a fallu renoncer à ce choix. L'embarras d'en faire un autre nous a ramenés à l'idée de maintenir Rostolan à sa position actuelle. Nous lui écrivons par le présent courrier d'une manière très pressante pour l'engager à rester. J'espère qu'il y consentira. Ce serait la meilleure solution. Le maintien de Rostolan et l'autorisation d'accepter les croix du pape sont deux mesures qui feront voir que notre intention n'est pas de pousser les choses à l'extrême et surtout de manquer aux formes extérieures de la modération, point si important en pareille matière et avec de pareils adversaires. Il ne faudrait pas qu'on augurât de là que le gouvernement voulût reculer. Ce serait tomber dans la plus déplorable des erreurs. Indépendamment des autres raisons, il y a celle-ci qui suffirait seule pour nous rendre la retraite impossible : nous sommes trop avancés et le Président trop compromis pour qu'il soit possible de revenir en arrière. C'est même en l'assurant que nous ne l'abandonnerons pas dans la poursuite du but, que nous pouvons obtenir de lui la modération et la patience dans tous les moyens. Sa lettre a été bien reçue par la masse du public[3]. Ce sont les catholiques passionnés et les hommes politiques qui ont vivement blâmé la publication de ce document. Je crains, pour mon compte, ainsi que je vous l'ai mandé, qu'il ne nous cause bien des embarras au-dedans et au-dehors. Les plus grands seraient, au-dedans, la retraite de Falloux à qui sa santé très compromise peut servir de prétexte et, au-dehors, le refroidissement de l'Autriche que j'avais amenée à une coopération qui eût été, j'espère, presque complète et active. Mais assez du passé, ne songeons plus qu'à l'avenir.

153. - 1. En marge : *Particulière*.

2. Il semble que ce soient les difficultés rencontrées par Rostolan du fait de la lettre de Louis-Napoléon au colonel Ney qui l'aient poussé dès la fin du mois d'août à demander à Tocqueville son rappel (cf. *Lettres du Colonel Callier, op. cit., passim,* en particulier p. 37 et n. 1 et 3). Sur Randon cf. ci-dessus lettre nº 150 et n. 5.

3. Sa lettre au Colonel Ney, cf. ci-dessus lettre nº 139, n. 4.

J'ai plusieurs affaires particulières dont je veux vous parler : nous avons réclamé en faveur du S[ieu]r Achilli[4]. Il paraît que c'est un drôle. Mais il a toutes les sympathies des *saints* d'Angleterre, lesquels remueront ciel et terre contre nous et contre le pape tant que cet homme sera en prison. Un pareil résultat serait déplorable. Tâchez qu'on l'évite. Le plaisir de punir ce pauvre diable ne vaut pas qu'on l'achète si cher. Si on ne veut pas s'en dessaisir légalement, qu'on le laisse évader. La chose en vaut la peine, croyez-le. Je connais ce monde-là. Ces gens ameuteront l'univers contre nous si on n'a pas la prudence d'agir ainsi que je le dis. J'attire particulièrement votre attention sur cette affaire.

Il y en a une autre qui fait grand tort au pape, non plus aux yeux de la foule, mais à ceux de tous les gens de bien. Je veux parler de la condamnation du livre de l'abbé Rosmini sur la constitution et surtout des mesures de rigueur qu'on dit avoir été prises contre cet homme respectable[5]. Quant à la condamnation, comme elle porte sur un livre politique, elle semble faire sortir les foudres de l'Église de la sphère religieuse dans laquelle seule elle doit frapper. On y voit une sorte d'excommunication du mouvement de l'esprit, même en dehors de cette sphère. Les mesures de rigueur contre un homme aussi digne de respect que Rosmini sont bien plus fâcheuses encore. On le dit *renfermé disciplinairement* au couvent du Mont-Cassin[6]. Est-ce vrai?

Vous ne paraissez pas agréer les services d'Espivent. Je vais chercher un moyen de vous en débarrasser. Je ne l'avais attaché à vous

4. Voici ce que dit d'Achilli Callier dans sa lettre à Gobineau du 4 septembre 1849 : « Les cardinaux ont évité la discussion sur l'arrestation du Révérend Achilli en disant que l'affaire était du ressort du Vicariat. Ce Révérend paraît être un misérable. Dans un premier séjour qu'il a fait dans ce pays, il était amoureux, à Viterbe, d'une jeune fille que ses parents lui ont refusée en mariage et ont faite religieuse. Lui-même se serait fait religieux et aurait trouvé moyen de continuer à voir la jeune fille, mais ces visites devinrent impossibles; quelques jours après la religieuse mourait empoisonnée, et Achilli était en fuite. Il fut soupçonné du crime, on donna l'ordre de l'arrêter, mais cet ordre arriva trop tard à Civita-Vecchia. Achilli était parti. Il se rendit en Amérique où il se fit protestant; quand Mazzini arriva au pouvoir, il l'appela à Rome pour faire de la propagande et pour seconder son schisme. Ses prédications étaient religieuses et politiques, et c'est parce qu'il les aurait continuées depuis la chute de la République qu'il aurait été déféré à la justice du Vicariat. » (Callier, *op. cit.*, pp. 26-27.)

5. Tocqueville parle ici de l'ouvrage que Rosmini avait publié l'année précédente, *La Constitution selon la justice sociale*. Cet ouvrage devait être mis à l'Index en même temps que *Les Cinq plaies de l'Église* que Rosmini avait publié en cette même année 1848.

6. En fait Rosmini, dont les deux ouvrages avaient été mis à l'Index le 6 juin n'apprit cette condamnation que le 16 août. Il devait se retirer de lui-même à Naples puis à Stresa où il renonça à toute tâche politique.

que parce que je croyais qu'ayant à donner des directions aux généraux, il vous serait utile d'avoir près de vous un officier.

Vous avez employé quelquefois le père Vaure. Je vous engage de ne mettre que peu de confiance en lui. J'ai des raisons pour parler ainsi.

Je viens d'envoyer comme porteur de dépêche M. de Mofras[7], qui a écrit des livres assez intéressants. Guizot lui a donné souvent des missions. C'est un homme très intelligent, très adroit, mais un peu faiseur et intrigant. Il n'a rien à faire qu'à se mettre à vos ordres et revenir avec des dépêches dès que vous le lui direz. S'il voulait s'écarter de ce cercle, n'hésitez pas à l'y ramener.

J'ai envoyé M. Callier à Rome pour me débarrasser de l'obsession de ses protecteurs[8]. Je lui ai demandé depuis l'historique chronologique de tout ce qui s'était passé à Rome depuis notre entrée jusqu'à ce jour. Je n'ai jamais eu l'idée de l'attacher à votre ambassade, ni même la possibilité de le faire et je ne tarderai pas à le rappeler. Ne vous étonnez pas, du reste, si j'envoie souvent comme courrier des hommes intelligents qui puissent au retour me donner *de visu* des détails sur ce qui se passe et surtout me faire connaître l'impression que cause le spectacle des faits, quand ils vous apparaissent à l'improviste. C'est un élément de la vérité qu'il ne faut pas négliger dans de si difficiles affaires.

Vous me demandez de remplacer Isambert[9]. Cela ne se peut. Isambert était là sans droit. La place qu'il était censé occuper n'existe pas.

J'en viens à votre situation personnelle; la décision à prendre par vous dépend absolument, suivant moi, de la manière dont tournera cette affaire de Rome. Si elle tourne bien ou seulement passablement, vous aurez là un poste très agréable et que vous remplirez mieux que personne. Vous y êtes dans votre élément; Pie IX et vous étiez nés pour vivre ensemble et nul n'aurait les avantages que vous avez ni ne pourrait faire le bien que vous pourrez réaliser. Mais les événements qui accompagneront cette négociation peuvent déranger tout cela. Ne vous pressez donc pas de prendre un parti. Les prétentions de Rayneval ne me paraissent pas devoir entrer en

7. Mofras avait été chargé d'une mission en Italie par Tocqueville lui-même. Pas plus que celle de Mercier, Corcelle n'appréciait celle-ci. Il avait eu pour tâche de faire comprendre au Saint-Père la véritable nature de la politique française.

8. S'il est difficile de dire ici quels étaient les protecteurs de Callier, on sait cependant que Lamartine l'avait recommandé à Tocqueville. Il est sûr en tout cas que Callier préférait la politique à l'art militaire et qu'il ne fut pas fâché d'une telle mission.

9. Émile Isambert, aspirant diplomate, était parti pour Vienne le 30 août 1849. Cf. lettre nº 146, n. 6.

ligne de compte dans votre détermination [10]. Ce qu'il lui faut surtout, c'est l'Italie. Il a déjà Naples et, d'ailleurs, il n'est pas homme à faire légèrement la guerre aux hommes politiques. Aussi, mon résumé est ceci : agissez comme si vous deviez rester. Vous verrez plus tard ce que vous devez faire. Vous avez encore le temps de vous consulter d'ici au mois de décembre [11]...

Il me semble que vous vous êtes bien ému d'un article du *Journal des Débats* du 27 août [12]. Cet article a causé si peu d'impression ici que personne n'a pu me dire jusqu'à présent ce qu'il contenait et nul ne l'a remarqué à son apparition.

Je cède à vos instances quant à La Tour d'Auvergne. Je vais lui donner l'intérim de premier secrétaire à Rome. Le premier courrier lui portera sa lettre de service. C'est un passe-droit vis-à-vis de Belcastel. Mais l'intérêt de notre grande affaire me détermine. Votre idée d'un congrès mérite grandement d'être examinée et nous finirons peut-être par nous trouver passer de ce côté [13]. Vous ne faites pas mal de présenter cet épouvantail au pape. Mais nous n'en sommes pas encore arrivés à la réalisation.

J'ai reçu votre dépêche n° 16 [14]. C'est un grand et beau travail qui vous fait beaucoup d'honneur.

10. Rayneval, dont la femme vivait alors à Paris et n'acceptait pour son mari qu'un poste en Italie, voulait obtenir d'y rester ou d'avoir l'ambassade de Rome, ce qu'il finit par obtenir en 1850.

11. Ici deux lignes qui semblent avoir été raturées postérieurement.

12. L'objet de cet article, du correspondant de Rome et daté du 20 août, était la sensation qu'avait produite le rappel du général Oudinot. Ce rappel y était considéré comme une disgrâce inexplicable dans la mesure où, reconnaissait l'auteur de l'article, Oudinot avait implanté l'armée française en Italie, libéré Rome des factieux et, avec une « lenteur motivée », favorisé des mesures libérales. D'autre part, le général Rostolan effraie les Romains par « une énergie de volonté et une fermeté d'exécution ». L'auteur notait également que des provinces italiennes « une foule de gens plus ou moins estimables » venaient s'abriter sous le drapeau français.

13. Dans sa dépêche n° 16 datée du 8 septembre 1849, Corcelle raconte comment dans son entrevue avec le pape, le 5, il lui avait présenté les « trois dénouements possibles aux affaires pontificales : 1° De sages et justes concessions du Saint-Siège; 2° La rupture de nos relations officielles avec sa propre autorité, et comme conséquence extrême les chances probables de guerre; 3° Un appel à un congrès général ». Un peu plus loin, Corcelle explique : « Quant à ma conjecture relative à l'éventualité d'un congrès, comme dernière ressource pour conjurer la guerre, il est très important de relater ici que cette perspective d'un appel régulier à toute l'Europe ajoute beaucoup à ses craintes [de Pie IX]. Il ne m'a pas dissimulé que l'adjonction de toutes les puissances séparées de la foi catholique à celles qui étaient représentées dans la Conférence de Gaëte serait à ses yeux bien dangereuse. J'avoue que je lui ai présenté l'idée d'un congrès dans le même sens. Mon intention était de lui apporter tous les sujets de crainte, trop bien fondée d'ailleurs, de nature à le détourner des projets de son conseil et à le faire sortir de cet état d'irrésolution, d'incurie et

Croyez que je ne m'exagère pas ce qu'on peut obtenir par les *saccades* de la nature de celle que la lettre du Président vient de donner à notre affaire. Mais croyez aussi que quel que soit le bruit qu'ait fait ici cette lettre, nous n'en pouvons abandonner, à aucun prix, non le texte, mais l'esprit et que sur ce point je ne puis que me référer à ce que je vous ai écrit tant de fois déjà. Nous ne saurions sortir de l'affaire de Rome battus, bénis, et contents. Du moins nous, nos successeurs au ministère le pourraient peut-être. Mais, quant à moi, je ne le puis et ne le veux.

Je vous embrasse du fond de mon cœur

Alexis de Tocqueville.

Paris ce 14 septembre 1849.

Vous connaissez sans doute déjà, au moins de nom, M. Mercier qui portera ces dépêches [15]. Il était second secrétaire d'ambassade à St-Pétersbourg lors de la révolution de Février. C'est un homme très estimé aux Affaires étrangères et qui passe pour très capable. Vous pourrez au retour le charger de toutes sortes de messages, même de vive voix. Je crois que vous en serez très content.

A.

Il ne faut pas faire d'enfantillage à propos des croix qui vous sont destinées [16]. Il vous sera loisible de ne pas les porter en France.

de prévention à notre égard, qui peut compromettre au plus haut degré les intérêts de l'Église et de la paix du monde. J'avais eu la même conversation avec le cardinal Antonelli et je l'ai trouvé également craintif et bien plus circonspect que nos relations avec les délégués de Rome n'auraient pu le faire supposer. »

14. Étant donné le moment de sa lettre où Tocqueville évoque cette dépêche datée du 8 septembre, on peut supposer qu'il ne répond à Corcelle que sur la dépêche n° 15 et sur les lettres particulières précédentes.

15. Édouard-Henri Mercier de Lostende, né en 1816, 2e secrétaire d'ambassade, avait été chargé de deux missions en Italie en cette année 1849, l'une de mars à mai, l'autre de septembre à décembre, interventions que Corcelle n'apprécia guère. Il est difficile de préciser de quelles dépêches il s'agit exactement. Cela peut simplement s'entendre de ces deux lettres particulières de Tocqueville à Corcelle, ou de différents documents officiels. Il est cependant difficile de parler de dépêches officielles venant de Tocqueville, la dépêche n° 7 étant datée du 20 août 1849, la dépêche n° 9 du 30 septembre. Quant à la dépêche n° 8, il semble qu'il s'agisse du brouillon qui se trouve aux archives du ministère des Affaires étrangères, daté du 25 septembre.

16. Corcelle reçut deux décorations de Pie IX, l'Ordre du Christ et l'Ordre de Pie IX qui venait d'être créé, le 17 juin 1847. Alors qu'il fit une demande d'autorisation de port de décoration pour l'Ordre du Christ à la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur, il s'en abstint pour l'Ordre de Pie IX. Plusieurs explications peuvent être avancées pour cela : soit le peu de goût de Corcelle pour ce genre d'apparats, soit le contexte

Mais il ne faut pas hésiter à les recevoir si vous le croyez utile et dans les convenances.

A.

Votre beau-frère Jules [17] dont, du reste, je n'ai pas à me plaindre en aucune façon en ce moment, me disait hier dans la conversation « On ne peut plus rien tirer maintenant de l'affaire de Rome; une fois qu'on a laissé s'établir le gouvernement du pape et admis les cardinaux dans Rome, tout était cédé d'avance. » Vous verrez là la trace de cet esprit et de ces tendances que je vous indiquais il y a quelque temps et un système d'attaque tout préparé et probablement prêt à être [18]...

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

154 - F. DE CORCELLE À A. DE TOCQUEVILLE

20 septembre, Rome.

Cher ami,

Je voulais vous écrire une longue lettre, mais il n'y a pas moyen. Le paquebot part demain de bonne heure et je crains de le manquer. La dépêche officielle a pris tout mon temps. Avec du calme, de l'énergie, et quelque habileté, j'aurais pu, mon cher ami, arranger ici bien des choses; mais si la politique violente prévaut, contre votre avis assurément, je n'ai plus rien à faire.

Recevez ici ma démission pour le cas où le gouvernement français se substituerait à celui du Saint-Père [1]. Je ne resterai que le temps nécessaire à l'arrivée de mon successeur, et encore je vous préviens que mes sentiments ne me permettent pas de participer à un acte quelconque de responsabilité dans un pareil parti.

dans lequel il reçut ces décorations, soit sa répugnance à demander une autorisation sous l'autorité de Louis-Napoléon, soit l'importance qu'il accordait à l'Ordre du Christ qui reste exceptionnellement donné.

17. Adrien-*Jules*, marquis de Lasteyrie (1810-1883), était l'unique frère de Mélanie, femme de Corcelle. Il avait épousé en 1846 Olivia de Rohan-Chabot. Député depuis 1842, il avait été réélu aux élections législatives du 13 mai 1849. Son opposition au coup d'État du 2 Décembre devait le faire exiler hors de France pour quelques mois.

18. Un mot illisible par suite d'une déchirure du manuscrit.

154. - 1. Cette proposition, et menace, de démission n'est pas à confondre avec celle, effective, que Corcelle présentera dans sa lettre du 2 octobre (cf. ci-dessous lettre n° 161). Cependant celle-là préfigure celle-ci dans la mesure où le désaccord ou l'impression de désaccord entre les deux hommes n'avait cessé de grandir depuis la mi-juillet.

J'ai appris ici que le colonel Callier avait envenimé de son mieux les informations que vous lui avez permis de vous transmettre par l'intermédiaire de M. Gobineau, et que vous lui faisiez de fréquentes réponses. Il a prétendu que vous l'aviez attaché à ma mission; je lui ai répondu que vous ne m'en aviez pas dit un seul mot.

Je lui ai exprimé l'invitation formelle de me soumettre ses rapports pendant le temps de mon séjour à Rome [2]. Tout cela est bien irrégulier. Je suis content de M. d'Espivent, de M. de Belcastel et surtout de M. de La Tour d'Auvergne. M. Mangin, notre secrétaire général de la police, nous rend d'éminents services. Je vous demande pour lui la croix d'honneur, et, s'il est possible, quelques indemnités de service.

Ma santé est plus robuste qu'elle n'a jamais été.

Faites de même et sauvez l'Église avec la paix. C'est mon but.

J'ai laissé ma femme et ma fille à Naples, n'étant pas installé ici convenablement. Bien m'en a pris, car notre paquebot a abordé la nuit un bâtiment garde-côte, l'a coulé et a failli couler lui-même. Il y a eu des hommes à la mer et des cris étranges : le lendemain, nous avons versé sur un escarpement au-dessus des marais pontins; un petit poteau nous a seul préservés d'une culbute complète et de la noyade, le tout pour vous servir et aimer.

Adieu tendrement

F. de Corcelle.

Archives Tocqueville. — Lettre inédite.

155. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

Paris ce 24 septembre 1849 [1].

J'ai reçu avant-hier, mon cher ami, votre dépêche et votre lettre particulière du 14 [2]. J'aurais volontiers attendu pour y répondre le

2. Corcelle devait finalement renoncer à lire ces rapports. Cf. lettre n° 156. Tocqueville, sur la demande de Corcelle, mit fin aux rapports de Callier et confia à ce dernier une mission dans les Marches. Callier se plaint dans sa lettre du 10 octobre 1849 de « cette espèce de disgrâce ». Cf. *Lettres du colonel Callier, op. cit.*, p. 60.

155. - 1. En marge : *Particulière.*

2. Il s'agit de la dépêche n° 19. Or, entre la dernière lettre de Tocqueville datée du 14 septembre et celle-ci, il y eut deux autres dépêches de Corcelle, la 17 datée à Naples mais du même jour que la 16 datée à Castellamare,

courrier suivant. Mais M. de Rayneval part ce soir pour aller retrouver son frère et je profite de cette occasion.

Le nouvel incident relatif à la lettre du Président est fort regrettable[3]. En me conformant aux ordres du Conseil qui avait voulu que cette lettre fût insérée dans un journal de Rome, j'avais eu soin de placer dans la dépêche télégraphique les mots : le *gouvernement désire* afin que, si dans l'intervalle qui s'était écoulé depuis la nouvelle du refus d'insertion, il était survenu des incidents de nature à vous faire juger que notre insistance sur ce point était inopportune, vous pussiez, sans nous désobéir, ne pas faire insérer la lettre en question. Mais, dans ce cas, il eût fallu mettre la dépêche dans sa poche, nous en écrire et n'en point parler. C'est le parti contraire qu'on a pris. On a fait connaître avec grand fracas nos intentions, on a parlé de nos désirs comme d'ordres précis et puis! quand l'opposition à laisser faire ce que nous demandions est devenue formidable, on a reculé. Il résultera de ceci entre autres fâcheuses conséquences que désormais la cour pontificale se croira bien et officiellement avertie qu'il suffit de nous menacer d'une protestation et d'une rupture pour que nous fassions ce qu'elle désire et que, de notre côté, ayant subi cet échec, nous sommes obligés de nous montrer plus raides sur d'autres points que nous ne l'aurions été sans cet incident. Rien de semblable ne serait arrivé si M. de Rayneval avait encore été à Rome au moment où est arrivée la dépêche ou que vous y eussiez été de retour vous-même. Je comptais sur la présence de l'un ou de l'autre. Croyez que Rome ne peut rester sans l'un de vous. Les questions d'institutions peuvent nous causer des embarras; mais les questions de personnes et de pratique administrative soulèvent à chaque instant des conflits qui rendent tous les jours une rupture possible. C'est à Rome qu'est le péril permanent. Quant aux institutions, je crains bien que le pape n'ait pris aujourd'hui son parti sur tous les points et que nous n'en soyons réduits seulement à décider ce qui nous reste à faire en présence de sa résolution.

Pour en revenir à l'incident du refus d'insertion de la lettre, les choses se présentant comme le général Rostolan me le dit et comme vous me le confirmez, on a bien fait de ne pas aller jusqu'au bout[4]. Il est bien fâcheux seulement, ainsi que je le disais plus

et la 18 du 10 septembre, ces deux dernières étant nettement plus brèves que la précédente. Il semble qu'il faille supposer, entre cette lettre de Tocqueville et la précédente du 14 septembre, une ou plusieurs lettres qui auraient été perdues.

3. Les trois cardinaux de la commission pontificale s'étaient catégoriquement opposés à ce que la lettre de Louis-Napoléon au colonel Ney soit publiée dans *Le Journal de Rome*.

4. Sur ce point on peut citer la phrase de Corcelle dans sa dépêche

haut, qu'on ait manifesté une volonté puisqu'on pouvait prévoir qu'on finirait par ne point la réaliser. Aller jusqu'au bout c'était non seulement rompre, mauvais résultat mais, ce qui eût été bien pis à mes yeux, rompre sur un mauvais terrain et se mettre les apparences contre soi. Dieu veuille qu'on ne nous fournisse pas bientôt une meilleure occasion de le faire! Ce qui est certain c'est que cet incident accroît encore l'obligation où nous étions déjà de ne laisser exécuter dans le pays que nous occupons aucune mesure qui aurait un caractère de persécution politique ou religieuse. Sur ce point, je suis aussi décidé qu'aucun de mes collègues, quoi qu'il puisse arriver.

Je ne vous parle plus des réformes à réclamer du pape. Je vous ai déjà dit que je croyais qu'il n'y avait plus rien à faire dans ce sens. J'attends le manifeste que vous nous annoncez. Je le porterai au Conseil et nous verrons en face de ce document quel parti définitif nous devons prendre.

Dans votre lettre, vous vous plaignez d'une lettre que Barrot aurait écrite au général Rostolan. Je n'ai pas eu connaissance de cette pièce et j'écris au ministre de la Justice (Barrot étant encore souffrant à Bougival) pour demander des explications et me plaindre qu'on écrive d'une manière quelconque à Rome sans m'en prévenir[5]. J'imagine, du reste, qu'il y a quelque malentendu ou au moins beaucoup d'exagération au fond de cette affaire. Du reste, quand on appelle une armée étrangère chez soi il faut bien s'attendre qu'en vertu des lois de l'état de siège et par le besoin de sa propre conservation, elle étende dans beaucoup de cas la juridiction de ses conseils de guerre à d'autres qu'à ses nationaux. Si je suis bien informé, les Autrichiens dans les légations fusillent ou bâtonnent fort librement, sans qu'on le trouve mauvais. Il est vrai que s'ils montraient au lieu de cela de la mansuétude, on leur chercherait vraisemblablement querelle. C'est là notre circonstance aggravante aux yeux du gouvernement pontifical qui me paraît pour me servir d'un mot de Guizot avoir un singulier *prurit* de vengeance politique. On m'assure également d'une manière très positive qu'à Ancône, les Autrichiens ont pris dans leurs mains la perception des impôts sans qu'on songe à protester contre ces libertés, probablement en

n° 19 du 14 septembre : « Il y a cinq jours j'avais obtenu, après beaucoup d'objections et de réserves, l'engagement de ne plus perdre un temps précieux et d'exécuter ce qui a été convenu avec la conférence de Gaëte. »

5. Dans sa dépêche du 23 août au général Rostolan, Barrot précise que les actes contre les Français avant l'entrée dans Rome doivent être jugés par les tribunaux militaires. La commission gouvernementale des cardinaux invoqua la non-rétroactivité des lois pour conserver la juridiction en matière de délits politiques. Le conflit devait être soumis au représentant de la France.

considération de leur peu de goût pour la liberté en général. Triste condition de la papauté!

Vous revenez dans vos trois dernières lettres, mon bon ami, sur le compte de diverses personnes que vous supposez me fournir des impressions erronées sur ce qui se passe[6]. Cela me fait craindre que vous ne vous créiez des ombrages qu'il faut détruire. Quant à Espivent, je vous répète que j'ai cru vous faire plaisir en vous le laissant. Je vais m'arranger pour qu'on lui donne une autre destination. Je crois, du reste, que vous êtes sévère dans le jugement que vous portez de lui. Je l'ai toujours cru un très brave garçon. On le dit sincèrement religieux, chose rare chez un traîneur de sabre. Je ne sais s'il fait des rapports à Bedeau, mais je vous affirme sur l'honneur qu'il ne m'a pas écrit *une ligne,* ce que cependant il eût pu faire assez naturellement. (Laissez-moi vous dire en passant que vous me paraissez également sévère pour son patron que je considère, à tout prendre, comme un des plus hommes de bien qu'il y ait dans l'armée.) Quant au colonel Callier, je vous ai déjà dit pourquoi je l'ai envoyé et ce qu'il fait. Médiocre ouvrage, je le reconnais, mais dans lequel jusqu'à présent il a parfaitement concordé avec vous; reste M. de Belcastel. J'ai en effet donné l'ordre à M. de Belcastel de correspondre directement avec moi durant votre absence. Que pouvez-vous trouver à redire à cela? Fallait-il que les lettres du seul agent diplomatique accrédité qui se trouvait à Rome pendant votre maladie ne pussent me parvenir qu'après avoir passé par Gaëte ou Portici?

Du reste, croyez bien qu'on n'a pas besoin des rapports particuliers d'un agent pour se faire, sauf les détails, une idée de ce qui se passe dans un pays si proche, où l'on va, d'où l'on vient et écrit sans cesse et que tant de gens connaissent. Moi-même, j'ai vécu en Italie[7]. J'ai passé à Rome plusieurs mois et, quoique je fusse fort jeune, j'avais déjà l'esprit ouvert à l'endroit des institutions et des mœurs des peuples. Je conserve au bout de vingt ans des impressions très vives et très nettes sur une multitude d'objets. C'est ainsi que, quant aux institutions judiciaires, je ne puis admettre l'innocuité dont vous me parlez. J'ai vu de mes yeux qu'elles étaient particulièrement odieuses à la population (je ne parle pas de l'Inquisition, mais des tribunaux ecclésiastiques ordinaires), qu'elles donnaient aux prêtres des privilèges de juridiction intolérables et que, sous prétexte de veiller aux mœurs, elles exerçaient plus ou moins suivant

6. Cf. lettre de Corcelle du 13 septembre 1849, n° 151.

7. A l'âge de 22 ans, en 1827, Tocqueville avait effectué un assez long séjour en Italie où, après être passé dans les grandes villes, il avait visité avec son frère Édouard, la Sicile. Rappelons que pour sa santé il devait encore séjourner à Sorrente, de novembre 1850 à mars 1851. C'est là qu'il rédigera une partie de ses *Souvenirs*.

les temps, une censure pénale sur la conduite privée des laïques que ceux-ci supportaient très impatiemment. On les a laissé subsister sous Mamiani[8]. Mais combien de temps a duré Mamiani?

Vous vous occupez, mon cher ami, dans ces mêmes lettres auxquelles je réponds de l'effet que peut produire sur moi le ton parfaitement libre et même quelquefois assez critique de vos dépêches. Ai-je besoin de vous dire que je trouve ce ton excellent et que je vous aurais remercié de l'avoir pris, si j'eusse pu comprendre qu'il en fût autrement? Je ferai cependant une observation à ce sujet : quand vous avez à exprimer une critique *vive* d'une de mes opinions ou même à exprimer *fortement* des opinions opposées aux miennes, je préférerais, pour des raisons que je vous ai déjà exprimées, que vous le fissiez dans les lettres particulières plutôt que dans les dépêches qui passeront à mes successeurs[9]. Sans doute, il est juste que vous désiriez laisser une trace officielle de vos actes et de vos paroles dans cette grande affaire et je comprends que vous souhaitiez que cette trace se trouve dans les dépêches mêmes. Ceci, aussi, n'est qu'affaire de mesure. Ce à quoi j'attache plus d'importance, c'est que vous n'écriviez pas à Paris des lettres particulières qui puissent m'être opposées au besoin. Je suis aujourd'hui au mieux avec M. de Falloux et ses amis, mais dans quinze jours peut-être nous pouvons nous faire la guerre et je serais affligé si, le cas échéant, on venait me battre avec l'énoncé de vos opinions et les extraits de votre correspondance.

Vous me paraissez, mon cher ami, dans votre lettre du 13, vous être un peu ému de ce que je vous avais écrit que nous avions échoué et que nous ne pouvions être en même temps battus et contents[10]; il m'a semblé que vous aviez vu en cela une espèce de responsabilité

8. Rappelons que le comte Mamiani della Rovere avait été ministre de Pie IX en 1848.

9. Il semble que ce soit surtout le passage suivant de la dépêche n° 16 de Corcelle qui justifie le reproche de Tocqueville : « Je n'essaye pas de vous rassurer sur les périls non fondés et sur les craintes très exagérées qui vous ont été apportées sur la foi de témoignages trompeurs. M. de Rayneval s'est acquitté de cette tâche; il a dû vous expliquer ce qu'étaient aujourd'hui le Vicariat, l'Inquisition et le Saint-Office. Il est bien important de ne pas ajouter des ombrages chimériques et de véritables fantômes à nos difficultés réelles. Ces inquiétudes ont l'inconvénient d'irriter et de cacher la vérité. Il faut, surtout avec l'Église, distinguer avec soin ce qui appartient à l'ordre spirituel et ce qui dépend de l'ordre temporel. Dans l'ordre spirituel, n'espérez aucune improvisation, aucune réforme subite d'abus. L'Église en pareille matière procède, traditionnellement, lentement; elle laisse souvent tomber en désuétude des institutions qui existent encore dans ses archives et peuvent servir de sujet d'attaque à ses adversaires, s'ils veulent absolument nier la désuétude et transporter le présent dans le passé. L'Église n'aura jamais sa nuit du 4 août. »

10. Cf. ci-dessus la lettre de Tocqueville du 2 septembre, lettre n° 145.

que je faisais peser sur vous et une sorte d'expression de mécontentement. Dieu m'en garde! Je n'ai jamais eu cette idée. Si vous êtes battu nous le sommes autant que vous et sans l'avoir plus mérité que vous. Nous succombons les uns et les autres sous une sorte de péché originel, rendu plus grave par d'immenses fautes qui l'ont suivi. Le péché originel, c'était de s'être embarqué dans une semblable entreprise sans s'être assuré d'avance, par un engagement avec le pape, qu'on en sortirait à son honneur. Avec ce point de départ, on ne pouvait aboutir qu'où nous sommes. Moi, vous adresser directement ou indirectement des reproches! je ne vous en ai jamais fait qu'un seul : c'est de vous être si peu ménagé au commencement de votre mission que vous dussiez nécessairement tomber malade avant la fin, au grand péril de votre vie et au grand détriment de nos affaires. Vous avez agi sous ce rapport avec un zèle héroïque mais inconsidéré dont je me suis toujours plaint. C'est la seule plainte que j'aie faite de vous.

Vous avez vu sans doute dans les journaux anglais et français une longue diatribe que nous adresse Mazzini [11]. Elle ne contient rien qui m'ait frappé excepté un paragraphe dans lequel il dit ceci : *Aujourd'hui les prisons de Rome sont combles de gens dont la plupart ne sont coupables que d'avoir obéi au gouvernement existant et d'avoir été désignés par des espions à la vengeance des prêtres. Plus de 50 ecclésiastiques sont renfermés au château Saint-Ange, coupables seulement d'avoir offert leurs services aux hôpitaux de la République. Même les officiers subalternes de la police ne sont pas épargnés et on a la cruauté de les condamner aux galères pour la vie.*

Tout cela serait très grave, si c'était vrai, *même en partie*. Veuillez, je vous prie, me faire savoir exactement et *par le télégraphe* quel est le nombre des personnes poursuivies ou condamnées pour crimes politiques depuis notre entrée aussi bien que le nombre des mêmes personnes encore en prison en ce moment [12]. Vous devez pouvoir

11. Giuseppe Mazzini (1805-1872), le célèbre patriote italien, longtemps exilé en France dans les années 30, s'était révolté contre Pie IX après avoir un moment espéré que le pape pourrait prendre la tête du mouvement national italien. Le 29 mars 1849, il avait été élu triumvir de la République romaine. Après la victoire des Français à Rome, il s'était réfugié en Suisse puis à Londres, avant de revenir en Italie où, en 1856, il devait assister dans ses derniers moments son ami Rosmini.

12. Dans une note en date du 4 octobre 1849 et « à joindre » à sa dépêche n° 27, Corcelle précisera :

« *Détenus* dans les prisons de Rome : 8 prêtres, dont 7 étrangers, détenus pour délits ecclésiastiques. (Ils sont bien traités et reçoivent chacun 30 sols par jour.) »

« *Expulsés* de Rome : 38 prêtres étrangers et 47 appartenant aux États romains devraient être expulsés (on vient de parvenir à les soustraire à l'exécution de cette mesure). »

vous procurer des chiffres exacts. Envoyez-moi-les [*sic*] sans un jour de retard et par le télégraphe. Il peut être essentiel de les avoir dans la discussion prochaine. Ne vous laissez pas imposer par la prétention qu'a la justice papale de transformer les crimes politiques en crimes du droit commun. La distinction est vraie, mais c'est nous-mêmes qui devons la faire. Ce que je demande c'est le nombre de ceux qui sont poursuivis pour actes se rattachant d'une manière quelconque à la politique. Je vous ai si souvent écrit et dans mes dépêches officielles et dans mes lettres particulières qu'il ne fallait, à *aucun prix,* laisser exercer sous nos yeux et à l'abri de notre drapeau des vengeances politiques que je n'ai pas besoin d'y revenir. Il en doit être ainsi tant que nous serons à Rome. Remarquez que sur ce point le gouvernement ne donne pas des avis et n'exprime pas des désirs. Il a une volonté positive et immuable. *Il est décidé à rompre sur ce terrain plutôt que de céder.* Ne l'oubliez pas. On vous dira que nous entravons ainsi l'exercice de la souveraineté du pape! Soit. Il ne faut pas moins qu'il en soit ainsi. Et, s'il en était autrement, nous serions obligés de désavouer ceux qui parlent en notre nom. La seule consolation qui nous reste, la seule excuse que nous puissions présenter au monde au milieu de la ruine des espérances de liberté que notre expédition avait pu faire naître, c'est d'avoir au moins sauvé les personnes. Sur ce terrain nous avons pour nous les sympathies universelles. Rompons plutôt, je vous le répète, que de nous y laisser vaincre. Ceci n'est pas une instruction, c'est *une consigne.*

A ce propos, je veux encore vous reparler du sieur Achilli. Je n'ai jamais pu tirer au clair dans la réponse du général Rostolan non plus que dans celle de M. de Rayneval si cet homme était poursuivi pour avoir tué sa maîtresse ou pour avoir abjuré sa religion. Faites-moi donc une réponse précise sur ce point. Je continue à attacher une grande importance à ce que le sieur Achilli soit mis en liberté, soit régulièrement soit irrégulièrement. Toutes sortes d'embarras sont sur le point de nous venir d'Angleterre à propos de cet homme. Les dévots protestants sont comme tous les dévots; tout renégat pour eux est un saint homme et ils animeront l'opinion anglaise contre nous à l'occasion de ce fait autant que pour le bombardement de Rome. Faut-il s'exposer à cet inconvénient? Si Achilli est poursuivi réellement pour un crime ordinaire, tâchez du moins d'en avoir la *preuve.* Je dis la *preuve,* et de me l'envoyer. Mais encore cette preuve ne convaincra personne et le mieux serait de l'envoyer se faire pendre ailleurs. Si les cardinaux avaient un grain de politique dans l'esprit, ils n'hésiteraient pas. Rappelez-vous l'affaire Pritchard[13] et ce que peut le fanatisme anglican.

13. En 1836, George Pritchard, missionnaire protestant et consul britannique à Tahiti avait convaincu la reine Pomaré IV d'expulser les mission-

Un Italien avec lequel je causais l'autre jour me donnait sur les institutions municipales et provinciales des États romains des détails d'où il semblait résulter que, dès avant Pie IX, il existait sur ce point des libertés véritables et même fort étendues : des fonctionnaires élus, une indépendance locale réelle. Si cela est vrai, et j'ai lieu de le craindre, les concessions que semble nous faire le pape, en fait d'institutions de ce genre, se réduisent à zéro et ne doivent figurer que pour mémoire dans le manifeste qu'il vous promet [14]. Faites-moi, je vous prie, connaître la vérité, afin que nous ne nous vantions pas devant l'Assemblée nationale d'avoir forcé une porte qui était ouverte.

25 septembre 1849. J'ai reçu hier au soir la dépêche télégraphique que vous m'avez envoyée de Rome à votre arrivée pour annoncer que le manifeste du pape était publié. Je viens de recevoir votre dépêche de Naples du 16 septembre n° 20, dans laquelle vous me rendez compte de vos pourparlers avec le cardinal Antonelli et avec le pape à l'occasion de la lettre du Président. Je vous ai déjà dit que

naires catholiques puis en 1843 de se soulever contre le protectorat français. Arrêté puis libéré, il se rendit à Londres où il ameuta l'opinion contre la France. Le gouvernement britannique obtint du gouvernement Guizot une indemnité de réparation qui fut exploitée par l'opposition contre Louis-Philippe et Guizot.

14. Dans son entrevue avec le pape le 7 septembre telle qu'il la rapporte dans sa dépêche n° 16 du 8, Corcelle fait état de l'idée de ce manifeste. Voici comment il présente le contexte dans lequel il a eu connaissance de ce manifeste : « L'excessive indulgence personnelle qui m'est ordinairement accordée dans ces entretiens, me permet quelquefois d'adresser au Souverain Pontife des critiques assez directes. L'aménité dont il donne toujours l'exemple dans ses moments d'abandon, peut excuser quelque familiarité de langage. J'ai donc pris la liberté de lui dire que Monsieur Rossi, si j'en croyais d'anciennes dépêches, lui avait trouvé un grand défaut politique, celui de l'irrésolution dans les partis urgents qu'il faudrait prendre, d'un excès de complaisance pour les conseils souvent peu désintéressés qui l'obsèdent aux moments les plus difficiles, et que dans mon opinion le jugement de M. Rossi était justifié par de nouvelles hésitations. " Saint-Père, ai-je ajouté, je crois que c'est la piété même de notre bien-aimé Pontife qui le rend indécis à force de scrupules. Le scrupule qui empêche l'action lorsqu'il faut agir très vite, au milieu des tempêtes déchaînées, est en effet un défaut politique très dangereux. Je suis effrayé de voir qu'en de telles circonstances, le souverain spirituel mette si souvent en quarantaine le souverain temporel. " Sa Sainteté a bien voulu accueillir en souriant ces paroles que le ton naturel de notre conversation amenait sans trop de témérité, et il m'a répondu avec beaucoup de grâce, qu'il y avait du vrai dans ce reproche. Alors il m'a montré pour me rassurer, son projet de nouveau manifeste qui doit contenir le sommaire des institutions exposées devant la conférence de Gaëte. Les institutions sont précises; mais les déclarations de principe, les considérations de la préface sont on ne peut plus vagues et accompagnées de restrictions fâcheuses. Cette lecture nous a conduits à examiner de nouveau les divers points en litige, pendant le cours de nos récentes négociations. »

j'approuvais la non-insertion de cette lettre dans les journaux de Rome. J'en ai donné les raisons. *Quant aux efforts que vous avez faits pour amener un manifeste quelconque, je trouve le cas plus douteux*[15]. *C'est nous hâter de rendre irrévocable un résultat fâcheux*. Toutefois, je suis porté à croire que, à tout prendre, il valait mieux encore mal sortir de l'incertitude qu'y rester plus longtemps. Ce qui m'importait c'est que notre responsabilité dans l'acte du pape fût à couvert, non par une note diplomatique, mais par un fait public; sous ce rapport *la lettre du Président a produit d'une manière irrégulière mais efficace l'effet que je désirais* et *le manifeste ne saurait plus nous affecter directement*. Je crois, du reste, que cette pièce sera très mal reçue à Rome et l'impression qu'elle y causera ne manquera pas de réagir sur Paris. Mais j'ajourne toute prévision et tout jugement jusqu'au moment où j'aurai le texte de ce document sous les yeux. Nous aurons alors, en Conseil, à voir ce que nous avons à faire.

Quoi qu'il arrive, je ne suis pas sans de grandes inquiétudes sur les prochains débats de l'Assemblée nationale. Ils seront pleins d'épines et de péripéties et nul ne peut dire ce qui en sortira. M. de Falloux vient d'être très malade et est encore très souffrant. C'est une machine trop délicate pour être impunément secouée par de si grandes agitations. J'ignore également et, en dehors même de l'af-

15. Dans sa dépêche nº 20, Corcelle présente la publication du manifeste du pape comme contrepoids au chantage dont le cardinal Antonelli menaçait le gouvernement français en raison de la publication de la lettre de Louis-Napoléon au colonel Ney. A Portici, écrit Corcelle, « le Cardinal me déclara que dans son opinion si le gouvernement français ordonnait l'insertion de la lettre de M. le Président dans le journal officiel de Rome, cet incident serait une atteinte irrémédiable à l'autorité du Saint-Père, qu'il en résulterait non seulement la démission des cardinaux, mais une rupture entre les deux gouvernements et l'ajournement indéfini de la promulgation du manifeste. Je représentai vivement à M. le Cardinal pro-secrétaire, les divers périls qu'une telle complication de circonstances devait amener pour le maintien de la paix générale et la sécurité de l'Église. J'ajoutai qu'en son point de vue il était très essentiel de publier le manifeste immédiatement et de considérer *à part* la difficulté relative à la mesure dont j'appréhendais les suites, que d'ailleurs cette difficulté, si elle se réalisait, ne devait nullement entraîner la rupture de nos relations avec le gouvernement pontifical, et qu'enfin une rupture aussi imprudente serait suivie de l'alternative redoutable d'une guerre ou d'un congrès. Il ne m'a pas été difficile de signaler tous les inconvénients que pouvaient avoir l'attente d'une consultation de toute l'Europe sur les griefs imputés au gouvernement pontifical, au milieu des agitations de la France et de l'Italie, et en définitive les [conditions] humiliantes pour le Saint-Siège de ce congrès composé de plusieurs puissances schismatiques. J'ai constaté de nouveau, Monsieur le Ministre, combien ce dénouement inspirait de craintes sérieuses. Le Cardinal m'a paru fort troublé; son langage qui, au commencement de la conversation, exprimait une certaine susceptibilité, est devenu très calme quand il a fallu apprécier, en fin de compte, les conséquences d'un parti violent. »

faire de Rome, ce que va devenir le Cabinet. Je ne crois pas qu'il y ait parti pris de le renverser; mais c'est une existence de hasard. Je vous ai écrit, je crois, que le Président m'avait, de lui-même, proposé Beaumont pour Vienne [16]. Celui-ci vient de partir avec sa femme. Il aura là une tâche bien difficile.

Adieu. Vous voilà enfin sur pied pour tout de bon. Que Dieu soit loué! Je vous embrasse du fond de mon cœur. Mille hommages de respect et d'affection à Madame de Corcelle.

Alexis de Tocqueville.

P.-S. M. Lombardo [17] a répandu à Marseille le bruit qu'on venait à Rome de destituer le colonel Stewart [18], le colonel Calderari [19], les deux frères Calandrelli [20] et enfin le vieux général Zamboni [21]. A cela nous ne pouvons rien, mais on ajoute qu'on les a expulsés tous et envoyés en exil; j'espère bien que nous ne l'aurons pas souffert. On ajoute qu'on a expulsé de Rome sans distinction *tous* les membres de la Constituante. J'espère encore que ce bruit est faux et que vous aurez suivi les distinctions qu'indiquait ma dépêche

16. Alors que Beaumont en 1848 s'était vivement opposé à une réélection possible du président de la République et que, ministre plénipotentiaire à Londres depuis le 7 août 1848, il avait brocardé dans les salons londoniens le Prince-Président, Tocqueville n'avait osé proposer son ami pour un avancement dans la carrière diplomatique. C'est Louis-Napoléon lui-même qui avança à Tocqueville le nom de Beaumont pour le poste de Vienne. Beaumont fut nommé ambassadeur le 12 septembre.

17. Nous n'avons pu identifier ce personnage.

18. Le colonel Carlo Stewart, « capo di corpo armato della repubblica romana » faisait partie des exclus de l'amnistie en janvier 1850.

19. Il s'agit du même Calderari dont Corcelle a déjà fait mention dans sa lettre du 24 juillet; cf. ci-dessus p. 334.

20. Alessandro Calandrelli (1805-1888) était entré dans l'artillerie pontificale dont il fut cadet en 1818. En 1848, comme capitaine, il adhère au gouvernement provisoire et en janvier 1849 est député à l'Assemblée constituante. Après la proclamation de la République romaine il est ministre de la Marine et du Génie et cherche à remédier à l'insuffisance de la préparation militaire. Il devait prendre une part active à la défense de Rome. N'ayant pu réussir à fuir en France, il est fait prisonnier, condamné à mort et gracié par Pie IX qui le condamne à l'exil perpétuel en 1853. Il ira rejoindre son frère Ludovico à Berlin d'où il rentrera en Italie en 1870.

Son frère Ludovico (1807-1855) avait commencé par étudier la peinture puis était entré dans l'armée pontificale. Capitaine en 1848, il adhère au gouvernement provisoire, est nommé colonel et s'exile à Berlin après le 3 juillet 1849. En 1854, il se met au service de la Porte contre la Russie et meurt du choléra en 1855.

21. Zamboni était en janvier 1849 commandant de la garnison de Rome d'où il cherchera à s'enfuir pour Gaëte à l'appel du lieutenant général Zucchia. Le comité de salut public devait l'arrêter à la suite de cette tentative.

télégraphique où j'ai traité cette matière. Je vous le répète pour la centième fois; brisons sur ces questions plutôt que de céder.

Archives Harcourt-Corcelle. – Lettre inédite.

156. - F. DE CORCELLE À A. DE TOCQUEVILLE

24 septembre 1849, Rome[1].

Cher ami, je n'ai que le temps de vous dire que ma dépêche officielle a pour but de vous offrir des arguments pour les discussions prochaines. Vous l'auriez bien deviné. Je m'identifie avec vous et tâche de vous aider de loin.

Je suis d'ailleurs profondément convaincu que mes arguments sont vrais.

C'est M. Changarnier qui prétend, d'après M. Mercier, que nous aurions dû, au début, prolonger notre gouvernement à Rome, de manière à forcer l'Europe de nous aider à contraindre le pape.

Une de vos dépêches qui me parle, dites-vous, de ma situation matérielle est allée à Naples pendant que j'étais ici. Je ne l'ai pas encore reçue. On m'a annoncé à mon arrivée ici que 5 000 F. arrivaient à mon adresse à Civita-Vecchia; mais j'avais déjà pris sur moi de tirer 5 000 F. par M. Hérard, à 10 jours de présentation, à partir du moment de la réception de l'avis à Paris. C'est donc 10 000 F que j'ai ou aurai si M. Hérard fait honneur à ma signature et je vous prie de faire en sorte qu'il en soit ainsi, en le prévenant ou l'autorisant sans délai.

J'étais pressé par la famine, et si j'avais su votre envoi, je n'aurais pas tiré ces nouveaux 5 000 F.

Je restituerai, ou bien vous tiendrez compte, s'il y a lieu. Ce sera un règlement à établir quand je saurai, et quand vous saurez ma situation définitive sous ce rapport.

J'ai loué un appartement convenable à Rome pour échapper à l'auberge.

Je suis content de M. d'Espivent après épreuve. Ne me le retirez pas. Quant au colonel Callier, faites ce que vous voudrez, quoiqu'il ait contribué à exagérer vos impressions. Je préférerais qu'il eût une spécialité un peu militaire et moins diplomatique.

Il n'a pas trop bonne attitude vis-à-vis de moi; mais je désire qu'il ne soit pas mécontent. Il m'avait refusé communication de

156. - 1. En marge : « Particulière. »

ses rapports, puis il est revenu sur ce parti. J'ai alors refusé de les lire, sans m'en formaliser autrement. L'abbé Rosmini est si peu persécuté qu'on m'a proposé hier de le faire venir chez moi d'Albano où il est très agréablement établi, pour causer de l'Église et de notre situation. Comment voulez-vous que j'entame en ce moment des discussions théologiques avec le pape, pour lui démontrer qu'il a eu tort de censurer spirituellement ce livre de M. Rosmini que je n'ai pas lu? M. l'abbé Gerbet n'y songe pas; mais faites-lui mes compliments en lui donnant l'assurance que je m'acquitterai de la commission pour le *Moniteur religieux*.

Prenez garde à tous les rapports non officiels. Notre impression est mille fois plus sûre parce que nous vivons dans les réalités et puisons les faits aux sources où les gazetiers n'atteignent pas. Ils ne sauraient rien rectifier, vérifier, ni approfondir.

Sur vos huit envoyés, deux ou trois m'ont paru judicieux. Demandez à M. Desages ce que c'est que M. Duflot dit de Mofras; l'un de ces Messieurs, M. Mercier, est fort à mon goût. Voilà un homme de métier. Il a du penchant pour l'hypothèse Changarnier; mais il verra plus clair en peu de temps.

Impossible de faire revenir le général Rostolan de sa démission. J'y ai perdu mes discours les plus vifs. Vous ne le remplacerez jamais. C'est l'homme de la circonstance, un grand cœur. La discipline sera fort exposée après lui et l'éducation à faire du nouveau venu aura bien des dangers. Si vous pouvez insister encore pour conserver le général Rostolan, insistez. C'est peut-être une question de salut. Ce qui l'a choqué, c'est votre ordre télégraphique, arrivant après sa démission. Il a vu que vous ne teniez aucun compte de ses raisons d'honneur.

Mais peut-être allez-vous insister une troisième fois pour l'insertion de la lettre du Président dans les journaux officiels de Rome. Alors, nous nous en allons tous. Je m'attends à un beau tapage contre l'amnistie et la notification. Les correspondants des *Débats* et du *Constitutionnel* qui sont ici prennent le parti de la critique. Je m'efforce de tempérer ce dernier. Duvergier de Hauranne est modéré, je l'ai vu. Il est bien malade de ses yeux, et en perd un tout à fait. Il part pour Naples où j'ai laissé ma femme.

Ma besogne est bien ingrate. Je suis certain d'être désapprouvé par tout le monde, y compris vous, mon cher ami, mais non par ma conscience. Vous verrez peut-être plus tard, et trop tôt, que j'étais dans le calme, le vrai, et la véritable énergie qui n'existe jamais sans la modération de l'esprit, et sans un courage intrépide à l'endroit de la popularité.

Je fais des vœux ardents pour que vous soyez fermement conservateur, et compreniez bien ce que c'est qu'un pape, dans la discussion. Mercier dit que vous me trouvez trop papiste. Il me semble

pourtant que mon papisme ne m'a pas trop éteint, comme libéral, et même comme patriote. Le courage ne me manque pas, mais j'ai assez de cette profession.

Adieu. Je vous aime bien et n'y vois plus pour écrire

F. de Corcelle.

P.-S. Merci pour M. La Tour d'Auvergne. Belcastel est bien paresseux, bon enfant d'ailleurs. Il a 6 ans de service de moins que La Tour d'Auvergne. Il n'y a donc pas passe-droit, et en revanche le service sera fait. Consolez Mme Demidoff[2]. Il y [a] à dire sur le père Vaure, mais autre chose que ce que dit le nonce.

Dites au général Rulhière que le 20e de ligne passe ici pour dangereux, au point de vue des opinions. Des officiers et sous-officiers vont, dit-on, dans des clubs avec des Italiens. C'est un régiment qui avait déjà mauvaise renommée à Paris et figurerait parfaitement en Afrique. Je tiens ces renseignements de personnages compétents. Le pape les a appris et m'a chargé d'en parler au gouvernement. Le général Rostolan s'en inquiète.

Lisez très attentivement ma lettre à M. de Rayneval; malheureusement, elle est de l'écriture un peu trop fine de M. d'Espivent. Gardez-moi d'Espivent.

Le général Rostolan fait fusiller ce soir un artilleur romain qui, dans une rixe, a donné un coup de sabre à un de nos soldats. Le Conseil de guerre a prononcé la sentence dans la journée. Cet exemple était nécessaire. Si nous eussions montré plus de vigueur au début, pour la répression des assassinats, nous aurions plus d'autorité maintenant en matière d'amnistie.

Je joins ici un mot pour M. Hérard. Je lui parle de mon mandat de cinq mille francs tirés sur lui avant que je n'aie pu savoir ce que vous aviez réglé pour mon traitement et l'arrivée de cinq autres mille francs à Civita-Vecchia. Si vous pourvoyez à mes frais d'installation, mon mandat est une affaire facile à régler. Adieu encore.

Archives Tocqueville. — Lettre inédite.

2. *Mathilde*-Laetitia-Wilhelmine Bonaparte, princesse Demidoff (1820-1904), était la fille de Jérôme-Napoléon Bonaparte et sœur du prince Jérôme. En 1840 elle avait épousé le prince russe Demidoff dont elle s'était séparée en 1845 pour violence avec une importante pension qui lui sera versée durant toute sa vie. Elle continua à porter le nom de Demidoff jusqu'à ce que Louis-Napoléon lui donne le titre de princesse impériale. Nous n'avons pu trouver la raison qui fait demander à Corcelle de « consoler Mme Demidoff ».

157. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

[26 septembre 1849][1].

Mon cher ami,

J'ai reçu ce matin votre dépêche du 19 n° 21. Vous m'y parliez de la proclamation du pape et vous omettiez de m'en envoyer un exemplaire, ce qui fait que le Conseil n'a pu délibérer[2]. Je viens seulement de me la procurer. Je l'ai lue; je n'ai que quelques minutes pour vous rendre compte de mes impressions personnelles. La proclamation relative aux institutions est bien ce que je croyais, parfaitement hypocrite, retirant d'une main ce qu'on donne de l'autre. Mais, ce qui a dépassé toutes mes craintes, c'est l'amnistie dérisoire qui est jointe à cette pièce : non seulement les exceptions ne sont pas nominatives, mais les catégories sont d'une ampleur prodigieuse. Tous les membres de la Constituante sont exceptés. Quoi! Même ceux qui ont voté contre la déchéance du pape! Même ces moutons obscurs et faibles qui dans les assemblées suivent le troupeau populaire sans faire de mal à personne! Tous les chefs militaires, même ceux qui n'ont fait qu'obéir! La précaution bien prise de dire que quand des crimes du droit commun sont joints à des crimes politiques ceux-ci peuvent être poursuivis, ce qui permet de tout faire avec une justice comme celle des États romains; tout cet ensemble de dispositions me paraît de nature, je le répète, à dépasser toutes les craintes. Cherchez tous les exemples d'amnistie qui ont été donnés dans ces derniers temps par des princes laïques, vous ne trouverez rien de semblable. L'empereur d'Autriche, le roi de Naples lui-même vous paraîtront miséricordieux en les comparant dans cette circonstance au Saint-Père.

Je ne sais ce que pensera le Conseil. Il est trop tard pour le réunir. J'ignore ce qu'il fera; je ne puis vous parler que de mon impression personnelle. Cette impression, je vous le confesse, est de la douleur et de la colère. Croyez bien cependant que je ne précipiterai rien. Je sens l'immense responsabilité que ces misérables vengeances et vanités sacerdotales font peser sur moi et mes collègues. Je vois bien que c'est la paix de l'Europe et le sort de mon pays que ces gens-ci mettent en question pour satisfaire leurs

157. - 1. Lettre écrite mais non envoyée.
2. Pour le texte de cette proclamation, cf. ci-dessous lettre n° 160, n. 3.

passions propres. Je tâcherai de ne pas faire comme eux. Pourtant, on ne saurait faire complètement abstraction de sa propre dignité, même dans un intérêt si grand. J'ai dit que la France ne pouvait souffrir que son expédition aboutît à une restauration aveugle et implacable. Elle est bien aussi aveugle que je le pensais, mais elle est plus implacable que je n'aurais osé l'imaginer. Je pèserai avec moi-même si je puis, même dans l'intérêt de mon pays, rester aux affaires, quand le programme que j'ai donné à notre politique est si mal rempli. En attendant, et jusqu'à ce que la France ait pu dire son dernier mot, *empêchez tout acte de violence; ne laissez expulser personne que dans la limite de ma dépêche télégraphique du 13 septembre.* Le fait de l'amnistie ne change pas à mes yeux l'état de la question. *A plus forte raison, ne laissez arrêter personne que dans les mêmes limites.* Nous avons pesé toutes les conséquences de pareilles résistances, nous les acceptons. Nous n'admettons pas qu'on puisse sur ce point avoir à Rome un autre avis. Il ne s'agit que d'attendre notre résolution. Ne peut-on pas avoir cette patience? Tout est possible, en ce genre, quand on songe que vous n'avez pu avoir du *pape* lui-même connaissance du manifeste que vous alliez porter l'ordre de publier.

Plusieurs lettres qu'on vient de mettre sous mes yeux, entre autres une d'un prêtre, affirment que la proclamation du pape a été très mal reçue, qu'on l'a arrachée ou couverte de boue en beaucoup d'endroits. Vous ne me parlez de cela ni dans votre lettre officielle ni dans votre lettre particulière. Est-ce faux?

Il me faut vous quitter sans même me relire. Je vous embrasse de tout mon cœur.

A. de Tocqueville.

26 septembre 1849. 9 h du soir.

P.-S. Je joins à cette lettre quelques indications de journaux sans doute mensongères. Répondez-moi en détail et dites ce qui en est.

Archives Tocqueville. — Lettre inédite.

158. - F. DE CORCELLE À A. DE TOCQUEVILLE

Rome, 26 septembre 1849.

Mon cher ami,

Je tiens beaucoup à ce que vous fassiez connaître, si vous en

trouvez l'occasion naturelle et sans inconvénient public, ma lettre au cardinal Antonelli, au sujet de l'insolente note ci-incluse (en italien et français) du ministre de l'Intérieur Savelli [1].

On nous accuse tant de faiblesse et mes efforts énergiques restent si parfaitement obscurs, que j'ai besoin vis-à-vis du pays et de mon département d'une compensation.

Je me recommande, sous ce rapport, à votre délicate et chaude amitié.

Je n'ai pas négligé cette occasion de parler la langue de la popularité, lorsque je suis obligé en même temps de soutenir, pour le maintien de la paix et le bien du pays, une politique modérée. Cela me donnera plus d'autorité pour obtenir des concessions et vous représenter à Rome. Montrez ma lettre au Président. Mes dépêches vous disent tout. Je n'y ajoute rien. Je vous écrirai par le paquebot qui partira le 1er octobre. Vous avez dû remarquer combien je suis préoccupé de votre discours et de votre situation comme gouvernement. Je suis fort comme trois Turcs, et le prouve bien par la vie que je mène. Que d'écritures et de démarches! je fatigue trois secrétaires.

Voilà 4 mois que je suis en fonctions. C'est donc 20 000 F qui auraient dû m'être alloués sur le pied de 5 000 par mois. M. Brénier dit 3 mois au lieu de 4. Je suis obligé d'acheter une voiture, parce que les frais de location pour aller sans cesse de Rome à Naples dépasseraient en très peu de voyages cette dépense. J'ai pour 1 300 F de vêtements officiels. J'ai en ce moment un loyer à Naples et un appartement à Rome pour y recevoir toutes les autorités du lieu. Il faut que je donne sans cesse à dîner ou à déjeuner à mes secrétaires qui travaillent et veillent avec moi.

J'ai chaque jour des estafettes et courriers à payer. Ce genre d'existence est deux fois plus dispendieux que celui de M. d'Harcourt et de M. de Rayneval. Je ne pourrai joindre les deux bouts si vous ne portez au maximum le traitement fixé et n'y ajoutez quelques frais d'installation.

Je mène une vie très virile, je n'ai aucune hésitation ni défaillance; jamais je n'ai été plus convaincu et résolu dans tous mes actes, mais je vois pourtant sans illusion et avec une profonde tristesse l'abîme de difficultés où nous allons.

Je m'attends à chaque instant à la fin de ma mission et suis comme un oiseau sur la plus petite branche de l'arbre.

Ce sera pourtant dommage pour l'Église et pour le pays si je suis obligé de me démettre de mes fonctions, ou si l'on me rappelle,

158. - 1. Mgr Domenico Savelli (1792-1864), ministre très antilibéral de la police dans le ministère Ferretti (décembre 1847-février 1848), puis camerlingue, commissaire pontifical pour les Marches, avait été nommé en août 1849 ministre de l'Intérieur et de la Police.

ce qui est inutile, puisque mon paquet est tout fait, et qu'il suffit d'un mot pour ménager ma retraite. Je dis ceci sans présomption. On trouvera difficilement un ministre plus libéral et plus comblé des bontés du Saint-Père.

Mais je ne pourrai me décider, je crois, à quitter les fonctions législatives, si la politique permet que je continue à vous servir ici. C'est le 6 décembre qu'il me faudrait opter d'après la loi organique.

Je compte aussi que vous ferez connaître, dans la discussion, ma protestation du 17 juillet et notre note du 19 août.

Vous ne nous avez pas écrit un seul mot de celle-ci. En êtes-vous mécontent? Elle m'a semblé bonne pourtant vis-à-vis des hommes religieux surtout. Dites à Falloux que je lui écrirai longuement le 1er octobre et que le Saint-Père a été très touché de ses dernières lettres. Il apprécie et honore toute sa conduite; lui avez-vous montré mes cinq dernières dépêches?

Je voudrais bien qu'elles fussent lues par Rémusat. Beaumont est aussi un lecteur nécessaire. Faites-lui mes amitiés. Je suis obligé de rester à Rome pour veiller sur les cardinaux et empêcher mille fautes. C'est un rude combat. La nuit dernière, Mgr Savelli voulait arrêter tous les constituants, tous les suspects de toutes les catégories, c'est-à-dire une partie de la ville et des États pontificaux. M. Mangin et moi, nous l'avons déjoué. Les cardinaux l'ont désavoué.

J'ai fort ébranlé ce Savelli dans l'esprit du Saint-Père. Ma lettre, je l'espère, lui vaudra ce qu'il a bien mérité.

Je vois dans tous les journaux que j'ai toujours un rôle de malade, à côté de M. Rayneval qui fait tout. Quoique les satisfactions de conscience soient ma principale affaire, je ne serais pas fâché, du point de vue politique, d'être un peu moins effacé. Ce serait justice et je l'attends de vous. Adieu, et mille tendres amitiés on ne peut plus fraternelles.

F. de Corcelle.

M. de Mofras, qui vient de voir à Velletti le général Cordova prétend que l'Espagne veut abandonner l'Italie.

Ménagez Callier et conservez surtout Espivent, qui m'est maintenant très utile.

Retirez le 20e de ligne. Le pape a été très mal reçu par le peuple de Naples, le jour où il l'a béni du balcon du roi. Il n'y avait que 20 000 assistants sur 400 000 habitants. J'y assistais avec tout le corps diplomatique qui a eu la même impression. Cela est bon au point de vue du retour à Rome.

159. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

[Paris ce 28 septembre 1849.]

Mon cher ami, M. John Lemoinne[1] qui vous remettra cette lettre est, comme vous le savez, un des principaux et peut-être aujourd'hui le principal rédacteur des *Débats*. Je le connais et l'estime depuis beaucoup d'années. C'est un homme au-dessus, par son talent et plus encore par son caractère et ses sentiments, de la plupart de ses collègues de la presse. Je n'ai pas besoin de vous dire de le bien recevoir et comme homme très distingué et comme mon ami. Je ne sais trop moi-même dans quel but précisément M. Lemoinne va en Italie. Je crois que c'est pour juger par lui-même ce qui s'y passe. Cependant, il doit le savoir par ses correspondants. Quoi qu'il en soit, c'est un homme bon à voir et à rencontrer partout.

Je vous embrasse de tout mon cœur

Alexis de Tocqueville.

Paris ce 28 septembre 1849.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

160. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

Paris ce 1er octobre 1849[1].

Mon cher ami, vous trouverez ci-joint une dépêche officielle dont vous approuverez, j'espère, le ton général[2]. Il y règne, je

159. - 1. John Lemoinne (1815-1892), né à Londres, était depuis 1840 rédacteur aux *Débats* dont il devait devenir le rédacteur en chef sous la IIIe République. D'abord favorable à la monarchie constitutionnelle, il devait aider par ses polémiques à l'établissement de la constitution républicaine de 1875. Le 13 mai 1875, il entrerait à l'Académie française.

160. - 1. En marge : *Particulière.*

2. Le brouillon de cette dépêche aux archives du ministère des Affaires étrangères porte le n° 9 et est daté du 30 septembre 1849; il est de la main de Tocqueville.

crois, d'un bout à l'autre un grand esprit de modération et l'on n'y rencontre pas la trace d'un esprit animé. Dans l'intimité d'une lettre particulière, j'ai besoin de me soulager en exprimant l'impression vraie que m'a causée la lecture du *motu proprio* et de l'amnistie[3]. Cette impression, je vous l'avoue, a été une indignation et

3. Voici le texte du *Motu proprio* de Pie IX avec la notification qui le suit :

12 septembre 1849.

Article 1er.

Il est institué à Rome un Conseil d'État qui donnera son avis sur les projets de loi avant qu'ils soient soumis à la sanction souveraine. Il examinera toutes les questions graves de toutes les branches de l'Administration publique, sur lesquelles son avis sera réclamé par Nous et Nos Ministres.

Une loi ultérieure déterminera les qualités et le nombre des Conseillers, leurs devoirs, leurs prérogatives, les règles des discussions et tout ce qui peut concerner la marche régulière d'une si haute assemblée.

Article 2e.

Il est institué une Consulte d'État pour les finances. Elle sera entendue sur le revenu de l'État, elle examinera les dépenses, arrêtera aussi le règlement des comptes. Elle donnera son avis sur l'imposition de nouvelles taxes existantes, sur le meilleur mode d'en opérer la répartition, sur les moyens les plus efficaces de faire refleurir le commerce et en général sur tout ce qui regarde les intérêts du Trésor public.

Les membres de la Consulte seront choisis par Nous sur des listes qui Nous seront présentées par les Conseils provinciaux. Leur nombre sera fixé en proportion des provinces de l'État. Il pourra être accru par l'adjonction d'un nombre fixe de sujets que Nous nous réservons de nommer.

Une loi ultérieure déterminera les formes des propositions des membres de la Consulte, leurs qualités, les règles de l'examen des affaires et tout ce qui peut efficacement et promptement contribuer à la réorganisation de cette branche si importante de l'administration publique.

Article 3e.

L'institution des Conseils provinciaux est confirmée. Les conseillers seront choisis par Nous sur des listes présentées par les Conseils communaux.

Ils débattront les intérêts locaux de la province, les dépenses à faire aux frais de la province, et avec leur concours, les comptes de recettes et de dépenses de l'administration intérieure.

Cette administration sera désormais confiée à une commission administrative, qui sera choisie par chaque conseil provincial sous sa responsabilité.

Quelques membres du Conseil provincial seront appelés de préférence à faire partie du Conseil du Chef de la province pour l'aider dans l'accomplissement de la surveillance qu'il doit exercer sur les communes.

Une loi ultérieure déterminera le mode de propositions, les qualités et le nombre des Conseillers pour chaque province, et après avoir prescrit les rapports qui doivent exister entre les administrations provinciales et les grands intérêts de l'État, réglera ces rapports et indiquera comment et jusqu'où s'étendra la surveillance supérieure de ces administrations.

Article 4e.

La représentation et l'administration municipales seront réglées sur les

une irritation profonde. Je trouve le *motu proprio* un modèle accompli d'astuce politique; pas une promesse à côté de laquelle on n'ait

plus larges franchises qui soient compatibles avec les intérêts locaux des communes.

L'élection des conseillers aura pour base un nombre étendu d'électeurs, en ayant principalement égard à la propriété.

Les éligibles, outre les qualités intrinsèques nécessaires, devront payer un cens qui sera fixé par la loi.

Les chefs des administrations municipales seront choisis par Nous et les anciens des chefs des provinces sur trois présentations faites par les Conseils communaux.

Une loi ultérieure déterminera les qualités et le nombre des Conseillers communaux, le mode de leur élection, le nombre de ceux qui composeront la municipalité, elle réglera la marche de l'administration en la faisant concorder avec les intérêts de la province.

Article 5e.

Les réformes et les améliorations s'étendront aussi à l'ordre judiciaire et à la législation civile, criminelle et administrative. Une commission va être nommée pour s'occuper du travail nécessaire.

Article 6e.

Enfin toujours porté à l'indulgence et au pardon par l'inclination de Notre cœur paternel, Nous voulons encore une fois donner un acte de clémence envers les hommes égarés qui ont été entraînés à la trahison et à la révolte par les séductions, l'hésitation et peut-être aussi par la faiblesse d'autrui. Ayant d'autre part présent à la pensée ce que réclame de Nous la justice, fondement des Royaumes, les droits d'autrui méconnus ou violés, le devoir qui Nous incombe de vous protéger contre le renouvellement des maux que vous avez soufferts et l'obligation de vous soustraire à l'influence pernicieuse des corrupteurs de toute morale, et des ennemis de cette religion qui, source inépuisable de tout bien et de toute prospérité sociale, faisait votre gloire, et vous faisait remarquer comme la famille d'élection que Dieu favorisait de ses dons particuliers, Nous avons ordonné qu'on publiât en notre nom une amnistie pour tous ceux qui ne sont point exclus de ce bienfait par les exceptions énoncées dans l'ordonnance.

NOTIFICATION

La Commission du Gouvernement

Sa Sainteté touchée des circonstances qui peuvent atténuer pour un certain nombre de ses sujets la faute d'avoir participé aux troubles politiques qui dernièrement ont tant affligé les États pontificaux et désireuse de montrer toujours davantage la bonté de son cœur vraiment paternel, usant de son plein pouvoir au profit de tant d'égarés, peut-être plutôt séduits que séducteurs, a daigné prendre les dispositions suivantes conformément à l'Article 6 de son *Motu Proprio* en date de Naples du 12 courant.

En exécution des commandements vénérés de Sa Sainteté, nous nous empressons de publier, conformément à ses intentions souveraines, à nous transmises, les dispositions suivantes :

A tous ceux qui ont pris part à la révolution récemment terminée dans les États pontificaux, est accordée par une indulgence souveraine, la remise de toute peine encourue en conséquence des délits politiques par eux commis.

placé le moyen d'y manquer; pas une concession qui ne recèle une facilité pour se rétracter, pas une institution libérale dont la valeur ne soit annulée par un commentaire ou une addition qui peut la réduire à rien. C'est ainsi, pour ne prendre qu'un exemple, qu'après avoir fait de la Consulte une insignifiante réunion de donneurs d'avis en matière de finance, on donne au pape le droit d'adjoindre à ce corps des membres pris en dehors des candidatures indiquées. De telle sorte que la majorité sera toujours à sa disposition personnelle et que même le caractère laïque de l'institution pourra être et sera sans nul doute modifié. Tout cela n'est ni sincère ni sérieux.

Quant à l'amnistie, elle me paraît un acte impolitique et odieux. J'ai recherché et je me suis fait mettre sous les yeux toutes les amnisties qui ont été données depuis 34 ans en Europe, il n'y en a pas une qui ne semble un chef-d'œuvre de clémence comparée à celle-ci. Il n'y a pas de prince laïque qui n'ait montré plus d'oubli des injures et de mansuétude, au moins dans le texte de l'acte d'amnistie, que le pape. J'excepte cependant Ferdinand VII en 1823[4]. En général, la comparaison de ce qui se passe aujourd'hui avec ce qui s'est passé en 1823 est frappante. Alors, de même qu'aujourd'hui, après avoir couvé une restauration libérale, nous avons vu éclore une restauration absolutiste qui nous a grandi dans les mains et s'en est bientôt échappée pour courir toute seule. La lettre du Président ne ressemble pas mal à l'ordonnance d'Andujar[5]. Il ne

De ce pardon sont exceptés :

Les membres du gouvernement provisoire;

Les membres de l'Assemblée Constituante qui ont pris part aux délibérations de l'Assemblée;

Les membres du Triumvirat et du Gouvernement de la République;

Les chefs des corps militaires;

Tous ceux qui ayant joui du bénéfice de l'amnistie antérieurement accordée par Sa Sainteté et manquant à la parole d'honneur qu'ils avaient donnée. ont participé aux soulèvements survenus dans les États du Saint-Siège.

Ceux qui outre le délit politique se sont rendus coupables de délits visés par la loi pénale actuelle.

Ce pardon ne garantit pas la conservation de leurs emplois publics, provinciaux ou municipaux, à ceux qui par leur conduite dans les troubles passés, ne s'en sont pas rendus dignes, cette réserve s'étend aux employés et militaires de toute arme.

Du Quirinal, ce 18 septembre 1849.

(Suivent les signatures.)

4. Cette année-là et avec le soutien des troupes françaises, le roi d'Espagne avait rétabli son pouvoir absolu après un bref retour à la Constitution libérale qu'il avait lui-même abolie en 1814. Dès lors il lutta farouchement contre ses adversaires libéraux aussi bien d'ailleurs que contre les « apostoliques » à la droite du parti qui le soutenait.

5. Durant l'expédition française envoyée en Espagne au secours de Fer-

manque que la garotte de Riego[6]. J'espère et je crois que l'imitation n'ira pas jusque-là. Le résultat de l'expédition d'Espagne a été de répandre l'esprit libéral dans l'armée et de préparer la Révolution de 1830. Dieu veuille que l'expédition de Rome n'ait pas pour effet de rendre plus difficile que jamais l'union de l'Église et de la société nouvelle, et, qu'après avoir rétabli le pape nous ne devenions beaucoup plus mauvais catholiques que nous ne le sommes déjà.

Quelque vives que fussent mes impressions, j'ai sur-le-champ compris qu'il était nécessaire de les comprimer. J'ai donc proposé et fait admettre par le Conseil la ligne de conduite qu'indique la dépêche. Ne pas montrer de satisfaction du *motu proprio*. Il n'y aurait ni sincérité ni dignité à le faire. Personne ne nous croirait. Mais admettre que le *motu proprio* contient de bons germes; ne pas montrer sa défiance quant au non développement de ces germes; annoncer, le plus sérieusement qu'on le peut, qu'on travaille à les développer. En attendant, rester à Rome, non comme menace contre le pape, mais pour le préserver de révolutions nouvelles jusqu'à ce que son entreprise libérale soit terminée. Considérer le *motu proprio* comme l'œuvre personnelle du pape; celle qui porte son cachet. Quant à l'amnistie, réclamer respectueusement mais vivement. Sur ce point, notre honneur comme nation et notre honneur comme ministres est tellement engagé que nous ne pouvons céder. Maintenant, il y a encore là une cause de conflit. Le gouvernement pontifical veut-il absolument avoir ce conflit? Rien ne lui est plus facile. Nous ne pouvons reculer et s'il veut sous nos yeux poursuivre les hommes politiques exceptés de l'amnistie et qui ne troublent pas l'ordre public; s'il ne consent même pas à attendre notre départ de Rome pour se satisfaire sur ce point-là; s'il tient absolument non seulement à ne pas faire ce que nous voulons, mais à manquer envers nous de tous les égards; eh bien! il amènera une lutte avec la France ou tout au moins chez nous un changement de Cabinet et la guerre entre les diverses fractions du parti de l'ordre. C'est à lui de voir. Quant à nous, tant que nous serons aux affaires, nous ne laisserons pas la justice politique romaine suivre son cours dans les pays que nous occupons et sur ce point je maintiens tous les ordres que mes précédentes lettres contenaient déjà.

Je reçois à ce moment vos dépêches du 19 et votre lettre parti-

dinand VII, le duc d'Angoulême publia le 8 août 1823 « l'ordonnance d'Andujar » pour atténuer la répression contre les libéraux. Ferdinand VII refusa de sanctionner cette ordonnance.

6. Allusion à l'exécution du général espagnol Riego y Nuñez (1785-1823), livré par les paysans alors qu'il dirigeait la lutte contre l'expédition française de 1823.

culière du même jour[7]. Je vais porter les premières au Conseil et je vous manderai quelles sont ses impressions et résolutions. Je réponds immédiatement à la seconde.

Et, d'abord, au point qui me touche le plus. Vous me dites que vous êtes désapprouvé par moi. Cette impression de votre part est très exagérée. J'ai constamment et vivement approuvé depuis l'origine tous ceux de vos actes qui étaient relatifs aux institutions. Mais je vous avoue que, quant aux personnes, je n'ai jamais trouvé que vous vous missiez exactement dans mon point de vue et cela depuis l'origine. J'ai toujours considéré et, je crois qu'il n'y a pas une de mes dépêches ni de mes lettres particulières qui ne portent la trace de cela, qu'il fallait faire deux parts distinctes dans nos prétentions. L'une relative aux institutions à obtenir du St-Père. Sur ce point, nous pouvions obtenir plus ou moins et, en tout cas, il y avait là quelque chose d'irrésistible. On ne pouvait prendre le pape à la gorge et le forcer de signer une charte de notre façon. Là, d'ailleurs, eût été la violation flagrante de la souveraineté que nous venions de restaurer. L'autre part était relative aux mesures de réaction politique. Toutes mes dépêches depuis la première jusqu'à la dernière indiquent une même pensée sur ce point; toutes montrent qu'ici la transaction ne me paraît pas possible; que là il s'agit de nous-mêmes et non plus des Romains; de l'honneur de notre expédition; de notre responsabilité propre; que le pape n'avait pas le droit de nous faire jouer un rôle qui nous paraissait à tort ou à raison compromettant et quelquefois déshonorant, que nous avions nous, au contraire, le droit de lui demander d'attendre au moins notre départ pour satisfaire le goût de vengeance politique que ressentaient ses conseillers. J'avais donc compris votre attitude ainsi : sur les institutions, négociations, supplications... sur les mesures réactionnaires contre les personnes, ne point admettre même la discussion. Dire du premier mot avec tout le respect mais aussi toute la fermeté du monde : St-Père, ici il s'agit de nous plus que de vous; de notre honneur plus que de votre gouvernement. Nous ne prétendons pas imposer à votre Sainteté, qui est souveraine, l'obligation de pardonner à ses ennemis, mais nous avons le droit de lui demander d'attendre pour les poursuivre que nous n'occupions plus le pays. Jusque-là nous répondons de sa tranquillité et nous ferons obéir à ses lois. Je crois que si cette attitude avait été prise dès le premier jour et ce langage tenu dès

7. Le 19 septembre, Corcelle rédige sa dépêche nº 21. Le pluriel qu'emploie ici Tocqueville doit s'entendre d'autres dépêches parvenues par le même courrier, sans doute celle de Rayneval, à moins qu'il ne faille entendre immédiatement par ce pluriel la dépêche nº 22 du 24 septembre dont il sera question un peu plus loin. La lettre particulière dont il s'agit est celle du 24 septembre, nº 156.

la première entrevue, nous aurions évité bien des difficultés. Surtout, si en même temps que vous teniez ce langage à Gaëte nous eussions eu à Rome au lieu de cet imbécile d'Oudinot (lequel, je vous en avertis, est aujourd'hui passé saint parmi les saints) nous avions eu un vrai général qui eût fait la police de Rome avec une main de fer, comme je l'indiquais encore dans mes lettres et dans des passages que je pourrais citer, emprisonné et traduit devant les conseils de guerre tous ceux qui troublaient l'ordre, expulsé les étrangers... en un mot, montré énergiquement que ce n'était pas l'esprit révolutionnaire que nous voulions favoriser, mais les réactions politiques dont nous ne voulions pas assurer la responsabilité. Croyez que, sur ce terrain, nous étions inattaquables; que nous avions pour nous le droit, la raison, l'humanité, la saine opinion publique, l'appui des modérés de tous les pays et que la Cour de Rome, dont on n'exigeait rien, qu'on empêchait seulement de faire; la Cour de Rome, qu'on ne peut forcer d'agir mais qui, plus qu'aucune autre, reconnaît la puissance de la force de résistance et des faits accomplis, la Cour de Rome n'aurait pas rompu pour cela; que vraisemblablement, elle n'aurait même pas protesté; que tout se serait passé en mauvaise humeur. C'est ainsi encore que les choses peuvent se passer bien qu'au premier point de départ nous n'ayons pas, suivant moi, agi et parlé comme il aurait été utile de le faire et que les difficultés soient devenues plus grandes. Voilà la seule critique que je vous ai adressée (au fond de mon esprit) depuis l'origine de la négociation. Elle s'adresse, du reste, au moins autant à M. de Rayneval qu'à vous.

Votre dépêche du 24 septembre n° 22 que vient de m'apporter le courrier est très bien faite et elle me sera très utile dans la prochaine discussion. Je n'ai pas besoin de vous dire que cette discussion me préoccupe. Si vous avez une tâche ingrate à Rome, croyez que j'en ai une bien plus ingrate à Paris, celle de faire valoir des concessions auxquelles je ne crois pas et de montrer pour l'avenir des espérances que je n'ai point. Plus, en effet, je considère l'ensemble des faits et des hommes tels qu'ils m'apparaissent dans les États romains, plus je demeure invinciblement convaincu que l'Église, dans son organisation matérielle et politique, et l'esprit du siècle, même dans ce qu'il a de plus modéré et de plus honnête, sont séparés par un abîme infranchissable et que le pouvoir temporel n'a plus, désormais, d'autres raisons d'être, que la force matérielle et étrangère qui le soutient. Le pouvoir temporel du pape ressemble, sous ce rapport, à celui du Sultan; il peut vivre encore longtemps, mais il n'a plus d'existence qui lui soit propre. Les divers éléments qui le composent ne sauraient se modifier eux-mêmes. Pie IX par une énergique et puissante initiative aurait pu les transformer s'il avait été un grand homme au lieu d'un bon homme.

Je ne sais où M. Mercier a pris que je lui aie dit ou laissé entendre que vous étiez *trop papiste*. Je ne dis pas de ces choses-là, surtout aux agents secondaires. Je n'aime pas ces cancans.

J'écris par ce même courrier à M. Callier pour qu'il revienne en passant par les Légations; je lui témoigne en même temps ma satisfaction pour l'espèce de travail historique qu'il m'a transmis, ou plutôt de journal politique des événements quotidiens que je l'avais chargé de faire[8]. Je vous montrerai ce travail à votre retour, vous verrez que s'il laisse à désirer comme talent, il s'écarte très peu de vos appréciations; qu'il blâme notamment la lettre du Président, encore plus les tentatives de la publier, qu'il parle en faveur des moyens de conciliation, en un mot que si mes impressions ont été exagérées, ce n'est pas par lui. La vérité est qu'il ne faut s'en prendre qu'à tout le monde et aux faits eux-mêmes, et non à tel ou tel individu en particulier. Chaque courrier apporte à Paris des centaines de lettres d'Italie et spécialement de Rome et comme toutes, ou presque toutes, parlent dans le même sens, il est impossible que l'impression produite par l'ensemble ne soit pas très vive. J'ai vu avec regret par votre insistance dans trois lettres successives où vous me parlez avec quelque amertume de MM. Callier, Espivent et même Belcastel, que vous vous préoccupiez outre mesure de ce qu'on pouvait dire ou écrire autour de vous. Pour Dieu! ne compliquons pas par de petits ombrages de si grandes affaires! D'ailleurs, ainsi que je vous le disais plus haut, pour couper court à ces légers tiraillements, je fais revenir ce pauvre diable de Callier.

Quant au père Vaure, j'ignorais ce qu'en pensait le nonce. J'ai par moi-même des motifs que je vous dirai de vive voix pour croire que le père Vaure est un intrigant d'assez bas étage. Croyez cela, je vous en donnerai la preuve au retour.

Je ne conçois pas que vous n'ayez pas reçu plus tôt l'annonce des fonds qui vous sont destinés. Je crois être sûr de vous avoir répondu sur ce chapitre, aussitôt après [avoir] reçu la lettre de vous qui s'en occupait. Le temps vous aura paru plus long qu'il n'était réellement à cause de l'embarras momentané dans lequel vous étiez. J'espère que votre première lettre m'apprendra que vous êtes satisfait des arrangements pris.

Un point sur lequel j'adhère complètement à votre manière de voir et suis prêt à la défendre est celui qui regarde la reconnaissance faite par nous sans condition de l'autorité du pape[9]. Je ne

8. Il s'agit des lettres que Callier adresse, non seulement à Gobineau, mais à Tocqueville lui-même et qui forment la 2e partie de l'édition de ses lettres (*Lettres du Colonel Callier, juillet 1849-mars 1850*, Paris, 1950, pp. 79 et *sq*. Lire en annexe de cette édition les consignes que Tocqueville donne à Callier quant à la rédaction de ces lettres (Annexe 7, pp. 177-178).

9. La dépêche n° 22 de Corcelle, qui est pour une large part rétrospective

sais si l'opinion contraire osera se produire à la tribune du côté de la majorité, j'en doute. Mais on en fait grand usage contre nous dans les couloirs. Duvergier a écrit dernièrement à Chambolle une lettre que celui-ci a insérée dans *L'Ordre* [10], lettre dans laquelle Duvergier tombe sur ce qu'il appelle nos fautes diplomatiques. En tête il place la reconnaissance sans condition. Je répète que sur ce point je vous approuve pleinement.

L'Assemblée vient de se réunir. J'ai présenté des crédits financiers relatifs à l'affaire de Rome, afin, d'une part, de retarder la discussion et de l'autre de l'avoir plus sérieuse. J'imagine que dans huit jours elle s'ouvrira. L'aspect de l'Assemblée était très calme. Quoiqu'il y ait contre nous, et surtout contre Dufaure, dans la majorité beaucoup de mauvaise humeur à propos du personnel administratif et judiciaire, je ne crois pas qu'on ait l'intention de nous renverser. Berryer et Thiers n'ont certainement pas l'intention de nous remplacer immédiatement. Reste Molé et son ambition septuagénaire, c'est-à-dire fort haletante et très pressée. Mais Molé est une vieille guenille politique qu'on peut bien prendre pour drapeau, mais non pour chef. Nous pouvons donc, sauf accidents imprévus, nous maintenir encore.

Le Conseil, ainsi que je vous l'écris dans une dépêche officielle [11], consent à recevoir en France, non seulement tous les membres de la Constituante, mais tous les sujets du pape auxquels vous croiriez utile de donner des passeports. De plus, son intention est d'accorder en France quelques secours à ceux qui mourraient de faim sans cela. Il désire que vous vous serviez de ces moyens d'influence qu'il met à cet effet à votre disposition pour faciliter le départ de tous ceux qui voudront s'en aller. Le gouvernement romain verra dans *ces faits tout exceptionnels* (nous ne recevons *aucun* réfugié sur notre territoire et surtout n'accordons de secours à *aucun*) la preuve

des mois précédents, insiste sur la reconnaissance par la France de l'autorité maintenue du pape, ne serait-ce que pour empêcher les nations européennes et surtout l'Autriche de prendre prétexte d'une mainmise totale par la France sur les États pontificaux pour une intervention directe.

10. Le journal des gardes nationales, *L'Ordre*, avait été fondé le 16 mars 1848. Il prenait la suite du *Portefeuille*. Il devait connaître de nombreux déboires avant de porter en sous-titre : *journal quotidien politique et littéraire*. Chambolle en était alors le rédacteur en chef et lui assurait une tonalité plutôt conservatrice. *L'Ordre* devait être suspendu lors du coup d'État du 2 Décembre. C'est dans le numéro du vendredi 28 septembre que fut insérée la lettre de Duvergier à Chambolle. Le ton en est très ferme, Duvergier commençant par constater que l'action de la diplomatie française n'a pu que mécontenter ceux qui étaient opposés au pape comme ceux qui voulaient pour lui un pouvoir sans limite. Cette mercuriale se termine par l'évocation du rôle du cardinal Antonelli attaché à rétablir « tous les vieux abus ».

11. Dans la dépêche nº 10 de Tocqueville en date du 2 octobre 1849.

du désir vif et sincère que nous éprouvons d'éviter les causes de conflits. J'espère qu'il nous en saura gré et que, de son côté, soit en renonçant au système illusoire des catégories, soit du moins en ajournant les poursuites qu'il médite, il évitera de nous pousser à bout. S'il le fait, contre la justice, la raison et les égards qui nous sont dus, agissez pour les proscrits romains comme vous le faites pour les pauvres diables qu'on veut livrer au gouvernement napolitain. La souveraineté du pape n'en souffrira pas moins dans un cas que dans l'autre.

Je ne vous ai jamais dit, comme vous avez l'air de le croire, qu'il fallût réclamer contre la condamnation du livre de Rosmini [12]. Je vous ai dit seulement et, j'y persiste, que la condamnation par la Congrégation de l'Index d'un livre *uniquement politique* écrit par un homme aussi digne de respect que Rosmini est caractéristique et qu'un tel fait ne peut manquer de nuire beaucoup à l'Église.

Quant à Achilli, j'ai encore reçu à son occasion une nouvelle note du gouvernement anglais. Il se prépare une véritable croisade en sa faveur contre l'Église et contre nous. Je répète que, si vous pouviez, ce serait rendre un grand service à tout le monde que de le faire mettre dehors, mais j'ignore ce que vous pouvez.

Adieu, je vous embrasse de tout mon cœur

Al. de Tocqueville.

Je n'ai pas besoin de répéter que non seulement nous ne devons pas couvrir de notre drapeau les hommes qui troublent l'ordre public mais que nous devons les expulser nous-mêmes ou les arrêter, ce n'est que la *justice rétrospective* dont nous ne voulons pas avoir été les instruments responsables.

A.

Je vous ai déjà dit et je vous répète que dès que vous trouverez bon de m'expédier M. de Mofras, il ne faut pas hésiter à le faire.

A.

Si vous relisez bien la dépêche jointe à cette lettre particulière vous y verrez [13], j'espère, le désir le plus sincère et le plus vrai d'arri-

12. Rappelons qu'en fait ce sont deux livres de Rosmini qui avaient été condamnés, tous deux d'ailleurs « politiques » au sens où Tocqueville l'entend, *La Constitution selon la justice sociale* et *Les Cinq plaies de l'Église*.

13. Tout laisse penser qu'il s'agit bien de la dépêche nº 10 de Tocqueville en date du 2 octobre 1849, et pour le contexte, de la seconde partie, la première partie étant consacrée, comme il a été dit plus haut, aux propositions de refuge politique et de passeports proposés par le gouvernement français aux membres de l'Assemblée constituante romaine.

ver à une transaction honorable pour tout le monde et de parvenir ainsi à une conciliation véritable. Elle repose tout entière sur cette idée que les institutions indiquées par le pape dans son *motu proprio* sont la partie fondamentale, constitutionnelle, propre et personnelle de son œuvre. Nous nous inclinons et ne formons que des vœux. Quant aux exceptions faites à l'amnistie, ce n'est que l'application administrative et secondaire d'un principe, actes révocables ou du moins modifiables sans que la dignité ait à en souffrir. Sur ce point seulement nous faisons des réclamations vives, tout en rendant hommage à la souveraineté du St-Siège. Veut-on la guerre avec des gens qui ne demandent que la conciliation et la paix? Voyez combien notre conduite le prouve! nous n'insistons pas pour l'insertion de la lettre du Président; nous maintenons le général Rostolan; nous levons l'interdiction d'accepter les croix; nous ne protestons pas publiquement contre le *motu proprio;* nous donnons toute facilité aux proscrits pour les engager à s'en aller volontairement. Nous expulsons les étrangers et les transportons à nos frais au-delà des mers. Veut-on la guerre, je le demande encore? Faites valoir tout cela. Et si vous ne pouvez obtenir qu'on revienne sur les exceptions de l'amnistie, comme on l'a déjà fait sur la catégorie des *membres du gouvernement*, gagnez, du moins, du temps, afin que nous trouvions un jour pour sortir de cette détestable affaire où nous n'aurons jamais que des coups à gagner. Nous répondons de la tranquillité en attendant, que veut-on de plus? Si on ne peut pas revenir sur les exceptions, qu'on laisse au moins dormir la justice politique tant que nous serons là.

Je viens de faire donner la croix à M. de G. [14] chancelier de votre ambassade par laquelle elle était demandée. Vous pouvez le lui annoncer.

A.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

14. Gérando s'était chargé à Rome de l'évacuation des Français avant la prise de la ville et avait servi d'intermédiaire entre les ambassadeurs et le gouvernement romain. Corcelle lui avait écrit le 13 juin pour désavouer les négociations de Lesseps; Gérando avait transmis la lettre à Mazzini.

161. - F. DE CORCELLE À A. DE TOCQUEVILLE

Rome, 2 octobre 1849[1].

Mon cher Ami,

Je n'ai que le temps de répondre en trois lignes à votre lettre du 24 que m'apporte M. de Rayneval[2].

Déposez, je vous prie, ma démission immédiate au sein du Conseil. Vous n'approuvez pas l'esprit général de mes négociations; vous blâmez en particulier l'acte le plus important auquel j'ai participé avec M. de Rayneval : mes insistances pour hâter la publication de l'édit[3], tout en maintenant nos réserves.

De plus je n'ai pas confiance dans la bonne issue des moyens que vous paraissez disposé et même résolu à faire prévaloir dans la conduite de ces affaires. Remplacez-moi donc le plus tôt possible. Je ne reste ici que le temps nécessaire pour qu'il n'y ait pas de lacune dans les pouvoirs, c'est-à-dire 15 jours environ.

Je pense qu'il est inutile d'écrire au Conseil lui-même et que vous n'exigerez pas cette formalité. Je l'accomplirais si vous insistiez, sans changer le fond des choses.

Je vous écris une ferme résolution avec beaucoup de calme et sans la moindre amertume. Nous n'avons pas la même opinion sur cette immense et difficile affaire : voilà tout. Cela ne nuira en rien à notre bonne amitié. A vous de cœur.

F. de Corcelle.

[P.-S.] Si vous connaissiez ce pays vos opinions seraient différentes, mais vous en jugez par les rapports inexacts de cinq ou six agents irréguliers, et surtout, sous l'impression de l'opinion publique qui vous emporte.

Ce n'est pas un reproche que je vous fais, mais une observation amicale et philosophique. Je le regrette bien pour l'attitude que vous allez prendre.

Archives Tocqueville. – Lettre inédite.

161 - 1. En haut, en marge, au crayon, de l'écriture de Corcelle : « Cette lettre précède de 15 jours la discussion de l'Assemblée sur les crédits supplémentaires de l'armée d'Italie. » Sur cette discussion, cf. ci-dessous lettre nº 166 et n. 1.

2. Cf. ci-dessus lettre nº 155.

3. Le *Motu proprio*.

162. - F. DE CORCELLE À A. DE TOCQUEVILLE

Rome, le 4 octobre 1849[1].

Mon cher Ami,

Mes lettres officielles sont si longues et si explicatives que je ne peux rien ajouter à une correspondance particulière. Je me sens tout reposé depuis que je vous ai envoyé ma démission[2]. Je me confie à votre amitié pour en apprécier les motifs et les faire valoir avec votre tact si parfait et votre affection dont j'ai besoin plus que jamais.

Nous sommes en trop grande dissidence d'opinion sur la conduite des affaires de Rome, pour qu'il me soit possible de continuer des fonctions qui exigent le plus parfait accord, mais je tiens la différence d'opinion, sur une affaire quelconque, pour un fait très simple qui ne doit donner lieu à aucune puérile susceptibilité ni froideur de sentiment.

Je n'ai communiqué à personne ma résolution : 1° pour ne pas diminuer mon autorité provisoire; 2° pour n'avoir pas la responsabilité de la démission du général Rostolan dont la fermeté sera plus que jamais nécessaire en ce pays; 3° pour ne pas agiter l'opinion. Si vous pensez que ma démission politique puisse vous faire tort, attribuez-la à des motifs de santé et à l'expiration du terme naturel des six mois, pour mon option entre les fonctions de diplomate et de représentant.

Comment avez-vous pu supposer que j'écrivais ou pouvais écrire des lettres particulières dangereuses pour votre position politique[3]? Ce n'est pas trop digne de vous ni de moi, de concevoir de telles craintes. Je me dispense donc de vous rassurer, si votre façon de sentir ne m'est pas une garantie à moi-même, dans la supposition dont il s'agit.

J'attribue à l'agitation parlementaire quelques passages de votre lettre. Croyez-vous que ma situation ici soit commode?

162 - 1. En marge : *particulière.*

2. Cf. lettre précédente.

3. Corcelle semble piqué au vif par les reproches que lui a faits Tocqueville dans sa lettre du 24 septembre à propos des critiques « vives » qu'il lui adresse dans ses dépêches; cf. ci-dessus lettre n° 155.

Au moins vous avez la ressource de vous expliquer publiquement, tandis que mes dépêches et mes démarches ne sont pas à moi. Je puis être attaqué, calomnié, sans aucun moyen de défense, si l'attaque n'a pas lieu à la tribune en votre présence. Je vous recommande de bien prendre garde au choix des citations si j'en suis l'objet. Évitez ce qui peut blesser le St-Siège, les cardinaux, le pape et paraîtrait de mauvais goût en public.

Falloux dans son dernier discours avait cité un passage qui contenait ces mots mal reproduits[4] : « Je compte, après le rétablissement de l'autorité du Saint-Père, retourner auprès de lui pour placer ma mission sous *l'empire* d'une si bonne nouvelle... » Quelque chose comme cela... il y avait dans ma dépêche : sous le *charme*.

— Cet erratum du *charme* substitué à *l'empire* a été nécessaire auprès du pape qui ne doit pas aimer que l'on prétende à des manières impérieuses en face de sa vieille autorité de dix-huit siècles.

M. de La Tour d'Auvergne est très capable de me remplacer provisoirement comme chargé d'affaires. Si vous l'y autorisiez immédiatement, vous hâteriez mon retour et me rendriez grand service.

On me demande 2 000 F d'avance à l'ambassade pour les frais habituels de la chancellerie et de l'établissement pendant le mois d'octobre. Je suis obligé de les prendre sur le peu qui me restera après mes frais d'installation ici.

Ce côté matériel m'est fort ennuyeux; je n'y entends rien, et sans sortir d'un train de vie fort simple, je vois que je ne puis joindre les deux bouts. Il m'a fallu louer un assez grand et cher appartement; je ne puis me passer d'une voiture. En un mot, avec toute la simplicité du monde, il m'est impossible de recevoir la ville officielle, de donner à dîner ou à déjeuner à un certain nombre de convives obligés, et de vivre en étudiant. Je n'ai reçu que 20 000 F pour quatre mois. C'est 5 000 par mois, avec beaucoup plus de charges que M. de Rayneval qui est fixé, établi, reçoit la même somme, et en outre est indemnisé de tous ses frais de voyages et courriers.

Si vous ne voulez pas que cette guerre ait été faite à mes dépens, je crois que vous agirez convenablement en m'attribuant des frais d'installation et des indemnités de voyages.

Je suis enchanté de la nomination de Beaumont et vous en fais compliment[5]. Mes relations avec Boulatignier et M. Frémy[6] sont

4. Dans le discours de Falloux au cours de la séance du 6 août où il répond à Jules Favre qui attaquait la présence du parti clérical au gouvernement. Pour se justifier, Falloux lit des extraits des lettres de Corcelle à Tocqueville afin de montrer que « le principal ennemi n'est pas romain, il est socialiste ».

5. Beaumont venait d'être nommé ambassadeur à Vienne.

6. Louis Frémy, né en 1808, poursuivit une carrière administrative. Sous-

excellentes quoique je ne sache pas le but précis de leur voyage dont vous ne m'avez pas parlé. Je suppose qu'ils sont les organisateurs du Gouvernement de la rupture.

Je lisais hier une lettre de M. Daunou[7], écrite en 1798, lorsqu'il fut chargé de donner une constitution stupide à la République romaine. J'y ai remarqué le passage suivant : « ce sont les finances et les subsistances qui nous manquent et non les adhésions ».

Cette fois, nous n'aurons pas même les adhésions.

Je continue d'être content d'Espivent et reconnais mes torts. Quant à Callier, je le supporte très passablement. Je suis content de tout mon monde et de ma situation de démissionnaire.

Adieu, cher ami, il me tarde bien de vous revoir

F. de Corcelle.

[P.-S.] Nommez Mangin consul ou vice-consul à Civita-Vecchia, en place de Lysimaque[8] si celui-ci va à Messine. Cela est capital pour les affaires romaines. Le général Rostolan et moi nous vous le demandons instamment.

Archives Tocqueville. — Lettre inédite.

préfet de Domfront près de Gien, secrétaire de la commission administrative des chemins de fer, il fut d'abord écarté des affaires par la révolution de Février. Lié à Léon Faucher, il devint son chef de cabinet et en mai 1849 figurait comme représentant de l'Yonne. Il devait poursuivre une carrière administrative et politique sous le Second Empire.

7. Pierre-Claude-François Daunou (1761-1840), oratorien puis membre du Clergé constitutionnel, avait voté la proscription de Louis XVI et protesté contre l'exclusion des Girondins. Il devait être incarcéré jusqu'au 9 Thermidor. Membre du Conseil des Cinq-Cents, il avait été chargé en 1798 de l'organisation de la République romaine. Après divers déboires en matière politique ou administrative, nommé pourtant à la Chambre des Pairs, il se consacra à des travaux d'érudition.

8. Tavernier conserva son poste. Mangin ne semble pas avoir reçu de fonction diplomatique.

163. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE[1]

[Paris ce 9 octobre 1849]

Mon cher ami,

Je reçois votre billet daté du 2 dans lequel vous m'envoyez votre démission en me donnant 15 à 20 jours pour qu'un successeur soit venu prendre votre place[2]. Je me hâte d'y répondre.

Laissez-moi croire que votre résolution de revenir et de revenir de cette manière n'est pas irrévocable, et que les lettres qui auront suivi celle du 24 septembre à laquelle vous faites allusion vous auront démontré que vous vous trompiez en supposant que je blâmais l'ensemble ou même les parties principales de votre politique.

Vous comprenez que je n'ai aucun moyen de vous retenir malgré vous. Aussi, me bornerai-je à vous dire ceci : c'est que votre retraite serait tout à la fois fâcheuse pour moi et très dommageable aux affaires. Je n'insisterai pas sur le premier point. Vous êtes connu pour être un de mes amis particuliers, vous séparer publiquement de moi sur le terrain de Rome, me désavouer ne peut que m'être nuisible, et peut-être pouvais-je avoir conçu l'espérance qu'à moins de nécessité absolue, ce ne serait pas de vous que ce mal dût me venir. Mais je passe sur ce côté de la question.

La principale considération, c'est l'intérêt public. La question de Rome est en voie évidente d'arrangement, ainsi que vous avez pu en juger. Un certain apaisement commence à se faire sentir. De part et d'autre dans l'Assemblée on fait de grands efforts pour ne pas faire apparaître les divisions profondes qui séparent les modérés sur ce terrain. Je crois qu'on est près de marcher d'accord et d'aborder ensemble nos ennemis communs, les Montagnards. Je vous prie de vous demander si le moment serait bien choisi pour réclamer avec éclat votre rappel? Si nous avons besoin de cet élément de discorde et de soupçons jeté au milieu de gens qui ont, en ce moment, tant de peine à être du même avis et à avoir une confiance mutuelle les uns dans les autres? Nous avons enfin découvert un terrain de transaction où j'espère que nous nous réunirons *tous* – approbation du *motu proprio* comme *promesse;* confiance dans

163 - 1. Cette lettre, autographe dans les dossiers de Corcelle sur l'affaire de Rome, ne figure donc pas dans la collection des lettres de Tocqueville de ses archives.

2. Cf. ci-dessus la lettre de Corcelle du 2 octobre 1849 n° 161.

l'accomplissement de cette promesse et effort commun pour l'obtenir. Quant aux personnes, effort également commun pour les couvrir du manteau de la France s'il est possible. Voulez-vous, quand les anciennes difficultés s'aplanissent, en faire naître de nouvelles? Je ne le crois pas. En attendant, j'ai besoin que vous me le disiez pour faire ce que votre lettre d'aujourd'hui paraît désirer.

Le Ténare que j'ai gardé à Toulon pour des besoins extraordinaires vous portera cette lettre. Il n'en portera pas d'autres. Je n'ai rien de plus à vous dire que ce que contiennent mes dernières lettres.

Je vous embrasse

Alexis de Tocqueville.

Paris ce 9 octobre 1849.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

164. - F. DE CORCELLE À A. DE TOCQUEVILLE

Rome, 10 octobre 1849[1].

Mon cher ami,

Mes dépêches sont si effroyablement complètes que je n'ai plus le temps ni la possibilité morale de vous entretenir dans l'intimité. Je vous félicite bien amicalement du parti que vous avez pris de suivre la politique modérée, en Italie, et vous reconnaîtrez que cela vous fera grand honneur dans la discussion. Plus vous oublierez le qu'en dira-t-on du vieux parti irréligieux et plus vous serez à votre toilette. Malheureusement je trouve encore dans vos lettres particulières fort peu de bienveillance pour l'Église. Vous êtes modéré avec un langage des plus véhéments. Comment pouvez-vous comparer l'Église à un camp turc sur la rive du Bosphore[2]? Cela n'est pas digne de vous. Je ne conçois plus rien à vos vivacités sur cette question. Que Dieu vous accorde la paix et le discernement de la foi! Jamais je n'ai mieux compris certain passage d'un discours de M. de

164. - 1. Cette lettre de Corcelle, postérieure de vingt-quatre heures à la lettre précédente de Tocqueville, ne constitue évidemment pas une réaction à celle-ci qui n'était pas encore parvenue à Corcelle. Elle est donc à lire dans les prolongements des lettres du 2 et du 4 octobre (cf. ci-dessus lettres nos 161 et 162).

2. Cette expression, qui ne se trouve dans aucune des lettres de Tocqueville que nous possédions, laisse supposer une lettre perdue de septembre 1849.

Talleyrand à l'Académie[3]. Il recommandait l'étude de la théologie aux diplomates. Pour traiter, en effet, avec l'Église, la première condition c'est de connaître l'Église, et je dois même ajouter pour renchérir sur M. de Talleyrand, de l'aimer. Sortez donc de cette chienne de philosophie. Impossible d'apprécier sainement la moindre question sérieuse relative aux mœurs publiques, si l'on se livre aux préventions que je vous vois. Quel dommage que vous soyez protestant! Vous ne voyez donc pas que le protestantisme devient du socinianisme[4], qui devient de l'éclectisme, qui devient du socialisme...

Je voudrais bien vous embrasser et vous sermonner pendant cinq minutes. Si vous aviez eu des enfants et si vous aviez été malheureux votre humeur serait plus douce sur ces graves et terribles sujets.

Je continue de vous offrir ma démission immédiate si vous n'y voyez pas trop d'inconvénient pour votre politique. Je me figure d'ailleurs que vous n'êtes pas mal furieux contre moi et me prendrez au mot, ce dont je ne serai pas fâché.

Je vous défie de me mettre en colère et de m'empêcher d'être votre ami.

J'espère que vous ne trouverez pas de faute dans la manière dont j'ai replâtré les situations contradictoires où je me suis trouvé.

Beaumont m'a écrit une lettre très aimable de Berlin. Il prétend qu'il a lu toutes mes dépêches et n'y a pas trouvé une bévue.

Faites-moi le plaisir de me dire à quel moment, et dans quelle lettre, je vous ai exprimé sur l'amnistie et comme vous dites sur les questions de personnes, des sentiments en opposition avec les vôtres? Je n'ai pu m'occuper de l'amnistie, pour la corriger en devançant vos instructions, que depuis mon retour à Rome.

Vous voilà en plein, et malgré vous, dans ma politique. Dieu soit loué! Ce n'est pas que j'en attende beaucoup. Je crois seulement que nous éviterons quelque mal et surtout une grande humiliation, celle de la rupture.

Le général Rostolan est l'homme nécessaire de cette armée. Vous ne pouvez vous figurer son énergie. C'est l'antipode du général Oudinot qui, par parenthèse, m'a tant blâmé le 16 juin, d'avoir

3. Corcelle fait peut-être allusion ici à l'« Éloge de M. le Comte Reinhard » prononcé par Talleyrand le 2 mars 1838 à l'Académie et où, rappelant la formation théologique du lauréat, il faisait de celle-ci une excellente préparation à la diplomatie.

4. Le Socinianisme tel que Corcelle l'entend ici, par le rapprochement qu'il fait avec éclectisme et socialisme, consiste davantage dans une forme d'esprit que dans la doctrine hérétique précise des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles : rejet de tout dogme, de la Trinité, et de la divinité du Christ notamment, ouvrant ainsi à tous les choix et goûts personnels et subjectifs en matière spirituelle comme en matière politique. Cette pratique de réduction en cascade était assez fréquente au XIX^e^ siècle en matière apologétique ou morale.

osé parler du pape, et voulait le 3 juillet maintenir les autorités avec toutes les forces révolutionnaires.

Envoyez des instructions précises à M. de Rayneval. Il peut en avoir besoin. Si vous ne m'aviez pas prescrit de rester à Rome quand M. de Rayneval n'y est pas, je partirais pour Naples immédiatement avec MM. Boulatignier et Frémy, tant je suis convaincu que le moment est venu de hâter le dénouement, et de remuer cette conférence.

Je suis aussi retenu par les mesures à prendre relativement aux étrangers. Je tâche de suppléer à mon voyage par des lettres à mon collègue.

Je suis toujours très satisfait de mes relations avec Messieurs Frémy et Boulatignier. J'ai reçu de mon mieux M. Lemoinne qui n'est pas non plus très bienveillant pour notre mère Église. Il la foudroie du haut de son éclectisme.

Dites s'il vous plaît à votre chère femme en me mettant à ses pieds que je ferai de mon mieux pour m'acquitter de sa commission. Je compte lui en écrire bientôt.

Je n'ai pu écrire à Falloux depuis deux mois, et j'en suis vraiment honteux. Ce sont vos dépêches qui m'absorbent et les affaires. Excusez-moi très vivement et amicalement auprès de lui.

Adieu, mon cher ami, à vous de toute mon âme.

F. de Corcelle.

P.-S. J'espère vous revoir bientôt.

Archives Tocqueville. – Lettre inédite.

165. - F. DE CORCELLE À A. DE TOCQUEVILLE

Rome, 13 octobre 1849[1].

Mon cher ami, je reçois votre courrier extraordinaire et m'empresse de vous dire que vos raisons sont péremptoires[2]. Je n'ai pas mis la moindre humeur dans ma démission, et quoiqu'elle ait été écrite au moment où le paquebot allait partir, avec une excessive précipitation que le désordre même de mon écriture a dû vous montrer, je crois vous avoir exprimé que ce parti extrême était

165. - 1. En marge : *particulière*.

2. Corcelle répond ici à la lettre de Tocqueville du 9 octobre qui ne lui est parvenue qu'après celle expédiée le 10; cf. ci-dessus lettres nos 163 et 164.

subordonné au parti que le Gouvernement avait pris de risquer une rupture avec le Gouvernement pontifical.

Vous savez qu'en présence de Falloux, je vous avais dit en partant de Paris, que je ne pourrais, en aucun cas, m'associer à des procédés de contrainte. Je n'aurais, pour rien au monde, accepté une position si contraire à mes sentiments. J'apprends ultérieurement que votre politique revient au vrai, c'est-à-dire aux négociations régulières et à la modération. Dès lors, je place vos convenances avant les miennes et je puis supporter même un blâme de quelques parties de ma conduite si vous en approuvez l'ensemble, et me croyez encore utile soit au point de vue des bienséances attachées à notre inaltérable amitié si connue de tout le monde, soit pour la continuation de quelques services publics. Comme ami, je n'hésite pas, et ce n'est pas même un sacrifice, tant il m'est naturel de m'identifier avec les besoins de votre situation politique. Je n'avais passé outre sur cette considération que parce qu'il me semblait qu'elle pouvait être éludée, par un prétexte de santé ou d'option pour la vie parlementaire et aussi, je le répète, parce que je croyais ma conscience engagée.

J'attendrai donc ici tant qu'il vous plaira. Et cependant, si vous relisez la lettre qui, jointe à la dépêche, *« plus de détentions* et *plus d'expulsions »,* m'a déterminé à la retraite, vous reconnaîtriez que j'étais, ou du moins que je devais me croire blâmé, désavoué dans les principaux actes de ma campagne diplomatique, car dans des affaires si difficiles et si délicates, un accord parfait est nécessaire[3]. On ne peut marcher sans latitude et sous un blâme essentiel.

Je conserve cette impression que vous m'avez blâmé sans le moindre fondement, puisque j'avais opéré par des négociations ce que vous paraissiez vouloir par des procédés qui, selon moi, auraient amené la cessation de nos relations officielles avec le Saint-Siège. Vous ne m'aviez donné, d'ailleurs, aucune instruction précise avec laquelle je fusse en désaccord, et je persiste à dire que je n'ai eu à m'occuper avec vous de l'amnistie qu'à partir du 19 septembre. Avant j'ai demandé en termes généraux tout ce que vous désiriez. Depuis, je n'ai reçu de vous aucun avis, si ce n'est vos deux dépêches télégraphiques qui paraissaient se contredire[4], et votre avant-

3. Dans sa dépêche nº 26 du 2 octobre 1849, Corcelle donne le détail de ses démarches pour arracher à l'autorité pontificale et aux cardinaux le maximum d'amnisties. Il ira jusqu'à prendre sur lui « de dérober aux agents de la police les deux hommes qui étaient le plus menacés, Calandrelli et Calderari ». C'est à la fin de la dépêche qu'espérant obtenir une nouvelle trêve dans la politique de répression, il écrit : « En attendant, nous renouvelons tous nos ordres pour empêcher les arrestations et nous suspendons toutes mesures d'expulsion alors même qu'elles auraient un caractère de protection envers les compromis. »

4. Il ne semble pas qu'il s'agisse ici des dépêches 9 et 10 de Tocqueville des 30 septembre et 2 octobre 1849, mais de dépêches télégraphiques très

dernière lettre particulière qui me reprochait *dès l'origine,* disiez-vous, sur la question de l'amnistie, mes dissidences dont l'occasion formelle ne s'est pas un seul instant rencontrée[5].

Il est possible que mes dépêches ultérieures vous portent à changer d'opinion sur l'utilité de la prolongation de mes pouvoirs. Ne vous gênez pas, et comptez que tous les partis que vous prendrez à cet égard seront affectueusement approuvés.

Ces dépêches devaient mettre ma responsabilité à couvert; je crois l'avoir fait en ne compromettant pas la vôtre, quoique cependant, pour des lecteurs malveillants, il puisse en résulter un ensemble fâcheux. Mais la pureté des intentions est garantie de part et d'autre, et j'ai mis sur le compte de l'insuffisance du télégraphe, et de l'imprévu, ce que j'aurais pu attribuer à des contradictions et imprudences réelles, si j'avais eu l'esprit mal fait ou en mauvaise humeur.

Cette affaire Calandrelli menace de nous déshonorer et nous expose à de sérieux embarras[6]. Je fais pour le mieux. Renoncez, je vous en prie, à prendre vos informations en dehors des agents responsables et officiels. Nous savons mieux que personne ce qu'il faut faire et conseiller. Je ne me choque pas de ces consultations en dehors de nous; mais vous voyez qu'elles ne réussissent pas.

Permettez-moi de vous dire encore dans le secret de l'amitié que vos sept à huit envoyés étaient presque tous inutiles, et que la somme

brèves qui permettaient les interprétations qu'en donne ici Corcelle. En effet, au début de sa dépêche n° 28 du 9 octobre, Corcelle parle en très bonne part de ces deux dépêches de Tocqueville.

5. Cf. ci-dessus lettre du 1er octobre 1949, n° 160.

6. Dans sa dépêche n° 28 du 9 octobre 1849, Corcelle donne quelques informations sur ce qu'il appelle ici l'affaire Calandrelli (alors que dans sa dépêche n° 26 du 2 octobre il avait dérobé celui-ci à la police; cf. ci-dessus n. 3). « Je joins ici un autre procès-verbal qui, je l'espère, peut vous être encore utile, c'est celui de la visite domiciliaire opérée chez Calandrelli en présence de sa sœur. On a trouvé dans la maison de ce chef révolutionnaire un grand nombre d'ouvrages dérobés à la bibliothèque de l'Académie ecclésiastique et le catalogue de la bibliothèque enlevé sans doute avec l'intention d'effacer la trace du larcin, des armures volées à Mme de Rossi née princesse de Saxe, des dentelles, des vases, etc. Il est bien regrettable, Monsieur le Ministre, qu'avant d'admettre Calandrelli au service de [la] France, on ne nous ait pas préalablement consulté; sa nomination nous fera peu d'honneur à Portici. Je vous supplie d'y mettre obstacle s'il en est temps encore. C'est le colonel Calderari qu'il serait juste et convenable de nommer capitaine ou chef de bataillon dans la Légion étrangère, car M. le général Oudinot lui a promis formellement la conservation de son grade et il nous a servi. »

En fait, Corcelle a été trompé sur le personnage; car ce n'est pas ce Calandrelli, mais son frère, prénommé Louis, qui avait sollicité son intégration dans la Légion étrangère. Aussi, dans une annexe à sa dépêche n° 41 du 14 novembre 1849, il rectifiera l'erreur et demandera au successeur de Tocqueville au ministère des Affaires étrangères d'accueillir favorablement la requête de Louis Calandrelli.

de leurs dépenses eût été bien mieux employée à l'entretien suffisant de notre police, par exemple.

M. Lemoinne est fort aimable; mais il prend la question de travers, et conclut à la suppression du pouvoir temporel du pape[7].

MM. Frémy et Boulatignier m'ont paru pleins de sens. — Mercier est également d'une parfaite raison.

Il désire être envoyé par vous à Vienne où il croit pouvoir être utile par ses relations, et notamment par son amitié avec M. de Medem. Faites de ce désir qui me paraît loyal et naturel ce que vous voudrez. Je vous le recommande seulement comme loyal.

M. de Belcastel désire beaucoup la croix, surtout depuis que M. de Gérando l'a obtenue. Il s'est bien conduit pendant mon absence et celle de M. de Rayneval et a été utile. Vous pensiez qu'il avait droit à un dédommagement. Celui-là me semble juste.

Je vous recommande encore une autre croix d'honneur, celle de M. de Ségur[8]. Elle vous est proposée par M. de Rayneval.

Tout le monde m'assure, mon cher ami, que vous me devez des frais d'installation. Si tel est l'usage ou la règle, je vous assure que je n'y ferai aucune objection, car je suis ici dans une position plus que serrée. Vérifiez cela, s'il vous plaît. Ce serait le meilleur moyen de me traiter convenablement et sans trop d'industrie de votre part.

Il m'est bien incommode de n'être pas au Palais Colonna avec la Chancellerie, et M. d'Harcourt aurait dû y songer. Ce logement ne lui sert à rien pour le moment.

Qu'il me tarde de recevoir vos explications de tribune[9] et combien je fais de vœux pour votre succès personnel et public! Ne citez mes dépêches qu'avec de grands ménagements pour les personnes, et notamment le Saint-Père et les cardinaux. Elles ont l'inconvénient d'être complètes et quelquefois trop franches.

Adieu, je vous embrasse

F. de Corcelle.

P.-S. Ma pauvre femme a un peu de fièvre depuis hier mais j'espère que ce n'est qu'un refroidissement.

Archives Tocqueville. — Lettre inédite.

7. Barré : « Il est très animé contre le catholicisme. »

8. Louis-Gaston-Adrien de Ségur (1820-1881), fils du comte et de la comtesse de Ségur née Rostopchine, après avoir été attaché d'ambassade à Rome en 1842, était entré dans les ordres. Il devait devenir évêque.

9. L'affaire de Rome devait passer devant l'Assemblée le 16 octobre.

166. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

Paris ce 15 octobre 1849.

Mon cher ami,

Je crois que la discussion sur les affaires de Rome arrive demain [1]. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'elle me cause une grande préoccupation. Je voulais vous écrire une longue lettre par le courrier qui part aujourd'hui. Je n'ai que le temps de vous adresser quelques mots.

Je vois par les deux lettres que j'ai reçues de vous que vous persistez dans votre volonté de quitter l'ambassade de Rome [2]. Je vous prie de faire attention du moins à ce que la chose se fasse avec le moins d'éclat possible. Je ne crois pas que ce soit un spectacle utile à donner que celui d'un dissentiment public entre nous. Je suis déjà affligé que, contrairement à la résolution que vous m'annonciez dans votre dernière lettre de tenir le cas secret jusqu'à ce que vous ayez reçu ma réponse, vous ayez laissé percer, au moins, sinon fait voir vos intentions. *Le Journal des Débats* et le journal *La Patrie* ont reçu le même jour deux lettres de Rome qui leur annonçaient, non comme un bruit, mais comme un fait certain, que blâmant la conduite suivie par le gouvernement vous aviez envoyé votre démission. Les deux journaux m'ont fait demander si cela était vrai. J'ai cru devoir nier et il n'en a pas été question dans leurs colonnes. Mais je viens de retrouver la nouvelle dans d'autres journaux.

Quoique j'aie bien peu de temps à moi, je tiens à répondre à une question que contient votre lettre. Vous me demandez quelle est la mission de MM. Boulatignier et Frémy; mission que vous ne

166. - 1. Le 16 octobre devait commencer à l'Assemblée un vif débat sur l'affaire de Rome. La lettre de Louis-Napoléon au colonel Ney y surgirait par allusions fréquentes. A travers les querelles de personnes et de partis où Thiers notamment se manifesta largement, Tocqueville, au dire de Gobineau, avait tenu la question « non point sur le terrain, dans les fondrières de la lettre du 18 août, mais au cœur de l'affaire de Rome » (sur ce point, cf. l'intégrale de la lettre de Gobineau à Beaumont en date du 20 octobre 1849, O. C., t. VIII, vol. 2, pp. 216-220).

2. Les lenteurs et difficultés de communications expliquent seules ce contretemps, laissant entendre que Tocqueville venait de recevoir les lettres des 4 et 10 octobre de Corcelle, alors que celui-ci recevait le 13 la lettre de Tocqueville du 9 octobre. Le 15, au moment où Tocqueville lui écrit cette lettre, l'affaire de la démission était chose classée pour Corcelle.

connaissez pas. Je le crois bien, puisque je ne la connais pas moi-même. Boulatignier a été en Italie pour se reposer et voir son frère; M. Frémy pour accompagner Boulatignier. Comme M. Frémy est membre de l'Assemblée nationale, il m'a demandé, pour motiver son congé, une lettre dans laquelle je lui dirais que je verrais avec plaisir son voyage et lui saurais gré de me rendre compte de ce qu'il remarquerait. Je lui ai écrit cette lettre et depuis nous n'avons pas correspondu une seule fois[3]...

... M. d'Harcourt vient de m'envoyer sa démission se fondant sur la politique peu vigoureuse que nous voulons suivre[4]...

Ma dépêche officielle répond à tout ce que contenait la vôtre[5]. Je ne crois avoir rien oublié. Il serait bien important avant de prendre un parti, quant aux affaires et quant à vous-même, d'attendre le résultat de la grande discussion qui va avoir lieu. Nous pouvons être renversés par elle ou raffermis et l'un ou l'autre événement doit exercer une grande influence sur les affaires en Italie.

Adieu, je vous quitte en toute hâte et vous embrasse de tout mon cœur.

A. de Tocqueville.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

167. - F. DE CORCELLE À A. DE TOCQUEVILLE

Rome le 15 octobre 1849[1].

Mon cher ami, je vous envoie la copie de la réponse de M. de Rayneval à la lettre que je lui ai écrite au sujet de la reprise énergique de la conférence de Portici, ou des négociations particulières, pour les réformes civiles. Je ne trouve pas cette réponse satisfaisante. Nous n'obtiendrons rien de cette façon. Tâchez d'y pourvoir par vos propres négociations avec l'Europe et par l'envoi de promptes instructions. Il est clair que Rayneval s'endort dans les mêmes vagues promesses et généralités évasives qui nous ont fait

3. Ici un paragraphe de six lignes a été raturé postérieurement.
4. Ici une ligne raturée postérieurement.
5. La dépêche n° 10 de Tocqueville du 2 octobre, et de Corcelle, soit la dépêche n° 24 du 29 septembre, soit la dépêche n° 25 du 30, si, comme le laisse entendre Tocqueville, sa propre dépêche pouvait répondre par avance sur leur réception aux deux dépêches de Corcelle.

167. - 1. En marge : *particulière*.

battre une première fois. Malheureusement, je ne puis être à la fois à Rome et à Portici. Ici j'ai l'affaire des étrangers qui m'occupe beaucoup, et d'autres affaires. Ce matin, la police romaine vient d'arrêter un nouveau Napolitain avec l'intention de le livrer à la frontière. Je m'y oppose énergiquement, mais cela suffit-il? Non, il faut encore demander qu'on le relâche ainsi que les deux ou trois déjà emprisonnés et qu'on nous les laisse transporter en France. Ce second point va susciter de grands débats. Quel métier que celui de toujours lutter et d'être toujours en garde contre des surprises! Voilà ce que je fais énergiquement sans me décourager, et ce qui est plus nécessaire encore sans me laisser aller à d'aveugles et injustes préventions contre l'Église. Dieu a garanti l'établissement mais non la perfection de ses ministres.

Gasparin [2] vient de m'écrire de Lausanne pour saint Achilli. Vous aviez raison de prévoir que tous les synodes méthodistes et autres allaient se mettre en rumeur.

Indépendamment de la question des délits communs que je soumets à votre sagesse, en voici une seconde : peut-on exiger du pape qu'il souffre à Rome une propagande protestante?

Pour moi, je ne le pense pas, et je doute que nos missionnaires fussent aisément admis à Londres s'ils venaient y déblatérer contre la religion de l'État. Gasparin veut à Rome la pleine liberté de la propagande.

Envoyez-moi une instruction motivée pour réclamer les Napolitains emprisonnés. Je ne l'attendrai pas pour agir, car je me conforme ainsi d'avance à l'esprit général de vos instructions, mais si cela se complique, je serais bien aise d'avoir un document du Gouvernement à l'appui de mes actes.

Mes dernières nouvelles de Portici sont mauvaises. Le pape s'est fort animé dans nos dernières querelles. L'affaire Calandrelli, la lettre du Président, la démolition de son amnistie, tout cela réuni l'indispose. Le cardinal Antonelli, en revanche, est devenu assez modéré. C'est lui qui a décidé les concessions que nous avons obtenues pour l'amnistie.

Il faut bien de la patience et de la fermeté réunies pour traiter avec ce pouvoir qu'on nomme Église. Je ne vous parle pas de la moitié de mes embarras.

2. Des trois Gasparin, Adrien, le père, né en 1783, Agénor né en 1810 et Paul-Joseph né en 1812, il semble qu'il s'agisse ici d'Agénor. Député de 1842 à 1846 il s'était toujours distingué par son action pour la défense de la liberté religieuse et pour l'affranchissement des Noirs. Après son échec à la Chambre en 1846, il devait se montrer ardent défenseur de ses coreligionnaires protestants dans tous les pays. Il n'y aurait donc rien d'étonnant à ce qu'il soit intervenu pour réclamer « la pleine liberté de la propagande » à Rome.

Je crains maintenant que le parti conservateur de l'Assemblée ne verse dans l'inconvénient opposé à celui où vous me paraissiez être il y a peu de jours, et ne veuille s'abstenir de toute influence morale sur le Saint-Siège. Ce serait de la bien mauvaise politique, aussi mauvaise que celle de la contrainte et de la rupture.

Vous ne vous plaindrez pas de l'absence de mes dépêches. Je passe ma vie à vous écrire quand je n'agis pas. Il faut que ma constitution soit bien robuste après l'affaiblissement d'une effroyable maladie, pour résister aux veilles et fatigues qui m'arrivent presque chaque jour.

Avez-vous prévu que je suis entré en fonction comme envoyé extraordinaire le 6 juin, que par conséquent le *6 décembre,* il me faudra opter entre mon mandat de représentant et ma position actuelle? Donnez-moi votre avis sur cette question personnelle.

J'ai grand-peur que vous ne me trouviez encore utile dans *sept semaines,* au poste où je suis, et cependant est-il raisonnable de renoncer ainsi à la carrière représentative? J'ai dû me nuire beaucoup, déjà, dans mon département. Demandez à Druet des Vouy (?) ce qui en est. Je ne leur écris plus; je suis trop occupé pour cela. On doit donc me blâmer et m'abandonner.

Je conviens que vous ne me remplacerez pas très aisément, car malgré mes réclamations et mes oppositions continuelles, je sais que le pape et même les cardinaux ont d'excellents sentiments pour moi. Tâchez pourtant de trouver quelqu'un qui puisse me remplacer.

A tous mes ennuis ajoutez que je n'ai ici aucun employé sous la main. Mon éloignement de l'Ambassade et de la Chancellerie m'expose à des encombrements d'affaires et de papiers, à des pertes de temps. M. d'Harcourt était dans l'abondance de tous les moyens d'action, et moi je suis dans les difficultés de tout genre. Or, jamais ambassadeur de Rome n'a été aussi chargé d'affaires graves, de sorte que l'insuffisance de mon établissement est proportionnée au surcroît de mon fardeau.

Si vous voyez M. d'Harcourt tâchez donc de savoir s'il veut me permettre de m'installer le 1er novembre au Palais Colonna[3]. Son bail expire le 15 de ce mois. Je payerais ces quinze jours et la chose publique y gagnerait.

Monsieur Callier m'a annoncé son voyage dans les Légations[4];

3. L'ambassade de France à Rome était au palais Colonna dont la famille restait propriétaire, ce qui expliquerait l'allusion au bail que fait ici Corcelle.

4. Les Marches et les Légations étaient occupées par les Autrichiens. Dès le début du mois, Callier avait projeté de s'y rendre pour se rendre compte de cette occupation particulièrement dure qu'il décrit à Gobineau (cf. sa lettre nº 13 du 4 octobre dans *Lettres du Colonel Callier, op. cit.*, pp. 56-57).

je lui ai dit que je n'avais plus aucune objection contre son emploi à Rome et que je vous en donnerai l'assurance. Il n'est d'ailleurs pas fâché de voir les Légations où il peut être utile. Il me quitte de bonne amitié et me prie de lui poser des questions d'étude.

Un M. Bonnières [5] se dit votre agent confidentiel et court le pays. Je pense qu'il se vante beaucoup. M. de Mofras a la même figure à Naples. Serrez la bourse de l'État devant ces appétits. Tous ces nouveaux visages ne m'inquiètent plus, mais c'est vraiment une dépense inutile, et cela produit un mauvais effet sur le public.

Ma femme continue d'être indisposée; mais nous savons ce que c'est et cela n'aura pas de suites. Nous sortons à peine. Le temps me manque et je ne connais encore de Rome que ma rue, St-Pierre et le Colisée.

Adieu, en vous embrassant de tout mon cœur

F. de Corcelle.

Archives Tocqueville. — Lettre inédite.

168. - F. DE CORCELLE À A. DE TOCQUEVILLE

Rome 20 octobre 1849 [1].

Mon cher ami, je n'ai rien à ajouter à ma dépêche officielle [2] qui vous donne le fond de mon sac, si ce n'est que vous feriez bien de dire à votre collègue de la Guerre, qu'il exagère, je le crois, une partie des dépenses qu'il veut mettre à la charge du gouvernement pontifical. En effet, parmi ces dépenses du Génie et de l'Intendance figurent des marchés passés à Santucci avant notre entrée à Rome. C'est très bien de n'être pas dupes; mais encore faut-il rester justes et convenables. De plus il y aurait de l'inconvénient en ce moment à se montrer trop exigeants pour de petites choses, vis-à-vis [d'] un malheureux gouvernement horriblement obéré.

Prenez-y garde. Ne multiplions pas les fâcheuses impressions. Voilà l'instant où le pape va se décider.

Son parti dépendra des nouvelles qu'il va recevoir de Paris. J'attends votre discours impatiemment [3].

5. Il doit s'agir de Robert-Ernest Bonnières de Wierre, commissaire expéditionnaire à la direction politique des Affaires étrangères depuis le 11 juillet 1848 qui effectua une mission à Rome en 1849. Bonnières devait finir sa carrière comme ministre plénipotentiaire à Téhéran (1867).

168. - 1. En marge : *Particulière*.

2. Dépêche de Corcelle n° 34 en date du 20 octobre 1849.

3. C'est-à-dire le discours que Tocqueville devait tenir à l'Assemblée ce même 20 octobre.

Pour revenir à ma première observation, il n'y a d'économie urgente en ce moment et vraiment politique que celle de la réduction de l'effectif. Le général Rostolan estime qu'il n'a besoin que de 18 000 hommes. Il vient d'envoyer au général Rulhière un travail qui établit son opinion partagée ici par tout le monde.

Vous avez vu par les réponses que j'ai reçues de nos agents consulaires à Bologne et Ancône, que les Autrichiens n'ont pas mis autant à la charge du gouvernement pontifical qu'on se le figurait [4]. Ne faisons pas plus mal qu'eux sous ce rapport. J'insiste à cet endroit parce qu'on écrit beaucoup le contraire.

M. Lemoinne, notamment, voudrait que l'on fît d'énormes répétitions sur les finances romaines. Il a de l'esprit fort agréable avec une forte dose de mauvais esprit. Il va répétant partout qu'il faut évacuer Rome complètement, se retirer à Civita-Vecchia; que nous sommes un peuple d'athées; que par conséquent nous n'avons pas le droit de soutenir une papauté qui a fait son temps.

Je vous en préviens, parce qu'il écrit, je le crois, à M. Gobineau. Soyez sûr que les impressions qui vous viendront par ce charmant homme de lettres seront parfaitement en dehors de ce qui est raisonnable.

M. Lemoinne est arrivé avec des idées toutes faites et il ne peut conseiller que des étourderies passablement orgueilleuses. Pour abandonner Rome, il faudrait préalablement s'entendre avec l'Autriche et faire relever nos sentinelles par ses soldats, car autrement notre retraite serait suivie d'un massacre probable ou tout au moins d'une bonne guerre civile. Cela ne prouve pas que la majorité est révolutionnaire, mais tout simplement qu'elle est désorganisée et singulièrement peureuse. C'est le pays où des minorités qui s'entendent pour la terreur ont le plus d'action.

Permettez-moi, maintenant, de vous entretenir de ma situation personnelle. Mes six mois expirent dans cinq ou six semaines. Il faut donc que j'opte entre la vie parlementaire ou les services diplomatiques que je puis rendre ici. Je ne suis pas assez humble pour ignorer que ceux-ci sont réels et que vous ne me remplacerez pas très aisément avec avantage, à mon point de vue de la foi et de la liberté, bien entendu.

Je ne vois de possibles que MM. de Rayneval, Montebello et Lagrenée. Peut-être y en a-t-il d'autres. Occupez-vous, je vous en prie, de cette grande affaire.

4. En annexe de sa dépêche n° 26 du 2 octobre 1849, Corcelle avait adressé à Tocqueville des « Notes sur la manière dont les autorités françaises agissent à Rome comparée à celle adoptée par les autorités autrichiennes à Ancône ». Ces notes, qui répondaient aux questions posées par Corcelle, sont signées Armand Duault et figurent sur du papier à en-tête manuscrite « Consulat de la République française à Ancône ».

Je ne demanderais pas mieux que de continuer ma tâche encore quelques mois, et je sais bien que tout ce temps est nécessaire pour arriver à un résultat complet, mais voyez quels sacrifices la perte de mon existence parlementaire m'imposerait, sans aucune assurance de solidité dans mon nouveau poste.

Je ne parle pas seulement de sacrifices de goûts personnels, mais de l'utilité qu'il m'est permis d'espérer par mes relations de l'Assemblée, de l'inconvénient de perdre mes relations du monde à l'âge où est ma fille, des privations de cœur auxquelles j'exposerai ma pauvre femme qui n'a pas comme moi ici le dédommagement d'une action énergique qui s'accroît sous l'aiguillon continuel de la douleur.

Je ne trouve vraiment pas raisonnable d'abandonner tant d'intérêts, si le devoir le plus impérieux ne parle pas.

Je n'ai jamais pu trouver à Rome la loi organique dans laquelle Combarel a introduit la disposition qui me met dans les plus graves embarras [5].

Boulatignier et Frémy m'ont assuré que l'Assemblée pouvait par une résolution spéciale provoquée par le Gouvernement maintenir mon titre de représentant et prolonger ma mission.

Si cela était, ce serait une manière bien honorable de m'en tirer; mais ce serait aussi bien présomptueux peut-être de le désirer. Voyez tout cela, songez-y promptement et répondez-moi. Je compte sur votre amitié dans cette circonstance la plus grave de ma vie.

Si je dois rester quelque temps, il me serait bien nécessaire d'avoir mes frais d'installation qui, tous les hommes du métier me l'assurent, sont d'un tiers du traitement pour le ministre en titre. Cette incertitude matérielle gêne ici mes mouvements, mes relations et diminue mon autorité. Elle me fait craindre de plus de faire la guerre à mes dépens.

Vous ne pouvez vous plaindre de mon silence. Voilà 14 dépêches depuis le 19 septembre. C'est un peu plus d'une tous les trois jours. J'ai la conscience d'y avoir exprimé mes pensées et tout mon cœur.

Ma besogne est bien difficile et pourtant elle me paraît simple, tant je suis convaincu de la solidité morale de ce que je fais. Adieu, cher ami, écrivez-moi et conseillez-moi. Il en est temps.

5. Il s'agit de la loi électorale votée le 15 mars 1849 et qui ne comportait pas moins de 124 articles. La question des incompatibilités avait été renvoyée par la Constitution à la loi électorale. Celle-ci prévoyait que tout fonctionnaire rétribué serait considéré comme démissionnaire de ses fonctions de député à l'exception des citoyens chargés temporairement d'un commandement ou d'une mission extraordinaire, soit à l'intérieur soit à l'extérieur (ce qui était le cas de Corcelle). Dans la discussion du 13 mars, Combarel avait fait adopter l'amendement suivant : « toute mission qui aura duré six mois cessera d'être réputée temporaire ».

Je vous embrasse tendrement

F. de Corcelle.

P.-S. Je viens d'établir d'excellentes relations avec un abbé rédacteur de deux journaux piémontais importants qui vont soutenir notre politique.

Un petit mot encore sur l'esprit de l'armée. Celui des soldats est excellent. Ils remplissent les musées et les églises. Je vous réponds qu'ils ne s'ennuient pas. De plus ils ne sont pas athées, car on en voit bon nombre dans une attitude fort grave à la messe et je tiens de nos médecins, qu'au lit de mort, il n'y en a pas un qui ait refusé les secours religieux.

Quant aux officiers, ils sont en général animés d'un esprit très satisfaisant. Seulement, les meneurs, c'est-à-dire les plus remuants, ont le diable au corps. Notre ami le général Morris, le colonel Denoue[6] et le capitaine Bertrand sont à la tête d'une coterie de viveurs *anti-calotins* qui donne le ton à beaucoup de camarades. Or, ils ont plus de relations avec un certain monde de Paris et plus d'ardeur politique que les officiers rangés et modestes. Ils déclament beaucoup dans leurs lettres et propos de table. Ils s'attendaient à des fêtes et trouvent la ville triste. Le clergé les gêne un peu pour les filles. De là leur philosophie. C'est, je le répète, une petite coterie, mais très agissante. C'est elle qui fait tout le bruit, notamment au spectacle où elle soufflette parfois les Romains. J'ai lieu de croire que les bons enfants dont je parle ont des amitiés assez voisines de la société de notre Président.

Je vous expose ces observations afin que vous ne preniez pas ce tapage pour de la bonne musique.

Archives Tocqueville. – Lettre inédite.

169. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

Paris ce 21 octobre 1849.

Mon cher ami,

Je devrais et voudrais vous écrire lettre et dépêche. Mais je suis tellement fourbu de la campagne parlementaire qui vient de finir

6. Le commandant Armand de Noüe, commandant du premier régiment de chasseurs à cheval. Dans une lettre au général Pélissier du 25 juin 1849, le général Morris se vante d'avoir pris deux cents voitures, de détrousser les voyageurs, et parle de ses déjeuners avec de Noüe comme distraction, confirmant ainsi les propos de Corcelle.

que je ne puis remplir et encore très incomplètement que la moitié du programme. Je me borne à la lettre particulière et je la ferai courte et confuse n'ayant de vigueur à rien aujourd'hui et surtout un extrême besoin de repos.

Parlons d'abord de la bataille qui vient de finir : elle a été accompagnée des circonstances les plus étranges pour ceux qui l'ont vue *du dedans* et a failli amener les complications les plus graves et les plus dangereuses dans notre situation intérieure. En voilà l'histoire sommaire : les meneurs de ce qui s'appelle le parti modéré avaient imaginé devoir remporter un grand triomphe sur le Cabinet à propos de l'affaire de Rome et c'est ce qui les avait fait verser, ainsi que vous me le dites dans votre lettre du 15, dans l'*admiration* de tout ce qui se faisait à Rome et à Portici [1]. Ils en étaient arrivés à s'enivrer du *motu proprio* et n'étaient pas même très éloignés de trouver mauvais que nous eussions poussé le St-Père aux témérités libérales que contient cet acte. Ils s'étaient ainsi grisés entre eux, sans songer ni à l'opinion du dehors ni au Président. C'est dans ce point de vue qu'est écrit le rapport de M. Thiers sous les fourches caudines duquel Président et Cabinet devaient passer [2]. C'est ce qui n'est pas arrivé. La vanité du Président s'est exaspérée en voyant que le rapport non seulement n'admettait pas les conclusions de sa lettre, mais la passait dédaigneusement sous silence. Il est entré dans une de ces colères intérieures auxquelles il est sujet et il a écrit une nouvelle lettre dans laquelle il jetait le gant aux chefs de la majorité et à la commission qu'ils dirigeaient [3]. Heureusement, il

169. - 1. Depuis le 4 septembre, Pie IX résidait à Portici, dans le royaume de Naples; ce qui était une façon de protester contre la lettre de Louis-Napoléon à Ney.

2. Thiers était rapporteur d'une demande de crédits pour le corps expéditionnaire à Rome. La discussion sur le rapport Thiers avait commencé le 18 octobre.

3. En vue de la préparation de la séance de l'Assemblée, Louis-Napoléon avait adressé une lettre à O. Barrot pour confirmer sa politique dans l'affaire de Rome, reprenant les thèmes de sa lettre au colonel Ney et manifestant du même coup les insuffisances du *Motu proprio* de Pie IX. C'est de cette « seconde » lettre dont il est ici question et que Barrot ne parvint pas à lire au cours de son intervention à l'Assemblée. Voici comment il rapporte l'incident dans ses *Mémoires posthumes* : « Ces cris répétés : *La lettre! la lettre!* qui devenaient de plus en plus intenses, annonçaient une consigne donnée; mais les habiles qui avaient donné cette consigne n'avaient pas initié tous leurs comparses dans les particularités intimes de la situation, de manière que, tandis que les uns, et M. Napoléon Bonaparte à leur tête, demandaient la lecture de la *lettre* du Président, entendant bien désigner celle que le président de la République m'avait adressée récemment, le gros du parti, en criant : *La lettre! la lettre!* n'entendait indiquer que la lettre à Edgar Ney, la seule dont le public eût connaissance; aussi, au moment où je m'apprêtais à déférer au désir de Louis-Napoléon et à donner lecture de sa lettre adressée à l'Assemblée, par mon intermédiaire, lecture

lut la lettre au Conseil et cette fois nous avertit qu'il allait la publier. J'ai fait alors, tout protestant que je suis selon vous, un acte d'honnête homme. L'occasion de brouiller à tout jamais le Président avec de misérables ambitieux qui ne cherchent qu'à nous créer des obstacles sans songer à l'intérêt public était belle; mais nous risquions le pays. J'ai donc déclaré sans hésitation que jamais je ne consentirais à la publication d'une telle lettre. Tous mes collègues ont dit la même chose. Le Président a été étonné et irrité du procédé. Mais il a ajourné. Une heure après, la lettre était connue à l'Assemblée. La colère des chefs de parti a été extrême; mais leur peur encore plus grande. Si le Président était bien imprudent de leur déclarer la guerre, eux se sentaient encore hors d'état de se passer de lui. Tout leur parti qui a été élu aux cris de « Vive Napoléon » s'est senti pénétré des mêmes craintes. Ils ont été trop heureux de nous prendre pour médiateurs et, après avoir voulu nous imposer leur thème, prendre le nôtre. Le nôtre était ceci : ne pas publier la seconde lettre du Président; avouer et louer la première quant à la *substance* et sans y reconnaître un acte officiel de gouvernement. Admettre le *motu proprio comme point de départ*. Ne s'en pas montrer satisfait. Mais y voir le germe de beaucoup de très utiles améliorations qu'avait demandées la France. Quant aux personnes, déclarer que là nous ne pouvions céder et que, tant que nous serions à Rome, nous n'avions souffert et ne souffririons aucun acte de violence contre elles. C'est sur ce thème que j'ai fait mon discours et Barrot le sien; moi, la gravure. Barrot, la peinture. Quinze jours plus tôt on m'aurait trouvé très mauvais, on m'a trouvé excellent. Quinze jours plus tôt, on aurait trouvé Barrot détestable et digne du pilori, on l'a déclaré très acceptable. On l'a laissé affirmer très solennellement que le vote qui allait avoir lieu signifierait ce que mon discours et le sien avaient dit. Thiers a renoncé à la parole pour soutenir son rapport. Le parti catholique n'a pas proposé d'amendement; tout le monde s'est conduit en agneau, et la séance

qui, après les explications que je venais de donner, ne me paraissait plus avoir les mêmes dangers aux premiers mots que je lus : *Monsieur le ministre, la question romaine devant être de nouveau discutée à l'Assemblée...*, des cris partis de la gauche m'arrêtèrent : *Non, non, ce n'est pas celle-là. La lettre du Président!...* De son côté, la droite s'opposait vivement à toute lecture de documents qui n'étaient pas régulièrement communiqués à l'Assemblée; mes collègues eux-mêmes, redoutant cette lecture, s'agitaient sur leurs bancs. Je profitai de cette espèce de confusion générale, pour, après avoir fait acte de bonne volonté, ne pas continuer la lecture déjà commencée; quelques cris obstinés réclamaient bien encore : *La lettre! la lettre!* mais le président de l'Assemblée, impatienté à son tour, coupa court à cette insistance en répondant aux interrupteurs : *Vous la lirez, si vous voulez dans tous les journaux; le ministre est libre de la lire ou de ne pas la lire...* A partir de ce moment, je n'éprouvai que d'insignifiantes interruptions. » (*Op. cit.* III, pp. 466-467.)

a fini hier par un embrassement universel. Voilà l'histoire. Tout ceci est excellent pour nous, quant à présent. Mais je suis bien inquiet de l'avenir, non de notre avenir, mais de celui du pays. Vous dire pourquoi exigerait une lettre portée par un courrier de cabinet.

Pour en revenir à nos deux discours : j'espère que vous serez content du mien et que ce que j'ai dit et cité de vous ne vous sera pas désagréable. Tout cela a plu à l'Assemblée. Quant au discours de Barrot quoiqu'il soit, en substance, la reproduction exacte du mien, j'en ai regretté certains développements inutiles ou dangereux. Je lui avais bien recommandé entre autres de ne point citer des *conversations* et, après me l'avoir promis, il va lire une dépêche de Rayneval qui en contient une et qui pis est, une du pape[4]. Vit-on jamais pareille idée? Heureusement que la conversation du pape a été très applaudie par le parti catholique de l'Assemblée. Mais que pensera-t-on de ce procédé peu diplomatique à Portici et ailleurs? Je serais désespéré de cet incident si j'avais de grandes espérances; mais vous savez que je n'en ai guère.

4. C'est à deux reprises qu'effectivement Barrot cite dans son discours des propos de Pie IX rapportés par Rayneval. Tout d'abord au sujet de la Consulte d'État, embryon d'une assemblée législative : « Notre représentant avait restreint son insistance à ce point, et, sur ce point aussi, il avait rencontré un assentiment, non pas seulement de la part du Saint-Père, mais même de celle des cardinaux. » « Le Saint-Père, écrivait M. de Rayneval, le 18 mai, veut s'éclairer en toute liberté; il s'en tiendrait à la forme de gouvernement qu'il avait instituée en dehors de toute pression extérieure, et quand il était maître encore de n'écouter que ses propres inspirations; il rétablirait la Consulte d'État, il réélirait les députés des provinces, soumettrait à leurs délibérations tous les projets de règlement intérieur; *ils auraient voix délibérative en ce qui concerne le budget des recettes et le budget des dépenses.* »

Un peu plus loin, après avoir dénoncé les confusions de pouvoirs, spirituel et temporel dans les États pontificaux et dans l'administration romaine, Barrot en venait à espérer une amélioration de la situation : « ... j'en atteste les déclarations du Saint-Père lui-même. Vous connaissez déjà, par les dépêches de M. de Rayneval, ses promesses; en voici une autre qui parle spécialement du Code Napoléon. Elle est du 31 juillet. « Le Saint-Père, y est-il dit, m'a promis de porter toute son attention sur mon résumé : *Vous autres Français, a-t-il ajouté, vous êtes toujours pressés; vous voulez aller trop vite.* » (Rires sur tous les bancs. – *M. Odilon Barrot :* Il n'est pas défendu d'être pape et homme d'esprit tout à la fois. – Nouveaux rires.) « *Nous autres Romains, nous prenons notre temps;* parfois nous en prenons beaucoup, je l'avoue, mais il ne faut pas que cela vous effraye. Ayez patience; je vais, en attendant, vous donner une bonne nouvelle : j'ai voulu faire une chose agréable à la France; nous avions, naguère, travaillé à un code, eh bien! j'ai dit hier qu'il fallait tout bonnement prendre pour modèle le meilleur des codes, *le Code Napoléon!* Nous aurons quelques changements à y apporter; c'est chose facile que de corriger après coup les détails, dans les choses grandes et belles par elles-mêmes. » (Très bien! très bien! – Mouvement prolongé de satisfaction à droite.) (*Mémoires posthumes,* III, pp. 463-464 et 468-469.)

Venons maintenant en quelques mots à vous. Je n'ai jamais été furieux contre vous. Mais peiné que vous m'ayez mis ainsi le marché à la main du premier moment que nous semblions ne pas être du même avis, et en me demandant un successeur par le retour du courrier. J'ai été peiné aussi, je vous l'avouerai, de ce que vous transportiez si souvent les idées et le ton de la lettre particulière dans la dépêche. Mais cela ne m'a pas empêché un seul moment de désirer très vivement comme je le désire encore que vous restiez à Rome, où personne, la situation donnée, ne me paraît pouvoir faire aussi bien que vous.

Le désaccord entre nous n'a jamais porté que sur *un seul point :* les personnes. Vous pensez comme moi qu'il fallait faire les plus grands efforts pour obtenir qu'on ne les arrêtât pas. Moi, je pensais de plus que vous que nous avions le droit d'*empêcher,* si cela devenait absolument nécessaire, qu'on ne les arrêtât. Je croyais que nous aurions l'opinion générale pour nous en France et j'étais convaincu que l'Église ne romprait pas sur ce terrain. Vous me dites dans vos dépêches qu'en cette matière ma volonté a été obscure, confuse et contradictoire. Je dis absolument le contraire. J'ai fait le relevé de toutes les dépêches ou lettres particulières qui traitent ce sujet et la théorie du gouvernement sur ce point est parfaitement claire, enchaînée et établie. Je pouvais me tromper; vous avez peut-être très bien fait de vous écarter quelque peu de vos instructions en cette matière. Mais les instructions étaient claires et vous comprenez que je ne puis pas laisser établir officiellement qu'elles ne l'étaient pas. C'est ce qui a motivé quelques mots de ma dernière dépêche et ce qui m'obligera à résumer un de ces jours où j'en aurai le temps dans une dépêche que je ferai moi-même quelle a été précisément ma pensée exprimée. Du reste, tout ceci à présent est de l'histoire. Les exceptés de l'amnistie sont maintenant hors du territoire des États romains. Les orateurs de l'opposition ne nous ont pas serré le bouton pour nous faire dire si c'était nous qui avions forcé ces hommes à partir ou s'ils s'étaient exilés volontairement. Nous sommes restés dans le vague de mon affirmation : *personne n'a perdu ni la liberté, ni les biens, ni la vie.* S'il n'arrive pas de nouveaux incidents, tout est pour le mieux.

J'aurais mille autres choses à vous dire. Mais le temps me manque. Parmi toutes les affaires dont j'aurais à vous parler, j'en choisis deux en toute hâte : l'Autriche se plaint de ce que nous occupons le palais de Venise [5] qui lui appartient. Si on peut mettre

5. L'ambassade d'Autriche était au palais de Venise devenu sa propriété depuis que Venise était devenue autrichienne après le Congrès de Vienne. Ce palais avait été la résidence du représentant à Rome de la « Sérénissime » République de Venise.

les troupes ailleurs, n'y manquons pas. Faisons-le immédiatement. Ne nous créons pas des difficultés pour si peu[6]...

Adieu, mon bon ami, je vous aime et vous embrasse de tout mon cœur. Mes hommages respectueux et affectueux à votre chère femme. Pour Dieu! ne recommencez pas à abuser de votre santé, et songez que les trop grands feux finissent toujours par fondre les métaux les plus résistants et détruire les vases dans lesquels on les allume. Faites modérément même le bien, si vous voulez le faire longtemps.

Tout à vous de cœur

A. de Tocqueville.

Archives Harcourt-Corcelle. – Lettre inédite.

170. - F. DE CORCELLE À A. DE TOCQUEVILLE

Rome 24 octobre 1849[1].

Mon cher ami, votre dernière dépêche officielle se ressent de nos malentendus[2]. Il est certain que le ton de vos lettres particulières était politiquement très animé contre le Saint-Siège et que cette circonstance jointe à la contradiction très apparente des avis télégraphiques a dû me convaincre du péril imminent d'une rupture. Or, vous savez que j'ai nettement déclaré dès l'origine, que ma conscience ne me permettait pas d'être un agent de contrainte. Je n'ai jamais admis que l'autorité morale, et je m'en suis servi, je le crois, avec bon sens et fermeté.

Rome est une très petite ville pour la circulation des commérages politiques. Eh bien, personne à l'heure qu'il est, n'y sait le premier mot de la nouvelle des journaux de Paris au sujet de ma démission. Je n'ai écrit à personne, à Paris ni ailleurs; je n'ai rien dit ici qui puisse motiver une allégation de ce genre.

Je suis obligé d'en conclure que vous-même vous avez peut-être confié cette affaire à quelqu'un qui n'aura pas été discret, ou bien qu'un politique quelconque se sera livré à une hypothèse que mes discours ni mon attitude n'ont pas autorisée [*sic*]. Toutes ces explications sont pénibles parce qu'elles dénotent un défaut de confiance

6. Ici se trouvent cinq lignes raturées postérieurement.

170. - 1. En marge : *particulière.*

2. La dépêche n° 12 de Tocqueville du 15 octobre 1849.

de votre part, que je ne confonds pas avec une diminution d'amitié. Je vous engage donc à bien réfléchir avant de continuer un bail diplomatique avec moi.

Vous ne me blesserez pas en me proposant une résiliation convenable.

Vous savez que je suis supérieur, par l'indépendance de cœur, à mon emploi, et que d'un autre côté j'ai assez le sentiment de ce que j'ai fait par devoir, pour n'avoir presque pas besoin d'un suffrage extérieur.

Le vôtre lui-même me serait très doux; mais il ne m'est pas nécessaire dans ma retraite. Vous n'avez donc à craindre aucune explosion d'amour-propre de mon côté, et quant aux commentaires du monde, il y a moyen de s'arranger pour les prévenir.

Je vous parle ici sans découragement pour ce qui concerne ma tâche elle-même. Elle est difficile, mais selon moi, très simple. Jamais je n'ai été moins embarrassé au milieu de circonstances aussi compliquées. Je crois d'ailleurs qu'il ne sera pas aisé de me remplacer avec avantage. Ce qui ne veut pas dire que je ne puisse pas être remplacé fort convenablement. Cette opinion que j'ai de ma position ici, et auprès du Saint-Père, je vous l'avoue sans orgueil, parce que j'ai besoin surtout de vous témoigner une pleine confiance et parce que vous devez aussi savoir si je cède à une fatigue et à un désespoir [sur l'efficacité] de nos négociations. Non ce n'est pas cela.

Je prévois seulement que vous pouvez ne pas partager suffisamment ma manière de voir, qu'il peut en résulter une continuelle défense de notre responsabilité réciproque, pénible pour moi, gênante pour vous. Or, un ministre ne doit pas être gêné par son agent.

Cette considération me suffira pourvu que je pense être en règle avec moi-même, au moment où je renoncerai à l'accomplissement de si grands devoirs auxquels j'ai déjà fait le sacrifice de beaucoup d'intérêts. L'essentiel, pour moi, est que je puisse me retirer sans me dire : « J'abandonne, par ma faute et volonté, un poste où je pouvais faire le bien. »

D'un autre côté, si vous n'acceptez pas l'obstacle de cette différence d'opinion comme une raison valable, cherchez, je vous prie, en ami véritable, s'il y a moyen de m'éviter la perte de mes fonctions de représentant. L'Assemblée peut-elle prolonger le délai qui expire dans 4 semaines en comptant le temps nécessaire pour faire parvenir ma lettre à son Président?

Du 6 juin au 6 décembre, il y a six mois; vous voyez combien il est urgent de résoudre cette grave question personnelle.

Si vous pouvez quelque chose, par l'Assemblée, son autorisation ne serait que juste, car pour m'acquitter d'un service utile, j'ai

risqué ma santé et je mène actuellement la vie la plus rude[3]. Ce serait donc le moins que le département de l'Orne pût savoir que je ne suis pas un coureur de places, et que je sers le pays tout entier là où il m'envoie sans renoncer à mon mandat particulier de représentant. Remarquez, je vous prie, que dans cette affaire je n'ai jamais obtenu vis-à-vis mes électeurs et pour la conservation non vaniteuse de ma position politique le moindre témoignage public. Le rapport de M. Thiers qui adopte à peu près tous les points de vue que j'ai développés et appliqués dans nos négociations sauf la question des attributions de la Consulte laisse ignorer mes efforts pour atteindre le but qu'il approuve.

Si vous n'imaginez aucune compensation, je suis exposé à dépérir politiquement dans le silence de mes actes et de mes dépêches.

J'attends sur ce point votre réponse par le prochain courrier, si la délibération de l'Assemblée ne tranche pas la question d'une autre manière.

Je passe maintenant à ce qui est secondaire, je me suis assuré que le palais Colonna ne renfermait dans une ou deux armoires qu'un petit nombre de livres et papiers appartenant à M. d'Harcourt. Puisqu'il veut bien entrer en arrangement, je vais immédiatement occuper les pièces disponibles. Il me faudra les meubler car le salon de réception est le seul qui n'ait pas de meubles de louage.

De cette façon je serai établi convenablement et à portée des bureaux pour le service. Mon éloignement actuel nuit beaucoup aux affaires.

Je passerai par l'arrangement que M. Brénier propose relativement à une indemnité de logement. Seulement je ne comprends pas comment la démission de M. d'Harcourt ne me rend pas titulaire et dès lors comment je n'aurais pas droit aux frais d'installation d'usage. J'ai ici assurément cinq fois plus d'obligations de tout genre que n'en avait M. d'Harcourt. Songez à toutes nos autorités militaires françaises avec lesquelles je suis constamment en rapport. Concevez-vous ces rapports sans quelques déjeuners, dîners et réceptions? jamais situation n'a été si variée, si compliquée, si difficile et sous ce rapport n'a eu besoin de plus d'aide. Dans les premiers jours, nous avions un gouvernement provisoire à construire dans la poussière du combat. La toilette était moins obligatoire quoique notre besogne eût souvent été mieux faite avec une maison plus régulière. Aujourd'hui il serait nécessaire que j'eusse beaucoup de relations et par conséquent le moyen naturel de les entretenir.

Vous aurez donné à 5 ou 6 agents comme Mofras et autres plus qu'il ne fallait pour faire un établissement en règle et en bon état.

Je doute que M. d'Harcourt ait jamais été assiégé par autant de

3. Raturé : « J'ai compromis ma situation électorale. »

misères que celles dont je suis entouré. Il ne s'est jamais occupé d'ouvrir ici ces sortes de relations pour lesquelles on ignore presque tout ; il ne recevait pas, ce qui ne l'a pas empêché de toucher à Gaëte ses frais d'installation. Si mon emploi continue, vous ne pouvez les retrancher qu'en vous écartant des usages admis pour des cas de bien moindre urgence que le mien et cela aux dépens de mes facilités de relations, au moment où j'aurais besoin de multiplier et mes recherches et mes conseils et mon influence.

M. Lemoinne écrit au *Journal des Débats* en faveur de l'évacuation [4]. Il trouve tout simple que les soldats autrichiens relèvent les sentinelles françaises, et s'accommode de la chute de la papauté. Dans son opinion spirituellement exprimée, le peuple français est athée et n'a pas le droit de soutenir un établissement catholique auquel il ne croit pas.

Callier va dans les Marches avec plusieurs questions utiles que je l'ai prié d'éclaircir [5]. Il paraît me quitter d'assez bonne amitié.

Quant à M. de Mofras, je sais qu'il se plaint de ma froide réception. Je ne me suis pas occupé de lui, parce que je connaissais son ancien métier auprès du général Narvaez [6] et l'opinion de M. Desages [7].

4. Dans son numéro du 29 octobre 1849, *Le Journal des Débats* publia en première page un grand article de son correspondant à Rome dans lequel il était dit notamment : « Il est impossible de dissimuler qu'en général l'armée verrait volontiers cesser l'occupation... Je crains bien que le pape ne veuille pas rentrer dans Rome tant que nous y serons, ou tout au moins tant que nous annoncerons devoir y rester. » Cet article montrait par ailleurs qu'il était vain de demander au pape des concessions et qu'il n'y avait pas de place à Rome pour un parti modéré entre les clercs et les anticléricaux.

5. Callier avait toujours tenu une ligne d'observation et de rapport selon l'esprit de Paris. Il y avait donc souvent des divergences entre Corcelle et lui. Sa mission dans les Marches et les Légations était conseillée par Tocqueville afin de ne pas contrarier davantage Corcelle par la proximité de Callier et d'avoir du même coup un bon observateur sur le pays occupé par les Autrichiens.

6. Le général Ramon-Marie Narvaez, duc de Valence (1800-1868) avait conduit en 1823 la lutte contre la France et combattu les Carlistes. Il dut s'exiler en France de 1840 à 1843 d'où il reprit le pouvoir en Espagne, imposant en 1845 une constitution autoritaire.

Jean-Pierre-Eugène Duflot de Mofras avait été nommé attaché libre à l'ambassade de France à Madrid afin de lui faciliter des recherches dans les bibliothèques espagnoles. De septembre 1844 à octobre 1850 il devait effectuer un certain nombre de missions spéciales en Espagne, en particulier au moment du retour du général Narvaez. Le 7 septembre 1849 il était effectivement envoyé à Rome et à Portici pour travailler au retour du pape. Il devait ensuite faire deux rapports. Il terminerait sa carrière en 1879 comme ministre plénipotentiaire de 2e classe.

7. On connaît deux Desages au service des Affaires étrangères à cette époque. L'un était en poste à Marseille comme agent du ministère des Affaires étrangères ; l'autre, qui est vraisemblablement celui dont il est ici

S'il voyage, c'est indépendamment de tout contrôle de ma part. Il voit le pape, m'a-t-on dit, et prolonge son séjour à Naples. Ce n'est pas mon affaire.

M. Mercier ne peut qu'exercer une très bonne influence. Il est intelligent et galant homme. Mais il a dit à mon neveu qu'il attendait mes ordres pour revenir. Il faut qu'il y ait quelques méprises à cet égard. Je n'ai point d'ordres à lui donner.

Boulatignier m'avait lui-même dit quelques mots qui me faisaient supposer qu'il avait une mission ainsi que son collègue. J'aurais bien voulu qu'il en fût ainsi. Voilà des témoins sérieux et utiles. J'ai fait de mon mieux pour qu'ils fussent consultés par le pape.

Ma femme est remise de la fièvre. Nous allons tous passablement. Ma double correspondance avec vous et M. de Rayneval est énorme et ne me laisse aucun moment de loisir. Je quitterai Rome sans l'avoir vue. Belcastel me prie de vous reparler de son désir d'avoir la croix. M. de Gérando est ravi de la sienne et vous en remercie.

Adieu mon cher ami, je vous aime et vous embrasse de tout mon cœur

F. de Corcelle.

Archives Tocqueville. – Lettre inédite.

171. - A. DE TOCQUEVILLE À F. DE CORCELLE

Paris ce 26 octobre 1849.

Mon cher ami,

Nous sortons d'une crise pénible et bien dangereuse dans nos affaires intérieures, peut-être pour retomber demain dans une autre, car telle est notre vie. Je vous envoie un courrier tout exprès pour pouvoir vous raconter l'état des choses sans obscurité

La discussion des affaires de Rome avait laissé de grands ferments de colère et de discorde entre plusieurs portions de la majorité (les hommes religieux et les légitimistes surtout) et le Président [1]. Celui-

question, Émile Desages (1793-1850), était entré en 1811 aux Affaires étrangères. De 1830 à 1848, il y fut directeur politique. C'est à lui que Mofras adressait ses rapports d'Espagne, ce qui expliquerait la réflexion de Corcelle.

171. - 1. Cette discussion était venue à l'Assemblée le 18 octobre. Le 20, Tocqueville avait prononcé un discours sur la situation romaine et énuméré les exigences du gouvernement à l'égard du Saint-Siège; cf. ci-dessous lettre nº 172, n. 2.

ci, perdant ainsi l'espérance de grandir par les voies régulières, nous faisait craindre à chaque instant quelque folle entreprise et je ne puis vous dire les mauvaises nuits que nous venons de passer. Nous sommes enfin parvenus à opérer un semblant de rapprochement qui permet, au moins, de réfléchir à ce qu'il y a à faire. Une des conditions de la transaction a été le choix du général à Rome. Le Président voulait rappeler M. Rostolan et donner à l'autorité militaire la haute main sur toutes les affaires. La majorité y consentait pourvu qu'on choisît un des siens. C'est ce qui a été fait, le Président a fini par admettre M. d'Hautpoul [2], ancien légitimiste, poussé par le parti religieux dans la commission dont M. Thiers vient d'être le rapporteur et ayant voté avec la majorité de cette commission. Nous aurions fait difficulté de favoriser cet arrangement, si nous ne nous étions assurés que la loi électorale rendait impossible d'une part la prolongation de vos pouvoirs temporaires et de l'autre votre nomination définitive avant qu'un délai de 6 mois ne se fût écoulé entre votre démission de représentant et cette nomination. Mais comme nous ne voulions pas que vous eussiez, aux yeux du public, l'air d'être rappelé nous n'avons mis au *Moniteur* que la nomination de M. d'Hautpoul *comme général* et nous avons annoncé officiellement dans le même *Moniteur* que M. d'H. n'aurait de titre diplomatique qu'après l'expiration *légale et nécessaire* de vos pouvoirs (c'est, par parenthèses, une bien sotte loi que nous a faite là l'ami Combarel pour la satisfaction de bien petites passions). J'espère que vous trouverez que nous avons agi pour le mieux et fait ce que les circonstances exigeaient.

Mais les périls continuent à être très grands ou plutôt la situation devient inextricable et personne au monde ne peut dire quelle sera d'ici à un an la destinée de ce pays. Le calme matériel est rétabli, tous les travaux industriels reprennent ou sont repris; l'obéissance aux lois est complète partout. Cependant un malaise affreux, naissant des impossibilités d'un avenir régulier, tourmente tous les esprits. Il n'y avait qu'une voie de salut possible : c'était l'accord sincère de tous les gens de bien ou intéressés à l'ordre pour arriver parlementairement, soit à modifier la Constitution dans les formes indiquées par elle, soit, si cela était absolument nécessaire, par [*sic*] y introduire, même irrégulièrement, quelques dispositions qui pussent la rendre viable. Je considère tout cela aujourd'hui comme impossible. De profondes et irréparables dissidences séparent les divers éléments de la majorité entre eux et la majorité du Président. De telle sorte qu'aujourd'hui il n'y a plus au bout de l'impasse dans

2. Alphonse-Henri d'Hautpoul (1789-1865) était membre de l'Assemblée législative et devait devenir, en 1850, gouverneur de l'Algérie. Il devint ministre de la Guerre dans le cabinet qui allait succéder à celui de Barrot.

laquelle nous sommes engagés qu'un coup d'État fait dans la rue; une débauche militaire dirigée aussi bien contre l'Assemblée que contre la Constitution. Je n'ai pas besoin de vous dire que je ne serai jamais d'une telle partie d'autant plus qu'à mesure que je vois de plus près l'homme au profit duquel une telle révolution aurait lieu, je me convaincs qu'il est, tout à la fois, ingouvernable et incapable de soutenir par son propre jugement le poids du gouvernement.

Au milieu d'un semblable état de choses la situation du Cabinet est honorable, mais bien pénible et dangereuse. Nous avons, et moi en particulier, j'ai profondément blessé le Président en ne voulant pas me [*sic*] prêter à ses velléités napoléoniennes; d'autre part, vous savez que les chefs de la majorité peuvent bien nous appuyer, comme maintenant, quand ils sont forcés de le faire, mais que jamais ils ne nous seront bienveillants. Nous sommes donc destinés soit à être brisés par le Président afin de faire momentanément la paix avec nos ennemis, soit, s'il nous conserve, à nous trouver au premier rang contre lui le jour où il voudrait mettre à exécution ses desseins. Malgré cette double perspective, je n'ai jamais pris la vie publique avec plus de calme, parce que jamais je n'ai été plus convaincu que je fais la seule chose utile à mon pays et honorable pour moi-même. J'espère que vous aurez vous-même cette opinion et que quelque critique que soit notre position, vous ne refuseriez pas d'entrer avec nous au Cabinet si le ministère de l'Instruction publique vous était offert. Ce ministère est, en effet, vacant. Falloux est obligé décidément d'aller chercher la santé dans le Midi. Nous voudrions vous mettre à sa place. La majorité que nous avons sondée verrait avec plaisir cette nomination, du moins l'élément religieux qu'elle contient. Mais nous allons peut-être rencontrer des difficultés graves du côté du Président.

Je réponds dans ma dépêche officielle relativement à la demande d'instructions détaillées à donner quant aux différentes réformes que nous demandons[3]. Croyez que nous ne pouvons pas indiquer d'autres détails que ceux que nous avons donnés déjà. Nous ne pouvons que signaler certaines garanties générales qu'il faut obtenir, mais non les moyens d'exécution dont il faut se servir. C'est ainsi que, quand il s'est agi de justice, nous avons dit qu'il fallait arriver à rendre les instances moins nombreuses, la position des juges assurée, la liberté individuelle assurée, la publicité des débats[4]... Pour l'administration, qu'il fallait que les assemblées locales fussent élues, qu'elles votassent les dépenses[4]... Il n'y a que sur les lieux et à l'aide de connaissances spéciales qui nous manquent qu'on pourrait aller au-delà.

3. C'est-à-dire dans la dépêche n° 16 de Tocqueville datée du 25 octobre 1849.

4. Les points de suspension sont dans le manuscrit.

Du reste, vous savez quelle est ma conviction. Je crois qu'on a obtenu tout ce qu'il était possible d'obtenir, de bonnes paroles. On a semé des germes qui produiront à la longue, mais non aujourd'hui. Dans ce moment, la force de réaction qui entraîne le gouvernement pontifical est invincible et, dans l'application, quoi qu'on fasse, les intentions bienveillantes de Pie IX ne seront pas réalisées.

Adieu, je vous embrasse du fond du cœur

Alexis de Tocqueville.

P.-S. Je causais il y a quelques jours avec les députés de votre département qui m'assuraient que les craintes que vous m'exprimiez dans une de vos lettres sur le mauvais effet produit chez vous par votre absence étaient chimériques.

A.

Archives Harcourt-Corcelle. — Lettre inédite.

172. - F. DE CORCELLE À A. DE TOCQUEVILLE

Rome 31 octobre 1849[1].

Mon cher ami, je commence par vous féliciter de tout mon cœur de la parfaite mesure, de l'habileté politique de votre discours et du solide succès qu'il a obtenu[2]. Sans rancune, j'ajoute que vos

172. - 1. En marge : *Particulière*.

2. Dans son discours à l'Assemblée, le 20 octobre 1849, Tocqueville s'en était tenu aux demandes que « le gouvernement de la République » adressait au Saint-Père et dans lesquelles il s'estimait le devoir de persister :

1° Que plusieurs des principes généraux contenus dans le premier article du Statut du 17 mars 1848 soient formellement reconnus, notamment ceux qui garantissent la liberté individuelle, qui consacrent la dette publique et assurent l'inviolabilité de la propriété privée. Ce sont là des principes conservateurs de toutes les sociétés civilisées, quelles que soient les formes politiques qui les adoptent.

2° Qu'une organisation nouvelle des tribunaux donne de véritables garanties judiciaires aux citoyens.

3° Que des lois civiles analogues à celles qui règlent les conditions des personnes et des propriétés dans la haute Italie et dans le royaume de Naples, lois tirées de notre Code civil, soient promulguées.

4° Que des Assemblées communales et provinciales élues soient créées.

5° Que l'administration publique soit sécularisée.

6° Sa Sainteté a l'intention de rétablir la Consulte qu'elle avait chargée, en 1847, de donner des avis en matière législative et financière; le gouvernement de la République préférerait que les membres de cette Assemblée

lettres particulières me donnaient de vifs sujets de craintes. Si j'ai pu contribuer par mes implacables contradictions à vous faire apercevoir avec plus d'exactitude les dangers d'un ton menaçant envers le gouvernement pontifical, je dois me féliciter moi-même.

Nous voilà en bonne situation, s'il y en a de bonne par le temps qui court. Toujours est-il qu'elle est prudente et très honorable. Je vous remercie des quelques mots obligeants que vous avez prononcés sur votre ami ressuscité; il était bien nécessaire de couvrir le Président. On comprendra, je l'espère, à Portici nos nécessités politiques à cet endroit. Le discours de M. O. Barrot m'inquiète un peu[3].

Comment s'est-il oublié dans sa réaction contre les attaques de M. de Montalembert contre les attributions délibératives de la Consulte, jusqu'à présenter cette question close pour longtemps, comme immédiatement suspendue sur la tête du pape et encore ouverte?

C'est nous créer des difficultés à plaisir. Il a eu le tort de parler également avec exigence des exemptions individuelles que nous sommes au moment d'obtenir, par la voie des négociations, en faveur des constituants étrangers à la déchéance[4]. Mais nous viendrons à bout de réparer ces inconvénients s'il en reste une trace.

La divulgation d'une conversation du pape avec M. de Rayneval est aussi une faute, parce qu'elle rendra le Saint-Père plus circonspect dans ses rapports avec nous, et l'exposera aux récriminations des cardinaux, au sujet de ce qu'il a dit de si formel en l'honneur du Code napoléonien.

Toute la partie de ma tâche pour éviter la rupture est, Dieu merci, effacée aux yeux du public. Cela devait être.

fussent élus par les corps locaux; mais il considère comme utile et important qu'on accorde à cette Assemblée *le vote délibératif* en matière d'impôt. Il serait, d'ailleurs, très facile de combiner une forme nouvelle ou empruntée à certaines législations étrangères, qui placerait la souveraineté spirituelle tout à fait en dehors des atteintes dont quelques personnes sont portées à la croire menacée par ces concessions...

(Cité par O. Barrot, *Mémoires posthumes,* Paris, 1876, t. III, pp. 447-448.)

3. Dans le débat qu'il y avait eu à l'Assemblée à propos de l'affaire de Rome, Odilon Barrot avait fait un long discours au cours duquel il s'était opposé à Montalembert « qui venait de combattre avec une certaine vivacité notre insistance à demander au pape le vote délibératif, la consulte en matière d'impôt (*Mémoires posthumes d'Odilon Barrot,* t. III, Paris, 1876, p. 461). Dans le très long discours de Barrot, il y a effectivement, peu après la contestation du point de vue de Montalembert, la relation de Rayneval sur ses entretiens avec le pape, entretiens dans lesquels le Souverain Pontife faisait droit à des exigences de gouvernement libéral.

4. Du pape.

Les rames de papier barbouillé que je vous ai envoyées contre certains défauts de forme dont la lettre du Président était un redoutable échantillon sont maintenant inutiles; mais elles me compteront devant Dieu.

Ma mission n'aura pas été inutile 1° empêcher une capitulation honteuse et désastreuse, 2° entretenir les bonnes dispositions du pape, l'empêcher du moins de trop céder à d'autres conseils, 3° contribuer à l'abandon de la politique de rupture, 4° enlever au tigre de l'amnistie ses dents et ses griffes; voilà ce que je range parmi mes états de service.

Il me reste un 5° à accomplir, c'est le retour du pape à Rome, et un 6°, la bonne administration.

Le 7° serait notre retraite sur de parfaites garanties.

Je n'espère assister qu'au 5°; mais encore faut-il pour cela que vous m'aidiez sans le moindre délai. Je n'ai plus que quatre semaines avant d'expirer soit parlementairement, soit diplomatiquement. MM. Boulatignier et Frémy ont relu la loi électorale et vous parleront d'une interprétation qu'on pourrait faire en ma faveur. Il est grand temps d'y songer.

Il est bien facile de démontrer à l'Assemblée que je n'entends pas faire mon métier de la diplomatie, et qu'il peut y avoir un certain intérêt politique à ce que le même homme qui a commencé une importante entreprise, dans l'intérêt de son pays, ne soit pas remplacé au moment même où il peut réussir mieux qu'un nouveau venu à ramener le pape.

J'attends avec anxiété vos moyens pratiques pour me tirer d'embarras. Un congé temporaire, que couvrirait une cessation déclarée mais fictive de mes fonctions, me répugne invinciblement. Il aurait d'ailleurs l'inconvénient de m'éloigner passagèrement de mon poste dans le moment le plus délicat et le plus difficile.

Songez à tout cela bien vite. Je ne vois qu'une ressource, c'est la franchise et un appel complet à l'Assemblée qui interpréterait, sur votre proposition, l'article de la loi électorale, dans le sens d'une prolongation temporaire de mes pouvoirs.

Autrement, il faut que je donne ma démission diplomatique ou législative. Or, quand votre réponse m'arrivera je n'aurai plus qu'une semaine devant moi pour prendre l'un ou l'autre de ces graves partis. Ma peau de chagrin diminue tous les jours.

Causez de cette situation avec Boulatignier et Frémy. Je ne puis trop me louer de leur attitude ici et de leur parfaite intelligence de toutes choses. Voilà des témoins dignes de compter dans les affaires publiques.

M. Mercier est un galant homme. Je vous ai dit, je crois, qu'il n'avait pas grand-chose à faire à Naples, et qu'il vous demandait une mission à Vienne. Il est intelligent et honnête. Ses relations

intimes avec M. de Medem[5] pourraient peut-être servir Beaumont.

Je vous préviens que M. de Mofras est aussi à Naples où il désole M. de Rayneval. Il a dit ici à plusieurs personnes qu'il avait carte blanche pour acheter les cardinaux; que vous n'aviez pas confiance en moi, et que ses instructions secrètes étaient immenses comme ses pouvoirs. Jugez le bon effet que cela fait. Ce bon effet est, il est vrai, corrigé par je ne sais quelle grâce d'état qui est l'enseigne obligée des chevaliers d'industrie, et les hommes sensés ne s'y laisseront pas attraper. Toutefois il a vu plusieurs fois le pape et le cardinal Antonelli. Je ne réponds pas des inconvénients de ce drôle soit pour vous, soit pour les affaires. Pour mon compte, je l'ai reçu fraîchement et ne lui ai pas donné la moindre mission.

Un monsieur Bonnière[6], vrai conducteur de diligence, dit aussi à table d'hôte qu'il a une mission de confiance. Le plaisant, c'est que Mofras, Bonnière et Callier ont un jour dîné ensemble à cette table d'hôte et se sont moqués les uns des autres, en se donnant des airs d'importance personnelle et de dédain pour leurs voisins. Callier qui m'a raconté cette anecdote me disait : « Comprenez-vous cette scène de comédie : M. de Mofras en face de la vanité de M. Bonnière? » Il oubliait le troisième élément comique. Je fais d'ailleurs une grande différence entre Callier et les deux autres.

Toutes ces agences sont malfaisantes parce que les individus qui en sont revêtus, n'ayant pas d'affaires régulières, veulent à toute force en inventer, et sont réduits à un rôle d'opposition. Elles coûtent de plus à l'État des sommes qui seraient mieux employées aux services utiles. Pendant que ces messieurs voyageaient, M. Mangin[7] faisait de la bonne police sans argent.

A propos de M. Mangin, mon cher ami, vous lui devez beaucoup. Il a été l'homme le plus utile et le plus nécessaire de notre autorité française. Personne n'a plus de cœur, plus d'intelligence et plus de connaissance du pays.

A votre place, je placerais Lysimaque[8] ailleurs. Il sera toujours un peu exposé à Civita-Vecchia aux complaisances de ses amitiés rouges, et comme il est d'ailleurs très actif et ancien serviteur, je le placerais bien en le dépaysant. Le remplaçant serait M. Mangin.

Si vous y voyez des difficultés, je tiendrais par-dessus tout à conserver M. Mangin pour la surveillance des affaires romaines,

5. Paul Ivanovitch comte de Medem était alors ministre de Russie à Vienne.

6. Il s'agit vraisemblablement du même personnage dont il a déjà été question (cf. ci-dessus lettre n° 167, n. 5).

7. Mangin avait été nommé par Oudinot secrétaire général de la police en juillet 1849. Il dépendait donc directement du corps expéditionnaire. Il avait lutté contre la mainmise cléricale sur la police. Dans sa lettre du 20 septembre, Corcelle avait réclamé pour lui la croix et des indemnités.

8. Lysimaque Tavernier Caftangi-Oglou, vice-consul à Civita-Vecchia.

et je l'attacherais à l'ambassade avec un traitement de 3.000 frs qui le rendrait le plus heureux des hommes. Ses négociations, informations et traductions seraient des plus utiles. Vous ne pouvez lui laisser quitter la police qui disparaîtra tôt ou tard, sous la forme actuelle, sans le garder à notre disposition et le dédommager. Ce n'est pas en un jour qu'on forme et qu'on remplace de tels agents. Il n'y a ici qu'une voix pour l'honorer et le déclarer un homme nécessaire.

Maintenez le général Rostolan. La discipline de l'armée n'est certaine qu'avec lui. Nos circonstances sont trop graves pour qu'on puisse admettre ici de nouvelles éducations à faire, des intérims, des essais et tâtonnements.

Je vais m'installer au palais Colonna; mais je vous préviens qu'il est impossible de l'habiter sans avoir trois ou quatre domestiques nouveaux, des locations de meubles, argenterie, une livrée, une voiture propre, etc.

Vos règlements ne pourront peut-être pas y pourvoir et alors je m'expose à sortir de là avec des dettes. Le problème que vous m'avez donné à résoudre, malgré vos dernières facilités, n'est pas aisé. Car je ne vois dans la lettre de M. Brénier que l'offre d'un excédent de loyer, et cependant je suis obligé de supporter bien d'autres charges. Si le pape revient, je ne puis figurer dans une situation trop inférieure en face des ambassadeurs qui reviendront avec lui et des cardinaux.

Vous m'avez bien parlé de vos fonds particuliers comme d'une extrême ressource; mais ce n'est guère agréable de figurer à ce chapitre. Il est donc regrettable et préjudiciable, je le répète, à la bonne conduite des affaires, que tout ce qui est convenable à cet égard ne soit pas réglé selon les usages. Ni plus ni moins que M. d'Harcourt me paraît nécessaire. Point de dettes à ma sortie est de toute justice.

Je suis si près de mes pièces, quoique menant une vie très simple, que je suis obligé de demander à M. Fleury-Hérard l'avance de mes 5 000 du mois de novembre.

Vous ne m'avez jamais dit si vous aviez remis ma lettre écrite au Président au mois de septembre, et de quel œil il considérait mes façons diplomatiques. Il ne m'a pas répondu. Il est vrai qu'il n'y était pas absolument obligé. Tracy qui m'a écrit a évité de me donner le moindre encouragement.

Comme ami, dites-moi où j'en suis sous ce rapport avec vous tous. Si je suis blâmé et suspecté, la position n'est pas tenable, et si elle ne l'est pas, je rentre dans un grand calme. Ce qui m'agite, c'est que je me sens la responsabilité possible de l'abandon volontaire d'une immense affaire qui intéresse au plus haut degré ma conscience.

Une grosse raison contraire me tirerait d'embarras. Je ne veux pas me dire après ma retraite que j'ai enlevé à ma cause une bonne chance par un coup de tête, car ma vie serait empoisonnée. Elle est bien assez triste déjà. Ainsi, avertissez-moi donc comme je vous avertirais moi-même en pareil cas. Est-ce que je vous épargne les contradictions quand je trouve votre politique mal engagée? je parle ici des contradictions contenues dans les lettres intimes. Vous me reprochez, je crois, de les avoir transportées dans les dépêches officielles; mais il me serait facile de vous prouver que je n'ai absolument exprimé que les réserves qui m'étaient nécessaires pour n'être pas déshonoré et remplir mon devoir. A l'heure qu'il est, pas un chat n'a miaulé à Rome la complainte de ma démission. Je ne comprends donc rien au bruit qui vous est parvenu.

Cependant, lorsqu'il était question de rupture, dans toute l'Italie on pouvait bien, malgré toute ma discrétion, supposer que mes principes ne devaient pas s'accommoder d'une telle situation. On n'a rien supposé; votre nouvelle est donc essentiellement parisienne.

J'attends votre récrimination officielle sur les contradictions que j'ai signalées en les mettant sur le compte de l'imprévu et de l'insuffisance des courriers. Je n'y répondrai pas parce que c'est trop vieux, à moins que vous n'ayez tourné la chose de manière à m'obliger de me défendre. Il reste prouvé, malgré vos inconcevables maux de nerfs et grogneries, que j'ai réalisé tout ce que vous désiriez, sans rupture avec le gouvernement pontifical, ce que vous n'auriez peut-être pas fait à ma place, de l'humeur dont vous étiez. Ah que je voudrais vous sermonner dans votre cabinet et à mon aise! Je commence à ressentir les atteintes du mal du pays et du mal d'amitié. Il me tarde d'être auprès de vous et des attachements qui me restent en ce monde. Offrez-en, je vous prie, ma très humble et affectueuse part à Mme de Tocqueville. Je vous embrasse de toute mon âme.

F. de Corcelle.

[P.-S.] La Tour d'Auvergne se comporte merveilleusement. Croiriez-vous que mon neveu Pierre Roederer[9] m'est aussi très sérieusement utile? Il s'est beaucoup formé dans cette campagne.

Archives Tocqueville. — Lettre inédite.

9. Pierre, comte Roederer (1824-1896) qui faisait office de secrétaire personnel de Corcelle, était le fils de sa sœur, Blanche, qui avait épousé en 1822 le colonel Roederer. Il fut le seul des Roederer à ne pas faire une carrière publique, ce qui pourrait s'expliquer par une trop grande indépendance de caractère que laisse percevoir sa correspondance. Il devait donc gérer ses terres. En 1855, il épouserait Blanche Serre de Montjullin.

Correspondance d'Alexis de Tocqueville et de Francisque de Corcelle

Introduction 11

I. Des origines d'une amitié (février 1835) à la préparation des élections législatives (février 1839) 49

II. Du 6 mars 1839 à la fin de 1843 119

III. De 1844 à l'élection présidentielle de Louis-Napoléon (10 décembre 1848) 179

IV. L'affaire de Rome (juin-octobre 1849) 247

PLAN DE PUBLICATION DES ŒUVRES COMPLÈTES DE TOCQUEVILLE

TOME I
DE LA DÉMOCRATIE EN AMÉRIQUE
2 volumes (parus).

TOME II
L'ANCIEN RÉGIME ET LA RÉVOLUTION
2 volumes (parus).

TOME III
ÉCRITS ET DISCOURS POLITIQUES
2 volumes (1 volume paru).

TOME IV
ÉCRITS SUR LE SYSTÈME PÉNITENTIAIRE EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER
1 volume.

TOME V
VOYAGES, *2 volumes (parus).*

TOME VI
CORRESPONDANCES ANGLAISES
4 volumes (1 volume paru).

TOME VII
CORRESPONDANCES ANGLO-AMÉRICAINES ET AUTRES CORRESPONDANCES ÉTRANGÈRES
1 volume.

TOME VIII
CORRESPONDANCE TOCQUEVILLE-BEAUMONT
3 volumes (parus).

TOME IX
CORRESPONDANCE TOCQUEVILLE-GOBINEAU
1 volume (paru).

TOME X
CORRESPONDANCE LOCALE, *1 volume.*

TOME XI

CORRESPONDANCE TOCQUEVILLE-AMPÈRE
ET TOCQUEVILLE-ROYER-COLLARD, *1 volume (paru).*

TOME XII

SOUVENIRS, *1 volume (paru).*

TOME XIII

CORRESPONDANCE TOCQUEVILLE-KERGORLAY
2 volumes (parus).

TOME XIV

CORRESPONDANCE FAMILIALE

TOME XV

CORRESPONDANCE TOCQUEVILLE-CORCELLE
ET TOCQUEVILLE-Madame SWETCHINE
2 volumes (parus).

TOME XVI

MÉLANGES LITTÉRAIRES ET ÉCONOMIQUES
1 volume.

TOME XVII

CORRESPONDANCE A DIVERS

TOME XVIII

CORRESPONDANCE TOCQUEVILLE-CIRCOURT
ET TOCQUEVILLE-Madame de CIRCOURT
1 volume.

Composé et achevé d'imprimer
par l'Imprimerie Floch
à Mayenne, le 7 février 1983.
Dépôt légal : février 1983.
Numéro d'imprimeur : 20034.

ISBN 2-07-024545-4 / Imprimé en France

ALEXIS DE TOCQUEVILLE
ŒUVRES COMPLÈTES

TOME XV

★

Correspondance d'Alexis de Tocqueville et de Francisque de Corcelle
Correspondance d'Alexis de Tocqueville et de Madame Swetchine

Alexis de Tocqueville, député sous la Monarchie de Juillet, voulut créer un nouveau parti libéral, échappant aux individualités jalouses de Thiers et de Guizot; son principal associé dans ce dessein fut Francisque de Corcelle, député de l'Orne. Les lettres de cette période permettent de retracer l'histoire de leurs tentatives.

La Seconde République ouvrit un plus large champ à leur collaboration. Au lendemain de la restauration de l'État pontifical par les troupes françaises, Tocqueville était ministre des Affaires étrangères et Corcelle ambassadeur à Rome. Mais celui-ci, petit-gendre de Lafayette, ancien carbonaro devenu fervent catholique, de caractère entier d'ailleurs, s'entendit mal avec son chef. Tocqueville voulait imposer des réformes libérales au Saint-Siège, tandis que Corcelle s'était laissé subjuguer par la personnalité de Pie IX. Leur correspondance, parfois fort aigre, constitue un document unique sur les rapports difficiles de Paris et de Rome, état de choses dont héritera le Second Empire.

L'opposition sans faille à ce régime réconcilia les deux amis. Mais leur dialogue pendant cette période n'atteint pas la noblesse émouvante de celui de l'auteur de la *Démocratie* et de Madame Swetchine. A cette grande dame russe convertie au catholicisme et véritable mère de l'Église pour les catholiques libéraux, Tocqueville fait part de ses craintes pour l'avenir de la liberté humaine et de ses doutes métaphysiques douloureux avec une sincérité qui, chez lui, n'offre pas d'autre exemple.

Pierre Gibert présente de façon très vivante ces deux correspondances et en éclaire les aspects par des notes sobres et précises sur la vie religieuse et politique du temps.

83-II A 24545 ISBN 2-07-024545-4

Les 2 volumes : 400 FF tc

P7-DBI-459